JOHN VIÉNOT

Professeur honoraire de l'Université de Paris
Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME FRANÇAISE

des Origines à l'Édit de Nantes

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 39 GRAVURES HORS TEXTE

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
(Société anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33

1926

PRIX THÉROUANNE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME FRANÇAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard (1524-1573). 2 vol. grand in-8°, avec portraits et gravures, 1900. . . . . **40** »

Le Régime de la séparation de l'Église et de l'État dans l'ancienne principauté de Montbéliard, de 1793 à 1801. Grand in-8°, 1897. . . . . **1** »

Un apologiste de la Saint-Barthélemy. In-8°, 1902. . . . . **2** »

La Bible de l'homme moderne. In-16, 1905 . . . . . **0 75**

La Patrie, sermon. In-16, 1905 . . . . . **0 50**

Jésus-Christ et les convenances sociales, sermon. In-16, 1908. . . . . **0 50**

Histoire du Pays de Montbéliard, à l'usage de la jeunesse et des familles. In-16, 1904. . . . . **5** »

A propos de Fénelon : M. Jules Lemaître et les protestants. In-16, 1910. . **1** »

Calvin et la conscience moderne. In-8°, 1910 . . . . . **2 50**

L'Amour et la mort, sermon. In-16, 1911. . . . . **0 50**

Pie X et l'histoire, discussion des affirmations historiques de l'Encyclique *Editæ sæpe*. In-16, 1911 . . . . . **0 50**

Promenade à travers le Paris des Martyrs (1523-1559). In-8°, illustré, 1911. *(Épuisé)*

Paroles françaises, prononcées à l'Oratoire du Louvre. In-16, 1916. . . . . **5** »

Luther et l'Allemagne. In-16, 2e édition, 1918. . . . . **1** »

Les Protestants français et l'Amérique. In-8°, 1919. . . . . **1 50**

JOHN VIÉNOT

Professeur honoraire de l'Université de Paris
Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME FRANÇAISE

des Origines à l'Édit de Nantes

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 39 GRAVURES HORS TEXTE

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
(Société anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33
—
1926

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

VINGT-CINQ EXEMPLAIRES SUR JAPON DES MANUFACTURES IMPÉRIALES
NUMÉROTÉS A LA PRESSE DE I A XXV

ET CENT VINGT-CINQ EXEMPLAIRES SUR VÉLIN PUR FIL LAFUMA
NUMÉROTÉS A LA PRESSE DE 26 A 150

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

—

Copyright by Librairie Fischbacher. Paris, 1926.

Je dédie ce livre à tous les esprits indépendants qui aiment la France et la liberté.

JOHN VIÉNOT.

HISTOIRE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

DES ORIGINES A L'ÉDIT DE NANTES

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE DE FRANCE AU XVI^e SIÈCLE

Au commencement du XVI^e siècle, l'Église est constituée en un système grandiose, si on ne le regarde que de l'extérieur et en se refusant le droit de l'examiner.

Elle est *catholique*, c'est-à-dire universelle, au-dessus de toutes les patries.

Théoriquement, elle est *infaillible ;* elle n'a jamais varié.

Elle est une *institution divine*, une révélation parfaite. C'est le Royaume de Dieu sur la terre[1]. Son chef, le Pape, est le représentant de Dieu lui-même. Elle a droit à l'obéissance absolue.

Celui qu'elle rejette, l'excommunié, est hors la loi, si bien que ceux qui tuent des excommuniés ne sont pas des homicides[2]. On devine la force que donnait à

1. Voir sur l'universalité et l'ampleur de la théorie catholique de l'Église, H.-S. CHAMBERLAIN, *la Genèse du XIX^e siècle*. Paris, Payot.

2. On trouve dans GRATIEN (*Causa* 23, p. 5, c. 47) cette proposition : *Homicidas non esse qui excommunicatos trucidant*. Dans son commentaire sur Gratien, le cardinal Turrecremata, le très distingué fondateur du dogme de l'infaillibilité pontificale, estime que, aux termes de la doctrine orthodoxe, le meurtrier d'un excommunié n'a besoin de faire aucune *pénitence !* Cf. DÖLLINGER, *Briefe und Erklärungen über die vaticanischen Dekrete*, 1890, p. 103, 131, 140. En France, Turrecremata est connu sous le nom de Torquemada. Voir, en français, DÖLLINGER, *Lettres et déclarations au sujet des décrets du Vatican*, trad. Bonet-Maury. Paris, A. Colin, p. 245.

ceux qui la possédaient une foi pareille. Cette foi n'établit aucune distinction entre le spirituel et le temporel. Le droit de l'Église, le droit de la vérité, le droit de Dieu est au-dessus de tout, des rois, des nations, des individus. Dans ce royaume de l'universel, il n'y a pas de place pour la liberté individuelle.

C'est la théocratie dans toutes ses prétentions, dans l'éclat de son rêve. Le pape, au nom de Dieu, formule sa volonté et dit le droit. Au-dessous du pape, « s'étage la hiérarchie des prêtres séculiers : métropolitains, évêques, curés et vicaires. Des armées de moines, répandues par toute la chrétienté, évangélisent les peuples, conservent et enrichissent la science ecclésiastique, bâtissent des monastères, des églises, des ponts, des greniers, des hôtelleries, des hôpitaux, défrichent des terres incultes, protègent le pauvre et le faible contre l'arrogance des grands [1]. »

Il faut voir maintenant à quelle réalité cet idéal correspond. L'Église avait fait un rêve de gloire, elle « ne réussit qu'à créer une pauvre machine disgracieuse et geignante qui accomplit sans âme quelque grossier travail. Jésus avait rêvé le royaume des cieux et les hommes créèrent l'Église [2] ! »

Dans cette Église, la pensée chrétienne a été enfermée dans les cadres de la scolastique. Taine l'a dit admirablement : « Une grande religion officielle couvrait alors de son ombre toutes les pensées ; le dogme était fait, imposé ; les hommes, en Grèce comme en Scandinavie, bâtissaient le grand poème convenant à leurs mœurs ou à leur esprit. Ils le recevaient d'en haut et récitaient la litanie docilement, sans bien l'entendre. Leur invention ne portait que sur des légendes de saints ou des superstitions de clocher. Ne pouvant toucher à Dieu, ils se forgeaient des lutins, des ermites et des gnomes et exprimaient par ces figures bonasses ou fantastiques leur vie rustique ou leurs vagues terreurs [3]. » Ils se forgent une conception de la vie et du monde qui favorise les superstitions et le diabolisme.

« Là-dessous, sous nos pieds, sont les réprouvés et leurs peines ; ils hurlent dans leurs cavernes et le sol tremble ; sans le signe de Dieu ces murs demain seraient engloutis dans leur abîme. Ils en sortent souvent par les précipices déserts ; les passants entendent leurs éclats de rire dans les cascades ; derrière ces êtres bosselés, on a vu parfois leurs visages grimaçants, leurs yeux de flamme et

1 et 2. Desdevizes du Désert, *l'Église et l'État en France*, 1907, t. I, pp. 10 et 11.
3. *Voyage aux Pyrénées*, éd. illustrée, p. 250, 331.

plus d'un pâtre, qui, la nuit, s'est égaré vers leur repaire, a été retrouvé le matin les cheveux hérissés et le col tordu. Mais là-haut, dans l'azur, au-dessus du cristal, sont les anges; la voûte maintes fois s'est ouverte, et, dans une traînée de lumière, les saints ont paru plus rayonnants que l'argent fondu, subitement entrevus, puis, tout d'un coup, évanouis. Un moine les a vus... » (Taine.)

Les pieux vivent dans une atmosphère de visions ou de miracles. Les visions les dirigent, les miracles les avertissent et les instruisent. Dans les monastères, si l'opulence ou la débauche perdent beaucoup de moines et d'abbés, la sorcellerie, la magie noire, la dévotion à Satan y pénètrent aussi.

Le peuple alors était grossier. On peut comprendre que pour agir efficacement sur lui, les chefs de l'Église aient cherché à le pénétrer de la grandeur de Dieu, de l'amour de Jésus-Christ, en accentuant la pompe du culte et en recourant à tous les prestiges de l'art, aux emblèmes naïfs, aux fêtes splendides et variées, aux symboles. Mais, au XVI^e siècle, le danger apparaît nettement de mettre une religion sublime à la portée des ignorants par les formes extérieures du culte. Le peuple s'arrête au symbole et ne voit pas l'idée. On veut aider sa piété par des pratiques, les pratiques deviennent la piété. On veut l'amener à la conversion par la pénitence; la pénitence, bientôt, le dispense de la conversion.

Les retraites, les vœux, les pèlerinages, les jeûnes devraient mener à la vie chrétienne. Ils en prennent la place. Les commandements de l'Église passent avant la loi de Dieu. On se fait plus de scrupule de manger de la chair aux jours défendus que de souiller sa conscience par une mauvaise action.

Et le culte lui-même change d'objet. Le respect pour Marie, pour les saints, devient de l'adoration. Dieu, le Christ passent au second plan.

La grandeur de l'Église, la magnificence de son rêve, l'éclat de ses succès amènent, avec la richesse et le pouvoir, des excès de tous genres devant lesquels l'historien recule parfois, stupéfait.

Les diocèses, au XVI^e siècle, s'emplissent tous d'un bruit grandissant de scandales. Les évêques en sont absents, menant à la Cour ou ailleurs une vie mondaine. Ceux qui résident sont rares [1] et les meilleurs d'entre eux sont plus occupés

1. Comment l'auraient-ils fait ? Le cardinal de Lorraine, par exemple, cumulait *douze* sièges épiscopaux ! *Cartulaire de Bourg*, p. XCIX.

d'art, de chant, de littérature que de vie chrétienne. Cela s'explique quand on sait comment ils ont été formés et choisis. Ce sont de grands seigneurs, des savants, des soldats, des artistes[1], mais non point des évêques, serviteurs du peuple chrétien. Le clergé, le peuple sont à l'image de l'épiscopat. En somme, la politique ambitieuse de la papauté, au XVI^e^ siècle, a fait évanouir le rêve religieux et aboutit à la ruine spirituelle et morale du catholicisme. On en jugera par les faits qui vont suivre.

Les évêques. — En général, sauf quelques rares exceptions, ils ne sont plus à la hauteur de leur tâche. Il suffirait de parcourir les registres du Parlement pour s'en convaincre. Bornons-nous à quelques traits. En 1506, nous voyons l'évêque d'Orléans poursuivi pour le crime de rapt. Les faits ne sont pas toujours aussi graves. On peut être un mauvais évêque sans aller jusque-là. Le Concordat de 1516 a mis presque partout les évêques en lutte avec leurs chapitres. Ils se font des procès réciproques et échangent des accusations variées.

Ainsi, le 10 décembre 1517, le chapitre de Langres décide de ne pas dire pour l'évêque la prière accoutumée. Au contraire, quand la liturgie amènera le verset : *fiant dies ejus pauci*, que ses jours soient rares, le chœur devra répondre trois fois *amen*. Et cela pendant trois dimanches consécutifs et en procession solennelle.

L'évêque en appelle comme d'abus. Il se plaint des violences du chapitre. Le 4 août de la même année, le chapitre de Chartres en avait appelé comme d'abus des exactions de l'évêque contraires aux décrets des conciles de Constance et de Bâle. Dans le long procès qui s'ensuit, le chapitre reproche à l'évêque de ne pas résider, de ne s'être pas même montré à Chartres, de prononcer des peines pécuniaires pour les absolutions, de lever des deniers pour les actes spirituels, la collation des ordres. Ces procès du chapitre et de son évêque emplissent d'énormes in-folios. Ils commencent en 1517, nous en trouvons encore des traces en 1551 et 1555[2].

A Angers, même procès entre le chapitre et l'évêque, en 1524. Le chapitre se

1. Philibert Delorme, le grand architecte de Fontainebleau, était en 1548 conseiller et *aumônier* ordinaire du roi. Il était aussi abbé commandataire de Geneston, puis de Saint-Barthélémy-lès-Noyon. Il laisse en mourant deux enfants naturels, un fils et une fille « dont on éprouve quelque surprise de le voir père, attendu que leur naissance eut certainement lieu postérieurement à sa nomination comme chanoine ». Ainsi s'exprime Berty (*Topographie du vieux Paris*, t. II, p. 29). La surprise de Berty étonnera quiconque a quelque peu fréquenté les archives du XVI^e^ siècle.

2. Archives nat. *Registres du Parlement*, t. 171, t. 140, t. 172. U. 528, f. 143, t. 146, t. 151.

plaint *que l'évêque fasse une marchandise de toutes sortes de sacrements*, « qu'il prenne de l'argent des mendiants pour avoir permission de prêcher », qu'il fasse rendre justice par argent, qu'il ait ordonné que la fête de saint François fût fêtée sous peine de péché mortel. L'évêque riposte que les chanoines se plaignent de lui parce qu'il leur a défendu de se montrer en masques, parce qu'il a prétendu les obliger à résider dans les cures dont ils ont la charge et *l'avocat du roi parla fort contre les exactions simoniaques des prélats de France*. Le Parlement décide que l'évêque d'Angers sera contraint de résider à Lyon dont il est aussi archevêque et de passer les autres six mois de l'année à Angers, enfin de faire le service divin au moins aux fêtes solennelles.

Mêmes procès faits à des évêques à Paris, à Senlis, à Auxerre, à Bayonne, à Châlons, à Langres. Le 1^er février 1523, l'évêque de Beauvais ayant permis aux curés de contraindre le peuple, *sous peine d'excommunication*, d'assister aux processions pour des indulgences, le chapitre en avait appelé comme d'abus et le Parlement lui fit défense de faire pareilles choses.

A Troyes, le chapitre et l'évêque s'excommunient l'un l'autre[1].

Le prêtre Soulier, voulant expliquer la rapide extension de la Réforme en France, dit que ceux qui la répandirent trouvèrent « une ignorance et une dissolution extrême dans la plupart des peuples et même des ecclésiastiques ». C'est, en effet, ce qui frappe dès qu'on pénètre d'un peu près dans l'histoire intérieure du clergé séculier ou régulier.

Ce prêtre dont le verbe créateur appelle un Dieu sur l'autel est tombé dans l'ignorance crasse, la paresse et la superstition. Il y en eut qui n'avaient jamais vu une Bible. Ceux qui la connaissaient ne la connaissaient que dans la version de S. Jérôme, mauvaise traduction d'un mauvais texte. Les textes d'ailleurs ne se prenaient pas toujours dans l'Écriture sainte, mais dans Scot, dans saint Thomas. Les curés muets abandonnent leurs chaires aux moines mendiants. Ceux qui prêchent encore ont des manuels tout faits qui leur permettent les loisirs même du samedi. Ces manuels ont un nom significatif : *Dormi secure*, dors tranquille, prédicateur, ton sermon est fait[2].

1. Arch. nat. *Registres du Parlement*, t. 28 et t. 144. U. 528, U. 379.
2. La science catholique commence à ne plus nier l'évidence, « la double décadence de la

On imagine ce que devaient être les mœurs d'un clergé dont les chefs étaient recrutés par les moyens que nous avons vus.

En ouvrant le dernier concile de Latran, le célèbre prédicateur Gilles de Viterbe, général des Augustins, peint l'ignorance, le libertinage, l'impiété triomphant dans le lieu saint. C'est en 1512. Cette situation se prolonge fort loin dans le XVI^e siècle. En 1567, l'abbé de Saint Mauris écrit à Granvelle, son cousin, que Claude de la Baume, archevêque de Besançon, « continue sa licence accoutumée » (Bib. nat. f. f. 7124, p. 31). Mais l'abbé de Saint Mauris lui-même, prieur de Bellefontaine, laissa, au dire de Jules Chiffet, plusieurs enfants de Barbe Desgoby (B. n. f. f. 7123 f. D.).

S'il en était ainsi encore après l'événement religieux qui enleva une moitié de l'Europe à l'Eglise, que devait-il en être au début du siècle ?

« On sait trop bien, dit Rod. Reuss, un de nos meilleurs et de nos plus consciencieux historiens, que, dans les premières années du XVI^e siècle, depuis le pape Léon X et les plus puissants cardinaux jusqu'au dernier vicaire de village, l'impureté était la règle habituelle et la chasteté l'exception par toute l'Eglise universelle [1]. »

Il nous répugne d'entrer ici dans le détail des faits. Mais comme ces faits sont passés sous silence par une histoire complaisante ou même niés par une histoire de combat, nous signalerons seulement le nombre d'enfants de prêtres dont les actes de légitimation figurent dans nos archives [2]. Pourquoi donc, dira-t-on, donner ce scandale ? mais c'est que ces actes n'apprenaient rien aux contemporains et d'ailleurs les biens des enfants non légitimés étaient confisqués au profit du roi.

Ce qu'on reproche encore à tout le clergé, c'est sa vénalité, sa « simonie »,

doctrine et de la discipline ». Cf. PINARD DE LA BOULLAYE, S. J. *l'Étude comparée des religions*, Paris, 1922, p. 131. Le même auteur ne conteste pas « le désordre des mœurs cléricales », le concubinage des clercs.. c'est un grand progrès sur la fameuse encyclique de Pie X expliquant les causes de la Réforme par le libertinage de deux anciens moines. « Une rénovation profonde était nécessaire » dit avec raison M. Pinard de la Boullaye, S. J. *ibid.*

1. *Bull.*, 1905, p. 167.

2. Un exemple : 1516. Légitimation de Jacques d'Amoncourt, fils naturel de Jacques d'Amoncourt, chanoine et chantre de l'église de Lyon, et de Claude de la Tour. B. nat. f. f. 22237, fol. 2. Ces actes de légitimation sont nombreux sous François I^er, cf. celui de Pierre Guitard, fils de Jean Guitard, prêtre, religieux, profès de l'ordre de Saint-Benoît ou de Guillaume Duchièvre, fils d'Olivier Duchièvre, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, 1537 et 1526. *Trésor des Chartes*, J. J. 250 et 257.

sa vie mondaine, sa négligence du culte, le laisser aller de ses habits et enfin ses abus de pouvoir. Comme les agents du roi commencent à résister sur ce point, les traces des scandales deviennent plus visibles dans les documents.

Le médecin Corneille Agrippa raconte, par exemple, que, se trouvant à Metz, en 1520, il fut menacé de l'Inquisition pour avoir osé défendre une prétendue sorcière. Un inquisiteur, nommé Nicolas Savini, s'était saisi d'une pauvre paysanne « sur certaines calomnies légères et iniques ». Agrippa lui ayant fait remarquer qu'il n'y avait rien dans les actes qui pût permettre de procéder à la torture, Savini résista. Il y a un indice suffisant, disait-il, sa mère a été autrefois brûlée pour sorcellerie.

Il appuyait son opinion de l'autorité du *Maillet des sorcières* et « des fondements de la philosophie péripatétique »! Les enfants des sorcières naissent d'esprits incubes et leurs mères les vouent au diable dès leur naissance.

« Nous sommes tous enfants du Diable, ripostait Agrippa, fils de la perdition, mais sauvés de la perdition par le baptême, faits de nouvelles créatures en Jésus-Christ. — A ces paroles, continue le médecin, le cruel hypocrite se mit en colère et à menacer d'agir contre moi parce que je soutenais les hérétiques [1]. »

Il fallait alors un rare courage pour lutter ainsi publiquement contre un inquisiteur. Agrippa — tout magistrat qu'il fût — ne se sentant plus en sûreté, quitta la ville pour échapper à l'orage qui le menaçait.

Un abus non moins scandaleux était celui qu'on faisait alors des excommunications. Le clergé excommuniait non seulement pour des hérésies, des actes contraires aux lois de l'Eglise, mais pour des fautes civiles, pour dettes par exemple, pour des procès faits, souvent à juste titre, à des ecclésiastiques.

LES FIDÈLES

Il ne faudrait pas croire que cette corruption profonde d'un clergé tombé aussi bas qu'il est possible de l'imaginer, ait tué la piété dans les âmes. Sans doute, le peuple est grossier, les habitudes sont peu raffinées, le langage est d'une verdeur qu'il faut sans cesse atténuer. Les mœurs sont à l'avenant. Et, malgré tout,

1. Voy. ses *Lettres* et BAYLE, *Dictionnaire*, art. *Agrippa*.

la vie religieuse n'est pas morte. Elle a gardé des formes enfantines, naïves, elle est tout imprégnée de souvenirs païens, de survivances païennes. Elle se nourrit de contes, de légendes incroyables, mais elle est là tout de même.

C'est que les temps sont durs. Ce sont des guerres continuelles qui menacent presque sans arrêt la sécurité ou la vie du marchand, du paysan, l'honneur de leurs femmes. Jacques Bonhomme tremble autant devant les soldats du roi ou du seigneur que devant les ennemis du pays. Les impôts sont écrasants, les exactions multipliées. Parfois, il est pris de colères terribles. Ce sont alors des violences inouïes faites aux biens et aux personnes, des châteaux brûlés, des maisons pillées, des tortures et des orgies. Le tout suivi bientôt de représailles sans pitié, de pendaisons en masses, de villages en flammes.

La grande histoire oublie quelque peu ces menus incidents qui font pourtant l'âme douloureuse, inquiète et maladive d'une ou de plusieurs générations. L'âme du peuple, au début du XVI^e^ siècle, porte la trace des règnes malheureux de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. Plus haut que cette terre saturée de sang, par-dessus les spectacles de violence et de souillure qu'elle a sous les yeux, elle cherche dans l'azur du ciel ou dans l'ombre des cathédrales un peu de protection et d'espoir. Le clergé déçoit les fidèles, mais au-dessus du clergé lui-même n'y a-t-il pas Dieu le Père et Dieu le Fils et surtout la Sainte Vierge immaculée, « intémère », et les saints du Paradis plus accessibles que la Majesté suprême? Justement on est chargé de misère, couvert de maladies, de maux étranges, de possessions sataniques, de lèpre et de peste... Pourquoi ne pas demander à la Sainte Vierge et aux benoîts saints la consolation et les guérisons physiques et morales qu'on ne trouve pas dans le Livre saint qu'on ignore ou dans un clergé que l'on méprise? Et on se précipite vers tout ce qui peut procurer un soulagement et une espérance, les reliques, les pèlerinages, les vœux, les dévotions, fût-ce les plus étranges et parfois les plus choquantes à notre goût?

Le clergé s'entend admirablement à exploiter cette détresse. Il a une relique miraculeuse pour tous les maux[1], un pèlerinage pour toutes les nervosités, un

1. « Il n'était pas alors d'église qui ne se vantât de posséder quelques vestiges des corps saints. Les grands seigneurs les recherchaient comme des amulettes ; ils en mettaient jusque dans le pommeau de leur épée. Les moines mendiants en exhibaient aux carrefours et sur les places publiques. Les grands sanctuaires se les disputaient comme des trésors propres à exciter la curiosité ou à échauffer le zèle des

cloître pour tous les découragements. Il a des remèdes pour les grands de la terre, non moins superstitieux que les petits. Les miracles ne lui coûtent pas. Quand il n'y en a plus, il en invente.

Il s'entend aussi à distraire le peuple. A côté du culte dont il accentue le mystère et la splendeur, l'église s'ouvre à certains jours pour des cérémonies qui n'ont plus rien de religieux, pour des spectacles que les scrupuleux appellent honteux, obscènes, *turpia*, *obscena*. Aux chants pieux se mêlent des chants extrêmement profanes. La danse continue à profaner les plus grands jours de fêtes chrétiennes.

Au XVIe siècle, il n'y a plus d'église sans reliques. C'est à qui aura la plus précieuse, la plus puissante en miracles. L'église de Saint-Chartier de Javarsay, près de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), possédait 115 reliques rapportées de Rome au commencement du XVIe siècle par le cardinal Perrault, originaire de la région, et, parmi elles, des os d'Abraham, un morceau de la verge d'Aaron, du lait de la sainte Vierge, l'index de Jean-Baptiste, plusieurs guimpes de la Vierge [1].

Pour se faire une idée de la décadence de la piété chrétienne à cette époque, il suffirait de citer comme exemple le fameux roman de la « Chemise de Chartres ». C'était une chemise de la sainte Vierge. On l'appelle aujourd'hui une tunique, au XVIe siècle on était plus précis. Saint Potentien avait été envoyé en Gaule par saint Pierre et il devint le premier apôtre de Chartres. Dans leur nouveau zèle chrétien, les Chartrains députèrent des orateurs à Jérusalem vers la Vierge pour lui faire savoir toute la dévotion qu'ils avaient pour elle. En échange elle leur donna une chemise, « celle qu'elle portoit lors de la salutation angélique ». Nous arrêtons ici la citation pour ne pas choquer davantage nos lecteurs. Ce linge sacré fit grands miracles. En 1568 encore, elle sauvait Chartres des entreprises des Huguenots [2].

On peut tout faire accepter à un peuple capable de se nourrir de pareilles

pèlerins... Au début du XVIe siècle, les reliques continuaient d'être l'objet d'un culte aveugle. » J. PLATTARD, *l'Adolescence de Rabelais*, p. 49.

1. Cf. PETIT DE JULLEVILLE. *Histoire de la littérature française*, t. I, pp. 44, 345, 346. Cf. *l'Inventaire* de ces reliques publié à Chef-Boutonne par C. PIARD, et l'inventaire des reliques de l'église Saint-Mainbœuf dans notre *Histoire de la Réforme à Montbéliard*, t. II.

2. Cf. l'ouvrage dont voici le titre : PARTHENIE, *ou Histoire de la très auguste et très dévote église de Chartres, dédiée par les vieux druides en l'honneur de la Vierge qui enfanteroit...* par Me SÉBASTIAN ROUILLARD, de Melun, advocat en Parlement. A Paris, chez Rolin Thierry, rue Saint-Jacques, 1650. (La 1re édition est de 1609).

fantaisies. On lui fera croire que les reliques de saint Marcel, évêque de Paris, ramènent indifféremment la pluie et le beau temps quand il obtient le concours de sainte Geneviève. Les Parisiens avaient-ils besoin de pluie ou de beau temps, vite on sortait les deux châsses [1]. On les sortit plusieurs fois ainsi sous François Ier.

On lui fera croire que pour obtenir l'heureuse délivrance d'une femme, il suffira de déposer sur sa poitrine la Vie de madame sainte Marguerite. Et il ne fallait pas rire de ce conseil. Une femme qui avait méprisé ce secours donna naissance à un veau [2].

On lui fera croire que les membres de l'ordre de Saint Antoine peuvent guérir le mal de saint Antoine et rendre la santé aux porcs malades. Il était juste, après cela, qu'on leur offrît du lard et du jambon. D'où le surnom de jambonnier donné à tous les membres de l'ordre.

Ces belles doctrines avaient leurs incrédules, mais aussi leurs dévots. Louise de Savoie s'était rendue auprès de François de Paule au couvent de Jésus-Maria, près de Plessis-lès-Tours, pour obtenir de lui la bénédiction d'une lignée et elle l'obtint en la personne de François Ier. La reine Claude fit la même démarche avec le même succès, puisqu'elle eut enfin, en 1517, le dauphin François, qui devait mourir jeune, non sans que le soupçon de sa mort remontât jusqu'à Catherine de Médicis à laquelle cette mort ouvrait le chemin du trône.

En 1514, Louise de Savoie aperçoit une comète et croit qu'elle lui annonce l'arrivée des Suisses redoutés (Cf. son *Journal*).

François Ier, à l'exemple de sa mère, saura bien faire à pied un pèlerinage salutaire ou faire sortir les châsses de Paris dans les circonstances graves.

Si la cour lettrée en était là, on peut penser ce qu'était l'état spirituel des couches profondes d'une population ignorante, inquiète et malheureuse. Crédule, on pouvait la jeter d'un mot dans des terreurs folles et la lancer furieuse contre ceux qu'on lui désignait comme les auteurs de ses maux, les princes un jour, les usuriers, les profiteurs un autre jour, et, le plus souvent, les juifs et les hérétiques. La méthode a fait ses preuves. Elle n'est pas encore tout à fait hors d'usage.

1. J. Guiffrey, *Marot*, III, 241.
2. A. Lefranc, *Rabelais*, I, p. 68.

CHAPITRE II

L'ÉTAT

Le Roi et la Cour.

Dans la préface de *Cinq-Mars*, Alfred de Vigny dit que la France aime à la fois l'Histoire et le Drame. Si ce mot est encore juste, l'histoire si dramatique de la Réforme française ne peut manquer d'éveiller l'intérêt de nos compatriotes.

La Réforme française date des premières années de François Ier. Pour comprendre les causes, l'étendue et les destinées de ce mouvement, il faut avoir une idée précise de ce qu'étaient alors d'abord l'Eglise, puis la royauté, et cet organisme monstrueux, tête énorme d'un corps en formation, la Cour. Un jour, Louis XII, vieillissant, venait de décider une réforme des finances; détournant alors tristement ses regards du duc d'Angoulême, il se pencha vers un de ses conseillers et lui dit : « Hélas ! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout. »

La prophétie ne devait pas tarder à se réaliser. A peine sur le trône, François Ier s'entoure de conseillers plus braves que sages, qu'il couvre de beaux dons. Il rétablit la charge de chancelier au profit d'Antoine Duprat, archevêque de Sens.

Il nomme Charles de Bourbon connétable aux appointements de 24.000 livres. Le duc d'Alençon, mari de sa sœur Marguerite de Valois, est nommé gouverneur de la Normandie; Charles de Bourbon, du Languedoc; le duc de Vendôme, de l'Ile de France; Lautrec, de la Guyenne; le duc de Longueville, du Dauphiné; le bâtard de Savoie, de la Provence, ce qui leur assure de nouveaux revenus. Il multiplie les offices de contrôleurs, d'enquêteurs, au profit de ses amis. Il se fait sacrer à Reims à

grands frais. Et pour inaugurer une royauté nouvelle, il crée la cour et la compose à son image. « Il était aimable, enjoué, peu scrupuleux du côté des mœurs : telle fut sa cour. » (Hauréau.) Il y appelle seigneurs et grandes dames, savants, lettrés et artistes.

La cour règle sur le prince son attitude et ses pensées. Les emplois de cour sont rétribués au moyen de charges militaires ou de bénéfices ecclésiastiques.

Les tailles ou impôts levés sur les bourgeois fournissent 3.200.000 livres. L'ensemble des recettes était d'environ 5.600.000 livres, dont 200.000 étaient fournies par les confiscations pour crimes ou *hérésies*. Les dépenses de la cour absorbaient la moitié de cette somme. C'est que la cour comptait 47 aumôniers dont un cardinal et 8 évêques, 6 chapelains, 62 gentilshommes de la Chambre auxquels il faut ajouter les maîtres d'hôtels, les panetiers, échansons, les valets tranchants, les écuyers, les secrétaires, etc., etc., sans parler des pensionnaires du roi : 24.000 livres au roi de Navarre, 18.000 livres à M. de Guise[1]... Alors, pour payer l'armée, il fallait recourir à des expédients, à des confiscations sur les banquiers de Paris, Lyon, Bordeaux..., à des emprunts qu'on devait accorder *par amour ou par force*.

En 1522, François Ier fait enlever de force le treillis d'argent massif qui entourait le tombeau de saint Martin de Tours. Il fut converti en pièces d'argent qu'on appelle les *testons à la grille*.

En cette même année, le roi se met à créer des charges nouvelles en les vendant aux plus offrants. Quand il n'y eut plus rien à prendre, il changea de système et supprima le budget de l'ostentation. Mais il était alors près de mourir.

En attendant, ce fut pendant un long règne une profusion de constructions, de fêtes, de représentations ruineuses, à Amboise, à Fontainebleau, au camp du Drap d'Or, à Paris.

Dans cette cour, la reine mère, Louise de Savoie, brillait au premier rang. Elle était belle, galante, ambitieuse. Pour garder la main sur son fils, elle favorisait ses mauvaises mœurs. Son médecin, Agrippa, l'en accuse formellement d'un mot ter-

1. La maison du roi comptait 3.997 personnes avec 2.087 chevaux.

rible. Pour Agrippa, c'est la cour qui pervertit les mœurs des villes où elle passe : « Qui veut vivre en la crainte de Dieu, quitte la cour. » (Voyez ses *Œuvres*, *Lettres*, le traité de la *Vanité des sciences*.) La reine mère aimait l'argent pour l'entasser. C'est elle qui fit condamner et mourir l'honnête et faible Semblançay qui avait été forcé de révéler une de ses déprédations. Lautrec avait perdu le Milanais, parce que la reine mère avait pris pour elle l'argent destiné à l'entretien des troupes. Le roi eut l'impudeur de confisquer en outre les biens du malheureux.

Toute autre était la femme de François Ier, Claude de France, fille de Louis XII. Elle ne dépensait guère qu'en bonnes œuvres. Reine délaissée, elle meurt bientôt et François Ier épouse, en 1530, la sœur de Charles-Quint, Éléonore d'Autriche, qui fut, elle aussi, éloignée de la Cour par les violences de Louise de Savoie et les perfidies conjugales du roi.

La sœur du roi, Marguerite de Valois, femme du duc d'Alençon, est une des rares femmes respectables de la Cour. Toute dévouée à son frère, elle lui a rendu les plus signalés services.

Nous la retrouverons au chapitre de la Réforme. A côté d'elle figure son émule, la princesse Renée, fille de Louis XII, qui devait épouser, malheureusement pour elle, le duc de Ferrare. Elle était lettrée et grave, portée vers les choses élevées. Elle sera plus tard pour les réformés « la bonne duchesse ».

A partir de 1533, apparaît Catherine de Médicis, femme du futur Henri II. Descendante d'obscurs marchands de Florence promus au rang de princes par la grâce du commerce et de la banque, alliée elle-même aux Valois par la grâce d'un pape, son oncle Clément VII, belle, intrigante, peu scrupuleuse, elle préparait savamment son règne futur. On la redoutait déjà et, en fait, elle est soupçonnée d'avoir ouvert à son mari le chemin du trône par la mort étrange et subite du dauphin François, en 1536[1].

Cette future reine n'hésitait pas à se mêler à ce qu'un contemporain appelle la « petite bande », troupe des dames les plus gentilles, les plus belles, les plus

1. Soupçonnée, mais non convaincue. On a eu tendance à exagérer les crimes de Catherine. Il faut se défier également des tentatives actuelles de réhabilitation complète. « Nier la criminalité et la superstition de Catherine de Médicis, c'est absolument nier l'esprit de l'époque dont elle devait inéluctablement subir l'ambiance. » Defrance, *Catherine de Médicis*, p. 22. Le mot définitif a été dit par Agrippa d'Aubigné : « elle ne fut médiocre ni en vices, ni en vertus. »

favorites du roi qui s'en allaient avec lui courir le cerf et passer le temps. Ces escapades duraient parfois huit jours, dix jours...

Tavannes dit qu'à cette cour « les femmes faisaient tout, même les généraux et les capitaines ». Ce qui explique les désordres nombreux de ce gouvernement « où la faveur fut le premier titre et le caprice l'unique règle ». (Hauréau.) Naturellement, parmi les plus influentes de ces dames, il faut citer en première ligne Mme de Châteaubriand, la duchesse d'Étampes, Diane de Poitiers... Arrêtons cette liste sans insister, car, remarque Hauréau, « quand l'historien moderne est contraint de rapporter certaines circonstances que les anciens annalistes abordent sans hésiter, il faut qu'il se borne à l'esquisse ». Résumons-nous en disant, avec A. Franklin, que si François Ier aima les arts, il aima plus encore « la guerre et la débauche ». Et, comme il est « le roi », il n'est que trop suivi par la foule des courtisans.

Ce n'est pas que tous aient les mêmes défauts. Voici M. de Montmorency, le connétable (1537), dur, altier, avare, qui choque moins par ses mœurs que par « le cynisme de ses déprédations ». (Hauréau.) Tuteur malhonnête, il pille sa pupille, Charlotte de Laval. Il distribue les emplois contre cadeaux petits ou gros. C'est qu'il fait de grands frais pour entretenir ses belles terres de Montmorency, Écouen, Chantilly, l'Isle-Adam. Sa femme est austère et revêche, avare et conservatrice. A la cour, elle garde les vieilles modes. On est heureux de rencontrer en cette cour un homme comme le maréchal d'Annebaut, bon capitaine et homme de bien, « marchandise fort rare parmi les gens de cour », disait François Ier lui-même.

A côté de lui, il faut citer Guillaume du Bellay, habile homme très utile à son roi par ses négociations et ses intrigues. Il est prodigue non seulement de l'argent du roi, mais du sien. Il meurt couvert de dettes.

Arthur de Cossé se borne à piller le trésor public. Le rôle de Montpezat se résume d'un mot : c'est le *lèche-écuelle* de la cour.

Le roi retrouve son image dans l'amiral Bonnivet et dans sa vie de débauche et d'ostentation.

Dans cette cour, les scandales étaient nombreux. Les condamnations iniques, et prononcées par ordre, de Brion, de Semblançay, du pauvre Poyet, le pillage

des finances par le roi et ses courtisans provoquaient souvent le mécontentement des bourgeois, des marchands, des laboureurs. Il s'exprime parfois dans des vers vengeurs :

Princes puissants, qui trésors affinez,
Et ne finez de forger grands discords,
Qui dominez, qui gens persécutez,
Et tourmentez les âmes et les corps...
Du firmament le grand cours cessera,
Jamais en mer fleuve n'arrivera...
Bœufs parleront, les femmes se tairont
Et si verront monts et vaux tout unis,
Si vos péchés demeurent impunis !

Plainte vaine, hélas ! Le roi ne riait pas aux satires et l'heure n'était pas venue pour le peuple de faire entendre sa voix.

L'émancipation, d'ailleurs, devait commencer par l'esprit, par la revendication des droits de la conscience religieuse. Avant d'attaquer les princes de la terre, jugés encore trop puissants, c'est aux princes de l'Église que les consciences excédées devaient s'en prendre en premier lieu. François I^er^, par le concordat de 1516, avait réussi à mettre la main sur l'Église. C'était, par un nouvel abus, corriger les anciens.

La discipline de l'Église avait prescrit que les abbés fussent élus par les moines, les évêques par le peuple et par le clergé. On sait ce que ces usages avaient amené d'abus de toutes sortes. L'intrigue, la faveur, l'argent présidaient aux élections [1]. Le concordat de 1516 accordait l'élection au roi et les annates, c'est-à-dire les écus, au pape. « Le pouvoir spirituel, dit un historien peu hardi, Mézeray, se réserva les avantages temporels, tandis que le pouvoir temporel, disposant des prélatures, des prieurés, des abbayes, en devint le directeur spirituel. » On sait l'usage que la royauté fit de son pouvoir — et cela jusqu'a la Révolution ! Les prélatures, les abbayes tombèrent immédiatement sur des gens de toute condition, clercs ou laïques, savants, poètes, peintres, architectes, artisans,

1. Parlant des électeurs ecclésiastiques, Brantôme s'exprime ainsi : « Ils élisaient souvent celui qui était le meilleur compagnon, qui aimait le plus les chiens et les oiseaux, qui était le meilleur biberon, bref, qui était le plus débauché, afin que, l'ayant fait leur abbé ou prieur, par après, il leur permît toutes pareilles débauches, dissolutions et plaisirs. » Abbé de Brantôme, *le Grand Roi François.*

financiers, soldats, que le roi ou ses maîtresses voulaient récompenser ou payer. Diane de Poitiers payait en abbayes les peintres et les architectes de Fontainebleau. Quelques-uns murmurèrent. « Mais quoi, dit Brantôme, je n'ai point ouï dire ni lu qu'auparavant ils fussent plus gens de bien, car, en leurs évêchés ou abbayes, ils étaient autant débauchés que gens d'armes. »

En conséquence, la cour s'emplit de prélats et d'abbés de cour qui ne géraient souvent que par procuration, et parfois sans y mettre les pieds, les bénéfices ecclésiastiques qu'ils accumulaient. Ils les confiaient, en d'autres termes, à des sous-ordres et se contentaient d'en toucher les revenus.

Le plus brillant de ces prélats de cour était Jean du Bellay, évêque de Bayonne, aimable, galant, bon chasseur. Cela lui valut d'être par surcroît évêque de Paris, abbé de Saint-Maur, cardinal. « Il est avéré, dit Hauréau, que ses mœurs n'étaient pas très sévères. » Il serait difficile de dire moins. Il passe, en tous cas, pour avoir fourni à Rabelais le type de frère Jean des Entommeures.

Un autre jeune seigneur, Odet de Châtillon, était devenu cardinal à 17 ans.

Jean de Lorraine[1], cardinal lui aussi et couvert de bénéfices, était « un franc libertin ». (Hauréau.) On n'ose reproduire ce qu'en dit Brantôme. Ce fut un des mauvais génies de la Cour qui ne comptait pas moins de 22 cardinaux. Quand ils escortaient le roi, « on l'eût pris pour un pape » !

Un des mieux rentés était le cardinal de Tournon, archevêque d'Embrun, d'Auch, de Bourges, de Lyon, abbé de Tournus, de Saint-Germain-des-Prés, etc., etc. Il devait devenir un des plus terribles ennemis des réformés.

Antoine Duprat, chancelier de France et archevêque de Sens, cardinal en 1527, fut un des directeurs de la politique du roi. Il contribua plus que personne à fortifier la royauté. Par le Concordat de 1516, qui fut son œuvre, il mit entre les mains du roi l'énorme influence que lui apportait la nomination aux bénéfices. Il lui procura l'argent qui manquait en instituant le système déplorable de la vente des judicatures. Dans le même but, il créa des charges nouvelles qui furent également mises à l'encan, il leva des impôts, en créa de nouveaux sans recourir aux États. En grevant le peuple, lui-même s'enrichissait en cumulant les bénéfices.

1. Il était coadjuteur de l'évêque de Metz *à trois ans*. On a dit qu'il aurait pu former un concile à lui seul, étant titulaire de 12 archevêchés ou évêchés.

Évêque de Meaux, d'Albi, de Valence, de Die et de Gap, archevêque de Sens, cardinal, on dit qu'il rêva d'acheter jusqu'à la papauté[1] !

« Le concile de Latran, dit Hauréau, avait réglé la vie des cardinaux. Ils doivent mener une vie exemplaire, assister régulièrement aux offices divins, fuir le faste et se contenter rigoureusement de ce qui convient à la modestie sacerdotale; enfin, s'ils négligent les affaires des pauvres et font mauvais emploi du revenu des églises, ils commettent devant l'Église et devant Dieu le plus grand des crimes. Voilà ce que déclarait le concile, nos cardinaux ne s'en souciaient guère. »

Le tableau précédent laisserait au lecteur une impression trop défavorable, si l'on n'ajoutait pas qu'au milieu de tant d'intrigues et de légèretés[2], une vie littéraire intense animait certains cercles de la cour. Montmorency n'en était pas, lui qui ne fit jamais le moindre don à un lettré. Mais le roi était comme le chef d'un groupe fort épris des choses de l'art, de la science et de l'esprit. Brantôme, comme de Bèze, accorde à François Ier le titre de « restaurateur des arts et des lettres », car, avant lui, l'ignorance dominait quelque peu en France. La table du roi était une vraie école et « il s'y traitait de toutes matières autant de la guerre que des sciences hautes et basses ».

Jacques Colin eut-il des prédécesseurs ? Nous l'ignorons. Mais, dès 1529, il est le lecteur du roi et il l'entretient de toutes les nouveautés. Pour avoir les faveurs du roi ou de sa sœur, il fallait leur dédier un livre sur les matières qu'ils aimaient. Colin était un habile homme qui dirigeait les faveurs royales sur les lettrés ses amis. Il était lié avec Erasme, Budé, Voulté, Marot. Agrippa avait été fort en faveur jusqu'à sa brouille avec la reine-mère. Colin était un gai compagnon qui ne craignait pas l'anecdote vive, une sorte de Jean des Entommeures à la Rabe-

1. Antoine Duprat logeait à l'hôtel d'Hercules, au coin de la rue des Augustins. Louis XII le lui avait offert en 1514. A la mort du cardinal en 1536 on y trouva cent mille écus « dans des coffres bandés de fer ». François Ier les confisqua sans fausse honte. *Sauval*, II, 149.

2. Le mot est même trop faible. Henri VIII lui-même osait faire le dégoûté devant les mœurs de la cour de François Ier. Il déclarait un jour qu'il ne se souciait pas d'épouser une femme qui y avait passé sa jeunesse, parce qu'il connaissait trop la « nourriture française ». D'après l'un des biographes d'Anne Boleyn il faudrait même lire « pourriture ». Mais le savant auteur se trompe ici manifestement. C'est nourriture qu'il faut lire, parce que ce mot est dans le texte et qu'au XVIe siècle il est synonyme d'*éducation*. Cf. FRIEDMANN, *Anne Boleyn*, p. 360 et 361.

lais. Cela ne l'empêcha point de devenir en 1534 aumônier du roi. Ce n'était pas un aumônier ennuyeux. Il fut remplacé comme lecteur par Pierre Du Chastel. Celui-ci a rendu à son maître le témoignage « qu'il n'a pas seulement magnifiquement honoré les lettres, mais qu'il les a édifiées et plantées dans son peuple par ses largesses et ses libéralités ».

François Ier aimait les livres [1], il en emportait en voyage dans sa litière, il savait où les trouver dans sa bibliothèque. Budé était à Fontainebleau son savant bibliothécaire. Il aurait voulu attirer à la cour l'illustration littéraire de l'Europe, Érasme. Budé avait malheureusement plus de science que de caractère et nous le verrons être un des juges qui condamnèrent au feu un autre ami d'Érasme, Louis de Berquin.

Du Chastel était plein de savoir, de faconde et d'entregent. François lui laissait son franc-parler. Il en usa un jour que le cardinal de Tournon lui reprochait sa faiblesse envers un pauvre luthérien : « J'ai parlé, lui répondit Du Chastel, en évêque et vous en bourreau. » Il s'élevait avec véhémence contre les évêques, « prélats hypocrites qui ne songeaient à Dieu que pour réclamer des supplices ». Évêque de Tulle, puis de Mâcon, Du Chastel a laissé la réputation d'être le plus honnête et le plus sage homme de la cour. Naturellement, il fut accusé de favoriser l'hérésie de Wiclef et de Luther. C'est qu'en effet, faisant l'oraison funèbre de son maître, il l'avait montré montant tout droit au ciel. C'est donc qu'il ne croyait pas au purgatoire !

Citons encore, dans l'entourage littéraire du roi, Mellin de Saint-Gellais, aumônier du dauphin Henri, célèbre par des vers encore plus hardis que ceux de Marot, Jean Daurat, Lazare de Baïf, Salmon Meigret, Joachim du Bellay, Nicolas Bourbon. Sadolet n'était pas à la cour, il refusa d'y venir. C'était un des rares prélats qui respectât ses fonctions pastorales.

Un lot « de fous », Triboulet, Caillette, Polite et le petit Tony, complétait le personnel de la cour. Il y eut aussi quelques astrologues, nécromanciens et serviteurs de la Cabale. On croyait aux talismans, aux envoûtements, aux apparitions et aux maléfices des diables ou des esprits.

1. Cf. Armand Baschet (*les Princes de l'Europe au* XVIe *siècle*, p. 418), qui cite le sermon funèbre de François Ier par P. Du Chastel.

Le relâchement des mœurs et la superstition vont souvent de compagnie.

Rien jusqu'à présent ne paraît dans cette cour faire pressentir l'effroyable drame que nous aurons à raconter et qui va mettre en péril, un moment, les destinées de la France. François Ier n'est décidément pas un fanatique comme Philippe II. Il ne sera pas aussi froidement prodigue de vies humaines qu'un Charles-Quint. A certaines heures, il paraît franchement anticlérical comme sa sœur, ou comme Renée de France sa belle-sœur, qui se souvenait des mauvais tours joués par le pape à Louis XII, son père.

Le règne de François s'était ouvert sur une grande espérance. Rabelais écrivait : « Maintenant, toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées, grecque sans laquelle c'est honte que une personne se dise savante, hébraïque, chaldaïque et latine : les impressions tant élégantes et correctes, en usance, qui ont été inventées de mon âge, par inspiration divine. » (*Pantagruel*, II, 8.)

Comment la main galante qui écrivait des vers sur les vitres d'Amboise va-t-elle contresigner tant de condamnations au bûcher ? Comment ce règne finira-t-il par la sombre tragédie de Cabrières et de Mérindol ?

CHAPITRE III

L'ÉTAT (*suite*)

L'Université. — Le Parlement. — La Justice.

L'Université de Paris, au XVI^e^ siècle, c'est tout un monde de professeurs, d'étudiants, de scribes, d'imprimeurs, libraires, papetiers, enlumineurs, bedeaux, traitants et gargotiers, c'est tout un monde de « collèges » divers où toutes les provinces et presque tous les pays de l'Europe sont représentés.

L'Université forme une partie importante de la Ville de Paris, limitée d'un côté par la Seine, depuis la Tour de Nesle jusqu'à la Tournelle.

Dans cette enceinte, professeurs et étudiants sont chez eux. Ils ont leurs privilèges, leur justice. L'Université est alors une vraie république, une république fédérative composée par sept groupements différents. Ce sont les trois Facultés de théologie ou Sorbonne, de droit canon, de médecine. La Faculté inférieure est celle des arts, mais elle comprend tous les collèges dont les maîtres forment quatre *nations* où l'on est distribué selon le pays auquel on appartient. Il y a la nation de France, de Normandie, de Picardie, la nation d'Allemagne pour les étrangers allemands, anglais et écossais. Il y a un doyen à la tête de chaque faculté, un procureur à la tête de chaque nation.

Le recteur était *élu* de la manière suivante : Les maîtres de la Faculté des arts réunis dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre, nommaient quatre électeurs, un de chaque *nation*, et ceux-ci, immédiatement, choisissaient le *recteur*. Il recevait aussitôt le béret, la mante fourrée d'hermine, un sachet de velours où était le sceau

de l'Université et les clefs de la caisse commune. Il devenait ainsi le roi d'une partie de Paris, arbitre de ses compagnons d'hier. S'il était appelé au Parlement, il siégeait à côté des barons ; s'il mourait en charge, il était enterré à Saint-Denis avec les rois : royauté éphémère d'ailleurs qui ne pouvait durer que trois mois. L'Université voulait un chef, non un maître.

L'Enseignement à ses divers degrés[1] se répartissait entre les Facultés et les Collèges. Ceux-ci étaient des établissements d'instruction et des internats placés sous la direction d'un *principal*. Leur fondation était généralement due à la piété et à la générosité de particuliers ou de prélats désireux d'arracher les étudiants aux promiscuités indécentes des hôtelleries ou des maisons particulières.

Ils comprenaient des *camérístes*, jeunes gens riches qui travaillaient sous la direction d'un précepteur, des boursiers ou *portionnistes*, les pensionnaires ordinaires, des *martinets* ou externes, ou même des *galoches*, externes amateurs, étudiants surannés dont les études étaient devenues la profession.

D'une façon générale, les collèges avaient beaucoup amélioré les mœurs de la jeunesse scolaire, sans faire disparaître un fond d'emportement et de sauvagerie qui se réveillait assez facilement.

Le régime des collèges était fort dur, il confinait parfois à la barbarie. Les coups pleuvaient sur les délinquants.

Les étudiants battus se rattrapaient sur les nouveaux venus, les *béjaunes*, soumis à des brimades sauvages.

Pour comprendre quelques-unes des scènes que nous aurons à raconter, il faut se souvenir que l'on n'était plus barbare, mais que l'on n'était pas encore civilisé. L'hygiène était déplorable, la saleté proverbiale[2]. Les salles de cours non chauffées étaient semées de paille, l'hiver, contre le froid, et de verdure, l'été, contre la chaleur.

A quatre heures du matin, la cloche sonnait et les exercices divers commen-

1. L'enseignement supérieur était donné par la très sacrée Faculté de théologie, la très consultante Faculté de décrets et la très salubre Faculté de médecine. Toutes trois délivraient des diplômes de bachelier, de licencié et de docteur.

2. Voir pour les détails repoussants : A. Franklin, *la Vie privée d'autrefois. Écoles et collèges*, Paris, 1894. Le même volume donne beaucoup de faits intéressants sur la vie scolaire.

çaient et se continuaient, coupés de repas très frugaux, jusqu'au couvre-feu de neuf heures.

Les esprits étaient tenus en haleine par les interrogatoires et les disputes. Celles-ci faisaient des esprits aiguisés, mais aussi d'infatigables ergoteurs. Désordonnée ou bizarre très souvent, une vie intense n'en battait pas moins dans les artères du corps universitaire[1].

Les collèges les plus anciens ou les plus célèbres étaient les collèges de Sorbonne, de Navarre, le collège Montaigu, le collège Sainte-Barbe (1460).

A Montaigu, Standonck avait imposé une règle qui fait frémir et un régime qui détruisit sans remède l'estomac d'Érasme. Sainte-Barbe eut des maîtres d'une renommée plus haute, Mathurin Cordier, Strobée, Buchanan, les Gouvéa.

Parmi ces collèges[2], le plus célèbre, le plus influent est celui qui, datant de saint Louis, porte le nom de Robert Sorbon ou Sorbonne. Son fondateur, un marchand heureux, avait voulu donner aux jeunes théologiens un logis décent. La Sorbonne devint de bonne heure l'organe de la théologie scolastique. De ses murs sombres sortaient les monitoires implacables, les décrets et sentences qui s'efforçaient d'arrêter le mouvement des idées. La Sorbonne se confond avec la Faculté de théologie et, comme telle, elle est mêlée à toute l'histoire de France. Elle est avec Etienne Marcel contre la cour, elle est tour à tour bourguignonne et anglaise. Elle est contre Jeanne d'Arc, elle est contre Jean Huss ; elle demande à

1. Il faut se souvenir aussi que si la subtilité dialectique et les autorités verbales ont fini par prédominer dans l'école au détriment de l'observation, il y a eu dans la période dite scolastique, des hommes de première valeur qui échappent à cette classification. Scot Erigène dépasse la scolastique par ses vues mystiques, par son idée que le ciel et l'enfer consistent dans les joies et les tourments de notre propre conscience, que tout homme sera finalement sauvé. Anselme et Thomas d'Aquin sont de purs scolastiques, mais pas Duns Scot ni Occam, homme intelligent et plein de sens, dit Luther. Il ne faut pas mettre Roger Bacon, l'inventeur du télescope, le précurseur d'une étude directe de la nature, au rang de ceux qui croyaient tout avoir et tout savoir en Aristote, qui ont fermé la bouche à Bacon et l'ont jeté en prison.

2. Il y en avait beaucoup d'autres, plus de trente ; les collèges de Lisieux, des Chollets, de Marmoutiers, du Plessis, par exemple : ceux qui nous intéressent le plus ici sont ceux de Montaigu à cause de l'essai de Réforme de Standonck ; de Sainte-Barbe à cause d'un de ses illustres écoliers, Ignace de Loyola ; de Fortet qui fut le dernier asile scolaire de Calvin à Paris. Un des bâtiments du collège Fortet subsiste encore au n° 21 de la rue Vallette. Le collège de Lisieux était à la place où se trouve aujourd'hui le fronton de la Faculté de Droit. Le collège Montaigu a été remplacé par la bibliothèque Sainte-Geneviève ; au début du XVI^e^ siècle, le collège de Montaigu paraît le plus attaché aux vieilleries (QUICHERAT).

François Ier de condamner à jamais l'imprimerie « matrice de livres pernicieux au trône et à l'autel[1] ».

L'Université de Paris, dans son ensemble, était née d'un effort des étudiants et des professeurs pour échapper à l'autorité de l'Église de France. En affectant de ne relever que du pape, elle est forcée de s'appuyer sur lui. Elle est donc pendant des siècles essentiellement ultramontaine. Elle fait partie de « ce grand dessein de la Papauté qui était d'établir un pouvoir intellectuel, un pouvoir spirituel unique à travers et au-dessus des pouvoirs temporels multiples ». On peut dire que jusqu'au XVIe siècle, la Papauté a en France une province à elle, la montagne Sainte-Geneviève.

La scolastique y règne sans conteste. On appelle scolastique l'ensemble des méthodes et des doctrines qui prévalurent dans les écoles jusqu'au XVIe siècle et au delà. Son caractère est de subordonner la science et la moralité aux formules de la théologie traditionnelle, d'étudier, non les choses elles-mêmes, mais les idées transmises sur les choses. C'est la méthode d'autorité. Sur chaque question, la scolastique demande ce que les maîtres ont pensé. Les textes sont les lois qui constituent l'autorité. *Magister ipse dixit.* Le maître par excellence, c'est Aristote[2] appuyé par Anselme, Scot ou saint Thomas.

Un autre caractère de la scolastique, c'est l'abus du raisonnement, du syllogisme, de cette gymnastique de l'esprit qui consiste à soutenir le pour et le contre,

1. Elle sera plus tard ligueuse et espagnole, elle offrira la couronne à Philippe II. Elle a pendant des siècles brandi ses foudres *super orbem et urbem*, sur le monde et Paris. Elle lancera successivement l'anathème à Luther, Dolet, Rabelais, Ramus, Descartes, d'Alembert, Mably, Diderot, l'Encyclopédie, « sur tout ce qui a une pensée au front, une lumière au cerveau, une croyance au cœur ». Elle a proscrit le quinquina, la vaccine. Mais, pour lutter contre les idées nouvelles, elle a fait venir trois imprimeurs de Bâle : Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Cranz. Ceci tuera cela.

Victor Hugo a résumé l'histoire de Sorbonne en deux mots :

A quoi rêvait Sorbon quand il bâtit ce cloître
Où l'on voit mourir l'aube et les ténèbres croître ?

2. La doctrine rationaliste de Dieu, de l'âme, les définitions de l'être, de l'essence, la démonologie, c'est Aristote. C'est lui qui passe dans les catéchismes. La divinité « non devenue, non créée, de tout temps existante, impérissable », le Dieu qui est une « essence éternelle, immobile, complète, indivisible, inconditionnée, douée de l'existence, mais sans dimension, qui se pense elle-même en éternelle actualité, car la pensée s'objective par la pensée du pensé, en sorte que la pensée et le pensé deviennent identiques », cet entassement de mots, c'est de l'Aristote. On comprend devant ces clartés scolastiques la remarque malicieuse de l'auteur des *Lettres des hommes obscurs* faisant dire à Job que Dieu ne révèle ses profondeurs qu'aux ténèbres (*revelat profunda tenebris*) ou à Michée que la lumière du Seigneur n'apparaît qu'au milieu de l'obscurité (*in tenebris, Dominus lux mea est*).

à écraser l'adversaire entre les prémisses et les conclusions, formes vaines qui rappellent, avec la grâce en moins, les sophistes de la Grèce, science bavarde qui obscurcit la religion sous le prétexte de l'établir, « genre monotone et stérile dont la culture exclusive a eu le déplorable effet de dessécher beaucoup de grandes intelligences ». (Quicherat).

Les dissidences inévitables dans les discussions sont devenues des hérésies. Jusqu'ici le parti de la liberté a toujours succombé devant l'anathème et le bûcher. En 1474, une ordonnance royale prescrivait d'examiner tous les livres de philosophie des collèges et de brûler ceux qui contenaient la mauvaise doctrine.

A ce régime, l'Université de Paris, la plus célèbre du monde, a perdu son prestige au début du XVI^e^ siècle. « Débordante d'activité, encouragée par des succès continus durant la première période de son existence, où elle avait donné à l'Église un pape, vingt cardinaux, cinquante archevêques et évêques, l'École parisienne touche, dès l'aurore du XV^e^ siècle, à la période de la décadence. L'indiscipline où la jette l'abus de ses privilèges, le sophisme et le fanatisme auxquels aboutit la dialectique faussée de ses régents la perdent. » (A. Christian.)

A la fin du XV^e^ siècle et dans les commencements du XVI^e^, la Renaissance, ou la piété de certains maîtres, a fini par éveiller quelques idées nouvelles, par amener l'examen de la méthode si fatale aux jeunes et bons esprits. Mais ces idées ont trouvé, particulièrement dans la nation de France qui comprenait bon nombre d'Espagnols « tenant ferme dans le château de l'Ignorance », des contradicteurs passionnés, si bien que Vivès, témoin du temps, écrit d'eux : « Ils rendent à l'Université de Paris le détestable service de la ridiculiser aux yeux de l'Europe ; car n'est-il pas devenu proverbial qu'à Paris l'on instruit la jeunesse à ne rien savoir. »

Léonard de Vinci l'avait dit avant que la scolastique en décadence en eût partout fourni la preuve : « Là où on ergote, il n'y a pas de vraie science. »

LE PARLEMENT. — LA JUSTICE

Une des forces de l'État, c'est, au XVI^e^ siècle, le Parlement. On entend sous ce nom une cour souveraine de justice qui connaissait directement des affaires qui

lui étaient attribuées et, par voie d'appel, des décisions des juridictions inférieures de son ressort. On peut dire que sa compétence s'est étendue avec l'extension du pouvoir royal. Favorisé par les circonstances, le Parlement prend, en face même du roi, une autorité grandissante qui s'essaye parfois à restreindre et à limiter le pouvoir royal. Ainsi, au début du règne de François Ier, le Parlement avait fait au Concordat de 1516 une telle opposition qu'il s'était vu exiler à Villers-Cotterets. Il fut par instants plus catholique que royaliste pour finir plus royaliste que catholique.

Dès les commencements de la Réforme, le Parlement tend à prendre la direction de la répression de l'hérésie. Jusqu'alors ce soin était laissé soit à l'Inquisition, soit à l'Université elle-même. Celle-ci prétendait juger seule de l'hérésie des siens. Pour ceux du dehors, elle était appelée en consultation. Mais dès les premières années de la Réforme, nous voyons le Parlement donner contre les hérétiques des ordres particuliers de poursuites, et le 2 mars 1524 l'effort contre les idées nouvelles est régularisé par la nomination d'une Commission composée de deux membres du Parlement et de deux docteurs en théologie, chargée de la répression des erreurs. Les évêques sont contraints de donner vicariat, c'est-à-dire d'abandonner leurs pouvoirs disciplinaires à cette Commission. Un peu plus tard, le Parlement demande à la régente, en l'absence du roi en guerre ou prisonnier, d'obtenir du pape la consécration de son initiative. Le pape ne pouvait qu'adhérer à ces vues. Il désigna, en effet, les membres d'une Commission qu'il composa de la même manière (deux membres du Parlement, deux docteurs de la Sorbonne ou de la Faculté de théologie) et qui reçut pleins pouvoirs pour juger définitivement et sans appel les partisans des nouvelles doctrines (17 mai 1525). De cette manière, le juge en dernier ressort des hérésies françaises, c'est le pape par ses délégués. Les évêques protestèrent contre cette atteinte portée à leur autorité ecclésiastique. Mais le Parlement tint bon, et même il associa les juges présidiaux à son action. Les parlements de province suivirent l'exemple de celui de Paris, si bien que les évêques n'eurent plus désormais à juger que des causes que les laïques voulaient bien leur abandonner. Les inquisiteurs et les évêques, nous le verrons, feront encore de nombreux procès en hérésie, mais la part principale appartient désormais aux parlements, c'est-à-dire à des laïques, si l'on peut appeler de ce nom des

juges qui, pour agir au nom du roi, n'en étaient pas moins, en majeure partie, des ecclésiastiques.

En faisant passer ainsi les réformés sous la juridiction laïque, on portait une atteinte certaine aux droits séculaires de l'Église. On y parvint pourtant en accusant les évêques d'impuissance et de faiblesse, et en faisant entendre aux rois qu'il y allait moins d'atteintes à la foi que de la sécurité de leur trône. Si le Parlement prend en main la police des idées, c'est attendu que « tels erreurs et fausses doctrines contiennent en soi crime de lèse-majesté divine et humaine, sédition de peuple et perturbation de notre état et repos public ». (Édit du 1er juin 1540.)

Les novateurs ne gagnèrent rien d'ailleurs à ce changement. Au fond, le juge, c'était le pape, et celui-ci devait rester impitoyable envers les adversaires de son idéal, de son pouvoir et de ses privilèges.

Quatre prisons sont les symboles et les organes de la justice royale : le grand et le petit Châtelet, la Conciergerie du Palais, la Bastille. Depuis longtemps, le le Châtelet, la Conciergerie sont la terreur de Paris. On connaît les noms de quelques-uns de leurs cachots, les oubliettes, les chaînes, le puits. Une poulie de cuivre y descendait ceux qu'on envoyait dans ces régions souterraines (Sauval, *Histoire de Paris*, III, 338). Le prisonnier y trouvait la *Fosse* et la *Chausse d'hypocras*, où, les pieds nus dans l'eau, il ne pouvait se tenir ni debout, ni couché, et où il mourait souvent après quinze jours de détention.

A la Conciergerie, un autre réduit, appelé *Fin d'aise*, était rempli d'ordures et de reptiles. Les prisons ordinaires, situées en arrière de la tour Montgomery, sous la salle de la Cour de cassation, se composaient de deux rangées de cachots pouvant contenir 400 personnes. La première rangée était envahie par les infiltrations du fleuve. Ces « enfers » prenaient jour sur un corridor obscur, à travers des soupiraux grillés.

Les détenus, mal nourris, mal logés, restaient, même jugés innocents, entre les mains de leurs geôliers jusqu'à l'acquittement de leur droit de geôlage. Les anciens bouges de la Conciergerie ne disparurent qu'en 1817. On y était traité selon sa bourse. Pas de garantie non plus devant une justice vénale habituée, dit Guiffrey, au goût des « épices ». La Tour carrée, ou Tour de l'Horloge, reste

aujourd'hui comme un témoin de séculaires violences et injustices. La Tour ronde avait reçu le nom de Tour *Bon-Bec*, parce que la torture savait admirablement y faire parler les gens[1]. L'hérétique convaincu n'en sortait que pour avoir la langue coupée avant d'être brûlé devant Notre-Dame, à la place de Grève ou au marché aux pourceaux. L'Église, abusant du signe sacré de la Rédemption, mettait une croix de bois entre les mains de ses condamnés.

La justice du roi ne s'exerce pas d'ailleurs sur la moitié de Paris. Le régime de la féodalité dure toujours et la plus grande partie de la capitale est placée sous la juridiction de grands seigneurs qui sont alors, presque sans exception, des ecclésiastiques. Il y a la justice du Chapitre de Notre-Dame, celle de l'évêque de Paris, de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève, du Prieur de Saint-Martin-des-Champs, de l'abbesse de Montmartre, etc., etc. Tous ces hauts justiciers ont leurs baillis, leurs prévôts, leurs conseillers, leurs sergents, leur échelle, leur lieu de supplice, leur carcan, et naturellement aussi, leurs prisons[2].

Les peines sont terribles : le feu, la corde, pour les femmes l'enfouissement toutes vivantes, les mutilations, les fustigations, le bannissement, les marques au fer rouge, l'exposition au carcan.

Les animaux eux-mêmes sont jugés, pendus, brûlés pour leurs offenses à la vie humaine si peu respectée par les juges. On a compté plus de cent procès faits à des porcs, chevaux, vaches, pour crimes divers[3].

Même quand le Parlement a réussi à appeler à lui les procès pour hérésie, cela ne touche que les laïques. Les clercs ne relèvent que des officialités. Celles-ci, généralement, emprisonnent le clerc, le condamnent au pain et à l'eau, à la prison temporaire ou perpétuelle. Mais, si l'hérésie devient crime d'État, selon les préten-

1. Sur les horreurs de la torture, cf. Berriat de Saint-Prix, *Tribunaux du grand criminel*. Il y a des procès-verbaux à faire frémir. Cf. encore Bibliothèque nat., ms. n° 7617, f° 200.

2. L'évêque de Paris est haut justicier en 35 rues ; Le chapitre Notre-Dame, en 38 rues ; L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 30 rues ; L'abbé de Saint-Martin-des-Champs, en 54 rues, etc., etc.

Voir l'instructif tableau dans A. Franklin, *Paris et les Parisiens au* xvi^e^ *siècle*, 1921, p. 105.

3. « La justice ecclésiastique se montrait tout aussi extravagante que la justice criminelle. En 1516, Jean Milon, official de Troyes en Champagne, accorda aux chenilles six jours pour abandonner le pays. Faute de ce faire, il les « déclarait maudites et excommuniées ». Ailleurs, une ruche d'abeilles est brûlée pour avoir tué un homme. Cf. A. Franklin, *Paris au* xvi^e^ *siècle*, p. 109.

tions du Parlement, le clerc est dégradé par la justice ecclésiastique et livré au bras séculier.

On voit par ce rapide tableau quelle puissance formidable détenait l'Église. Son pouvoir social était immense, puisqu'il s'exerçait, à Paris, sur des domaines plus grands que ceux du roi, et qu'il s'étendait en outre à toutes ses possessions, à tous ses fiefs dispersés dans les bourgs et villages des environs. Jamais des hommes n'auraient osé s'attaquer à un pareil pouvoir, si ceux qui le détenaient n'avaient pas perdu depuis longtemps leur autorité morale. Sous un joug de fer, sous les mailles d'un filet aux multiples replis, sous la crainte d'une répression terrible, les masses obéissent, mais dans les esprits et dans les cœurs gronde une opposition qui va éclater au grand jour.

CHAPITRE IV

L'ATTAQUE

L'Humanisme. — Reuchlin. — Ulric de Hutten. — Érasme.

« Les Érasme, les Reuchlin... ont été, qu'ils le voulussent ou non, et par cela seul qu'ils étaient des savants et des philosophes, les plus puissants auxiliaires de la révolution religieuse. »

HENRI HAUSER,

« Trois vérités forment la base de l'édifice social : la vérité religieuse, la vérité philosophique, la vérité politique.

« La vérité religieuse est la connaissance d'un Dieu unique, manifestée par un culte.

« La vérité philosophique est la triple science des choses intellectuelles, morales et naturelles.

« La vérité politique est l'ordre et la liberté.

« La liberté est le droit des peuples.

« La liberté est de droit naturel et non de droit politique... »

Ainsi parle Chateaubriand[1].

Il ajoute : « La liberté est un principe qui ne se perd jamais.

« Les révolutions n'ont qu'un motif et qu'un but : la jouissance de la liberté ou pour un individu ou pour quelques individus ou pour tous. »

1. *Études historiques*, t. I, p. 2, 3.

Or, ce que nous allons étudier ici, c'est l'histoire de la révolution tentée par quelques-uns pour s'assurer à eux-mêmes d'abord une liberté qu'ils ont fini par assurer à tous. Il n'y a pas d'histoire plus instructive et plus passionnante à la fois, puisqu'elle touche à nos intérêts les plus élevés.

L'histoire, œuvre de l'humanité, n'est pas toujours juste pour les hommes qui ont le mieux servi les grandes causes vitales, et l'histoire de la Réforme a peut-être un peu trop négligé jusqu'ici les hommes dont le labeur, ou le courage, ou la foi, ont préparé le terrain sur lequel elle a bâti. La Réforme ne fut pas l'œuvre d'un jour, ni d'un homme ou de trois hommes, elle est le résultat d'un travail collectif qui a commencé même longtemps avant que les Réformateurs aient commencé à vivre. Ce travail de *préparation*, nous avons, pour être justes, à l'exposer d'abord.

Qu'était devenue, à la fin du xv^e^ siècle, la triple vérité dont parle plus haut Chateaubriand ? Elle était étouffée sous l'autorité. Les scolastiques avaient gâté la philosophie, comme dit Voltaire, « par leurs quiddités, leurs horreurs du vide, leurs formes substantielles et tous ces mots impertinents que non seulement l'ignorance rendait respectables, mais qu'un mélange ridicule avec la religion avait rendus sacrés. » (*Lettres sur les Anglais.*)

La liberté politique n'existait plus à l'heure où naissait l'ère du « bon plaisir ».

La religion du Dieu unique et du culte en esprit disparaissait sous les surcharges du dogme grec et des dévotions paganisantes.

Mais « la liberté est un principe qui ne se perd jamais ». L'heure était venue de la revendiquer sous sa triple forme littéraire, politique et religieuse. Avec la littérature grecque et latine rendue à l'Occident, avec la Renaissance des lettres, favorisée par la découverte de l'imprimerie, un nouveau jour s'était levé. Bacon avait réclamé le droit à la recherche expérimentale et pressenti l'avenir. Occam avait osé soutenir le pouvoir civil contre les prétentions du pouvoir religieux. Puis Wiclef était venu attaquer l'Église, non plus seulement dans sa vénalité et sa corruption, mais dans sa prétention à l'absolutisme.

Il statue en face d'elle l'indépendance du pouvoir civil. Il discute son pouvoir, conteste la légitimité de ses biens temporels. Et puis, avec sa traduction de la Bible, il en appelle au peuple et s'appuie sur le sentiment national. Jean Huss,

belle figure trop longtemps effacée, et Jérôme de Prague, marcheront fermes et jusqu'au bûcher sur ce sillon. Une réforme sans schisme, tel est le rêve de Jean Huss. Plus de faux miracles, plus de pèlerinages superstitieux, de reliques frauduleuses. Il faut « ramener la religion à l'Évangile et le clergé à l'humilité ; confondre l'orgueil des prêtres qui se vantaient alors d'être supérieurs à la Mère de Dieu, car elle n'avait enfanté Dieu qu'une fois, tandis qu'ils le faisaient naître tous les jours ; soutenir que Dieu seul absout les péchés sans l'intervention d'aucun homme et que nulle absolution n'est valable si elle n'est pas méritée par le repentir ». (Marc Monnier.)

En Italie, dès le xv[e] siècle, une certaine liberté d'esprit circule dans le cercle des lettrés, et Savonarole surgit, frappant durement à la porte du pape. Orateur et polémiste, il tonne et écrit contre la corruption de l'Église et le paganisme des arts. Il fut un saint plus qu'un homme. Le bûcher étouffa sa voix solitaire.

La Renaissance bientôt gagne aussi l'Allemagne. Il se forme à Strasbourg une école d'humanistes sous Wimpheling qui étudie gravement les anciens. Sébastien Brant suit le mouvement dans sa *Nef des Fous*, dénonçant avant Érasme la folie du temps ; avec Geiler de Kaysersberg, la satire monte en chaire et vulgarise les attaques contre les erreurs de l'Église. Il y a là déjà un effort d'érudition, de critique, de satire écrite ou parlée qui mènera à la Réforme.

Ce mouvement lui-même a été préparé par les *Frères de la vie commune* qui, dans leurs écoles de Deventer et de Zwolle, ont osé opposer l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité latine et même grecque à celle des ouvrages théologiques du moyen âge. Cet enseignement nouveau, tout à fait en opposition avec celui de la scolastique, a aussitôt pénétré dans la célèbre école de Sélestat. Agricola, de Groningue, le représente aussi. Puis les 200 élèves de Sélestat se répandent en Allemagne, à Nuremberg, Ulm, Augsbourg, Francfort.

Un peu partout surgissent des hommes qui non seulement se défendent, mais attaquent. Ils s'appellent Conrad Celtes, Bebel, Beatus Rhenanus, Wimpheling, Pirkheimer ; mais les plus ardents, les plus en vue, les plus populaires, ce sont Reuchlin et Érasme.

Nous sommes en 1500. Zwingle a seize ans, Luther dix-sept, Copernic vingt-sept, Albert Durer vingt-neuf. Ceux qui vont élargir les cieux, peindre la

vie nouvelle, émanciper la foi, préparent leurs armes. Calvin n'est pas né, mais il y a en Espagne un enfant de neuf ans dont l'effort ultérieur comprimera de nouveau la liberté de l'art, de la pensée et de la foi, Ignace de Loyola.

En attendant, Reuchlin, Érasme sont les représentants les plus en vue du combat commencé.

Né sur le Rhin, Reuchlin est un élève des écoles de Paris où il a appris le grec, de Bâle où il a étudié l'hébreu. Protégé du duc de Wurtemberg, il finit par vivre tranquille à Stuttgart, continuant ses études d'hébreu. Ses études sur le Nouveau Testament lui firent découvrir des contresens dans la Vulgate et il dut reconnaître que certaines doctrines reposaient sur ces contresens. Son orthodoxie n'était point parfaite déjà, quand il fut entraîné dans une tempête imprévue.

Un Juif converti, Pfefferkorn, avait obtenu de l'empereur un édit condamnant au feu tous les ouvrages écrits en hébreu. Reuchlin consulté répondit : « Pour ramener les Juifs, ne brûlez pas leurs livres, mais ramenez-les à notre foi doucement, avec bonté, par une discussion raisonnable, avec l'aide de Dieu. » Mot trop large pour le temps. Pfefferkorn fulmina, attaqua Reuchlin dans un libelle. Celui-ci répondit au Juif converti, puis à ceux qui l'appuyaient et spécialement aux Dominicains de Cologne qui avaient lancé un des leurs contre le savant. Ce fut pendant cinq ans un déluge de petits écrits injurieux et contradictoires.

A partir de 1514, on avait vu circuler en Allemagne des petites lettres en latin traitant de toutes matières et surtout de l'affaire Reuchlin. Elles furent connues plus tard sous le nom de *Lettres d'hommes obscurs* [1]. Sous prétexte de défendre l'orthodoxie et la scolastique les auteurs des lettres livraient au ridicule, au milieu des éclats de rire des savants, tous les ennemis de Reuchlin et des études nouvelles. Ils se lamentaient sur l'extension du mal, sur le débordement des hérésies. L'un prétend que la tunique de Trêves n'est pas la vraie tunique de Jésus-Christ, l'autre que les trois rois de Cologne sont trois paysans de Westphalie, un autre médit des indulgences et des Frères Prêcheurs...

La plaisanterie mit en fureur le camp des théologiens et des moines. En

1. *Litteræ obscurorum virorum.*

même temps l'attaque se faisait plus grosse, atteignait le fond même des choses, la scolastique, la vraie interprétation des Écritures.

Un des principaux auteurs de ces lettres était Ulric de Hutten, qui devait être plus tard un des premiers chevaliers de la Réforme [1].

L'effet des lettres fut considérable. Leur satire ruina devant l'opinion l'ordre redoutable des Dominicains. « Elle découvrit sous le respect de la tradition l'esprit de routine et d'ignorance, sous les dehors de la religion l'égoïsme et l'intérêt, sous la sévérité de la répression, le relâchement des mœurs. Elle éveilla les esprits, les enhardit ; Hutten, en un mot, prépara le terrain à Luther. » (Zeller.)

De même, Hutten ouvre le chemin à Luther sur le terrain politique. Transporté en Italie par les incidents de sa vie aventureuse, il s'indigne à la vue de la politique tortueuse des différents pouvoirs en lutte, Venise, Rome, la France et l'Empire. Il s'élève avec colère contre un pape qui lui paraît être l'auteur de tous les maux de la chrétienté. « C'est Jules II, dit-il, qui pousse la république chrétienne à se déchirer les entrailles de ses propres mains. Singulier successeur du Christ qu'on voit, recouvert d'une armure et l'épée à la main, la chevelure et la barbe hérissées, acheter la possession de la terre par la fraude et vendre le ciel qu'il ne possède pas ! »

Voici sous quelles couleurs Rome lui apparaît en 1516 : « J'ai vu les murailles à moitié détruites de la ville où Dieu se vend avec tout ce qui est sacré ; j'ai vu le grand pontife et le Sacré-Collège, la longue suite des princes cardinaux et la troupe inutile des scribes, cavalcade caparaçonnée de pourpre flottante ; j'ai vu ceux qui commettent le mal et ceux qui le souffrent vivant dans l'orgie, jouant les Curius ; et ceux qui négligent de dissimuler leur mauvaise vie, riant des bonnes mœurs et sifflant les gens honnêtes... »

Ils pressent la chute d'un pareil régime. Il l'attend de la renaissance des arts et des lettres : « O siècle ! ô lettres ! c'est une joie de vivre. Point de repos. Les études fleurissent, les esprits s'éveillent. O barbarie ! l'heure de ton exil a sonné ! »

1. Nous ne voyons pas pour quelle raison sérieuse, M. Pinard de la Boullaye place Hutten parmi les « dépréciateurs de l'idéal chrétien. » O. c. 131. S'il s'agit de l'idéal catholique, c'est autre chose.

Cette chute, il la prépare par ses attaques enflammées qui attisent et nourrissent le mécontentement politique venant s'ajouter à la désaffection morale produite par l'aveuglante corruption du chef et du corps de l'Église.

Dans sa *Triade romaine*, il examine le triple pouvoir intellectuel, politique et religieux que Rome s'attribue et il conclut qu'elle n'est plus qu'une Triade de tyrannie, de corruption et de simonie.

Enfin, résumant dans une pièce fameuse, *Doléance et Exhortation contre les papes*, toute la substance de ses écrits, il trace en strophes nerveuses un tableau de l'Église qui constitue contre elle le plus formidable des actes d'accusation. « La nation est opprimée, le pays pressuré, les mœurs perdues ; mais les hommes sont si aveugles qu'ils ne reconnaissent pas la vérité et mettent la superstition au-dessus de l'enseignement divin... Écoutez princes, chevaliers, ma parole nouvelle : les clercs ne doivent point placer les honneurs mondains et le soin des affaires temporelles avant la sainte parole de Dieu, car les choses qui regardent le corps ne sont point leur affaire. La vie chrétienne, c'est là leur lot, leur devoir. Jésus a dédaigné le gouvernement du monde et n'a rien poursuivi qui fût charnel, parce que le ciel est son seul royaume ; et voici cependant que le pape a mis sous sa main villes, gens et pays, appelant cela le patrimoine de Pierre ; et, qu'à son exemple, après avoir reçu de nos pères quelques biens, tous les clercs, archevêque, évêque, prieur, doyen, prélat, curé, chanoine, official, abbé, provincial, ont commencé, par tous moyens, captation, fraude, usurpation, usure, à s'arrondir, à s'étendre, à enrichir l'évêché, l'abbaye ou la cure, à tenir les caves et les celliers pleins, pour le plus grand honneur du saint[1]. Et maintenant nul ne s'inquiète plus de la cause de Dieu. Le pape, ceint d'une triple couronne, chargé de pourpre et d'or, armé des deux glaives, laisse pendre les clés au croc ; les évêques et les abbés, couverts de martre et de zibeline, parés de rubans, amollis dans l'ouate, mangent, boivent et se tiennent dans la joie, tandis que quelque pauvre diable à gages s'acquitte de leurs fonctions ecclésiastiques et que les clercs savants et pieux, languissent dans le besoin.

« Mais si Dieu est loin de leur cœur, il est toujours sur leurs lèvres. Son nom

1. Que l'on compare cette « satire » avec le tableau abrégé des droits et possessions du clergé à Paris et dans l'Ile-de-France. Franklin, *Paris et les Parisiens*.

est le rocher sur lequel ils bâtissent leur fortune, et le pouvoir spirituel entre leurs mains n'est plus qu'un instrument de lucre.

« Arrêtez, compagnons, il y a trop longtemps que le jeu dure... Non, non, la véritable Église n'est point à Rome... L'Église, c'est l'ensemble de tous les chrétiens... Quoi ! cet homme que douze valets portent sur une litière dorée pour donner sa bénédiction, comme s'il ne pouvait plus marcher, serait le successeur des apôtres ; celui-là serait le chef de la chrétienté que quelques prêtres élisent en secret dans les murs de Rome ! Non, je vous le dis, vous qui vendez ce que le Christ a donné et qui avez honte de votre ministère, puisque vous ne le remplissez plus, vous n'êtes pas l'Église. En vain vous fondez ordre sur ordre, comme si l'habit faisait l'homme pieux et non la foi ; en vain vous augmentez le nombre des prêtres et des fainéants, réformez-vous au lieu de vous multiplier. Pratiquez ce que vous enseignez au lieu d'être semblables à ces poteaux immobiles qui montrent une route où ils ne vont jamais... Quoi! François est le dieu de celui-ci, Dominique, le dieu de celui-là, Augustin, le dieu d'un autre et vous oubliez que le plus grand honneur, le plus beau nom que vous puissiez mériter, c'est celui de chrétien, et que le Christ est le vrai rocher sur lequel doit être bâtie l'Église universelle... »

Il est facile d'imaginer l'effet de pareilles paroles, répandues en latin et en langue vulgaire, sur des hommes qui savaient par eux-mêmes combien trop elles étaient justifiées. Il faut se souvenir de Hutten pour comprendre que Luther, en se levant contre Rome en 1517 et 1521, ait déjà eu tout un peuple derrière lui.

Différente, mais plus riche en résultats fut l'action d'Erasme [1].

Marc Monnier a dit de lui : « Au commencement du XVI^e^ siècle, l'homme le plus en vue, dans le monde des lettrés, est un humaniste, un homme du Nord, Erasme de Rotterdam. L'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie le saluèrent comme le maître de ceux qui savent; il fut en rapport avec toutes les autorités spirituelles et toutes les puissances temporelles de son temps. En le suivant dans

1. Un de ses mots le dépeint aux modernes : « Si l'on veut atteindre cette paix, cette concorde qui sont l'idéal de notre religion, il faut, autant que possible, peu parler des définitions du dogme et permettre à chacun sur beaucoup de points un jugement libre et personnel... » Il est regrettable que sur ce point, il n'ait été écouté ni des scolastiques catholiques, ni des protestants eux-mêmes.

ses voyages, dans ses études et dans ses travaux, on assiste à toute l'activité littéraire de cette époque de transition et l'on marche avec lui, un peu malgré lui, de la Renaissance à la Réforme. »

Rien de plus juste. Erasme, lui aussi, attaque l'édifice vieilli et prépare le terrain de la Réforme.

Ses débuts, sa jeunesse expliquent fort bien les opinions qu'il ne tarde pas à professer.

Né à Rotterdam d'un ménage irrégulier, probablement fils de prêtre, il étudie d'abord à l'école célèbre de Deventer. Plus par force que par persuasion, il tâte du couvent et en emporte la haine des moines, de leur ignorance et de leur cruauté. Battu à plates coutures par les moines de Bois-le-Duc, les plaies de son corps lui inspirent à tout jamais l'horreur des châtiments corporels. Au collège Montaigu à Paris, à Montvinaigre, comme il dit, il se gâte l'esprit par la scolastique et l'estomac par la nourriture accordée. Protégé de grands seigneurs ecclésiastiques ou laïques, il en tire sa subsistance et finit par conquérir une certaine indépendance matérielle. Lettré, écrivain, professeur, on le voit tour à tour en Hollande, à Londres, à Cambridge, à Paris, Orléans, Rome, Bâle, Fribourg et finalement à Bâle, où il meurt (1536).

Bien qu'il ait des nervosités d'homme de lettres et des aigreurs de malade, Erasme est un des esprits les plus attirants de ce siècle si riche en hommes. Admiré, admirant aussi, il a des amis partout. Caressé par Alexandre VI et par Léon X, il porte le titre de conseiller de Charles-Quint.

Dès sa jeunesse, il voit clair et se donne pour but de travailler à la réforme des études, de la vie religieuse et des mœurs. Il a d'ailleurs une piété personnelle large, mais très réelle.

Rien de plus instructif qu'un coup d'œil, même rapide, sur son œuvre.

Ses *Adages* (1500) sont un recueil de dictons populaires. Erasme les entoure de commentaires spirituels et mordants qui ne sont autre chose qu'une satire impitoyable des erreurs et des vices de l'Église. Il passe ensuite à l'*Éloge de la Folie* (1512). Ce petit livre eut 27 éditions du vivant de l'auteur. Il était entre toutes les mains. Ici, c'est la société tout entière qui tombe sous les coups du railleur au grand scandale des théologiens... « Fous les grammairiens, sales, puants,

ERASME à 50 ans
d'après un diptyque de Matsis (1517)

Ulrich ZWINGLE
(Cf. 104)

ignares, bourreaux de la jeunesse. » Les couvents ne sont pas épargnés. « Quoi de plus corrompu et de plus pernicieux que ces religions relâchées ? »

Dans ses *Colloques* (1518), il attaque les superstitions populaires dont l'Église nourrissait le peuple et tirait profit. Les étudiants s'arrachent ces dialogues qui leur apprennent un autre latin que celui de cuisine ou de scolastique et ils s'imprègnent des idées, hardies pour le temps, qui les remplissent.

Déjà en 1515 il avait donné une *Méthode pour parvenir à la vraie théologie.* C'est une attaque directe contre la scolastique. « Il faut boire, dit le maître, l'eau de notre citerne. »

Il y a aussi une grande source de vie que le catholicisme du moyen âge a laissé tarir, c'est la Bible, le Nouveau Testament surtout. Un docteur en théologie scolastique parvenu à un âge très avancé, avouait à Erasme qu'il avait tellement passé sa vie dans les « quiddités » et les « formalités » qu'il n'avait jamais trouvé le temps de lire seulement le texte de l'Évangile.

Erasme veut qu'on lise l'Évangile dans un texte meilleur que celui de la Vulgate. C'est pourquoi il prépare hâtivement et très imparfaitement (on le sait aujourd'hui) une édition grecque du Nouveau Testament (1516) qui, telle quelle, n'en eut pas moins une très grande influence.

Il faut lire le texte biblique et le comprendre. Erasme voudrait le voir traduit en toutes langues. En attendant, il l'explique dans ses *Paraphrases* et ses *Commentaires.* Il s'y montre assez hardi pour le temps, puisqu'il inquiète un de ses biographes, M. Feugère, effrayé de voir son héros friser une « interprétation libre et individuelle » opposée aux définitions de l'Eglise.

Erasme d'autre part connaît la prédication de son temps. Elle est scolastique, excentrique, d'une familiarité parfois grossière. Certains prédicateurs, dit-il, « cherchaient à frapper les yeux bien plus qu'à toucher les cœurs ». Faisaient-ils parler une femme, ils imitaient les inflexions de sa voix, ils balbutiaient comme l'enfant ou le vieillard, ils contrefaisaient jusqu'au geste et au ton de l'ivresse. *La religion se matérialisait.*

On ne pouvait nommer le diable sans peindre ses yeux enflammés, ses griffes crochues, ses dents de sanglier. Un moine tirait subitement de sa robe un crucifix couvert de sang qu'il agitait sur l'assemblée. On se laissait aller aux plus étranges

imaginations, on savait dans le détail ce que le Christ descendu aux enfers avait dit ou fait. Beaucoup cherchaient un succès bruyant dans des sorties contre les plumes, les larges sandales, les corsets en forme de tuyaux comparés à des chalumeaux par où soufflait le diable. La parole de Dieu n'était pas moins profanée par la manière de l'écouter que par la manière de la prêcher. La parole de l'orateur était interrompue par des ricanements, des sifflets, par le bruit des conversations particulières... » C'est Erasme qui parle ainsi, élégamment résumé et tamisé par M. Feugère.

Le but de l'*Ecclésiaste* est de ramener à son rôle la prédication chrétienne. Il s'applique d'abord à former l'âme du prédicateur. Tout est là. Il faut qu'il se modèle sur le Christ lui-même. Ambassadeur du Christ, il ne change rien aux paroles du Maître, *mais il ne veut pas avoir d'autres armes que la parole*. Pour mener à bien sa tâche, il faut au prédicateur une science presque universelle, il saura les sciences, les langues savantes et les langues populaires. Riche d'un fonds inépuisable, il paraîtra dans la chaire et parlera d'abondance en surveillant les impressions mobiles de l'assemblée.

Qu'il s'agisse de la *Méthode* ou de l'*Ecclésiaste*, le but d'Erasme est le même : ramener la théologie des hauteurs ténébreuses où la scolastique l'avait égarée vers l'étude de ses vraies sources, la Bible et l'observation directe de l'homme, qui a plus à apprendre au théologien et au prédicateur que Pierre Lombard, Scot et Aristote lui-même (Feugère, *Erasme*, p. 227).

Avec cela, Erasme n'oublie point les fidèles auxquels il veut enseigner à vraiment prier, à se confesser chrétiennement, et aux yeux desquels il dressera l'idéal du chevalier chrétien.

Pour mesurer l'importance de l'œuvre d'Erasme dans le travail de *préparation* de la Réforme, il suffit de le lire. Personne n'a mis un doigt plus cruel sur les plaies de l'Église d'alors. Et comme œuvre positive, il a mis le Nouveau Testament entre les mains des laïques cultivés, il a poussé l'œuvre de la traduction en langue vulgaire. Ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelé le Jean-Baptiste de Luther.

Après cela il est assez oiseux de rechercher pourquoi il n'a pas suivi plus avant les réformateurs [1]. Il y avait entre eux et lui une différence d'idées sur quel-

1. La manière la moins historique d'expliquer l'attitude d'Erasme à l'égard de la Réforme est celle de M. Feugère. D'après lui, Luther aurait « élevé sur les ruines de l'orthodoxie catholique une autre

ques points, sur le libre arbitre par exemple, une différence de méthode, d'âge et de caractère.

Le caractère, c'est précisément ce qui manque le plus à ce brillant et sympathique Erasme. Il n'est pas d'une franchise absolue, j'en appelle à sa correspondance. Il aime ses aises. C'est un homme qui vit pour lui. *Erasmus pro se*, c'est le reproche qu'on peut lui faire. Conseiller et pensionnaire de Charles-Quint, pensionné de divers papes et autres ecclésiastiques puissants, il n'est pas poussé à une rupture complète par l'ardeur de ses convictions. Il veut une réforme catholique. Il la croit possible, malgré toutes les expériences faites. De plus il est vieux, cassé, maladif et il se trouve en face d'hommes comme Hutten, Luther, Farel, qui, dans l'ardeur de leur conviction, tentent de l'entraîner plus loin qu'il ne voudrait. Il en est agacé, froissé. Attaqué, il ripostera vivement. N'étant pas absolument contraint par sa conscience à aller jusqu'à une rupture qui bouleverserait sa vie, il se défend de la vouloir. Bientôt contre la Réforme et les réformateurs, il trouvera des raisons dont la valeur n'est pas égale. Durement, injustement traité, il sera dur et injuste à son tour [1]. Une chose certaine c'est qu'on peut être un galant homme, sans être un héros ; on peut voir certaines vérités sans vouloir les confesser au risque de la ruine et de la vie même. C'est le cas d'Erasme. Il n'eut pas lieu de se plaindre en tout cas de ses amis protestants. Bâle, ville de la Réforme, resta son refuge. Il y mourut le 12 juillet 1536 au milieu du cercle de ses amis, occupé jusqu'à la fin de ses travaux de science ou d'édification. Il mourut sans prêtre, mais se confiant à la miséricorde du Christ. Il fut enterré avec de grands honneurs dans la

orthodoxie *plus intolérante, plus jalouse...* » et cela aurait éloigné Erasme. Certes, Luther s'est montré inconséquent avec le principe posé dans sa *Liberté chrétienne*, mais on se demande sur quels faits M. Feugère pense établir la hardiesse de sa thèse. Erasme s'est séparé de Luther justement avant les actes d'inconséquence qui se manifestèrent plus tard. Il est vrai qu'il y a eu au XVII[e] siècle une orthodoxie luthérienne intolérante et jalouse, mais Erasme ne pouvait la soupçonner à l'heure où Hutten et Luther sonnaient le clairon de la liberté ! En 1519, Erasme écrivait à Erard de la Marck : « Chez nous est-ce que la terreur des hommes n'est pas plus grande que la crainte de Dieu ! Le peuple en attendant est sous la tyrannie. Nous le voyons et nous nous taisons, que dis-je, nous y aidons ! Il ne serait pas prudent de dire la vérité, dit-on. Mais si tous avaient toujours eu cette crainte, qui donc nous aurait transmis l'Évangile ?... » Il voyait donc ce qu'il aurait fallu faire. Il n'a pas osé le faire lui-même jusqu'au bout. Ceux-là seulement qui sont capables de tout sacrifier à leurs idées ont le droit de lui jeter la première pierre. Voir toute la lettre : *Opus epistolarum*, t. III, p. 480 et sqq.

1. Par exemple envers Luther, quand il met en circulation un bruit faux relatif au mariage du réformateur et que rapporte Feugère en l'acceptant comme vrai. Erasme sut plus tard que l'accusation était fausse. Il la retira. Elle subsiste pourtant dans le livre de Feugère paru en 1874 !

cathédrale protestante de Bâle. Il laissait ses biens, à part quelques legs à des amis, à diverses œuvres de bienfaisance[1].

Les protestants d'aujourd'hui, sans le faire entrer de force dans leurs rangs, ne l'honorent pas moins que ceux du XVI^e^ siècle comme un homme qui contribua à délivrer l'esprit humain des servitudes du moyen âge et comme le fondateur de la critique sacrée.

Le rôle d'Erasme comme précurseur et préparateur de la Réforme et des temps modernes grandit à mesure qu'on l'étudie avec plus de soin et de liberté. Certains protestants du XVI^e^ siècle ont pu se montrer sévères, injustes même, envers l'infatigable écrivain. Aujourd'hui, nous pouvons mesurer mieux la profondeur et l'étendue de son action. Il n'y a pas un des points de l'attaque menée par la Réforme contre les déviations que les siècles avaient fait subir à la pensée, à la vie ou à la morale chrétienne où l'illustre écrivain ne se soit montré un précurseur plus ou moins hardi. Certes, il professe certaines opinions qui le mettent en difficulté avec les Réformateurs. Il ne fait pas de place dans son système au péché originel, il le passe sous silence. Il n'a pas d'enthousiasme pour saint Augustin. Il croit à la liberté humaine, et les protestants modernes l'ont en général rejoint sur ce point. Il entend rester libre à l'égard des doctrines humaines déduites de la Révélation biblique. Il répugne aux constructions lourdes et massives. Il se montre d'une dureté constante envers les bâtisseurs de systèmes dogmatiques. Il est épris de théologie, mais d'une théologie qu'il puisse mettre d'accord avec son humanisme, « une sobre et discrète théologie moins soucieuse de spéculer sur les mystères et qui, brisant avec les problèmes surannés de l'École, s'appuie uniquement sur l'Évangile ». Mais il s'accorde avec les réformateurs sur cette grande idée : c'est à l'Évangile qu'il faut revenir. Il est biblique, avec ce correctif qu'il ne faut pas s'attacher à la lettre, à la chair de l'Écriture, mais en découvrir le sens spirituel.

Dans l'Évangile, il y a le Christ « souveraine vérité et souveraine simplicité ». « Le Christ ne demande de nous qu'une vie simple et pure. » Le christia-

1. Le savant et sympathique secrétaire d'Erasme, Gilbert Cousin, de Nozeroy, ira plus loin que son maître et rejoindra le programme réformateur. Mais il devra payer de sa liberté et de sa vie l'aveu de ses idées réformatrices. Cf. *Bull.*, 1907, art. de LUCIEN FEBVRE sur Gilbert Cousin et Émile Monot, *la Franche-Comté au milieu du* XVI^e^ *siècle*, Lons-le-Saunier, 1907.

nisme, c'est l'honnêteté morale. Il ne dépend pas d'un rite, mais d'une transformation volontaire de l'âme. Erasme est donc contre les dévotions inutiles. Il est très froid pour la confession. « J'aime mieux que tu détestes une bonne fois tes mauvaises habitudes, que de les confesser dix fois à un prêtre. » Il est d'une sévérité complète pour le monachisme et les moines. Il les appelle « barbares, ignorants, vindicatifs et sensuels. » Le monachisme n'est pas la religion, *monachatus non est pietas ;* il en détourne les jeunes gens. Le diable, pour lui, n'est pas un être réel, c'est le contraire de ce que le Christ enseigne. Il ne nie pas l'enfer, mais il en éteint le feu, les peines ne consistant plus que dans le remords de la conscience. Telles sont les idées qu'il jetait à pleines mains par le monde, préparant ainsi le sol où la Réforme allait naître [1].

1. Allen est aujourd'hui le maître des études érasmiennes. En France, depuis Burigny jusqu'à Feugère, Erasme n'était qu'effleuré, tant il effrayait ses prudents biographes. Tout récemment, l'abbé Brémond le tenait encore pour orthodoxe. Il sera difficile de maintenir cette thèse après *l'Erasme* de M. J. B. Pineau, Paris, 1923. C'est un travail instructif qui se lit avec intérêt, encore que l'on soit parfois tenté de sourire devant l'émoi où Erasme jette par instants son historien. Mais enfin cet ouvrage fait connaître Erasme et donne le désir de l'étudier davantage. Sur la très grande influence d'Erasme et l'ampleur du mouvement religieux « érasmien », voir : Lucien Febvre, art. cité.

BIBLIOGRAPHIE

Bayle, *Dictionnaire historique.*
Burigny, *Vie d'Érasme de Rotterdam.*
J. Zeller, *Ulric de Hutten, Histoire du temps de la Réforme.* Paris, 1849.
Durand de Laur, *Érasme précurseur et initiateur de l'esprit moderne,* 1872, 2 vol.
Gaston Feugère, *Érasme.* Paris, 1874 (très défectueux.)
Gilly, *Érasme.* Arras, 1879.
Marc Monnier, *la Renaissance, de Dante à Luther.* Paris, 1889.
Bonet-Maury, *les Précurseurs de la Réforme et de la liberté de conscience.* 1904.
Lucien Febvre, *Un secrétaire d'Érasme. Gilbert Cousin,* dans *Bull.,* 1907 (très riche et bien informé).
Henri Hauser, dans ses *Études sur la Réforme française,* donne un maître article : De l'humanisme à la Réforme en France. Paris, A. Picard. 1909. (Vues nouvelles et intéressantes.)
P. S. Allen, *Opus epistolarum D. Erasmi Roterodami.* Oxford, t. I^er^ à III, 1913.
G.-V. Jourdan, *The movement towards catholic Reform in the early XVI th. Century.* London, 1914.
A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris,* 1916 (Capital).
H. Pinard de la Boullaye, *Histoire comparée des religions,* chapitre sur la Renaissance. Paris, Beauchesne, 1922.
J.-B. Pineau, *Érasme.* Paris, 1923.
Cf. La bibliographie complète dans Hauck, *Realencyklopädie,* t. V, p. 434, et dans Renaudet.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LA PRÉRÉFORME

La réforme catholique à Meaux.

Qu'est-ce que la Réforme ? — Une révolution religieuse, un mouvement national. — La préréforme. — Briçonnet. Lefebvre. — Tentatives de réforme dans les cadres de l'Église. — Résistances de l'Église et du Parlement. — Condamnation de Luther. — La répression par le feu. — Recul de Briçonnet. — La lutte à Meaux. — Supplice de Jean Leclerc.

« Au XVI^e^ siècle, à Meaux, ... dans les ouvriers tisseurs et cardeurs brilla la première étincelle de la Révolution religieuse. » (MICHELET.)

La Réforme en général a été le mouvement religieux le plus profond, le plus puissant et le plus fécond qui se soit produit depuis l'apparition du Christianisme lui-même.

La Réforme du XVI^e^ siècle a été avant tout une révolution religieuse. M. Henri Hauser l'a bien vu et bien dit : « Il est clair que les causes économiques ont eu sur cette révolution... une influence considérable. » A beaucoup d'égards ces mouvements de réforme et de contre-réforme ont été une révolution et une contre-révolution sociale. « Il ne faut pas cependant que cette constatation, pour nécessaire qu'elle soit, nous fasse oublier leur caractère essentiel qui est d'être des mouve-

ments religieux. C'était pour défendre certaines idées que l'on élevait des bûchers, c'était pour en proclamer certaines autres que l'on n'hésitait pas à y monter. Chaque âge, dans la vie d'un peuple, a des passions prédominantes : en France, vers le milieu du XVI^e^ siècle, la préoccupation religieuse primait toutes les autres, sans les supprimer[1]. »

C'est là le fait qui s'impose à tous ceux qui ont vécu dans l'intimité du grand siècle.

La Réforme a aussi été chez nous un mouvement national. Il y a une Réforme française. L'histoire de la Réforme est donc *un fragment de l'histoire nationale.* Comme le remarque Hauser, « il n'est pas exact de dire, avec Mignet, que la France dut recevoir d'Allemagne les *semences* de la réformation protestante ou, du moins, si la graine leva, c'est que la terre était féconde ». Nous avons vu, en effet, et nous verrons mieux encore, qu'il existait dans notre état politique et social, dans notre passé intellectuel, dans le milieu français du début du XVI^e^ siècle, royauté, clergé, noblesse, bourgeoisie, peuple, une multitude de causes qui rendaient son apparition et sa propagande possibles. Le mouvement dont Luther et Zwingle ont été les représentants en Allemagne et en Suisse était général, européen. Il a eu en France son caractère propre qui ressortira de cette étude, et, puisqu'il y a eu une Réforme française, il n'y a rien de plus intéressant pour un Français que de rechercher les causes et les effets d'un mouvement religieux et social[2] qui a puissamment contribué à la formation du monde moderne.

Un écrivain très passionné pour l'Église ancienne explique de cette manière ce qu'il appelle la naissance de l'hérésie en France : « Le roi avait conçu le dessein de faire refleurir les lettres dans son royaume où les sciences et les arts étaient tellement négligés depuis quelques siècles qu'on n'en connaissait plus le prix.. Pour y réussir, il fallait attirer en France les personnes les plus habiles de

1. H. Hauser, *Études sur la Réforme française.* Paris, 1909, p. 256.

2. H. Hauser dit avec raison : « La Réformation du XVI^e^ siècle eut le double caractère d'une révolution sociale et d'une révolution religieuse. Ce n'est pas seulement contre la corruption du dogme et les abus du clergé, c'est aussi contre la misère et l'iniquité que se soulèvent les classes populaires ; ce qu'elles vont chercher dans la Bible, ce n'est pas seulement la doctrine du salut par la grâce, c'est la preuve de l'égalité originelle de tous les hommes. « Quand Adam bêchait, et quand Ève filait, qui donc alors était gentilhomme? » Hauser, *Études,* p. 83.

tous les États de l'Europe où la science était encore en quelque estime, et le roi n'épargna ni les honneurs ni les pensions. C'était le temps funeste où Luther avait déjà empoisonné une grande partie de l'Allemagne et des États voisins du venin de ses erreurs. Il était difficile d'acquérir la réputation de savant sans donner dans les nouveautés et il n'y eut que trop de gens qui y donnèrent. François Ier ne s'en méfia pas et Guillaume Briçonnet y fut pris comme lui... quelques savants se présentèrent à lui : il les reçut, il leur donna des postes et des places honorables dans son diocèse. Ces savants étaient, pour le malheur de l'Église de France et peut-être pour celui de l'Europe entière, infectés des nouvelles erreurs et de là vint la contagion qui corrompit premièrement la ville et le diocèse de Meaux et qui, de là comme de son centre, se répandit ensuite avec une rapidité prodigieuse dans toutes les parties de la monarchie. » (F. de Raemond.)

Il y a du vrai dans ce tableau. Il en faut retenir la constatation de la décadence des études, du désordre de l'Église, l'action exercée sur la France religieuse par la grande lutte d'idées qui naquit de l'humanisme ou des conflits de Luther et de Zwingle avec la cour de Rome. La rapide extension du mouvement et sa naissance même ne s'expliqueraient pas, si la révolution des esprits n'avait pas été dès longtemps préparée par les fautes de l'Église et par le besoin des âmes de sortir d'errements séculaires.

Longtemps avant Luther, il y avait eu en France des aspirations sincères à une réforme de l'Église, à une réparation du désordre, autrement dit des désirs pieux d'une réforme catholique. Le mouvement de Meaux, à ses débuts, n'est pas autre chose, et Briçonnet, son évêque, n'aspirait à rien d'autre qu'à une restauration de la vie religieuse dans les cadres du catholicisme.

Qu'était-ce que Briçonnet? Guillaume Briçonnet appartenait à une famille déjà illustre. Petit-fils de Jean Briçonnet, receveur général des Finances et de Jeanne Berthelot, son père s'appelait Guillaume, comme lui. Sa mère était Raoulette de Beaune. Son père, après la mort de sa femme, avait embrassé la carrière ecclésiastique, ce qui lui valut d'être nommé consécutivement évêque de Saint-Malo et de Nîmes. Alexandre VI Borgia en avait fait un cardinal. Il devint ensuite archevêque de Reims, puis de Narbonne. Il eut encore en commande les abbayes de Grandmont, de Saint-Nicolas d'Angers, de Saint-Germain-des-Prés.

On voit que François Ier s'entendait à récompenser ses fonctionnaires avec les biens des églises. Notre évêque de Meaux avait son frère, Jean, Président de la Chambre des comptes ; un autre, Denys, fut évêque de Toulon, de Lodève et de Saint-Malo. A eux trois, le père et les deux fils accaparaient cinq évêchés, deux archevêchés, trois abbayes et non des moindres. Guillaume Briçonnet le père mourut en 1514 laissant ses fils bien lotis. Son fils Guillaume avait étudié au collège de Navarre. Nommé évêque de Lodève, il fait venir près de lui son camarade Josse Clichtou et s'enferme avec lui pour l'étude. Louis XII l'appelle à la cour (1507), l'envoie comme négociateur auprès de Jules II ; en 1516, François Ier l'emploie de même auprès de Léon X. Il est à Rome lorsqu'éclate l'affaire des Indulgences en 1517. Il rentre en France en 1518 et va s'occuper de réformer son diocèse de Meaux dont il est titulaire depuis deux ans.

Ce diocèse est comme les autres en grand désordre. Les curés ne résident pas. C'est à peine si on peut y trouver quelques prêtres qui aient la charge personnelle de leurs troupeaux. Briçonnet rappelle à l'ordre les curés « déserteurs », le mot est de lui, et se plaint de ne pas être obéi. La charité chrétienne n'est pas exercée ou l'est mal. Briçonnet fait observer que l'Hôtel-Dieu de Meaux est de fondation royale pour « y recevoir, nourrir et alimenter les pauvres malades », mais que les Trinitaires de Meaux s'y sont intrus en prenant à leur profit les revenus de l'institution (1519) [1].

La vie religieuse et morale est mauvaise. Nos péchés sont innombrables, dit l'évêque. Les Cordeliers pèsent sur le peuple, l'exploitent sans le servir.

Briçonnet, par sa famille et sa situation, est un grand personnage. A Paris, il a été l'élève de Lefebvre. Comme son maître, il est « biblien », mystique, épris de vie intérieure. Il souffre du triste état de son église et, pour sa part, il va s'efforcer d'y porter remède. Il divise son diocèse en 32 stations, en attribuant à chacune un prédicateur. C'est un essai méthodique et résolu de réformer l'église catholique par le retour aux sources de la vie chrétienne, la Bible, et le rétablissement de la discipline. Comme Lefebvre quelques années auparavant, Briçonnet est plein d'espoir. Il attend, lui aussi, les temps nouveaux et veut y travailler. Mais décidément la réforme du catholicisme par les diocèses était aussi impos-

1. Toussaint-Duplessis, t. M, p. 275.

sible que celle qui avait été tentée en vain par les conciles ; l'évêque de Meaux ne va pas tarder à s'en apercevoir.

D'une part, il va rencontrer l'opposition de ceux qui, prêtres ou moines, ne veulent pas être réformés. Les abus seront plus forts que lui, et, d'autre part, bon nombre de ses amis et collaborateurs seront gagnés par les idées nouvelles qui agitent la chrétienté tout entière. Il ne pourra et ne voudra les suivre, il devra se séparer d'eux et mourra en 1536 laissant son évêché de Meaux à un indigne successeur.

L'échec de la Réforme catholique est dû en premier lieu au groupe puissant de fonctionnaires ecclésiastiques ou royaux que toute réforme inquiétait par ses nouveautés, par les dangers qu'elle faisait courir à des situations privilégiées et qui réussit assez vite à gagner à ses vues la mère du roi, le roi lui-même, les plus puissants de ses conseillers et parmi ceux-ci le plus puissant de tous, le futur cardinal Duprat.

Lorsque Briçonnet fut appelé à l'évêché de Meaux, la lutte continuait entre les amis aveugles du passé et les partisans plus libres d'un avenir religieux et social meilleur. Pour beaucoup d'excellents esprits éveillés par la Renaissance, éclairés par l'humanisme, il y avait de la réforme dans l'air. On sent que quelque chose de nouveau va naître. Un célèbre professeur de Paris, Lefebvre d'Étaples[1], annonce à ses élèves que, bientôt, Dieu va renouveler le monde. Lui-même, à cette époque, est encore un fervent adorateur de la Vierge et des saints, un mystique épris de vie intérieure et de récits légendaires. Il ne songe guère à contester l'autorité du pape. Les superstitions et les pratiques, dont il se libérera partiellement plus tard, n'empêchent point Lefebvre d'avoir été un des plus utiles précurseurs de la Réforme en France. Il avait été longtemps préoccupé uniquement de philosophie et de science. Mais en 1509, un mouvement intérieur l'avait amené à ce qu'il appelle les « études divines ». « Celles-ci, dit-il, m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur. »

Il s'y était dès lors livré avec zèle, dans cette abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui lui avait été ouverte par l'amitié des Briçonnet. C'est là qu'il écrivit son fameux *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul* sorti des presses d'Henri Estienne le 15 décembre 1512.

1. Voyez sur Lefebvre et ce qu'il faut décidément en penser : Renaudet, *la Préréforme à Paris ;* N. Weiss, Réforme et Préréforme, dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1917.

Lefebvre n'est pas dogmaticien. Il ne faudrait pas chercher dans ce livre un système bien rigoureux. Il ne s'y pose pas en réformateur de l'Église. Il cherche surtout à mettre en lumière l'enseignement de saint Paul, tel qu'il le comprend. Il tente une conciliation entre Jacques et Paul : « Il y avait autrefois deux partis dont l'un se fiait aux œuvres, l'autre à la foi sans se soucier des œuvres. Jacques réfute celui-ci, Paul celui-là. Et toi, si tu as la sagesse de l'esprit, ne te fie ni à la foi, ni aux œuvres, mais à Dieu et considère comme l'essentiel, pour obtenir le salut de Dieu, la foi d'après Paul et ajoute à cela les œuvres d'après Jacques, car elles sont le signe d'une foi vivante et féconde ».

Lefebvre n'adopte point la théorie du péché originel. Il croit à la liberté humaine. Il conserve les pratiques de la pénitence. Il dira : « Les macérations de la chair comme les jeûnes, les veilles, la nudité, la pauvreté, les soucis doivent être appliquées quelquefois à la chair, quand c'est nécessaire, comme l'éperon au cheval rebelle. » Il célèbre le célibat : « Le célibat est de beaucoup préférable au mariage, car il est plus sain, plus pur, plus spirituel. »

Quant aux sacrements, il ne dit rien sur leur nombre. Il ne propose d'en retrancher aucun. Il conserve donc en somme dans cet ouvrage les doctrines fondamentales de son église. Si, par quelques côtés, il annonce et prépare la Réforme, spécialement par le mot d'ordre qui lui est commun avec Erasme : « il faut revenir aux Écritures », il n'est au fond qu'un précurseur.

Mais c'était beaucoup trop pour les amis du passé. Si timide qu'il fût à notre gré, Lefebvre était un humaniste, un professeur ami des études nouvelles. En 1514, il avait soutenu Reuchlin contre les obscurantistes de la Sorbonne. En 1517, il avait publié un ouvrage où il distinguait dans les Évangiles trois Marie, Marie-Madeleine, Marie sœur de Lazare, et Marie la femme pécheresse, en opposition avec l'enseignement officiel qui des trois n'en faisait qu'une... Tout cela rappelait les hardiesses d'Érasme. Or, il y avait alors à Paris un corps puissant et redouté, l'Université, qui cherchait à établir par les décisions de sa Faculté de théologie, dite la Sorbonne, l'autorité de la règle, la domination de l'Eglise sur la science[1].

1. « Dans les volumineux registres de la Faculté de théologie de Paris, on trouve plus de 850 décisions sur des cas de doctrines dans les dix années qui précèdent l'opposition de Luther. » Capefigue, *Histoire de la Réforme*, t. I, p. 19.

Elle était émue mais non point intimidée par les idées nouvelles. Elle condamna Lefebvre, bien qu'un légat dût reconnaître plus tard que ses erreurs étaient en petit nombre. Cela parut d'autant plus nécessaire que le grand feu allumé par Luther en Allemagne menaçait de gagner la France.

Donc, il y avait, et dès 1519, des « luthériens » à Paris. Il ne pouvait pas ne pas y en avoir. Longtemps avant Luther, dans l'église des Gerson et des Pierre Dailly, il y avait eu des âmes pieuses qui aspiraient à une sainte réformation du « corps de Christ ». Mais comme ils ne faisaient pas, et pour cause, tenir procès-verbal de leurs idées, nous ne les connaissons pas tous. Nous ne connaîtrons jamais, semble-t-il, que ceux qui sont tombés sous le coup de la persécution.

Nous savons que des hommes comme l'évêque Étienne Poncher, le président du Parlement François Deloin, le lieutenant civil de Paris Louis de Ruzé, Guillaume Petit (ou Parvi) confesseur du roi, Guillaume Cop, de Bâle, son médecin, Guillaume Budé, Louis de Berquin, le plus savant des nobles, favorisaient le mouvement des idées et se tenaient en relations avec les esprits éclairés de tous les pays, correspondaient avec Erasme, le savant le plus brillant d'alors. Des imprimeurs, enthousiastes de leur *art merveilleux*, prêtaient à la science et aux lettres l'appui de leurs presses. François Ier, curieux de lettres et de sciences nouvelles, un roi qui aimait lire et se faire lire, favorisa le mouvement jusqu'au jour où l'on réussit à lui faire croire qu'il était dangereux pour son autorité et ses intérêts. Dès 1518, un auteur inconnu dédiait à Louise de Savoie un ouvrage intitulé *le Triomphe des vertus* où, en bon Gallican, il attaquait hardiment le despotisme ultramontain[1]. Quand les événements d'Allemagne et de Suisse furent connus en France, beaucoup applaudirent aux efforts de Luther et de Zwingle, comme ils applaudissaient Erasme ou Reuchlin. On lut avidement les livres de Luther[2], surtout son traité sur *la Captivité de Babylone*.

1. Ch. Schmidt, *G. Roussel*, p. 3; et Bibl. nat., ff., n° 7032[3], 6809.

2. Glareanus écrit à Zwingle, 1er nov. 1520 : *Nulli libri avidius emuntur... Passim bene dicitur Luthero. Verum monachorum longa est catena.* (*Zwinglii epistolae*, t. I, pp. 151, 176.) Lefebvre fait saluer Zwingle par Glareanus, *ibid.*, p. 78. Pour se rendre compte de l'action exercée par les écrits et le courage de Luther, il faut lire la collection de lettres adressées par Vadian ou à Vadian, le célèbre ami de Zwingle, médecin et humaniste à Saint-Gall, et publiée sous le nom de *Vadianische Briefsammlung*. Même ses futurs adversaires comme Faber, vicaire général de Constance, trouvent qu'il a raison, mais qu'il a raison trop fort. Luther a tort d'intéresser l'univers à sa querelle ; il ne s'agit plus d'une querelle d'école, mais d'un appel

Dans ses fameuses thèses du 31 octobre 1517, Luther avait osé attaquer l'abus et même l'usage des indulgences. Il en était résulté avec Tetzel, avec Jean Eck, avec Prierias et bien d'autres, une polémique qui avait enfanté toute une littérature d'attaques et de ripostes et avait conduit à la célèbre dispute de Leipzig où Luther, déjà taxé d'hérésie par les Facultés de Cologne et de Louvain, avait accepté de soumettre sa doctrine, conforme aux Écritures, disait-il, au jugement de la Faculté de théologie de Paris. Léon X, dans sa bulle *Exsurge*, ayant condamné 41 propositions de Luther, le duc Frédéric de Saxe avait écrit à l'Université de Paris pour savoir d'elle si elle approuvait ou réprouvait les opinions du moine hardi dont les écrits, en quelques semaines, avaient volé jusqu'au bout de l'Europe.

L'Université de Paris, quoique bien déchue, était encore la plus célèbre de toutes, et Luther même en était d'accord. Rois, princes, parlements, évêques ou particuliers s'adressaient à elle pour en obtenir des consultations de doctrine.

Or donc, le 2 mai 1520, Noël Bédier (en latin Beda) syndic de la Faculté de Paris, après avoir communiqué à ses collègues la lettre de Frédéric de Saxe, fit désigner un certain nombre de docteurs en matière de foi, une sorte de commission de

au peuple qui réjouit les uns et inquiète ou terrifie les autres. « Quand les libraires, race intéressée, dit Faber, mettent la main sur d'aussi bons écrivains que Luther, ils tirent leurs œuvres à des milliers d'exemplaires, et en langue populaire encore, ce qui fait que personne ne peut plus ignorer la révolution luthérienne. » (*Vadianische Briefsammlung*, t. II, p. 278.) Erasme, de son côté, écrivait le 13 mai 1521 : « On ne saurait croire combien, en long et en large, Luther a envahi les esprits et combien haut il s'est élevé par ses livres répandus partout et en toute langue. » (*Herm.*, I, 64.) Mais ce ne sont pas seulement, les écrits qu'on admire, c'est l'homme. « C'est plus qu'un homme, dit un correspondant de Vadiane c'est un héros. » (*Vad. B. S.*, II, 442.) Naturellement, du côté de Rome toute une nuée de savants et de pamphlétaires s'était élevée contre le réformateur, si bien qu'on peut dire que Luther a mis l'Europe pensante en ébullition (*Ibid.*, III, 223). Il n'est pas étonnant que le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier* ait fait à Luther la place qui lui revenait en disant vers 1519 : « Le pape avait accordé des indulgences à ceux qui partiraient contre le Turc. Cela fut cause de plusieurs grands abus commis par quelques ambitieux et avaricieux prescheurs d'amasser de grands deniers dont plusieurs docteurs et autres notables personnages furent très scandalizés, et, parce que maître Martin Luther, du pays d'Allemagne, homme de grand esprit, de l'ordre des Augustins, prêcha et écrivit quelque opuscule contre ce pardon, en calomniant l'autorité de notre saint-père le pape, il fut déclaré hérétique et excommunié par le pape Léon. En haine de cette censure dont il appela *ad futurum concilium*, le pauvre et imprudent Luther fit un opuscule intitulé *De Captivitate babylonica* où il a inséré plusieurs grandes erreurs... A ces folles opinions plusieurs personnes latines qui ont seulement vu et étudié le texte des Évangiles et Épitres ont adhéré et même délaté (répandu) ses erreurs par blasphèmes que je n'oserais écrire contre l'honneur que nous devons porter à la Vierge Marie, mère de Jésus-Christ notre sauveur et rédempteur... »

la discipline des idées, à qui le siècle naissant devait donner du fil à retordre. Il ne faut pas s'y tromper, c'est de la Sorbonne, de la Faculté de théologie appuyée sur Rome, qu'est venue en France l'opposition constante à la réforme, comme à toutes les idées un peu nouvelles que le travail de la pensée pouvait faire surgir. Les docteurs décidaient tout sous les formes les plus solennelles, après avoir célébré le saint sacrifice de la messe, et après avoir renouvelé le serment dû par tous les maîtres en matière de foi. Le chef de la résistance était Noël Bédier. Son zèle était grand, dit l'historien de cette résistance, mais un peu âcre peut-être [1].

L'examen des opinions de Luther fut spécialement confié à Jacques Barthélémi et à Bédier. On délibéra sur la matière le 15 septembre et le 15 novembre 1520, mais ce fut seulement le 15 avril 1521 que les juges purent soumettre à la Faculté l'instrument des propositions à condamner.

Ce document est d'importance [2]. La Faculté de Paris commence par signaler le grave péril que fait courir en tout temps l'hérésie à l'Église [3], depuis Hermogène, Philèbe et Hyménée jusqu'aux Ébionites et aux Manichéens, aux Ariens, à Valdo, Wiclef et Jean Huss. La race de ces vipères qui ne sortent pas des entrailles de leur mère avant de les avoir déchirées n'est pas éteinte : Luther est de leur race, lui qui ose opposer sa pensée individuelle à celle de tous ceux qui ont été avant ou qui viendront après lui, lui qui ose préférer son jugement à celui de toutes les universités, de tous les docteurs, des conciles même, comme si Dieu avait réservé au seul Luther la connaissance des choses nécessaires au salut des fidèles [4] ! C'est l'éternelle objection de toutes les scolastiques à toutes les convictions individuelles.

Les docteurs de Paris sont tellement suffoqués d'une pareille arrogance qu'ils n'hésitent pas, dès l'entrée, à indiquer les moyens de la punir. Il faut moins discuter que punir et punir par le feu [5].

1. Duplessis d'Argentré, *De novis erroribus*, t. II, p. 2. Erasme appelle Bédier une souche plutôt qu'un homme, *truncus verius quam homo.*

2. On le trouvera dans Du Boulay, t. VI, pp. 116-127 et dans d'Argentré, t. I, pp. 365-374, et t. II, pp. II à IV.

3. *Perinde ac cancer morbus serpet.*

4. *Quasi scilicet ad fidelium salutem necessaria Luthero soli Deus reservarit.*

5. *O impiam et verecundam arrogantiam vinculis, censuris, imo ignibus et flammis coercendam potius quam ratione...* Qu'on vienne après cela nous dire que la Réforme n'a été qu'un mouvement politique

Luther est un hérésiarque [1]. Sur le libre arbitre, il est manichéen, sur la contrition, hussite et wiclefite, sur la punition des hérétiques, il parle comme un cathare. Non content d'avoir vomi une doctrine de pestilence, il a écrit sur *la Captivité de Babylone* un livre qui mérite d'être comparé au Coran. C'est un ennemi pernicieux de l'Église de Christ qui a mis dans son livre toute la folie monstrueuse des hérétiques anciens et nouveaux. Or, continuent les docteurs, comme nous savons que les erreurs empoisonnées pullulent et s'accroissent de jour en jour autour de nous, il faut s'y opposer de tout son effort. Ayant donc sérieusement examiné et discuté toute la doctrine qui se rattache au nom de Luther, nous la jugeons remplie d'erreurs exécrables, surtout en ce qui touche la foi et les mœurs. Elle est impie, schismatique, contraire à la sainte Écriture, blasphématoire contre le Saint-Esprit ; nous la déclarons pernicieuse à la république chrétienne et en conséquence elle doit être entièrement exterminée [2], livrée publiquement aux flammes vengeresses. Son auteur doit être contraint par tous les moyens à une abjuration publique.

Tel est l'avis furieux que les commissaires de la foi proposèrent à leurs col-

ou social réprimé par des moyens politiques. C'est une lutte d'idées, de sentiments où s'agitent avant tout, et à l'origine spécialement, des affaires de conscience. La Réforme est considérée, dès l'origine, comme une hérésie qu'il faut *exterminer*, c'est-à-dire détruire par tous les moyens, prisons, censures, flammes et bûchers, telle est la doctrine que nous trouvons ici et qui fut la politique constante de la papauté et de la Faculté de théologie. Un récent et savant historien du XVI^e^ siècle, M. Romier, pour dégager la papauté et l'Église de la responsabilité d'une répression impitoyable qui scandalise les âmes, a imaginé un moyen élégant. Il explique le mot *exterminer* par son sens original : mettre hors du territoire, chasser, exiler. Malheureusement pour sa thèse, il est certain que le latin ecclésiastique a étendu le sens du mot qui est devenu le synonyme de détruire. C'est le sens qu'a le mot *exterminer* dans le français du XV^e^ siècle : « les exterminer et détruire ». Il est vrai que certains humanistes ont repris le mot dans le sens classique et, chez eux, exterminer signifie expulser. C'est le fait exclusif de quelques lettrés. Le sens populaire de *détruire* subsistait. C'est dans ce sens que Montaigne l'emploie (*Essais*, Ed. Strowski, l. III, ch. VI). C'est dans ce sens que les « suppôts de Sorbonne » l'emploient et, s'il pouvait rester le moindre doute, celui-ci serait levé par des centaines de textes émanant soit de Rome, soit de la Sorbonne ou du Parlement, qui concordent avec la définition ci-dessus : les hérétiques doivent être traités par le fer et le feu, *vinculis, ignibus* et *flammis*. Il y a quelque chose de plus brutal encore, ce sont les faits. Les hérétiques en France n'ont pas été seulement expulsés, chassés, ils ont été décapités, pendus, enterrés vivants, brûlés, en un mot *exterminés* autant que cela a été possible. Nous repoussons donc une fois pour toutes le lénitif de M. Romier : exterminer, c'est-à-dire expulser. Cf. ROMIER, *Cath. et Huguenots à la cour de Charles IX*, p. 115; QUICHERAT, au mot *extermino ;* HATZFELD et DARMESTETER, *Dict. gén. de la langue française*, au mot *exterminer*.

1. *Virulentus veterum hæresum innovator.*
2. Cf. La note ci-dessus.

MARTIN LUTHER

d'après une peinture sur bois appartenant à M. Armand Lods

lègues. Réunis aux Mathurins, le 15 avril 1521, après avoir entendu la messe et renouvelé leur serment, ceux-ci adoptèrent à l'unanimité les termes de la condamnation proposée ; pour que nul n'en ignore, ils apposèrent solennellement sur le document le sceau de l'université et en décidèrent l'impression immédiate [1].

Il restait à arrêter les termes des lettres à adresser à l'empereur et au duc de Saxe. Ce fut le travail des 22 et 24 avril. On décida de même qu'on ferait remettre au roi, par l'intermédiaire de son confesseur Guillaume Petit, évêque de Troyes, un exemplaire des censures imprimé sur vélin et richement relié. La réponse au duc de Saxe avait été envoyée immédiatement.

Luther ne pouvait se soumettre à un jugement qui n'était en somme qu'une furieuse dénonciation et un appel aux sévérités du bras séculier.

Sans doute, ce n'était pas de gaîté de cœur qu'il s'était levé contre tant d'autorités si longtemps vénérées. Il savait bien l'énormité de son geste. « Voici, dit Michelet, qu'un moine traite d'égal à égal avec le pape et se constitue le juge du chef de l'Église. La chaîne de la tradition vient d'être rompue, l'unité brisée, la *robe sans couture* déchirée [2]. » Lui-même, au commencement d'un livre qui fut une erreur, son *De servo arbitrio*, dit à Érasme, dans une page où l'on sent comme un souvenir de l'objection des scolastiques : « Es-tu donc seul à avoir raison contre tous ? Tu te sens quelque peu arrêté en présence d'une suite si nombreuse d'érudits, devant le consentement de tant de siècles... Ajoute encore les théologiens plus récents, tant d'académies, de conciles, d'évêques, de pontifes. De ce côté se trouvent l'érudition, le génie, le nombre, la grandeur, la hauteur, la force, la sainteté, les miracles ; et que n'y a-t-il pas ? Du mien, Wiclef et Laurent Valla (et aussi Augustin, quoique tu l'oublies), puis Luther, un pauvre homme né d'hier, avec quelques amis... que sommes-nous, nous autres ? Ce que le loup disait de Philomèle : Tu n'es qu'une voix : *vox es prætereaque nihil* [3]. »

Oui, mais cette voix, c'est tout, car c'est la voix de la conscience. Luther a hésité à élever la voix : « J'en atteste Dieu dans mon âme, j'eusse persévéré dans

1. Il y a un exemplaire sur vélin de l'édition originale à la Bibliothèque de l'Arsenal. Une autre édition se trouve à la Bibliothèque nationale, D. 5836.

2. *Mémoires de Luther*, I, 52.

3. Traduit par Michelet, *Ibid.*, I, 53.

ma crainte, j'hésiterais encore aujourd'hui, si ma conscience, si la vérité ne m'avaient contraint de parler[1]. »

Mais élever la voix dans ces conditions, c'était sacrifier tout aux impulsions de la conscience, c'était faire la réforme même. D'autres en parlaient, d'autres timidement l'essayaient sur un point, sur un autre, en ménageant le pape, les autorités, en reculant au dernier moment, s'il le fallait. Si Luther avait fait comme eux, l'éclair se fût éteint dans la nuit. Mais déjà il avait brûlé la Bulle. A Worms, il va faire le grand geste libérateur : *Je ne puis autrement.* C'est ce jour-là que commence le monde moderne[2].

Luther était convaincu, il ne pouvait céder ni au pape, ni aux autorités, ni aux conciles, ni aux saints : « Les saints, dit-il, ont souvent péché, souvent erré. Quelle fureur de nous donner toujours leurs actes et leurs paroles pour des règles infaillibles ! Qu'ils sachent, ces sophistes insensés, ces pontifes ignares, ces prêtres impies, ces moines sacrilèges et le pape avec toute sa séquelle... que nous n'avons pas été baptisés au nom d'Augustin, de Bernard, de Grégoire, au nom de Pierre ni de Paul, au nom de la bienfaisante faculté théologique de Sodome (Sorbonne) de Paris, de la Gomorrhe de Louvain, mais au nom du seul Jésus-Christ notre maître[3]. »

Telle fut la réponse de Luther aux docteurs fanatiques qui voulaient le brûler. Il résista et ce fut la fin du moyen âge, la fin pour Luther d'abord et, ensuite, pour tous ceux qui s'inspirèrent de son exemple.

A tous ceux que les esprits indépendants vont bientôt appeler « les brûleurs », Luther répondit de la même encre, avec une véhémence emportée, dénonçant au peuple la papauté comme la grande prostituée spirituelle, le siège de l'antéchrist. D'autres suivirent son exemple dans une foule de petits écrits où la violence de la riposte répondait à la gravité des menaces. Paris en fut bientôt rempli. Le grave Mélanchthon lui-même attaqua le décret des « théologastres » parisiens. Il les flétrit du nom de sophistes en comparant leur théologie scolastique à une idolâtrie.

1. Traduit par Michelet, *Ibid.*

2. « La Réforme est la réintégration de l'élément moral dans la religion dont il est la substance et à laquelle il donne tout son poids. » Vinet, *Hist. de la litt. fr. au* XVI^e^ *siècle*, t. I, p. 41.

3. *De abroganda missa privata*, trad. Michelet, *Mém. de Luther*, II, 287.

L'heure était grave pour les docteurs de Sorbonne, car beaucoup de savants, de poètes, d'écrivains se montraient favorables aux idées nouvelles. De là leur condamnation violente et la désignation du moyen suprême : le feu, pour les livres et pour leurs auteurs.

On comprend que, devant cette menace, les partisans de la réforme catholique, les luthérisants, aient pris peur. La campagne antiluthérienne était dès lors menée avec vigueur par des hommes capables de recourir à tous les moyens pour extirper toute semence hérétique.

C'est l'opinion du temps. Érasme va jusqu'à dire qu'à cette date de mai 1521 on a fait disparaître par le poison plusieurs des partisans déclarés de Luther. Il assure que le nonce Aleander s'y connaît en pareille matière et, de fait, Érasme se trouvait à Cologne, en novembre 1520, lorsque le nonce Aleander vint demander à Charles-Quint de brûler Luther lui-même avec ses livres.

Outre Bédier, un autre docteur se signalait par son zèle pour la bonne doctrine. Il s'appelait Duchesne ou Quercus, un normand à la haine sénile, dit Érasme (Herminjard, I, 65).

Les novateurs à un degré quelconque avaient d'autant plus de raisons de craintes que le pape et le nonce étaient derrière les mesures prises contre Luther et ses « sectateurs ». Le *Journal d'un bourgeois de Paris* le sait et le dit. D'autre part, le Parlement de Paris se montrait résolu à mettre le bras séculier au service de l'Église et, le 13 juin 1521, il avait défendu d'imprimer aucun livre sur la religion sans la permission de la Faculté de théologie.

Du côté des novateurs, il y avait bien le roi — du moins on le croyait — mais il était peu sûr et travaillé par le parti de la réaction. Un moine prêchant devant lui s'était écrié que l'antéchrist allait venir et qu'il avait trois précurseurs : Lefebvre, Reuchlin et Érasme. Duchesne accusait Lefebvre d'hérésie[1]. Lefebvre et ses amis crurent que l'heure était venue pour eux de quitter Paris.

C'est parmi les « personnes latines », c'est-à-dire dans le clergé et la partie cultivée de la nation, que se répandent d'abord les idées nouvelles, c'est par elles qu'elles sont communiquées au peuple en attendant les traductions en langue

1. Lettre d'Erasme à l'évêque de Tournai, 17 juin 1521. *Erasmi Ep.*, p. 460. Glareanus à Zwingle, *Zwinglii ep.*, I, p. 176.

française qui ne tarderont pas à paraître. La sévérité des mesures prises s'explique par l'ampleur même du mouvement.

A la fin de 1521, il y a donc danger de mort à être soupçonné d'hérésie luthérienne. Et c'est pourquoi nous voyons plusieurs des novateurs chercher un refuge auprès de Briçonnet.

Le groupe est formé de Lefebvre, venu à Meaux en juin 1521[1], et de quelques-uns de ses disciples et amis. Ce sont Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre, Guillaume Farel, Michel d'Arande, Martial Mazurier. Un certain nombre des trente-deux prédicateurs de Briçonnet sont gagnés de même aux idées de réforme. Et ils continuent à les exposer.

Qu'on ne s'étonne pas du courage surhumain de ces hommes qui, menacés à Paris, continuent ainsi à Meaux leur œuvre de relèvement spirituel. Ils savent qu'ils ont à la Cour de puissants appuis, la sœur du roi, Marguerite, duchesse d'Alençon, protectrice de Roussel, correspondante de Briçonnet, ennemie de la scolastique et des moines ignorants. Le confesseur du roi, Guillaume Petit, intervient en leur faveur. La mère du roi elle-même restera longtemps anticléricale. Le groupe de Meaux travaillera ainsi dans une sécurité relative pendant trois ans. Les amis et collaborateurs de Briçonnet s'efforcent de rétablir la discipline, de relever les mœurs, de réformer les couvents pour autant que cela leur est possible. Leurs moyens d'action sont la prédication, une prédication qui s'inspire du principe d'Érasme qui est celui de Lefebvre : *retour à la Bible comme règle de la pensée et de la vie chrétiennes*. La population du diocèse est ramenée d'abord à *la Bible* par les instructions de ses prédicateurs. Mais Lefebvre désire mieux encore, il veut mettre le livre entre les mains des fidèles. Ceux qui lisent le grec ont le texte publié en 1516 par Érasme avec une traduction latine. En 1522, Robert Estienne a donné pour le compte de Simon de Colines, son beau-père, une version latine du *Nouveau Testament* qui lui a valu de gros ennuis. Le 8 juin 1523, Lefebvre publie sa traduction française des Évangiles. Puis ce sont les *Épîtres* et le *Nouveau Testament* tout entier qui sont mis successivement entre les mains des fidèles et largement répandus. C'est donc à Meaux que se fait d'abord le

1. Glareanus à Zwingle, 4 juillet 1521.

GUILLAUME FAREL
(Cf. p. 57)

Pl. 4.

contact entre les novateurs et le peuple par une prédication plus hardie et par la lecture des Évangiles. Le peuple peut cette fois aller lui-même aux sources de la vie chrétienne et comparer l'église primitive à celle que l'histoire a constituée.

Encouragés par leur succès, les prédicateurs de Meaux parlent peu à peu avec plus de liberté. Farel, entre autres, ne craint pas de dire à un moine jacobin que son plus vif désir est de voir l'Évangile se répandre en France et en bannir à jamais les inventions humaines.

Mais tout cela ne pouvait se passer sans inquiéter sérieusement ces « Phormions » de la Sorbonne et du Parlement. D'autant plus que ce mouvement qui agitait l'Europe entière progressait en France[1], non seulement à Paris déjà envahi depuis longtemps, mais dans le Nord, le Centre, l'Ouest, le Midi. Comme Luther, Briçonnet avait touché au ventre des moines. Ceux-ci ripostèrent en accusant d'hérésie ses prédicateurs et lui-même.

Or Briçonnet n'entendait pas faire figure d'hérétique. Il voulait réformer son église. Il se sentait soutenu par la Cour elle-même contre les moines défenseurs des abus, mais il n'avait ni les idées, ni, il faut bien le dire, le courage de Luther. Celui-ci, en 1523, était devenu compromettant, Briçonnet n'hésita pas à séparer sa cause de la sienne. Le 12 avril 1523, il révoque les pouvoirs de prêcher qu'il avait donnés à Farel et à ses amis[2]. Ils se soumirent, mais non pas Farel qui, après avoir tenté de prêcher dans différents endroits du diocèse, se rendit à Paris où « il subsista tant qu'il put ». Puis il retourna dans le Dauphiné où nous le retrouverons. La mesure prise par Briçonnet ne touchait ni Lefebvre qui fut au contraire nommé vicaire-général de l'évêque en mai 1523, ni Roussel, ni Michel d'Arande restés toujours, au fond, catholiques.

Pour arrêter le développement des idées qui dépassaient son propre idéal, Briçonnet réunit le 15 octobre 1523 un synode diocésain à Meaux. Il s'y éleva vivement contre Luther en l'accusant de détruire la hiérarchie romaine, en lui reprochant ses idées sur le mariage, son interprétation individuelle des Écritures qui ne mettait presque plus de différence entre la religion du Christ et celle de

1. Le 20 janvier 1523, François Lambert, ancien cordelier d'Avignon, réfugié à Wittemberg, écrit à l'électeur de Saxe que la France presque entière est agitée par le mouvement réformateur. *Gallia pene omnis commota est, et absque magistro sinceros habet veritatis dilectores.*

2. *Erasmi epistolæ*, l. XVIII, ép. 30.

Mahomet. Par les libelles dont il emplit le monde entier, il a allumé un incendie auquel il faut parer. Il a semé partout des germes dangereux qu'il faut arracher par la racine. En conséquence, sous peine d'excommunication et de toutes autres peines, il défend d'apporter, acheter, lire et garder, transporter et répandre les livres de Luther. Ceux qui en possèdent doivent les brûler. Le même jour, dans une lettre aux curés de son diocèse, il proteste de son zèle évangélique qui lui a valu depuis longtemps tant d'attaques, de molestes et d'injures. Il s'élève contre ceux qui prêchent contre le purgatoire, la prière pour les morts, l'invocation de la Vierge et des saints et défend enfin toute participation « à la peste luthérienne ». Ainsi se détermine la position propre de Briçonnet et même celle de Lefebvre, de Roussel et de Michel d'Arande qui restèrent à Meaux après l'adoption des mesures que je viens d'indiquer [1].

Mais le trop timide réformateur n'était pas au bout de ses ennuis. Les idées nouvelles soufflaient en tempête et Briçonnet en était fort inquiet. En décembre 1523, il est obligé de révoquer de nouveau les pouvoirs donnés aux prédicateurs qu'il avait appelés, parce qu'ils continuaient à enseigner publiquement des nouveautés dangereuses. Il les remplace par d'autres dont la doctrine ne lui était pas suspecte. Parmi eux se trouvent Martial Mazurier, principal du collège de Saint-Michel, à Paris; Gérard Roussel, Pierre Caroli, chanoine de l'église de Sens. Mais ceux-ci même vont être soupçonnés d'hérésie. Les Cordeliers de Meaux imputaient à Mazurier des propositions malsonnantes à des oreilles de privilégiés. Il aurait dit que c'était un « grand péché que de dire messe pour de l'argent, que prendre six blancs pour une messe, c'était de la simonie, que les « cueillettes » ou quêtes que l'on fait dans des bassins ou plats sont des crochets d'enfer pour donner de l'argent aux prêtres ». Il trouvait aussi que « c'est chose louable et utile que le simple peuple ait le Psautier traduit en français pour qu'il comprenne la psalmodie ». Enfin, chose plus grave, on l'aurait entendu prononcer que là « où Luther a bien dit, homme n'a mieux dit ; où il a mal dit, homme n'a dit pis [2] ».

1. Ces mesures ne répondaient pourtant pas complètement aux sentiments intimes des « bibliens » de Meaux, comme on le voit par la correspondance qui se continue entre eux et plusieurs réformateurs, Zwingle, Farel, etc.

2. *Historia Univers. Parisiensis*, t. VI, 173.

Mazurier, pour ces propos, fut enfermé à la Conciergerie d'où il ne se tira que par des rétractations. Caroli, de même, fut cité en Sorbonne, suspendu de la Faculté, interdit de la prédication dans le diocèse de Paris.

Cette situation troublée inspira à Briçonnet l'idée de renouveler la visite de son diocèse qu'il avait faite la première année de son épiscopat.

Il la commença le 29 mars 1524 par l'église Saint-Martin au grand marché. Monté en chaire, il condamna hautement la secte et les hérésies de Luther et excommunia ceux qui les avait embrassées. Reprenant en particulier les dogmes du Purgatoire, de la prière pour les morts et l'invocation des saints, il les « expliqua conformément à la doctrine catholique ». Il prêcha partout avec le même zèle et la même force.

On sait que la scandaleuse prédication des indulgences par Tetzel à Wittemberg, par Samson en Suisse, avait été la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase et provoqué le mouvement de la Réformation. Or, en 1524, Clément VII avait publié de nouvelles indulgences. Briçonnet, rendu prudent par les tracasseries qu'il avait subies, ne songea plus ici à la Réforme et fit afficher la bulle papale à la porte de la cathédrale et dans les principaux quartiers de la ville.

Mais, depuis 1518, les idées avaient marché. La parole de Farel et des prédicateurs, la diffusion des Évangiles avaient porté leurs fruits. Le geste de l'évêque fut regardé comme une provocation et, en réponse, on trouva bientôt affichés sur les murs de la ville des placards affirmant que le pape était l'antéchrist. En plusieurs endroits, la bulle du pape fut arrachée. Briçonnet fit afficher des monitoires pour découvrir les auteurs de ce scandale. Personne ne se déclara et personne ne fut dénoncé.

En janvier 1525, nouvel incident. On avait affiché dans la cathédrale de Meaux diverses formules de prières. On les trouva lacérées à coups de couteau et d'épée. Les âmes religieuses ont de ces emportements. Briçonnet, Lefebvre avaient mis les Évangiles entre les mains du peuple. « Il s'engendra, dit Crespin, un ardent désir de plusieurs personnes, tant hommes que femmes, de connaître la voie de salut nouvellement révélée. Les artisans, comme cardeurs, peigneurs et foulons, n'avaient d'autre exercice en travaillant de leurs mains, que conférer de la parole de Dieu et se consoler en icelle. » Rien de plus légitime et de plus beau —

mais la passion bientôt s'en mêla. Les plus enthousiastes ou les plus exaltés ne pouvaient plus souffrir des pratiques qui choquaient leur zèle de néophytes. D'où les manifestations imprudentes qui mettaient des torts de leur côté. Jean Leclerc, par exemple, cardeur de laine à Meaux, avait participé à la lacération des prières de la cathédrale. Il avait substitué à ces affiches un placard qui traitait le pape d'antéchrist. Il fut arrêté et condamné[1] par le Parlement à être fouetté publiquement à Paris, trois jours de suite, par la main du bourreau, renvoyé à Meaux pour y subir le même supplice, marqué au front et banni. Sa mère eut le courage d'assister au supplice, et lorsqu'elle entendit la chair frémir sous le fer rouge, elle eut la force de s'écrier : « Vive Jésus et ses enseignes » ! (son drapeau)[2].

Il s'agit bien ici de ferveur religieuse exaltée par une persécution sans mesure. On imagine la rancune que devait porter au cœur le jeune homme si cruellement puni pour une faute qui ne comportait pas un pareil traitement. Jean Leclerc se retira quelque temps à Rosay-en-Brie, où il put faire des adeptes par le simple récit de ses aventures. La persécution continuant, il gagna Metz, qui n'était pas encore français, et où la Réforme avait des fidèles. Lorsque Leclerc arriva à Metz, les âmes des amis de la Réforme étaient encore sous le coup de l'indignation soulevée par le supplice de Jean Chastellain, un prêtre sans reproche, un « saint ». « Ceux qui gouvernent maintenant cette ville de Metz, écrit Lambert d'Avignon, joignent à leur cruauté une sorte de fureur idolâtre, et, malgré les commandements de Dieu, ils exigent qu'on rende un culte aux images. » « Indigné d'un tel sacrilège », Jean Leclerc, rencontrant dans le cimetière de Metz deux de ces « idoles dont l'une était à genoux devant l'autre », saisi du zèle de Polyeucte, prit quelques ossements qui traînaient à découvert et brisa ce qui était pour lui des « idoles » odieuses aux yeux de Dieu. Arrêté bientôt après, il fut condamné à mort. Le 22 juillet 1525, sur la place de Metz, nommée *Champ à seille*, on dressa un immense tas de bois avec un poteau au milieu. On fit asseoir

1. En compagnie de plusieurs autres dont nous ne savons pas les noms. Cf. Toussaint-Duplessis, t. I.

2. L'*Histoire ecclésiastique*, dite de Th. de Bèze, renferme ici quelques erreurs de détail. Elle place en 1524 et 1525 les supplices de J. Leclerc qui n'eurent lieu qu'en 1525. En conséquence, elle fait de Leclerc le premier martyr de la Réforme française alors qu'il y en eut plusieurs avant lui et qui n'avaient commis que des délits de pensée libre. C'est à tort également qu'elle attribue à Leclerc les « premiers ceps » de l'Église de Metz. Il y avait des « réformés » avant lui à Metz.

le « saint de Dieu » sur des chevilles fixées au poteau, on l'attacha avec des chaînes et des cordes. Alors, il prit la parole : « Je compatis profondément, dit-il, au malheur de ce peuple, si misérablement trompé par les enseignements des faux prophètes, qu'il s'imagine que j'ai commis un péché en brisant la tête d'une idole. » A ce moment, s'établit entre Jean Leclerc et la foule un dialogue qui témoigne, de la part du martyr, d'une remarquable liberté d'esprit. Comme quelqu'un lui criait : « Prie ce peuple de réciter pour toi un *Pater noster* et un *Ave Maria* », il répliqua : « Je vous prie tous de réciter pour moi *Notre Père*, afin qu'il me donne la foi. » — Pourquoi ne demandes-tu pas un *Ave Maria*? Et lui de répondre : « Si quelqu'un le veut réciter, qu'il le fasse; mais, pour moi, je ne le demande point, non que je méprise la bienheureuse Vierge, mais parce que je m'en tiens au Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour moi... »

Alors le bourreau s'approcha armé de tenailles brûlantes avec lesquelles il lui arracha le nez ; puis, avec les mêmes tenailles, il tordit circulairement la tête du saint de Dieu, qui souffrait tout avec le même ravissement que Laurent sur son gril et Vincent sur son chevalet. Après cela, le bourreau lui arracha la main droite, puis finit par mettre le feu au bûcher. Alors, l'invincible athlète du Christ fit entendre au milieu des flammes, jusqu'au moment de rendre l'esprit, le beau psaume principalement dirigé contre le culte des idoles : « Quand Israël sortit d'Égypte... » Ainsi témoigne François Lambert dans une lettre au Sénat de Besançon qu'il voulait gagner à la Réforme[1].

On devine l'écho profond que de pareils récits trouvaient dans le cœur des fidèles de Meaux. L'heure grave avait sonné pour eux. Céder, comme Briçonnet, c'était manquer à Dieu, au Christ et à la vérité qu'ils avaient saisie, c'était donc manquer à soi-même et au respect que l'on se doit. Beaucoup, pour l'honneur de l'humanité, ne cédèrent point.

Ce fut le cas de Jacques Pouent, connu jusqu'ici sous le nom de Pavanes[2].

1. *Herm.*, I, 372.

2. « Maître Jacques », appelé en latin *Jacobus Pavanus*, en français Pouent, par le *Registre des Procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*. Il se faisait appeler probablement du nom de son village natal Bohan près Thérouanne, en Boulonnais. Les autres formes de son nom, Jacques Pauvan, Pavan, Pavanes sont des déformations de la forme latine de son nom. Cf. pour plus de détails : John Vienot, *Promenades dans le Paris des Martyrs*, pp. 60 et suivantes.

C'était un jeune ecclésiastique du diocèse de Meaux. Le 5 octobre 1524, il racontait à Farel ce qui se passait à Paris et à Meaux. Les idées nouvelles y étaient en grand progrès. Il y travaillait lui-même en traduisant des livres « ensuivant la secte de Luther ». Son évêque n'osa ou ne put le défendre et dut l'abandonner à la juridiction du Parlement (29 mars 1525), qui le fit enfermer à la Conciergerie — avec un de ses collègues, nommé Saunier. Pouent eût été brûlé dès lors comme ses livres et traductions, s'il n'avait eu pitié de sa jeunesse et rétracté ses erreurs. Le *Martyrologe* de Crespin raconte qu'il avait été visité dans sa prison par des gens « devenus froids » et exhorté à renier ses idées.

L'un de ces « refroidis » par le feu était Martial Mazurier. Il avait goûté de la Conciergerie et était revenu des idées qu'il avait professées quelques mois auparavant. — « Vous errez, Jacobé, disait-il à son collègue, vous n'avez pas vu au fond de la mer, mais seulement au-dessus des ondes et des vagues. » Impressionné par son ami, J. Pouent consentit à faire amende honorable devant Notre-Dame de Paris. Il ne fut en conséquence condamné qu'à sept ans de réclusion, dans les prisons de Saint-Martin-des-Champs. Mais là il s'était ressaisi. Il revint sur ses rétractations et « se repentant avec larmes et soupirs », il fut « empoigné » et brûlé vif sur la place de Grève, le 28 août 1526. Il mourut avec une admirable constance et en parlant au peuple, si bien que le théologien Pierre Cornu déclarait « qu'il voudrait avoir coûté à l'Église un million d'or et que l'on n'eût jamais laissé parler Jacques Pouent devant le peuple. Sa mort, disait-il, lui a fait tant d'adhérents qu'il n'est plus possible de les détruire ».

Th. de Bèze a célébré la constance du jeune « luthérien ».

Pavanes devant la flamme,
Triomphe du monde infâme,
De l'erreur et de la mort.

Un nouvel élément vient ainsi renforcer la propagande des idées nouvelles. Depuis trois ans, elles progressent dans les âmes vigoureuses par les excès mêmes de la répression, par la flamme des bûchers.

Toute faiblesse d'ailleurs restait inutile. Celle de l'évêque Briçonnet, laissant partir ou brûler ceux qu'il avait appelés, ne le mit pas à l'abri et, en 1525, il se vit lui-même en face d'une grave accusation d'hérésie.

CHAPITRE II

LA PRÉRÉFORME

Fin de de la réforme catholique à Meaux.

Briçonnet et les Cordeliers de Meaux. — Son procès. — Poursuites à Meaux. — Briçonnet prescrit une enquête dans son diocèse. — Ses résultats. — Le Parlement continue ses sévérités. — Mort de Jacques Pouent (Pavanes). — Mort de Briçonnet. — Échec de la Réforme catholique à Meaux. — Lefebvre et Roussel s'enfuient. — Lefebvre célèbre la Réforme de Strasbourg. — Continuation des poursuites contre les « luthériens » de Meaux. — Pierre Leclerc. — Les 14 de 1546.

Le 24 février 1525, François Ier était battu et fait prisonnier à Pavie. La Cour passa une partie de l'année à Lyon, le parti de la réaction à Paris devait en profiter pour agir plus énergiquement encore contre tous les « novateurs ». Les vieux ennemis de Briçonnet, les Cordeliers de Meaux, veillaient eux aussi. Dès le mois de juin, les Cordeliers de Meaux déposaient une plainte contre l'évêque Briçonnet, en l'accusant au surplus d'hérésie notoire. Le départ de Marguerite d'Alençon pour Madrid, le 8 août, vint encore les encourager à agir.

La querelle entre eux était ancienne [1]. L'avocat choisi par Briçonnet n'oublia pas de le rappeler. C'était Guillaume Poyet, l'homme de confiance de Louise de Savoie, qui devait devenir chancelier en 1538. Ses observations ne sont pas sans portée. Il expose qu'en 1519 Briçonnet avait trouvé son évêché en un triste état.

1. Dès 1521, Briçonnet avait défendu aux Cordeliers de représenter dans leur église, ou n'importe où, saint François stigmatisé et il avait obtenu du parlement un arrêt qui le leur interdisait sous de graves peines.

Les Cordeliers à peu près seuls y prêchaient. Mais, ils ne prêchaient guère, ou ils prêchaient des choses étranges. Briçonnet voyant que son diocèse « était empoisonné de telles impostures, menteries et fausses doctrines », et désirant lui donner une pâture évangélique, après avoir constaté que les Cordeliers ne faisaient que quêter les grosses paroisses et délaissaient les autres, que la plupart des paroisses étaient restées neuf et dix ans sans prédications, que, par exemple, le frère Robert, cordelier, en dix ans, « n'eut jamais qu'un sermon qu'il prêchait à toutes les quêtes qu'il faisait », Briçonnet donc divisa ses deux cents paroisses en trente-deux stations, qu'il prit soin de pourvoir de bons prédicateurs. D'où la colère des Cordeliers contre l'évêque. Ils agissaient, dit Toussaint du Plessis, moins par zèle que par vengeance. Ils avaient choisi pour gardien « la meilleure tête » qu'ils pussent trouver pour résister à l'évêque. C'était un nommé Jean Coreau, dit Corion, « homme de capelyne et d'entreprise », des plus « insolents qu'on puisse trouver dans tout l'ordre ». « C'est tout un roman comique, dit S. Berger, que les aventures de ce moine vagabond qui fut le grand adversaire et le dénonciateur de Briçonnet et de ses prédicateurs. » Bédier ne pouvait trouver un meilleur agent. Les scrupules ne l'arrêtaient pas. Contrairement à tout ce que nous savons de Briçonnet et de ses déclarations publiques, il accusait l'évêque de prêcher qu'il ne fallait pas prier la Vierge ou les saints, qu'il n'y avait pas de purgatoire, etc... Il fit mieux. Sachant l'évêque parti pour visiter son diocèse, il monte en chaire le dimanche suivant, et commence son discours avec une telle colère et fureur « qu'il semblait qu'il fût ivre ». Ainsi s'exprime Poyet. « Si Meaux est pleine d'erreurs, c'est la faute de l'évêque », affirme le prédicateur... « Et tu veux te révoquer, disant : Je ne l'ai pas dit ! On devrait couper la langue à de telles gens[1] ! » Il s'emporte contre « les livres français qui étaient tout erreur et hérésie », et se moque des bélitriens de Meaux, des bibliens. Il ironise et ricane « qu'il vaudrait autant donner à un de ses frères une quenouille pour filer qu'à eux des livres en français ».

Le dimanche suivant l'évêque riposta : « Monsieur le cafard cordelier, vous avez prêché dimanche dernier, à Saint-Martin, des propositions qui ne furent jamais prêchées dans mon diocèse... » Il ajouta : « Messieurs les faux prophètes,

1. Ceci s'adressait à Mazurier. Cf. A. N. U. 528.

cafards cordeliers, qui regarderait sous vos chaperons jusqu'à votre clocher, y trouverait la source et fontaine de toute hérésie [1]. »

Là-dessus, l'évêque interdit aux Cordeliers la prédication dans son diocèse ; ceux-ci en appelèrent comme d'abus au Parlement, et voilà le procès en train.

Non seulement les Cordeliers réclamaient le droit de prêcher, mais ils demandaient que l'on fît justice au fils de Dieu en défendant de prêcher rien qui tendît à détourner de la dévotion envers la Vierge et les saints, de la vénération des reliques ou de l'union de l'Église. Ils incriminaient les prédicateurs de l'évêque, notamment Caroli et le prudent Mazurier.

Briçonnet se défendit. Le 18 août, il était devant le Parlement. Il exposa, ce jour-là, que la cour ayant fait difficulté de lui permettre d'informer au sujet des discours tenus contre lui par les Cordeliers, il avait été au roi et que celui-ci avait chargé le premier Président et un conseiller de faire une enquête et que leurs informations avaient été apportées au Parlement. Il se plaignit que la Faculté de théologie et les Cordeliers lui fissent un procès parce qu'il avait fait traduire en français des livres de théologie et qu'ils se fussent portés partie contre lui « au nom des bons chrétiens » ; ce qu'ils n'auraient pas dû faire sans la permission de l'Église ou de son chef. Il s'éleva vivement contre les erreurs et folies que les Cordeliers débitaient touchant saint François.

Le 19 août, l'évêque déclara se soumettre au jugement de la Cour, demanda une enquête pour savoir si, dans son diocèse, il y avait des abus tant sur le fait de la foi que sur les faits avancés par les Cordeliers. En attendant, le procureur général Lizet [2] concluait contre l'évêque que sa procédure était abusive. Quant aux plaintes sur la traduction de l'Écriture par Lefebvre, il était plus embarrassé. Il dit « qu'elle est de périlleuse conséquence », que c'est une chose que l'on ne doit ni tolérer ni permettre en France. Mais là-dessus le roi lui a envoyé par maître Pierre d'Annet l'ordre de surseoir [3], il n'ose donc conclure contre le roi. En

1. D'après l'avocat des Cordeliers.

2. Lizet, devenu premier président en 1529. Bien connu comme adversaire de la Réforme, qu'il poursuivait, hommes et écrits, de ses livres et de ses arrêts. On connaît les vives satires dirigées contre lui par Th. de Bèze.

3. « Le roi, averti que Lizet, son avocat, avait fait question touchant les livres que Fabry (Lefebvre) a composés de la translation des Évangiles, envoie lettres missives au Parlement disant qu'il ne veut qu'on y touche jusqu'à son retour à Paris où il fera examiner les livres. » Il dit que « cela vient d'une envie »

attendant son retour, et se basant sur les erreurs et scandales provoqués par cette lecture et qui croissent de jour en jour, il propose d'enfermer tous les livres en français dans une chambre à part fermant à double clé dont l'évêque de Meaux aura l'une et le Parlement l'autre. L'évêque de Meaux enjoindra à ses diocésains de remettre leurs livres sous peine d'excommunication. Et ainsi le danger sera suspendu jusqu'au retour du roi [1], la lumière sous le boisseau. Quant au *Spécule* de saint François « qui semble contenir plusieurs choses apocryphes et indiscrètes », dont l'avocat de Briçonnet s'est plaint en son nom, on le fera examiner par la Faculté de théologie. On en fera de même des livres de Lefebvre et le jugement doctrinal de la Faculté de théologie sera envoyé au roi ou à sa mère pour qu'il en soit ordonné par eux ou par la Cour. Celle-ci décide que les conclusions de l'avocat général du roi seront transmises à l'évêque de Meaux pour y répondre dans la quinzaine.

Ces renseignements sont extraits des diverses plaidoiries des avocats et des réquisitions du procureur général Lizet dans les séances des 29 août et 1er septembre. Sans attendre la réponse de l'évêque, le 3 octobre, le Parlement rendait un arrêt notant d'hérésie l'évêque de Meaux et renvoyant Caroli, Martial Mazurier, Gérard Roussel, Jean Prévost, cordelier, et Lefebvre lui-même aux juges des hérésies. Le 10, la Cour commettait deux conseillers pour interroger les prisonniers et, le 13, elle s'occupait de Berquin. Ce qui signifiait qu'elle ne s'arrêtait point devant les amis du roi. La séance du 3 octobre présente un intérêt spécial en ce qu'elle vérifie l'impression de Samuel Berger disant que l'on « sent qu'il y a au pied des chaires de Meaux des foules ardentes et convaincues qui n'iront pas en arrière comme leur évêque et comme le plus grand nombre de ses prédicateurs ».

des théologiens contre Lefebvre, « lequel est fort estimé tant en son royaume qu'en dehors ». On lui répond que le Parlement ne s'en est pas occupé, mais qu'il y a là-dessus une délibération de la Faculté de théologie que « on ne devait translater le vieux et le nouvel Testament ». Bib. nat. n. acq. 2128; Bib. nat. Parlement, 61, fol. 245. Styr, *Lutheranerne Frankrig*, p. 269, place à tort cet incident en 1524.

1. M. Samuel Berger s'étonne (*le Procès de Briçonnet*, p. 10, n. 1) que Toussaint du Plessis ait pu écrire : « le Parlement supprima les traductions de la Bible pour un temps. » L'historien de Meaux confond, en effet, la requête du procureur du roi avec une décision du Parlement. Mais il y eut, le 29 août 1525, plus qu'une décision d'interroger Briçonnet sur les *Évangiles et Épîtres du dimanche* de Lefebvre. Le procureur du roi y avait coté onze propositions hérétiques et il avait requis, que, malgré les défenses reçues, la Faculté de théologie vît le livre et le censurât *censu doctrinali* « à la barbe de tout homme ». Voyez Archives nat. U. 551.

Ce jour-là, en effet, à la requête du procureur général du roi et des Cordeliers de Meaux se plaignant des scandales donnés par l'hérésie, le Parlement ordonne que Honoré Gambier, Ponce Duchesne, la femme de Pierre Bodart, Catherine de la Tour, un nommé Quantin, un autre nommé Fontenay, cardeur, Antoinette Sextetelle, et un nommé Jean Joueur, de Rebais, demeurant à Meaux, et Jean Barbier, fils du maître de l'hôpital Jean-Rose à Meaux, seront pris et saisis au corps et amenés à la Conciergerie du Palais. Voilà pour les petites gens. Quant à M. Nicole Dupré, avocat à Meaux, il devra comparaître en personne devant la cour. En outre, l'official de l'évêque de Meaux devra envoyer à la Conciergerie Jean de Congy et toutes les personnes détenues dans les prisons de l'évêque pour cause d'hérésie. Au surplus, le président Guillart écrira à l'évêque de Meaux pour qu'il vienne à Paris conférer sur ce qui se passe dans son diocèse. Il y sera interrogé par les conseillers Jacques Ménager et André Verjus sur les faits qu'ont révélés les informations qui y ont été faites au sujet des hérésies « qu'on dit pulluler en ce royaume ». Il s'agit spécialement de faire le procès de M. Pierre Caroli et Martial Mazurier, docteur en théologie, de M. Girard, trésorier de l'église de Meaux, c'est-à-dire de Gérard Roussel, Nicole Mangin, curé de Saint-Sainctin, de frère Jean Prévost, cordelier et religieux de Saint-François, et de M. Jacques Lefebvre, également nommé dans les informations. La Cour donnera commission à ses délégués de faire arrêter, *même en lieu saint*, *etiam in loco sacro*, Caroli, Girard et Jean Prévost, de faire comparaître en personne Lefebvre et Mangin, et encore la Cour écrira à la mère du roi, régente en France, pour qu'elle veuille bien envoyer un nommé M. Michel (Michel d'Arande), parce qu'ils ne peuvent faire le procès des accusés d'hérésie, que le dit Michel n'ait été interrogé sur certains faits contenus dans les informations. (Extrait des Reg. du Parlement.) On voit combien tout cela était sérieux et menaçant pour ceux qui étaient ainsi exposés à devoir choisir entre la Réforme qu'ils croyaient nécessaire et leur vie qu'ils pouvaient avoir des raisons de conserver. Ceux qui préféraient la vie à la défense publique de leur foi n'avaient plus qu'une ressource, la fuite. Aidés par Briçonnet, Lefebvre et Roussel gagnèrent Strasbourg. Jean Prévost et un autre cordelier s'enfuirent à Bâle.

Caroli, qui connaissait le pays puisqu'il était de Rosay-en-Brie, put également

s'enfuir et se réfugier chez Mme d'Entragues, au château de Malesherbes. On le sut puisqu'un huissier se présenta pour l'arrêter. Mais Mme d'Entragues maltraita l'huissier et garda son protégé[1]. Si Caroli a séjourné quelques mois à Malesherbes, il a pu y rencontrer Pierre Toussain qui y fut accueilli lui-même en 1526[2].

Briçonnet, qui avait donné tant de gages au parti de la réaction, qui venait encore d'excommunier un cordonnier nommé Jean Textetelle, alors en fuite, et d'abandonner tant de ses diocésains aux sévérités du Parlement, ne crut pas devoir recourir à la fuite. Le 20 octobre, il vint à Paris et se présenta devant la Cour. Il a appris, dit-il, que l'on a fait des informations dans son diocèse à la requête des gens du roi et des Cordeliers de Meaux et qu'on désirait lui parler. Il se met à la disposition de la Cour, mais il demande à être entendu toutes Chambres réunies, et non seulement par les commissaires de l'hérésie. La Cour repousse sa requête et décide qu'il sera interrogé, comme les autres, par les conseillers Jacques Ménager et André Verjus.

Mais on avait prévenu le roi que l'on profitait de son absence pour poursuivre les novateurs. Aussi le 12 novembre écrit-il de Madrid que les théologiens de l'Université de Paris, les mêmes qui se sont déjà montrés malveillants envers Lefebvre, Caroli et Gérard Roussel, « personnages de grand savoir et doctrine », ont commencé contre eux une procédure nouvelle. Or, lors des premières accusations lancées, le roi avait commis plusieurs notables prélats et docteurs pour vérifier ces accusations et ceux-ci lui avaient fait un tel rapport sur la science et la sainte vie de Lefebvre, et « nous l'avons en telle opinion et estime, que nous ne voudrions en rien souffrir qu'il fût calomnié et molesté ». Il ordonne en conséquence de tenir en suspens toutes procédures contre eux. La lettre était impérative : « Si, vous prions et commandons..., etc. » Elle arriva à Paris le 28 novembre. Le lendemain, la Cour se réunit. Le 24, elle avait pris des mesures sévères contre les « Luthériens » et autres hérétiques à la suggestion des commissaires du pape. Les

1. 22 déc. 1525, le procureur général du roi dit à la Cour que la dame d'Entragues a fait plusieurs excès et insolences à Michel Langelier, huissier, qui allait exécuter certaine commission de la Cour pour prendre au corps maître Pierre Caroli que l'on disait être au Bois Malesherbes. Une information fut ouverte. B. N. X^{1A} 1529, f. 51 v°.

2. Et cela expliquerait le séjour que fit plus tard Caroli à Montbéliard, dont Toussain fut le réformateur. Cf. John Viénot, *Hist. de la Réf. à Montbéliard*, t. I, 47.

biens des hérétiques devaient être saisis. Les évêques des diocèses où il s'en trouverait devaient déposer une provision prise sur les biens des hérétiques pour les frais des procès à intenter et Briçonnet, à peine de la saisie de son temporel, devait déposer au greffe 200 livres pour faire le procès des prisonniers [1]. Que faire devant l'ordre du roi ? La cour, ses commissaires et ceux du pape décidèrent d'adresser des remontrances à la régente. Celle-ci répondit qu'il fallait surseoir aux poursuites contre les accusés d'hérésie. Le 5 décembre, la Cour répond qu'elle ne le peut sans offenser Dieu et violer les devoirs de sa charge. La régente alors leur fait savoir, le 20 février 1526, qu'elle sait fort bien que la Cour n'est pas tenue d'obéir à de simples lettres missives, qu'il faudrait des lettres patentes, mais qu'après tout, la cour est composée de gens savants et expérimentés, qu'ils savaient bien ce qu'ils devaient faire. Et, là-dessus, la Cour décide de passer outre sans s'arrêter aux ordres du roi.

Et, en effet, la lettre du roi ne suspendit rien. Briçonnet n'était pas un homme à heurter des gens aussi déterminés. Pour laver son diocèse et lui-même du soupçon d'hérésie, il avait fait faire le 14 décembre 1525 une enquête sur « les scandales et les pullullements d'hérésie » auprès des curés de Meaux. Elle ne manque pas d'intérêt pour l'histoire.

Etienne Le Mère, vicaire de Saint-Christophe, dit que quelques-uns de ses paroissiens hésitaient à prier les saints, mais que ses exhortations les avaient fait renoncer à leurs erreurs. Son collègue, Jean Compagnon, déclare que des bruits ont couru au sujet d'un certain tondeur de drap qui penserait mal au sujet de l'intercession des saints, mais qu'il ne sait rien de positif. On lui ordonne de se montrer plus curieux et de s'informer. Cela lui délie la langue et il raconte que certains paroissiens ont aussi une tendance à faire leur confession à Dieu seul et qu'ils ne donnent pas le détail de leurs péchés. Toutefois, sur ses conseils, ils ont repris l'habitude de la confession catholique.

Philibert Le Brun, sous-vicaire de Saint-Nicolas, dit qu'il a eu des paroissiens qui pensaient mal sur les mêmes sujets, mais ils sont revenus de leurs erreurs. Un de ses collègues ne sait rien. A Saint-Germain-de-Cornillon, tout va bien. Il n'en est pas de même de la paroisse Saint-Martin au marché de Meaux. Il y a là

1. Briçonnet s'exécuta le 4 décembre entre les mains du greffier de la Cour, Séraphin du Tillet.

des gens, au témoignage du vicaire Petrus de Glana, qui estiment qu'il ne faut pas prier les saints, mais Dieu seul. Quelques-uns fréquentent peu l'église, par exemple maître Jean Bataille, procureur du roi dans le bailliage, et Guillaume Prunier, marchand d'étoffes. Le vicaire a aussi entendu certaines chansons par les rues de la ville et du marché de Meaux contre l'honneur de Dieu, les ministres de la justice et les personnes ecclésiastiques.

Ceci est à ma connaissance la première apparition de la chanson protestante en France. Le peuple écrasé, partagé entre la terreur et la colère, soulageait son âme en chansonnant ses juges et ses faux pasteurs.

Le vicaire de Saint-Sainctin dit que quelques-uns de ses paroissiens étaient dans l'erreur au sujet du Purgatoire, mais ils en sont revenus.

Il semble que cette enquête donne une image bien atténuée de la situation réelle. En fait, les semences évangéliques avaient été largement répandues dans une population fatiguée de scandales. Derrière les paroles prudentes des curés de Briçonnet, on sent une population frémissante qui pense, qui a des aspirations religieuses indépendantes, un peuple qui juge puisqu'il chansonne les trop souvent indignes maîtres du jour. « L' hérésie pullule » — c'était le fait que Briçonnet avait intérêt à voiler. Aussi Toussaint du Plessis oppose-t-il à l'enquête cette réflexion : Pourtant, il est certain que les hérétiques fourmillaient alors tant dans la ville que dans le Marché[1].

Le zèle de Briçonnet ne désarmait toujours pas ses adversaires. Le 29 décembre 1525 encore, la Cour délibère sur sa traduction des Évangiles et les annotations qu'il y avait ajoutées. Et enfin, le 2 janvier 1526, la Faculté de théologie et les Cordeliers de Meaux reviennent devant la Cour, demandant que défenses fussent faites, dans les villes du royaume, de dire aucune chose tendant à détourner de l'obéissance à l'Église, qu'il fût *enjoint* d'honorer la Vierge et les saints et de les prier comme nos intercesseurs envers Dieu, qu'il fût défendu de détourner de lire les histoires des saints et *enjoint* de révérer leurs reliques. L'avocat du roi requit, en effet, que défenses fussent faites de contrevenir aux arrêts de la Cour touchant les « Luthériens », qu'injonctions fussent faites aux officiers de s'enquérir de ceux qui y contreviendraient, qu'il fût *enjoint* aux évêques, *sous peine de saisie de leur*

1. Ouvrage cité, I, 333

temporel, de faire défense de publier la doctrine luthérienne. La Cour dit qu'elle y pourvoirait. C'était l'orthodoxie catholique forcée par arrêt de la Cour [1].

L'arrêt promis intervint le 5 février 1526 et fut publié le même jour dans tous les carrefours de Paris. Il défend d'imprimer les livres de Luther. Ceux qui en possèdent doivent les apporter au greffe dans la huitaine sous peine de confiscation de corps et de biens. Défense à quiconque de traduire en français les Épîtres de Paul [2] ou l'Apocalypse ou autres livres ; de parler des ordonnances de l'Église ou des images, « sinon ainsi que Sainte Église l'a ordonné de toute ancienneté ». L'arrêt devait être envoyé dans tous les bailliages, sénéchaussées, prévôtés, vicomtés et terres du royaume [3].

Le même jour, vu les informations faites au sujet de Bertrand Coquelet, marchand, demeurant à Meaux, la Cour ouvre une enquête au sujet de nombreux habitants de cette ville « qui soutiennent et publient les nouvelles doctrines et hérésies de Luther ».

Quel que pût être le fond de sa pensée, Briçonnet est contraint de s'incliner devant des énergies autrement fortes que la sienne. Le 28 août 1526, il laisse monter sur le bûcher ce jeune et distingué Jacques Pouent, grave, lettré, qu'il avait appelé lui-même à Meaux.

Se souvint-il alors ce que qu'il écrivait cinq ans plus tôt à Marguerite de Navarre : « L'Église est à présent vide et sèche comme le torrent... La chaleur d'avarice, d'ambition et voluptueuse vie a desséché son eau de vie, doctrine et exemplarité. Chacun cherche son profit et honneur. Il n'est plus question de celui de Dieu... Il n'est qu'une doctrine évangélique qui se communique aux uns par viande solide et aux autres en sublimité de doctrine... Toutes autres doctrines et sciences sont amères et ceux qui en font leur pâture ne sont pas dignes du nom chrétien [4]. »

C'est pour avoir rouvert la source d'eau vive que Lefebvre est en fuite ; c'est pour y avoir bu que Leclerc et Pouent sont morts sur le bûcher, que les diocé-

1. A. N. U. 528.
2. Les inspirateurs de l'arrêt sentent bien que le véritable adversaire du catholicisme, c'est saint Paul.
3. B. N. X^{1A} 1529, f. 64.
4. *Herm.*, I, 480.

sains de l'évêque emplissent les prisons de Meaux et de Paris. Quant à lui, rendu prudent par la peur, il ne traite plus ces questions qu'avec une sincérité relative et il tombe à son tour sous le jugement de P. Toussain, disant : « qu'il cherche plus à plaire aux hommes qu'à Dieu [1] ».

Dans ces conditions, il ne pourra pas même accomplir la Réforme catholique qu'il avait rêvée. Sans doute, il n'arrête pas tout effort. En 1526, il réunit un synode à Meaux dans lequel il recommande la résidence aux curés. Ceux-ci s'étendent sur la nécessité de bons prédicateurs et tombent sur les Cordeliers qui ne prêchent que pour argent. Les Cordeliers, à leur tour, rejettent la faute sur les curés qui ne veulent pas les laisser prêcher. « Ne vous plaignez pas, répond Briçonnet, *on ne vous empêche pas au moins de quêter.* »

Finalement, le synode décide qu'on abandonnerait aux Cordeliers quelques-unes des 32 stations du diocèse. Ils choisirent celles qu'ils voulurent. En outre, Briçonnet intervient encore pour faire cesser des représentations pseudo-religieuses auxquelles le peuple avait pris goût parce que peut-être s'y mêlaient des grossièretés singulières. Tout cela est peu de chose. En fait, la Réforme catholique est arrêtée et, comme l'a voulu le Parlement, il est interdit en France de parler, d'écrire et de penser autrement qu'en conformité de la doctrine catholique telle qu'elle était formulée alors.

Mais, grâce à Lefebvre et à Briçonnet lui-même, tous n'acceptent pas cet immobilisme enfantin.

Un beau jour de janvier 1528, on trouva affichée sur les murs de Meaux et répandue par la ville, une prétendue bulle du pape, datée de 1526, permettant et enjoignant de lire et faire lire les livres de Luther [2]. D'où grand émoi au Parlement et enquête à Meaux. Briçonnet écrivit contre les audacieux une instruction pastorale sévère. Il les fit rechercher. On en trouva huit que l'on condamna à faire amende honorable la torche au poing. Mais l'un d'eux, Denis, de Rieux, ayant osé attaquer l'Eucharistie, fut condamné à être brûlé vif au milieu de la ville (3 juillet 1528). Il sut mourir avec une admirable constance. Briçonnet a dès lors décidément passé à l'ennemi. Martial Mazurier a fait comme lui. L'évêque, en 1528,

1. *Herm.*, I, 446.
2. B. N. X^{1A}, 1531.

donne à Martin Ruzé, conseiller à la Cour, les pouvoirs les plus étendus pour exercer toute juridiction contre les hérétiques qui se trouveraient dans la ville de Meaux. Cela ne l'empêche pas d'agir lui-même, puisque nous le voyons, le 1er janvier 1529, aviser les conseillers Brachet et Ménager du Parlement de Paris qu'il a fait arrêter maître Philippe Papillon, chanoine de la Cathédrale de Meaux, « suspect de l'hérésie empestée de Luther ». Il a fait mettre Papillon à la Conciergerie pour que la Cour en informe et décide avec ses propres délégués et son vicaire-général qui n'est plus Lefebvre.

Les dernières années de Briçonnet sont obscures. Ni le Parlement, ni la Sorbonne ni les bûchers, ni les confiscations, ni les prisons ne pourront plus empêcher la marche des esprits vers la liberté. Mais l'évêque de Meaux ne sera plus mêlé à cette grande lutte et l'historien de l'Église de Meaux, Toussaint Du Plessis, nous paraît bien fondé à dire que Briçonnet mourut bon catholique en 1534 dans son château d'Aimans, près de Montereau-faut-Yonne.

Les protestants ont-ils le droit de flétrir sa palinodie? A notre sens, non. Car, au fond, Briçonnet ne fut jamais un protestant. Ses adversaires l'ont appelé « luthérien » en signe d'injure, mais il ne le fut à aucun moment. Avec Samuel Berger, on peut conclure qu'il fut « plus à plaindre qu'à blâmer. Il n'avait jamais compris le principe de la Réforme et il n'avait pas mesuré les conséquences de l'œuvre qu'il avait rêvé d'accomplir. Il désira une réforme de l'Église comme la désiraient alors beaucoup de catholiques pieux et éclairés ; mais lorsqu'il vit que la Réforme conduisait à une rupture avec l'Église, faible de volonté et incertain de pensée comme il l'était, il regarda en arrière. Les adversaires acharnés de toute réformation eurent bientôt raison de ce cœur partagé et de cet esprit sans clarté. Briçonnet fut un homme de peu de courage, ce ne fut pas un renégat [1] ».

C'est bien ce qui ressort des faits que nous avons exposés.

Le nom du successeur de Briçonnet à Meaux marque l'échec de la Réforme catholique qui avait manqué non d'hommes, mais d'hommes de courage. Ce fut le cardinal Antoine Duprat, l'introducteur du concordat de 1516. Resté veuf, il était entré dans les ordres, et, en vertu du concordat dont il devint un des premiers

1. Ouvrage cité, p. 14.

bénéficiaires, il fut fait archevêque de Sens (1524). Après Pavie, c'est lui qui avait gouverné l'État avec Louise de Savoie. Cardinal en 1527, évêque d'Albi au surplus, légat *a latere* en 1529, évêque de Meaux encore après la mort de Briçonnet, il est un exemple du scandaleux cumul favorisé par le concordat. Il avait fait bâtir le château de Nantouillet où il avait amassé des sommes prodigieuses. A sa mort, en 1535, sa fortune fut confisquée sous la prévention qu'elle avait été mal acquise. Son corps fut transporté à l'église de Sens, « où il n'avait jamais mis les pieds de son vivant ». Un tel homme était un adversaire-né de la Réforme, même sous sa forme catholique.

Son successeur fut pire que lui. Il s'appelait Jean de Buz, seigneur de Villemareuil, curé de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, curé de Saint-Martin-de-Bray au diocèse de Troyes, prieur commendataire du prieuré de Saint-Martin près Crécy-en-Brie, abbé de Chage... Son épiscopat fut une suite d'exactions, de procès, de scandales. « On l'accuse en outre de simonie », dit Toussaint du Plessis. Le genre de sa mort fait peu d'honneur à sa mémoire. On n'ose ici l'indiquer. Elle est dans Toussaint du Plessis.

On comprend que de pareils évêques n'aient point favorisé le développement des idées nouvelles dans le diocèse. Quand les Églises ont de tels pasteurs, il n'est pas étonnant que des hommes vraiment pieux aient songé à faire de leurs maisons des églises. Et c'est ce qui se produisit à Meaux.

Malgré les exécutions et les menaces, il s'était formé là un groupe résistant et tenace, appartenant surtout au peuple et à la bourgeoisie locale, composé d'hommes et de femmes qui entendaient faire pour eux-mêmes cette Réforme de l'Église dont s'exaltait au début leur propre évêque. Farel, ceux que la persécution avait forcés de s'établir ailleurs, même les fugitifs de 1525, Lefebvre, Roussel, Michel d'Arande, Caroli étaient restés en relations avec eux[1]. Par Roussel tout d'abord, ils avaient appris ce qu'était la vraie Réforme telle qu'elle était réalisée à Strasbourg.

Strasbourg, où la réformation était déjà complètement organisée, dit Ch. Schmidt [2], fit une profonde impression sur les réfugiés français, qui jusque-là

1. Voyez les lettres échangées, même avec l'évêque, dans *Herm.*, t. I.
2. *Gérard Roussel*, p. 55.

n'avaient vu que des églises militantes, persécutées, violemment dispersées. Frappé du zèle que montrent à l'envi le peuple, les savants, les théologiens et le magistrat, Roussel, peu après son arrivée dans la ville libre protestante, en rend compte à Briçonnet en ces termes (25 sept. 1525) : « Presque tout ce que je vois ici, ce qu'on fait pour exciter et propager la piété, le soin des ministres de la parole à procurer au peuple, à presque toutes les heures du jour, une nourriture spirituelle sans aucun mélange de ferment pharisaïque, tout cela te remplirait de joie, si tu en étais témoin. Dès cinq heures du matin, on prêche dans les différents temples de la ville, et on y dit les prières communes. A sept heures, la même chose a lieu ; à huit heures, il y a sermon dans la cathédrale, accompagné du chant de psaumes traduits en langue vulgaire ; le chant des femmes se mêlant à celui des hommes produit un effet ravissant. A quatre heures de l'après-midi, il y a de nouveau, dans le même temple, prédication précédée et suivie de chant ; par les cantiques avant le sermon, on demande au Seigneur d'être rendu capable de recevoir la semence évangélique, et par ceux qui suivent on lui rend grâce de l'avoir reçue. Bien que le nombre des services divins paraisse très considérable, il n'en est pas un pourtant qui ne soit fréquenté par une foule nombreuse, avide d'entendre la parole de Dieu. Combien serais-je heureux de voir chez mes compatriotes un désir pareil ! Les leçons publiques ne sont pas moins fréquentées ; elles sont faites par des hommes aussi distingués par leur piété que par leur science et qui expliquent le texte original des deux Testaments d'une manière naturelle, simple et édifiante, sans obscurcir l'esprit des auditeurs par une fumée scolastique. Nul ne cherche à faire parade des trésors de son propre génie ; tous n'ont en vue que les progrès de la piété chrétienne par le moyen d'une interprétation sincère de la parole de Dieu. Ce sont, en vérité, des hommes extraordinairement savants et tels qu'il serait difficile d'en trouver ailleurs de pareils, quoiqu'aux yeux du vulgaire ils soient de peu d'apparence, n'ayant pas honte de pourvoir à leur subsistance par le travail de leurs mains, conformément à la doctrine de l'Apôtre, pour ne pas tomber à la charge de leurs frères. Quant à moi, je ne puis qu'admirer l'exemple de ce pieux dévouement ; il m'est impossible de l'imiter, quelque désir que j'en aie.

« Je suis réjoui en outre de la sollicitude qu'on a pour les pauvres ; par de sages mesures on fait que pas un seul des vrais indigents ne manque de pain, en

même temps qu'on évite d'entretenir les hommes valides dans la paresse. Le magistrat consacre à ce but une partie des deniers publics, en y ajoutant le produit des aumônes et des collectes faites parmi les habitants ; dans toutes les églises, on a établi à cet effet des troncs où chacun dépose son offrande.

« Chaque paroisse a son pasteur et son diacre qui, loin d'être rétribués par des richesses injustement et de tous côtés amassées, le sont en partie par le magistrat sur les fonds publics, le reste leur vient du travail de leurs propres mains. La plupart des couvents ont été supprimés ; plusieurs ont été convertis en écoles. Toutefois le magistrat traite les religieux de manière qu'ils ne puissent se plaindre d'aucune oppression tyrannique ; les uns ont spontanément quitté leurs monastères pour se livrer à des professions honnêtes ; les autres ont la permission de rester dans leurs cellules, à la seule condition de ne plus recevoir de nouveaux frères... Cependant, il est aussi des choses de nature à affliger ceux qui ne sont pas encore assez avancés dans la doctrine de l'Esprit pour pouvoir s'élever au-dessus du monde extérieur et qui, tout en se laissant emporter par la foi vers les régions invisibles, croient devoir ne pas scandaliser le prochain et s'accommoder par charité à sa mesure. C'est ainsi qu'à Strasbourg les images ont été enlevées des églises ; on n'a laissé subsister qu'un seul autel, accessible à tous, où se célèbre la communion, comme du temps de Jésus-Christ même. Enfin, pour tout dire d'un mot, le Seigneur seul est adoré, d'une manière conforme à sa parole. »

Voilà, au témoignage d'un futur évêque, ce que fut la Réforme à ses débuts ; voilà le régime que de bons et sérieux esprits auraient voulu établir en France pour remplacer l'amas d'abus, de superstitions et de survivances qui était si cher à la Sorbonne et au Parlement.

A côté des églises strasbourgeoises et sur leur modèle, une petite église française composée surtout de réfugiés pour la foi n'avait pas tardé à se former. En 1538, Calvin, pendant son séjour à Strasbourg, en avait été le pasteur et s'était inspiré de ce qu'il avait sous les yeux pour organiser la petite communauté et son culte. « Plusieurs « luthériens de Meaux », comme dit Théodore de Bèze, ayant soigneusement considéré l'Église française dressée premièrement à Strasbourg par Jean Calvin, encouragèrent tellement les autres à leur retour que, d'une commune délibération, ils dressèrent une forme d'église entre eux à l'exemple de

celle qu'ils avaient vue, élisant pour leur ministre, après le jeûne et les prières, un nommé Pierre Le Clerc, cardeur de laine de son métier, mais outre l'intégrité de vie, fort exercé aux Écritures, bien qu'il n'eût connaissance que de la langue française. »

Le premier pasteur protestant français fut donc un cardeur de laine, intègre dans sa vie et versé dans les Écritures. Il y a de quoi faire frémir la scolastique, mais cela rappelait aux « luthériens » de Meaux les beaux temps de l'Évangile. En face d'une grande Église défaillante à sa tâche, ils s'organisaient sur le modèle de l'Église primitive. C'était leur conviction. Et, de fait, le ministère de Pierre Le Clerc fut tellement « béni » qu'on accourut de plusieurs villages voisins, même de cinq ou six lieues à la ronde, pour assister aux services qui se célébraient dans la maison d'Étienne Mangin. Ils se trouvèrent bientôt jusqu'au nombre de trois à quatre cents, tant hommes que femmes.

Des réunions si nombreuses ne pouvaient plus se faire en secret. Aussi, le 8 septembre 1546, le lieutenant et le prévôt de la ville avec leurs sergents surprirent-ils une assemblée de soixante personnes qu'ils arrêtèrent au nom du roi. Les prisonniers auraient pu s'échapper, résister, et ceux qui survenaient à la file leur eussent prêté secours. Mais ils n'en voulurent rien faire. Ils ne se sentaient pas coupables et se réjouissaient plutôt de souffrir pour la cause de Dieu. Une jeune fille dit au lieutenant : « Monsieur, si vous m'aviez trouvée dans une maison mal famée, comme vous me trouvez en une si sainte et honnête compagnie, vous ne m'eussiez pas ainsi liée. »

Ils furent donc menés ainsi en prison sans résistance. « Ceux de la religion » qui étaient par les rues, loin d'ameuter le public ou de se cacher, se mirent au contraire à chanter à haute voix le psaume LXXIX :

Les gens entrés sont en ton héritage,
Ils ont pollu, Seigneur, par leur outrage,
Jérusalem détruite,
Si qu'en monceaux de pierres l'ont réduite.
Ils ont baillé les corps
De tes serviteurs morts
Aux corbeaux pour les paître,
La chair des bien-vivants
Aux animaux suivans
Bois et plaine champestre...

Les informations prises ayant établi que ces braves gens avaient célébré la Cène, comme à Strasbourg, ils furent garrottés sur des chariots et traînés si rudement à Paris (au nombre de 41 hommes et 19 femmes) que « plusieurs se trouvèrent tout cassés et dérompus ». On leur épargna la question. Elle était inutile. Ils ne niaient rien de ce qu'on leur reprochait. Le rapporteur du procès, Jean Tronson, était un ennemi capital de la religion. Il obtint, le 4 octobre, un arrêt de la Cour qui condamnait quatorze des prévenus à la question extraordinaire et au feu pour hérésies, blasphèmes exécrables, conventicules privés et assemblées illicites, schismes et erreurs par eux commis. Les quatorze devaient être brûlés au grand Marché de Meaux, le plus près possible de la maison d'Étienne Mangin où avait eu lieu le délit. Il est juste d'honorer les noms de ces quatorze martyrs de la liberté religieuse. Les voici : Pierre Le Clerc, ministre; Étienne Mangin, Jacques Bouchebec, Jean Brisebarre, Henri Hutinot, Jean Baudouin, Jean Flèche, Jean et Pierre Piquery, Jean Matellon, Philippe Petit, Michel Caillon et François Le Clerc.

Pierre Le Clerc et Étienne Mangin seront traînés sur une claie, les autres conduits dans des tombereaux à Meaux où ils seront brûlés avec leurs livres — après avoir été soumis à la torture pour leur faire livrer les noms de leurs complices. Louis Piquery, à cause de sa jeunesse, sera pendu par les aisselles, puis enfermé à jamais dans le couvent de Saint-Faron-Herquement (ou Coquemant, d'après Th. de Bèze) ; Jean Vincent, Adrien Grognet, Pasquier Frouart (Fouasse, dans l'*Histoire ecclés.* de Th. de Bèze) assisteront la corde au cou à l'exécution des quatorze ; ils seront fustigés de verges les uns deux, les autres trois fois, puis bannis. Grognet sera fustigé une fois à Meaux et une fois à Sacy, puis banni pour cinq ans, sous peine de la hart. Quinze autres hommes et femmes assisteront au supplice des quatorze ; les hommes en chemise, les femmes pieds nus. Ils feront amende honorable devant l'Église catholique de Meaux avec chacun à la main une torche ardente du poids de deux livres. Ils déclareront à haute et intelligible voix s'être trouvés dans la maison d'Étienne Mangin pour entendre les lectures en français de Pierre Le Clerc, ce dont ils demanderont merci à Dieu, au roi et à la justice. Ils assisteront à une procession générale et à une grande messe solennelle célébrée dans la Cathédrale, à la prédication qui sera faite par un docteur en théologie qui exhortera le peuple à la révérence et adoration du précieux corps de

N.-S. J.-C., à la vénération de la Vierge, mère de Dieu, et des saints et saintes du Paradis, à l'observance des commandements de notre sainte mère l'Église, à la détestation des conventicules et prières, assemblées, lectures et interprétation par gens laïques et mécaniques des livres en français et des Évangiles.

Dix autres personnes assisteront avec un cierge d'un quarteron de cire à la procession ; à l'exécution des quatorze, ils assisteront sans cierge. Deux femmes assisteront seulement à la messe et à la procession. Cinq femmes seront relâchées avec défense de se retrouver aux assemblées ; cinq autres femmes seront relâchées à plein. L'arrêt prononcé, les condamnés à mort furent répartis dans divers couvents « pour essayer de les faire chanceler ». Mais ce fut en vain. Ils furent alors livrés à Giles Berthelot, prévôt, et conduits à Meaux escortés de « deux piliers de Sorbonne », Picard et Maillard. En passant par la forêt de Livry et par le village de Couberon, un tisserand se mit à les suivre en criant : « Mes frères, ayez souvenance de celui qui est là-haut au ciel. » A cette vue, les archers le prennent, le lient et le jettent dans le chariot des condamnés pour « leur grande consolation ». Le lendemain, 6 octobre, ils furent livrés au bourreau. Étienne Mangin eut la langue coupée, ce qui ne l'empêcha pas de dire bien haut : « Le nom de Dieu soit béni. » Ensuite, les quatorze furent attachés sur la place du Grand-Marché à 14 potences placées en cercle, « eux se voyant tous en face et s'entredonnant courage en louant Dieu à pleine voix jusqu'au dernier soupir », tandis que les prêtres et la populace s'efforçaient de couvrir leurs voix en criant comme des forcenés : *O Salutaris hostia* et *Salve, Regina*... Le lendemain, Picard vint en une magnifique procession sur la place du Marché où les bûchers brûlaient encore et fit, sous une tente de drap d'or, un sermon où il assura qu'il était nécessaire au salut de croire que ces quatorze étaient damnés et au fond des enfers, et que, si un ange du ciel venait dire le contraire, il faudrait le rejeter, parce que Dieu ne serait pas Dieu s'il ne les damnait éternellement. (H. E.).

Voilà ce qu'était devenue pour la majorité des Français du XVI^e^ siècle la religion de Jésus-Christ.

La cruelle scène de Meaux n'éteignit pas « la semence de vérité » dans la ville, dit Th. de Bèze. La petite église fut dispersée, mais « au grand avancement de plusieurs autres églises qui furent édifiées des pierres de cette ruine ».

On devine les rancœurs qui devaient s'aigrir dans les âmes de ceux qui avaient assisté à de pareilles scènes et pour de telles causes. Quand, après quarante années, la patience échappera aux victimes, il sera permis peut-être d'accorder des circonstances atténuantes à ceux qui s'emportèrent à piller des couvents devenus des prisons et des églises dont la majesté avait été souillée à leurs yeux par les supplices et les autodafés dont leurs pierres avaient été les témoins muets[1].

1. M. E. Briet, maire d'Essonnes, dit dans son livre : *le Protestantisme en Brie...*, Paris, 1885, : « ce qui étonne tout d'abord, c'est que dans ces luttes terribles où les protestants étaient sans cesse décapités, pendus, brûlés, traqués, ils ne se soient jamais laissés aller à des représailles sanglantes... » Les représailles sont venues — nous les signalerons à leur place — mais beaucoup plus tard, et au grand mécontentement des chefs spirituels de la Réforme qui s'élevèrent constamment contre elles.

CHAPITRE III

LA RÉFORME SOUS FRANÇOIS Ier (1517-1530).

La réforme à Paris.

L'anticléricalisme au XVIe siècle. — Pénétration des idées évangéliques, — Marguerite de Valois. — Mesures de répression. — Perquisitions, procès et bûchers. — Jean Vallière, le premier martyr. — Procès de Brouosse. — Le chanoine Morand à Amiens. — Aimé Meigret à Lyon. — Supplice de Guillaume Joubert. — Progrès des idées réformatrices. — La cour est contaminée. — Grands seigneurs et grandes dames. — Le roi se tourne contre la Réforme. — Supplice de Louis de Berquin. — Triomphe de l'esprit de réaction.

Il y a en France, aux XVe et XVIe siècles, un mouvement antipapal et anticlérical trop évident pour qu'il soit encore nécessaire de le démontrer. Il s'exprime dans la littérature du temps, les correspondances particulières, les actes officiels. La protestation unanime contre les abus de l'Église, à laquelle se joignent souvent les privilégiés eux-mêmes, s'exprime jusque dans les pierres satiriques des églises et des cathédrales.

Les causes de ce mouvement d'opinion sont bien connues. C'est la dépravation du clergé, de la Cour de Rome spécialement, l'influence de l'humanisme avec ses attaques contre l'ignorance et la fourberie des prêtres et des moines, contre une scolastique ridicule et parfois véritablement folle. C'est le retour aux idées bibliques, la diffusion des textes du Nouveau Testament et le contraste qui éclate entre le christianisme primitif et celui du moyen âge. C'est le besoin religieux et l'impossibilité où se sent l'âme humaine de trouver la satisfaction de ses aspirations les plus hautes dans une conception extérieure et mécanique du christianisme,

c'est la soif d'une religion plus personnelle et plus spirituelle. L'impopularité du pape et du clergé vient aussi de ce que les intérêts du peuple, des villes et des princes sont souvent en contradiction avec ceux de la Cour de Rome et des clergés locaux.

On ne peut nier le motif économique dans les causes de la Réforme, mais il ne faut pas l'exagérer non plus comme s'il était unique ou prépondérant. Qu'on se souvienne des plaintes élevées pendant des siècles contre le trafic papal des bénéfices, contre les taxes de la croisade, la multiplication des indulgences. Il est bien naturel que toutes les impositions papales multipliées à l'infini et jusqu'au grotesque le plus achevé, se soient heurtées à l'opposition des rois, princes, villes dont les territoires étaient ainsi drainés. Ces fardeaux retombaient sur le peuple, parce que le haut clergé, pour faire face à ses obligations, lui imposait des taxes additionnelles. C'est là-dessus que Janssen se basait pour affirmer que ce sont les charges financières qui ont joué le rôle principal dans l'opposition à Rome. On a signalé aussi le rôle des dîmes et le nombre de villes qui refusaient de les payer.

Il va de soi que la résistance à la dîme et aux efforts du clergé pour la faire payer, a été favorable au mouvement protestant. Les paysans croyaient que Luther et Zwingle les délivreraient de ces fardeaux détestés. Un paysan de Schaffhouse rencontre un curé et lui dit : « Monseigneur, votre cire va devenir rare, car, à l'avenir, nous ne vous donnerons plus autant de dîmes et d'offrandes qu'autrefois. » (Egli, *Actensammlung*, p. 110.)

D'autre part, il ne faut pas oublier que les chapitres cathédraux, les paroisses et les couvents étaient en possession de droits seigneuriaux et que les seigneurs ecclésiastiques étaient rarement moins oppressifs dans leurs exactions, rentes, censes, taxes, que leurs collègues laïques. Les écrivains pieux, qui s'indignent si facilement contre les attaques populaires et les pillages des églises et couvents, oublient que ces violences n'ont été souvent que des représailles contre de trop longues exactions.

Une des raisons de l'anticléricalisme populaire, c'était aussi la pratique du clergé qui exigeait des honoraires pour les services religieux, baptêmes, messes, extrêmes-onctions, services funèbres, son des cloches, etc. Il faut y ajouter encore

la vente des cierges, le casuel réclamé par les prêtres, les contributions volontaires fréquemment sollicitées, les quêtes des frères mendiants dont le développement était devenu une véritable plaie.

Une des meilleures sources de revenus pour les monastères et les églises, c'étaient les fondations d'anniversaires et les autres services pour les morts. Comme on l'a remarqué, la croyance au Purgatoire, au pouvoir de l'Église et en son intercession pour délivrer les âmes des souffrances de l'au-delà, mettait entre les mains de l'Église un instrument plus puissant que la verge de Moïse.

Dans la croyance commune, l'Église est chargée de pourvoir au salut des âmes en Purgatoire au moyen des fondations de messes et autres services pour les morts. Les fidèles déposaient certaines sommes pour défrayer les dépenses de ces services ou bien ils s'engageaient à payer certains revenus annuels en nature ou en argent. Au commencement du XVIe siècle, on voit des maisons occupées par de malheureux bourgeois des villes ou bien par des paysans dans les campagnes, grevées de redevances pour anniversaires, sans parler des « censes », c'est-à-dire d'intérêts de dettes contractées parfois cent ans auparavant et dont la pauvreté ou les guerres n'avaient pas permis aux ancêtres de se libérer. Que les années fussent bonnes ou mauvaises, les créanciers exigeaient toujours plein et prompt paiement. D'où, chez les habitants des villes et des campagnes, une amertume croissante à l'égard du clergé. Cela connu, on comprend avec quelle joie le peuple accueillait l'Évangile de Luther ou de Zwingle qui abolissait le Purgatoire et qui prêchait le salut gratuit et sans frais. En consentant à devenir prêteuse sur gages, l'Église avait créé contre elle de nouvelles raisons d'impopularité.

Au commencement du règne de François Ier, l'anticléricalisme est la note dominante. C'est parce que le clergé régulier ou séculier est impopulaire que François Ier peut imposer à l'Église de France ce Concordat de 1516 qui partageait entre le pape et lui-même les bénéfices et les charges ecclésiastiques du royaume. Le roi, la reine sa mère, sa sœur Marguerite[1] sont dans le mouvement. Ils

1. Dans ce mouvement religieux anticlérical mais non schismatique il faut compter le poète Nicolas Bourbon. Il s'élève contre les images « faites de main d'homme et que la simplicité de la foule prend pour des dieux ». Contre Rome il dira : « L'heureux Indus donne l'ivoire, la molle Saba l'encens, Rome les indulgences vénales et les pieuses menteries. » C'est le chantre, un des chantres de la révolution religieuse qui vient rendre aux chrétiens la liberté de l'âme : « La vérité et la foi étaient opprimées par le

protègent ouvertement les savants, les humanistes, les docteurs éclairés qui voudraient faire sortir la Faculté de théologie et l'Église du marais où elle croupit. On comprend que les réformateurs aient mis en François Ier des espérances qui reposaient d'ailleurs sur une connaissance incomplète du personnage.

Dans ce milieu si bien préparé par Érasme et Lefebvre, les écrits de Luther et des Suisses devaient exercer une influence considérable. Cette action s'exerce sous diverses formes : Par les écrits latins, les thèses de 1517, les controverses qui en naquirent, les premiers manifestes de Luther contre Rome, qui pénètrent dans les couvents les plus éloignés, qui arrivent à Paris dans les poches des étudiants étrangers, et bientôt par les traductions qui en sont faites en français. C'est un moine franciscain d'Avignon, François Lambert, qui échappe le premier au joug, dénonce les abominations des couvents et s'en va à Wittemberg, près de Luther et de Mélanchthon ; puis il revient à Bâle où il établit un centre de propagande évangélique par les livres et spécialement par la traduction des écrits de Luther. Il a pour collaborateur un gentilhomme dauphinois, Anémond de Coct. A la cour même de François Ier, un humaniste savant et pieux, Louis de Berquin, traduit avec la même ferveur Érasme et Luther.

Dans sa lutte avec Charles-Quint, François Ier avait besoin de l'appui des princes allemands. Il élevait près de lui le jeune Christophe de Wurtemberg, fils d'Ulric, alors dépossédé. Il demandait en même temps à la Suisse, aux ligues, des hommes et de l'argent. Ses ambassadeurs en Allemagne et en Suisse y avaient pris connaissance des idées nouvelles et plusieurs d'entre eux s'y montraient favo-

fer et les flammes... Dans les temples de pierre se dressaient des images consacrées à de faux dieux et aussi à des déesses... L'interdiction du mariage avait fait revivre les honteuses débauches... Maintenant sont tombés ces monstres, et la vertu revient par des voies merveilleuses, cette vertu par où nous ne croyons qu'en un Christ, seul seigneur et seul Dieu. »

Quant à Marguerite de Navarre, son attitude religieuse est maintenant fort éclaircie, notamment par les travaux d'Abel Lefranc et de H. Hauser. Après une période de dévotion superstitieuse, puis une période de mysticisme assez nuageux, elle est arrivée au christianisme évangélique. C'est alors qu'elle écrit son *Miroir de l'âme pécheresse* (1531). Pour H. Hauser, le fond de l'ouvrage est très clair. « C'est l'application à la vie spirituelle du dogme de la justification gratuite, imméritée et suffisante. » Elle n'invoque donc ni la Vierge, qu'elle honore, ni les saints. Elle ne parle pas du purgatoire. Elle s'élève contre l'inutilité des œuvres et l'hypocrisie des pratiques pieuses. Dans sa chanson du *Cruel chien* elle s'exprime contre Rome en des termes violents. « Dès 1531 elle est, aux pratiques près, une réformée, toute sa vie elle restera une *biblienne*. » Cf. H. Hauser, *Études*... pp. 37, 38, et Abel Lefranc, Les idées religieuses de Marguerite de Navarre, *Bull.*, 1897. Ph. A. Becker, Marguerite, duchesse d'Alençon, et Guillaume Briçonnet... *Bull.*, 1900.

rables. Les années qui vont de 1518 à 1521 sont des années de pénétration. Les esprits vigoureux lassés des puérilités de l'école, les esprits religieux honteux des abaissements de la piété, prêtent l'oreille à tout ce qui parle de la réforme des abus, des idées et des mœurs. Pour beaucoup, le *Nouveau Testament* d'Érasme, puis la traduction de Lefebvre, ont été des « révélations ». Les prédicateurs s'en inspirent.

Mais aussitôt les partisans du passé, la Sorbonne et le Parlement en tête, prennent peur et réagissent. Consultée par l'électeur de Saxe au sujet de la doctrine de Luther, la Faculté de théologie, sur le rapport de Bédier, prononce une condamnation « pleine des colères les plus extravagantes. Luther y est assimilé à Mahomet et l'extermination par le fer et le feu invoquée contre lui et ses adeptes comme le seul argument à employer ». (Herm., I, 70.)

Derrière la Sorbonne, il y a toute l'armée des moines. Des dominicains de Savoie dénoncent Érasme, Luther, Reuchlin et Lefebvre comme quatre antéchrists. (Herm., I, 72.)

Mais les idées font leur chemin. Le 19 juin 1521, l'évêque de Séez défère à la Faculté le gardien des Cordeliers du couvent de Séez, Denis Marcel, qui, en pleine chaire de la cathédrale, a osé déclarer que les prêtres qui acceptent quelque chose pour les sépultures sont des simoniaques, des sacrilèges, des larrons. La Faculté de théologie condamne ces propositions comme scandaleuses et séditieuses. (d'Argentré, t. I, 401 ; II, p. v.)

A la même date, le Parlement s'aperçoit que les couvents des quatre ordres mendiants à Paris et les collèges de la capitale sont remplis de religieux ou d'écoliers étrangers qui apportent des nouveautés. Il décide qu'ils seront expulsés et qu'on n'en recevra pas de nouveaux sans l'autorisation de la Cour ou du Prévôt de Paris. En même temps, le conseiller d'Origny rapporte pieusement que le jour où le roi fut blessé à la tête, il se voua à la sainte Couronne d'épines et aux saintes reliques[1].

On voit où en était encore le Parlement de 1521. Pour arrêter le flot des idées nouvelles, il n'hésitait pas à fermer aux étrangers les couvents et les écoles de

1. Et *nota*, ajoute le texte, que pendant que la cour délibérait de la dite matière, on aperçut un pigeon ou colombe blanche vers le pilier étant au droit et sur le siège du Roy, qui s'y est toujours tenue, *quod multis fuit in admirationem*... Bibl. Sainte-Geneviève, Registre du Parlement M, S. folio 5.

Paris. C'est ce qu'on lui fit observer sans doute, car, dans une délibération suivante, il décida que l'arrêt ne serait point exécuté et qu'on se bornerait à avertir les prieurs des Carmes, Augustins, Jacobins et Cordeliers et ceux des collèges qu'ils aient à ordonner aux religieux et aux écoliers étrangers de ne pas sortir de la ville ni d'écrire hors du royaume sans avertir la Cour ou le Prévôt.

Là-dessus les « écoliers » suisses intervinrent. Le receveur-général Ruzé se plaignit en leur nom et déclara qu'ils étaient fort mécontents de ce qu'on leur avait fait : on les avait battus et outragés, on leur avait adressé des paroles injurieuses... Il fallait y pourvoir parce que *les cantons et ligues des Suisses en pourraient faire querelle...*

C'était porter l'affaire sur le terrain politique. Le roi n'entendrait pas qu'on le brouillât avec ces cantons suisses, en grande partie protestants, dont il avait si grand besoin. Aussitôt l'intérêt religieux disparut devant un intérêt plus fort et il fut décidé qu'on ferait venir les Suisses et qu'on leur déclarerait qu'ils pourraient « demeurer dans le royaume comme ils ont accoutumé ». (Bibl. Sainte-Geneviève, *Parlement*, ms. nº 429.)

La majorité de l'Église était d'ailleurs réfractaire à toute idée de Réforme. Le roi le sentait bien et c'est pourquoi aussi on le voyait faire des concessions à ceux qui le poussaient aux mesures de compression. Ainsi, à la demande de Claude Chambon, gardien du couvent des Cordeliers de Paris, et du recteur de l'Université, il avait défendu par décret de ne plus rien imprimer qui ne soit d'abord lu et visé par les délégués de l'Université, de ne plus traduire en langue vulgaire aucun livre relatif à la foi chrétienne ou à la sainte Écriture (13 juin 1521). Or, malgré les défenses et les prohibitions, une quantité de « livres pernicieux et séditieux » se vendaient dans l'Université, dans la cour même du Palais, des livres qui défendaient et excusaient Luther et, entre autres, la fameuse apologie de Luther par Mélanchthon contre le décret des furieux théologastres de Paris. Le 4 novembre 1521, le Parlement signalait le fait au roi et lui en demandait la répression. La Faculté de théologie déclare que les temps sont pleins de périls[1]. Beaucoup de théologiens,

1. Le 25 octobre 1521, l'Université faisait faire des prières et des processions solennelles en faveur de la religion en péril dans tous les collèges. Il y en eut d'autres à Saint-Denis le 27 et le 23 novembre à l'église des Frères Prêcheurs. On essayait de tous les moyens pour intimider les novateurs et pour agiter les masses ignorantes. D'Argentré, II, p. VI.

d'orateurs, d'écrivains, de grammairiens, Lefebvre par exemple et ses élèves, se montrent favorables aux idées nouvelles. La Faculté décide contre Lefebvre qu'il n'y a qu'une Marie et non pas trois (1er décembre 1521. Herminjard donne à tort la date du 9 novembre). A Jérôme Clichtou, qui avait hasardé quatre propositions dangereuses, on demande de les retirer en lui faisant remarquer que « les bacheliers devaient se garder des matières infructueuses et dangereuses ». En 1522, c'est Jacques Merlin, du collège de Navarre, chanoine de l'Église de Paris, vicaire-général de François de Poncher, qui a maille à partir avec la Sorbonne pour avoir osé, dans un volume, défendre Origène du reproche d'hérésie, car Origène, c'est Luther.

Les plus terribles ennemis des idées nouvelles sont alors : Bédier, Guillaume de Quercu ou Du Chesne, Pierre Tempête, Jacques Barthélémy, Jean Godet, Jean de Hestrey, tous docteurs de Sorbonne. Mais c'est Bédier le plus actif, c'est lui qui s'acharne contre Lefebvre. Le roi a beau soutenir l'ami de Briçonnet, l'homme qu'il appelle la lumière de la France, *lumen Galliæ*, il a beau défendre de condamner les livres de Lefebvre, la Faculté de théologie ne les met pas moins au nombre des livres défendus. Et voici, entre autres, les idées que la Faculté condamne expressément : « L'Église primitive qui a fourni tant de martyrs à Christ, n'a pas d'autre règle que l'Évangile ». « La vengeance est défendue par la loi évangélique ainsi que de rendre le mal pour le mal. Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints. »

A la fin de l'année 1521, il y a une telle clameur contre l'Église et les abus, augmentée encore par la misère du peuple dont nul ne s'occupe, que le Parlement est contraint de rappeler les autorités civiles et les paroisses à leur devoir, que le roi et son conseil décident qu'un « concile gallican » serait tenu dans toutes les provinces archiépiscopales. Son but était de « réformer l'Église », d' « ôter beaucoup d'abus », de pourvoir aux bénéfices vacants et d'empêcher que les revenus de ces bénéfices ne sortissent du royaume. « Néanmoins, dit le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, ce concile ne profita guère. »

C'est en vertu de cette disposition générale que le concile de l'archevêché de Sens, dont Paris dépendait, se réunit à Notre-Dame, le 22 mars 1522. Au lieu de s'occuper des réformes, le concile se prononça contre deux ouvrages répandus dans Paris et qui recommandaient le mariage des prêtres comme un remède à l'immoralité

notoire du clergé [1]. En même temps, il défendait l'impression de n'importe quel « libelle » touchant aux choses religieuses qui n'aurait pas été d'abord revu par la Faculté de théologie. C'était donner des armes au Parlement qui aussitôt fit défendre à son de trompe l'impression, la vente, l'achat des libelles dangereux. Ceux qui en possédaient devaient les déposer sans délai au greffe de la Cour. Il décidait en même temps de faire une enquête pour savoir qui avait apporté, imprimé et fait vendre les susdits livres [2].

En mai 1523, le Parlement, poursuivant sa politique de répression, faisait enlever chez les libraires de Paris les livres de Luther et faisait des perquisitions chez les particuliers et dans les couvents. Cette mesure allait faire bien des victimes dont quelques-unes sont peu connues encore du grand public. La plus illustre fut Louis de Berquin, « le plus savant des nobles ». Il avait traduit en français quelques écrits d'Érasme, de Luther et il en avait écrit lui-même qui sentaient l'hérésie. On trouva chez lui entre autres le *Débat de piété et superstition*, le *Paradis du pape Jules*, le *Catholique du pape et de Moyse*. Interrogé une première fois le 13 mai, il fut, le 26 juillet, mis en demeure de révoquer les propositions trouvées dans ses livres et cahiers. Comme il s'y refusait, il fut arrêté le 1er août et mis à la tour carrée du Palais. Mais François Ier se souvint que Louis de Berquin était, par sa science et ses mœurs, l'honneur de sa Cour, qu'Érasme en faisait le plus grand cas et, le 8 août 1523, le capitaine Frédéric de la garde royale, se présentait au Parlement avec ses archers, porteur d'une lettre qui évoquait l'affaire à son Conseil. Il avait ordre d'emmener le prisonnier et de procéder par la force si on résistait. La Cour intimidée céda, mais ne pouvant brûler Berquin ce jour-là, elle se rattrapa sur ses livres qui furent publiquement réduits en cendres [3].

1. Le premier est intitulé : *Contra papisticas leges sacerdotibus prohibentes matrimonium, appologia* (sic) *pastoris Cembergensis qui nuper sine ecclesiae consensu uxorem duxit ;* et le second : *De celibatu et viduitate auctore Andrea Carlstadio.* Le premier est la forme latine d'un petit livre intitulé : *Das die Priester Eeweiber nemen mügen und sollen,* que les Prêtres peuvent et doivent se marier. Il avait été composé par le curé de Camberg, cité devant l'évêque de Meidburg pour avoir contracté mariage. Il parut en 1522. Carlstadt écrivit, en effet, un traité *De celibatu* pour justifier son mariage qui eut lieu le 19 janvier 1522. Bien qu'il ait habité Kemberg, il n'est pas sûr qu'il soit l'auteur du premier traité. Cf. Michelet, *Mémoires de Luther,* I, 201 ; Hauck, *Realencyklopädie,* art. *Karlstadt.*

2. D'Argentré, II, p. v. A. N. XLA 1524, f. 145, et copie Bordier, Extraits des Registres du Parlement à la B. de la S. H. P. F.

3. La lettre du roi était du 5 août. Il avait dû être prévenu du supplice de Jean Vallière par les

Nous avons dit : brûler. C'est qu'en effet, ce pas avait été franchi cinq jours auparavant. Jusqu'ici, ce qu'on avait pu reprocher à la Faculté de théologie comme au Parlement dont elle dictait les arrêts, c'est, dit Jules Guiffrey, « sa haine aveugle contre tout esprit de libre examen, c'est sa prétention de renfermer le champ des connaissances humaines dans les limites tracées par elle, c'est enfin son animosité contre les novateurs. Il suffit de parcourir la liste des livres censurés (E. de Fréville, *la Police des livres au* XVIe *siècle*, et d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, p. 267) pour voir à quel point était poussé cet esprit d'exclusion. La Bible même n'avait pas trouvé grâce devant ces farouches conservateurs de la foi catholique. Henri Estienne le constate en ces termes : « Sache la postérité qu'il n'y a pas trente ans, qu'il se fallait autant cacher pour lire en une Bible traduite en langue vulgaire, comme on se cache pour faire de la fausse monnaie[1]. »

On peut leur reprocher d'avoir été les ennemis constants de la langue nationale, prohibant toute traduction française de la Bible ou même de livres religieux ! Ils ne voulaient pas davantage entendre parler de grec et d'hébreu et ils firent des difficultés de toutes sortes à François Ier, quand il fonda le collège des Trois-Langues, dit Collège de France[2].

Désormais l'histoire peut leur faire un reproche plus grave encore. Dans l'arsenal d'une législation que l'on aurait pu croire vieillie, ils ont été chercher des armes qui leur permettaient de se débarrasser des hérétiques par le fer et le feu.

L'exemple leur avait été donné par la politique religieuse de Charles-Quint, dont François Ier aurait été bien inspiré de prendre le contre-pied. Au mois de juillet 1523, trois jeunes moines augustins d'Anvers avaient été brûlés au grand scandale des réformateurs et des humanistes. Érasme leur rendit un beau témoignage en disant : « Ils sont morts avec une constance souveraine, inouïe. *Je sais qu'il est glorieux de mourir pour le Christ.* » (Lettre à Zwingle, sept. 1523.)

amis de Berquin. Il était en route pour l'Italie et près de Melun quand il envoya l'ordre d'élargissement. Cf. *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, éd. Bourrilly, p. 142. Les livres de Berquin furent brûlés sous prétexte qu'ils étaient « contre Dieu et sa glorieuse mère ». Versoris indique bien qu'il fut sauvé par « aucunes dames de grant état et poteste. » Voir aussi A. N. X^{1A}, 1525, f. 330vo.

1. I. Guiffrey, *Marot*, I, 275.

2. Dans la Sorbonne d'alors, « les hellénistes et les hébraïsants sont des fauteurs d'hérésie... Noël Béda n'en veut pas aux érasmiens moins ardemment qu'aux luthériens ; et c'est parce qu'il est l'un et l'autre que Berquin attirera sur sa tête toutes les colères de la « sacratissime » Faculté ». H. Hauser, *Études...*, p. 14.

Quelques jours après, la France avait aussi son premier martyr. C'était un augustin encore, du couvent de Livry, dont l'abbé, Jean Mauburnus, était un correspondant d'Érasme. Il s'appelait Jean Vallière. Originaire d'Acqueville, près Falaise, il appartenait à la petite communauté de Livry-en-Aulnois, et il avait subi l'influence du mouvement de Meaux, puis celle de Luther [1].

Quoi qu'il en soit, Jean Vallière, accusé de blasphèmes contre Jésus et sa digne mère la Vierge Marie, fut conduit, le 8 août 1523, jusqu'au pied de la butte des Moulins, au Marché aux Pourceaux. Là, on lui coupa la langue ; après quoi, attaché au gibet par une chaîne de fer, il fut brûlé tout vif, dans son habit d'ermite. C'est la première victime de la Réforme naissante [2].

Il y en aurait eu bien d'autres et dès cette année même, si le caractère des partisans de la Réforme avait été toujours à la hauteur de leurs convictions. Mais s'il est beau, comme dit Érasme, de mourir pour le Christ, cela n'est pas donné à tout le monde. Et après tout, on ne peut se défendre d'avoir pitié de ceux qui reculaient devant le bûcher. Nous en avons déjà vu les exemples parmi les partisans du mouvement de Meaux. Ce fut le cas encore d'un autre ermite augustin, frère Arnaud de Brouosse [2]. Il était maître en Sorbonne et prédicateur à Paris. Il avait été dénoncé parce que ses leçons et ses prédications causaient du scandale. Et, en effet, prêchant à Saint-Merry, il avait osé dire qu'il était insensé de croire que c'était un péché plus grave de manger de la viande en carême ou le vendredi que de mentir ou de voler le prochain. Le premier commandement, disait-il, est un commandement d'homme, le second vient de Dieu. De Brouosse, au commencement de ses prédications, supprimait les invocations à la Vierge.

Il n'en fallait pas davantage pour amener un homme devant la redoutable Faculté de théologie et bientôt devant le bûcher. Mais le roi et la reine Claude s'intéres-

1. Versoris l'indique nettement : la cause de telle punition fut que Vallière avait subi les « mauvaises suscitations d'aucuns gens tenant le party de l'hérétique Luter... » Il ajoute que la peine du feu subie par Vallière et ses livres sera celle désormais de ceux qui auraient ou retiendraient les livres de Luther. Une grosse quantité de livres du réformateur fut, en effet, brûlée le même jour, devant Notre-Dame, « sur un échafaud à ce préparé ».

2. Cf. John Viénot, *Promenades...*, p. 17 et s.

3. Il est appelé Arnaud de Bornossio dans Jourdain, *Index chronologicus*, p. 329 et dans d'Argentré, T I,[B] 403, et II *a* 234. Son vrai nom et les détails ci-dessous se trouvent dans Léop. Delisle, *Un Nouveau Registre des délibérations de la Faculté de théologie.*

saient à Jean de Brouosse. Le confesseur du roi intervint pour obtenir en sa faveur un adoucissement de peine et de Brouosse se tira d'affaire par une rétractation.

Toute cette année 1523 est remplie de procès en hérésie, de condamnations de livres. L'absence du roi favorise le parti de la réaction. Louise de Savoie s'inquiète de toute cette agitation et consulte la Sorbonne sur la doctrine de Luther. Celle-ci incrimine la mollesse de la cour et indique le remède : la punition des coupables — on sait ce que cela veut dire — et la destruction immédiate et complète de tous les livres hérétiques [1].

Cela est d'autant plus nécessaire que des satires mordantes, sans parler des ouvrages plus sérieux, sont incessamment dirigées contre l'Église de Rome [2].

La Sorbonne condamne tout avec un soin extrême, non seulement Luther et ses traductions en français, mais les ouvrages de Mélanchthon, la version latine du Nouveau Testament de Robert Estienne, la traduction des Évangiles de Lefebvre, toute traduction de la Bible, même une traduction française des *Heures de la Vierge* [3].

C'est alors qu'à Meaux on prend peur. Farel a déjà quitté la ville. Briçonnet, le 15 octobre, fait condamner dans son synode les doctrines de Luther. Berquin lui-même ne veut pas être « luthérien ». Clichtou recule et fait du zèle en écrivant contre Luther.

Et malgré tout la Réforme avance, elle se répand dans les provinces. Si F. Lambert pouvait écrire en 1521 : la France presque entière est en mouvement, cela est plus vrai encore en 1523 et en 1525. Le 23 décembre 1523 un chanoine de l'Église d'Amiens, Morand, est arrêté pour avoir prêché dans l'église Saint-Leu des propositions luthériennes [4]. Et il n'est pas seul puisque le parlement enjoint au

1. Réponse de la Sorbonne aux questions de Louise de Savoie sur la doctrine de Luther. B. N. fonds Dupuy, n° 571, n° 39.

2. Par exemple : *la Farce des théologastres, à six personnages* s. l. n. d., réimprimé à Lyon en 1830 ; *la Sottie à deux personnages, jouée à Genève, en la place du Molard, le dimanche des Bordes,* l'an 1523 à Lyon, etc.

3. D'Argentré, II, 7. Un certain Méresotte, dit Ch. Schmidt (*Roussel*, p. 23, n. 4), ayant publié une traduction française des *Heures de la Vierge,* la Sorbonne, sur le rapport de Duchesne, prononça qu'il ne fallait rien publier du tout en français, qu'il vaudrait mieux supprimer les traductions déjà parues qu'en tolérer de nouvelles. On sait aujourd'hui que, sous ce pseudonyme de Mère-Sotte, se cachait le poète Pierre Gringoire qui en fut pour son zèle — bien qu'il ait fait sa traduction à la requête de la duchesse de Lorraine. A. N., 1528, LXVI bis, f. 716 vo.

4. A. N. U. 526.

bailli d'Amiens de faire une enquête au sujet de ceux qui sont suspects de l'hérésie luthérienne. On sait d'ailleurs que Berquin, libéré, n'avait pas cessé de répandre ses idées dans son pays et à Amiens même.

A Lyon, qui est alors la vraie capitale spirituelle de la France et où règne une intense activité d'esprit, va se produire un incident révélateur. Le terrain de la Réforme y était préparé de longue date par les souvenirs de Pierre Valdo, par l'échange d'idées qu'amène toujours un commerce actif et florissant, par la « foire de Lyon » qui était le grand marché des livres à cette époque. Dès 1520, l'inquisiteur Levin y recherchait des hérétiques et il s'y produit « une sorte d'invasion puissante et continue de ce que le clergé appelait la peste luthérienne[1] ». Lyon d'autre part, pendant les expéditions de François Ier en Italie, puis pendant sa captivité, fut un temps la résidence de la Cour. Et si, d'une part, elle corrompait les mœurs par les mauvais exemples donnés[2], la présence de la sœur du roi encourageait les réformateurs des idées et de la vie morale. Nous ne sommes donc pas surpris d'apprendre que le dominicain Aimé Meigret y fit entendre pendant le carême de 1524, à Sainte-Croix, la prédication explicite du véritable évangile et plus particulièrement de la justification par la foi. C'est le premier et, pour cette période, l'unique sermon protestant en langue française que l'on connaisse. Il vaudrait la peine d'être réimprimé.

Mais déjà Louise de Savoie avait changé d'attitude à l'égard de la Réforme. L'accession d'un nouveau pape avec Clément VII détruisait à Rome l'influence de Charles-Quint. La Réforme triomphait dans les États de l'empereur et le pape avait tout intérêt à se rapprocher de François Ier pour arrêter la Réforme en France et pour lutter contre l'empereur en Italie même. De plus, à la fin de 1524, la guerre dite « des Paysans » grondait dans l'Allemagne du Sud. Le pape s'appliqua à montrer dans ce mouvement si justifié à tant de points de vue, une conséquence des idées luthériennes. Bien qu'il y eût dans l'armée des Paysans des catholiques

1. N. Weiss, *Bull.*, 1890, 248.

2. Le médecin Agrippa de Nettesheim a séjourné à Lyon à la cour et voici ce dont il témoigne : « Qui veut vivre en la crainte de Dieu, quitte la cour... Il ne saurait advenir un plus grand malheur aux villes que quand la cour d'un grand prince y arrive... Quand la cour est partie, Dieu sait la longue queue qu'elle laisse après elle. Ceux-ci trouvent leurs femmes y être devenues adultères... les enfants subornés, etc. ». *De la Vanité des Sciences*, 1530, *passim*. Agrippa donne au chap. LXXXII de ce livre un triste tableau de l'état moral de Lyon à l'époque où la cour y séjournait (1525).

et des prêtres, il fut convenu que les révoltés s'appelleraient « les luthériens ». De plus, devant le Turc menaçant, il ne fallait pas risquer de rompre par un schisme l'unité et la force de la « chrétienté ». Toutes ces raisons agissaient sur le roi et sa mère pour tempérer leur anticléricalisme et les séparer des réformateurs vers lesquels d'ailleurs ne les attiraient point leurs dispositions morales.

Aimé Meigret fut un de ceux qui subirent le contre-coup de ces dispositions nouvelles[1]. Arrêté à Lyon, conduit par la reine à Paris, Meigret fut condamné à la rétractation et son sermon à être brûlé. Le procès dura longtemps. Relâché en 1527, le malheureux prédicateur se rendit, croit-on, à Strasbourg où il ne tarda pas à mourir des suites de son long emprisonnement (1528).

Vers la même époque un autre prédicateur, ancien condisciple de Meigret, avait dû, lui aussi, comparaître devant la Sorbonne pour sa nouvelle manière de prêcher. Il était de ceux qui substituaient aux prônes habituels et rabâchés une lecture du Nouveau Testament en langue vulgaire accompagnée d'explications. Il avait dû faire en juillet 1524 une première rétractation. Mais dès le 5 août suivant, il est convoqué de nouveau. Comme il n'a pas de cure dans Paris et que ses prédications sont soupçonnées de luthéranisme, il lui est interdit de prêcher dans le diocèse (B. N., f. latin n° 3381, f. 25-40). Une autre admonestation ne l'empêche pas de prêcher encore en octobre — mais enfin lassé et se sentant en danger, il prend lui aussi le parti de quitter la France.

La chasse aux livres « luthériens » continue pendant toute l'année. Le chapitre de l'abbaye de Livry les défend à ses moines sous les peines les plus graves[2]. Tout le monde se mêle de la querelle. Pierre Gringoire écrit contre Luther son *Blason des hérétiques*[3]. Et cette fois, on lui permet d'imprimer.

Tout cela cependant ne décourage pas ceux qui s'obstinent à vouloir relever et refaire leur Église. Le 6 juillet 1524, Lefebvre avait écrit de Meaux, à Farel réfugié en Suisse, cette lettre pleine d'espérance:

« Bon Dieu, de quelle joie tressaille mon cœur, quand je vois la pure connais-

1. Auxquelles s'ajoutaient les avantages évidents du Concordat de 1516.

2. « Nullus audeat libros lutheranos legere aut apud se habere... ». B. Sainte-Geneviève, f. lat. 15052. *Ibid.* ms n° 1841, ff. 66, 77.

3. « Permis à Josse Badius et à Regnault Chaudière d'imprimer et de vendre un livre intitulé : *Proposicio contra Lutherum et sequaces ejus.* » A. N. X^{1A} 1526.

sance du Christ répandue déjà dans une grande partie de l'Europe [1] et que j'espère voir la même bénédiction accordée à notre chère France... Depuis la publication du Nouveau Testament en langue vulgaire, vous ne sauriez croire de quelle ardeur est enflammée l'âme des simples pour saisir et goûter la divine parole. Il est vrai qu'elle n'est pas assez répandue et vos plaintes ne sont que trop fondées à cet égard... Nos adversaires, invoquant l'autorité du parlement, se sont efforcés d'entraver la publication du saint livre, mais notre magnanime monarque prenant en main la cause du Christ, a voulu que chacun pût lire, sans aucun empêchement, les oracles divins dans sa propre langue. Maintenant par tout ce diocèse, l'évangile est lu au peuple le dimanche et les jours de fêtes, et l'officiant peut ajouter à cette lecture les paroles d'exhortation qu'elle lui suggère... »

A Paris, que de ténèbres! continue Lefebvre. Cependant « Caroli y prêche assez purement [2] ».

Le pieux et savant vieillard ne devait pas tarder à être détrompé. L'année 1525 va voir se multiplier les procès, les condamnations, les bûchers. Le pape, devenu l'allié du roi de France, félicitera Louise de Savoie de son activité antiluthérienne et il l'appuiera en instituant des commissaires pour la recherche des sectateurs de l'hérésie luthérienne. Ce sont Jacques de la Varde, André Verjus, Nicolas Le Clerc, conseiller au Parlement, et Guillaume Du Chesne, curé de Saint-Jean-en Grève. (Rome 16 des cal. de juin 1525 ; copie B. N. f. Brienne, vol. 263, f. 17.)

Outre les procès de Roussel, de Lefebvre, de Caroli, de Berquin, qui continuent, on voit apparaître de nouveaux suspects : c'est un jacobin anglais, Egerton, que l'ambassadeur d'Angleterre réclame à grands cris ; c'est un chanoine de Tours et de Saint-Germain-l'Auxerrois, Jean Papillon, arrêté avec quelques autres comme suspects d'hérésie (A. N. X^{1A} 1527). On voit, par les mesures prises par le Parlement, que les diocèses de Sens, de Lyon, Reims, Meaux, Orléans, Paris, Amiens, Angers, Bourges sont contaminés, puisque la Cour ordonne aux archevêques et évêques de lui donner charge (vicariat) de faire leurs procès à ceux qui y enseignent les hérésies de Luther.

1. Le 5 mai 1525, on écrit au Parlement de Paris que la secte de Luther pullulait en Angleterre. A. N. U. 551.

2. *Bull.*, XI, 214.

Pourtant, la police des livres est établie d'une façon si étroite et si bien secondée par l'espionnage et les dénonciations, qu'il est difficile de lui échapper.

Voici par exemple un autre jacobin qui vient d'Angleterre et arrive dans un couvent dit des « Vuyllemains ». Il tient aux religieux des propos qui leur paraissent suspects. Il déclare que c'est une « fantaisie » de ne pas manger de viande certains jours, qu'il n'y a que trois sacrements, et qu'avant deux Pâques passées, l'Église serait réformée et dans un état bien meilleur qu'à présent. Il raconte qu'il allait à Paris vendre ses livres et il en avait bien pour cent écus et plus. C'était un jacobin vêtu d'un froc tout blanc, fort et robuste, d'une haute stature, âgé d'environ quarante ans. Il avait préconisé aux religieux « la religion de Luther » et il avait fait la même chose dans tout le Cambrésis. Un religieux l'avait dénoncé à Jacques Daillon, sieur du Lude qui écrivit lui-même à Charles Guillard, président du Parlement. On alla voir aux Jacobins de Paris et on y trouva notre homme. Il s'appelait frère Gérard de Herquefort ou de Hachefort. On l'arrête, on l'enferme dans la prison de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et on veut savoir par où il a passé, qui le mène, qui l'envoie, où sont ses livres, et, après enquêtes faites à Cambrai et à Saint-Quentin, on lui fait enfin un procès dont nous ignorons l'issue (9 juin 1525).

Le roi est prisonnier et la réaction bat son plein. Maître Pierre Lizet, avocat du roi, croit pouvoir donner des conseils à la reine régente qui est à Lyon (9 juin 1525). Il y a trois choses auxquelles elle doit pourvoir, c'est « la religion, la justice et la gendarmerie ». Les opinions erronées, dit-il, « pullulent » dans le royaume et c'est pourquoi Dieu est irrité contre la France. Il faut l'apaiser par de « bonnes lettres patentes » qui permettront « de punir grièvement tous ceux que l'on trouvera être de ces nouvelles sectes périlleuses et damnées », le tout appuyé des exemples des anciens empereurs, grands punisseurs d'hérétiques. (A. N. X1A 1528, LXVI bis f. VCXXXIV.)

L'année 1525, marquée par l'absence du roi, est particulièrement dangereuse pour les hérétiques. C'est à qui tombera sur quiconque parle de réforme religieuse ou sociale. En Lorraine, un augustin, Jean Chatelain, est brûlé à Vic, près de

1. A. N. X1A 1528, LXVI, fol. VCXXXIV.

Metz, le 12 janvier. En février, c'est un cordelier, probablement Jean de Sebiville, qui est brûlé à Grenoble. En mars, Zwingle dédie au roi son *De vera religione* dans l'espoir d'être lu et écouté. Mais le roi est loin et il a des serviteurs hardis, comme le comte de Guise, qui gagnent à la main et n'en font qu'à leur tête. Sans ordres, celui-ci, par exemple, fera près de Saverne une horrible boucherie des paysans révoltés. Jean Leclerc est brûlé à Metz. Son ami Jacques le libraire est condamné à avoir les deux oreilles arrachées et il est ensuite banni. Pierre Guérard est maltraité et banni. Un ami de P. Toussain, le curé Didier Abria, est en fuite. En août, ce sera le supplice de Wolfgang Schuch, prédicateur à Saint-Hippolyte et martyrisé à Nancy. A la fin de septembre, Gérard Roussel écrit tristement à Farel que la captivité du roi a rendu tout-puissants ces docteurs bien éloignés du Christ quoiqu'ils se glorifient d'être chrétiens. Depuis que le Parlement, autorisé par le pape, a confié à deux conseillers et à deux théologiens le droit de juger sans appel, on ne peut plus confesser Christ sans exposer sa vie.

L'entourage du roi n'est pas épargné. Son conseiller Antoine Papillon meurt empoisonné, Du Bled, de Lyon, a le même sort. Lefebvre et Roussel, ne se sentant plus en sûreté, s'enfuient à Strasbourg en octobre.

Et cependant toutes ces précautions farouches n'empêchent pas la marche des idées.

Voilà, en effet, qu'en décembre 1525, le Parlement apprenait que la Faculté de théologie elle-même était contaminée, qu'il s'y faisait des disputations « frivoles et impertinentes », qu'on y agitait des questions hardies sur la puissance du pape, des princes, sur les traités de paix, sur le droit des femmes à gouverner un royaume et à conférer des bénéfices. Ceci visait directement Louise de Savoie. Aussi le Parlement jugea-t-il ces questions « scandaleuses ». On fait venir le pauvre doyen de la Faculté de théologie. Il expose qu'il y a deux sortes de « disputations ». Les unes sont écrites et sont vues par la Faculté. Dans celles-là, il n'y a rien que de bon. Les autres sont orales et se font dans les différents collèges. Elles seront supprimées — et le silence fera l'unité[1].

On dirait que le Parlement, sentant proche le retour du roi, veut le mettre en

1. B. N. n. acq. f. n° 2130 et X^{A1} 1529, f°s 33, 34.

face des faits accomplis. En janvier 1526, Louis de Berquin, conseiller du roi, son ami, un des hommes qui honoraient la cour par sa science et ses vertus, est arrêté de nouveau, parce qu'il continuait à Abbeville, à Cambrai, à Amiens, sa propagande évangélique.

Le 6 février, à la requête du procureur général du roi, le Parlement défend sous les peines les plus sévères, confiscation de corps et de biens, bannissement, remise au bras séculier, « de lire ou garder aucuns livres de la Sainte Écriture imprimés ou traduits du latin, de prêcher, enseigner ou alléguer en quelque manière la doctrine de Luther, de contredire en rien la doctrine catholique sur les sacrements, la Vierge, les saints, leurs reliques ou images, les prières pour les morts, les jeûnes et abstinences. » « Défense en un mot de tenter d'agir sur l'opinion par discours, sermons, disputations, conversations publiques ou privées, par livres imprimés ou manuscrits. » Ce solennel avertissement s'adressait « à toutes personnes, de quelque état ou condition qu'elles soient ». L'arrêt devait être publié à son de trompe dans tous les carrefours de Paris, de Sens, Orléans, Auxerre, Meaux, Tours, Bourges, Angers, Poitiers, Troyes, Lyon, Mâcon et autres villes du royaume, partout où besoin sera [1].

Cet arrêt n'était pas une vaine menace. Douze jours après, le 17 février, un bûcher se rallumait place Maubert pour Guillaume Joubert, un jeune licencié en lois, né à La Rochelle et fils de l'avocat du roi dans cette ville.

Il est vrai que Marguerite d'Angoulême espère malgré tout que le retour de son frère changera l'état des choses. Elle écrit au comte de Hohenlohe, évêque de Strasbourg, que le roi fera rentrer les Français réfugiés dans cette ville. En effet, le 17 mars, le roi remet le pied sur le sol français, et il donne aussitôt l'ordre d'arrêter les poursuites contre Berquin. Roussel et Lefebvre pourront rentrer. Érasme écrit au roi pour le féliciter de son retour et pour se plaindre « de ces ennemis de la tranquillité publique qui s'appellent Bédier et Le Couturier et qui, sous prétexte d'hérésie, font emprisonner et brûler les gens de bien ». Il ose leur attribuer la mort violente de Papillon, de Du Blet [2]. On respire un moment, mais c'est tout.

1. B. N. n. acq. f. n° 2130.

2. Erasme montre alors pour défendre ses livres, et contre ses ennemis particuliers, une activité et un courage qui ne se maintiendront point. Il envoie des lettres par exprès au roi, au Parlement. La

Les amis de la duchesse d'Alençon eux-mêmes sentent combien ils doivent être prudents. Pierre Toussain, sorti de sa geôle, s'est réfugié quelque temps au château de Malesherbes, puis il est venu enseigner au collège du cardinal Lemoine, mais sous un nom d'emprunt. La prudence s'imposait, en effet, car, à la fin d'août, le 28, le jeune Jacques Pouent ou Pavanes est brûlé place de Grève. Puis c'est le tour d'un nouvel ermite de Livry, dont on connaît le nom depuis peu. C'était une sorte de saint, nommé Jean Guibert. Érasme n'avait pas attendu ces dernières scènes d'horreur pour crier son indignation contre ce qui se passait en France. « Les Bédier[1] et consorts, écrit-il à un évêque anglais, font des folies honteuses avec leurs censures, leurs décrets, leurs prisons, leurs bûchers, leurs libelles. Eh ! je voudrais qu'on pût ainsi arrêter la peste (luthérienne), mais l'événement montrera qu'avec de tels moyens on ne fait qu'exaspérer le mal » (*Erasmi Ep.*). Le fait est que les bûchers ne faisaient qu'amener de nouveaux prosélytes à la Réforme et que créer à l'Église persécutrice de nouveaux adversaires.

On est étonné de voir, en effet, combien la Réforme pénètre maintenant dans les milieux les plus divers. La noblesse, celle qui sait quelque chose ou qui voyage, est entamée. Il ne s'agit plus seulement de hauts fonctionnaires comme les Morellet du Museau, les Meigret, ou le bailli d'Orléans Jérôme Groslot; ce sont les seigneurs de Saulcy et de Jamets, fils du comte Robert de la Mark, prince de Sedan. Ils ont été amenés aux idées réformatrices par G. Roussel[2]. C'est la dame de

lettre au roi est dans Herminjard, I, 435, datée de la fin juin 1536. Celle au Parlement accompagnée d'un petit traité contre Bédier et le Couturier (Sutor) est A. N. U. 551, et d'autres, de novembre 1525. X^{1A} 1529, f. 307.

1. Le retour du roi n'alla pas sans inconvénients pour Bédier. François I^{er} n'aimait guère qu'on lui résistât et Bédier, en continuant à poursuivre Erasme et Lefebvre, lui avait fort déplu. Ses livres ne se vendaient guère, ainsi qu'on le voit par un compte de Josse Bade, son libraire. Celui-ci en a envoyé à Melchior Cemberg, à Nuremberg, 32 ; à Lyon, 50; en Angleterre, 40 ; à Henri Debrie pour l'Allemagne du Sud, 40 ; à Rouen, 6 ; à Orléans, 6. Et voilà qu'au surplus, sur l'ordre du roi, le Parlement fit défendre au libraire de vendre ce qui lui restait des productions du fougueux polémiste. Erasme avait donc raison de dire : « Bédier veut interdire mes livres et c'est le roi qui interdit les siens. » *Herm.*, II, 38.

2. Un des fils de Robert de la Mark, créé maréchal en 1526, est bien connu par les *Mémoires* qu'il a laissés sous le nom de Fleurange. Brantôme a dit du petit-fils de Robert II, Henri-Robert (1539-1573) : « Il s'estoit mis huguenot comme plusieurs autres de France ; mais il fut si bon Français, que jamais il ne s'arma contre ses rois... » VII, 386. Ch. Schmidt fait erreur en croyant qu'il s'agit ici d'un comte de la Marche.

Malesherbes protectrice de Pierre Toussain et de Caroli[1] ; ou encore, comme dit Marot, il y a

Les nobles filles de Soubise.

L'aînée, Anne de Parthenay, avait épousé en 1533 Antoine de Pons. Elle savait le latin, le grec, la musique ; compagne de la duchesse de Ferrare, elle fut plus tard la correspondante de Calvin.

Il y a enfin tout l'entourage de la reine de Navarre. Le duc d'Alençon était mort de chagrin après Pavie, c'est-à-dire après la défaite dont on lui attribuait la responsabilité. Sa veuve s'était remariée le 30 janvier 1527 avec le roi de Navarre. Ce fut un événement heureux pour les persécutés. La jeune reine, en effet, était parvenue d'étape en étape à rejoindre tout à fait les réformateurs. Le comte de Hohenlohe lui envoyait les livres de Luther traduits en français. Elle, du moins, était au-dessus des arrêts du Parlement; G. Roussel et Pierre Toussain étaient ses aumôniers. Sa cour était le refuge de tous ceux qui prétendaient penser librement en dehors du cadre rigide tracé par la Sorbonne et le Parlement.

Mais la force était décidément du côté contraire. Le roi voulait bien protéger quelques gens de lettres, faire sentir de temps à autre son pouvoir au Parlement en faisant plaisir à sa sœur, mais la Réforme ne lui disait rien qui vaille. Il craignait ses conséquences politiques et sociales, les restrictions de son pouvoir[2] Il avait peur, aussi de l'armée des moines, et enfin sa politique italienne faisait de lui l'allié d'un pape ennemi de Charles-Quint. Précisément l'armée de l'empereur,

1. Elle s'appelait Anne de Graville, dame de Montagu. Elle avait épousé son cousin Pierre Ier de Balzac, seigneur d'Entragues. Leur fils, Thomas, épousa Anne Gaillard, fille de Michel Gaillard et de Souveraine d'Angoulême. Leur petit-fils, François, épousa en premières noces une Rohan et en secondes noces Marie Touchet, l'ancienne amie de Charles IX. Une fille de ces derniers, Henriette d'Antragues, fit bruit et scandale par ses liens et ses démêlés avec Henri IV. Elle fut la mère du duc de Verneuil.

Une autre famille qui accéda de bonne heure à la Réforme fut la famille de Neufville. Son chef, Nicolas de Neufville, était négociant à Paris. Enrichi par le commerce il fit ériger en seigneurie une propriété dite le fief de Neufville, située à Soisy-sous-Montmorency. Son fils (mort en 1549) épousa une Villeroy et le fils de celui-ci, une Morelet du Museau dont la famille compte parmi les premières adeptes du mouvement réformateur. Jean Morelet du Museau avait épousé une Briçonnet.

2. Le roi entendait sans déplaisir le président du Parlement, Charles Guillart, lui dire le 24 juillet 1527 : « Il n'y a rien qui tant tienne les sujets et choses publiques en obéissance et union dessous les rois que foi religieuse. » Et ceci : « Et pour Dieu, Sire, considérez que Dieu vous a tant fait de grâces et tellement doué de vertus, que, si tous les rois qui sont aujourd'hui étaient conférés en un, ils ne seraient en nulle chose à comparer à vous. » Sur ce terrain les réformés n'étaient pas de force. A. N. X1A 1530, f. 349.

conduite par Bourbon, qui faisait ainsi payer à Louise de Savoie ses injustices venait de prendre Rome (1527) et de traiter la capitale du monde catholique d'une manière affreuse. Tout avait été saccagé, pillé ; pas une femme n'avait été épargnée. Le pape était captif [1].

A l'intérieur, il y avait du côté des novateurs un petit lot d'iconoclastes qui irritaient le roi. En 1528, on avait trouvé un beau jour près de la petite porte Saint-Antoine, une vierge de pierre avec la tête cassée. C'était dans les idées des masses, offenser Dieu lui-même. Le roi fit à ce propos un bruit d'enfer. Il offrit une vierge d'argent pour remplacer la pierre outragée. Elle fut mise en place, au milieu d'un immense concours de peuple, par une procession solennelle comprenant tout le clergé et l'université de Paris, toutes voiles dehors, avec reliques, châsses et bannières [2].

Il y avait donc tout un ensemble de causes personnelles et politiques qui engageaient François Ier à incliner surtout du côté où le poussaient sa mère et son chancelier, le cardinal Duprat, ambitieux sans scrupules, capable de tout pour obtenir de l'argent ou des titres. Aussi les dispositions favorables du roi ne tinrent-elles pas longtemps après son retour. Erasme lui-même, puis Lefebvre tombèrent en disgrâce. Lefebvre, qui avait été un moment précepteur des enfants du roi, puis son bibliothécaire, reçut de la reine de Navarre le conseil de demander son congé. Il l'obtint et se retira à Nérac où il mourut en 1536, plein de remords pour n'avoir pas su souffrir et mourir pour l'Évangile.

L'histoire sera pour lui moins sévère que lui-même. Les services qu'il a rendus sont immenses. Il avait ouvert par sa traduction des Évangiles une source de rafraîchissement pour des milliers d'âmes. Il avait fait beaucoup d'élèves qui, plus

1. Cf. Dorez, *le Sac de Rome*, Mél. de l'École fr. de Rome, 1896. On fit des prières et des processions dans tout le royaume pour le salut du pape. B. N., ff. 2892.

2. A. N. X^{1A} 1531. Lizet fait à cette occasion tout un plaidoyer scolastique en faveur des « images ». Cf. aussi B. N. ff. 17527 f. 65. Lizet attribue ce brisement d'image à la « pestiférée et contagieuse secte luthérienne ». Cela est directement contraire d'ailleurs à l'idée de Luther et à la pratique des luthériens. Voyez le projet si modéré de Mélanchthon, à la date de 1527, qui le fit accuser de trahison. Au même moment un édit de Ferdinand, roi de Hongrie, portait peine de mort par le glaive, le feu ou l'eau, contre ceux qui prétendent que Marie est une femme comme une autre, qui communient à la façon des hérétiques, qui consacrent le pain ou le vin sans être prêtres romains. La maison où la cène hérétique aura été prise sera confisquée ou rasée. C'est le régime qu'on introduisait en France. On comprend qu'il ait provoqué quelques actes de réaction.

logiques que lui, remplissaient, à sa mort, les chaires protestantes de la Suisse française, du comté de Montbéliard, d'Alsace même. Pour tout cela, nous devons beaucoup de respect au savant et pieux vieillard qui mourut en disant : « Je laisse mon corps à la terre, mon âme à Dieu et mes biens aux pauvres. »

Pendant que Michel d'Arande trouvait un asile sûr dans sa ville épiscopale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, que Lefebvre finissait tranquillement sa vie à Nérac, que G. Roussel devenait évêque d'Oloron, la tempête continuait à sévir sur les évangéliques français. Les conciles provinciaux de Sens (fév. 1528), de Bourges (mars), de Lyon, eurent pour conséquence des persécutions immédiates en Provence. A Paris, de nouveaux bûchers s'élevèrent. Ils n'avaient pas cessé depuis 1523.

Le 4 mars 1527, quatorze mois après la mort de Jacques Pouent, la place de Grève voyait périr une nouvelle victime du fanatisme d'alors, Luc d'Aillon. Ce n'était pas le premier venu. C'était un protonotaire apostolique, frère d'un membre du Parlement, de ce M. de Lude que nous avons vu requérir contre Berquin. Il avait été à la Cour. Sa sœur, Louise d'Aillon, la grand'mère de Brantôme, était dame d'honneur de Marguerite de Navarre.

C'était « un luthérien » qui se refusa énergiquement à toute amende honorable. Il fut mené en Grève, étranglé à un poteau et brûlé avec son procès [1]. En 1528, le 3 juillet, nouveau bûcher, à Meaux, cette fois, celui de Denis de Rieux, brûlé pour avoir dit que la messe était un vrai renoncement de la mort et passion de Jésus-Christ. Étienne Rénier est brûlé à Vienne, en Dauphiné. On voit que le Parlement de Paris faisait école et s'entendait à faire l'application des idées qu'il représentait. Le peuple avait été façonné au silence et à la peur et il était d'ailleurs défavorable aux novateurs que l'on rendait responsables de tous les maux. On peut en juger par de mauvais vers qui courent alors :

La terre s'émeut,
Le ciel se courrouce...
. . . . . .
Prélats sont captifs,
Doyens sont troussés...
Luther s'outrecuyde

1. Signalons en octobre, le 26 ou le 27, le supplice de M. de la Tour, Poitevin, brûlé au Marché aux Pourceaux pour avoir semé des erreurs luthériennes en Écosse. C'était un des gens d'armes du duc d'Albanie, ancêtre des La Tour de Bois-Rogues qui restèrent fidèles à leur foi après la Révocation.

Boesme l'exhorte,
Berquin vaincre cuyde
Paris à main forte.
Noblesse se affole,
L'Église se noye,
Justice est trop molle,
Chacun se desvoye... [1].

La justice cependant allait reprendre Berquin. Sûr de son innocence, il avait lui-même fait un procès à ses premiers juges, malgré les conseils d'Erasme, qui, d'avance, le voyait perdu. Cette fois, Marguerite de Navarre ne put le sauver. Profitant d'une absence du roi et de la reine de Navarre, le Parlement condamna et brûla Berquin le même jour. Le 16 avril 1529, Berquin expiait sur un bûcher son indéfectible espoir en la rénovation spirituelle de la France. Le coup fut terrible pour « les évangéliques » de France, d'Angleterre, de Suisse, d'Alsace et d'Allemagne. Il y eut un long cri d'indignation et de colère. Erasme s'écria : « Aille qui voudra harceler ces Phormions [2] » !

Perdant tout espoir en François Ier, les évangéliques se retournent vers son fils qui, malheureusement, ne devait pas vivre. En attendant, le Parlement de Paris fait école et une répression farouche continue.

Le 21 mai 1530, une autre statue de la Vierge ayant été mutilée par des inconnus, un édit du 5 juin promet vingt écus d'or à quiconque « saurait aucuns luthériens secrets ». Le même mois, Philippe Huant et François Desus subissent le martyre à Bordeaux. Le 15 décembre encore, « un batelier de Seine » est brûlé en Grève pour avoir brisé une image de la Vierge, tant le fanatisme en engendre d'autres.

Quatre mois auparavant, Milles Regnault, dit Milliaut avait été brûlé en Grève pour hérésie. C'était un secrétaire de l'évêque Jean du Bellay qui recevait ainsi un sérieux avertissement.

La première partie de l'histoire des origines de la Réforme en France se termine ici par la victoire des réacteurs. Il n'y a pour les Français que deux alternatives : ou la soumission complète à toute la dogmatique, à toutes les traditions et pratiques de l'Église romaine, ou le bûcher.

1. B. n. ff. 15527.

2. Voyez, sur les détails de cet émouvant et scandaleux procès John Viénot, *Promenades dans le Paris des Martyrs*, p. 70 et s.

CHAPITRE IV

LA RÉFORME SOUS FRANÇOIS Ier (1530-1535)

Progrès de la Réforme à l'étranger. — Les écrits de Marguerite de Navarre. — Le Collège des trois langues. — Le discours du recteur Cop. — Disgrâce de Bédier. — Projet de concile national. — L'affaire des placards. — Bûchers, exils, confiscations. — Ordonnance de Coucy.

La mort de Berquin (1529) avait été un coup terrible pour les partisans de la Réforme religieuse. Elle n'avait pas moins indigné et inquiété les partisans encore bien timides de la liberté scientifique. Tout effort de relèvement religieux ou de libération intellectuelle devait-il aboutir à un bûcher ?

Cela dépend surtout des dispositions du roi. Il est entouré de serviteurs, de parents et d'amis qui ont vu le monde. Beaucoup ont fait le voyage d'Italie. Ils sont renseignés sur l'état de l'Église. Ils ont entendu parler de Dante mettant le pape en enfer ! Ils ont lu quelques-uns des innombrables pasquins flagellant les erreurs et les vices de la Rome d'alors avec une violence que les huguenots, surexcités par la persécution, n'atteindront ou ne surpasseront jamais.

En Angleterre, ils ont vu Henry VIII faire servir ses passions personnelles à la libération du joug romain. En Allemagne, ils ont entendu en 1529 les griefs de la nation présentés à la diète de Spire et qui — commençant tous par les mots : nous protestons — ont fait baptiser les partisans de la Réforme du nom de *protestants*. Charles-Quint a dû accepter avec ceux-ci un *modus vivendi* qui permettra au mouvement de s'organiser sur la base de la confession d'Augsbourg (1530). La Réforme a triomphé dans ce pays. Elle a triomphé à Berne (1528), à Bâle et à Strasbourg (1529), à Zurich, à Neuchâtel (1530). La volonté du peuple l'imposera de même bientôt à Genève (1535).

Pourquoi pas aussi en France ? Le supplice de Berquin a été obtenu par un coup de force, en l'absence du roi. Mais le roi vient de signer le traité de Cambrai. Ses enfants prisonniers lui ont été rendus. Il est plus libre et la sœur qui lui a prodigué si utilement des marques d'attachement l'incline vers les belles études et vers la réforme des idées. Le voilà qui s'établit le roi de la Renaissance en fondant son Collège des trois langues et ses lecteurs royaux. Les réformés, dès 1530, se reprennent à l'espoir. Les idées évangéliques se répandent partout. L'Évangile fait des progrès en France, écrit Bucer, de Strasbourg. La reine de Navarre le protège et une grande partie de la noblesse l'a reçu. Le roi n'y est pas hostile. Malheureusement, ces heureux commencements sont compromis par les controverses sur la Cène qui ont divisé les protestants, Luther d'une part, Zwingle, Œcolampade de l'autre. Ceux-ci reprochent à Luther une doctrine encore trop rapprochée du catholicisme. Celui-ci s'entête à Marbourg, et fait la coupure avec Zwingle et les Suisses par le mot fameux : « Vous avez un autre esprit que nous ». Mot fatal qui servira de justification aux persécuteurs de France contre les réformés français. Ces discussions, qui se comprennent dans un siècle aussi dogmatique, risquent pourtant d'entraver le mouvement. La reine de Navarre a ordonné aux frères de France de faire savoir cela aux théologiens de Strasbourg. Et Bucer le comprend, car il s'efforcera toute sa vie de trouver une formule diplomatique qui puisse satisfaire la droite luthérienne et la gauche sacramentaire. « Ah! s'écrie-t-il, dans une lettre à Vadian (9 sept. 1531), puissions-nous entendre les milliers de voix qui, en France et ailleurs, se plaignent tous les jours de notre querelle à cet égard ! » (Herm., I, n° 184 et p. 484, II, p. 271, 485.)

Pourtant, le mouvement progresse partout. Charles-Quint, à Nuremberg, a dû s'engager à ne fâcher personne pour la religion jusqu'au prochain concile. En France, il y a comme une alliance heureuse entre humanistes et réformés. Les uns vulgarisent les textes sacrés. Les autres s'efforcent d'appliquer la moelle biblique aux besoins éternels des âmes religieuses. La politique, par à-coups, tantôt favorise leur tâche et tantôt vient ruiner leurs efforts. Ainsi, le 15 octobre 1532, François I^er^ et Henry VIII se sont rencontrés à Calais et se sont communiqué leurs projets contre le pape et l'empereur. Ils demandent un concile général pour remédier à des désordres trop évidents. Si la papauté s'y refuse, on le réunira sans

elle. François Ier prend nettement en face du pape une attitude menaçante. Si le pape prend des mesures contre lui, il saura bien riposter : « Si je suis contraint d'aller à Rome chercher mon absolution, je passerai les Alpes si bien accompagné que Sa Sainteté sera très aise de l'octroyer. Les scandales de Rome ont déjà soustrait à l'obéissance de l'Église romaine la meilleure partie de l'Allemagne et du pays des Ligues, il est à craindre que si les deux rois d'Angleterre et de France s'en « détraquent » encore, ils trouveront plusieurs adhérents... »

Tel était le langage que les cardinaux de Tournon et de Grammont étaient chargés de tenir au pape dont ils étaient les créatures. François avait mal placé sa confiance. Au lieu de suivre leurs instructions, les deux envoyés « écorchant l'anguille par la queue », firent entendre un tout autre langage et se mirent à négocier le mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis, fille du duc d'Urbin. Le pape dès lors « rehaussa le menton » et résolut de battre le fer tout chaud encore. Charles-Quint s'aperçut aussitôt du changement qu'une offre si merveilleusement avantageuse pour sa maison avait opéré dans l'esprit de Clément VII. Il essaya par Granvelle de rompre les pourparlers de ce mariage qui, en séparant le pape de l'empereur et en rétablissant les bonnes relations entre Paris et Rome, devait exercer une influence si funeste sur les destinées du protestantisme en France et sur celles du pays lui-même. Mais il échoua dans sa tentative, tandis que les cardinaux français recevaient au contraire, de François Ier, les pouvoirs nécessaires pour conclure l'alliance projetée.

Le roi de France n'en restait pas moins l'allié des princes allemands. Ceux-ci lui avaient fait comprendre l'erreur d'une politique qui favorisait son plus redoutable ennemi [1]. Cette situation fait saisir les contradictions de la politique de François Ier. Allié du pape il est obligé de lutter avec lui contre les protestants français. Allié des protestants d'Allemagne et de Suisse, il est contraint d'écouter parfois leurs plaintes et d'espacer les bûchers. La période de 1530 à 1535 est remplie de ces jeux de bascule.

La politique des « brûleurs » est autrement ferme. Ils font flèche de tout bois contre les humanistes et les réformateurs. C'est toujours la politique du « feu ».

1. Cf. Jean de Serres, *Inventaire général de l'Histoire de France*, II, 133-135.

Le feu, c'est leur argument invincible. Un étranger, Marino Cavalli, ambassadeur de Venise à la cour de France, le constate tout net : « Les maîtres de Sorbonne sont investis d'une très haute autorité sur les hérétiques ; pour les punir, ils se servent du feu, ils les rôtissent tout vivants[1]. »

Quand les dispositions du roi le permettent, naturellement. Or, le roi change souvent. Ainsi, au début de 1530, Œcolampade désespère de Paris et de la France où les Évangéliques sont férocement poursuivis. Gérard Roussel, Lefebvre d'Étaples, eux-mêmes, sont menacés du feu. Antoine Saunier est retenu plus d'un an en prison parce qu'on le soupçonne, à tort, d'avoir écrit quelques lettres à Farel. Lefebvre, conservateur de la bibliothèque du roi et précepteur de ses enfants, prend peur et se réfugie définitivement à Nérac. Un beau jour de mai 1530, un samedi soir, des inconnus crèvent les yeux de statues placées au coin de la rue Aubry-le-Boucher près de la rue Saint-Martin. C'étaient des images de la glorieuse vierge Marie, de saint Fiacre et de saint Roch. Elles ont aussi « les bouches ratissées ». On accuse « les luthériens » du méfait, d'ailleurs sans aucune preuve, et trois jours après les messieurs de la Cour de Parlement viennent faire la révérence à ces images rétablies. Après quoi, ils s'en vont entendre une grand'messe à Saint-Merri à travers des rues toutes tendues pour la solennelle procession[2]. Le même jour, le Parlement fait crier au coin des rues défense de jurer, de porter des masques sous peine de la hart. Défense sous même peine d'imprimer, lire ou garder des livres de Luther.

Au mois d'août de cette même année, nouvelle saute de vent. Le roi inaugure sa politique contre l'empereur et le pape. Il se rapproche des protestants allemands. Il leur envoie en 1531 Gervais Waïn, docteur en théologie, pour discuter de leur accord[3].

Les protestants, qui avaient compris le danger des divisions, s'étaient, en effet, réunis à Smalkalde en 1530, non pour discuter de leurs croyances, mais pour établir une ligue de précaution contre les mesures prises par l'empereur à l'égard de tous les réformateurs à quelque communion qu'ils appartinssent. Luthériens et

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, I, 263.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, pp. 431-32.

3. « Don à Gervais Waïn, que le roi envoie présentement en Allemagne, de 450 livres tournois à titre d'avance pour trois mois et de 150 livres pour se monter de chevaux et d'habillements. » A. N. Fonds de l'Épargne, J. 960, n° 18.

réformés, gens de Brandebourg, le duc de Saxe, Philippe de Hesse, les représentants de Strasbourg s'y étaient rencontrés. Ils avaient décidé que l'électeur de Saxe écrirait à François Ier et à Henry VIII pour les décider à entrer dans une ligue qui servait leurs intérêts contre les projets ambitieux de l'empereur. C'est en réponse à cette invitation que François Ier avait envoyé en Allemagne Guillaume du Bellay et G. Waïn.

G. du Bellay était bien qualifié pour cette mission, car il inclinait manifestement vers les idées nouvelles à ce point que, même dans la période qui passe pour marquée par un relâchement des persécutions, il fut accusé d'hérésie par le Parlement de Paris. Il était alors évêque de Bayonne. Le roi, informé de la chose, fit demander les procédures. — Mais, répond le premier président, il n'y a pas d'information. — Comment, répond le frère de l'inculpé, René du Bellay, mais le premier président l'a dit devant trois conseillers ! — On lui demande de les nommer. Il le fait, mais ceux-ci, comme le premier président lui-même, se dérobent et couvrent leur président. Ils ne l'ont pas entendu accuser d'hérésie l'évêque de Bayonne... Des délégués sont chargés d'aller en informer le roi et ceux-ci rentrent de leur mission en déclarant que le roi « était très satisfait de la cour[1] ». Or, la Cour, c'est Lizet et ses collègues dont on connaît les dispositions. C'est ce qui rend difficile d'admettre que le roi ait jamais eu l'intention de suspendre ses sévérités à l'égard des « luthériens », c'est-à-dire des véritables partisans d'une Réforme effective. Les textes et les faits sont là d'ailleurs pour prouver le contraire. Quelques jours après l'incident de G. du Bellay, François Ier enjoignait à toutes les cours de Parlement de prêter main-forte au cardinal Duprat pour procéder contre les luthériens, de concert avec les inquisiteurs de la foi[2]. S'il n'y a pas d'arrestations ou de supplices, c'est que ceux qui sont menacés se cachent. Mais dès qu'un délit religieux est signalé, il est réprimé.

En janvier 1531, Duprat met en marche ses commissaires. Ils condamnent

1. A. N. U. 528.

2. « Lettres enjoignant aux cours de Parlement, aux baillis, sénéchaux, prévôts et autres officiers des justices royales d'avoir à prêter main forte, aide et prisons aux juges délégués par Antoine Duprat, cardinal, archevêque de Sens et légat en France, pour procéder contre les Luthériens de concert avec les inquisiteurs de la foi. Saint-Germain-en-Laye, 29 déc. 1530. » Enregistré au Parlement de Paris, avec lettres du légat déléguant Jacques Mesnager, Jean Chauderon, Jean Lescuyer et Nicolas Quélain dans le ressort du dit Parlement. A. N. U. 446, f. 148vo et 150. Même lettre adressée à Lyon. *Actes de François Ier*. t. VII, p. 430.

toute une série de livres suspects d'hérésie. A la fin de 1531, un groupe de gens de lettres est incarcéré sous l'accusation d'avoir mangé du lard en carême. Ce sont Laurent et Louis Meigret, Mary Dellau [1], André Le Roi, Clément Marot [2]. Ils comparaissent le 18 mars 1532. Le groupe appartenait au cercle de la Cour ; des interventions puissantes les tirent d'affaire. Mais il n'en sera pas de même pour ceux que la reine de Navarre ne protège pas.

D'ailleurs la Sorbonne ne s'arrête pas devant la reine de Navarre elle-même. Elle cherche à l'atteindre en attaquant son aumônier G. Roussel. En 1531, il avait prêché le carême devant la reine et il s'était enhardi à professer des idées comme celles-ci : « De même qu'une servante, touchant avec des mains impures le pain de sa maîtresse, offense celle-ci, de même nous offensons Dieu, lorsque nous faisons quoi que ce soit sans foi et sans une bonne conscience. » Ou encore : « De même qu'il n'est pas permis à une femme de changer, augmenter ou diminuer par quelque glose ou commentaire le testament de son mari dans tel ou tel sens, de même il n'est pas permis à l'Église d'arranger et de modifier les Saintes Écritures suivant son opinion. »

Voilà les opinions qui provoquaient les colères folles des rhéteurs scolastiques. Marguerite de Navarre écrivit au favori du roi, le connétable de Montmorency, en faveur de son aumônier. Elle estime qu'il est « digne de mieux que du feu », qu'il n'y a d'ailleurs en lui « nulle chose hérétique », sans quoi elle n'eût pas souffert « une telle poison ». Elle en appela au roi lui-même et Roussel fut simplement astreint à confier d'avance à deux hommes sûrs ce qu'il se proposait de dire. Mais, loin de la reine, et dès qu'il s'agissait de paroles plus hardies, il n'en allait plus de même. A Toulouse, l'ordonnance de 1530 trouvait son effet dans le supplice de Louis de Caturce, tandis que Boyssonné se tirait d'affaire par une rétractation. Ce fut dans la ville une vraie terreur. Les écoliers s'enfuirent en masse, comme des moineaux sous le coup de feu.

A Paris même, il est difficile de rien imprimer qui sente les idées nouvelles. Simon Dubois s'est retiré à Alençon et c'est de là que sort une édition nouvelle du

1. Dulaure (*Hist. de Paris*, III, 326], inscrit parmi eux *Remi Belleau*. Il a mal lu le nom de Dellau, R. Belleau est né en 1528.

2. Voir au chapitre précédent.

Livre de vraie et parfaite oraison. On l'a attribué un peu vite à Louis de Berquin. La question reste douteuse. En tous cas, dans ce petit livre, il y a trois écrits de Luther, à savoir : *La seconde exposition du* PATER NOSTER, *l'exposition du* CREDO et *La plus ample exposition sur les dix Commandements*. L'auteur utilise Luther, mais librement. Sur la question de la Cène l'auteur affaiblit Luther pour se rapprocher des Zwingliens. Ce petit livre [1] a toutes les apparences d'un livre de piété catholique, mais on s'aperçoit à la lecture qu'il est tout imprégné de saveur évangélique. Il est plein de l'esprit de Luther qu'il n'ose nommer. Il y a par exemple un effort pour rendre religieux et utile à la piété le rôle de la Vierge. C'est un livre d'édification et de conciliation.

A la même date circulent les *Consolations chrétiennes contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience*, de Luther. C'est la traduction d'un écrit latin de Luther adressé au prince Frédéric, malade et troublé. Luther, dit F. Kuhn, y passe en revue le cortège de maux qui assombrissent la vie, la maladie, les soucis, l'inimitié des hommes, la crainte qui épouvante la conscience, la mort. A chacune de ces souffrances, à la place de ces « quatorze saints consolateurs » qu'invoquait alors la superstition populaire, il oppose un remède divin, la fidélité à la Parole de Dieu, la possession de la vérité, l'espérance, ce don que Dieu envoie aux hommes afin que, « dans l'incertitude qui enveloppe toutes les choses de ce monde ils ne désespèrent pas, la communion des saints, et dans le ciel enfin, Jésus-Christ, le vainqueur de la mort et de l'enfer, qui nous soutient dans nos combats et nous dérobe à nos misères en nous élevant jusqu'à lui ».

1. Voir sur ce sujet les exactes recherches de M. N. Weiss. *Bull.*, 1887, 1888. M. Weiss décrit l'ouvrage d'après l'édition de 1529. Il ne connaissait pas encore l'édition de 1530 que possède M. le doyen Raoul Allier et que j'ai sous les yeux. Celle-ci compte 131 feuillets au lieu de 152. Elle rectifie quelques petites erreurs de l'édition précédente. Elle porte :

Imprimé à *Paris* par *Jehan Ker*
briant, Imprimeur juré de l'uni
versité de *Paris*, demourant
en la rue Sainct *Jaques*
à l'enseigne de l'es
cu de *Basle*. Mil
cinq cens
XXX au
mois de april.

Les mots en italique sont imprimés en rouge dans le texte.

Voilà sur quel terrain positif se plaçaient les premiers ouvriers héroïques et pieux de la Réforme française. C'est une œuvre de construction religieuse sur la base de l'Évangile qu'ils cherchent à faire. C'est pour l'accomplir qu'ils empruntent à Érasme, à Zwingle, à Luther ce qui peut édifier, éclairer. Travailleurs anonymes forcés de se cacher et dont nous ignorons le plus souvent les noms, à moins que, découverts, ils n'expient leur piété sur un bûcher !

C'est dans ce sens que travaille aussi désormais la reine Marguerite de Navarre. Ses contemporains la regardaient comme une des femmes les plus distinguées et les plus instruites de son temps. Elle avait montré un goût précoce pour l'étude. Robert Hurault, abbé de Saint-Martin d'Autun, lui avait appris le latin et le français, l'italien, l'espagnol. Paul Paradis, l'un des « lecteurs royaux », lui donna plus tard des leçons d'hébreu. Brantôme dit d'elle : « Elle aimait à converser, du temps de sa grandeur, ordinairement à la Cour, avec les gens les plus savants du royaume de son frère. Aussi, tous l'honoraient tellement qu'ils l'appelaient leur Mœcenas. »

C'est la « Marguerite des Marguerites ».

Or, cette reine, dès 1524, avait sur les divers problèmes théologiques du temps « des opinions absolument nettes et qui s'écartaient tout à fait de l'enseignement catholique traditionnel ». Dans son *Dialogue en forme de visions nocturnes*, écrit en 1524 et qui est son œuvre première, se trouvent des affirmations nombreuses sur le salut, la rédemption, l'inutilité des œuvres et de la médiation des saints, le rôle de la foi, qui la rangent sans conteste possible parmi les « évangéliques ».

« L'idéal du chrétien ne peut être réalisé que par sa vie intérieure :

> Et par l'œuvre sauvé ne serez pas.
> La bonne œuvre, c'est le bon cœur naïf
> Rempli de foi par charité prouvée,
> A son prochain en tout secours hâtif.

« L'âme qui est en Christ « entée » par le moyen de la foi, portera naturellement de bons fruits[1]. »

1. Abel Lefranc, *les Idées religieuses de Marguerite de Navarre*, p. 12.

Ce qu'elle professe, elle le pratique. Sa porte est toujours ouverte aux malheureux, et on retrouve déjà dans ces premiers vers, dit avec raison Abel Lefranc, « celle qui fut en son temps la plus sûre délivrance des déshérités, qui créa tant d'asiles et d'hôpitaux et qui eut la noble pensée de fonder le premier hospice réservé à Paris aux enfants pauvres et malades ». Par ce souci des malheureux, du peuple et des enfants, elle appartient aussi à la Réforme évangélique.

Pourtant, elle n'avait pas osé publier ce Dialogue trop clair. En 1531, au contraire, elle crut pouvoir faire paraître son *Miroir de l'âme pécheresse* et deux ans plus tard en 1533, elle le publiait de nouveau en le faisant précéder cette fois du *Dialogue en forme de vision nocturne.*

« Marguerite y parle d'un bout à l'autre en adepte convaincue des dogmes et des principes de la Réforme. » Son premier principe, c'est la doctrine de la justification par la foi :

> Quel est le cœur d'un homme quant à soi,
> Avant qu'il ait reçu le don de Foi,
> Par lequel seul l'homme a connaissance
> De la Bonté, Sapience et Puissance ?
> Et aussitôt qu'il connaît Vérité,
> Son cœur est plein d'amour et charité.

La Réforme, observe très bien Abel Lefranc, a été en premier lieu une résurrection du sentiment individuel « et, tout en comportant un certain nombre de dogmes communs à toutes les églises, elle fait naître en même temps, une nouvelle manière de penser, un idéal particulier de vie chrétienne ». C'est là ce qui constitue la véritable pierre de touche. Par l'esprit et par le cœur, la reine de Navarre appartient à la cause protestante. C'est ce qui ressort avec évidence de la lecture de ses œuvres comme *l'Oraison de l'âme fidèle à son seigneur Dieu*, *le Triomphe de l'Agneau*, *les Chansons spirituelles*, *les Prisons*, tout ce qu'a retrouvé d'elle enfin le plus précis et le plus heureux historien de ses idées, M. Abel Lefranc.

La Sorbonne ne se trompait donc pas en s'attaquant au *Miroir de l'âme pécheresse*, un ouvrage de piété qui ne faisait pas même mention du Purgatoire et des saints.

Nous sommes parvenus à une heure où une lutte générale farouche s'engage partout entre les partisans de la Réforme et les défenseurs d'un immobilisme

mortel. Malgré les bûchers et la hart, malgré les duretés d'une répression impitoyable, les idées nouvelles fusent, s'infiltrent, se répandent. Les professeurs du Collège des trois langues, presque tous réformés, favorisent la propagande par leurs études des textes sacrées. Protégés par les humanistes de la Cour, Guillaume Petit, confesseur du roi, Colin, son lecteur, Guillaume Cop, son médecin, par Budé, une des illustrations du temps, ils font leurs cours devant des auditoires d'élite où une jeunesse brillante se mêle aux gens de distinction.

Il y a tout un monde qui étouffe dans les cadres d'une scolastique rébarbative et enfantine à la fois. Les épigrammes, les pasquins, les satires expriment les colères provoquées par la cruauté ou la vénalité des juges, l'indignité de la vie des ecclésiastiques, les scandales de leurs vies. On se passe sous le manteau les placards injurieux, les vers satiriques ou les petits livrets dérobés aux recherches des inquisiteurs. On se passe les beaux petits livres qui s'impriment à Alençon, qui arrivent de Lyon, de Strasbourg ou d'Anvers. Robert Estienne, gêné par les arrêts défendant toute publication française sur des sujets religieux, imprime sa belle Bible latine avec des remarques qui en font un véritable commentaire évangélique.

Pendant le carême de 1533, en l'absence du roi, qui a comme une fièvre de voyages, les prédications de G. Roussel sont plus suivies que jamais. Le doux Vatable qui traduit les psaumes pour Marot, Jacques Toussaint, Danès le futur évêque de Lavaur, assistent ouvertement aux prêches qui se donnent près du Louvre, à Saint-Germain-l'Auxerrois, croit-on.

A côté de ces prédications publiques qui remuent l'opinion des hautes classes, il y a, à Paris, une église du secret que l'on soupçonne plus qu'on ne la voit. On ne tardera pas à y chanter les psaumes que Marot, paresseux comme un poète, traduit lentement.

A ce triple mouvement libérateur, sous sa triple forme scientifique, satirique et religieuse, s'opposent toutes les forces de réaction représentées par le Parlement, la Sorbonne qui l'inspire, les moines ignorants et ces ennemis, pour bonnes raisons, de toute réforme qui s'appellent le cardinal Duprat (dont le président Lizet, son compatriote, n'est qu'une créature), le cardinal de Tournon, le cardinal de Grammont, le cardinal de Lorraine.

Ces adversaires se sentent si forts qu'ils ne reculent devant personne. Ils ne redoutent que quelques colères du roi. Alors, ils plient un moment pour se retrouver bientôt plus arrogants et plus sûrs d'eux-mêmes. A la tête du mouvement émancipateur, il y a la reine de Navarre et sa petite cour brillante de lettrés et de réformateurs. Ils l'attaqueront dans la personne de Roussel, son aumônier, dans son livre *Miroir de l'âme pécheresse*, qu'ils taxent d'hérésie. A la fin du carême de 1533, des prédications furieuses inspirées par Bédier éclatent dans Paris. Bédier, tout en recommandant la vigilance, avait aussi conseillé la sagesse. Mais, en fait, les chaires de la capitale furent remplies d'accusations furibondes, visant la reine de Navarre, son entourage, et n'épargnant pas le roi lui-même.

Mais dès qu'il s'agissait de lui-même ou des siens, le roi était fort sensible. Prévenu de l'agitation de Paris, il fait arrêter tous les prédicateurs, G. Roussel et ses adversaires. Bédier est consigné à Montaigu. Les prédicateurs interrogés se réfugient derrière la Sorbonne dont ils ont suivi les conseils. L'enquête se retourne vers les docteurs. — C'est le peuple, disent-ils — qui murmure contre Gérard Roussel. — Alors, prouvez vos accusations contre lui. — La Sorbonne essaie bien de le faire. Mais Roussel peut facilement montrer qu'il ne s'est pas écarté de l'Écriture et qu'au reste, il n'est pas « luthérien » dans le sens précis du mot. Pour en finir, le roi mande auprès de lui, à Fontainebleau, des délégués de la Faculté. Ils en reviennent assez penauds et la discrétion de leur rapport montre bien qu'ils y ont reçu une semonce. L'évêque de Paris, Jean du Bellay, sut-il montrer à François Ier que l'esprit de sédition était du côté des docteurs? C'est probable. D'autant plus que ceux-ci hésitaient, se dérobaient. Après des semaines de discussions et de rapports, le roi, irrité, prit des mesures de rigueur. Il interdit la prédication à Roussel, et le mit sous la surveillance de la reine de Navarre, jusqu'à la fin de son procès. Quant aux prédicateurs séditieux, Le Picard, Geoffroy Thomas et Louis Le Cendrier, la chaire leur était interdite et ils étaient exilés à 20 lieues de la capitale. Bédier était soumis à la même obligation pour ses « menées et monopoles [1] ».

C'était un triomphe pour les novateurs. Mais les tenants de la Sorbonne étaient

1. *Bull.*, t. LII, 196.

exaspérés. D'autant plus que leurs adversaires exultaient de joie. Un vieux théologien ne put mourir tranquille qu'après avoir vu G. Roussel brûlé en effigie devant lui. D'autres trouvaient dure une punition qui ne respectait en Bédier, ni l'âge, ni la science. L'agitation des esprits se traduisait par les seuls moyens qu'on eût alors, des affiches ou placards. Déjà, les vieux murs du quartier latin avaient vu des placards satiriques promettant des indulgences fantastiques, des indulgences pour des milliers d'années! Cette fois, ce furent des affiches tournant en ridicule le docteur Pierre des Cornes, de Cornibus, et ses pareils. Les uns riaient, les autres déchiraient les affiches avec rage. Une autre fois, les brûleurs ripostaient :

Au feu, au feu cette hérésie,
Qui, jour et nuit, trop nous blesse...

On devine l'amertume contenue que faisait naître dans les cœurs cette prétention trop suivie d'effet, de régler par le feu toutes les questions qui se posaient devant des consciences altérées, des esprits avides et toute une jeunesse frémissante. On sent cette amertume dans tout ce qu'écrit Marot et que, le plus souvent, il n'ose pas, pour l'instant, imprimer.

C'est bien fait, Sire, il est Luther,
Brûlez, brûlez.

ou bien, en riposte directe :

En l'eau, en l'eau ces fols séditieux,
Lesquels, en lieu des divines paroles,
Prêchent au peuple un tas de monopoles,
Pour émouvoir débats contentieux.

Les savants se réjouissent de la défaite de la Sorbonne. Latomus, l'un des professeurs royaux, ne cache pas sa joie et Sturm voit déjà délaissés « les vieux Priams [1] ».

Illusion pure. D'autres — comme cet étudiant de Lucerne qui écrit à Bucer — sentent bien que les hommes bons et pieux qui favorisent et propagent une religion plus pure, le font au péril de leur vie.

Les « vieux Priams » sentaient bien leur pouvoir. Battus du côté de Roussel, ils se retournent vers la reine de Navarre et ils ont l'audace, malgré les défenses

1. *Herm.*, III, n° 432.

faites aux Collèges de Paris de jouer aucune farce contre l'honneur du roi et de son entourage, de faire représenter, au Collège de Navarre, une pièce fort aigre, visant la reine de Navarre et Roussel. La noble princesse y paraissait sous les traits d'une mégère. Elle se plaignit, et les magistrats pensèrent que les écoliers de Navarre donnaient là un exemple qui pourrait être suivi par les novateurs. Le prévôt, Jean de la Barre, fit cerner le Collège, pour arrêter l'auteur, qui avait réussi à prendre la fuite. On arrêta du moins Morin, le principal, et Loret, un des maîtres.

Ces arrestations n'arrêtèrent point l'audace des théologiens factieux. En visitant les boutiques des libraires, ils trouvèrent le *Miroir de l'âme pécheresse* [1], que S. Dubois venait de réimprimer et, sans consulter selon l'usage établi, les autres Facultés, ils le mirent au nombre des livres dont la lecture était interdite. Marguerite le sut et se plaignit au roi en s'en déclarant l'auteur.

François écrivit aussitôt à l'Université pour connaître les raisons de cette mesure. Le recteur était précisément alors Nicolas Cop, fils du médecin du roi et frère d'un autre « novateur », Jean Cop, grand admirateur des professeurs royaux.

Il était dans les idées nouvelles. Il rassembla successivement les diverses Facultés pour leur signaler ce grave incident. A la Faculté des arts, il s'éleva longuement et vivement contre les téméraires qui s'arrogeaient le droit de s'attaquer à une reine, d'ailleurs la mère des vertus et des bonnes lettres. On décida de déclarer que l'Université n'avait ni condamné ni même vu le livre en question. Pourtant, le dernier opinant, Le Clerc, curé de Saint-André, se sentant visé, commença par célébrer la fidélité d'un roi défenseur de la foi. Mais il ajouta que des hommes sinistres s'efforçaient de le pervertir. Ils visaient à perdre la Faculté de théologie. Il avait d'ailleurs le ferme espoir qu'ils ne réussiraient pas, connaissant la constance royale. Quant à l'affaire en question, elle était légalement de son ressort puisqu'aucun livre de théologie ne devait être imprimé sans la permission de la Faculté de théologie. Il n'avait jamais songé à molester une reine d'une vie si sainte, d'une religion si pure. Il avait condamné des livres obscènes comme le *Pantagruel*, etc. Quant à l'ouvrage en question, il avait été mis parmi les suspects parce qu'il avait été imprimé sans l'avis de la Faculté. Il avait agi par mandat de

1. *Bull.*, 1887, 670.

la Faculté qui était par conséquent responsable comme lui. Il disait tout cela en français pour être compris de tous. Mais tous les autres docteurs étaient frémissants. Ils déclaraient qu'ils n'avaient rien su. Il y avait là Guillaume Petit, Pierre de l'Estoile, etc. Le premier déclara qu'il avait lu le livre et qu'il n'y avait rien trouvé que de bon, à moins qu'il eût oublié sa théologie. Le recteur émit l'avis de déclarer au roi que l'Université ne connaissait pas la censure du livre. Ceux qui l'avaient condamné auraient à voir comment ils pourraient se défendre.

Ainsi se termina l'incident. Il valait la peine d'en suivre les détails ; car il est permis d'en conclure qu'un roi plus sérieux et plus ferme que François Ier aurait sans doute réussi à intimider définitivement ce parti des violents qui n'était qu'un parti et qui se terrait dès que le maître parlait un peu fort.

C'était une seconde défaite pour les « factieux » de la Faculté de théologie [1]. Ils ne furent pas moins sensibles à la mesure royale, prise aussitôt après, qui privait la Faculté du droit de choisir les prédicateurs des paroisses de Paris, pour le confier à l'évêque Jean du Bellay. Désormais, ce ne seraient plus les prédicateurs les plus criards et les plus furieux qui seraient choisis...

Le recteur de l'Université aurait pu apprendre par l'affaire du *Miroir* [2], s'il ne l'avait fort bien su par ailleurs, que l'esprit humaniste et réformé avait pénétré jusque dans ce boulevard de l'ancienne foi. Déjà trois ans auparavant, la Faculté des arts consultée sur la réforme de l'enseignement avait formulé quelques jugements sévères sur sa voisine la Faculté de théologie. Les théologiens, « laissant de côté l'Évangile et les saints docteurs de l'Église... professent je ne sais quelle sophistique... » Grâce à eux « notre Université de Paris est devenue un objet de risée pour les nations étrangères ». Mathurin Cordier, le modeste et aujourd'hui illustre pédagogue appartenait à cette Faculté des Arts. Nicolas Cop le connaissait, puisqu'il était son collègue au Collège Sainte-Barbe. D'autre part, la Faculté de médecine comptait aussi bon nombre d'humanistes réformateurs dont le recteur lui-même. Cette situation, les récentes défaites des « vieux Priams » pouvaient incliner le recteur à se faire l'organe de ceux qui aspiraient à voir sortir l'Église et l'École des ornières boueuses où elles s'empêtraient.

1. *Herm.*, III, n° 458.
2. *Du Boulay*, VI, 217.

Une belle occasion s'offrait. Selon l'usage, le jour de la Toussaint, le recteur de l'Université devait prêcher aux Mathurins devant tout le corps enseignant. Cop avait pour ami, un jeune humaniste dont on commence à sentir l'action, Jean Calvin, qui séjournait alors au collège Fortet. Il lui demanda de rédiger son sermon qui sonnait, dit Th. de Bèze, « autre note que celle qu'on avait accoutumé d'entendre ».

Dès l'exorde, en effet, l'orateur invoque l'Évangile qui, seul, peut nous faire croire que nous sommes fils de Dieu. Très nettement ensuite, il oppose la foi ancienne et la foi nouvelle, la loi et l'Évangile. Il attaque avec violence les sophistes pervers qui se disputent pour un « poil de chèvre » et ne parlent jamais de foi, d'amour, des œuvres vraies. Il pose nettement aussi le principe de la justification par la foi. Le discours tout entier [1] sonne bien comme du Calvin authentique. La parole de l'orateur qui s'échauffe devient toujours plus hardie. A une heure où l'Église ne recule devant rien pour arrêter l'hérésie, l'orateur prêche la douceur. « Heureux ceux qui concilient les âmes dans la paix, qui enlèvent les dissensions de l'Église... Ah ! plût à Dieu que dans notre siècle malheureux nous établissions la paix dans l'Église sur le fondement de la parole plutôt que sur celui du glaive. »

Heureux Calvin lui-même, si, plus tard, repris sur ce point par la tradition d'Augustin et de l'Église, il n'avait pas oublié ce beau principe de la Réforme naissante.

Il y a dans ce discours des souvenirs évidents d'Érasme et de Luther. L'humanisme et la Réforme sont encore étroitement mêlés. Il y a une communauté d'idées, d'aspirations, de méthode qui se retrouvent chez l'un et chez l'autre. Calvin lui-même est un humaniste converti.

Le discours de Cop répondait si bien à la pensée et aux aspirations d'une partie de son auditoire qu'après la cérémonie on put croire à un nouveau succès. Mais au bout de plusieurs semaines le Recteur reçut l'ordre de comparaître devant le Parlement. Il avait été dénoncé au Procureur général par des Cordeliers. On sait ce qu'était alors un Recteur. Cop réagit aussitôt et se plaint du procédé qu'on emploie à son égard. S'il s'est montré hérétique, c'est devant un tribunal académique qu'il doit être traduit. Il n'hésite même pas à convoquer les

1. Le lire dans *Calvini Opera*, Xb.

Facultés pour les amener à se prononcer. Celles-ci, malheureusement, se partagent. La Faculté des arts, la Faculté de médecine soutiennent le recteur, mais les légistes et les théologiens se prononcent contre lui. Cop, devant l'impossibilité d'obtenir une majorité, entraîne la Faculté des arts dans la salle de ses séances. Là on discute encore, on s'échauffe et on vocifère. Pendant ce temps, les huissiers du Parlement s'avancent pour arrêter le recteur. Celui-ci l'apprend, quitte les insignes de sa charge et sans retourner à Sainte-Barbe où il demeurait, il se dirige vers la porte Saint-Martin, sort de Paris et gagne Bâle d'où son père était originaire [1]. Dans sa précipitation il emportait le sceau de l'Université que Paris ne revit jamais [2].

Dans ce monde des Collèges où les idées s'affrontaient quasi publiquement, il ne fut pas difficile sans doute aux inquisiteurs de savoir quel était le véritable auteur du discours réformateur. Le nom de Calvin les conduisit au Collège Fortet où résidait l'ami de Cop. Il était absent. On dut se contenter de saisir ses livres et ses papiers. Puisqu'ils furent gardés comme suspects, c'est que Calvin était bien dès alors du côté des mal pensants. Il crut prudent de s'éloigner quelque temps de Paris et gagna la maison d'un ami, barbiste comme Cop, Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême.

Le Parlement avait manqué son coup : les deux principaux coupables lui échappaient ; il se retourne alors vers le roi. La Faculté de théologie se plaint des hérésies semées à Saint-Sauveur par les prédicateurs de l'évêque de Paris. Elle mande l'un d'entre eux, Courault... Elle fait au roi un sombre tableau de la situation (26 nov. 1533). Celui-ci répond de Lyon le 10 décembre. Il envoie deux bulles

1. D'après d'autres récits le recteur convoqué par la Cour se rendait au Parlement précédé de ses huissiers quand, averti en route, par les soins, dit-on, de René du Bellay, qu'il allait être arrêté, il prit la fuite.

Nous adoptons le récit de Du Boulay qui paraît le plus exact. *Du Boulay*, VI, p. 239.

2. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale renferme la curieuse note suivante : « 1533. Icelle année le VIII[e] jour de Novembre fut banni troys jours de l'Université et ville de Paris à cause qu'il avoit presché aux Cordelliers de Paris le jour et feste de Toussains et parla de Purgatoire faulcement et pour icelle cause s'enfouyt et emporta les sceaux de lad. Université. Iceluy Recteur estoit fils d'un docteur en médecine nommé Monsieur Lafille, homme de bien, et luy maistre Lafille (le fils) demouroit pour lors au collège S[te]-Barbe et estoit natif de Paris. » ff. 17527, fol. 41. L'auteur de cette note est évidemment renseigné. Il nous apprend que dès le 8 novembre et pendant trois jours, le recteur qui se cachait sans doute avait été assigné à comparaître devant le Parlement. C'est ce qui le décida à faire la démarche du 8 novembre. Nous apprenons aussi le surnom de la famille Cop qui aurait été Lafille.

qu'il a obtenues du Saint-Père pour « extirper » la secte luthérienne du royaume et il ordonne au Parlement de procéder énergiquement contre les hérétiques [1].

En agissant ainsi, François Ier suivait sa pensée aussi bien que celle de son entourage. Il avait des accès d'anticléricalisme violent, surtout quand les théologiens contrecarraient ses volontés. Il était favorable à sa sœur qu'il ne croyait pas hérétique et qui s'en défendait, favorable aux savants aussi, mais il se montra toujours incapable de comprendre la Réforme protestante qui lui eût demandé d'ailleurs de renoncer à trop de choses auxquelles il tenait et spécialement aux avantages inouïs du Concordat de 1516.

Aussi les conséquences des lettres du 10 décembre ne tardent-elles pas à se montrer. La tête de Nicolas Cop est mise à prix. Trois cents écus à qui ramènera le recteur mort ou vif. Bédier est rappelé d'exil et triomphe. A la fin de 1533, il y avait déjà cinquante personnes incarcérées. En janvier suivant, il y en aura plus de trois cents. Par politique, on épargne ceux dont la position est élevée, mais on se rattrappe sur le menu peuple [2]. « Tu vois si le pape s'endort, écrit Bucer [3]. Le sang des martyrs est offert en libations pour célébrer le mariage d'Hérode [4]. »

En février la persécution s'assoupit quelque peu. C'est que François a signé

1. Le roi revenait de Marseille où il avait eu une entrevue avec Clément VII à l'occasion du mariage de son fils Henri avec la nièce du Pape. Au cours de cette entrevue, G. Du Bellay avait exposé ses projets de conciliation. Mais le pape les avait écartés et, dès le 10 novembre, avant que les lettres du 26 aient pu lui parvenir, il avait publié une bulle invitant les hérétiques à abjurer dans les deux mois, les livrant au bras séculier au cas de refus. C'est cette bulle qu'envoyait le roi avec un ordre de commettre deux conseillers du Parlement pour connaître des hérésies. C'était une défaite pour l'évêque de Paris dont Colin, lecteur du roi et ami de l'évêque, n'avait pas réussi à défendre les droits épiscopaux. En vain René du Bellay essaya-t-il de défendre les droits de son frère, il fallut obéir. A cette date de fin 1533 on ne peut donc pas dire du roi ce qu'écrit Ch. Schmidt : « Le roi, indigné du fanatisme des moines et des sorbonistes, semble plus près que jamais à embrasser la cause protestante. » *G. Roussel*, pp. 99-100.

Le connétable de Montmorency fait assurer le Parlement que celui-ci ne pourra faire un service plus agréable au roi que d'exécuter vivement et *sans acception de personne* ce qu'il mande par ses lettres du 10 décembre, *Herm.*, III, 118.

2. Par exemple, le 28 janvier, ce sont deux bacheliers de Nuptiis (Des noces ou Denosse) et de Salignac qui sont appelés à se laver du soupçon d'hérésie. Ils ne pourront plus argumenter avant cela ; c'est Jean Morand, chanoine d'Amiens, accusé de prêcher publiquement l'Évangile; c'est Philippe Loré, un libraire d'Orléans, et Pierre Denise, un prêtre de la même ville, qui ont à comparaître devant le Parlement. Voir les détails A. N. X^{1A} 1537, f. 40, 65, 99, 130, 149 et *Bull.*, t. LIII.

3. *Herm.*, III, n° 445.

4. Allusion au mariage du futur Henri II avec Catherine de Médicis.

le 27 de ce mois un traité d'alliance avec les protestants d'Allemagne et en France même, à Bar-le-Duc, il s'est rencontré avec le landgrave Philippe de Hesse. Il s'est entendu avec lui pour prendre des mesures qui permettront à Ulric de Wurtemberg de récupérer son duché ainsi que le comté de Montbéliard et les seigneuries de Horbourg et de Riquewihr. Pour lui fournir des ressources, François Ier achète le comté de Montbéliard et le résultat de ces démarches sera de faire passer à la Réforme et pour toujours le Wurtemberg lui-même et ses annexes d'Alsace ou de Montbéliard (1535).

Naturellement, la nouvelle de ces tractations transpire. Le bruit se répand parmi les évangéliques que le roi est mieux disposé qu'on ne le croit. Il est obligé de dissimuler à cause des pontifes qui l'entourent, mais qu'il tienne un jour le morceau d'Italie qu'il convoite, et on verra ce qui restera, alors, de son amitié pour le pape et les papistes ! Pour l'instant, il y a quatre prisonniers pour la foi : Bédier voulait les brûler, mais le roi l'en a empêché !... C'est du moins ce que raconte Myconius, d'après les renseignements qu'il a reçus[1] (28 fév. 1534). Mais Bullinger, à Berne, voit plus juste. Il répond à son ami : « Je ne sais ce qu'il faut attendre de bon du roi de France. C'est un débauché profane et ambitieux. S'il dissimule quelque chose, ce n'est pas dans l'intérêt du Christ ou de la vérité, c'est par ambition. Tu dis vrai : il veut dominer l'Italie... quant au Christ ou à l'Allemagne, il ne s'en soucie guère[2]. »

Il ne se soucie guère, en effet, que de lui-même et malheur à quiconque paraît attenter à son autorité. C'est ainsi que Bédier « à cause de quelques lettres qu'il avait écrites » se vit déférer au Parlement par injonction directe du roi et le dernier dimanche de février il était contraint de faire devant Notre-Dame l'humiliante « amende honorable » qu'il avait imposée à tant d'autres[3]. Après quoi, il fut reconduit en prison[4].

1. G. Roussel, Courault, Berthault et peut-être Pointet.

2. *Herm.*, III, n° 451.

3. *Journal*, 377.

4. Il y était encore à la fin de l'année, en novembre, après l'affaire des placards, ainsi que Nicolas Leclerc et Picard. Ces derniers furent libérés à la demande de leurs collègues théologiens. Mais Bédier fut envoyé en exil. Il avait attenté à la Majesté royale. En quoi ? Il est permis de supposer qu'il avait fait opposition à la politique d'alors qui réunissait le roi et les protestants allemands dans une entente commune contre l'empire. C'est que, comme dit J. Guiffrey, il poussait jusqu'à la folie sa haine furieuse

Bédier était en prison. C'est cela sans doute qui trompait les « évangéliques » sur les vrais sentiments du roi. En mars, Calvin est près de Paris et se cache à Auteuil[1]. Myconius, toujours optimiste, envoie de Bâle à Bullinger des nouvelles encourageantes. Il raconte que tout est tranquille depuis le retour du roi et qu'on a les meilleures espérances[2]. Un carmélite aumônier de Catherine de Médicis prêche Christ purement. Marguerite de Navarre gouverne entièrement sa nièce qui est aussi la nièce du pape... G. Roussel est sorti de prison. Après quoi, il ajoute avec calme que l'on a brûlé quelques jours auparavant un « genevois » qui était en prison depuis quinze mois[3].

Ce fait nous montre qu'en réalité la persécution ne s'arrêtait pas et que les évangéliques de Suisse se laissaient aller à de trompeuses espérances.

Le « genevois » dont parle Myconius s'appelait Jean Pointet. C'était un chirurgien natif de Menthon[3] près d'Annecy. Ayant à soigner des prêtres victimes de leur inconduite, Pointet osa faire des remontrances en disant que c'était le fruit de leur malheureux célibat. Mis en prison et ayant hardiment confessé sa foi, il fut condamné à être étranglé et brûlé. Mais, n'ayant voulu ni se confesser, ni s'agenouiller devant une image de la Vierge qui se trouvait dans la conciergerie, sa peine fut aggravée. Il fut condamné à avoir la langue coupée et à être brûlé vif. « Ce qu'il endura, dit Crespin, en très grande constance[4]. »

A l'heure où le bûcher consumait Jean Pointet, un homme de valeur, Canus, dit de la Croix, après avoir évangélisé Mâcon et la Bresse, prêchait le carême à Lyon avec la liberté évangélique. Arrêté, condamné à mort, il en appela, ce qui le

contre quiconque se montrait favorable aux idées de la Réforme. *Marot*, I, 446. Relégué au Mont Saint-Michel, il y mourut le 8 janvier 1536. Sa sépulture dans un rocher entouré d'eau faisait dire à Marot :

« Les souris n'ont garde d'y mordre. »

1. *Herm.*, III, 158, n° 5. Th. Dufour a montré que *Acropolis* désigne Auteuil.

2. Il semble d'ailleurs que Myconius ne se nourrisse pas d'illusions, car, à cette date de 1536, l'ambassadeur vénitien Marino Giustinano écrit à son gouvernement que « l'hérésie infecte presque toute la France. » A la rigueur, Myconius pouvait connaître le supplice de Jean Pointet, qui eut lieu avant le 5 avril 1534, puisqu'il écrit le 8 de ce mois. Mais est-ce le même personnage dont parle Nicolas Cop à Bucer dans une lettre du 5 avril en ces termes : « On a brûlé un Allemand qui partageait votre sentiment sur l'eucharistie ? » Il faut remarquer que le tableau de Paris et des prédications au Louvre fait par Myconius se rapporte à l'année 1533, avant les lettres, *literæ*, de François Ier du 10 décembre (*Herm.*, III, 161.) Le sommaire d'Herminjard risque d'égarer le lecteur.

3. Menthon faisait partie de la province de Genevois.

4. Crespin, f. 1076, donne la date de 1533 ancien style.

fit conduire à Paris. Le Parlement confirma la sentence et Canus fut brûlé après une belle confession de sa foi, place Maubert, le 18 juin 1534.

Malgré l'alliance allemande, la France religieuse est bien toujours sous le régime des ordres donnés par François Ier pour la répression de l'hérésie. Les prisons ne se vident pas facilement, quand il s'agit d'une hérésie constatée. Le frère de Farel est en prison depuis des mois et Guillaume demande en vain sa libération [1]. Deux étrangers, Baudichon et Janin ont été emprisonnés à Lyon sur des dénonciations venues de Genève et le Conseil de Berne aura beaucoup de peine à les en faire sortir, d'autant plus que le triste évêque de Genève, Pierre de la Baume [2] insiste pour qu'on l'en débarrasse par le bûcher. Le 19 mai, le poète Nicolas Bourbon est sorti de prison sur un ordre de François Ier adressé au Parlement, mais c'est parce qu'il a fait toutes les soumissions que l'on a exigées.

On voit que, de mois en mois, les sévérités se continuent. A la fin d'août, un fonctionnaire royal, un ambassadeur auprès des Ligues suisses, Meigret le magnifique, est contraint par les commissaires de la Tour carrée à faire amende honorable la torche au poing et en chemise devant Notre-Dame. Après quoi il voit ses bien confisqués et lui-même banni pour cinq ans [3].

On peut comprendre la rage qu'entretenaient au cœur des amis de Meigret, dans l'entourage de Marguerite de Navarre, toutes ces sévérités qui n'aboutissaient pas toujours à un simple exil. Aux noces de Mme Isabeau, sœur d'Henri d'Albret et belle-sœur de Marguerite, avec le vicomte René de Rohan, Marot offre à sa protectrice quelques vers pleins de railleries contre la Sorbonne ou

Les hauts cantons du lac pharisien [4].

C'est à cette occasion qu'il se brouille avec le poète Sagon, son ami, l'un tenant pour l'Évangile, l'autre

Pour la leçon de la foi catholique.

Tout, ainsi, nous révèle la tension des esprits, l'irritation grandissante des deux partis.

1. *Herm.*, III, 169.
2. *France prot.*, 2e éd., col. 1129.
3. *Journal*, p. 438. Il se retire à Genève d'où il ne revint jamais.
4. Guiffrey, *Marot*, III, 280.

N'y avait-il donc rien à faire, aucune tentative de conciliation à espérer ? Quelques bons esprits crurent qu'un accord était encore possible en éliminant les deux extrêmes et ils se mirent à le chercher.

Il fallait réformer l'Église, les méthodes, les idées et les mœurs du clergé [1]. Là-dessus tout ce qu'il y avait de sain en France était d'accord. Le scandale des Cordeliers d'Orléans venait d'en démontrer une fois de plus la nécessité.

Dans l'été de 1534, les Cordeliers avaient inhumé dans leur église la femme du prévôt d'Orléans, Mme de Saint-Mesmin, dont les ancêtres étaient les bienfaiteurs du couvent. Mécontents de la somme de six écus qu'on leur donna pour la sépulture et le service de la défunte, ils demandèrent à M. de Saint-Mesmin de prendre dans ses bois, qu'il faisait couper, quelques provisions pour leur usage. Son refus les choqua d'autant plus que Mme de Saint-Mesmin les avait toujours traités fort généreusement. « Le dogme du Purgatoire, dit un historien d'Orléans, servait alors d'aliment aux disputes religieuses. » Les Cordeliers s'en servirent pour répandre le bruit que l'âme de Mme Louise de Mareaux, épouse de M. de Saint-Mesmin était au pouvoir du diable et demandait que son corps fût exhumé. Ils avaient incité leurs moines à faire du bruit sur les voûtes de leur église et l'un d'eux prenant la voix de la morte gémissait lamentablement : je suis damnée, je suis damnée. Ils prirent prétexte de cette fourberie pour cesser le service dans leur église. Le prévôt offensé porta plainte à François Ier. Celui-ci nomma des juges et parmi eux figuraient un Cardinal, le premier président du Parlement de Paris et sept conseillers. Les Cordeliers convaincus d'imposture, furent condamnés à l'amende honorable, à être fustigés jusqu'au sang dans la prison, à y demeurer deux ans, après quoi ils devaient être bannis. On les ramena à Orléans pour subir leur peine. M. de Saint-Mesmin se montra généreux. Quelques-uns furent relâchés, d'autres moururent en prison mais ce jugement enleva à leur couvent toute la considération dont il jouissait [2].

L'état de l'Église ramenait donc les moins idéalistes devant la nécessité d'un concile ou de conférences qui apporteraient quelque remède au formidable désordre du temps et qui rapprocheraient peut-être les combattants. Les consé-

1. Sur les mœurs, rappelons le dossier A. N. Z 7782.
2. Vergnaud-Romagnési, *Hist. de la ville d'Orléans*, 473.

quences de la lutte engagée apparaissaient déjà et beaucoup d'esprits modérés songeaient à les éviter. Marguerite de Navarre, le cardinal du Bellay poussaient dans cette voie.

Guillaume du Bellay, en entretient Bullinger, Haller, Myconius, Bucer, Hédion. Mélanchthon est en relations avec la reine de Navarre. Il lui recommande un jeune humaniste évangélique, Claude Baduel, qu'elle prend à son service. On parle à la Cour d'un rapprochement, d'une entente. Quelques-uns y croient. Le roi y serait disposé. On y touchait — telle est la vue de beaucoup d'historiens — quand un incident fâcheux vient tout gâter et rejeter le roi définitivement dans le parti de la réaction.

C'est ce qu'on appelle l'affaire des Placards.

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, des mains audacieuses affichèrent dans Paris et dans plusieurs villes de France des placards « contre l'honneur et la vérité du Saint Sacrement ». Le roi était à Amboise. Il trouva le placard affiché jusqu'à la porte de sa chambre à coucher, jusque dans « la tasse où il mettait son mouchoir ».

L'auteur du placard croyait faire un acte de fidélité à son devoir, au devoir que l'on a de professer la vérité — en réalité, son geste était fort maladroit. Dès que François Ier sentait son autorité contestée ou sa personne méconnue, il entrait dans des colères terribles. Ainsi dans ce même château d'Amboise, quinze ans auparavant, des envoyés du Parlement étaient venus le trouver pour lui exposer les graves objections de principe que soulevait le Concordat de 1516 qui livrait au pape les libertés de l'Église gallicane. Mais ce Concordat assurait à François Ier des avantages considérables. C'est pourquoi les douze envoyés du Parlement furent traités avec une grande rigueur. Tenus à l'écart du roi par Duprat, fauteur du Concordat, ils n'obtinrent d'audience que plus d'un mois après leur arrivée. Le 8 mars enfin, le roi leur donna l'ordre de partir, et sur un ton digne d'un sultan : « Signifiez-leur, dit-il, que s'ils sont encore ici au lever du soleil, je les ferai jeter dans un cul de basse fosse, et je verrai qui osera les réclamer. »

Or le placard que François trouvait dans sa tasse, menaçait directement les

1. Guiffrey, *Marot*, 558 ; Th. de Bèze, *Hist. eccles.*

abus ou l'ordre de choses dont le roi tirait si grand profit et influence. Aussi donna-t-il les ordres les plus pressants de faire rigoureuse justice. Le Parlement et la Sorbonne n'avaient pas besoin d'être excités. Deux trompettes s'en allèrent par les carrefours annoncer que le Parlement ferait remettre deux cents écus à quiconque viendrait révéler les luthériens attacheurs de placards et libelles. Ceux qui auraient simplement « recélé » les placards seraient brûlés comme les autres.

Aussitôt les dénonciations affluent, les prisons s'emplissent et les bûchers ne tardent pas à flamber. Le 7 novembre déjà, sept condamnations à mort sont prononcées. La première victime est Barthélemy Milon, ce paralytique converti devenu « l'Évangéliste » de ses frères. Il est brûlé le 13 novembre. Le lendemain, c'est le tour d'un riche marchand de Paris, Jean Dubourg, condamné à être brûlé vif pour avoir refusé de livrer ses « complices ». Nous voyons ensuite successivement livrer aux flammes un imprimeur de la rue Saint-Jacques ; le 18, un tisserand ; le 20, un libraire ; le 28, Barthélémy Poille, un maçon des environs de Meaux « qui avait eu connaissance de la vérité à l'école de Meaux [1] ».

Les poursuites continuent en décembre, et ce mois voit brûler, le 24, Antoine Augereau, imprimeur du *Miroir de l'âme pécheresse.*

En janvier 1535, le roi est rentré à Paris. La furie persécutrice continue. Le 13 de ce mois, le roi va jusqu'à signer un arrêt interdisant de rien imprimer jusqu'à nouvel ordre !

Pour impressionner le peuple, les chefs de la réaction triomphante imaginent de faire dans Paris une immense procession dont les chroniqueurs du temps nous ont laissé d'amples descriptions. Elle eut lieu le 21 janvier. Dès l'aube, les paroisses se mettent en marche pour se rendre à Saint-Germain-l'Auxerrois où se trouvent le roi et le Saint-Sacrement. De là, le cortège se déroule vers Notre-Dame par la rue de l'Arbre-Sec et la rue Saint-Honoré, au milieu d'un concours de peuple inouï. Les rues sont tendues, décorées, coupées de distance en distance de reposoirs. En tête marchaient les ordres mendiants avec leurs reliques. Venaient ensuite la reine Éléonore montée sur une haquenée blanche, les filles du roi, les chanoines, les mathurins, les porteurs de châsse, spécialement 18 hommes et

1. Le Parlement a pour indicateur un « gainier », un faiseur d'étuis qui, pour échapper à la mort terrible du bûcher, a consenti à livrer ses frères. Il accompagne les inquisiteurs jusqu'en province.

4 religieux, en chemise, chargés de la châsse de Sainte-Geneviève. Toutes les plus glorieuses reliques sont du cortège, la couronne d'épines de la Sainte-Chapelle, la goutte du précieux sang de Jésus-Christ, une goutte de lait de la Vierge Marie. Du cortège aussi les évêques et cardinaux. Jean du Bellay, évêque de Paris, porte le Saint-Sacrement sous un dais dont les bâtons sont tenus par les trois fils du roi et le duc de Vendôme.

C'est le Saint-Sacrement qui a été attaqué par les placards. C'est à lui qu'est due la réparation. Derrière lui s'avancent François Ier et tous les grands officiers de la couronne. Une messe solennelle est célébrée à Notre-Dame. Après la messe, le roi et la reine dînent à l'évêché. Après quoi, faisant entrer les principaux personnages de l'État, les ambassadeurs, etc., le roi prononce une allocution dans laquelle il remerciait Dieu de lui avoir permis de déjouer la conspiration « de gens de petite condition » contre le Saint-Sacrement et jurait que, quant à lui, si son bras était infecté de cette pourriture luthérienne, il le voudrait séparer de son corps.

Pendant ce temps les supplices se préparaient. Six malheureux furent amenés devant Notre-Dame dans des tombereaux pour y faire amende honorable — après quoi ils furent conduits pour être brûlés, trois à la Croix du Trahoir[1] et trois aux Halles[2]. Les bûchers, sur le parcours de la procession en retour, avaient remplacé les reposoirs, et le roi s'y arrêtait pieusement. Après quoi, il s'en alla, à cheval, à Villeneuve-Saint-Georges, pour quelque plaisir sans doute. Il croyait avoir sauvé la religion. En réalité, il avait semé un doute terrible dans le cœur de beaucoup de figurants de la procession que l'on retrouvera bientôt dans les rangs réformés.

Deux jours après, un nouveau bûcher brillait sur la Seine, à l'abreuvoir Popin, presque en face de la Tour carrée. C'était celui qui consumait le corps d'une femme de 36 ans, Marie La Catelle, une institutrice de la paroisse Saint-Séverin, qui avait commis le crime de faire lire l'Évangile en français à ses écolières et de ne plus leur faire réciter l'*Ave Maria*.

C'était le 23 janvier. Le 25, les trompettes du Parlement parcourent Paris

1. Au bout de la rue de l'Arbre-Sec.

2. C'étaient Audebert Valleton, receveur de Nantes, Nicole L'Huillier, clerc du Châtelet, Simon Fouchet, chantre du roi, un riche fruitier des Halles, Jean Lenfant, un faiseur de paniers de fil d'archal et un menuisier.

pour citer à comparaître 73 luthériens qui s'étaient enfuis. Faute de se présenter, ils seraient bannis du royaume, et condamnés à mort, leurs biens confisqués.

Cinquante et un noms seulement de ces « ajournés » nous ont été conservés par différents chroniqueurs, mais leur liste présente un vif intérêt. On voit qu'il y a de tout parmi ces luthériens : quelques nobles, quelques femmes, par exemple la sœur du Paralytique, un docteur en théologie, Caroli, un poète, Marot, son ami Lion Jamet, un futur pasteur à Montbéliard et en Suisse, Gaspard Carmel, deux prêtres, six moines augustins, un Célestin, un principal de collège, des professeurs ou maîtres, des serviteurs de la Cour, des chantres du roi... Puis, presque tous les corps de métiers sont représentés : imprimeurs, libraires, colporteurs, relieurs, graveurs, orfèvres, peintres, cordonniers, hôteliers, tonneliers, marchands. Cette énumération suffit à nous montrer qu'à cette date de 1535 la Réforme a pénétré dans toutes les classes de la population, de celle du moins qui est capable d'une certaine vie intellectuelle et morale[1].

Mais nous ne sommes pas au bout de notre pèlerinage à travers « les feux ». Le 15 février, voici le bûcher d'Étienne de la Forge, un ami de Calvin, un laïque pieux, qui soutenait de ses dons les propagateurs des doctrines évangéliques ; le 18, on brûle un marchand et un écolier de Grenoble ; le 19, un orfèvre et un peintre...

Mais le dernier jour de février, voici devant Notre-Dame, en chemise et la torche au poing pour l'amende honorable, un homme que l'on ne s'attendrait guère à voir là si on ne connaissait le caractère du roi. C'est Bédier, l'âme même de la persécution. Il n'a pas passé à l'hérésie, mais il sait que le roi, qui brûle les protestants en France, est l'allié des protestants d'Allemagne et de Suisse, que les pourparlers avec eux continuent, et que les Du Bellay y sont activement employés. A-t-il prétendu contrecarrer la politique du roi ? C'est probable. En tout cas, il a écrit quelques lettres qui l'ont fait taxer du crime de lèse-majesté. Il était en prison depuis plusieurs mois pour cela. Quelques amis ont cru que les bûchers des protestants pourraient faire relâcher leur plus impitoyable adversaire. Ils ont demandé que Le Clerc, Picard et Bédier soient remis en liberté. Le roi l'accorde pour les deux premiers, mais il n'oublie pas que Bédier l'a directement offensé. Il devra

1. Voir cette liste rectifiée par MM. Bourrilly et N. Weiss, *Bull.*, t. LIII, p. 125.

subir l'humiliation qu'il a imposée à tant d'autres, puis il partira pour le mont Saint-Michel où il restera interné. Telle est la volonté royale.

Mais ceci n'interrompt point les sévérités contre les luthériens. Le 3 mars, l'amende honorable est imposée à un orfèvre de 60 ans, nommé Lelièvre. Ses biens sont confisqués et il est banni. Le 6 mars, c'est le tour de cinq femmes luthériennes dont les biens sont également confisqués. Le 13 mars, nouveau bûcher : celui d'un chantre du roi, brûlé pour avoir affiché les fameux placards au château d'Amboise.

Le 10 avril, la femme d'Étienne de la Forge est bannie, après avoir subi l'amende honorable et la confiscation de ses biens. Le même jour, un teinturier est soumis aux mêmes peines.

Le 5 mai, la veille de l'Ascension, deux hommes, Étienne Bénard, originaire des environs de Rouen, procureur du roi, âgé d'environ 40 ans, et Marin Du Val, natif de Melun, couturier de son état, sont traînés sur une claie au parvis Notre-Dame, où ils sont contraints de faire amende honorable. Puis, on les met dans un tombereau et on les conduit au marché aux pourceaux. Là, ils sont pendus à des chaînes de fer et brûlés. Ils étaient soupçonnés d'avoir affiché dans Paris les fameux placards.

Le même jour, un autre supplice avait lieu au carrefour du Puits-Sainte-Geneviève, celui de Jean Fouan ou Foncin, un simple cordonnier qui avait été chassé de Tournai comme sectateur de Luther. Il demeurait au faubourg Saint-Jacques « devant la Boucherie ».

Si l'on se souvient que les supplices auxquels les « luthériens » étaient condamnés s'accompagnaient de processions derrière un crucifix, de chants psalmodiés, on imagine mieux l'émotion provoquée par les simples « amendes honorables », comme celles d'un procureur du Châtelet, Diguet, qui a lieu le 9 mai, ou celle du licencié en lois, Zacharie Bertrand, qui se déroule le 15. C'était un bon moyen d'entretenir le peuple dans une crainte salutaire. Mais un résultat non moins certain des bûchers et des estrapades était de mettre en fuite des Français de toute condition, qui s'en allaient raconter en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, la terreur qui régnait sur Paris et la France.

...Mainte nation,
En est tombée en admiration,

s'écrie Marot.

Naturellement, les alliés s'étaient émus les premiers. Dès le 1er février 1535, François Ier comprend la nécessité de les rassurer, et il leur adresse une lettre apologétique rédigée par Du Bellay lui-même dans laquelle il s'efforce d'expliquer l'affaire des placards comme un acte de lèse-majesté qu'il fallait réprimer sans que l'alliance soit mise en cause. Il ose parler même des « calomnies » répandues contre lui [1]. Et à l'abri de cette démarche diplomatique d'une sincérité discutable, il laisse continuer les feux et les poursuites. Mais cette répression sauvage que nous ne connaissons pourtant qu'en partie, lui fait tant d'ennemis en France et à l'étranger, que le pape lui-même écrit au roi pour lui conseiller de rentrer dans les voies de la modération. C'est du moins le bruit qui courut alors. *Le Journal d'un Bourgeois de Paris* dit explicitement que le pape Paul, averti de l'exécrable et horrible justice que le roi faisait en son royaume sur les luthériens « le pria d'apaiser sa fureur », car « c'est une cruelle mort de faire brûler vif un homme ».

Ce scrupule est si inattendu, si peu conforme à la pratique de la papauté à l'égard des hérétiques, qu'on a révoqué en doute la réalité de la démarche du pape, d'autant plus qu'on n'a jamais retrouvé la lettre en question [2].

Quoi qu'il en soit, le 16 juillet de la même année, le roi signait l'ordonnance de Coucy qui faisait grâce aux sectateurs des doctrines condamnées et leur permettait de rentrer en France, mais à la condition formelle d'une abjuration solennelle.

C'était accorder trop peu à des gens qui avaient quitté leur patrie par fidélité à leur conscience. Beaucoup restèrent à l'étranger. Beaucoup d'autres se soumirent et chantèrent la palinodie et, parmi eux, des poètes, des humanistes comme Marot, comme Nicolas Bourbon, qui avaient appris à l'école de Rabelais à soutenir leurs opinions jusqu'au feu, exclusivement. Au moment où tant de braves gens quit-

1. *Politische correspondenz der Stadt Strasburg, Herm.*, III, n° 492.

2. M. Bourrilly (*Journal*, p. 360) dit que ce texte est le seul qui fasse mention de cette démarche. Pourtant, Sturm, dans une lettre à Mélanchthon (*Herm.*, III, 311) y fait allusion et La Huetterie, dans une *Réponse à Marot*, dit aussi :

« C'est entièrement le pape
Qui a ouvert la forte trappe
Du chemin de grâce française. »

Y eut-il simple démarche orale, ou bruit habilement répandu quand Rome s'aperçut du mal que les bûchers de France faisaient à sa cause ?

taient la France où ils ne pouvaient pas vivre en liberté, où tant d'autres étaient

....convertis en cendres,

selon un mot amer de Marot, un homme s'en allait qui avait été l'un des mauvais génies de François Ier, Duprat. Il mourut le 6 juillet 1535. Qu'on lise le récit de cette mort dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris!* Il n'avait pas encore rendu le dernier soupir que le roi envoyait saisir tous ses biens, sa vaisselle d'or et 800.000 écus... Tout cela se trouvait entassé dans son château de Rambouillet. Dans sa maison d'Hercules, près des Augustins à Paris, et dans ses autres logis de Sens, Paris et Vannes, on trouva, dit-on, trois cent mille livres, « dont le roi se fit l'héritier principal ».

Telle fut la destinée finale du plus impitoyable ennemi de la Réforme française.

On prétendait qu'insatisfait de toutes ses charges et de l'énorme fortune acquise par ses malversations, il songeait à la tiare, quand la mort vint le saisir, à l'âge de 72 ans. Belcarius résume d'un mot l'idée que ses contemporains avaient de lui : « Bipedum omnium, ut aiebat quidam, nequissimus », le pire des bipèdes.

Cette mort, les nécessités politiques, l'influence passagère des Du Bellay, parurent tempérer un temps l'ardeur des persécutions. Cela ne changera rien au fond. Les positions sont prises, les intérêts engagés, le roi ne reviendra plus en arrière et restera l'ennemi déterminé de la Réforme protestante.

CHAPITRE V

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE ET ANTICLÉRICAL DE 1530 à 1547

Clément Marot, Rabelais, Dolet.

L'Église romaine avait-elle donc déjà atteint son but ? Elle avait voulu créer une discipline mondiale, assurer des mesures de bien public qui imposaient à tous les règles précises de la foi et des mœurs. Mais elle n'avait abouti qu'à écraser les personnalités sous les lois. Personne ne pouvait plus penser en dehors d'elle, mais cela n'avait pas empêché les désordres les plus criants d'envahir l'Église et l'État. Est-ce à cela que devait aboutir cette Renaissance des lettres et des esprits qui avait éveillé tant d'espérances ?

C'est ce que devaient se demander tristement des hommes comme Erasme ou Lefebvre, comme le timide Budé.

La partie eût été perdue pour les libres esprits, pour les âmes délicates assoiffées de réforme et de vie religieuse plus haute, si le roi, détenteur d'un pouvoir qui allait grandissant, eût toujours obéi aux suggestions autoritaires d'hommes comme le chancelier Duprat, le cardinal de Tournon, les Guises qui commençaient leur ascension égoïste et les suppôts de la Sorbonne et du Parlement.

Mais le roi, homme de plaisir avant tout, n'est ferme que sur un point, son autorité ! Il aime les lettres et les lettrés, les arts, le luxe, les sciences nouvelles. Parmi ceux qui l'entourent, beaucoup n'osent dire toute leur pensée, mais les uns, comme ses lecteurs ordinaires très influents sur son esprit, Colin, Duchâtel, sont

des sceptiques au fond, qui méprisent l'étroitesse et la brutalité des « brûleurs d'hommes » ; les autres sont des « évangéliques », simplement amateurs de la Bible, ou même gagnés aux idées plus hardies des Réformateurs. Et c'est ce qui explique qu'au moment où les partisans des idées nouvelles croient tout perdu, le roi dans une saute de vent fonde tout à coup le Collège des trois langues, le futur Collège de France, rival honni de la Sorbonne arriérée. En France, d'ailleurs, on ne peut pas enchaîner longtemps la liberté de l'esprit. Plus que partout ailleurs l'esprit public y est mobile, mais les fréquents changements de direction n'étouffent pas longtemps la liberté. Cela est vrai du règne de François Ier, comme de tous ceux qui viendront après.

Ceux qui, dès le xve siècle, avaient voulu remédier au désordre de l'État, de l'Église et des mœurs et, plus récemment, des hommes comme Erasme ou Lefebvre et les humanistes, leurs émules ou leurs élèves, avaient jeté des semences qui ne pouvaient être entièrement perdues.

Dans l'entourage de Marguerite de Navarre, puis du roi lui-même, se trouve par exemple un gentil poète, Clément Marot, qui semble d'abord ne vouloir que rire ou amuser. Sa verve facile égaie toutes les fêtes royales ou princières, ses impertinences et ses légèretés de plume reflètent les tendances d'un cœur aux mœurs trop faciles. Mais comment, alors, même à la cour, échapper au contact de ceux qui sentent l'effroyable désordre du temps ? et voilà qu'entre deux poésies légères, notre homme se hausse tout à coup à des protestations et à des vues qui trahissent une âme sur laquelle est tombé quelque reflet évangélique [1].

Clément Marot, né vers 1495, à Cahors, fils d'un poète, poète lui-même attaché d'abord comme page à la famille de Nicolas Neufville-Villeroy, passé ensuite comme valet de chambre au service de Marguerite de Navarre, puis du roi lui-même, appartenait au groupe protestataire ou anticlérical de la cour.

C'est dans l'entourage de Marguerite de Navarre, aux environs de 1521, que Marot est gagné aux idées de la Réforme[2]. L'*Oraison devant le Crucifix* nous fait assister au réveil de la conscience du poète. Puis, à mesure que l'âge et les épreuves mûrissent son caractère, « il se montre de plus en plus l'homme du

1. Il est seul par exemple à élever une protestation contre l'inique condamnation de Semblançay.
2. Voyez O. Douen, *Clément Marot*, t. I, pp. 51, 54.

devoir et de la religion conçue plus comme une rénovation du cœur que comme une série de dogmes à accepter ». Il a entendu en 1523 les prédications de Farel à Paris et, comme lui, il attaque hardiment l'immoralité et la paresse de la gent monacale. Voyez sa ballade de *Frère Lubin*. Il était lié d'autre part avec un groupe d'amis qui avaient accueilli soit les idées d'Erasme sur les moines et le clergé, soit les enseignements plus hardis encore d'un dominicain comme Aimé Meigret qu'on avait amené de Lyon pour le condamner à Paris. Meigret, dans un style qui sent déjà Calvin, s'était élevé contre les ordonnances inutiles sur les abstinences et les jeûnes. Sa parole n'était pas tombée dans le vide et Marot fut arrêté pour avoir mangé du lard pendant le carême de 1526 et enfermé au Châtelet. C'était une terrible prison (détruite en 1802) où la justice était rendue sous la direction du prévôt de Paris. Sous ses ordres un lieutenant civil et un lieutenant criminel étaient chargés, entre autres, de veiller à ce que le commerce des viandes cessât en temps de carême. Ils visitaient les hôtelleries pour voir si la loi d'abstinence était observée. Ils étaient chargés aussi de veiller à ce que les décrets et ordonnances contre les hérétiques fussent observés.

Le Châtelet était donc bien la place d'un mangeur de lard. Mais le lieu était horrible, un enfer. Marot qui aspirait à en sortir, écrivit à son ami Lyon Jamet sa fameuse et charmante *Épître du lion et du rat*. Jamet n'y fut point insensible et il fit réclamer le poète par Louis Guillard, évêque de Chartres, sous prétexte qu'il lui appartenait en tant qu'hérétique. Il le logea à Chartres [1], dans l'Hôtel de l'Aigle d'où Marot sortit sans encombre au retour à Paris de Marguerite de Navarre. Mais ce n'était pas sans avoir décrit dans son poème de l'Enfer les souffrances des malheureux qu'une impitoyable justice jetait dans cette geôle.

Sous le nom de Minos, il flétrissait le Prévôt de Paris, Jean de la Barre [2], un mignon du roi qui, pour le remercier des négociations qu'il avait menées pour sa

1. Réclamé par l'évêque de Chartres le 13 mars 1526, Marot fut libéré le 1er mai suivant. D'après Guiffrey, c'est pendant ce séjour à Chartres que parut l'édition du *Roman de la Rose* de Marot. Dans une sorte de préface, Marot s'indigne contre les « hérétiques » qui ont mal parlé de la Vierge Marie, « voulant maculer et dénigrer son honneur maternel, en disant qu'il ne la faut saluer et appeler mère de pitié et de miséricorde... » Tout ce morceau rappelle le symbolisme vague, forcé et nuageux que l'on trouve dans la correspondance de Marguerite avec l'évêque de Strasbourg. Cf. J. Guiffrey, *Marot*, I, 150.

2. Il mourut en 1534 après avoir vu son comté d'Étampes érigé en duché pour Anne de Pisseleu.

délivrance, le combla de faveurs. Quant au lieutenant Jean Morus, Marot l'affuble du sobriquet de Rhadamante. C'était un criminel chargé de juger les autres[1]. Échappé à cette justice vénale, Marot s'en vengeait par des épigrammes, celle *contre* Isabeau par exemple :

Un jour j'escrivis à m'amie
Son inconstance seulement,
Mais elle ne fut endormie
A me le rendre chaudement
Car dès l'heure tint parlement
A je ne sais quel papelard :
Prenez-le, il a mangé le lard[2].

Mais l'*Enfer* est autrement terrible. C'est une protestation véhémente contre des juges iniques, l'avarice des prédicateurs et des hommes de loi, contre la tyrannie et la torture[3].

Désormais les mauvais traitements subis ont rangé Marot parmi les ennemis du désordre dont il a personnellement souffert au milieu d'un groupe de la cour plus nombreux qu'on ne l'a cru jusqu'ici et qui, à l'ombre d'un roi changeant, restait décidément anticlérical et réformateur. Il aura beau dire :

Point ne suis lutheriste
Ne zwinglien et moins anabaptiste.

cette précaution ne changera rien au fond des choses et ne trompera pas ses ennemis.

Marot vivant dans l'entourage de Marguerite de Navarre connaît la Bible et, d'autre part, Erasme est son maître. Or il voit brûler les amateurs de la Bible, les « bibliens » de Meaux ou d'ailleurs et les livres d'Erasme sont mis à l'index. Ils enseignent, a dit la Sorbonne, une doctrine pernicieuse comme celle de Luther,

1. Voir sur lui Th. de Bèze, *H. E.*, t. I, *passim ;* H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, p. 611. Un satiriste inconnu lui fait dire :

« Je laisse à Lizet ma cervelle,
Ma fureur à ce Jean Bruslard... »

Je passe le reste en renvoyant le lecteur au ms. 22560 de la B. N., 2e partie, f° 51.

2. Ysabeau, ce ne serait pas Diane de Poitiers comme on l'a prétendu, d'après Morley et Douen, ce serait le nom caché et symbolique de l'Église persécutrice. L'hypothèse est vraisemblable.

3. C'est peut-être ici encore chez Marot un souvenir de la lecture d'Erasme.

tendant à mépriser les commandements de l'Église, les jeûnes, les abstinences, la confession, la prière à la benoîte Vierge Marie, les saints, etc. (1528). Marot, lui, traduit les colloques d'Erasme ou les pièces les plus piquantes contre le célibat, la paresse et l'ignorance monacales. Il ne perd pas une occasion de décocher quelque trait à la Sorbonne persécutrice et bigote :

Le Roy aymant la décoration.
De son Paris, entre autres, bien ordonne
Qu'on y bâtisse avec proportion...

Qu'il n'oublie pas, dit Marot, d'établir près de la Sorbonne « la Place aux Veaux ».

Pour admettre le ton de cette polémique, il faut se souvenir de ce qu'étaient la théologie et la Sorbonne du XVI^e^ siècle :

« La saleté des théologiens toujours crasseux et crottés, leur faible pour le bon vin, leur humeur querelleuse, sont attestés par nombre d'anecdotes et de dictons du temps. Quant à la magistrale harangue de Janotus de Bragmardo (dans Rabelais) elle ne fait que reproduire, en les exagérant, les caractères de beaucoup de sermons de l'époque et de beaucoup de harangues qui ont pris place dans l'*Historia Universitatis parisiensis* de Du Boullay. Pauvreté du raisonnement, platitude du style, barbarie de la langue, vains efforts pour pallier la médiocrité de l'idée par des citations sacrées et profanes, par le jargon de la logique, par des lambeaux de phrases latines, par des termes « escorche-latin », voilà ce que nous offrent la plupart de ces harangues ».

Ainsi parle M. Abel Lefranc (*Rabelais*, t. I, p. XCII). Or ces hommes étaient, en matière spirituelle, les détenteurs du pouvoir. Ils disposaient des biens, de l'honneur, de la vie de quiconque osait faire quelque usage de son intelligence et de sa liberté. On comprend les colères rentrées des humanistes et des esprits libres. Marot ne perd pas une occasion de jeter le discrédit sur la Faculté de théologie, sur ces « docteurs angéliques » qui brûlent des saints alors qu'ils devraient être, eux, brûlés pour leurs vices.

Rabelais (*Pantagruel*, III, XXI) fait demander à Raminagrobis d'écarter de son lit au moment de mourir « un tas de villaines, immondes et pestilentielles bestes noires, cendrées, grivolées, lesquelles laisser ne le vouloient à son aise

mourir ». Ce sont depuis longtemps les ennemis de Marot. Il contemple avec effroi cette

...tourbe
D'hommes piteux, ayants la teste courbe,
L'œil vers la terre en grand ceremonie,
Pleins (à les veoir) de deuil et agonie,
Disant à eulx mondanitez adverses,
Et en habits monstrant sectes diverses.
L'un en corbeau se vest pour triste signe [1] :
L'aultre s'habille à la façon d'un cigne [2] :
L'aultre s'accoustre ainsi qu'un ramoneur [3] :
L'aultre tout gris [4] : l'aultre, grand sermonneur,
Porte sur soy les couleurs d'une pie [5],
O bonnes gens, pour bien servir d'espie
Que diray plus ? Bien loger sans danger,
Dormir sans peur, sans coust boyre et manger,
Ne fayre rien, aucun mestier n'apprendre,
Rien ne donner et le bien d'autruy prendre,
Gras et puissant, bien nourry, bien vestu,
C'est (selon eulx) paouvreté et vertu.
Aussi (pour vray) il ne sort de leur bouche
Que mots sucrez : quant au cœur, je n'y touche :
Mais c'est un peuple à celuy ressemblant
Que Jan de Mehun appelle Faulx Semblant [6]

On s'est bien trompé en faisant de Marot un moqueur sans pensée. L'heure était venue un jour où la conscience avait parlé et l'avait amené en face de la question religieuse : *Devant le crucifix* [7], il confesse son péché :

L'étroite loi que tu as prononcée,
Épouvanter pourrait bien ma pensée :
Mais je prend cœur en ta douceur immense
A qui ta loi donne lieu par clémence :
Et quoi que j'aie envers toi tant méfait,

1. Les Augustins, vêtus d'étoffe noire.
2. Les Carmes, aux chappes barrées de blanc.
3. Les Capucins, aux tuniques brunes avec cordes blanches pour ceintures.
4. Les Franciscains, aux robes couleur cendre.
5. Les Dominicains ou Jacobins, avec robes blanches et chaperons noirs. On les appelait *Domini canes* parce qu'ils aboyaient contre les loups ravissants de l'hérésie.
6. Marot, éd. de Guiffrey, I, 136.
7. *Oraison devant le Crucifix. Œuvres de Marot*, éd. J. Guiffrey, t. II, p. 58.

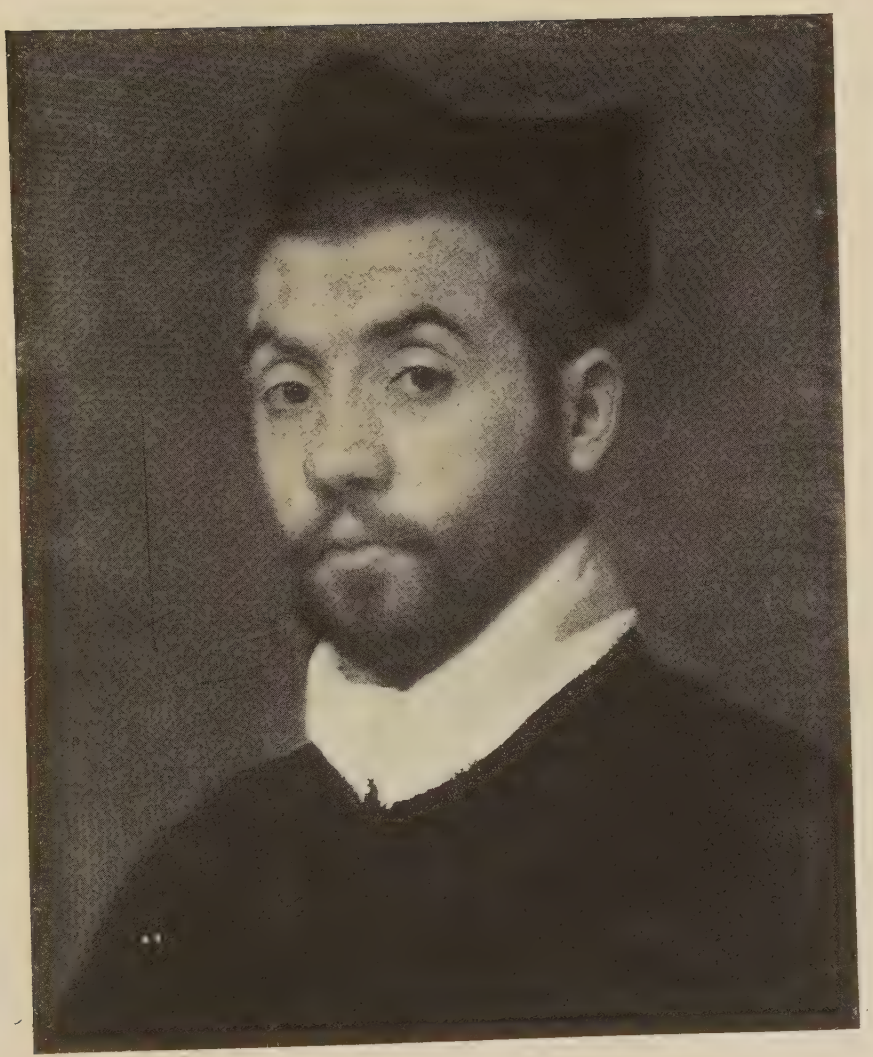

CLÉMENT MAROT
Portrait attribué à Moroni, par M. Bouchot et supposé peint à Ferrare vers 1536
(Musée de la Société de l'Histoire du Protestantisme français)

Que si aucun m'en avait autant fait,
Je ne crois pas que pardon lui en fisse.
De toi pourtant, j'attends salut propice,
Bien connaisssant que ta bénignité
Trop plus grande est que mon iniquité
Tu savais bien que pécher je devoye
M'as-tu donc fait pour d'Enfer tenir voye ?
Non, mais afin qu'on connût au remède
Que ta pitié toute rigueur excède.

Cela est d'une saveur tout évangélique. Mais une fois lâché, Marot se laisse aller à des objections qui le montrent livré à la fois aux réflexions religieuses, aux tourments de la pensée et aux révoltes d'un esprit ou d'un cœur frémissant sous la loi divine.

Tu as créé les femmes,
Et nous défend d'amour suivre les flammes...
Pourquoi as tu pour vieil et jeune,
Tant de grands biens créé, puisque tu veux qu'on jeûne ?
Et de quoi sert pain, vin et fruitage,
Si tu ne veux qu'on en use en tout âge ?

Mais il sent qu'il va trop loin. Est-ce que je perds le sens, demande-t-il ? Et il s'incline de nouveau devant le Dieu de bonté :

Le devoyé veuille remettre en voye
Et mon injure au loin de moy envoye.

Marot est bien un « évangélique ». Il a besoin de pardon. Il le sent et il le demande à Celui seul qui peut l'accorder.

Nous ne sommes donc pas surpris de le retrouver au nombre de quelques hérétiques dont le Parlement instruit le procès le 18 mars 1532 (n. s).

Il s'agit de Laurent et Louis Meigret, Mary Deleau, André Leroy, Clément Marot, Martin de Villeneuve[1] et leurs complices accusés d'avoir mangé de la chair en carême[2].

1. S'agit-il ici d'un fils ou parent du gentilhomme tué à Marignan en 1515 ?

2. D'après la *France protestante*, « manger le lard » serait une expression proverbiale du XVI^e siècle pour signifier être coupable. « C'est sans doute cette expression mal comprise, dit l'auteur de l'article Marot, qui a fait dire que Marot avait été emprisonné pour avoir mangé du lard en carême. » Mais c'est une erreur. D'après l'arrêt du Parlement qui se trouve A. N. X, 1533, f° 150v°) il s'agit bien de poursuites provoquées par une manducation hérétique de lard en carême. Et il faut remarquer ici que les

Laurent Meigret était, comme Marot, valet de chambre du roi. Le poète fut cette fois encore tiré d'affaire. Le 20 mars 1532 Etienne Clavier, secrétaire du roi et de la reine de Navarre, vint se porter caution pour le poète qui échappa aux conséquences de son crime. Laurent Meigret fut moins heureux semble-t-il [1].

Marot, sauvé cette fois encore, continua pendant les années suivantes à laisser parler sa verve satirique; aussi fut-il de nouveau poursuivi en 1534 à l'occasion de l'affaire des placards dont il vient d'être question. Cette fois, le danger était grand. Le poète s'enfuit à la cour de la reine de Navarre puis à Ferrare chez la bonne duchesse Renée de France. Il y rencontra Calvin. C'est tout ce que l'on peut dire de leurs rapports. De là il gagna Venise. Autorisé enfin à rentrer en France sous la condition d'une abjuration publique, il eut la faiblesse d'y consentir, car notre poète n'avait pas le tempérament d'un apôtre ou d'un martyr. Le redoutable cardinal de Tournon présida l'humiliante cérémonie qui rendait à Marot sa patrie et les siens. L'abjuration devait, il le pensait sans doute, le mettre à l'abri des rancunes cléricales... Il le croyait du moins car, rentré à Paris en 1537, il se remet à la tra-

amis de Marot, en violant le carême, ne faisaient qu'appliquer les idées du prédicateur Aimé Meigret condamné par la Sorbonne pour avoir enseigné que l'abstinence des viandes en carême n'était pas « de précepte ». Cf. D'ARGENTRÉ, II, 12.

1. Le procès de Laurent Meigret dura-t-il deux ans ? on ne sait. Mais en tout cas le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (éd. Bourrilly, p. 274) raconte qu'en 1534, le 30 août, les commissaires de la Tour, Carrée condamnèrent Laurent Meigret, le magnifique, à faire amende honorable en chemise devant Notre-Dame pour être luthérien et manger de la chair en carême et aux jours défendus. Ses biens étaient confisqués au profit du roi et il était banni pour cinq ans. Il se retira à Genève et sa rancœur contre l'Église s'exprime dès 1535 par sa participation au bris des images de la Cathédrale. Il ne perdit pas pour cela la confiance de François Ier et « on le voit à plusieurs reprises se mettre en avant pour entretenir de bons rapports entre la République et le gouvernement français ». Dans l'épître de Malingre à Marot il est cité parmi les personnes dont la société est précieuse aux Français qui se rendent à Genève.

« Car Dieu ne t'a destitué d'amis,
En ces déserts qui jà t'avoit transmis
Tes précurseurs, noble Laurent Mégret
Qui ne prend pas son exil à regret
Mais est toujours et sera magnifique. »

La *France protestante* (art. Mégret) confond Laurent Mégret avec son frère Lambert qui fut résident français à Soleure et qui y mourut le 14 juin 1533. Ils avaient un autre frère, Jean, conseiller clerc au Parlement de Paris. Aimé Meigret, le fameux prédicateur de la Réforme à Lyon mort à Strasbourg en 1528 était aussi leur frère.

Cf. A. ROGET, *Hist. du peuple de Genève*, t. III, p. 9 ; *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Bourrilly, p. 374; E. ROTT, *Hist. de la représentation dipl. de la France en Suisse*, t. I, *passim*.

duction de deux de ces Colloques d'Erasme[1] qui excitaient à un si haut point les colères des docteurs de Sorbonne.

Puis viennent quelques morceaux plus graves, et, enfin, il continue sa traduction des Psaumes. Le culte des débuts de la Réforme en France, grave et impressif, manquait de l'élément qui donnait tant de charme religieux au culte de Strasbourg. Des poètes se livrèrent à quelques timides essais. Comme l'édification souffrait de l'absence de chant, il paraît que l'hébraisant Vatable engagea Marot à quitter les matières profanes pour appliquer son beau génie à quelque matière sacrée. Lui-même fournissait le sens que Marot ornait de son talent poétique.

En 1533, Marguerite ajoutait à son *Miroir* le psaume VI, le premier que Marot ait traduit. Marot rentré en grâce avait obtenu de la munificence du roi une maison[2] où il acheva les premiers trente psaumes, non loin de cette rue des Marais (aujourd'hui Visconti) où le culte se célébrait en secret. Répandus en manuscrit ils y eurent un vif succès. On les fredonnait à la cour. Le dauphin Henri, Diane de Poitiers elle-même, avaient leur psaume préféré. La voix des chantres se mêlait au son des luths, violes, épinettes, flûtes. On y prenait « grande délectation ». Ces trente premiers psaumes parurent pour la première fois en 1542[3] précédés d'une épître en vers à François Ier.

« C'était, dit Douen, un acte de protestantisme et de foi, l'œuvre sérieuse, aimée, consciente et réfléchie d'un homme religieux, du poète de la Réforme ... » mais qui ne pouvait le dire ouvertement sans être de nouveau menacé du bûcher.

Et, en effet, en 1542, François Ier signait un édit qui enjoignait aux parlements de vaquer, toutes affaires cessantes, à la poursuite des hérétiques. Instruit

1. L'*Abbé et la femme savante* et la *Vierge mesprisant mariage.* On y retrouve toute sa verdeur antimonastique. Voir sur l'abjuration de Marot l'art. de Jules Bonnet qui rectifie sur ce point les données incomplètes de O. Douen. *Bull.*, t. XXXIV, p. 300.

2. Représentée aujourd'hui par le n° 30 de la rue de Condé.

3. C'est l'édition de Marot lui-même qui parut en 1542. Mais, antérieurement, un petit recueil de Psaumes avait paru en 1539 à Strasbourg pour l'usage des réfugiés français dont Calvin fut, un temps, le pasteur. Ce fut l'origine des éditions postérieures de 1541, 1542 et 1543. Mais les éditeurs de *Aulcuns Pseaulmes et Cantiques mis en chant*, Strasbourg, 1539, ignoraient l'origine des psaumes qu'ils introduisaient dans le culte. Ils paraissent les avoir reçus par Anvers, où parut, en 1541, une édition également ignorée de Marot. C'est seulement de nos jours, grâce aux travaux de Félix Bovet, O. Douen et autres, que l'on a connu par le détail l'origine et la composition du Psautier huguenot qui parut enfin complet en 1562. On sait que ce recueil renferme quelques traductions de psaumes dues à Calvin (L) et à Théodore de Bèze. Le psaume dit des Batailles (LXVIII) est de cet auteur.

par la mort de Berquin et peu sûr de l'inconstante faveur d'un roi fort changeant, Marot n'attendit pas l'effet de l'édit et se retira hors de France.

Le malheureux poète était comme prédestiné
A être un jour par flamme terminé.

La mort le prit avant que les « brûleurs » aient pu le saisir. Après un séjour à Genève où il poursuivit sa traduction des Psaumes, Marot qui ne se sentait pas tout à fait à l'aise dans les parages de la nouvelle Sparte, se retira à Turin ; il pouvait y jouer une partie de tric-trac sans tomber sous la discipline du Consistoire. C'est là qu'il mourut loin des siens, non sans soupçon de poison, en août 1544 ; il n'avait que 47 ans. Ainsi finit la vie tourmentée de l'homme dont les Psaumes devaient alimenter pendant trois siècles la foi et le courage des martyrs.

En somme, les services rendus par Marot à la Réforme française, si j'en excepte les Psaumes, sont encore d'un ordre inférieur. Il représente le mouvement satirique provoqué par les désordres de l'Église. Ce mouvement généralise, popularise la Réforme, mais il la fait aussi descendre des hauteurs.

Ce sont des services du même genre que l'on doit à Rabelais. Né à Chinon, destiné à la vie monacale, Rabelais s'échappe du couvent où on veut lui défendre d'apprendre l'hébreu et le grec. Son génie lui fait des protecteurs, les cardinaux Jean du Bellay et de Châtillon par exemple, ou le cardinal de Lorraine plus tard. Il étudie, dans les écoles célèbres d'alors : Paris, Montpellier, Orléans. Il fait le voyage d'Italie, il vit à Lyon dans un centre ardent de vie spirituelle avant de s'assagir et de rentrer dans le clergé séculier.

En quoi nous intéresse-t-il ici ? C'est que dans des livres qui furent bientôt entre toutes les mains, sous une forme souvent brutale et grossière, il a semé des idées qui ne pouvaient qu'aider à la diffusion profonde de la Réforme française.

Comment en aurait-il été autrement ! Toute sa vie a été mêlée à celle des savants et des novateurs. Dès 1520 il est lié avec Budé, avec Pierre Amy. Il est à Paris de 1528 à 1530. Il a pu voir brûler Berquin. En 1530, à Montpellier, il retrouve des « luthériens » qui y pullulent.

Dès 1523, nous le voyons en relations avec Erasme, lié d'amitié avec Hilaire Bertolph, son secrétaire. Et alors, tout ce qu'il a ramassé de science, d'expérience,

de réflexions, pendant ses années d'études et à ces contacts divers, il le jette dans la bataille des idées sous la forme qui pouvait assurer à son livre la plus large dispersion.

C'est en 1532 qu'il lance son *Pantagruel*, bientôt suivi du *Gargantua*. Il y a comme un temps d'arrêt dans la répression des idées. Les dispositions de la cour sont favorables soit à la Réforme soit à la rénovation intellectuelle de la France. G. Roussel prêche au Louvre. François Ier soutient les lecteurs royaux du Collège des trois langues... Les savants et les novateurs se reprennent à espérer. Mais les adversaires ne désarment pas. Non content de mener la Sorbonne au combat, Bédier lâche ses prédicateurs qui tentent de soulever le peuple. Il y a un conflit violent entre les novateurs religieux, les intellectuels, le gouvernement royal et la faction autoritaire.

Rabelais se jette à l'attaque contre les adversaires variés du progrès, les moines, la Sorbonne et l'enseignement qu'elle veut maintenir, le Parlement.

Les moines, voici la présentation qu'en fait Rabelais.

« Le singe ne garde point la maison comme un chien, il ne tire pas l'arroy comme le bœuf, il ne produit ni lait, ni laine comme la brebis : il ne porte pas le faix comme le cheval... Semblablement, un moine (j'entends de ces ocieux moines) ne laboure comme le paysan ; ne garde le pays comme l'homme de guerre ; ne guérit les malades, comme le médecin ; ne prêche ni endoctrine le monde, comme le bon docteur évangélique et pédagogue : ne porte les commodités et choses nécessaires à la république comme le marchand. C'est la cause pourquoi de tous sont hués et abhorrés.

« Voire mais, dit Grandgouzier, ils prient Dieu pour nous.

« Bien moins (répondit Gargantua) vrai est qu'ils molestent tout leur voisinage à force de trinqueballer leurs cloches... Ils marmonnent grand renfort de légendes et psaumes nullement par eux entendus. Ils content forces patenostres, entrelardées de longs *Ave Marias*, sans y penser ni entendre. Et ce, je appelle mocque Dieu et non oraison. »

Quant à la Faculté de théologie, Rabelais s'emporte contre « ce tas de papelards et de faux prophètes qui au lieu d'enseigner le saint Évangile purement, simplement et entièrement, avaient, par constitutions humaines et inventions dé-

pravées, envenimé tout le monde. » (*Pantagruel*, II, 29.) Quant à leur enseignement, Erasme l'avait déjà raillé dans cet *Éloge de la Folie* dont les éditions continuaient à se multiplier.

« Ni le Baptême, ni l'Évangile, ni Paul, ni Pierre, ni Jérôme, ni Augustin, non pas même Thomas d'Aquin, quoique grand aristotélicien, tous ces saints-là, pris ensemble, ne sauraient faire un orthodoxe sans l'agrément des sieurs bacheliers, tant leur subtilité est nécessaire pour bien juger de l'orthodoxie. Ces docteurs en rien débitent de si belles choses sur l'Enfer! Ils en connaissent les divers appartements, la nature et les différents degrés du feu éternel, les divers emplois des diables ; enfin ils parlent de la République des damnés comme s'ils en avaient été membres pendant plusieurs années. »

Rabelais de son côté leur reprochait un enseignement qui « abâtardissait les bons et nobles esprits et corrompait toute fleur de jeunesse ». Le chapitre VIII de *Pantagruel* n'est pas autre chose qu'une satire des suppôts de la théologie et de la scolastique, des *Sorbonacles*, *sorbonicoles*. Rabelais reprend avec plus de vivacité encore les critiques d'Ulric de Hutten, d'Erasme, de Budé. Ce qu'il apporte de nouveau, « c'est le souci d'associer l'éducation à la vie », ce qu'il veut, c'est l'union de la culture physique et de la culture intellectuelle et morale. Il dépasse ici l'humanisme qui négligeait la culture du corps.

« Les principes de rénovation, dit Abel Lefranc, l'emportent, chez Rabelais, sur les survivances du passé. » La pédagogie moderne y reconnaît ses idées les plus fécondes : l'éducation par les sens, les leçons de choses, l'initiation à l'industrie, l'hygiène et, à la base de tout, le développement normal de toutes les facultés de l'individu, la confiance dans la générosité naturelle de l'homme, l'acte de foi au progrès de l'humanité [1].

En 1534, Rabelais est en sympathie évidente avec les « évangéliques ». Il partage leurs idées sur les superstitions populaires. Il attaque les saints et leur culte, les invocations, les reliques, l'eau bénite. Il préconise le retour à la Bible comme Erasme ou Lefebvre. L'éducation de Gargantua est une éducation « évangélique » : Grandgousier invoque Dieu, mais non les saints ou la Vierge.

1. A. Lefranc, *Rabelais*, p. XCIX.

On voit que Calvin a raison de dire que Rabelais « avait goûté l'Évangile ».

Mais qui donc l'a arrêté sur ce chemin ? On dit : c'est Calvin et l'*Institution.* Non. Ce n'est pas l'*Institution* qui a fait la coupure. C'est en décembre 1535 que Rabelais, inquiet de son avenir, demande au pape Paul III l'absolution de son *apostasie.* Le bref d'absolution est du 17 janvier 1536. A cette date, Rabelais n'avait pu lire *l'Institution.* Mais, à la fin de 1534, il y avait eu l'affaire des placards et surtout une nouvelle saute de vent à la Cour. La persécution avait repris plus ardente que jamais, les feux s'étaient rallumés et Rabelais avait prudemment disparu de Paris. Il voulait bien maintenir son opinion et jusqu'au feu... mais exclusivement.

Puis il y a autre chose. Rabelais, malgré la hauteur des vues qu'il exprime parfois si admirablement...

« Science sans conscience est la ruine de l'âme »,

est, au fond, épicurien — pas au sens vulgaire, mais comme Epicure lui-même. Nous avons vu qu'il avait beaucoup d'amis parmi les « évangéliques ». Mais il en avait d'autres parmi les libertins spirituels, Bonaventure des Périers, Étienne Dolet, et ceux-ci dépassaient différemment mais de beaucoup le programme des réformateurs. Il est de ce groupe.

Rabelais n'était pas assez persuadé pour mettre sa foi à l'épreuve du feu. Aussi le voyons-nous, à partir de 1535, reculer peu à peu, retirer les mots trop vifs contre les *Sorbonacles*, remplacer ces mots par celui plus vague de *Sophistes*, insérer dans son texte des jugements sévères contre Calvin et finir pensionnaire du cardinal de Lorraine et curé de Meudon.

Rabelais avait eu trop d'exemples terribles sous les yeux pour n'en pas tirer instruction. Son protecteur et ami, le cardinal Jean du Bellay, avait eu, par exemple, deux de ses secrétaires brûlés pour hérésie, François Bribart et Étienne Dolet.

Etienne Dolet, né à Orléans en 1509, avait étudié à Paris sous Nicolas Bérault. Il avait étudié ensuite à Padoue. A Venise, il avait été secrétaire du cardinal Jean du Bellay avant d'aller faire son droit à Toulouse en 1530. Toulouse était alors un petit Paris, dans ce sens du moins qu'on y brûlait avec ardeur les « luthériens » qui parlaient de Réforme. Dolet en fut scandalisé. « Dans quel pays vivons-nous,

s'écriait-il ? La grossièreté des Scythes, la monstrueuse barbarie des Gêtes ont-elles fait irruption dans cette ville, pour que les pestes humaines qui l'habitent, haïssent, persécutent et proscrivent la sainte pensée ? » Il opposait les Toulousains aux Turcs : « Les Turcs laissent les chrétiens s'assembler entre eux... » Cette même année 1532, un professeur, Jean de Cahors (ou Caturce) avait été brûlé parce que, le jour des rois, il avait proposé à ses amis de substituer à l'antique formule, *le roi boit*, cette déclaration chrétienne : « Jésus-Christ règne dans nos cœurs. » Ce toast devait lui coûter la vie.

« Vous avez tous vu brûler vif, disait Dolet aux étudiants de Toulouse, un malheureux dont je passe le nom sous silence... Admettons qu'il ait mérité mille fois le supplice des hérétiques, devait-on, à l'heure où il faisait acte de repentir, lui fermer brusquement la route vers les idées plus saines ? » Rabelais sut aussi, par son ami Dolet sans doute, le cruel supplice ; aussi fait-il passer très vite son *Pantagruel* à travers Toulouse quand il voit qu'ils brûlent leurs régents comme des harengs saurs : « Jà Dieu ne plaise que ainsi je meure, car je suis de ma nature assez altéré sans me chauffer davantage » (II, ch. v).

Dolet s'élevait aussi contre les superstitions locales : « Que veulent dire, en été, quand la sécheresse fait désirer la pluie, ces magots de bois pourri que des enfants promènent par la ville ? Et cette ville si honteusement ignare en fait de religion véritable, cette ville ose imposer à tous un christianisme de sa façon, et traiter d'hérétiques les libres esprits qui n'en veulent pas ! »

Dolet est bien, en effet, non pas un « évangélique », un « luthérien », mais un libre esprit dont les convictions ne sont pourtant pas assez fortes pour lui permettre de comprendre que l'on meure pour elles : « J'assiste à ces drames en simple spectateur, ayant pitié du malheur des uns et riant de la folie des autres quand je les vois braver la mort par une sotte persévérance et une intolérable obstination. » Il préfère céder. Échappé aux prisons de Toulouse où son langage l'avait conduit, il n'avait pu séjourner longtemps dans un Paris trop brûlant. Rentré à Lyon, il y publie son œuvre capitale, ses *Commentaires sur la langue latine*. Courageusement, il y réclame la liberté de la science et de l'imprimerie : « Je ne saurais déguiser sous un lâche silence l'infamie de certains monstres à face humaine qui, voulant frapper au cœur notre avenir littéraire, ont pensé qu'il

fallait, de nos jours, anéantir l'art typographique... Pour quel motif ? C'est qu'à les entendre, l'*erreur luthérienne* trouvait, dans la littérature et l'art typographique, un trop docile instrument de vulgarisation. Ridicule nation de crétins !... »

En 1538, Dolet devient imprimeur et publie lui-même ses *Carmina* où il flagelle d'une verve mordante les moines, avec la Sorbonne et le Parlement, les plus redoutables ennemis de l'esprit nouveau. « Ce bétail à tête basse a toujours à la bouche le refrain : *Nous sommes morts au monde*. Et pourtant, il mange à ravir, ce digne bétail ; il ne boit pas trop mal, il ronfle à merveille, enseveli dans sa crapule ; il sait faire place à l'amour et à toutes les voluptés... »

Voilà des traits qui ne se pardonnent pas.

Dolet, continuant son œuvre d'émancipation, publie à nouveau, en 1542, ces livres d'Erasme qui avaient déjà fait brûler Berquin leur traducteur, le *Chevalier chrétien*, le *Moyen de bien et catholiquement se confesser*, l'*Enfer* de Marot, *Les Épîtres et Évangiles* de Lefebvre d'Étaples, le *Gargantua* de Rabelais, les *Œuvres* de Clément Marot.

Poursuivi dès la fin de 1542, traîné à Paris, Dolet fut gracié par François Ier à condition qu'il abjurerait les erreurs qui lui étaient imputées. On a vu ce qu'il pensait de « l'obstination » luthérienne. Il céda, fut relâché pour un temps. Repris sur un nouveau prétexte, il réussit à s'enfuir de Lyon où il était revenu. Mais il était marié, il avait un enfant. Le désir de le revoir l'emporta sur la prudence. Rentré à Lyon, il fut reconnu (1544), ramené à la Conciergerie de Paris et finalement condamné à mort après un interminable procès. Le 3 août 1546, le tombereau des criminels le conduisit place Maubert où, en échange d'une rétractation obtenue par la crainte du bûcher, on lui fit la grâce de l'étrangler, avant de le brûler. Il avait 37 ans.

Les prétextes mis en avant pour le poursuivre étaient misérables. La Sorbonne lui reprochait d'avoir fait dire à un personnage de Platon — par une traduction tendancieuse : « Après la mort, tu ne peux plus rien du tout. » Quelques années auparavant l'inquisiteur Mathieu Ory lui avait reproché un autre crime ; celui d'avoir publié une histoire de François Ier sous le titre de *Francisci Valesii, Gallorum regis, fata*. En français, c'était moins grave : *Les gestes de François de Valois, roi de France ;* mais le zèle des dévôts s'était offensé de la suppression de

la lettre *c* dans le titre latin. *Facta* est orthodoxe ; mais *fata*, cela sentait la prédestination. C'étaient là des prétextes : ce que l'on poursuivait en Dolet, c'était le savant, l'imprimeur et le libre esprit.

Libre esprit, mais libre esprit religieux. On l'a trop oublié.

Libre esprit, mais pas grand caractère. En outre, ce grand intellectuel n'avait pas le sens démocratique qui est au fond de la Réforme. Dans son *Imitation cicéronienne contre Erasme*, il fait aux « luthériens » ce singulier reproche : *Ils ont aiguisé l'esprit des ignorants et des brutes* [1], autrement dit, ils émancipent le peuple. Dolet a sa statue. Quand donc, non pas *à la place* de cette statue, mais à côté d'elle, verra-t-on, à Paris, celle d'un Berquin, d'un Du Bourg, d'un de ces « luthériens » courageux qui sont morts sans faiblesse et sans repentir, pour avoir commis le crime « d'aiguiser l'esprit des ignorants et des brutes » ?

Nous touchons ici, précisément, au point de séparation des humanistes purs et des « évangéliques ». Les humanistes étaient nombreux au temps de François Ier. Il y en avait partout, à Paris, à Lyon, à Toulouse, dans les cloîtres mêmes. Ils étaient partisans des idées nouvelles, amis de la science et de la liberté de l'esprit. Et pourtant, ils ont laissé triompher chez nous les suppôts [2] de la Sorbonne et du Parlement. Pourquoi ? C'est que, chez eux, la volonté et le caractère n'étaient pas à la hauteur des lumières. Henri Hauser l'a dit dans une page belle de vérité comme peuvent en dicter une science réelle et la loyauté de l'esprit : « Quelque pitié qu'on éprouve pour ces cœurs trop faibles, il faut bien dire qu'ils ont eu peur : peur de la mort, peur de la torture qui brise le corps et énerve l'âme, de la prison qui les enlevait au culte des muses, du pilori qui eût fait d'eux la risée

1. Nous livrons ce texte à la méditation de M. Goyau qui, reprenant et vulgarisant les vues d'une histoire périmée, ne veut voir dans la Réforme qu'un mouvement aristocratique.

2. Qu'on ne trouve pas le mot trop sévère. Voici, par un universitaire brillant du second Empire, le portrait d'un de ces « adorateurs du dieu Terme », Bédier : « Vrai maniaque de persécution, capable de brûler la France, son roi et lui-même pour le salut de l'orthodoxie, sa vie se passe à dénoncer et à invectiver. Dès qu'un livre nouveau paraît, il est là l'œil au guet, la plume en main, biffant, notant, saisissant au passage les hérésies, échauffant le zèle et les scrupules de la Sorbonne, soufflant la colère au cœur de Janotus, et déchaînant, à travers les rues fangeuses du vieux Paris, la troupe hurlante de ses régents et de ses écoliers... » Lenient, *la Satire en France au* xvie *siècle*, p. 154. Ce sont ces adorateurs du dieu Terme qui ont pourtant arrêté le mouvement de la Réforme en France, et, si bien, qu'à l'heure où ces lignes s'écrivent, l'*Index* s'exerce encore sur les Manuels, Dictionnaires, Encyclopédies, livres d'histoire et autres destinés à la formation des générations nouvelles : Michelet est mis au rancart, Joseph de Maistre au pinacle.

des foules. Avec toute leur culture intellectuelle, déjà si riche et si variée, avec leurs belles théories, renouvelées de l'antique, sur la dignité de l'action, ils n'ont pas la vigueur morale d'un pauvre cardeur de Meaux, d'un savetier paralytique. Découragés d'eux-mêmes, ils abandonnent la lutte après la première bataille, ils viennent redemander le calme, le repos et l'oubli aux lettres consolatrices ; ils finissent par en vouloir quelque peu à ces hommes dont l'énergie accuse leur propre faiblesse, dont les actes, les paroles et la mort viennent troubler le silence de leur *templa serena*. Erudits studieux et paisibles, habitués à vivre dans leur cabinet, au milieu de leurs livres, ainsi qu'Holbein a représenté leur maître Erasme, ils redoutent comme lui les agitations bruyantes ; ils n'aiment pas les révolutions qui font tant de tapage. » (R. H., 1897, III, 283.)

Mais voici venir des hommes, à l'esprit moins libre assurément, qui, par leur foi et leur esprit de sacrifice, serviront mieux au fond la cause de la liberté ; qui se passeront de génération en génération la lampe de leur foi et de leur héroïsme, et qui, incomplets, inconséquents souvent, n'en seront pas moins, en France, les ouvriers vaillants et les véritables introducteurs, quoi qu'on en dise, de la liberté entière de la conscience et de la pensée.

CHAPITRE VI

LA RÉFORME SOUS FRANÇOIS Ier (1535-1547)

La répression s'organise. — Edit du 6 juin 1540. — L'hérésie dans le clergé. — Le Parlement de Rouen. — Les 25 articles et l'Index. — Supplices en province et à Paris. — Massacre des Vaudois. — Mort du roi.

La fin du règne de François Ier se marque par des sévérités toujours plus impitoyables envers les « luthériens » et par une extension continue du mouvement réformateur que les mesures les plus sévères n'arrivent pas à contenir. C'est l'influence de Calvin qui commence à se faire sentir et qui vient s'ajouter, puissante et directrice, à celle des autres réformateurs, à celle des petits livres qui arrivent par tonneaux ou dans la poche des voyageurs, à celle de la Bible surtout, maintenant connue par les éditions répétées de la traduction de Lefebvre ou par la publication nouvelle et plus hardie d'Olivétan.

Les lettrés, les clercs avaient en mains depuis 1536 l'édition latine de l'*Institution*. L'édition française paraît en 1541 et dès lors la pensée du réfugié de Genève peut agir sur tous.

Dom Toussaints Du Plessis, un adversaire, a fait là-dessus quelques remarques justes malgré certains faux traits.

« L'hérésie qui avait eu cours à Meaux dès le commencement n'était, à le bien prendre, ni celle de Luther, ni celle de Zwingli ; c'était un mélange mal assorti de l'un et de l'autre, et de toutes les impiétés différentes que chacun y ajoutait du sien. Calvin parut en France peu de temps après : il débita ses

maximes sous une forme moins empruntée et plus systématique que celle qui avait été suivie jusqu'alors ; et tous ceux à qui il importait peu d'embrasser une secte plutôt qu'une autre, pourvu qu'ils se séparassent de l'église romaine, à laquelle ils ne tenaient plus dans le fond du cœur, donnèrent aussitôt tête baissée dans ces nouvelles chimères. Il est incroyable combien cet hérétique fit de partisans, et avec quelle rapidité il les fit. Ce n'était plus seulement la vile populace[1], comme du temps de Guillaume Briçonnet ; les grands seigneurs et les familles les plus distinguées du royaume secouèrent à l'envi le joug de l'ancienne religion[2]. »

Il n'y a rien là d'exagéré. Les bûchers, les prisons, les confiscations n'avaient pu arrêter tout à fait le mouvement réformateur.

Certes, depuis 1535, la sévérité ne s'était guère relachée et on s'apercevait que Paris avait son Inquisiteur dans la personne de Mathieu Ory. Le Parlement et la Sorbonne d'autre part avaient toujours le même zèle. Et c'est de là que partaient les directions inspiratrices pour la répression d'idées qui faisaient tache d'huile. Le roi suit l'impulsion reçue, comme on le voit dans un mandement à l'archevêque d'Aix pour faire punir les hérétiques et y tenir la main[3], ou dans l'ordonnance du 27 juin attribuant aux cours souveraines la connaissance et la poursuite des hérésies, particulièrement celle de Luther[4]. Désormais, en effet, l'official et l'inquisiteur de la foi seront chargés de réprimer les hérésies des ecclésiastiques tandis que les cours de parlement seront chargées de punir les laïques[5].

Et comme cela ne paraît pas suffisant, le roi signe l'édit du 6 juin 1540, qui était un ordre à tous les pouvoirs de se liguer contre « les luthériens », contre le feu public, sous peine de crime de lèse-majesté ! Tous les moyens devaient être employés, depuis la délation jusqu'au bûcher. Le silence même était assimilé au crime d'hérésie qui est transformé « en crime séditieux et perturbation de l'État[6] ». On ne doit pas se gêner avec de pareils criminels. Le

1. On sait aujourd'hui au contraire combien il y avait déjà de partisans de la Réforme dans les cercles de la cour soit de Marguerite de Navarre, soit de François Ier lui-même. Mais on l'ignorait généralement au temps où Dom Toussaints écrivait.

2. *Hist. de l'Égl. de Meaux*, I, 350.

3. Fontainebleau, le 27 mai 1539. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 3321, f. 888.

4. Arch. m. de Toulouse, ms. 220, f. 822 ; Ar. de l'Isère, B. 2910, cah. 110.

5. Arch. nat. à Paris, Registres du Parlement, 190, f. 52vo.

6. Haag, X, p. 8.

roi, qui se sert déjà des bénéfices ecclésiastiques pour payer ses courtisans ou ses architectes, n'hésite pas à utiliser les biens confisqués aux hérétiques pour récompenser ses serviteurs[1]. En conséquence, en 1540 et 1541, à Paris ou en province, les supplices pour cause d'hérésie avaient été nombreux[2]. Mais les bûchers, au lieu d'intimider les évangéliques, semblent stimuler leur courage et exalter leur foi.

On sent, en tout cas, une fermentation profonde dans tous les milieux où l'on parle, pense ou lit. Les clergés, régulier et séculier, semblent également travaillés par le mouvement. On entend dans les églises de la capitale des paroles singulièrement hardies. C'est Landry, curé de Sainte-Croix en la cité, un collaborateur de Marguerite de Navarre dans ses bonnes œuvres, qui, au lieu de donner l'absolution, renvoie ses auditeurs en disant : « *Ayez confiance en Jésus-Christ que vos péchés vous sont pardonnés. Allez en paix et ne péchez plus.* » A l'avent de 1540, à Saint-Séverin, un augustin, Jean Barenton, avait dit dans son sermon : « *Je te dis que les saints ne font point de miracles.* » Les hardiesses de Landry s'étaient accentuées en 1542. Il attaquait en chaire la confession, l'invocation des Saints et de la Vierge Marie : « les cérémonies de l'Eglise et ses traditions ne sont rien[3] ».

Or le curé Landry faisait école. Des moines, des docteurs en théologie prenaient même style. François Perrucel prêchait dans le même sens à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Jacques-la-Boucherie, à Saint-Paul ; d'autres les imitaient. L'effervescence était générale. Il fallait agir d'autant plus que des nouvelles alarmantes arrivaient des provinces.

1. Février 1540 (a. s.). Don à Gillette de la Grésille, dame d'honneur de la duchesse de Vendôme, en récompense des services rendus au roi par son mari, des biens meubles et immeubles de feu Étienne François, prêtre, natif du Loudunois, exécuté à mort, à Paris, pour crime d'hérésie. (A. N. J. J. 255[1] n° 62, f. 24.) François était une des victimes de 1535.

2. On n'a que l'embarras du choix : Le 8 mai 1540, Marillac écrit : « Ces jours on a exécuté trois personnages de bien basse condition, dont deux étaient flamands et le troisième anglais, pour avoir parlé contre l'honneur et révérence qu'on doit au Saint Sacrement et n'avoir voulu révoquer leur erreur, ni avant, ni après leur condamnation. » (B. N. F. Clérambaut, *Mélanges*, ms. 338, f 7069.) Peut-être faut-il compter parmi eux un jeune artisan parisien, Claude Le Peintre, qui, passant par Genève, y avait pris l'hérésie, l'avait propagée à Paris et avait payé sa foi de sa vie. On croyait étouffer une voix. Mais, devant ce bûcher, il y avait un jeune avocat d'Arras, Jean Crespin, qui, 14 ans plus tard, devait se faire l'ouvrier de cette œuvre admirable qui s'appelle *Le Livre des Martyrs*, Genève, 1554.

3. Voyez les textes publiés par N. Weiss, *Bull.*, t. XXXVII, p. 252.

Chose curieuse, les dispositions générales adoptées par le Parlement de Paris, le 1er juillet 1542, paraissent avoir été provoquées par des incidents graves qui venaient de se produire à Rouen. Les actes du Parlement qui nous les rapportent sont si instructifs sur la manière dont l'hérésie apparaissait et se développait, ils nous font si bien comprendre, par un exemple, la situation générale, que nous croyons utile de les résumer ici.

Le 5 mai 1542, ces messieurs du Parlement de Rouen sont mis au courant d'une grave affaire. Ils ont appris, tant par l'official que par les « placards » qui leur ont été apportés, qu'il y a à Rouen « grand nombre de gens entachés d'hérésie ». On lit en séance un de ces placards et il est décidé d'aviser à cette affaire toutes chambres réunies, car elle est de conséquence. Il faut rechercher *par tous les moyens* quels sont les « faulteurs et sectateurs » de cette hérésie, quels sont leurs chefs. Il faut faire apporter au Parlement les livres de théologie publiés en français et consulter l'édit du roi contre les hérésies.

L'après-midi du même jour, l'avocat général, le procureur du roi, l'official de l'évêque qui s'appelait de Castignolle, l'inquisiteur de la foi, Laurenton, sont appelés devant la cour. Le président leur adresse une belle remontrance sur leur devoir. Il estime que, depuis l'hérésie arienne, l'Eglise n'avait pas connu un tel danger. Les prélats se sont endormis, ce qui est cause « qu'après les simples gens infectés se sont les principales familles infectées ». A l'official, le président déclare que les prélats, au lieu de se montrer bons pasteurs, veillant sur leurs ouailles, avaient abandonné leurs brebis ». Ce sont les princes séculiers qui ont été obligés de faire justice des hérésies. Les grosses punitions qui en ont été faites, auraient dû, semble-t-il, les extirper, mais, au contraire, cette ville de Rouen était en plus grand danger qu'elle n'avait jamais été « d'être subvertie et gâtée par la malice de gens qui avaient tellement persuadé le peuple que beaucoup ne faisaient plus difficulté de blasphémer contre l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie ou, ce qui était plus détestable encore, contre le Saint Sacrement de l'autel. » Il lui conseille de veiller.

L'official riposte : les gens d'église ont fait leur possible, mais les méchants hérétiques se confient à leur multitude pour être si audacieux. Ils se moquent des excommunications et l'autorité ecclésiastique n'est pas soutenue par l'autorité

séculière. La première chose à faire, c'est de surveiller les livres, les imprimeurs et les libraires. On apporte d'Allemagne ou des Flandres une grande quantité de livres dont les libraires trouvent facile écoulement, « grande depesche » dit le texte.

De plus, au dernier carême, il y a eu grande division entre les prédicateurs, les uns approuvant et recommandant ces livres, les autres les prohibant. Ce qui a, naturellement, divisé aussi les auditeurs.

Le président réplique que pour la police des livres, la Cour s'en charge, et que, quant aux prélats, c'est à eux de savoir à qui ils confient la charge de prédicateur.

Les prédicateurs mendiants, riposte l'official, ont été tellement soutenus par la juridiction séculière qu'ils affichent la prétention de prêcher, même s'ils n'ont pas obtenu la permission qu'ils doivent demander.

Le Président ne conteste pas le fait. Il répond simplement que les Parlements ne se sont pas privés de punir les prédicateurs quand il y a eu abus. Désormais, les prélats doivent y regarder de plus près et inviter leurs prêcheurs à exposer simplement la Sainte Écriture sans donner matière à dispute en ramenant toujours le nom de Luther, comme l'ont trop fait ci-devant les prédicateurs.

L'official reprenant raconte qu'il a fait une enquête auprès des curés et il a dû constater qu'il y a moins de communiants qu'en l'année passée, 800 dans une paroisse, 400 dans une autre, indice sûr « qu'il y a grand nombre de gens en cette ville qui n'ajoutent foi au Saint Sacrement ». Et il termine en suppliant la cour d'y mettre la main.

Le procureur du roi intervient à son tour pour requérir la prohibition des livres et la sévère punition des prédicateurs abusifs, selon l'ordre royal de 1539. Le procureur général demande que des prières soient ordonnées et aussi une procession générale pour apaiser l'ire de Dieu. Ce qui fut décidé pour le dimanche suivant.

Et, en effet, le dimanche 7 mai, à 8 heures du matin, la Cour, en robes d'écarlate et chaperons courts, se mit en route pour Notre-Dame, d'où devait se dérouler la procession.

On avait averti le roi de ce qui se passait à Rouen, car le 10 juin, le procureur général apportait une lettre datée de Saint-Dizier, 30 mai, dans laquelle le roi ayant appris le grand nombre de luthériens qui sont à Rouen et dans les autres villes de Normandie, veut que, toutes affaires cessantes, il en soit fait justice

exemplaire. On commença par une de ces processions par lesquelles la Cour et le clergé pensaient impressionner les populations, une procession générale avec tous les corps religieux, tous les ordres, tous les enfants en blanc, toutes les reliques, et pour décor suprême, l'archevêque de Rouen, l'archevêque de Tours, l'évêque d'Avranches et autres prélats et abbés [1]... Des bûchers devaient s'ensuivre — mais retournons à Paris, nous comprendrons mieux les ordres qui vont en partir.

En somme, malgré les poursuites et les bûchers, la situation ne fait que s'aggraver. La propagande des novateurs porte ses fruits et leurs idées pénètrent de plus en plus les couches diverses de la population française. A Paris même, en 1542, les chaires des églises ont retenti de propositions fort malsonnantes[2]. Le feu est à la maison, voilà ce que sentent très nettement les partisans du passé. Il ne faut pas se relâcher, autrement la France est perdue pour l'Église et la papauté.

La première chose à faire, c'est de fixer définitivement la doctrine et de punir quiconque l'attaquera par la parole ou le livre : d'où la police des livres et l'inquisition. Il faudra ensuite généraliser et unifier les mesures prises, en les étendant à la France entière.

Pour la doctrine, la Sorbonne l'a fixée dès le 10 mars 1543, en 25 articles destinés « à apaiser les flots des diverses doctrines ». Il faut croire à la nécessité du baptême, au libre arbitre, à l'utilité de la confession, aux bonnes œuvres. Il faut admettre, que par la consécration qui se fait au Saint Sacrement de l'autel, le pain et le vin de la cène « sont convertis en vrai corps et vrai sang de Jésus-Christ ». Il faut regarder la confirmation et l'extrême-onction comme des sacrements ; il faut croire que les saints font des miracles, qu'il est profitable de prier la Vierge Marie et les saints, licite de visiter les lieux saints en pèlerinage, de s'agenouiller devant le crucifix. Il faut croire fermement qu'il y a un purgatoire et une Église à laquelle tous sont tenus d'obéir, en ce qui touche la foi et les bonnes mœurs. Il est certain que, de droit divin, il y a un pape auquel tout chrétien doit obéir et qui a puissance de conférer les indulgences... Tous les docteurs et bacheliers devront signer

1. Extraits des actes du Parlement de Rouen, B. N. ff. 3193.

2. Le roi, en donnant force de loi aux *Articles de foi* imposés par la Sorbonne (1543), constate qu' « à l'avent de Noël dernier passé », il y avait eu « contradictions et altercations de certains prédicateurs » prêchant des doctrines contraires.

expressément les 25 propositions prescrites. Ces articles, le roi s'en empare, et, en vertu de sa charge qui le constitue garde et conservateur de la foi, il en ordonne la publication dans tout le royaume, défendant à chacun d'y contrevenir sous quelque forme que ce soit. Quant aux transgresseurs, ils doivent être exemplairement corrigés et punis. Quiconque adopterait une opinion contraire ou dissonante au contenu de ces articles sera « tenu et réputé séditieux et perturbateur du repos public ». On voit que l'accusation si souvent lancée contre les réformés d'être des « séditieux » ne repose, de l'avis même du roi, que sur un désaccord théologique et religieux. Pour être un Français loyal à son roi et à son pays, il faut, de gré ou de force, croire à la transsubstantiation. Les évangéliques ne restèrent pas sous le coup de ces articles, et Calvin en publia l'*Antidote*. Il y fit même deux réponses, « à savoir l'une selon leur jargon pour faire apparoir à tous leur bêtise, et puis après très doctement par la parole de Dieu ». (H. E.)

Une fois la doctrine fixée, il fallait imposer silence aux adversaires par la police des livres, l'*Index* et les punitions personnelles. Le 1er juillet 1542, par un édit publié dans tous les carrefours de Paris, le roi ordonne que tous ceux qui auront en leur possession l'*Institution chrétienne* de Jean Calvin ou tous autres livres déjà défendus... doivent les remettre à la Cour dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus. Défense de rien imprimer ou rien vendre sans le visa des autorités, sous peine d'être pendu.

L'édit constate que les erreurs de la damnable secte se sont répandues « en tous livres, même de grammaire, dialectique... et même en alphabets..., que l'on apporte à Paris plusieurs livres imprimés en Allemagne, Lyon ou ailleurs, et ordonne à tous de remettre ces livres aux autorités désignées, sous peine d'être pendu ». La Cour défend sous même peine de rien imprimer sans marque d'imprimeur ou de libraire ; elle règle la visite des livres et librairies, et le tout est signé du nom de l'homme qui incarne la réaction, l'idée de répression à outrance, le président Lizet[1].

Il était utile pour rendre cette mesure effective, de publier une liste des livres défendus. En attendant que la Sorbonne dresse son catalogue des livres réprouvés,

1. Voir le texte, *Bull.*, t. XXXIII, p. 15 et suiv.

le Parlement, par arrêt du 14 février 1544 [1], fait brûler devant Notre-Dame l'*Institution chrétienne* et 14 livres imprimés par Dolet, parmi lesquels on distingue ceux des vieux ennemis de la Sorbonne, les livres de Lefebvre et d'Erasme, mêlés aux *Loci communes* de Mélanchthon, à la *Bible* de Genève, deuxième édition de la Bible d'Olivétan revue par Calvin, et l'*Institution* elle-même.

L'*Index* enfin se parachève et paraît en 1545 [2].

La machine est montée. Il faut maintenant en étendre l'action sur toutes les provinces contaminées. Cinq conseillers sont expédiés en province « pour la recherche et punition des hérétiques ». L'Anjou et la Touraine, les bailliages de Sens, Meaux, Provins, les duchés de Bourbonnais, d'Orléans, le comté de Blois, le Poitou, étaient confiés à la vigilance de ces cinq surveillants [3]. Cela ne veut pas dire que l'hérésie fût limitée à ces régions, cela signifie qu'en 1545 il était nécessaire d'y organiser la répression. Mais déjà, en août 1542, le conseiller J. Le Roux avait été envoyé à Sens « pour y rechercher les prédicateurs et fauteurs d'hérésie [4] ». Le 28 juin 1542, un président et deux conseillers du Parlement de Guyenne avaient reçu la mission de faire le procès de quelques habitants de Bordeaux, soupçonnés d'appartenir à la secte luthérienne [5], et, le 30 août de la même année, un mandement adressé aux Parlements de Paris, Bordeaux, Dijon, Grenoble et Rouen leur enjoignait d'exécuter les ordonnances contre les luthériens et de les poursuivre rigoureusement. Le filet, en somme, était jeté sur toute la France d'alors, parce que partout où il y avait quelque activité de l'esprit ou un reste de piété vivante, il y avait des hérétiques.

On ne connaît pas encore, on ne saura jamais peut-être toutes les victimes faites par ces mesures, ou celles qui les avaient précédées. A côté des drames connus, il y en a beaucoup d'autres que l'on soupçonne seulement, quand on parcourt les actes des divers Parlements. Il est impossible de tenter ici une histoire même rapide de la Réforme dans les provinces, et nous devons nous borner à relever quelques faits appartenant aux dernières années du roi François, le roi de la Renais-

1. *Bull.*, t. XXXIX, p. 22.
2. Cf. Reusch, *Der Index*, I, 146.
3. *Bull.*, t. XXXIV, 26, A. N. X^{1A} 8615, f. 168,169, 173.
4. A. N. X^{1A} 8615, f. 124.
5. A. de la Gironde, B. 31, f. 71.

sance, dont le règne se termine à la lueur sinistre des bûchers et des massacres sans excuse des Vaudois de Cabrières et de Mérindol.

Ces simples notes ne seront peut-être pas dépourvues de l'éloquence des faits.

25 avril 1538. — L'évêque de *Seez* commet un président aux enquêtes et un conseiller pour faire le procès à un de son diocèse, accusé d'avoir mal parlé du Saint Sacrement[1].

8 juin 1538. — La Cour rend R. Lefèvre, prêtre, à l'évêque de Paris, pour lui faire son procès. En novembre 1539, Pierre Lesieur est condamné à mort, par le lieutenant-criminel de Saintes, pour crime d'hérésie.

En 1540, Étienne Brun est brûlé dans le Dauphiné. Il y eut d'ailleurs de nombreux martyrs en cette année, dans différents points du royaume. C'est, entre autres, un barbier, Denis Brion, de Sancerre, brûlé à Angers ; Jérôme Vindocin, jacobin, brûlé à Agen ; André Berthelin, brûlé à Annonay. A Toulouse, pour maintenir la saine doctrine, il a fallu brûler l'inquisiteur lui-même, Louis de Rochète.

En 1540, un frère prêcheur, J. Corrigi, exerce l'office d'inquisiteur et multiplie les supplices. A Lyon, trois « luthériens » sont brûlés[2].

En 1541, c'est un Noyonais, Aymon de la Voye, ministre de Sainte-Foy, qui est brûlé à Bordeaux. C'est à Rouen, le 7 mai, le procès d'un « acolyte », Rabot, accusé de « sacrilège[3] ». L'année suivante, quatre confesseurs sont condamnés au feu dans cette ville. Le Parlement a découvert qu'il y a une église secrète ; deux augustins, Hardy et Morelet, prêchent la Réforme. Il a été nécessaire d'établir une chambre spéciale pour connaître des hérésies.

En 1544, R. Pouchet et Périer sont brûlés à Montivilliers[4].

La Normandie, vivante, active, avec ses deux centres intellectuels de Caen et de Rouen, avait été de bonne heure ouverte au mouvement de la Renaissance, puis de la Réforme[5]. On a vu quelle était la situation à Rouen en 1542. Il était normal que

1. A. N. Registres du Parlement, t. CXIX, U. 528.
2. *Bull.*, t. XXIV.
3. B. N., ff. 12457, f. 326.
4. *Bull.*, t. XXV, p. 109.
5. L'hérésie y venait de partout, même d'Écosse. En 1542, l'Écossais Jacques Hamilton est arrêté pour hérésie ; mais comme il est étranger, on le rend à son roi.

les mesures prises y fissent aussi des victimes. En 1544, un hérétique, Pierre Souche, en avait appelé du bailli d'Evreux au Parlement de Rouen. Il avait été condamné à avoir la langue coupée et à être brûlé à petit feu. La Cour confirma le jugement, mais en décidant que si le condamné donnait quelque signe de pénitence, on ne le ferait pas languir au feu. Ces messieurs de la Cour avaient de ces bontés.

A Rouen encore, les 27 et 30 janvier 1546, Nicolas Alix est condamné à faire amende honorable devant Notre-Dame, et à être brûlé, après avoir eu la langue coupée et brûlée en sa présence. A la fin de 1545, le 23 décembre, deux accusés d'hérésie avaient été plus heureux. Nous voyons reparaître Etienne Cabot ou Rabot avec un co-accusé nommé Amiot. Cette fois, les voix des juges se partagèrent également, six pour l'indulgence, six pour la condamnation. L'affaire fut renvoyée à la chambre des Enquêtes, avec cette réserve que, si les voix se partageaient de nouveau, ce serait la sentence la plus douce qui serait adoptée.

Nous n'en savons pas davantage. Nous pensons toutefois que le Parlement de Rouen lui-même devait renfermer des conseillers mal sentants, car nous voyons le roi, par lettres du 4 mai 1546, obligé d'exhorter ce Parlement à la diligence contre l'hérésie pour maintenir la religion chrétienne et la foi catholique, « principal fondement » de la prospérité du roi et du royaume.

Que de drames de conscience on pressent rien qu'à parcourir les registres des Parlements. En 1544, malgré les sévérités exercées, il y a comme une épidémie d'hérésies qui sévit à Paris. C'est, le 24 avril, un prêtre qui est condamné, bien qu'il demande son renvoi au juge ecclésiastique[1]. Le 13 mai, c'est un augustin qui est amené à Saint-Germain-des-Prés pour être interrogé. La cour commet deux conseillers pour faire son procès qui révèle sans doute un mal plus grand, car, en octobre, c'est à plusieurs augustins que l'on fait un procès en hérésie[2]. Le 23 juin 1545, le Parlement décide d'envoyer promptement un de ses membres dans les bailliages de Berry et d'Orléans[3] « pour s'informer souverainement des prédicateurs et

1. A. N., Registres du Parlement, t. CXC, f. 356, U. 525.
2. *Ibid.*, t. XXXVI, f. 369.
3. A. N. X^{1A} 1555, Conseil, f. 412.

dogmatisants favorisant la fausse doctrine ». Parfois la politique fait relâcher un de ces malheureux, comme ce Loup Corrard, envoyé prisonnier à la Conciergerie par les officiers de Troyes pour avoir dit des paroles contre la foi. Corrard était de Strasbourg et c'était une ville à ménager[1].

Mais, pour les Français, les sévérités continuent. Le 12 juin on emprisonne un Carme avec ordre de ne le laisser parler à personne [2]. A moins d'une formelle rétractation, c'est le premier pas vers le bûcher. Pour l'année 1545, le *Martyrologe* de Crespin ne cite qu'un supplice, celui de Bribart (qu'il place à tort en 1543). Il faut ajouter le supplice de Mathurin Blondeau à Tours et celui de Robert Tintin à Paris. Et, pour assurer l'exécution des mesures ordonnées, le Parlement de Paris envoie un de ses membres procéder en Poitou contre les sectateurs de Luther[3]. On va voir que ces missions ne resteront pas sans fruits. En 1546, on brûle à Paris Séraphin de Lanyres, Étienne Pouillot de Normandie, un dauphinois, Pierre Chapot et encore Nicolas Gobillon ou Guybillon. Le 3 août, Étienne Dolet est brûlé place Maubert; le 19, c'est le tour d'un imprimeur de Caen, Michel Vincent, accusé d'avoir dogmatisé. Le 11 septembre, Nicolas Boucherat, déjà prisonnier aux Bernardins, est mené aux Chartreux avec ordre de ne le laisser communiquer avec personne d'autre que son confesseur[4].

Le 13, Pierre Gresleau est brûlé place Maubert ; le 7 octobre, c'est le sinistre autodafé des *quatorze* de Meaux dont nous avons parlé. Novembre enfin voit le supplice de Guillaumé Saunier, du Poitou[5].

La terrible série continue durant toute l'année 1547. Le 5 janvier, Georges Dutertre est brûlé au cimetière Saint-Jean. Sa langue est brûlée avec son procès... François Malot et Pierre Baugerie sont brûlés à Aubigny ; le 7, Jean Lefèvre est brûlé à Meaux ; le 10, Étienne Bellant expire de la même manière devant l'église de Beaugency[6].

Quels étaient les crimes de toutes ces tristes victimes de l'erreur humaine ?

1. A. N. A. D., IX, 126, n° 58, et P. P. 136, p. 648.
2. A. N. U. 525, t. XXXVII, f. 172, et t. XXXVIII, f. 115.
3. A. N. U. 445, f. 192.
4. A. N. U. 525.
5. N. Weiss, *la Chambre ardente*, p. xxxvii et xxxviii.
6. N. Weiss, *ibid.*, p. xl.

Révolte ? Sédition ? Immoralité ? Personne n'oserait le prétendre. Ils ont simplement payé de leur vie leur rêve de réforme religieuse et morale.

Vaincus d'une grande cause, l'historien passe avec indifférence devant eux à moins qu'il ne les calomnie insconsciemment [1] pour épargner sa propre sensibilité ou pour excuser une Eglise *chrétienne* recourant à de pareils procédés de conversion.

Un crime, plus inexcusable encore, qui achève de jeter une couleur sinistre sur les dernières années de François Ier, c'est celui qui fut commis contre les Vaudois de Provence.

Les Vaudois se rattachaient à ce mouvement religieux simple et profond qui rappelle par un côté l'esprit de Saint-François : l'amour de Dieu, des petits, des pauvres.

Ils formaient en Provence plusieurs colonies paisibles. Leur territoire, dit Dargaud, s'étendait depuis les Hautes-Alpes jusqu'aux environs d'Aix et de la Fontaine de Vaucluse. Ils menaient dans les vallées et sur les montagnes une vie pastorale et agricole. Ils avaient quarante villages et trois villes : La Côte, Cabrières, Mérindol.

Ces paisibles populations ne demandaient qu'à travailler et à servir Dieu à leur manière. Cette liberté leur fut refusée. N'étaient-ils pas les aînés des luthériens et des calvinistes ?

François Ier vieilli, en proie à un mal incurable, n'écoutait plus que le car-

1. G. Goyau par exemple. Il est trop fin pour ne pas sentir le scandale produit dans les âmes par ces exécutions. Florimond de Raemond, catholique, disait que certains bûchers « faisaient plus de mal que cent ministres ». Il faut leur trouver une excuse et la voici : le peuple catholique avait ses raisons de craindre qu'en tel ou tel des témoins de la Réforme, il n'y eût l'étoffe d'un iconoclaste. Or le peuple aimait ses madones, ses saints... Mais, en 25 ans, il y avait eu trois madones brisées ! Et ces trois madones brisées expliqueraient des centaines de bûchers ! On sent combien l'excuse est factice et embarrassée. En fait, les premiers martyrs n'étaient pas des iconoclastes. Il n'est pas sûr que les briseurs de madones fussent des « luthériens ». C'est, comme le remarque Guiffrey, le bruit que l'on fait courir pour les rendre odieux au peuple. Et enfin si quelques images sont brisées et quelques couvents insultés, ce sont des actes individuels de colère populaire provoquée par les indignes traitements infligés à des gens qui n'ont à la bouche que les mots d'Évangile et de Jésus-Christ. Qu'on lise d'ailleurs les innombrables condamnations des martyrs et que l'on dise combien de fois ce motif est invoqué par les juges. Mais ce sont des faits sur lesquels M. G. Goyau ne s'appesantit pas. Il ne dit pas un mot des épouvantables massacres des Vaudois de Cabrières et Mérindol ! C'est qu'ici, manifestement, l'excuse n'aurait pu jouer. Son explication, en somme, est à l'usage des gens du monde. L'historien mieux informé ne s'y arrêtera pas. Cf. G. Goyau, *Histoire religieuse de la France*, p. 348.

dinal de Tournon qui le pressait de se racheter de l'enfer par l'immolation de l'hérésie.

Ils ne pouvaient échapper aux conséquences des mesures que nous avons rapportées. Un arrêt avait été rendu contre eux dès 1540[1]. Mais ils avaient réclamé, ils avaient imploré le roi et obtenu quelque répit jusqu'aux résultats de l'enquête ordonnée en 1544. Ce fut dans ces conjonctures que Jean Meynier, baron d'Oppède, premier président du Parlement d'Aix, sollicita du roi l'ordre d'exécuter l'arrêt rendu par sa compagnie.

Cet arrêt qui condamnait les hérétiques à l'extermination fut présenté de nouveau à François Ier et le cardinal de Tournon obtint de son maître un assentiment. Le baron d'Oppède insistait sur la nécessité de punir des sectaires auxquels il attribuait faussement l'intention de s'emparer de Marseille ! Le roi enjoignit donc d'appliquer l'arrêt et d'extirper du pays de Provence ces séditieux.

D'Oppède communiqua les lettres du roi au Parlement. Il s'entendit avec l'avocat général Guérin, un autre scélérat en toge, et avec Paulin, baron de la Garde, qui commandait les troupes de la province, le même intrigant sans foi ni loi qui avait ménagé des rapprochements entre le Sultan et François Ier. Ces trois chefs partirent d'Aix à la tête de six mille soldats, auxquels se joignirent les gardes du vice-légat d'Avignon.

Mérindol fut investie, brûlée et saccagée, puis Cabrières, puis la Côte. Trente villages furent incendiés. Ceux qui se trompaient en récitant le *Pater* et l'*Ave* étaient arquebusés. (Nous passons le récit des attentats aux mœurs.) Hommes, vierges, enfants, vieillards, furent passés par les armes. Les femmes enceintes même ne furent pas épargnées. Quand elles se réfugiaient dans les granges pleines de paille et de foin, le feu y était mis aussitôt, et celles qui tentaient de fuir étaient repoussées dans les flammes à coups de pique. Beaucoup de ces malheureux Vaudois pénétrèrent dans les cavernes des forêts et des montagnes. Ils y furent poursuivis et enfumés. Ce fut une chasse furieuse. Il était défendu sous peine de mort d'offrir un abri ou du pain aux victimes. Plus de vingt mille Vaudois périrent dans cette expédition conduite par le baron de la Garde, le baron d'Oppède et

1. 14 décembre. Lettres relatives à l'exécution d'un arrêt rendu contre les luthériens et les Vaudois de Mérindol. A. B.-du-Rhône, Marseille, B. 34, f. 288.

l'avocat-général Guérin. « Ces hommes, marqués d'un sceau fatal et réservés à la vengeance du ciel, donnèrent leurs ordres impitoyables non loin de la fontaine de Vaucluse, près de ces bords sacrés où verdit le laurier de Pétrarque et où le poète divin avait chanté. Tout ce qui survécut chercha un asile en Suisse. C'était la terre de l'hérésie. On se disputait les fugitifs à la porte des villes.

« On écoutait avec horreur le récit de tant de crimes. Les cheveux se dressaient sur la tête à l'aspect de ces fantômes pâles, couverts de blessures, épuisés de fatigue, brisés de douleurs et les derniers de leur race. La pitié attendrissait tous les cœurs pour ces frères traqués comme des bêtes fauves, et l'indignation montait contre les oppresseurs vers le Dieu des armées.

« Quand on annonça ce grand désastre à Calvin, il avait prêché deux heures et il descendait tout en sueur de cette sombre chaire que tout voyageur connaît. Le réformateur se fit répéter la terrible nouvelle, puis, blanc comme un linceul, il s'appuya sur la rampe, trempé d'une seconde sueur, d'une sueur froide d'agonie. Bèze s'étant précipité vers lui avec inquiétude, Calvin se remit aussitôt et dit : « Bénissons le Seigneur. Chacun de nous qui sommes les confesseurs de la vérité lui vaudra mille prosélytes et chacun de ces martyrs, dix mille. »

Ainsi parle Dargaud[1].

Pour obtenir une pareille « justice », il avait fallu quand même tromper le roi[2] et lui faire croire que, pour ceux-ci comme pour tous les autres, il s'agissait vraiment de « séditieux ». Aussi, lorsqu'en mars 1547, le vieux roi, lassé des hommes et des plaisirs, s'étendit sur sa couche funèbre, on dit « qu'il chargea son fils avec grande ostentation, de ne différer la punition de ceux qui, sous son nom et, autorité, avaient fait ce dur esclandre, qu'autrement Dieu qui ne laisse telles concussions et saccagements impunis, en ferait la vengeance[3] ».

Le roi mourut le 31 mars, tranquille disent les uns, tourmenté disent les

1. *Hist. de la liberté religieuse*, t. I, p. 38 et s.

2. L'historien catholique Fontaine dit : « On a écrit que grands excès et inhumanités y furent exercés : toutefois, c'est chose certaine que s'il est ainsi, ce a été contre le vouloir et intention du bon et très clément roi. »

3. Il y eut, en effet, un procès qui dura trois ans. Mais finalement, sauf Guérin, les coupables furent disculpés et, en 1556, le principal auteur de l'abominable tuerie, le baron d'Oppède, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Latran *par le pape. Ecclesia abhorreta sanguine* : l'Église a horreur du sang, répètent aujourd'hui ses avocats. Cf. N. Weiss, *Chambre ardente*, p. xlii.

autres. A-t-il entrevu la vérité, c'est-à-dire que ces prétendus séditieux brûlés au nom de l'intérêt de l'Église et du royaume étaient ses meilleurs sujets ? C'est peu probable. Bèze prétend savoir qu'il ne lut jamais la Préface de l'*Institution* qui lui était adressée. C'est là pourtant qu'il aurait appris ce que pensaient ces prétendus séditieux et iconoclastes. Calvin lui disait : « Si les détractions des malveillants empêchent tellement tes oreilles, que les accusés n'aient aucun lieu de se défendre : d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que tu y mettes ordres, exercent toujours cruauté par prisons, fouets, gehennes, coupures, brûlements ; nous, certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jetés en toute extrémité ; tellement, néanmoins, qu'en notre patience nous posséderons nos âmes, et attendrons la main forte du Seigneur. »

Plus encore, si possible, que le règne de François Ier, le règne de son fils Henri II allait mettre à l'épreuve cette magnifique patience évangélique.

CHAPITRE VII

LES PROTESTANTS FRANÇAIS AVANT CALVIN

Nous avons vu jusqu'ici défiler devant nous des hommes dont les uns, pour maintenir leurs idées ou leurs privilèges, n'hésitent pas à prendre les mesures les plus graves : la prison, la confiscation, la torture et le bûcher ; dont les autres, pour défendre et propager leurs idées, ne reculent ni devant la ruine, ni devant la mort. Nous avons vu se nouer les péripéties d'une lutte qui n'est pas finie et dans laquelle nous sommes engagés. Il ne sera peut-être pas sans instruction de nous approcher de ces hommes, d'étudier ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent, ce qu'ils valent, ce qu'ils apportent de nouveau, de fragile ou de durable, à l'œuvre éternelle de l'humanité montante.

Commençons par ceux qu'on appelle les « novateurs ».

Ils veulent une *rénovation religieuse*. Voilà le désir profond qui leur est commun.

Ils ont vu l'état de l'Église, et c'est tout dire. Reuchlin, Erasme et Lefebvre, Luther et Zwingle, c'est-à-dire la Renaissance, et un mouvement religieux qui avait des racines profondes en France, leur ont mis en mains l'Ancien et le Nouveau Testament, la Bible, et c'est sur cette base qu'ils entendent réformer l'Église.

Que cette rénovation de l'Église entraîne des conséquences sociales, qu'elle tende à refaire l'école, la famille, la société tout entière, à bouleverser les rapports de l'État et de l'Église, ils ne le voient pas tous, mais ceux qui le voient ne s'en effraient pas outre mesure. Tout réveil de la vie religieuse tend, en effet, à renouveler les rapports des hommes entre eux.

Appuyés sur la Bible, « bibliens » avant tout, ces hommes ne se sentent pas des hérétiques. Ils ont même la prétention d'être les seuls orthodoxes. Pendant longtemps, ils attendront la Réforme de l'Église elle-même, du pape d'abord, puis des conciles. Ils l'attendront si longtemps qu'on est étonné de leurs illusions.

Nous sommes renseignés sur leur programme, sur ce qu'ils ne veulent plus ou sur ce qu'ils désirent, par les condamnations mêmes dont ils sont l'objet, par les décisions de Sorbonne prises contre eux, et aussi par les petits livres où ils expriment leur piété restaurée [1].

Ils s'élèvent d'abord contre les abus, contre les idées ou les pratiques qui leur paraissent contraires à l'enseignement ou à l'esprit de la Bible ou de Jésus-Christ. Ils sont donc d'abord *anticléricaux*.

Ils sont contre les indulgences et contre la simonie, contre toutes les pratiques introduites peu à peu dans l'Église et dont prêtres et moines, papes et évêques tirent des profits scandaleux. La vente des indulgences ou, comme on dit, des « pardons » et la manière dont cette vente se fait les indigne profondément. Ils ne trouvent pas trace du Purgatoire dans l'enseignement de Jésus ou des apôtres, et rejettent une doctrine dont l'Église abuse pour tirer de l'argent aux fidèles [2].

Ils ne peuvent réduire la vie religieuse à une question d'estomac et réclament contre le jeûne au nom de la liberté chrétienne.

Au nom de la Bible qui déclare le mariage honorable, ils s'élèvent contre le célibat, source de désordres inouïs dans une société profondément religieuse pourtant.

Ils se plaignent d'être enfermés dans une législation ecclésiastique qui ne leur permet ni de naître, ni de vivre, ni d'aimer, ni de mourir sans l'intervention de prêtres avides qui demandent de l'argent ou des dons pour baptiser, bénir, enterrer. Il faut, en effet, payer pour tout, pour s'habiller, pour voyager pour pécher, car l'argent fait aux pécheurs les plus scandaleux des facilités vraiment inouïes et qui dépassent toute mesure [3].

1. V. N. Weiss, *Bul.*, t. XXXVII, p. 155, 432, 500.

2. Henri Estienne raconte qu'à Bordeaux, un « beau-père » affirmait dans ses sermons que quand on donne de l'argent pour les trépassés, les âmes qui sont en Purgatoire entendent le son de l'argent qui, en tombant dans le bassin, fait tin tin, elles se prennent à rire et font : ha, ha, ha, hi, hi, hi. *Apol. pour Hérodote*, ch. xxxiii. Rien ne peut étonner des prédicateurs du temps.

3. Voir le livre des *Taxes de la Pénitencerie apostolique, d'après l'éd. publiée à Paris en 1520 par Toussaint Denis*, trad. nouvelle par A. Dupin de Saint-André, Paris, Fischbacher, 1879.

Au point de vue religieux, pourquoi est-il nécessaire de recourir aux saints, à la Vierge Marie, au lieu de s'adresser directement au Dieu de l'Évangile ?

La foi et la dévotion
Font cesser toute foi humaine,

disait Marot. Avec les humanistes, les premiers protestants se demandent si c'est bien là une vraie exigence religieuse ou un abus. Est-il nécessaire pour être chrétien de fermer son cœur au pur et doux amour des parents, des frères et sœurs ? Érasme proteste dans son dialogue *Virgo* μισόγαμος que Marot traduit : la *Vierge méprisant mariage*.

Malgré l'esprit du temps qui est dur, les protestants commencent à s'indigner de voir l'Église recourir aux prisons, à la torture pour le maintien de la vieille foi. Ils commencent à prendre en haine les croix, parce qu'on les attache aux corps de ceux qu'on va brûler, les crucifix, parce qu'ils sont dressés devant les bûchers aux yeux de ceux qui agonisent.

Les protestants, en plein accord avec les humanistes et les anticléricaux, s'attaquent donc d'abord aux abus, à l'extérieur et aux personnes, aux prêtres et aux moines indignes.

Mais ce n'est qu'un côté de la Réforme et, dès l'origine, ils vont plus profond. Leur programme n'est pas seulement négatif. Il a un côté positif autrement intéressant que des moqueries contre les prêtres et les moines. Froment à Genève, vers 1532, se plaint qu'on y comprenne encore peu l'Évangile. Il accuse les Genevois d'alors d'être bien froids, charnels et mondains, « n'entendant presque rien, sinon à manger de la chair et à dire du mal des prêtres [1] ».

Que de Français ressemblent aux Genevois d'avant la Réforme ! Nos protestants sont d'une autre espèce. Ce qui les intéresse, c'est le rapport de l'âme avec Dieu, c'est la question du salut, du pardon, c'est la vie chrétienne qui en découle. Le mot d'*évangéliques* est celui qui les définit le mieux.

La Réforme qu'ils apportaient offrait aux esprits une dogmatique plus simple : « Si elle continuait, dit Henri Hauser, à partager entre trois personnes l'unité de l'acte divin, elle supprimait du moins tous les agents subalternes. Elle ne voyait

1. *Actes et Gestes*, ch. I.

nul milieu entre l'enfer et le paradis. En rapprochant le chrétien et Dieu elle faisait dans les âmes tendres s'épanouir toutes les fleurs du mysticisme. »

En fait le point central de séparation, là où se faisait la coupure, c'était la question de l'eucharistie [1]. Là où l'Église voyait un miracle — et quel miracle que celui de l'*impanation*, celui qu'opère le prêtre en faisant descendre Dieu dans les espèces du pain et du vin — la Réforme dit : symbole. Mais, précisément, les hommes de la Renaissance, amoureux de lumière et de clarté « reprochaient au christianisme officiel de multiplier inutilement le nombre des mystères. Images, cierges, processions, miracles des saints locaux, jeûnes, indulgences, on était décidément, pour se dire bon catholique, obligé de croire à trop de ces choses que deux augures n'auraient pu se raconter sans rire ». Les esprits formés par la Renaissance ne pouvaient qu'être séduits par une doctrine qui prétendait rétablir le culte du *pur évangile*, « réduire les pratiques à ce qui est absolument nécessaire à l'âme et la religion tout entière à un unique acte de foi [2] ».

La doctrine de la Réforme naissante n'est pas encore enclose dans une dogmatique. Comme l'ont bien vu F. Buisson [3], H. Hauser, N. Weiss, elle est à la fois quelque chose de *très simple et de très hardi*. Lefebvre, dont la pensée s'est approfondie au contact de Luther, formule dès 1522 le principe essentiel : « Si aucun quiconque vous prêche et annonce autre chose que la parole de Dieu et de Jésus-Christ, il n'est point fidèle dispensateur, distributeur et annonciateur des secrets de Dieu, mais est un infidèle et un décepteur [4] ».

1. Quand un « luthérien » français traduit le Petit catéchisme de Luther, il modifie dans un sens très hardi le passage relatif à l'eucharistie. Cf. Weiss, *Bull.*, 1888, 435. Lefebvre, incomplètement affranchi en 1512, lorsqu'il publie son *Commentaire sur saint Paul*, a cependant posé le principe de la religion de l'Esprit, bien qu'il n'en ait pas encore compris toutes les conséquences : « Dieu opère tout en nous... Attribuer un mérite aux œuvres serait « exiger un dû ». « Jésus-Christ nous apprend à rechercher la grâce et la miséricorde de Dieu pour le salut et non d'autres choses plutôt superstitieuses que religieuses... L'ablution de l'eau matérielle ne justifie pas, mais elle est le signe de la justification par la foi en Christ. »

Quant à la Cène, « les protestants sont unanimes à repousser l'idée que Christ, aujourd'hui rentré dans la gloire du ciel, continue à être sacrifié sur la terre par la main du prêtre, et ils trouvent, soit dans le recours aux mérites parfaits de Christ et à son intercession continue, soit dans les exercices de la prière et de la communion, tout ce que les catholiques vont chercher dans le sacrifice de la messe. » F. Chaponnière, *Encyclopédie des Sc. Relig.*, t. IX, 109.

2. H. Hauser, *Études*, p. 19.

3. *Sébastien Castellion*, t. I.

4. *Épîtres et Évangiles à l'usage du diocèse de Meaux.*

La Réforme donc regarde l'Évangile comme la seule règle de la doctrine et de la vie. Elle rejette tous les dogmes que l'Église a surajoutés à la pure parole de Dieu. Et la parole de Dieu, c'est uniquement ceci : on n'est sauvé que par la foi en Christ ; la foi est l'œuvre de la grâce de Dieu. C'est bien ce que prêche Meigret à Lyon : « Entre nous prêcheurs et docteurs académiques, manifestement, mettons la charrue devant les bœufs, nos œuvres préférons à la grâce de Dieu, conjoignans ensemble grâce et dette, mérite et libéralité, obligation et miséricorde, car ce qui vient de grâce n'est jamais mérite et ce qui est mérite procède de justice et obligation, non de grâce. »

Donc, toutes les pratiques et cérémonies, vœux, célibat, jeûnes, ne sont ni obligatoires, ni utiles, puisqu'ils ne peuvent nous justifier ; ils ne sont qu'une *idolâtrie*. C'est le mot qui sera toujours répété dans la lutte des idées.

Donc aussi, « plus d'intermédiaires entre l'âme et son Sauveur, ni sur la terre où croule la hiérarchie des prélats et des prêtres, ni au ciel où l'armée des saints et des anges ne peut plus rien pour le pécheur. Les sacrements eux-mêmes ne sont plus des sacrements, car il n'est d'autre sacrement que la foi. » En 1525, Caroli prêche cette thèse hardie : « Le sacrifice de l'autel n'est pas autre chose que la commémoration de la Rédemption [1]. »

Et Pouent (Pauvant, Pavanes, le martyr) dira : « Le baptême est peu de chose, ce n'est qu'un symbole, car l'eau bénite n'est rien. »

Je pense donc avec Hauser que leurs adversaires ne se trompaient pas lorsqu'ils donnaient aux réformés de France le nom de *Sacramentaires*. Meigret rejoignait Zwingle quand il proclamait « qu'un païen qui a intention de suivre la raison est sauvé, combien qu'il ne soit jamais baptisé. »

On voit ici toute la hardiesse et la largeur du premier programme réformé. Ce programme dépasse en bien des points celui de Luther. Mais luthériens et réformés se rejoignent sur les hauteurs quand ils y retrouvent le principe premier : la justification par la foi. N'est-ce pas Luther qui a dit : « La servante du meunier, pourvu qu'elle ait la foi, opère plus de bien, obtient plus de choses de Dieu et m'inspire plus de confiance, quand même elle ne ferait que décharger son âne à la

1. Hauser, *Études*, p. 31.

porte du moulin, que tous les curés et les moines du monde, lors même qu'ils se tueraient à chanter jour et nuit et à se martyriser jusqu'au sang ? »

Je voudrais pouvoir faire saisir toute l'incomparable beauté de ce programme de l'Évangile retrouvé. Son idéal se résume dans cette parole du Fils de Dieu : « Soyez parfaits comme votre père qui est dans les cieux est parfait. » Combien l'idéal des œuvres et des préceptes paraît médiocre à côté de celui-là. Qui donc, en fait, après avoir entassé œuvre sur œuvre, intention sur intention, ne se sentira pas au-dessous d'une pareille exigence ? Tous ceux qui s'y sont essayés sentent cette contradiction tragique entre l'idéal et la réalité. De là leur douleur morale et leur humilité devant Dieu. De là, la confession des péchés introduite dans le culte et reproduite dans les petits « livrets » publiés pour l'édification des fidèles. C'est l'Alsacien Bucer qui en a trouvé la première formule, il l'a introduite dans le culte de Strasbourg, sous la forme d'une prière. Calvin, — et ceci montre bien l'unité *religieuse* profonde de la Réforme — l'y trouvera plus tard et l'adoptera. Elle deviendra, à Genève aussi, la formule de la confession des péchés, et passera par Genève ou autrement, dans les livres de piété publiés en France ; elle subsistera jusqu'à nos jours, sous une forme alourdie et pourtant encore magnifique et elle exprime si bien l'esprit et l'âme de la Réforme que nous n'hésitons pas à la reproduire ici sous sa forme la plus anciennement connue :

« Seigneur Dieu, père éternel et tout puissant, nous confessons sans feintise, devant ta Sainte Majesté, que nous sommes pauvres pécheurs, conçus et nés en iniquité et corruption, enclins à mal faire, inutiles à tout bien, et que, par notre vice, nous transgressons sans fin et sans cesse tes saints commandements. En quoi faisant, nous attirons par ton juste jugement ruine et perdition sur nous.

« Toutefois, Seigneur, nous avons déplaisir en nous-mêmes de t'avoir offensé, et condamnons nous et nos vices, avec vraie repentance, désirant que ta grâce et aide subviennent à notre calamité.

« Veuille donc avoir pitié de nous, Dieu et Père très bénin et plein de miséricorde, au nom de ton Fils Jésus-Christ notre Seigneur ; effaçant donc nos vices et macules, élargis-nous et augmente de jour en jour les grâces de ton Saint-Esprit, afin que, reconnaissant de tout notre cœur notre injustice, nous soyons touchés de déplaisir, qui engendre droite pénitence en nous : laquelle nous mortifiant à tous péchés produise en nous fruits de justice et innocence qui te soient agréables. Amen. »

JEAN OECOLAMPADE
(Cf. p. 104)

HENRI BULLINGER
(Cf. p. 120)

Toute la Réforme, au fond, est dans ce document pénétré d'une vie religieuse intense et profonde. On y voit l'homme, saisi d'un idéal si élevé, qu'il est dégoûté de ses œuvres impuissantes et reste tremblant devant la justice de Dieu. Mais quoi, si nos œuvres toujours imparfaites, sont incapables de plaire à Dieu, « n'est il pas Celui qui sonde les cœurs et les reins ? A-t-il besoin d'aucun témoignage extérieur pour s'assurer qu'une volonté est droite ? Et si nos efforts pour nous amender n'ont jamais le succès auquel nous aspirons, l'auteur de toute grâce excellente et de tout don parfait n'est-il pas justement puissant et miséricordieux pour accomplir en nous-mêmes l'œuvre impossible[1] » ?

Oui, c'est ce dont tout réformé est convaincu.

Incapable de se sauver lui-même par ses œuvres, il jettera vers Dieu le regard de la foi, car la foi n'est pas un acte de soumission à l'Église, aux hommes ; elle n'est pas une adhésion intellectuelle à un système, elle est le regard, le simple regard jeté sur le Dieu dont nous devons être les imitateurs comme ses enfants bien aimés.

La foi est donc un mouvement du cœur vers Dieu, une confiance totale au Dieu de Jésus-Christ, un regard vers Dieu, et ce regard contient en germe les efforts les plus humbles, les plus patients, les plus héroïques. « En vertu de cet acte primordial aucune négligence, aucune défaillance, aucun relâchement ne nous sera permis. »

Simple, libre, hardie, et en même temps profondément religieuse et morale, établie déjà sur le roc de la conscience, telle nous apparaît la Réforme avant Calvin. M. Buisson va trop loin quand il dit que cette Église n'a pas de « credo ». Elle croit en Jésus, en son infinie bonté, remarque Hauser[2]. « Si tu as cette foi que Jésus-Christ est mort pour toi et pour effacer tes péchés, il est ainsi, et tes péchés sont effacés, et sa mort est tienne, et le mérite de sa mort est tien. Et si tu crois aussi qu'il est ressuscité pour ta justification, il est ainsi, et sa résurrection est tienne et ta justification, et es vraiment justifié par la foi... »

« Doctrine douce et humaine » dit Hauser[3], et qui devait satisfaire tous les hommes de foi et de pensée.

1. Lecoultre, *Mélanges*, p. 56, 57.
2. H. Hauser, *Études*, p. 31.
3. « Doctrine douce et humaine, dit Hauser, *que n'avait pas encore desséchée l'effrayante logique de*

Cette réforme avant Calvin a eu des martyrs avant d'avoir des théologiens. Le noble Louis de Berquin en est un, et M. F. Buisson remarque avec raison que c'est « la seule force de la conviction individuelle livrée à elle-même » qui leur a donné le courage d'affronter les bûchers. Mais cette conviction individuelle est une conviction religieuse, elle en a le caractère et la force.

« Celui qui se mêle d'histoire, a dit Lecoultre, devra tenter toutes les voies pour sympathiser à tout prix avec le sentiment chrétien, malgré les erreurs, malgré les imprudences qui ont pu l'empêcher de se manifester dans toute sa pureté et dans tout son éclat. » Sous le bénéfice de cette remarque, nous demandons au lecteur s'il ne se sent pas pris de sympathie pour le mouvement religieux — imparfait comme tout ce qui est humain — dont nous essayons de raconter la tragique histoire ?

Mais un mouvement comme celui-là pouvait-il ne pas rencontrer en France l'opposition la plus absolue ?

Il heurtait des idées répandues, des pratiques séculaires, des intérêts puissants.

« Trop de gens, dit Hauser, se trouvaient intéressés à ce que le vieil édifice ne croulât pas tout entier. » Beaucoup de ceux que leur culture aurait poussés ou poussa un moment vers les idées nouvelles, étaient retenus par les privilèges que leur conférait l'ancien système. « Le roi leur donnait des prébendes, comme plus tard Louis XIV des pensions. » Peut-on penser qu'il ait un moment songé à introduire un protestantisme qui l'eût privé de ce moyen d'influence[1] ?

Et Anne de Pisseleu, la duchesse d'Étampes, la maîtresse du roi, pouvait-elle renoncer aux avantages qu'elle tirait pour elle et les siens du partage des bénéfices ecclésiastiques ? Son père laissa, dit-on, trente enfants. Cela donne à faire à sa

Calvin. » Nous croyons bien, avec Guizot, que « dans ces temps âpres et grossiers », les rares qualités de Calvin avaient besoin de se déployer avec tant de force qu'il était bien difficile qu'elles ne fussent pas quelquefois emportées au delà du but et du droit ». Nous sommes de ceux qui croient qu'en matière dogmatique et disciplinaire, Calvin a dépassé le but et le droit du théologien. Mais historiquement, nous sommes obligés de constater que sa rigueur dogmatique, qui étonne des hommes de notre temps, ne produisait pas le même effet sur ses contemporains, sur la masse tout au moins. C'est au moment où l'influence de Calvin est le moins discutée, en 1562 et 1563, que la Réforme française fait les plus visibles progrès. C'est que les âmes religieuses transposent les formules dogmatiques et n'en retiennent que le fonds nourrissant. C'est pourquoi, si libre que nous soyons à l'égard de Calvin, le mot de Hauser nous paraît trop fort.

1. Brantôme le prétend.

fille. Elle s'occupe d'abord de son oncle, Antoine Sanguin. Elle le fait abbé de Fleury-sur-Loire, évêque d'Orléans, cardinal évêque de Toulouse. Elle fait son frère Charles, abbé de Bourgueil, évêque de Condom; son frère François devient abbé de Saint-Cornille de Compiègne, évêque d'Amiens; Guillaume est évêque de Pamiers. L'une de ses sœurs devient abbesse de Maubuisson, l'autre, abbesse de Saint-Paul-en-Beauvaisis [1]... cela suffit.

Que l'on songe à tous les humanistes portés vers les idées nouvelles, mais qui sont évêques ou protégés des évêques, ou bénéficiers de l'Église : Poncher, Petit, les Du Bellay, Duchâtel, Monluc, de Selve, Heroët, Pellicier sont évêques ; Colin est abbé ; Voulté est protégé du cardinal de Lorraine, Rabelais aussi; Ducher, du cardinal Duprat.

On a cherché à expliquer l'échec de la Réforme en France. Voilà une des raisons principales : elle demandait trop de sacrifices à des gens qui n'en étaient pas capables.

Crespin, de Bèze et beaucoup d'autres après eux, ont pensé que c'est l'éclat de l'affaire des placards qui a empêché un accord possible, une réforme de l'Église par l'intérieur.

Mais non [2]. Il y avait opposition trop radicale des principes et des intérêts. Il y a opposition de deux esprits, celui de la soumission et celui de la liberté, d'une liberté relative encore, mais grosse de la liberté totale.

L'esprit de l'Église, nous le trouvons dans ces vers d'Artus Désiré :

> Et qui plus est, puisque l'Église
> Nous dit qu'un purgatoire y a,
> Sans autre forme de devise,
> Nous devons tous croire cela.

Quel accord possible entre cet homme et ceux dont nous avons exposé les principes ?

Le baptême, la cène sont des symboles de la Rédemption, disent les uns. Quel accord possible avec les autres qui voient dans la Cène, l'eucharistie, le renouvellement, à la voix du prêtre, du sacrifice de Jésus-Christ présent en chair dans les espèces, si bien que l'hostie consacrée, c'est Dieu ?

1. Guiffrey, *Marot*, II, 452.
2. Cf. H. Hauser, *Études...*, p. xi.

Sans doute, parmi les réformés de cette période il y en a un bon nombre qui, acceptant le principe nouveau, n'en voient pas toutes les conséquences. Il y en a d'autres qui, libérés en esprit, veulent patienter avec les faibles et les amener peu à peu à la lumière évangélique. D'autres encore regardent tout ce qui touche l'extérieur, les pratiques, les cérémonies, les mille formules du passé, les invocations à la Vierge par exemple, comme des choses indifférentes que l'on peut conserver sans dommage pour la vie intérieure. Quelques-uns veulent que l'on fasse quelques concessions aux faiblesses populaires. Ceux-là accepteraient le pape, les évêques, l'organisation, pourvu que l'institution entière soit pénétrée de l'esprit de l'Évangile.

Ce sont eux les patients, les doux, les mystiques habiles à interpréter, à trouver le côté spirituel dans ce qui paraît aux autres le plus idôlatrique et le plus contraire à l'Évangile, qui font croire longtemps aux politiques que l'on pourra trouver un terrain d'entente, signer par des concessions réciproques un accord diplomatique. Mais déjà, à notre sens, l'accord n'était plus possible, la rupture était inévitable et ce n'est pas l'affaire des placards qui l'a provoquée. Elle était dans les esprits, dans les faits.

Tournons-nous, en effet, vers la Suisse. Farel s'y est retiré dès 1522. Il a porté dans différents cantons son zèle ardent. A Neuchâtel, la Réforme triomphe ou va triompher. A la collégiale, une inscription rappellera que la volonté des bourgeois a « enlevé l'idolâtrie de céans ».

A Serrières, Pierre de Wingle imprime ses petits livres. En 1533, paraît un ordre du culte, une véritable liturgie, *La manière et façon qu'on tient ès-lieux que Dieu de sa grâce a visités.*

En 1535, Olivétan, dont le vrai nom aujourd'hui connu est Olivier, imprimera la première traduction protestante de la Bible. Il y a là des hommes, un ancien pasteur de Lyon entre autres, qui frémissent à la pensée de ce qui se passe en France. Ils s'indignent contre les rigueurs de la persécution. Ils trouvent les prédicateurs de Paris trop prudents, trop sages aux yeux du monde. Et ils ne sont pas les seuls. Il y a près d'eux, par exemple, un réfugié de Paris, un gentilhomme pieux, Morelet du Museau, qui n'approuve pas non plus les concessions que quelques-uns paraissent décidés à faire. Justement, ceux qui, à Paris, appartiennent à l'Église secrète leur demandent de rédiger un petit livre qui soit un programme,

une confession de foi très nette apte à la propagande. Marcourt, qui avait du talent, mais qui, de loin, ne pouvait pas juger sainement de la situation, rédige ce qu'on a appelé les placards. Ce manifeste est trop violent, c'est entendu. Crespin comme de Bèze l'ont jugé ainsi. Il sent la colère de l'exilé. Il coupe les ponts. Il permet de mesurer la distance énorme qui sépare les sacramentaires des catholiques. Le roi s'emporte, une atroce persécution est déchaînée.

On dit que ce sont ces placards maladroits qui ont définitivement rejeté le roi du côté des persécuteurs. Les faits me paraissent indiquer le contraire.

Le 29 janvier 1535, pour la conservation de la foi catholique et l'*extirpation* et *extermination* de la secte luthérienne et autres hérésies qui pullulent dans le royaume, le roi fait publier un édit terrible. On voit dans ce document que les luthériens pullulaient, qu'il y avait des *réceptateurs* et des recéleurs, que les hérétiques se cachaient loin de leur séjour ordinaire et souvent dans les maisons des catholiques qui en avaient compassion. Ceux-ci devaient être punis de la même peine que les luthériens eux-mêmes. Le quart des confiscations et amendes était attribué aux dénonciateurs. C'est bien l'extermination totale des dissidents qui est en vue[1]...

Or, quelques semaines après, le roi reprenait la suite des négociations entamées avant l'affaire des placards et songeait à appeler Mélanchthon à Paris, pour conférer avec lui.

L'affaire était engagée depuis quelques années.

En 1533, déjà, à Strasbourg, Guillaume du Bellay s'était entretenu avec Bucer des moyens de rétablir l'union des Églises. Il en était résulté trois mémoires rédigés par Mélanchthon, Bucer et Hedio, que le médecin Geiger (Chelius) rapporta au roi, en 1534. Ils s'accordaient à dire que pour rétablir la paix, il fallait commencer par reconnaître les erreurs et les abus du catholicisme. L'union est impossible, si le pape persiste à vouloir contraindre les consciences dans les choses du salut. Les protestants, de leur côté, feraient des concessions dans ce qui n'est pas essentiel. Mélanchthon, spécialement, se montrait disposé à reconnaître le pape, les évêques, pourvu que leur autorité s'exerçât dans un sens évangélique. Le point sur lequel

1. Et non pas la simple expulsion, comme le voudrait Romier.

l'accord serait le plus difficile, c'était la doctrine. Les catholiques de bonne foi devront se convaincre que le principe de la justification par la foi est plus conforme à l'Écriture que le principe contraire du salut par les œuvres. Il faudrait aussi rétablir le mariage des prêtres dans l'intérêt de la moralité. Le pape n'aurait là-dessus qu'un mot à dire.

Suspendues un temps par suite de l'affaire des placards, les négociations reprirent dès les premiers mois de 1535. François Ier invita Mélanchthon à venir à Paris conférer avec quelques docteurs de Sorbonne.

Pourquoi l'affaire échoua-t-elle ? Parce que l'accord ne pouvait plus satisfaire aucun des deux partis trop engagés. Mélanchthon eût été disposé à se rendre à l'appel du roi. Mais le duc de Saxe et Luther s'y opposèrent. Ils se défiaient trop du roi pour risquer la vie de leur ami. Pendant qu'on se consultait du côté protestant, le cardinal de Tournon qui avait repris sur l'esprit du roi un fort ascendant, le fit si complètement changer de dispositions, qu'il n'écouta plus ni sœur, ni maîtresse ; il rompit les négociations et ne montra plus la moindre faveur à ceux qu'on accusait d'hérésie [1].

Les protestants, de leur côté, n'étaient pas plus satisfaits des concessions de Mélanchthon, et Morelet du Museau s'en étonnait fort. La coupure se fait alors. Tous ceux qui ne sont pas convaincus à fond, se taisent et se soumettent. Les humanistes prébendés rentrent dans le giron de l'Église. Lefebvre ne tardera pas à mourir ; G. Roussel, Michel d'Arande gardent leurs évêchés. Marguerite de Navarre se borne à chanter sa foi dans des vers qu'elle garde pour elle. La France est remplie de « Nicodémites » qui n'osent plus confesser Jésus-Christ. Quant à ceux qui auront ce courage, ils sauront ce qu'il leur en coûte.

Marot s'écrie en parlant des adversaires des réformés :

> Ils écument
> En pleine chaire, ces cagots,
> Et ne prêchent que des fagots
> Contre ces povres hérétiques.

Mais, comme on ne peut les brûler tous, on les calomnie. On les accuse de sacrilège et d'impiété, de mauvaises mœurs. On fait croire au roi qu'il y va de son

1. Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*, I, 9.

MARTIN BUCER
(Cf. p. 204)

PHILIPPE MELANCHTON
(Cf. p. 174)

trône. Le mot de « luthérien » devient synonyme de lèse-majesté divine et humaine, de sédition, de perturbation de l'État et du repos public. « On aurait peine, dit Guiffrey, à se faire une idée de tous les grossiers mensonges, de toutes les calomnies invraisemblables que l'on propageait alors dans le peuple au sujet des protestants pour attirer sur eux la haine et le mépris, et justifier par là l'acharnement de leurs bourreaux[1]. »

« On se gardait bien, dit Henri Estienne, de donner à entendre qu'ils étaient hommes comme les autres, et qu'ils n'avaient point de cornes, que c'étaient gens qui avaient reçu le sacrement de baptême, qu'ils s'armaient des passages de la Sainte Écriture à l'encontre de l'Église romaine : ains (mais) c'étaient gens qui étaient faits tout autrement que les autres, qui se moquaient de Dieu et de toute religion, qui avaient les femmes communes, bref, qui étaient pires que Juifs, que Turcs et que Sarrasins. Il y a bien davantage : c'est qu'une grande part du simple peuple a longtemps ignoré si luthérien était le nom de quelque homme ou de quelque bête. Même on raconte d'un qui, ayant été une fois appelé luthérien, demanda à ses amis que c'était à dire luthérien : dont l'un lui donna à entendre que c'était une maladie dix fois pire que d'être ladre...[2] »

Et c'est alors qu'un homme se lève pour se faire, devant le roi et devant l'opinion, le défenseur de ses frères. Nous l'avons déjà entrevu derrière le recteur Cop, mais il va, en quelques années, prendre une place prépondérante parmi ses frères et donner une couleur nouvelle à tout le mouvement réformé, c'est Jean Calvin.

1. *Marot*, III, 335.
2. *Apol. pour Hérodote*, II, XL.

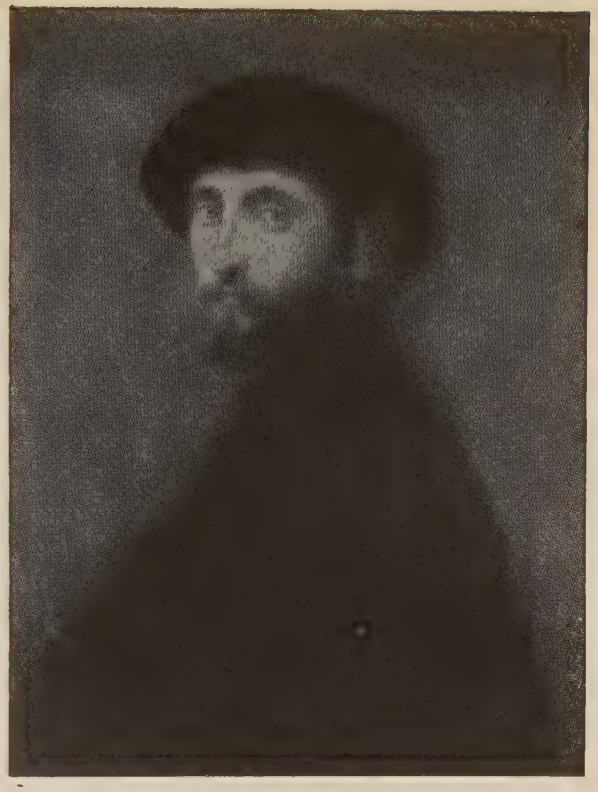

CALVIN à 26 ans (1535)
Portrait présumé, par un élève du Titien
Collection Zacchi, à Bologne
(Cliché communiqué par le "Protestans Szemle", à Prague)

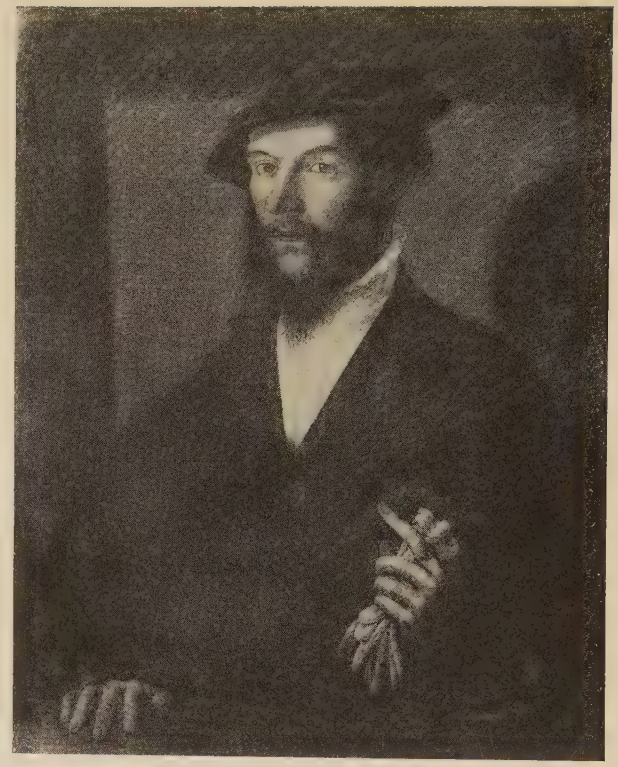

CALVIN à 31 ans
Portrait de Hanau
École du Titien, 1549

Pl. 10 et 11.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CALVIN

Sa famille. — Ses études à Paris, Orléans et Bourges. — Ses amitiés. — Ses premiers écrits. — Sa conversion : fin de 1534.

Quand on peut dire d'un homme que, s'il était mort en bas âge, ou que si, « au moment de l'éclosion de sa vie spirituelle, il avait été séduit par l'idéal religieux d'Ignace de Loyola, au lieu de l'être par celui de Luther, l'histoire moderne eût été entièrement changée » ; quand on peut l'appeler « un homme à qui les peuples sont redevables des conquêtes morales et des libertés civiles liées au nom de ces héros qui sont ses enfants : Huguenots de France, Gueux des Pays-Bas, Puritains d'Ecosse et d'Angleterre, Pères-pèlerins d'Amérique... » ; « un homme » fort entre tous et qui fut tout ensemble un écrivain de premier ordre (l'un des créateurs de notre prose), un organisateur génial, un puissant dogmaticien, l'un des plus pénétrants interprètes de presque tous les livres de la Bible, un grand chrétien, il vaut la peine de s'arrêter devant une pareille personnalité[1].

1. Léop. Monod, *Calvin et son idéal théocratique*, 1909. Consulter sur Calvin, le grand ouvrage de M. le doyen Émile Doumergue, *Calvin et son temps*, 5 vol. in-8. Nous n'en partageons pas toutes les vues, mais on ne peut que « profiter » à sa lecture.

Jean Calvin est né à Noyon, le 10 juillet 1509. Son père, Gérard Cauvin, était l'homme d'affaires de l'évêque et du chapitre ; sa mère s'appelait Jeanne Lefranc. Les aïeux de Calvin habitaient Pont-L'Évêque ; ils étaient mariniers sur l'Oise. Le père du futur réformateur paraît avoir été un homme intelligent et entendu, soucieux d'assurer l'avenir de ses enfants et ayant réussi à conquérir lui-même une situation honorable et honorée.

Le jeune Jean perdit sa mère de très bonne heure, mais il avait reçu d'elle une empreinte religieuse marquée. Elle pratiquait la piété de son temps, les pèlerinages, le recours aux reliques, et Calvin émancipé, écrivant plus tard son savoureux *Traité des reliques*, se souviendra de la visite à l'abbaye d'Ourscamps où sa mère l'avait conduit un jour.

Le moyen de parvenir, au XVI^e^ siècle, c'était l'Église, en possession de nombreux et riches bénéfices, ou le droit, qui ouvrait les carrières lucratives. Jean Calvin, très attaché dès sa jeunesse au culte catholique, devait devenir un homme d'Église. Il suivit pour s'y préparer, à Noyon même, le collège des « Capettes ». A douze ans, il était déjà bénéficiaire des abus qu'il devait dénoncer plus tard. A quatorze ans, son père se résout à l'envoyer à Paris où il avait de la famille [1], en compagnie des enfants de Montmor [2], parents de l'évêque de Noyon et amis des Calvin. Le jeune écolier logeait chez son oncle, serrurier, qui demeurait place Saint-Germain-l'Auxerrois, et il suivait, en qualité de « martinet » ou d'externe, les cours du collège La Marche, sous la direction du précepteur des Montmor qu'il n'hésite pas d'ailleurs à appeler un homme stupide [3].

Le collège de la Marche n'était pas des plus célèbres, mais Calvin eut le privilège d'y rencontrer un maître de premier ordre, à la fois pieux et émancipé, Mathurin Cordier, qui présidait alors modestement à une vraie rénovation des études. Cordier appartenait au groupe des humanistes religieux [4]. Nul doute qu'il ait contribué à affermir les sentiments du jeune Calvin, mais sans attaquer alors les abus de l'Église.

1. Cf. Th. Dufour, Les Cauvin de Paris, dans *les Mélanges Émile Picot*, Paris, Rahir, 1913.

2. C'est-à-dire les fils de Louis de Hangest, seigneur de Montmor, et ceux de son frère Adrien, seigneur de Genlis. Ces Hangest, Genlis, d'Ivoy ont joué un rôle dans l'histoire de la Réforme et nous les retrouverons sur notre route. Cf. Lefranc, *Jeunesse...*, p. 186.

3. *Homo stolidus, Calv. op.*, XIII, 526.

4. Cf. Jules Lecoultre, *Mathurin Cordier*, dans *les Mémoires de l'Université de Neuchâtel*, t. V

Calvin était arrivé à Paris en août 1523. Il put voir passer près de la maison de son oncle le cortège qui allait brûler Jean Vallière au marché aux pourceaux (5 août 1523). Mais il ne pouvait avoir que de l'horreur pour un misérable qui avait blasphémé, disait-on, la Vierge et les Saints.

Calvin était déjà d'Église. C'est pour cela sans doute qu'il dut quitter le collège de La Marche pour faire connaissance avec ce terrible collège Montaigu qui a laissé à tant d'écoliers un si cuisant souvenir.

Le père de Calvin l'avait d'abord dirigé vers la théologie, ce qui concordait avec les sentiments intimes du jeune homme. Mais, voyant que la science des lois enrichit ceux qui la suivent, il lui avait fait abandonner la théologie pour le droit.

C'est pour étudier le droit que le jeune Calvin partit en 1528 pour Orléans. Il devait y retrouver un de ses cousins, celui qui, au témoignage de Th. de Bèze, lui a fait goûter quelque chose de la pure religion, Pierre-Robert Olivétan, dont le vrai nom est Olivier. On peut dire qu'Orléans fut, de 1528 à 1533, le centre des études de Calvin. C'est de là qu'il va faire un séjour à Bourges, attiré par la réputation d'Alciat, et à Noyon, où il ensevelit son père en 1531. C'est là qu'il prend, le 14 février 1532, sa licence en droit. En 1533, il fait un séjour à Paris, mais c'est à Orléans qu'il retourne pour y prendre son grade de docteur.

A Orléans, le jeune étudiant en droit retrouvait ce qu'il avait pu voir à Noyon et à Paris : une Église alourdie de pratiques ou d'idées paganisantes, des ecclésiastiques en lutte pour des intérêts ou des privilèges, des discussions et des procès à propos de la barbe des évêques ou de la tonsure des chanoines, des mœurs perverties. Jean Calvin demeure à Orléans chez Duchemin, qui deviendra son ami. Le soir, quand il travaille, et il travaille au point de ruiner sa santé, il entend le beffroi de Saint-Pierre-en-Pont qui sonne le couvre-feu, qui s'appelait la *trompille de la guette* ou *chasse-ribault*. Il est impossible qu'il n'ait pas entendu ces expressions populaires. Mais a-t-il pu ignorer que les chanoines de cette église doivent recevoir chaque année, du maire d'Ouvrouër-les-Champs et du seigneur de Bapaume un bélier *suranné*, couvert de sa laine, avec des cornes dorées et une bourse contenant 5 sous parisis pendue à son cou, et que ce tribut se paye la veille de l'Ascension, pendant le chant du *Magnificat*.

Peut-il ignorer qu'à Saint-Pierre-le-Puellier on montre à la vénération des fidèles les *chaudrons* qui avaient recueilli les larmes du *Christ pleurant* ? Peut-il ignorer les fraudes intéressées dans le genre de celle qui fit punir, quelques années après, les Cordeliers d'Orléans [1] ?

Peut-il ignorer un procès qui défraie les conversations en 1528 ? L'évêque, Jean de Longueville, est en différend avec son chapitre. Les chanoines doivent à l'évêque des *battoirs* pour faire rebondir les balles du jeu de paume : l'évêque exige des raquettes. Il en veut aussi à la barbe des chanoines, à leurs « crocs » ou moustaches qu'il prétend faire raser ; à leurs chaussures, qu'il exige « de forme décente ». On s'échauffe si bien là-dessus qu'il est fait défense aux chanoines de répondre aux arguments par des coups...

Ce qu'il voit, ce qu'il entend n'incline-t-il pas le jeune étudiant à écouter ce que son cousin Olivier lui dit ou écrit de la « pure religion » ? D'autant plus qu'il vit dans un cercle qui souffre de l'état où l'Église est tombée.

Calvin s'en tient pour lui-même à une sévérité de mœurs que ses ennemis ont reconnue. Il travaille sous la direction de Pierre de l'Estoile, qui est un humaniste biblien. Admirablement doué, d'une mémoire extraordinaire, d'une extrême facilité de parole, d'un jugement déjà formé, cet étudiant est dès lors regardé comme un maître. Son « beau langage » charme ses camarades et amis. Car il a des amis ; Nicolas Duchemin, Connam, F. Daniel et bien d'autres. Il échange avec eux, quand il s'absente, des lettres affectueuses et souriantes. Partout où il passe, il est recherché, il fait groupe.

Et cet étudiant fêté n'a pas assez de paroles affectueuses et reconnaissantes pour ses maîtres. Mathurin Cordier, à Paris, lui a appris une bonne méthode, l'a confirmé dans des principes religieux solides, il ne l'oubliera pas et le fera venir

1. Cf. le récit de cette affaire, p. 123. Ce scandale, qui renouvelait l'imposture des Jacobins de Berne, fit un bruit énorme.

Le fait date de 1534, l'arrêt fut prononcé en 1538. L'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze en narre tout le détail (I, 17). Il n'est pas douteux pour nous que cet incident ait contribué à détacher Calvin d'une église qui offrait de pareils scandales.

Cf. *Cronique du roy Fr. Ier*, p. 109. Calvin en a donné lui-même un récit (recueilli par son secrétaire) où il constate que « les Bigottes » d'Orléans ne cessèrent pas de fournir de l'argent aux Cordeliers et que, finalement, « on trouva moyen de les faire échapper ». D'après Calvin, François Ier, sans l'affaire des placards qui l'indisposa contre les réformistes, aurait fait raser le couvent. *Calv. op.*, t. X, p. II, p. 39.

plus tard à Genève [1]. Melchior Wolmar, à Orléans d'abord, à Bourges ensuite, lui apprendra le grec ; et recevra de lui un témoignage déférent. Pierre de l'Estoile est attaqué par Alciat, il le défendra. A-t-il été un mauvais camarade, un « accusatif », c'est-à-dire un dénonciateur de ses camarades ? Un ennemi l'a prétendu, mais en se fondant sur un texte que personne n'a retrouvé, et cela paraîtrait bien étrange de la part d'un jeune homme qui sait réunir autour de lui des amitiés si fidèles. Chose remarquable, ces amis sont tous distingués et l'ont montré dans la suite de leur carrière. Tous ne se sont pas séparés officiellement de l'Église, mais tous, élèves d'Érasme, de Lefebvre, désirent une réforme et un retour à la Bible. Si Nicolas Duchemin est devenu chanoine de Saint-Drain et curé, si A. Daniel est devenu bailli du prieuré de Saint-Laurent-des-Orgerils et conseiller du roi à Orléans, Regius Le Roy a été enfermé, en 1551, dans les prisons de l'évêque d'Orléans, Laurent de Normandie a suivi son ami à Genève.

D'Orléans, Calvin fut attiré à Bourges par la réputation d'Alciat. Là aussi, il retrouvait l'influence d'Erasme, de Budé, de ce Melchior Wolmar qu'il appellera plus tard « mon fidèle précepteur et gouverneur de toute ma jeunesse ». A quelle date fixer ce séjour à Bourges ? Je penche pour la date de 1529, et, comme c'est aussi à cette date que Wolmar a quitté Orléans pour Bourges, j'incline à croire que Calvin y aura suivi « son fidèle précepteur ». Ainsi s'expliquerait le fait que c'est à Bourges, comme le dit Florimond de Raemond, que Calvin prit le goût de l'hérésie. C'est donc là qu'auraient commencé à se développer en lui les germes semés dans son esprit par son ami et parent Olivier (Olivétan). Calvin n'a cessé d'ailleurs d'être religieux et préoccupé des questions religieuses, comme en témoigneront bientôt les citations faites dans son commentaire du *De Clementia* de Sénèque, qu'il publiera en 1532.

Mais c'est à Orléans que Calvin revient bientôt, croyons-nous, pour y prendre son grade de licencié en droit [2] ; après quoi, il séjourne à Paris pour publier son commentaire du *De Clementia*. Ses amis l'ont pressé de le faire, et lui-même, a la légitime ambition de prendre rang parmi ces humanistes dont Erasme et Budé sont les chefs admirés. Il s'y montre humaniste grave, sérieux, pourvu d'une

1. Voyez l'hommage qu'il lui rend en 1551. *Cal. op.*, XIII, 526.
2. A la date du 14 février 1532, Calvin est pourvu du grade de licencié en droit.

bonne méthode, capable de mettre au point une question controversée dans les cercles savants. Le volume paru, il s'occupe d'écouler l'édition avant de rentrer à Orléans, où il doit prendre encore son grade de docteur[1].

Il nous paraît donc probable que Calvin passa une partie des années 1529 et 1530 à Bourges, où sans doute, nous venons de le voir, il avait suivi son maître Wolmar.

Mais, dès le 13 janvier 1531, nous le retrouvons à Orléans. C'est d'Orléans qu'il s'en va à Beaugency, avec ses condisciples, réclamer la « maille d'or » due aux étudiants de la nation de Picardie.

Ces étudiants jouissaient en effet d'un privilège dont l'origine est inconnue. En fait, les tenanciers de certains héritages situés près de la porte Vendôme à Beaugency devaient remettre, tous les 13 janvier, aux écoliers de Picardie en l'Université d'Orléans, un denier d'or, dit *maille de Florence*, pendant que ces derniers faisaient chanter dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier une messe en l'honneur de saint Firmin, patron d'Amiens et de Beaugency. Après l'épître chantée par le sous-diacre, les débiteurs devaient remettre la *maille* au procureur de la nation de Picardie. Elle devait être de *deux deniers 17 grains trébuchans*. Or les débiteurs refusaient souvent de payer la redevance. Les écoliers avaient alors le droit de se rendre à Beaugency avec leurs bedeaux et officiers, des tambours, des trompettes, haut-bois, etc., aux frais des débiteurs et de les sommer devant la porte de l'église Saint-Firmin de payer la fameuse maille. En 1531 (n.s.)[2], « d'après des manuscrits protestants », dit Vergniaud-Romanési, Calvin fut le héros d'un de ces voyages. Avec ses camarades, il joua un *proverbe naturel*, une sorte de charade destinée à rappeler leurs obligations aux propriétaires récalcitrants de Beaugency, et il paraît qu'il s'acquitta fort bien du rôle dont il était chargé dans la *comédie*. Ce qui montre que le futur réformateur n'était pas l'étudiant morose que nous dépeignent des écrivains qui suivent

1. En mai 1532, Calvin était en possession de ce grade.

2. La source que nous citons donne la date de 1530, mais l'année commençant alors à Pâques, il faut lire 1531 nouveau style. Notre auteur ayant utilisé les sources protestantes que nous n'avons plus, il ne nous est pas permis de croire simplement à une erreur de date qui ferait penser aux incidents de 1533. Ceci, au contraire, est le commencement du procès qui aboutit à la condamnation des débiteurs forcés de s'exécuter à Orléans le 13 mai 1534.

3. *Histoire d'Orléans*, 568, 594.

plus leurs ressentiments que les faits [1]. Cela nous prouve aussi qu'il n'était pas encore séparé de l'église dont il suit les services et dont il adopte encore les coutumes.

Mais les débiteurs de Beaugency ne paraissent pas avoir été convertis par le *proverbe naturel* des étudiants picards. Il fallut faire un procès, et un procès ne va pas sans longueur et sans frais. En mai 1533, maître Jean Cauvin, procureur annuel de la nation de Picardie, est forcé de vendre deux burettes d'or appartenant à la chapelle de Picardie pour payer les frais du procès. Nos étudiants eurent gain de cause et, le 13 janvier 1534, les débiteurs s'exécutaient à la messe de Saint-Pierre-le-Puellier [2].

Il faut bien avouer que pour toutes ces années, de 1530 à 1533, nous n'avons que quelques points fixes au milieu d'une chronologie incertaine. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les études de Calvin à Orléans ont été coupées de séjours à Bourges, à Noyon et à Paris.

Ainsi, le 6 mars 1531, Calvin est à Paris, où il corrige les épreuves, surveille la publication d'un livre de son ami Duchemin. Mais ce n'est probablement qu'un séjour de vacances car, le 14 mai de la même année, il se trouve à Noyon où son père va mourir le 26, et c'est d'Orléans qu'il y est venu. C'est à Orléans qu'il a ses habitudes et ses amis [3]. (*Herm.* II, 314, 318, 322.) En 1532, il est signalé comme

1. Nous regrettons que M. A. Franklin, dans son Introduction à la *Vie de Calvin*, par Th. de Bèze, ne se soit pas montré plus équitable pour Calvin qu'un simple Audin. Abel Lefranc a beaucoup mieux compris le caractère de Calvin.

2. C'est l'archiviste Doinel qui a fait connaître l'épilogue de ce curieux épisode de la vie universitaire de Calvin à Orléans (*Bull.*, t. XXVI, p. 181). Il n'y a pas lieu de s'étonner que les adversaires de Calvin se soient servi de l'incident de la vente des burettes d'or pour l'accuser de vol ! La découverte de Doinel met l'affaire au point, mais n'empêchera pas la calomnie de faire son chemin.

3. Calvin a habité à Orléans deux maisons : l'une, située rue du Pommier, existe encore. C'était celle des Duchemin. L'autre, appartenant à un sieur d'Argery, formait le n° 10 de la rue du Gros-Anneau. Elle a été démolie en 1880 et les pierres d'une de ses anciennes fenêtres, achetées 25 francs aux démolisseurs, se trouvent aujourd'hui encastrées dans la porte d'entrée de l'immeuble de la Société de l'histoire du protestantisme français. Il y a lieu de rectifier les indications données dans le *Bulletin* à cet égard. L'auteur de cette note parle d'une *rue d'Argery* qui n'existe pas et il se trompe encore en proposant de lire *Leroy* (Regius) pour Leurez. C'est Loré qu'il faut lire. Il s'agit de Philippe Loré, le célèbre libraire, ami de Calvin, dont il a sûrement fréquenté le logis. Ce qui est exact dans cette note, c'est que Calvin n'a pu rencontrer à Orléans Théodore de Bèze qui n'y vint que plus tard (Cf. *Bull.*, t. XXXIII, p. 95). Rectifier également la note du *Bulletin*, t. LVI, p. 282. Les pierres dont il est question plus haut viennent non de la maison de Duchemin qui demeura rue du Pommier, mais de la maison d'Argery.

demeurant à Paris dès le 14 février [1]. Il y est encore en avril et en mai ; cependant il se dispose à aller faire un long séjour à Orléans. Il veut sans doute, après avoir publié son *Commentaire sur le traité de la Clémence*, pousser jusqu'au doctorat ses études de droit. (*Herm.*, II, 410-418. *Bull.*, t. XXVI, 177.)

Herminjard signale dans les documents une lacune allant du 15 mai 1532 à l'année 1533. Ces années s'éclairent un peu pour nous [2].

Calvin a passé à Orléans quelques mois de l'année 1533. Il y était le 10 mai et encore le 11 juin, très probablement pour y subir les épreuves du doctorat. Mais vers la fin de ce mois, il est de retour à Paris. Le 27 juin, il écrit à son ami François Daniel à Orléans, pour lui raconter une visite qu'il a faite, le 25, à sa sœur qui voulait se faire religieuse. A quelques kilomètres de Paris, dans la paroisse de Chevilly, il y avait une maison d'Augustines [3] où la sœur de Daniel désirait prononcer ses vœux. Calvin, s'il n'est pas encore émancipé, a du moins lu Erasme et son traité sur *la Vierge refusant mariage*. Il accepte de transmettre le message de la famille Daniel qui désire connaître la date de la prise de voile. Calvin déclare lui-même qu'il n'a pas cherché à détourner la jeune fille de ses vœux. Il n'était pas venu pour cela. Il s'est borné seulement, en quelques paroles graves, comme il savait déjà les prononcer, à l'exhorter à ne pas trop compter sur ses propres forces, mais à se reposer uniquement sur la puissance de Dieu [4]. Son ami Cop l'accompagnait, celui sans doute qui allait prononcer bientôt la fameuse harangue rectorale où Calvin a trempé, s'il ne l'a pas rédigée tout entière.

1. Le 14 fév. 1532 (n. s.), Jean Calvin et son frère Antoine *demeurans* à Paris, font établir une procuration permettant à leur frère Charles de vendre une partie de leur patrimoine. *Herm.*, II, 394.

2. Grâce à une observation ingénieuse de M. Théophile Dufour.

3. C'est aujourd'hui la ferme de la Saussaie. Mais il ne subsiste de la ferme qu'un mur avec des traces de fenêtres, des soupiraux de cave, seuls vestiges de l'habitation primitive. Nous avons fait photographier ce souvenir calvinien destiné à disparaître bientôt. On le trouvera après Villejuif sur la grande route de Fontainebleau, à droite. Les cartes indiquent le point : ferme de la Saussaie.

4. « Calvin, dit M. J. Pannier, relate sa mission en termes qui indiquent nettement qu'il désapprouve ces vœux : elle va prononcer sa propre « condamnation » ou « damnation », et il renvoie au texte : *ut secundum vestram sententiam diem constituerem cum monialibus quo soror tua voti se damnaret* » (*Herm.*, II, p. 347). Mais *voti se damnare* ne veut pas dire se « damner » ou se « condamner » par ses vœux ; la phrase signifie simplement : « Je suis venu à votre demande pour fixer avec les nonnes de la Saussaie, le jour où votre sœur *prononcerait ses vœux*, *voti se damnaret* ». Si Calvin avait pensé que la jeune fille se damnait par ses vœux, il n'aurait pas ajouté calmement : « Je n'ai pas voulu la détourner de son projet parce que je n'étais pas venu pour cela. » Cette lettre est celle d'un humaniste pieux, non encore d'un réformateur. Cf. Pannier, Recherches... *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, 1923, p. 308.

Le Collège Fortet
Tour de Calvin, de laquelle il s'échappa, dit-on, par la petite fenêtre du haut. Cet immeuble porte le n° 22 de la rue Valette.
(Cf. p. 185)

Le plafond du château de Tanlay
propriété de d'Andelot et où séjourna Coligny
Scènes mythologiques, où les dieux antiques figurent sous les traits de personnages contemporains : Catherine de Médicis, le Prince de Condé, Charles IX, Diane de Poitiers, etc . (Cf. p. 394)

Il n'a pas encore de logement.

Il a refusé les offres de son ami Coiffart, parce qu'il demeure trop loin de école de Danès dont il veut suivre les cours de grec. Il pense faire à Paris un ejour prolongé, et il termine sa lettre pour aller faire avec Viermé une promenade cheval. Vers la même époque, la négligence de son frère l'a mis dans l'embarras il écrit à Nicolas Duchemin pour lui emprunter les deux couronnes dont il a esoin. Il aurait bien demandé cet argent à Cop, mais des dépenses récentes ont is sa bourse à sec.

Dans quel milieu Calvin va-t-il se retrouver à Paris ? Depuis la mort de son ère, il a abandonné les études de droit. Son milieu, c'est celui des Cop, celui où on admire Marguerite de Navarre, Erasme, Budé, Danès, et, plus précisément ncore, le représentant de la Réforme dans les cadres du catholicisme, G. Roussel. Jn des amis de Calvin à cette époque est un marchand « riche et craignant Dieu, Etienne de La Forge ». Contrairement à Herminjard, nous retenons comme une ndication précise et juste, ce que nous apprend Théodore de Bèze. Là, dit-il, (à Paris) il fit en quelques mois la connaissance de ceux qui avaient le plus de zèle our une religion plus pure. « Prenant dès lors résolution de se dédier du tout à Dieu » il « travaillait avec grand fruit ». On voit par ses lettres d'octobre 1533 que es amis sont ceux de la reine de Navarre, et ses ennemis, les partisans de son an- ien maître de Montaigu, Bédier. Il partage les espérances du groupe réformateur. Et comme son *Commentaire sur le livre de la Clémence* lui a fait des admirateurs, l n'est pas étonnant que son ami Nicolas Cop lui ait demandé de rédiger ce dis- ours rectoral qui doit être le manifeste du parti. C'est à la Toussaint 1533 qu'il ut prononcé. Quelques jours après, Nicolas Cop était en fuite. Calvin, « pour la amiliarité qu'il avait avec le recteur », fut recherché et contraint de sortir de Paris. Il habitait alors le collège Fortet. Le bailli Morin l'y fit chercher pour l'ar- êter. Ne le trouvant pas, il saisit tout ce qu'il put de ses livres et papiers.

Papire Masson raconte même que Calvin s'échappa par la fenêtre de sa cham- re qui donnait du côté des Bernardins en s'aidant des draps de son lit pour s'en aire une corde.

Où allait-il ? Pas aussi loin qu'il l'aurait voulu. Les circonstances contraires lui onseillaient l'absence, mais son projet de départ fut contrarié par une indisposition.

Nous connaissons son refuge par une lettre prudente, écrite à son ami Daniel avec toutes les précautions que comportait la situation [1].

Mais, sans s'éloigner beaucoup, il avait trouvé hors Paris un asile aussi sûr qu'inattendu. C'était à Chaillot [2]. Herminjard résume ainsi la lettre que Calvin écrivait de sa retraite à son ami Fr. Daniel à Orléans : « La seule chose qui puisse vous intéresser pour le moment, c'est que je suis content de ma position et que, malgré ma paresse, j'avance dans mes études. Au reste, l'extrême bonté de mon protecteur me stimule d'autant plus au travail, qu'elle lui est inspirée par l'amour des lettres, et nullement par mon mérite personnel. Je m'estimerai fort heureux si ce temps de retraite ou d'exil se passe dans des loisirs aussi complets. Mais la providence du Seigneur pourvoira à tout. Je sais, par expérience, que ce n'est pas à nous à faire des projets. Au moment où je me promettais la plus grande tranquillité, j'ai été surpris par des événements imprévus, et quand je m'attendais à un affreux séjour, un nid paisible m'était préparé. Et tout cela m'est donné par la main de Dieu ! Reposons-nous sur lui, il aura soin de nous. »

Ce langage, Erasme ou Roussel auraient pu le tenir aussi bien que Calvin qui, même après la fuite de Cop, se sent si peu séparé de son Église que Th. de Bèze nous dit qu'il fut alors (après l'incident du Recteur) « envoyé en cour pourchasser quelque provision [3] ». Et son ami Daniel songe si peu à une rupture

1. Herminjard date cette lettre du commencement de l'année 1532. Mais Calvin dit à son ami F. Daniel : *Salue ta femme*. Et on sait aujourd'hui par Doinel que Daniel se maria le 10 mai 1533. La lettre de Calvin est donc postérieure à cette date et le contenu correspond bien, en effet, à la situation d'un homme réduit à se cacher. Cf. *Herm.*, II, p. 393.

2. Voir *Herm.*, III, p. 156. Cette lettre n'est pas datée. Elle est envoyée d'*Acropolis*. Herminjard a supposé qu'il s'agissait d'Angoulême parce qu'il croit que le protecteur dont parle Calvin est Du Tillet, chanoine d'Angoulême. Mais Th. Dufour a montré que Acropolis c'est Paris ou plus exactement les hauteurs de Chaillot d'où Calvin date une autre lettre. D'autre part, Calvin ne pouvait appeler *patronus*, son ami et contemporain Du Tillet. Il s'agit ici, pensons-nous, soit d'un professeur illustre et puissant, soit d'un grand seigneur humaniste comme Morellet du Museau.

3. Th. de Bèze ajoute que ses démarches furent bien accueillies.

La lettre de François Daniel à Calvin, replacée à sa vraie date (27 déc. 1533. Cf. *Herm.*, II, p. 383), vient confirmer le renseignement de Théodore de Bèze.

Daniel sait que Calvin, après l'affaire du recteur, a trouvé un asile sûr à Chaillot. Il lui écrit dès qu'il a trouvé l'intermédiaire nécessaire. Nous attendons, dit-il à Calvin, l'évêque de votre nation. Ce détail avait embarrassé Herminjard, car, en 1531, on n'attendait pas un nouvel évêque de la nation de Calvin à Orléans. C'est le contraire pour 1533. Le cardinal de Longueville, évêque d'Orléans, eut pour successeur, en nov. 1533, Antoine Sanguin, d'origine picarde. C'est le moment, écrit Daniel à Calvin, de vous faire recommander à lui pour une charge d'official ou toute autre. Or, Antoine Sanguin, le nouvel

possible qu'en décembre 1533 il veut faire de son ami un official, c'est-à-dire un fonctionnaire chargé de la répression de l'hérésie !

Mais ce séjour près de Paris sous quelque haute protection inconnue ne dura guère. En 1534, Calvin est en Saintonge auprès de son ami Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême et curé de Claix. Th. de Bèze raconte que Calvin rédigea là quelques sermons que son ami faisait réciter au prône pour donner au peuple de ces quartiers quelque vraie connaissance du salut par Jésus-Christ. Nous n'avons aucune raison d'en douter. On a dit aussi que Calvin ébaucha à Claix son livre de l'*Institution*, et c'est fort acceptable.

De la Saintonge, Calvin gagna Nérac où Lefebvre finissait sa vie sous la protection de la reine Marguerite. « Le bon vieillard fut fort aise de voir Calvin et de conférer avec lui », dit Th. de Bèze. Il est difficile de suivre Calvin dans les différents voyages et séjours qu'il put faire dans l'année 1534. On sait seulement que, le 4 mai de cette année, il résigne à Noyon sa chapelle de la Gésine et sa cure de Pont-l'Évêque. Ceci marque bien une étape décisive de sa vie [1]. Calvin renonce à l'Église. Et, en même temps, il est plus que jamais saisi par le souci religieux. A Poitiers, où il passe au retour de Nérac, Laplace l'entend parler magnifiquement de la Parole de Dieu. A Orléans, d'où il date sa préface à son livre de la *Psychopannychie*, il retrouve un temps le cercle d'amis qui ne quitteront pas tous

évêque de 1533, était l'oncle de Mme d'Étampes et de cette dame de Canny, compatriote de Calvin, dont on connaît la correspondance avec le réformateur. Mme d'Étampes, d'après des manuscrits protestants que Vergnaud-Romagnési a pu consulter, dit-il, était calviniste dans le cœur. « Elle vivait à la calviniste dans sa maison de campagne, n'allant point à la messe, ne gardant de ceux de ses domestiques que ceux qui avaient embrassé la réforme, ne dépensant que le strict nécessaire et mettant le reste de ses grands revenus dans ce qu'on appelait alors la boîte à Perrette... » Ni Mme d'Etampes ni sa sœur n'en étaient encore là en 1533, mais elles étaient orientées vers les idées nouvelles, et on comprend qu'une démarche de Calvin en cour ait pu être bien accueillie. On comprend de même le conseil de Daniel à son ami. Nous sommes encore dans une période où la rupture de Calvin avec l'Église n'est pas faite. La « conversion subite » dont il parle lui-même interviendra seulement quelques mois après (Cf. Vergnaud-Romagnési, *Hist. d'Orléans*, p. 400).

1. C'est à cette date de 1534 qu'il faut fixer, selon nous, la conversion de Calvin, dont il dit : « Dieu, par une conversion subite, dompta et rangea à docilité mon cœur... Ayant donc reçu quelque goût et connaissance de la vraie piété, je fus incontinent enflambé d'un si grand désir de profiter, qu'encore que je ne quittasse pas du tout les autres études, je m'y employai toutefois plus lâchement. Or, je fus tout ébahi que *devant que l'an passât*, tous ceux qui avaient quelque désir de la pure doctrine, se rangeaient à moi pour apprendre, bien que je ne fisse quasi que commencer moi-même. » (*Préface aux Commentaires sur les Psaumes*).

le catholicisme, mais qui espèrent en sa rénovation. Ce livre marque un progrès sur le précédent. C'est l'œuvre d'un humaniste encore, mais d'un humaniste chrétien. On y sent toujours l'influence d'Erasme, mais aussi les préoccupations d'un homme qui ne veut pas que l'on s'égare au sujet du sort des âmes après la mort. Les grands mouvements religieux mettent les âmes en fermentation, ils suscitent des rêves enthousiastes et parfois des tentatives sans sagesse pour réaliser sur l'heure le règne de Dieu sur la terre. Les Anabaptistes de Munster avaient compromis leur mouvement religieux et la Réforme elle-même par leurs exagérations folles. On enseigne dans les milieux anabaptistes, qu'après la mort les âmes dorment sans conscience jusqu'au jour du jugement, où elles se réveilleront de leur sommeil. C'est cette idée que Calvin s'efforce de combattre, principalement en s'appuyant sur des textes de l'Écriture.

De l'Écriture, car Calvin est, lui aussi, un « biblien ». Son cousin Olivétan a été chargé par les Vaudois de publier une nouvelle traduction de la Bible, qui paraîtra en 1535, avec une préface de Calvin. Or, on n'improvise pas en ces matières, et il est logique de penser que Calvin travaillait, dès 1534, à cette révision.

Il nous apparaît ici comme un esprit puissant, mais essentiellement conservateur, qui évolue lentement sous la pression de la pensée et des faits. Personnellement, il aspire depuis longtemps à une religion plus pure, mais il ne tire pas encore les conséquences de sa pensée. Pendant longtemps, il ne se sentira pas du groupe des novateurs. En 1533, il en parle encore comme on parle d'étrangers[1],

1. Il les appelle ceux qui se jettent bouche ouverte aux nouveautés, *qui rebus novis inhiant*. Ce texte a paru si étonnant aux historiens qui ont placé trop tôt la « conversion » de Calvin qu'ils s'efforcent de l'atténuer. Quelques-uns même pensent que cette phrase désigne les adversaires des nouveautés, ceux qui ouvrent la bouche contre les nouveautés. Elle nous paraît parfaitement claire et signifie nettement que Calvin ne se range pas encore parmi ceux qui ouvrent leur bouche aux nouveautés. Herminjard observe ici avec raison que « les expressions dont se sert Calvin pour désigner *les novateurs* causent quelque surprise, si l'on admet qu'il était déjà complètement engagé dans les voies de la Réforme ». Au contraire, l'expression est toute naturelle si, comme nous le croyons, il faut reporter à 1534 la crise décisive de la conversion (Cf. *Herm.*, III, 107 ; Doumergue, *Calvin*, I, 330). Nous ne pensons donc pas que l'expression *qui novis rebus inhiant* puisse désigner, comme le voudrait M. Pannier, « non les amis, mais les adversaires de la Réforme ouvrant la bouche pour aboyer contre les nouveautés... » (*Recherches...* p. 313). Lorsque saint Augustin (*Conf.*, VI, 6) écrit : *Inhiabam honoribus, lucris, conjugio...*, il ne voulait pas dire : *j'aboyais* contre les honneurs, etc., mais *j'aspirais* aux honneurs, aux profits, au mariage. Cette expression de Calvin signifie qu'en octobre 1533, Calvin se mettait encore en dehors de ceux qui aspirent aux nouveautés.

et cela, après le discours du recteur. C'est que Calvin n'avait pas fait la coupure décisive. Même après le discours il cherche une provision, un bénéfice dans l'Église. Son ami Daniel veut faire de lui un official. Certes, évangélique, il l'est ; biblien, il l'est ; mais doit-il pour cela quitter l'Église des pères, l'Église qui a mis sur lui une si forte empreinte, et qu'il est possible, peut-être, de régénérer du dedans ? Un esprit comme Calvin ne se décide pas à la légère. Il voit que, dans l'Église, les meilleurs, ses chers amis d'Orléans par exemple, espèrent une rénovation intérieure. C'est ce que rêve Roussel. Plusieurs déjà lui ont permis de prêcher l'Évangile, et il l'a fait sans attaquer l'Église elle-même, mais seulement les erreurs et abus... Cette attitude lui pèse parfois. En septembre 1534 [1], il est à Noyon et il écrit à Bucer pour lui recommander un frère qui ne peut se soumettre, dit-il, à la *servitude* [2] que nous supportons encore (*Herm.*, III, 201).

Ce mot est très fort et les historiens de Calvin ne l'ont pas assez souligné. Il est psychologiquement vrai et il concorde avec les faits.

Lorsque plus tard, en 1538, Calvin reprochera à son ami Du Tillet, son « nicodémisme », son peu de courage dans la confession de la vérité, Du Tillet ripostera : « Mais vous-même, c'est à ceux auxquels vous savez que votre doctrine est agréable que vous la prêchez, et non pas ailleurs. Car vous avez abandonné votre

1. On remarquera ici que nous ne faisons aucune mention d'une prétendue arrestation de Calvin à Noyon en 1534. C'est qu'en effet cet emprisonnement n'a pas eu lieu. Dans le livre si plein de choses nouvelles qu'Abel Lefranc a consacré à la jeunesse de Calvin, une erreur s'était glissée. Dans les extraits des Registres capitulaires de Noyon faits par Sézille au XVIII[e] siècle, Abel Lefranc avait lu : « 26 mai, M[e] Jean Cauvin est mis en prison à la porte Corbaut pour tumulte fait dans l'église la veille de la Sainte-Trinité. » Ce texte, accepté par les modernes biographes de Calvin, étonna Karl Holl qui, en 1909, exprima le souhait que l'extrait de Sézille fût soumis à un nouvel examen. Cette vérification, Th. Dufour l'avait faite dès 1900. Il n'avait pas cru à cet emprisonnement parce que Calvin, dans une lettre à la reine de Navarre, remerciait Dieu « de ne l'avoir jamais éprouvé par examen ni par prison ». Il devait y avoir erreur, car le dimanche de la Trinité, en 1534, tombait non le 26, mais le 31 mai. Et, en effet, le texte vérifié porte : « Un Jean Cauvin dit Mudi est mis en prison... » Il s'agit d'un autre Jean Cauvin, bien connu, et distingué du réformateur par son surnom de *Mudi*. Ce Mudi eut maintes fois des comptes à régler avec le chapitre pour ses mauvaises mœurs. Les rancunes cléricales le confondirent avec notre Jean Calvin pour déshonorer le Réformateur. Aucune confusion n'est aujourd'hui possible et, quant à l'emprisonnement de Calvin, c'est un épisode à rayer des biographies. Cf. Th. Dufour, *Mélanges Picot*, Calviniana, 1913, p. 11.

2. Puisqu'en 1534, Calvin supporte encore la servitude dont il souffre, c'est qu'il n'a pas encore pris la décision totalement libératrice. M. Pannier date, à tort, selon nous, cette lettre à Bucer de 1533. Herminjard a mieux vu qu'elle répond à la situation de l'an 1534. Cf. Pannier, *loc. cit.*, p. 319, et *Herm.*, III, p. 201.

nation pour ce que vous ne l'y avez osé divulguer et maintenir publiquement [1]. »

Il nous est impossible d'écarter ce témoignage. Du Tillet n'était point un fanatique injuriant pour injurier. Il n'aurait pu formuler ce reproche, si son ancien ami avait pu lui répondre : Vous savez bien que j'ai publiquement prêché l'Évangile, tel que je le comprends maintenant, à Orléans, à Bourges, à Poitiers, à Paris. Calvin ne le dit pas, parce que cela n'est pas vrai, et il ne l'a pas fait, non pas par manque de courage, mais parce qu'il n'avait pas encore entendu l'appel de Dieu lui commandant la rupture.

C'est au milieu de ces luttes que Calvin, vers la fin de 1534, rentre à Paris, mais sans trop se montrer, car il y fait chaud pour ceux qui frisent l'hérésie.

Il s'y trouvait au moment même où, le 18 octobre, Marcourt faisait afficher ses placards. Il n'a pas dû approuver ce geste imprudent qui déchaîna une nouvelle et atroce persécution, puisque beaucoup plus tard Th. de Bèze, écho de son maître, le blâmera dans sa *Vie de Calvin*.

Mais c'est là néanmoins l'incident qui mit décidément Calvin en face du choix à faire. Dans cet automne de 1534, les prisons s'emplissent, les bûchers flambent. G. Roussel, découragé, se retire en province, Cop est à Bâle, Olivétan évangélise les Vaudois et travaille d'arrache-pied à la traduction nouvelle de la Bible qui lui a été demandée. Que faire ? Calvin peut-il accepter plus longtemps de vivre dans la servitude, quand déjà il a proclamé lui-même les droits de la vérité ? Calvin n'est pas Rabelais. Il n'a pas la ressource de rire des hontes de l'Église ou de l'odieux des bûchers pour n'avoir pas à en pleurer. C'est un croyant [2] et non pas seulement un croyant par le cœur, mais un croyant qui pense que la vérité peut et doit se formuler en une doctrine logique précise. Pendant ce dernier séjour

1. Donc Herminjard a raison quand il observe : « Si Calvin a réellement prêché en 1534, on est autorisé à croire qu'il usait d'une grande réserve en exposant la doctrine de l'Évangile et qu'il évitait avec soin d'attaquer les dogmes de l'Église romaine. » Cf. *Herm.*, t. III, p. 201 et 202, n. 4.

2. C'est un croyant catholique aussi. Il confessa que « même après avoir acquis un léger goût de la saine doctrine », lisant que Luther, Œcolampade et Zwingle ne voyaient dans la doctrine des sacrements « que de purs et vides symboles », il fut longtemps hostile à leurs livres, refusant de les lire. « Grâce au colloque de Marbourg, précise-t-il, l'épais brouillard était un peu dissipé, bien qu'il n'y eût pas encore une entière clarté... » Le colloque de Marbourg date de la fin de 1529. La clarté n'est pas encore entière, elle se fait peu à peu. C'est Calvin lui-même qui fait sentir ici la lenteur de son évolution. Cf. *Calv. op.*, IX, 51.

à Paris, il a rencontré Servet, mais il a reculé d'horreur devant un système qui lui paraît menacer la doctrine chrétienne dans ce qu'elle avait pour lui d'essentiel.

Sans doute, bien des liens le retiennent ; mais d'autre part, dans les cercles qu'il fréquente, combien de fois n'a-t-il pas entendu dire que ceux qui sont dans le vrai, ce sont ceux qui prêchent hardiment l'Évangile à Strasbourg, en Suisse, à Bâle, à Neuchâtel, à Genève et qui déjà appellent l'Église infidèle et persécutrice de son vrai nom, *l'Antéchrist*. C'est l'opinion d'un seigneur de la cour, Morelet du Museau [1].

Pourtant, se séparer c'est perdre l'Église et la consolation que les âmes y trouvent [2]. Mais Calvin, maintenant, n'a-t-il pas mieux que *l'Église*, puisqu'il a *l'Écriture*, c'est-à-dire la parole même de Dieu.

En 1535, à quelques mois de distance seulement, Olivétan va publier sa traduction de la Bible où Calvin mettra deux préfaces. Il nous est difficile d'admettre que les idées qu'il publie en 1535 n'aient pas été dans sa pensée à la fin de 1534 et peut-être déjà aussi dans ses notes. Or, ces idées sont magnifiques. Il est très regrettable qu'elles dorment dans un livre quasi inaccessible [3]. En voici le thème principal.

« Sans l'Évangile, nous sommes inutiles et vains ; sans l'Évangile, toute richesse est pauvreté ; sagesse est folie devant Dieu ; force est faiblesse ; toute justice humaine est damnée. Mais par la connaissance de l'Évangile, nous sommes faits enfants de Dieu, frères de Jésus-Christ, combourgeois des saints, citoyens du royaume des cieux...

« Quelle chose donc sera-ce qui nous pourra détourner et aliéner de ce saint

1. Morelet de Museau, figure intéressante de fonctionnaire, passant de l'humanisme à la Réforme. Il vaudrait la peine de le tirer de l'ombre.

2. Il semble bien que Calvin parle d'expérience quand il fait la psychologie du « réformé » dans son Épître à Sadolet : « Mais moi offensé de cette nouveauté... etc., », qu'on se souvienne qu'en 1533 il parle encore des novateurs (*qui rebus novis inhiant*) d'un ton fort indifférent. Et il continue : « J'ai vaillamment et courageusement résisté... il me fâchait bien de confesser que toute ma vie j'eusse été nourry en erreur et ignorance ». Donc, c'est un homme mûr que Dieu a forcé à une conversion subite — non l'enfant de 19 ans qu'il était en 1528. — Et encore : « Mêmement, une chose y avait qui me gardait de croire ces gens-là : c'était la Révérence de l'Église. » Calvin est un homme de gouvernement dès sa jeunesse. Il ne quitte une autorité que quand il en a trouvé une supérieure. Et puis, il a ouvert les oreilles, il a souffert d'être enseigné, et il a fini par suivre « ceux qui lui montraient que ce n'est pas abandonner l'Église que de travailler à corriger les vices dont elle est contaminée ». *Calv. op.*, V, 412.

3. Il faut remercier M. Lortsch d'en avoir du moins fait connaître l'essentiel dans son *Histoire de la Bible en France*, p. 117.

Évangile ? Seront-ce injures, malédictions, opprobre, privation des honneurs mondains ? Mais nous savons bien que Jésus-Christ a passé par ce chemin que nous devons suivre, si nous voulons être ses disciples... Seront-ce bannissements, proscriptions, privations des biens et richesses ? Mais nous savons bien que quand nous serons bannis d'un pays, la terre est au Seigneur ; et quand nous serons jetés hors de toute la terre, nous ne serons pas toutefois hors de son règne ; que quand nous serons dépouillés et appauvris, nous aurons un Père assez riche pour nous nourrir, et même que Jésus-Christ s'est fait pauvre pour que nous le suivions en pauvreté. Seront-ce afflictions, prisons, tortures, tourments ? Mais nous connaissons par l'exemple de Jésus-Christ que c'est le chemin pour parvenir en gloire... »

Et encore : « Ceci est la vie éternelle, connaître un seul vrai Dieu, et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ. Tout ce qui se pourrait penser ou désirer de bien est trouvé en un seul, Jésus-Christ. Car il s'est humilié pour nous exalter ; il s'est asservi pour nous affranchir ; il a été vendu pour nous racheter ; captif, pour nous délivrer ; condamné, pour nous absoudre ; il a été fait malédiction pour notre bénédiction ; oblation de péché pour notre justice ; il a été défiguré pour nous figurer ; il est mort pour notre vie, tellement que par lui rudesse est adoucie, courroux apaisé, ténèbres éclaircies, mépris méprisé, crainte assurée, dette quittée, labeur allégé, tristesse réjouie, malheur bien heuré, difficulté facile, désordre ordonné, division unie, ignominie anoblie, rebellion assujettie, menace menacée, embûches débûchées, assauts assaillis, effort efforcé, combat combattu, guerre guerroyée, vengeance vengée, tourment tourmenté, damnation damnée, abîme abîmé, enfer enferré, mort morte, mortalité immortelle. Bref, miséricorde a englouti toute misère, et bonté toute malheureté. »

Quelle ampleur déjà et quelle richesse d'expression chez un écrivain de 25 ans ! L'homme qui agitait en lui ces pensées ne pouvait pas rester plus longtemps en servitude.

Vers la fin de l'année 1534, Calvin qu'accompagnait son ami Louis du Tillet prit la route de Bâle, où Cop, sans doute, les attendait. C'est là, croyons-nous, la conversion subite [1] dont parlera plus tard le réformateur de Genève. En tout

1. Nous avons lu avec soin toutes les nombreuses études consacrées à la question si intéressante de la conversion de Calvin. Il nous a semblé que le travail devait être repris après la découverte de Doinel

cas, c'est la rupture définitive, le réformateur est mûr pour la vraie réforme.

permettant de mieux dater quelques lettres de Calvin. Rien n'est plus délicat que d'essayer de fixer un mouvement de l'âme chez un homme aussi discret sur lui-même que Calvin. En replaçant à leur date les lettres de 1533 et en relisant les textes, nous sommes arrivé en somme à confirmer la conclusion de Williston Walker : « Le Nouveau Testament, Erasme et Luther avaient déjà fait de Calvin un protestant dans la plupart de ses croyances et devaient fatalement le ranger du côté de l'hérésie lorsque la ligne de démarcation se préciserait entre les deux camps opposés » (*loc. cit.*, 113). Lecoultre a bien vu que la décision intérieure de Calvin est prise lorsqu'il résigne ses bénéfices en mai 1534. Il fallait cet acte, dit-il avec raison, dont la conséquence naturelle fut un exil volontaire, pour faire de Calvin un véritable protestant, car le protestantisme authentique ne consiste pas seulement dans les dogmes de la justification par la foi et de l'autorité suprême des Écritures ; il implique, comme son nom l'indique, une protestation énergique, formulée au nom de ces doctrines, contre les abus ecclésiastiques de tout genre. » C'est la règle que nous avons appliquée à Lefebvre, à Roussel, à tous ceux qui sont morts sous les honneurs d'une Église dont ils connaissaient pourtant toutes les défaillances doctrinales et morales.

A défaut d'une bibliographie complète, il sera utile d'indiquer au lecteur les sources principales qui peuvent l'aider à se faire une conviction sur l'évolution religieuse de Calvin.

Préface des psaumes. *Op.*, XXVI, 21-24.
Rép. à Jacques Sadolet, 1539. *Op.*, 379-381.
Deuxième réponse à Westphal, 1555. *Op.*, IX, 51.
Les Vies de Calvin, de Bèze et Colladon.
Kampschulte, *Johann Calvin*, I, 233.
A. Pierson, *Studien over J. Calvijn*, 1881, 1891.
A. Lefranc, *la Jeunesse de Calvin*, 1888.
Lecoultre, *Mélanges*.
Stähelin, dans Hauck, *Realencylopädie*, III.
A. Lang, *Die Bekehrung J. Calvins*, 1897.
K. Muller, *Calvins Bekehrung*, 1905.
Doumergue, *Calvin*, t. I, 1899.
Wernle, *Noch einmal die Bekehrung Calvins*, 1906.
W. Walker, trad. Weiss, *Vie de Calvin*, 1909.
Paul Bernard, *Études publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus*, juillet 1909.
J. Pannier, Recherches sur l'évol. relig. de Calvin, *Revue d'hist. et de phil. de Strasbourg*, 1923.

CHAPITRE II

CALVIN A BALE, A GENÈVE ET A STRASBOURG

L'Institution chrétienne. — Louis Olivier dit Olivétan. — Traduction de la Bible. — Calvin à Ferrare. — Il est, au retour, fixé à Genève par Farel. — Activité réformatrice. — Premiers conflits. — Calvin à Strasbourg (1538). — Retour à Genève (1541).

Qu'est-ce que Calvin vient faire à Bâle ?

Nous savons par lui-même que l'année *de sa conversion* qui est datée pour nous par l'acte de mai 1534 [1], en vertu duquel il renonçait à ses bénéfices, Calvin, voyant que tous ceux qui avaient quelque désir de la pure doctrine se rangeaient à lui pour apprendre, commença à « chercher quelque cachette et moyen de se retirer des gens ». « Et de fait, ajoute-t-il, je vins en Allemagne (c'est-à-dire en pays de langue allemande, à Bâle), afin que là je pusse vivre à recoi en quelque coin inconnu. » (*Préface du Commentaire sur les Psaumes.*)

Calvin et du Tillet sont partis du nord, de Noyon peut-être, et, passant par la Lorraine, ils ont gagné Strasbourg. A Strasbourg, il y a Bucer, l'ami et l'admirateur d'Olivétan, le cousin aimé de Calvin, il y a Capiton et une église déjà réformée, un centre de vie intellectuelle et morale. Mais à Bâle, il y a Cop, l'intime ami, et aussi la possibilité d'une vie plus retirée. Une fois là, on peut penser que Calvin renoue plus directement les relations avec son cousin Olivétan. Il entre en commerce de lettres avec les amis de son ami, avec Fabri, par exemple, le pasteur de Neuchâtel. Et surtout, caché sous le nom de Martianus Lucanius, il travaille,

1. D'après Bèze, le changement s'est fait à Noyon.

Jean CALVIN, à 54 ans

il rédige le livre qui défendra les Réformés de France contre les accusations répandues par François Ier lui-même qui les représente comme des séditieux désireux de s'affranchir de toute autorité divine et humaine, le livre qui exposera la doctrine évangélique pour former les âmes à la vraie piété, c'est l'*Institution chrétienne*.

Le livre s'ouvre par la fameuse Préface que Calvin adresse au roi calomniateur qui ne la lut jamais [1].

Calvin part de cette idée que la vérité de Dieu est persécutée. Or, c'est la tâche d'un roi de protéger la vérité de Dieu. Il s'adresse donc au roi, dans un fier et magnifique langage. Il ne s'agit pas ici de liberté. Calvin ne nie pas que l'hérésie ne mérite une punition, il nie l'hérésie.

Cela fait, il répond aux objections. On dit la doctrine douteuse et incertaine. Elle n'est pas douteuse, la doctrine de ceux qui la signent de leur sang. On lui oppose la doctrine des Pères de l'Église, mais on peut dire de leurs écrits : *Toutes choses sont nôtres pour nous servir, non pour dominer sur nous*. Les mots profonds et qui vont loin se multiplient sous sa plume : Salomon ne nous commande pas de ne pas outrepasser les bornes qui ont été mises par nos Pères. « Il n'est pas question d'observer une même règle en la bornure des champs et en l'obéissance de la foi... »

Ceux qui veulent que les limites des Pères soient observées, les dépassent eux-mêmes outrageusement.

C'est un Père qui a dit qu'il osait manger de la chair en carême. *Ils rompent donc les limites*, ceux qui excommunient quiconque aura mangé de la chair en carême.

1. Dans un grand placard adressé le 1er février 1535 aux États de l'Empire, François Ier explique que les Luthériens sont des fous, des furieux qu'il assimile aux anabaptistes de Munster et aux bandes de 1525. Il n'avait fait que s'opposer à cette « affreuse sédition ». C'est cette accusation sans pudeur qui indigne l'âme droite de Calvin. Déjà il avait, selon nous, laissé voir la même pensée apologétique lorsque dans la seconde partie de l'an 1534, il avait rédigé à Orléans sa Préface de la *Psychopannychie*. Devenu subitement l'adepte du mouvement réformateur, il ne voulait pas qu'on le confondît avec les outranciers de l'anabaptisme. Peu après, en mai, il renonce à ses bénéfices, revient une dernière fois à Paris, qu'il quitte dans la fin de l'année pour mettre sa conduite d'accord avec ses principes. Longtemps après, l'*Histoire ecclésiastique* résume tout cela en disant : « Jean Calvin, au retour de ses études de droit, se trouva dans Paris où il accrut grandement l'œuvre du Seigneur, non seulement en enseignant la vérité, mais aussi en s'opposant aux hérétiques. » Les hérétiques, ce sont les anabaptistes, c'est Servet. La chronologie de l'*Histoire ecclésiastique* est globale. Elle ne suit pas les faits à six mois près. Mais, en gros, elle voit juste. Et ceci concorde avec le témoignage de Calvin lui-même, racontant qu'à peine converti, il fait école, ce qui le détermine à se retirer « à recoi » pour bâtir le magnifique abri de sa pensée que sera l'*Institution*.

Et, dans ce cadre, il fait passer toutes les superstitions ou abominations qu'il reproche à l'Église tombée : *C'était un Père qui a dit...* Ils ont donc *rompu les limites...* L'exposition se poursuit rapide et pleine de verve, révélant le rude jouteur qui vient d'entrer en scène.

La nouvelle doctrine suscite des troubles, mais partout où se trouve la Parole de Dieu, Satan s'éveille et escarmouche.

La lettre se termine enfin par un éloquent appel au roi.

Quant au livre lui-même, exposition de la pensée protestante, il venait trop tard pour être absolument original. Calvin y utilise naturellement les travaux dogmatiques de la réforme luthérienne, Luther lui-même et Bucer. Le plan même de l'*Institution* est celui de Luther dans son Petit catéchisme de 1529. Il traite de la Loi ou des dix commandements ; de la Foi, résumée dans le symbole apostolique ; de la Prière dont le type est l'oraison dominicale ; des sacrements, c'est-à-dire du Baptême et de la Sainte Cène. A ces cinq *points*, il ajoute deux chapitres, l'un sur les faux sacrements, l'autre sur la liberté chrétienne, le pouvoir ecclésiastique et l'administration civile.

On a cru pouvoir remarquer une certaine différence d'allure entre les trois premiers chapitres et les autres. La première partie est plus calme, la seconde plus vive, plus polémique, plus âpre, plus amère parfois, comme si la première avait été écrite avant la rupture et la seconde sous l'impression terrible des prisons et des feux de 1535. Celui qui plaide à Bâle la cause de ses amis, apprend jour après jour la mort de l'un d'eux, celle par exemple de cet Étienne de la Forge qui lui était si cher.

Si, dans ces conditions, le style « s'assombrit », à qui la faute ?

Calvin a utilisé les travaux de ses devanciers, mais il a fait passer tout cela dans l'étau de sa logique. Et ce qui est bien à lui déjà c'est sa vue sur la souveraineté de Dieu, dont il tire sa doctrine de la prédestination. Il se montre aussi complètement original dans sa conception de la Cène. Comme Zwingle, il donne une interprétation symbolique à la fameuse formule : Ceci est mon corps... Il rejette comme lui l'ubiquité du corps spirituel de Christ, il considère surtout la Sainte Cène comme une communion avec l'amour que le Christ nous a témoigné. Mais il dépasse Zwingle en essayant de maintenir une véritable communication (spiri-

tuelle) du corps de Christ considéré comme l'aliment de notre vie religieuse, une distribution de tous les bénéfices que le Christ nous offre dans son corps. Et cette communication spirituelle a pour effet de créer en nous la certitude de la vie éternelle et l'espérance de la résurrection. Ainsi, le pain et le vin n'agissent pas comme des véhicules matériels, mais comme des *signes* auxquels s'attache la foi en Celui qu'ils représentent.

L'*Institution* parut en latin en 1536. La première édition française est de 1541[1].

Le livre qui, dans la pensée de son auteur, devait être l'exposé succinct de la doctrine nouvelle, était bien cela dans sa 1re édition. Plus tard, il grossit, il enfla à chaque édition nouvelle. Mais le fond reste le même.

Ce que Calvin ajoute, ce sont des arguments nouveaux pour convaincre ses adversaires, ce sont des réponses à des objections, mais la doctrine elle-même est arrêtée dès 1536.

Calvin était déjà tout Calvin quand il écrivit l'*Institution*. Et ce Calvin était un maître. Son livre fait époque dans notre histoire littéraire comme dans notre histoire religieuse. C'est un des chefs-d'œuvre de la prose française du XVIe siècle.

Les Bâlois qui voyaient passer ce jeune étranger pensif de 27 ans, ne se doutaient guère qu'ils avaient sous les yeux le plus grand dogmaticien du temps et l'un des plus puissants manieurs d'hommes de tous les temps.

Mais, à Bâle, le jeune savant n'a pas fait que rédiger l'*Institution*. Il a étudié l'hébreu et il a rédigé une Préface à la tradution de la Bible d'Olivétan dont il faut souligner l'importance. Bâle n'était pas seulement une ville de refuge, un paradis pour les humanistes, c'était depuis longtemps déjà un centre d'évangélisation, c'est-à-dire de propagande protestante. A la date même où nous sommes, P. Toussain est venu de Bâle établir la Réforme à Montbéliard. Calvin et lui sont amis et le resteront jusqu'au jour où Toussain désapprouvera la condamnation de Servet.

La Suisse entière est « réformée » déjà, ou travaillée par l'idée nouvelle. Farel et Saunier sont revenus de ce fameux synode des Églises vaudoises tenu à Chanforans en 1532, et où Farel, avec sa fougue, avait fait adopter une déclaration

1. Nous recommandons de l'étudier dans la réimpression donnée par MM. A. Lefranc et J. Pannier.

tout évangélique. Les barbes vaudois avaient montré aux délégués de la Suisse réformée les traductions bibliques en langue vulgaire qu'ils conservaient précieusement et qui, depuis les temps lointains de Pierre Valdo, avaient eu une action si étendue. Farel et Saunier en avaient montré les imperfections. Il fallait, pour répondre aux besoins du temps, une « Bible repurgée ». En France aussi on était mal pourvu. Calvin lui-même, à Paris, avait eu de la peine à en trouver un exemplaire pour son ami F. Daniel. L'honneur de Dieu et le bien des fidèles demandaient une traduction nouvelle et il y avait un homme qui pouvait la faire, un savant modeste et peu connu dont il a été souvent question déjà, Pierre Robert Olivétan. C'était un cousin, un vieil ami de Calvin, et une ancienne familiarité les unissait. C'est lui qui avait fait goûter à Calvin quelque chose de la pure religion. En 1528, Olivétan avait dû quitter Orléans à cause de ses idées « luthériennes » et il s'était retiré à l'étranger. Là, tous ceux qui l'approchent l'aiment et l'estiment. B. Wolfhard, l'aide de Farel dans les premières tentatives de propagande évangélique à Montbéliard, loue son ardeur à l'étude des saintes lettres, sa piété, l'intégrité de sa vie ; à Strasbourg, il avait étudié le grec et l'hébreu avec Bucer et Capiton. En 1531 il était devenu maître d'école à Neuchâtel. Il avait été ensuite utilisé dans l'évangélisation dangereuse de Genève et du Piémont.

C'est cet homme sûr, courageux et humble, qui, après s'être récusé par modestie, a fini par accepter de se charger de la traduction nouvelle. Les Vaudois vont fournir la somme : 5.000 écus, 60.000 francs de notre monnaie. Don royal pour ces pauvres paysans des Vallées. En 1535, après d'inévitables retards, Olivétan est prêt. Le volume fut imprimé à Serrières près Neuchâtel par Pierre de Wingle, dit Pirot Picard, un imprimeur qui était également missionnaire.

C'est à cette Bible d'Olivétan [1] que Calvin fut invité à mettre une préface.

1. Répétons que l'on sait aujourd'hui, grâce à M. A. Piaget, le vrai nom d'Olivétan. Il s'appelait *Louis Olivier*. M. A. Piaget a retrouvé dans les archives de Neuchâtel la seule lettre que nous ayons de lui. Le nom d'*Olivetanus*, qui a fait tant discuter, n'est en somme que la traduction latine de son nom. En 1536, Calvin se hâta d'appeler son cousin au Collège de Genève. Mais, deux ans après, son parent aimé avait disparu. Parti pour un voyage en Italie en 1538, il n'en revint pas. Des bruits d'empoisonnement coururent. On sait ce que pensaient Marguerite de Navarre et Erasme de la facilité avec laquelle les moines d'alors recouraient à ce moyen pour se débarrasser des hommes dangereux pour l'orthodoxie. Cette mort frappa Calvin comme d'un coup de foudre.

L'apparition de la Bible de Serrières est un *fait capital* dans l'histoire de la Réforme de langue française. Il ne s'agit plus ici de la révision d'un mauvais texte du travail très imparfait de saint Jérôme, c'est un travail critique admirable pour le temps. C'est la première Bible protestante, une Bible de l'air libre, sortie des buées de l'encens et de l'odeur des sacristies.

La préface de Calvin [1] est un des plus beaux morceaux qui soient sortis de sa plume. Et on sait s'il savait écrire. Avec l'*Institution*, elle marque la coupure décisive avec le passé. L'humaniste cède le pas désormais au Réformateur et au chrétien. Calvin n'écrira plus pour la gloire mais pour combattre, pour sauver les âmes et conduire le peuple au salut. Il ne choisira plus ses sujets. Ils lui seront imposés par le devoir, par les besoins des églises, par les droits de la vérité à défendre. C'est que la révolution qui s'est faite en son âme, pour l'avoir conduit à une décision subite, n'en a pas moins été profonde, totale ; d'autant plus profonde qu'elle a été préparée par de longues luttes et réflexions, par des combats et des expériences, des lectures et des constatations qui l'ont mené à Jésus-Christ : à quel point il a été saisi par Jésus-Christ, cela éclate, nous semble-t-il, dans tout ce beau morceau à la fois si éloquent et si spontané.

Mais, il faut le dire, l'éloquence écrite de Calvin a, ici, une rivale et c'est celle d'Olivétan lui-même.

La dédicace du traducteur à l'Église de Jésus-Christ a été appelée avec raison « un des plus beaux morceaux de notre littérature religieuse protestante ». Cela sent la bataille, la bataille des idées avec la sanction des feux...

Olivétan débute par une remarque mordante. D'ordinaire les auteurs dédient leurs ouvrages à quelque puissant personnage, roi, prince ou empereur. Il y en a qui pensent « que leurs inventions ne seraient pas bien reçues du peuple si elles ne portaient la livrée de quelque très illustre, très excellent, très haut, très puissant, très magnifique, très redouté, très victorieux, très sacré, béatissime et sanc-

1. Il y a deux préfaces de Calvin dans la Bible de 1535. L'une, toute pratique, présente l'ouvrage et l'auteur. L'autre va au centre de la préoccupation religieuse. C'est celle dont nous citons un extrait et dont il est question ici. Voir, pour la valeur scientifique et les détails d'érudition, les belles études d'Ed. Reuss, dans la *Revue de théologie de Strasbourg, passim*, de 1851 à 1867. Cf. E. Petavel, *la Bible en France*, 1864 ; O. Douen, *Hist. de la Société biblique ;* Th. Lortsch, *Histoire de la Bible en France*, 1910.

tissime nom ». Il a vu tous les autres « écrivains et translateurs courir et trotter l'un à son Mécène libéralissime, l'autre à son patron colendissime, l'autre à son je ne sais quel Révérendissime... ». Ils cherchent ainsi quelques « cauteleux échanges contre riches dons et plantureux octrois ». Pour lui « qui se passe de tel gibier », il dédiera son livre... au peuple, à l'Église, à cette pauvre église à qui rien l'on ne présente.

« Vraiment, cette parole était proprement due, en tant qu'elle contient tout ton patrimoine, à savoir cette parole par laquelle, par la foi et assurance que tu as en icelle, en pauvreté tu te réputes très riche, en malheureté, bien heureuse; en solitude, bien accompagnée; en doute, acertainée; en périls, assurée; en tourments, allégée; en reproches, honorée; en adversité, prospère; en maladie, saine; en mort, vivifiée. Tu accepteras donc, ô pauvrette petite Église, ce présent... Christ ne s'est-il pas donné à telle manière de gens, petits et humbles; *ne leur a-t-il pas familièrement déclaré les grands secrets du royaume* qu'il proteste leur appartenir? C'est sa petite bande invincible, sa petite armée victorieuse, à laquelle, comme un vrai chef de guerre, il donne courage et hardiesse par sa présence, et chasse toute frayeur et crainte par sa vive et vigoureuse Parole...

« En avant donc pauvre petite Église qui as encore eu état de chambrière sous les furieuses trognes et magistrales menaces de tant de maîtres renfrognés et rébarbatifs, va décrotter tes haillons tout poudreux et terreux d'avoir couru, viré et tracassé par le marché fangeux des vaines traditions; va laver tes mains toutes sales d'avoir fait l'œuvre servile d'iniquité; va nettoyer tes yeux tout chassieux de superstition et d'hypocrisie... Viens hardiment avec tous les plus braves et mignons de ta cour, tous faits exécration pour Christ, non pour leurs méfaits; desquels les titres sont ceux-ci à savoir : Injuriés, Blamés, Chassés, Décriés, Désavoués, Abandonnés, Excommuniés, Anathématisés, Confisqués, Emprisonnés, Gehennés, Bannis, Echellés, Mitrés, Décrachés, Chaffaudés, Essoreillés, Tenaillés, Flétris, Tirés, Trainés, Grillés, Rôtis, Lapidés, Brûlés, Noyés, Décapités, Démembrés et *autres semblables titres glorieux et magnifiques du royaume des cieux*. Tous lesquels il n'a point à dédain, lui qui est, tout au contraire des autres princes et rois lesquels ne veulent personne à leur cour et service s'il n'est noble, bien accoutré, gorgias, miste, sain et en bon point. Mais il les veut tels qu'il a été en ce

monde et il les appelle amiablement pour les soulager, les enrichir, les avancer et les faire triompher avec lui dans sa cour célestielle. »

On avouera que les deux cousins Calvin et Louis Olivier étaient dignes l'un de l'autre. Le premier a doté la Réforme française de son premier exposé de principes complet ; le second l'a dotée d'une traduction de la Bible qu'Edouard Reuss n'hésite pas à appeler aussi un chef-d'œuvre.

Nous n'avons pas à chercher plus loin l'esprit, l'âme de la Réforme française. Elle respire dans ces pages admirables. Elle est dans cette fierté de consciences qui se sentent pures, dans cette humilité devant Dieu, dans ce redressement devant les hommes, dans cet amour des âmes, dans ce souci des petits et des humbles. On a essayé, et tout récemment encore, soit par ignorance des textes, soit par habileté de polémiste, de présenter la Réforme française comme le produit hybride d'ambitions aristocratiques et de théologie politicienne [1]. On voit, ici, ce qu'il en est.

Une autre déduction s'impose. On le sent déjà ici : les hommes qui puiseront dans ces pages leur inspiration religieuse ne céderont ni aux persécutions, ni aux bûchers. Ils tendront leurs nerfs — et parfois jusqu'au fanatisme — mais rien ne pourra étouffer leur protestation que la liberté enfin accordée à l'expression de leur foi.

Ces travaux terminés, Calvin fit rapidement un voyage à Ferrare chez la bonne duchesse qui pouvait être si utile à ses coreligionnaires. Ce fut un court séjour, d'après Fontana, du 23 mars au 14 avril 1536 [2]. A la fin de mai, Calvin était de retour à Noyon. Il y régla quelques affaires de famille et décida son frère Antoine et sa sœur Marie à le suivre en un pays où ils pourraient vivre avec lui en liberté évangélique. Il pensait à Strasbourg, mais la guerre l'obligea à faire un grand détour qui l'amena à Genève.

1. Goyau, *Histoire religieuse de la France ;* Paul Bernard, *Études... de la Compagnie de Jésus*, juillet 1909.

2. Calvin resta en relations épistolaires avec Renée de Ferrare. Il trouva près d'elle Mme de Soubise, sa fille Anne de Parthenay; son fils, qui fut plus tard un des chefs du parti protestant et un correspondant de Calvin; Clément Marot, alors secrétaire de la duchesse, tout un groupe de novateurs ou de futurs « réformés ». Un séjour à Aoste et les prédications qu'il y aurait faites, paraissent appartenir à des traditions légendaires.

En communiquant son *Institution* à Bucer, Calvin lui avait révélé son plan qui était de rétablir l'Église en sa première pureté [1]. Et voici que s'offre une occasion qu'il n'avait ni voulue, ni cherchée, d'appliquer ses principes.

Nous sommes en 1536.

La Réforme avait été adoptée par les bourgeois de Genève depuis l'année précédente. Farel, Froment, travaillaient dans des conditions difficiles. La conduite de Pierre de la Baume avait révolté la majorité des habitants, mais il y a loin de l'anticléricalisme à la Réforme. Farel, averti que Calvin est de passage, court le voir et s'efforce de l'entraîner dans la lutte qu'il mène. Il sait par l'*Institution* ce que vaudrait un pareil concours. Calvin se défend. Il est fait pour l'étude, pour la vie retirée dans la méditation et le labeur de la pensée. Mais plus Calvin est rétif, plus Farel le presse de rester. Calvin allègue ses études. Farel, fougueux, s'emporte : « Tu as besoin de repos, tu veux être libre ; si, en une si grande nécessité, tu te retires, si tu refuses de m'aider et de me secourir, que Dieu maudisse ton repos et la tranquillité d'études que tu cherches. » Et Calvin resta. « Maître Guillaume Farel, dit-il, me retint à Genève, non pas tant par conseil et exhortation que par une adjuration épouvantable, comme si Dieu eût d'en haut étendu sa main sur moi pour m'arrêter. »

Tout était à faire à Genève au lendemain de la révolution qui avait chassé l'évêque et les prêtres.

Calvin, d'abord lecteur ou professeur en théologie, ne tarda pas à recevoir une charge pastorale et les effets de sa prédication se firent sentir. Mais il se voua surtout à l'établissement de la Discipline ecclésiastique qui devait réaliser les principes de l'*Institution*. Tout d'abord, il constitue la communauté sur la base d'une confession de foi qui doit être signée par chacun. Puis il travaille au relèvement des mœurs par la discipline ecclésiastique. Un certain nombre de laïques, appelés anciens ou surveillants, sont chargés de veiller à la bonne conduite des membres de l'Église. Les rebelles endurcis sont mis hors l'Église par l'excommunication. Le Conseil adopte le projet en janvier 1537.

Pour préparer l'avenir, Calvin publie la même année son *Instruction et Con-*

1. Regnier de la Planche, 122.

Madame

Ie remercye selon vre desir de vous donez
gueluno nouuelle a Londres de ma femme. Elle a esperance
dor en vos dizes q̃ par vre grace toute diuine [illegible]
en soit auec la vraye amendem. et dauantage elle[illegible]
la trebuzé ma pouure gaitte. Ie my grand apetit,
aiant tousiours bien petit taubt. ce qui me double mre vos
esbahir apres auoir este cinq ans en vne grande
douleur durant quasi vnze sepmaines. duquel ne cuydoye
iamais bruler q̃ par la voraige dentrer. Ce a bonne cause
nostre cõme mort. Amy nre Sauueur! me rapelle de
Troyes, a me voir pour pasteur les ouailles, qui auoit
estoyes loubz ma pulsation, pour cooperer au triumphe de
son Eglise. et y Descouure en mes moyens les membres
ennemis. et les damnez, desquelz nous les enfans gaignez bandons
a lencontre dicelle en ces temps prestes, de facon Sytrezillo
et Domerans. Madame ie doy Sieur Sydan me
trouuer en vne ville le plus grand chose Mr Vizet
trouue des choses, degiter. et alors Huc. auzan, nos disputes
Centre le Dilecteur de Rouen beni a toas vn pontificant de
la secte de ces Longueuil de celle de Laino. Edieu, de ma
part mon Centre Vizet. Item Mr vre fily.
Le Remercie dailly en cette attente vre M.

Madame.

Vre plus hte Seruiteur et amy.

Jehan Calvin.

Geneue 13e Iuing 1542.

fession de foy dont on use en l'Église de Genève. La doctrine de la prédestination y est exprimée d'une manière plus précise que dans l'*Institution.*

Cette doctrine devait être la règle religieuse et civile de Genève. Ceux qui ne pouvaient accepter l'enseignement du Catéchisme tombaient à la fois sous le coup de la loi civile et de la loi religieuse. Puis le culte est organisé, l'enseignement de la jeunesse, les ordonnances relatives au mariage.

Comme cela était inévitable, dès le début, il y eut conflit entre l'autorité religieuse et l'autorité civile. Le Conseil refusa de consentir à la Cène mensuelle. Il ne voulut pas laisser prononcer devant la Communauté le nom des exclus ou des excommuniés. Il voulut se réserver à lui-même le droit d'excommunication si fâcheusement rétabli par des excommuniés d'hier.

Les ordonnances sur les mœurs parurent d'abord porter de bons fruits. Mais il y eut des excès de sévérité. On n'élève pas d'un coup une population entière à la hauteur de la vie morale que suppose une entière consécration à Dieu, on n'y arrive pas surtout par l'intervention du pouvoir civil. Sur la question de la liberté individuelle, Calvin reste entièrement de son temps. Il est encore tout imprégné des idées autoritaires qu'il a sucées dans son Église d'autrefois et ces inconséquences ou cet état d'esprit que nous avons peine à reconstruire font que les témoins de son activité sont tantôt avec lui quand il instruit, élève, transforme les âmes, et tantôt contre lui quand il prétend les soumettre et les contraindre. La Réforme, à Genève, avait été décidée par une majorité de citoyens, mais bientôt cette majorité s'effrite. Déjà en septembre 1537, une partie de la bourgeoisie est hostile, tandis que l'autre ne consent plus guère à ce qu'elle avait accepté. Les habitants de toute une rue déclarent qu'ils n'entendent ni quitter la ville, ni soumettre leurs consciences à de nouveaux jougs et qu'ils ont payé leur liberté assez cher. En février 1538, le peuple choisit pour occuper les charges de la cité les ennemis les plus déclarés des ministres et des ordonnances. Ceux-ci, pour faire pièce à leurs pasteurs, prétendaient introduire à Genève certains usages religieux conservés à Berne (fonts baptismaux, hosties, etc.), mais qui choquaient Farel et Calvin. Calvin, de son côté, luttait pour que la décision des affaires ecclésiastiques ne fût pas laissée à l'autorité civile et il avait raison sur ce point. Il voulait que les changements ne fussent introduits que par l'autorité régulière d'un synode. Le Conseil

insiste. Il interdit la chaire au vieux prédicateur aveugle, Couraud, qui avait invectivé l'autorité civile. A Pâques, le Conseil prétend forcer Calvin et Farel à donner la Cène à la manière de Berne. Comme ils s'y refusent, le Conseil désigne un autre ministre pour les remplacer. Mais les pasteurs passent par-dessus ces défenses, prêchent quand même et déclarent que la communauté n'est pas en état de recevoir la Cène. Ils sont déposés le lendemain à cause de leur désobéissance. On leur donnait trois fois 24 heures pour quitter Genève. Le souci de Calvin de maintenir l'indépendance de l'Église à l'égard de l'État, mais aussi le manque de mesure d'un homme de 29 ans, avaient amené le conflit à son état aigu.

Calvin et Farel partirent pour Berne et Zurich. On essaya inutilement de s'entremettre. Calvin gagna Bâle, où il demeura chez Grynaeus. C'est de là que Bucer, le grand ami d'Olivétan, l'appela à Strasbourg, pendant que Farel trouvait une situation à Neuchâtel (1538).

Ce séjour de Calvin à Strasbourg est très important et il faut nous y arrêter un moment.

Depuis 1525 environ, il y avait à Strasbourg des familles de réfugiés français. En 1526, Farel leur avait donné quelques prédications et, en 1529, une école française avait été organisée pour leurs enfants. Il ne semble pas qu'il y ait eu de culte français régulier avant 1538. Mais l'été de cette année avait été marqué par de nombreuses arrivées et c'est pourquoi Capiton et Bucer s'efforcèrent d'attirer à Strasbourg Calvin, chassé de Genève, pour organiser ces réfugiés en communauté régulière. Calvin prononça sa première prédication, le 8 septembre 1538, dans l'Église Saint-Nicolas *in undis*. Le mois suivant, l'église Sainte-Madeleine lui était assignée. C'est là qu'il prêcha surtout[1]. Peu de temps avant son départ, le chœur de l'église des Dominicains fut affecté au culte français. D'après Adam, Calvin s'en tint strictement pour son culte français à la liturgie strasbourgeoise. Mais, pour répondre aux besoins de sa petite communauté, il publia, en 1539, *Aulcuns pseaulmes et Cantiques mys en chant*, Strasbourg, 1539. Ce recueil contenait 18 psaumes et 3 cantiques; 7 psaumes étaient de Calvin, 8 de Marot. Les mélodies étaient dues à Math. Greitter, organiste de la cathédrale.

1. Cf. sur Calvin à Strasbourg, D. J. Adam, *Evangelische Kirchengeschichte der Stadt Strassburg*, 1922.

Bucer n'entendait pas maintenir un homme comme Calvin dans le simple service d'une petite communauté. Dès l'hiver 1538-1539, Calvin fait des cours de théologie et il est nommé officiellement professeur le 1er février 1539. Son intense activité intellectuelle, sa fièvre de travail se manifestent dans ses cours et ses publications. En août 1539, il publie un remaniement de l'*Institution chrétienne ;* en octobre, paraît son *Commentaire sur l'épître aux Romains*. En 1540, il donne une *Exposition populaire de la doctrine de la Sainte Cène* pour les fidèles de langue française. Entre temps, il s'était occupé des anabaptistes, avait publié sa *Psychopannychie* gardée en portefeuille depuis longtemps. Il avait ramené plusieurs dissidents et, parmi eux, Storder, dont il devait épouser la veuve : Idelette de Bures. En 1539, il prenait part à la diète de Francfort; en 1540, aux conférences de Worms et de Ratisbonne où il rencontrait Melanchthon.

Pendant ce temps, l'absence d'un homme de valeur s'était fait sentir à Genève et, dès le 5 novembre 1540, des délégués de cette ville venaient redemander Calvin. Il était à Worms. Les délégués l'y suivent. Il répond qu'il n'est pas libre. Il fallut revenir à lui par deux fois encore avant de le décider à rentrer dans la ville où il pressentait qu'un rude labeur l'attendait. Lié avec Bucer, il aurait voulu l'emmener, mais celui-ci sentait que sa place était plutôt à Strasbourg.

Calvin reprit son œuvre à Genève le 7 septembre 1541. Son séjour à Strasbourg lui fut certainement fort utile. Il y travailla beaucoup et il y approfondit ses idées au contact d'un homme tel que Bucer. C'est à Strasbourg qu'il emprunte en somme sa liturgie [1], le chant des psaumes. Les ordonnances nouvelles qu'il fera adopter à Genève imiteront les conseils de paroisse de Strasbourg.

D'autre part, Calvin n'a pas été sans influence sur Bucer. Celui-ci lui doit,

1. Son successeur, Pierre Brully, publia, en 1542, une nouvelle édition de la petite liturgie de Calvin, avec la mention fausse : *Imprimé à Rome, par le commandement du pape.* C'est l'édition dite : pseudo-romaine. En 1542, Calvin donna une forme un peu remaniée de cette liturgie sous ce titre : « Forme des prières et chants ecclésiastiques ».

Vers 1545, deux services divins étaient célébrés dans cette glorieuse petite église française, l'un de 7 à 9 heures du matin, l'autre, de 11 à 12 heures. L'ordre du service du matin était celui-ci : Un cantique. Les 10 commandements bien traduits. Prière pour le peuple, que le pasteur prononce agenouillé devant l'autel. Prédication. Cantique final. Le catéchisme des enfants était lié au second service. Chaque mardi matin avait lieu une réunion de prières. La cène était célébrée tous les quinze jours.

disent ses biographes, une exposition plus systématique et plus précise de sa pensée.

Nous retrouverons Calvin à propos de l'organisation des Églises de France, en 1559. En attendant, il nous faut suivre la destinée des protestants français sous le règne du successeur de François Ier, Henri II.

CHAPITRE III

LA RÉFORME SOUS HENRI II (1547-1559)

Les papes de cette période : Paul III, Jules III, Paul IV. — Le roi. — La reine Catherine. — Diane de Poitiers. — Les Italiens en France. — Les Guises. — La Chambre ardente *(1547). — Les martyrs. — L'affaire de la rue Saint-Jacques (1557). — Progrès des Réformés dans la noblesse et le peuple. — L'assemblée du Pré-aux-Clercs. — Politique du roi. — Il sacrifie ses intérêts à sa foi. — Ses inspirateurs : les Guises, les Jésuites et le Pape. — Opinion de Paul IV :* « L'hérésie se traite par le feu. » *— La Mercuriale. — Terribles menaces du roi contre les « luthériens ». — Sa mort arrête ses projets meurtriers (1559).*

A l'heure où François Ier s'éteint, les idées de Réforme s'imposent à un nombre grandissant d'esprits, inquiets de voir ce qu'est devenu ce grand corps social qu'est l'Église. L'« erreur » s'infiltre partout, l'hérésie « pullule », même en Italie. Mais on peut deviner aussi à des indices sûrs que le conflit entre les idées morales et les faits se résoudra au profit des intérêts que toute réforme menace.

Le pape sera, jusqu'en 1549, Paul III ; mais l'homme qui a fait le pape et qui dirige tout, c'est son petit-fils, Alexandre Farnèse. Enfant gâté de la fortune et de l'Église, il est cardinal à 14 ans, vice-chancelier de l'Église romaine à 16 ans. Ce pape pieux, protecteur des Jésuites, est néanmoins de mœurs relâchées. C'est un ambitieux sans scrupules qui ne songe qu'à ses intérêts. Fourbe, égoïste, il touche de toutes mains et fait échouer toutes les combinaisons françaises dans les conclaves. Il trahit Henri II qui l'aimait[1].

Alexandre Farnèse était le petit-fils du pape Paul III. Celui-ci, en effet, quand il était encore cardinal, avait eu d'une jeune romaine, en 1503, un fils, Pierre-Louis

1. Romier, *les Origines politiques des guerres de religion.* Paris, 1913, p. 122-123.

Farnèse, que Jules II avait légitimé en 1505 et dont le cardinal Alexandre était le fils. Fils de pape et père de deux cardinaux, Pierre-Louis Farnèse était un aventurier violent. Créé duc de Parme et de Plaisance par son père, en 1545, il avait si bien traité son duché que les habitants s'étaient débarrassés de lui par un assassinat (1547). Charles-Quint s'étant emparé de Parme, Henri II s'était encore plus rapproché des Farnèse. Il plaçait bien mal sa confiance. Le « renardique » Paul III, comme disait Montmorency, tortueux et dissimulé, ne poursuivait que ses intérêts et ceux de sa famille [1]. A sa mort, le 10 novembre 1549, « les intrigues politiques pour le remplacer se déployèrent sans vergogne. Pour diriger et réformer l'Église, les conclavistes se souciaient peu d'élire un saint [2] ». Pour obtenir enfin un pape favorable à la politique française, les cardinaux français avaient emporté au conclave cent cinquante mille écus pour acheter des votes. Les conclavistes élirent le cardinal del Monte, Jules III, bien qu'auparavant le cardinal de Guise l'eût déclaré « léger, vicieux, indigne de la tiare [3] ».

Agé de 63 ans, Jules III « était paresseux, colérique et gourmand. Il scandalisa Rome par la mollesse de sa vie. A peine monté sur le trône, il conféra la pourpre à un adolescent de dix-sept ans qu'il entourait d'une étrange affection ». « Les festins, les indigestions et la goutte absorbaient presque tout le temps du pontife. [4] »

Ce fut un pape tout « espagnol ». En fait de réforme, Jules III ne voulait que placer les membres de sa famille et, d'autre part, la seule réforme dont Henri II voulût entendre parler, était de refréner les appétits du clergé romain en matière de bénéfices. Henri, à cette heure même (début de 1551), soutenait les protestants d'Allemagne contre Charles V et s'alliait avec Maurice de Saxe. Jules III, ennemi né de l'hérésie, envoyait, le 6 février 1551, un bref ordonnant à Henri II de veiller rigoureusement au maintien de l'orthodoxie. Le roi, pour lui faire pièce, faisait mine de vouloir réunir un concile national pour refréner les abus de l'ordre ecclésiastique et religieux. Le conflit entre la cour de Rome et celle de France fut un moment très violent. Jules III menaçait le roi de l'excommunier.

En 1551-1552, la France est à deux doigts d'un schisme gallican. Le juriscon-

1. Romier, *op. cit.*, 208.
2. *Ibid.*, 217.
3. *Ibid.*, 218, 219.
4. *Ibid.*, 221, 222.

CHARLES DU MOULIN
(Cf. p. 209)

PIERRE RAMUS
(Cf. p. 411)

sulte Charles Du Moulin soutient les droits du roi en matière de bénéfices, aux applaudissements enthousiastes du maréchal de Montmorency. Mais les Guises sont là. Le cardinal de Guise pleure sur les maux à venir et, à la fin de 1552, tout est changé. Les livres de Du Moulin sont condamnés et lui-même est contraint de se retirer en Suisse.

Le pape a eu peur. Il a été menacé jusque dans les subsides venus de France — les Guises lui ont montré le péril né des victoires protestantes. Il comprend dès lors, malgré son indolence et sa paresse, que l'intérêt de la papauté est de réconcilier les royautés catholiques, en tous cas de tenir entre elles la balance égale, et c'est la France et les hérétiques de France qui paieront les frais d'une réconciliation qui ruinait la politique anti-espagnole en même temps que la sécurité des partisans de la Réforme. Ce résultat est dû aux Guises et à la maîtresse du roi, Diane de Poitiers, à qui Jules III écrivait pour la gagner : « A mon aimée fille en Christ, la noble duchesse de Valentinois [1]. »

Pendant tout le règne de Henri II, les partisans français d'une réforme de l'Église qui compteront pour l'accomplir sur la papauté, ne feront que nourrir des illusions. Le concile de Trente convoqué, remis et repris pour des motifs surtout politiques, ne changera rien lui-même au fond des choses. Il ne fera que grouper et discipliner les forces de résistance. Le pape Paul IV (1555-1559) lui-même, qui passe pour un réformateur de l'Église, sera surtout un organisateur des troupes de la réaction. Il donnera une impulsion nouvelle à l'Inquisition et fera dans Rome tant de victimes, que sa mort sera saluée dans sa propre ville pontificale comme la fin du plus abominable des tyrans.

En France, une des premières mesures du roi Henri II put faire un moment illusion aux partisans de la Réforme ; c'est le procès intenté à Jean Maynier, dit le président d'Oppède, le massacreur des Vaudois. Commencé en 1547, ce procès dura trois ans et se termina par la libération des coupables à l'exclusion d'un comparse qui paya pour les autres.

C'est qu'au fond il s'agissait pour le nouveau pouvoir d'atteindre le cardinal de Tournon en punissant ses amis, Grignan, d'Oppède. Le pape Paul III n'avait pas tardé à intervenir en faveur des bourreaux de Cabrières et de Mérindol.

1. Voyez, sur ces intrigues, le livre si nourri de Romier, *loc. cit.*, I, 279, 291-298.

Jules III, après lui, fit à Henri II, en juillet 1549, un exposé de l'affaire qui est « une véritable apologie du massacre » : « Cette œuvre d'exécution, qui a été faite des hérétiques pour la conservation de l'Église et de la religion chrétienne, est bonne, juste, digne de mémoire, et *propre à valoir au dit seigneur d'Oppède honneur et gloire*[2]. »

C'est une triste chose que de voir les représentants du pouvoir spirituel pousser ainsi le roi « très chrétien » aux répressions sanglantes. Exhortez le nouveau roi, disait Paul III à son envoyé en France, « à établir une vraie paix avec sa majesté impériale pour se vouer plus facilement à quelque entreprise glorieuse et digne du nom qu'il porte de très chrétien, contre les ennemis de la foi catholique[1] ».

D'une intelligence fort ordinaire, Henri II menait entre sa femme et sa maîtresse, Diane de Poitiers, un ménage à trois assez scandaleux. Il avait commis dans sa jeunesse un acte de violence qui, dans une société en ordre, aurait exigé des comptes en justice. Il garda toute sa vie un tempérament violent et impulsif. Avec cela, il savait être fidèle à ses amis, reconnaissant des services rendus. Il n'avait pas non plus l'impudence morale de son père et ne faisait pas étalage de ses fredaines. La cour, sous son règne, eut une apparence plus respectable que sous le règne précédent. Il négligea pourtant assez longtemps sa jeune femme, italienne « astucieuse » dit Romier, « fille vulgaire de marchands florentins », mais qui, tenace, insinuante, ambitieuse, sut peu à peu conquérir sa place et établir son pouvoir.

Mais la grande influence féminine est celle de Diane de Poitiers, liée aux Guises par la politique et les intérêts.

Catherine de Médicis, restée toujours étrangère au fond à la culture française, s'entoure d'Italiens et spécialement de ces « réfugiés » italiens qui contribueront si fort à pousser le roi vers la fatale politique des ambitions italiennes. C'est elle qui, d'un condottiere étranger, Pierre Strozzi, fait un maréchal de France. Sous ce règne, d'ailleurs, il y a, à la cour, plus d'Italiens que de Français. Les Gondi y commencent leur fortune. On voit au Conseil un étranger, comme le cardinal Hippolyte d'Este, fils de Lucrèce Borgia. Archevêque de Lyon, évêque d'Autun, de Narbonne, il n'en est pas moins frivole et d'une conduite dissolue.

François Ier était mort le 31 mars 1547, recommandant à son fils de se défier

1. Archives du Vatican, arm. 41, t. XLVI, cité par Romier, *loc. cit.*, I, 498.
2. *Ibid.*, 504.

cl. Moutet

ODET DE CHATILLON

cl. Moutet

D'ANDELOT

Les frères de Coligny

des Guises dont il devait redouter l'ambition. Henri II prit le contre-pied des recommandations paternelles et montra dès l'abord aux Guises une faveur marquée, aux Guises « qu'animait seule, dit Romier, l'ambition familiale ». Ils ont partie liée avec Diane de Poitiers et l'un d'eux, Claude de Lorraine, n'hésite pas à devenir le gendre extra-légal du roi et de Diane [1]. Le cardinal de Tournon, habile politique, zélateur ardent de la papauté et de l'orthodoxie, est du même groupe. Le cardinal de Lenoncourt est un client des Lorrains.

Ceux-ci, des étrangers au fond, poursuivent à la cour, à l'armée, à Rome, leurs visées personnelles. François rêve d'une sorte de royauté en Italie et, après la mort du roi, il visera plus haut peut-être. Le cardinal Charles de Lorraine pense à tout, sauf au bien de l'État. Ce n'est plus un débauché fastueux et notoire comme son oncle Jean de Lorraine, mort en 1550, mais c'est un ambitieux que rien n'arrête. A eux trois, ils constituent la famille fatale qui causera, par ses ambitions et ses crimes, les guerres dites de religion. « La cohésion, les richesses et l'ambition de cette famille, dit nettement Romier, seront les causes les plus actives de la tourmente qui secouera la France dans la seconde moitié du XVI^e siècle [2]. » Les Guises ont formé une alliance étroite avec Rome et on peut dire que, par tous leurs tenants et aboutissants, l'Église de France est à leur discrétion.

En face d'eux, il y a le maréchal de Montmorency, brutal, autoritaire, devant lequel tremble Henri II, mais qui a sur les Guises l'avantage de poursuivre d'abord ce qu'il croit l'intérêt français. Le cardinal Odet de Châtillon, le frère de Coligny, est son bras droit. Il méritait cette affection « par l'intégrité de son caractère et la valeur de son esprit [3] ». Montmorency et son neveu contrebalançaient au Conseil l'influence égoïste des Guises, mais leur avis ne prévalait pas toujours. Diane et les Guises forment dans la chambre royale un conseil souverain [4] dont la France a dû souvent payer les erreurs. Montmorency, rigide en ses mœurs, a toujours contre lui les maîtresses royales et d'ailleurs les Guises et Diane ont mis partout leurs créatures [5]. Brissac en est et Monluc, l'évêque habile et libertin, et Monluc le soldat.

1. Claude de Lorraine avait épousé Louise de Brézé, fille de Diane de Poitiers, le 1^er août 1547.
2. Romier, *Ibid.*, I, 51 à 56.
3. *Ibid.*, 39.
4. *Ibid.*, 83.
5. *Ibid.*, 87.

Quelle pouvait être la situation des protestants sous un pareil règne ? La mauvaise humeur et la brutalité de Montmorency qui voulait à tout prix de l'ordre et de la soumission, l'astuce et l'habileté sans scrupule des Guises ne pouvaient laisser subsister pour eux aucun atome de liberté religieuse. Et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

En fait, le règne de Henri II s'ouvre par la création d'une chambre spéciale chargée de la poursuite des protestants et qui s'appelait, au Palais, la seconde Tournelle. Elle a si bien rempli son rôle et allumé tant de bûchers qu'elle porte dans l'histoire le nom de *Chambre ardente* [1] (8 oct. 1547).

Les protestants ont contre eux le roi à qui on les représente comme des séditieux et qui n'entend pas se priver des ressources et de l'influence qu'il tire de la collation des bénéfices ecclésiastiques ; la maîtresse royale qui se sert des bénéfices pour combler ses créatures ; la reine qui ne veut en rien déplaire au roi ; un élève du fanatique Le Picard, le cardinal de Lorraine ; un courtisan rusé, le maréchal de Saint-André — et la Sorbonne, et le Parlement où Lizet continue son action. De là, dès le 5 avril 1547, le rappel des ordonnances sur les hérétiques, à l'automne l'institution de la Chambre ardente [2]. Au sacre du roi à Reims, en juillet, l'archevêque dit au roi : « Fais que la postérité dise de toi : Si Henri II, roi de France, n'avait pas régné, l'Église romaine aurait péri de fond en comble... » A quoi Henri II répond : « Je consens à tout ce que tu as dit du gouvernement, du roi, de mes ancêtres et de la religion. » L'archevêque qui conseillait ainsi son roi avait 22 ans. Il le lançait dans une politique religieuse qui devait être fatale au pays et à ses destinées.

En conséquence, Mathieu Orry, des frères prêcheurs de Paris, est confirmé dans ses fonctions d'inquisiteur et la persécution continue. « Le feu des bûchers

1. Le livre capital ici est celui de N. Weiss, *la Chambre ardente*, Paris, 1889. Après cette publication, on ne peut plus répéter un jugement historique aussi peu motivé que celui de Bourciez : « Ces hérétiques qu'on martyrise ne se sont pas encore comptés. Combien sont-ils à Paris ? Vingt, trente, des gens de peu ordinairement » (*Les Mœurs polies... sous Henri II*, p. 42). M. N. Weiss fournit la preuve que pendant les trois premières années de Henri II, plus de 500 arrêts furent prononcés contre les protestants par le seul Parlement de Paris. L'ensemble du règne a été depuis lors étudié très à fond par Romier dans les ouvrages que nous citons. Mais Romier se trompe lui-même en faisant dater la répression sous Henri II de l'année 1556. En fait, de 1547 à 1559 il y a eu persécution ardente et continue.

2. M. Weiss n'avait pas encore retrouvé les lettres d'institution de cette Chambre quand il écrivait la page LXXI de son livre. Il retrouva plus tard ce texte important et le publia à la page 418 de sa *Chambre ardente*, d'après Archives nat., U. 446. Nous l'avions retrouvé nous-même. *Ibid.*, U. 551.

dévorait chaque jour des Français, hommes, femmes, enfants, vieillards, de tous états, prêtres ou séculiers, jugés par le Tribunal des Inquisiteurs et renvoyés ensuite à la commission ou *chambre ardente* du Parlement : le tableau en fait horreur[1]. » Et cette horreur augmente à mesure que des textes nouveaux viennent révéler la sévérité des condamnations et l'ampleur du mouvement réformateur. Malgré les abjurations et les reculs, les silences imposés à ceux qui redoutent le feu, on voit les poursuites s'étendre toujours plus en nous révélant combien les idées de réforme et le besoin de relèvement étaient généraux, étendus, dans un pays qui n'a jamais manqué de cœurs généreux ou d'esprits hardis. Le Parlement trouve des hérétiques à poursuivre dans toute l'étendue de son ressort.

Or il n'y a pas qu'une chambre ardente et qu'un parlement, et Paris n'est pas seul à poursuivre et brûler les hérétiques. Ce sont les poursuites et les bûchers qui nous guident dans notre recherche des « protestants ». Si on se souvient que toutes les archives des Parlements n'ont pas encore été explorées, que bien des registres ont disparu, volontairement ou non, on s'aperçoit que le mouvement réformateur a été assez profond en France, assez général pour qu'un représentant des idées nouvelles ait pu dire à Henri II : « Vos cardinaux n'ont pu empêcher par leur cruauté le cours de l'Évangile qui a pris telle racine en votre royaume que si Dieu vous lâchait la bride pour exterminer les serviteurs de Dieu, vous seriez quasi roi sans sujets[2]. »

En fait, dès le début du règne, on trouve de ces gens qui veulent « servir Dieu » à leur manière, c'est-à-dire selon l'évangile qu'on leur a fait connaître ; on en trouve déjà dans tout le ressort du Parlement de Paris et un peu partout en France. Le nombre des « mal sentants » poursuivis est si grand qu'il est impossible de songer à citer leurs noms. Il y en a à Paris un grand nombre, il y en a sur les bords de la Loire, à Orléans, Blois, Beaugency, Angers, Tours, Vendôme, il y en a à Amiens, à Reims, à Rouen, à Langres, à Troyes, à Senlis. Il y en a à Montdi-

1. Dulaure, *Histoire de Paris*, III, 343. Les suspects d'hérésie, clercs inférieurs ou laïques, étaient poursuivis par le ministère soit des évêques (official) ou des inquisiteurs, soit des baillis, sénéchaux, etc. Mais la sentence définitive était réservée au Parlement, car l'Église a horreur du sang. Les prêtres hérétiques étaient déférés à leurs juges ecclésiastiques et renvoyés également devant le Parlement pour y être jugés par un tribunal mixte composé de juges ecclésiastiques et laïques.

2. *La Persécution de l'Église de Paris en l'an 1559*, Genève, Fick, 1880, p. 8.

dier, à Pontoise, à Poitiers, à Sainte-Menehould, à Vierzon, à Hesdin, à Lyon.

Les poursuites, sous Henri II, commencent dès le 2 mai 1547 et englobent des hommes et des femmes de tout âge, de toute culture et de toute condition, sauf bien entendu le bas peuple encore livré à l'ignorance et à des superstitions qui permettent de le fanatiser facilement. Parmi ces « serviteurs de Dieu » comme ils s'appellent, nous voyons beaucoup de prêtres, de moines de toutes robes, des Augustins surtout, des Carmes, des Cordeliers, des Bernardins qui ont eu le malheur de lire l'Évangile et de faire entendre sa voix plutôt que celle de l'Église d'alors. Il y a des femmes, des femmes du peuple, des femmes nobles. Du côté laïque, toutes les professions sont représentées. Voici un maître de forges, un serrurier, un procureur, un savetier, un tonnelier, un pâtissier, un menuisier.

Ils sont poursuivis pour « blasphèmes », car c'est blasphémer que de professer sur la cène, sur la Vierge Marie des idées puisées dans l'Évangile; pour lecture ou détention de livres prohibés, l'Évangile lui-même ou les psaumes ou tel ou tel ouvrage de dévotion en français ; pour assemblées illicites autour du livre sacré... La répression est si sévère que beaucoup cèdent, déclarent ne vouloir tomber en récidive, et ceux-là sont relâchés après une humiliante amende honorable, nu-pieds, en chemise, le cierge en mains. Les autres, hommes ou femmes, sont fustigés nus, bannis à perpétuité ou à temps après avoir vu leurs biens confisqués. Cela pour les moins coupables qui tous, d'ailleurs, ont été soumis à la question pour leur extorquer des aveux ou leur faire livrer les noms de leurs complices éventuels. Quant à ceux qui persistent, car il y en a beaucoup qui osent déclarer : « Si nous ne sommes convaincus par la parole de Dieu, les feux, les glaives et les plus cruels tourments ne nous épouvanteront point », ceux-là sont brûlés en grande pompe, avec grand déploiement de forces ecclésiastiques, processions avec cierges, crucifix, chants funèbres. S'ils se repentent au dernier moment, on leur fait la grâce de les étrangler préalablement. Les « obstinés » sont brûlés vifs. Le nombre même de ceux-ci est si grand qu'il faut se borner à rappeler de ces martyres ceux qui furent les plus émouvants ou les plus instructifs.

Voici, par exemple, Pierre Guyon, d'Auxerre, qui est brûlé devant les Halles,

1. *Persécution*, p. 11.

le 26 mai 1548, après avoir eu la langue coupée au sortir de la Conciergerie, et Antoine Sebillau, dit Navet, exécuté au même endroit, le 4 octobre de la même année.

A Sainte-Menehould, il y avait une petite église secrète qui se réunissait au « moulin Bosches » où Jean Bluteau faisait les leçons. On connaît le nom de quelques-uns de ces fidèles : Verdel, Colleson, Thierret, Leroy, Perrette Bouillon, Michelle Regnauld... Cette petite église était peut-être le fruit des travaux des colporteurs Etienne Mulart et Adrien Canal et de l'évangéliste Robert Lelièvre. Le 6 mars 1549, l'église est écrasée par le supplice de Bluteau et de Perrette Bouillon, brûlés à cette date au grand marché de Sainte-Menehould, après avoir eu la langue coupée. Les autres étaient condamnés à des peines diverses.

On peut imaginer ce que des sévérités pareilles pour de pareils motifs laissaient de rancœur chez les persécutés. Les uns se taisaient, mais restaient fidèles à leurs convictions, les transmettaient à leurs enfants. C'est ainsi que Louis de Marolles, l'admirable forçat de Louis XIV, était de Sainte-Menehould.

D'autres rassemblaient ce qu'ils pouvaient de leurs biens et s'en allaient en une terre où ils pouvaient vivre selon l'Évangile, à Montbéliard, où la Réforme était organisée depuis 1540, à Strasbourg, à Genève surtout.

A Genève, où nous avons laissé Calvin, celui-ci avait organisé le culte nouveau et avait dressé une école vers laquelle regardait « quiconque voulait être instruit dans l'Évangile[1] ». Depuis l'apparition de l'*Institution*, Calvin était l'inspirateur des groupes réformés de France, des églises secrètes. On allait à Genève pour vivre « à recoi » sous « la loi évangélique » ou bien pour s'y tremper d'héroïsme et en revenir pour travailler en France. Ceux qui en connaissaient le chemin

1. Les pasteurs de Genève à cette date sont tous des Français réfugiés : Calvin ; Abel Poupin, ancien cordelier, qui, réfugié à Genève en 1543 après avoir prêché la réforme à Bourges, était rentré à Issoudun en 1547 pour « évangéliser ». Les mesures prises sous Henri II le forcèrent à se retirer de nouveau à Genève en 1548 ; Nicolas des Gallards, seigneur de Saules, élève de Calvin devenu son collègue très distingué ; Michel Cop, frère cadet du fameux recteur Nicolas Cop. Il avait été chanoine de N.-D. de Cléry ; Raymond Chauvet, ancien franciscain que Calvin avait connu à Strasbourg, zélé, désintéressé mais un peu âpre ; François de Bourgoing, sieur d'Agnon, ancien chanoine de Nevers, que l'examen des doctrines de la Réforme avait amené à les professer. Il se retira à Genève, où il est pasteur dès 1545 ; il possédait une fortune considérable. En 1561, il rentra en France et desservit les églises de Chaumont, de Troyes, fonda celle de Moulins. C'était un homme de foi et de courage ; Jean de Saint-André, réfugié de Besançon où sa famille était ancienne et considérée ; Jean Macaire, etc...

l'enseignaient aux autres, de sorte que la persécution faisait subir à la France une saignée continue par l'émigration [1].

Les régimes tyranniques ont de singulières contradictions. Sous Henri II, on voit à la fois des hérétiques condamnés au bannissement et d'autres mis à mort pour avoir favorisé les fuites à l'étranger. C'est le cas d'Etienne Peloquin, d'une bonne famille de Blois, qui eut la langue coupée et fut brûlé à petit feu au cimetière Saint-Jean pour être revenu de Genève et avoir tenté d'y conduire des « luthériens ». Dans la compagnie qu'il y conduisait, se trouvait Anne Audebert, originaire de Château-Renard, près Montargis, que le Parlement de Paris condamna à être brûlée à Orléans, sur la place du Martroy. Comme on la liait de la corde accoutumée, elle dit : « Mon Dieu, la belle ceinture que mon époux me baille ! » Elle mourut avec une constance si admirable que les assistants en étaient étonnés et les fidèles fortifiés (1549)[2].

Mais, si les adhérents de la Réforme sont déjà très nombreux dans les provinces, ils le sont encore plus à Paris. Beaucoup se cachent. D'autres se font un cas de conscience de proclamer ce qui est pour eux la vérité, et Calvin les y pousse. Dans l'été de 1549, Henri II, tout à sa « politique de magnificence », devait faire son entrée solennelle dans Paris. Ses inspirateurs voulurent profiter de la circonstance pour intimider les novateurs. Il fut averti qu'il y avait plusieurs hérétiques et sacramentaires prisonniers au Palais.

En signe d'expiation, une grande procession fut ordonnée pour le 4 juillet. Le Parlement en robe et chaperon d'écarlate, Lizet en tête, suit pieusement les reliques

1. Les familles Bernard, Bouillon, Defrance, Debrie, Ferrand qui ont encore des représentants dans le pays de Montbéliard, étaient sorties de France pour cause de religion.

Le 3 mai 1549, treize Français dont neuf gentilshommes demandaient l'autorisation de se fixer à Genève. Ils venaient de toutes les contrées de France, il y avait parmi eux quatre Noyonnais et le fameux collaborateur futur de Calvin, Théodore de Bèze, qui venait de céder ses prébendes pour vivre en liberté religieuse. La famille de Budé se fixa à Genève la même année, en même temps que 72 compatriotes.

Laurent de Normandie, ami de Calvin, et l'avocat Jean Crespin, le futur imprimeur et auteur du *Martyrologe*, se retirèrent aussi à Genève pour les mêmes motifs. Parmi ces réfugiés, il faut citer encore des hommes qui, à des titres divers, rendirent de grands services à la Réforme, par exemple Pierre Richer et Philippe Du Pont de Corguilleray ; François de Morel, sieur de Coulonges ; Claude de la Boissière, Bouchard, vicomte d'Aubeterre; Philibert Hamelin. C'est pour soutenir ces malheureux réfugiés, dont la plupart laissaient tout derrière eux, que la reine de Navarre, la duchesse de Ferrare, envoient à Calvin de fortes sommes.

2. Crespin, *Martyrologe*, éd. Toulouse, I, 541.

de la Sainte-Chapelle, jusqu'à Saint-Paul, où le roi arrive précédé du Saint-Sacrement qu'entourent le cardinal de Guise, le duc de Guise, le duc d'Aumale et autres seigneurs. On s'en va entendre la messe à Notre-Dame, puis dîner à l'évêché tout proche. Au dessert, le prévôt des marchands, Claude Guyot, assure le roi qu'il n'y a pas de ville au monde mieux préservée que Paris du mal hérétique. Il insinue que s'il se trouve à Paris de « mauvais chrétiens », pertubateurs de l'union ecclésiastique, ce sont des étrangers. Erreur manifeste et démentie par les listes des victimes du Parlement. Ces « mauvais chrétiens » ne sont pas tous des parisiens, mais ce sont tous presque sans exception des Français de la vieille France et tout au contraire, leurs pires adversaires sont des étrangers italiens, espagnols ou lorrains.

Après le festin, le roi est solennellement conduit devant les potences et les bûchers qui avaient été préparés au parvis Notre-Dame, au cimetière Saint-Jean, devant Sainte-Catherine, place Maubert, devant les Halles. Combien de martyrs furent brûlés ce jour-là ? Six ou sept, peut-être davantage. C'était, dit de Thou, la passion de quelques-uns des principaux de sa suite qui avaient porté le roi à repaître ses yeux de cet affreux spectacle. Outre ceux qu'il vit brûler en passant, le roi put contempler la fin tragique d'un de ses tailleurs qu'il avait eu la curiosité d'entendre discuter quelques jours auparavant avec l'évêque de Mâcon, Pierre Du Châtel. La « grande sénéchale » ayant voulu intervenir dans la dispute s'était attiré cette foudroyante apostrophe : « Contentez-vous, madame, d'avoir infesté la France, sans mêler votre venin et ordure en chose tant sainte et sacrée comme est la vraie religion et la vérité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » La vérité constitue parfois un terrible outrage et l'histoire devient un pamphlet. Condamné au feu, le « tailleur du roi » persévéra jusqu'à la fin et, du bûcher, ayant aperçu le roi, il le regarda même du milieu des flammes avec une si intense fixité que le roi fut contraint de quitter la fenêtre et de se retirer. Il fut si ému de la scène qu'il lui semblait que le supplicié le suivait, et que plusieurs de ses nuits furent hantées du tragique spectacle.

La dernière des victimes fut un prêtre, Florent Venot [1], qui venait de subir

1. Il était originaire de Courgivaux, près Sézanne en Brie. On remarquera combien les environs de Sézanne ont fourni d'adhérents à la Réforme. Jean Dubec, ancien prêtre, martyr à Troyes en 1543, était

quatre ans de prison. Pour en venir enfin à bout, Lizet l'avait fait mettre au Palais dans la « poche d'hypocras », prison spéciale où le condamné ne pouvait se tenir ni assis ni couché, et où nul ne restait d'ordinaire plus de quinze jours sans en devenir fou. Mais Florent Venot tint bon. « Vous prétendez, disait-il à Lizet, débiliter par de longs tourments la force de l'esprit, mais vous perdez votre temps, car j'espère que Dieu me fera la grâce de persévérer jusqu'à la fin et de bénir son saint nom en ma mort. »

On avouera que ce n'est pas une âme vulgaire, celle de l'homme qui peut bénir Dieu sur le bûcher où il proclame sa foi. Venot, après avoir eu la langue coupée, encourageait chacun par signes et par l'expression de son regard. Il fut exécuté le dernier et brûlé vif, place Maubert, après avoir assisté au supplice de ses compagnons de malheur et de foi.

Après de pareilles scènes, on comprend que beaucoup de Français rêvassent de Genève. Un autre prêtre, Léonard Galimar, avait été brûlé avant Florent Venot, le même jour, pour avoir essayé d'entraîner plusieurs ménages vers la cité du refuge. Arrêté à Chéry, près de Blois, en mai, il expiait sa faute, deux mois après, sous les yeux du roi Henri II. Lorsque Calvin apprit la mort de Galimar, il écrivit à Farel : « Le roi de France continue sa démence. N'a-t-il pas voulu récemment contempler en personne le supplice de deux martyrs[1] ! »

La recherche des hérétiques s'étend aux provinces, à Rouen, à Bordeaux, à Beaugency, où Pierre Hotman, le père du fougueux publiciste François Hotman, poursuit les hérétiques et obtient la tête de Jean Cochet. Le 14 décembre, Jacques Duval expie par le feu, le crime de s'être nourri des *Chansons spirituelles*, qui furent brûlées avec lui.

Cependant, le clergé se plaignait de l'ingérence de la juridiction laïque dans la répression de l'hérésie. Abandonner à des laïques le châtiment d'une faute religieuse, c'était priver l'Église d'un droit essentiel.

Henri II écouta ces doléances et, par son édit du 19 novembre 1549, il ne laissa plus aux baillis, sénéchaux et juges présidiaux, que le droit d'informer contre les

du village des Essarts, près Sézanne. Etienne Fagot, ou Fayot, devenu le premier pasteur de Blamont, dans le pays de Montbéliard, était son compatriote.

1. *Calv. op.*, XIII, n° 1228.

hérétiques et de procéder à leur arrestation. Au lieu de les remettre au Parlement, comme l'avait voulu François Ier en 1540, ils devaient les renvoyer aux *juges d'église*, qui terminaient le procès, sauf pour le cas où l'accusé avait publiquement manifesté ses opinions hérétiques. Désormais, dès qu'il s'agissait d'hérésie, les juges d'église pouvaient faire arrêter les coupables n'importe où, et le juge séculier était tenu d'exécuter leurs décrets. C'était aggraver encore la situation des « mal sentants ». Le Parlement réclama et obtint la permission d'agir là où les juges séculiers s'acquitteraient mal de leur mission[1].

En vertu de l'édit royal, soixante-six prisonniers, prévenus d'hérésie simple, furent tirés de la Conciergerie et rendus à leurs évêques respectifs. Que devinrent-ils, ceux-là? Mystère qui sera peut-être éclairci, lorsque seront retrouvés ceux des registres d'officialité qui n'ont pas été détruits. Cette main-mise de l'Église sur tout Français réfléchi, parut finalement abusive à Henri II lui-même, qui retira une partie de ses concessions au clergé par l'Édit de Châteaubriand (27 juin 1551).

Décidément, l'année 1549 était sombre pour les amis de l'Évangile. Le 21 décembre, leur protectrice fidèle, Marguerite de Navarre, grossièrement traitée par son royal neveu, s'éteignait à Odos, près Tarbes, en répétant trois fois le nom de Jésus. Comme le dit Weiss, elle emportait dans sa tombe les espérances de tous ceux qui avaient rêvé avec elle une Église catholique acceptant, réalisant la Réforme et accordant de bonne grâce la liberté. Et la répression allait continuer, menée par l'Université, adversaire fanatique de toute innovation, par l'Église, qui étouffait dans ses *in pace* la voix de ceux qu'elle ne pouvait punir au grand jour, qui, fortifiée par des ordres nouveaux, la Compagnie de Jésus entre autres allait s'efforcer, non de se réformer, mais de fixer son dogme et de reconquérir tout le terrain perdu; par la magistrature, obstinée à voir dans l'erreur religieuse un crime et une sédition.

Nous sommes loin de connaître toutes les victimes de cette politique religieuse. Signalons du moins, en 1550, la mort, sur le bûcher, de Claude Thierry, de Chartres, qui, au retour de Genève, ayant confessé ouvertement sa foi, fut condamné à être brûlé à Orléans et qui « endura la mort au grand avancement de la gloire du Seigneur ».

1. Cf. N. Weiss, *Chambre ardente*, CXXVIII.

Godeau était de Chinon, et Béraudin de Loudun. Ils s'étaient réfugiés à Genève. Passant par Chambéry, ils avaient osé réprimander un prêtre qui blasphémait le nom de Dieu. Condamnés à être brûlés, « ils édifièrent plusieurs ignorants par la constance et la force que Dieu leur donna jusqu'à la fin » (avril 1550).

Macé Moreau, colporteur d'images, avait subi à Genève des impressions qui changèrent totalement la direction de sa vie. Laurent de Normandie l'engagea à se faire, en France, colporteur de ces petits livrets qui renfermaient la moelle évangélique. Passant à Troyes, il visita un de ses amis, Jacques Cochet, « évangélique » lui-même, qui fut ravi d'apprendre ses dispositions nouvelles. Il lui recommanda toutefois une extrême prudence. Mais Moreau, n'écoutant que son zèle, se confia trop tôt à un faux frère. Il lui montra un de ses livres, dû à un Picard nommé Antoine Marcou, alors pasteur à Versoix. C'était un livre de controverse que le traître s'empressa de montrer au vicaire voisin. Celui-ci fit arrêter le malheureux, on saisit sa balle dont le contenu était « fort dangereux ». Condamné au feu, il marcha au supplice en chantant un verset de psaume :

Quand j'ai bien à mon cas pensé,
Une chose me réconforte,
Quand mon corps sera trépassé,
Mon âme ne sera pas morte.

Il rendit cette âme à Dieu sur la place Saint-Pierre, en face du grand portail de la cathédrale de Troyes. C'était le 18 octobre 1549, dit Pithou, ou en 1550 si l'on en croit Crespin.

Claude Monier était un homme docte qui avait été maître d'école à Issoire, à Clermont en Auvergne. Gagné aux idées évangéliques, il les avait prêchées en Auvergne jusqu'au jour où, persécuté, il avait dû gagner la Suisse et Lausanne. Là, il étudia quelque temps. Après quoi, il crut pouvoir rentrer en France. A Lyon, il « instruisait quelques enfants dans les Saintes Lettres ». C'« était un homme d'un esprit doux et paisible ». Le prévôt de Lyon le livra à l'official qui l'interrogea sur sa doctrine, en s'efforçant d'obtenir les noms des réformés lyonnais qu'il pouvait fréquenter. Pour éviter la torture, il en nomma deux qu'il savait absents.

1. *Calvini, op.*, XIII, 640 ; XV, 810.

S'apercevant que les frères Dimonet et un nommé Greno étaient connus de la police ecclésiastique, Monier leur conseilla, dans la lettre où il raconte ses interrogatoires, de « se garder » et de changer d'air...

De toutes ces longues disputes, ne retenons que ce principe de Monier : « Nous aurons beau nous dire chrétiens fidèles et évangélistes (sic), nous aurons beau lire l'Écriture, parlons-en tant que nous voudrons, si nous n'avons charité, nous n'avons rien. »

Cela valait bien la mort. Dégradé devant la cathédrale de Lyon le 26 octobre 1551, il fut ensuite, selon la coutume, livré au bras séculier, conduit à Roanne[1] et brûlé, le 30, sur la place des Terreaux.

Le lendemain, jour de la Toussaint, un « homme de la religion » était brûlé à Agen. Crespin ignore son nom.

Jean Joery avait quitté Montauban où il avait été élevé pour se retirer à Genève. En 1551, pris de ce zèle qui enflammait alors les âmes, il se décide à rentrer en France avec un jeune domestique et, naturellement, des livres. Arrêtés à Mende, les deux pèlerins de l'Évangile sont condamnés au feu. Ils en appellent au parlement de Toulouse qui confirme la sentence, et tous deux meurent « en chantant les louanges du Seigneur[2] ». Cela se passait place Saint-Georges, là même où fut roué Calas, le dernier martyr protestant, en 1762.

Thomas de Saint-Paul était natif de Soissons. En 1549, il s'était retiré à Genève avec sa mère, ses frères et grand nombre de ses parents. Deux ans plus tard, il faisait en France un voyage d'affaires, lorsque sa répugnance à entendre blasphémer le nom de Dieu le fit soupçonner à Paris d'être luthérien. Quand la question lui fut donnée pour lui faire livrer le nom de ses coreligionnaires, Dieu le fortifia tellement qu'on n'en put tirer un seul mot. Sa fermeté lassa jusqu'au bourreau. Le commissaire Aubert ne put supporter cette longue torture et dut se retirer, déclarant d'ailleurs à plus de vingt personnes que Thomas « lui semblait un bon jeune homme et entier ». Il fut brûlé place Maubert le 19 septembre 1551.

On a vu jusqu'ici le rôle joué par Genève comme cité de refuge et comme source d'inspiration morale et religieuse. C'est de là que partait alors le grand

1. Nom d'une prison de Lyon.
2. *Calvini, op.*, XIV, 158.

souffle réformateur. Mais Genève n'était pas le seul centre de propagande et de foi active. Il y avait Neuchâtel, avec Farel, et Lausanne où Théodore de Bèze était venu professer avant d'être appelé, en 1559, à l'Académie de Calvin. Bèze, à Lausanne, avait pris très vite une grande autorité et il ne tarda pas à former des élèves qui, venus de France, n'avaient plus qu'un désir, celui d'aller y travailler à la Réforme évangélique.

C'était le cas de cinq étudiants qui, en 1552, se jugèrent prêts à se rendre chacun dans son pays d'origine « pour servir à l'honneur et à la gloire de Dieu ». Ils s'appelaient Martial Alba, de Montauban, Pierre Écrivain, de Boulogne en Gascogne, Bernard Séguin, de la Réole, Charles Faure, de Blanzac en Angoumois et Pierre Navihères, de Limoges. On voit par ces détails combien profondément les idées de réforme avaient pénétré dans le pays. Lyon se trouvait sur le passage de nos cinq jeunes étudiants. Nous avons vu déjà que la police ecclésiastique y était fort vigilante. Nos cinq jeunes gens, venant d'un pays suspect, furent soupçonnés d'hérésie, arrêtés par les soins du prévôt et remis à l'official, le 1er mai 1552. Ils avouèrent naturellement, et leur procès commença. Crespin nous donne tout le détail de leur interrogatoire et de leur confession de foi. Condamnés à Lyon, ils en appelèrent à Paris, ce qui remit l'arrêt définitif jusqu'en février 1553. Pendant cette longue attente, les jeunes étudiants furent en butte aux sollicitations affectueuses de beaucoup de leurs parents et amis auxquelles ils répondirent avec la même fermeté qu'à leurs juges. Pendant ce temps aussi, leurs amis de Suisse, les Bernois, s'entremettaient en leur faveur, tandis que Calvin leur écrivait des lettres réconfortantes [1].

Tout cela fut inutile [2] et, le 16 mai 1553, vers deux heures de l'après-midi, les cinq étudiants, transférés à Roanne, furent dirigés vers le lieu du supplice. Sur la charrette qui les conduisait ils chantaient le Ps. IXe :

De tout mon cœur, t'exalterai, Seigneur !

1. Voyez le dossier de Saint-Gall renfermant des lettres de Hans Lyner, des frères Zollikoffer, marchands saint-gallois, de Calvin, des étudiants eux-mêmes, dossier publié en partie à Genève en 1854. *Correspondance inédite des cinq étudiants martyrs brûlés à Lyon en 1551*, Genève, Béroud.

2. Hans Lyner de Saint-Gall n'avait épargné ni ses biens, ni sa personne pour sauver les prisonniers. Les Zollikoffer étaient des amis et des correspondants du fameux médecin Vadian. Cf. *Vadianische Briefsammlung*, t. VII.

Après quoi, ils montèrent d'un pas allègre sur le monceau de bois qui constituait le bûcher. Le dernier d'entre eux et le plus âgé, Martial Alba, priait à deux genoux pendant que le bourreau attachait ses amis au poteau. Quand vint son tour, il demanda au lieutenant Tignac de lui accorder la grâce d'embrasser ses frères. Celui-ci y ayant consenti, Alba, se baissant, embrassa ses frères déjà liés et attachés au même poteau en disant : « Adieu, mon frère. » Alors les quatre autres, se retournant, s'entre-baisèrent aussi en se disant : « Adieu, mon frère. » Au milieu du crépitement des flammes, les dernières paroles entendues étaient celles qu'ils se répétaient pour se fortifier : « Courage, frères, courage. »

Le bûcher des cinq étudiants de Lyon n'était pas encore dressé que déjà l'exemple de leur vie avait converti un malfaiteur détenu avec eux, Jean Chambon.

L'Église de Lyon, organisée dès 1546, devait, la même année, fournir encore d'autres martyrs : c'est d'abord un pâtissier, originaire de Bar-sur-Seine, Pierre Berger qui, s'en étant venu pour affaires à Lyon, de Genève où il s'était retiré, fut arrêté le 30 mai 1552 et suivit de près dans la mort les cinq étudiants qui l'avaient grandement édifié pendant leur captivité commune.

Il faut croire que les frères Dimonet n'avaient pas assez pris au sérieux les conseils que leur donnait Claude Monier, car nous voyons l'un d'eux, Mathieu, arrêté le 9 janvier 1553 et brûlé le 15 juillet suivant. Ancien débauché converti par l'Évangile, il sut faire de sa mort un triomphe.

On sent que la circulation entre la France et la Suisse est à ce moment intense. Tous ceux qui le peuvent, grâce à leur fortune ou à leur commerce, s'efforcent, soit de séjourner un temps à Genève auprès de Calvin, soit de s'y établir.

C'est de Genève encore que venaient deux gentilshommes du Bourbonnais, Louis de Marsac et un de ses cousins. Ils y avaient été en grand exemple de toute vertu (H. E. I., p. 3), ce qui ne les empêcha point d'être brûlés à un même poteau avec un simple menuisier de Gien, Étienne Gravot. C'est le vicaire du cardinal de Tournon, alors archevêque de Lyon, qui était le promoteur de toutes ces persécutions.

Pendant que ces cruautés s'exerçaient à Lyon, d'autres bûchers s'allumaient encore à Paris, celui d'un des colporteurs héroïques de la Réforme, Nicolas Nail,

du Mans. On lui avait mis dans la bouche un bâillon de bois tellement serré par des cordes, que le sang lui coulait des deux côtés de la bouche. Cette sorte de mors la lui ouvrait de façon démesurée, ce qui lui faisait la face hideuse et défigurée. Ses yeux seuls, levés vers le ciel, pouvaient exprimer sa constance, mais *quand le feu eût dévoré les cordes qui tenaient le bâillon*, il put alors invoquer Dieu à haute voix jusqu'à son dernier soupir. En cette même année 1553, Antoine Magne, d'Auvergne, fut brûlé à Paris le 19 mars. Le notaire Étienne Le Roy, de Chauffour, près Chartres, et son clerc, Pierre Denocheau, subissent le même sort à Chartres.

Rouen eut alors aussi son martyr dans la personne d'un ancien augustin nommé Guillaume Neel. Passant à Nonancourt, il n'avait pu s'empêcher de reprendre des prêtres « ivrognants et blasphémants » dans une auberge. Pareille protestation ne pouvait venir que d'un luthérien. Neel est arrêté aussitôt et son procès mené par Simon Vigor, docteur de Sorbonne, « homme de quelque science, mais de très petite conscience », le conduit au bûcher dressé pour lui sur une place d'Evreux.

De son côté le parlement de Dijon fait brûler Simon Laloé, de Soissons, qui s'était fixé à Genève et revenait en France pour affaires. Étant sur le bois, il pria pour la conversion de ceux qui le faisaient mourir, si bien que le bourreau, Jacques Silvestre, pleurait à chaudes larmes. Il voulut savoir ce que c'était que l'Évangile dont il n'avait jamais entendu parler et l'apprit si bien qu'il se retira à Genève où il mourut.

Le parlement de Toulouse, qui passait pour le plus sanguinaire de France, fit brûler cette année-là Pierre Serre, de Caudéran. Le 7 janvier 1554, le même parlement fait brûler à Montpellier le colporteur Guillaume d'Alençon, originaire de Montauban, et son exemple ramène à la fidélité et à la mort un pauvre tondeur de draps qui, pour sauver sa vie, avait accepté d'abord de faire amende honorable. Nîmes voit mourir la même année Denis Le Vair, de Bayeux ; à Lyon meurt sur le bûcher Richard Lefèvre, de Rouen.

En 1555, le parlement de Paris fait brûler à Saint-Pierre-le-Moustier près de Nevers un menuisier Jean Filleul, et un homme de Sancerre, Julien Léveillé. Ils chantent en mourant le psaume VI et le cantique de Siméon. Limoges a aussi son martyr, Guillaume de Daugnon. Autun voit brûler deux libraires ambulants « avec

quelques balles de livres de la religion ». Mais entre tous ceux qui moururent « constamment » cette année-là pour le nom de Jésus-Christ, dit l'Histoire ecclésiastique, les plus remarquables sont cinq excellents personnages, serviteurs de Dieu et puissants en la parole, c'est-à-dire : Jean Vernon, de Poitiers, Antoine Laborie, Du Quercy, ancien juge royal, Jean Trigolet, licencié en lois, de Nîmes, et Bertrand Bataille de Gascogne. Ils étaient partis de Genève pour venir en France annoncer l'Évangile. Dénoncés dans leurs projets, ils furent arrêtés en route et brûlés à Chambéry qui appartenait alors au roi de France.

Ceux qui auront eu la patience de lire jusqu'au bout cette sèche et triste énumération, comprendront mieux cette constatation de Dargaud : « Les dissidents ne fléchissaient pas. Ils s'attendaient à tout. Ils souffraient, ils mouraient. Et chose étrange, ils se multipliaient par la souffrance, par la mort. Quand on en tuait un, il en renaissait dix. Les flammes étaient fécondes, miraculeuses. Les cendres des martyrs se mêlaient aux cendres des bûchers. Puis, un souffle de Dieu enlevait ces cendres sur l'aile des quatre vents. Elles tombaient çà et là, fertilisaient le sol et suscitaient partout des défenseurs aux Idées [1]. »

Cela est si vrai que l'on voit le parlement de Paris lui-même (après la disparition de Lizet, il est vrai) se demander tout à coup s'il n'a pas fait fausse route ! Le 29 octobre 1555, les députés du parlement vont trouver le roi et lui exposent que, « pour mettre fin aux hérésies, le meilleur moyen était d'observer l'état de la primitive Église qui a été établie non par le glaive, ni le feu, mais au contraire a résisté au glaive et au feu et, étant persécutée, a duré. L'Église sera maintenue par les moyens qui l'ont établie... Les évêques et les ministres de l'Église ne doivent venir à la cour que sur mandement exprès [2] ». Langage inouï pour le temps, reproduisant la thèse même des protestants et qui, s'il avait été écouté, aurait épargné à la France bien du sang et des révolutions.

Mais ce ne fut là qu'une crise passagère de gallicanisme intéressé. Il y a des voies de folie qu'on ne remonte pas. Il y avait décidément trop d'intérêts ligués contre la Réforme française. Il y avait ceux du roi qui prenait les dissidents pour des révoltés. Entraîné par sa politique de guerre et de magnificence, il ne pouvait

1. *Histoire de la liberté religieuse*, I, 71.
2. A. N. U. 551, f. 193.

renoncer aux bénéfices qu'il tirait de l'Église. Ce n'est pas à l'heure où il empruntait à 16 0/0 aux banquiers de Lyon, qu'il pouvait accepter une réforme qui aurait consacré les revenus de l'Église aux écoles et aux hôpitaux, aux vrais ministres du culte. Il y avait les intérêts des Guises, ceux des maîtresses royales, les préjugés de la reine, les craintes de tous les privilégiés, l'agitation populaire soudoyée par les détenteurs du pouvoir, du sol et de l'argent. Il y avait les intérêts du pape, les vues bornées, en cette matière, de Montmorency, si bien que, contre les intérêts de la France au dedans et au dehors, la répression continua.

Voici un tableau incomplet, bien incomplet, des sévérités de 1556. Un cordelier des environs de Coutances, Jean Rabec, avait jeté le froc et s'était retiré à Lausanne pour y étudier la théologie. Ses études finies, il était rentré en France pour y prêcher la Réforme. Il avait été arrêté à Château-Gonthier et remis à l'évêque d'Angers. Un long procès commença, au cours duquel Rabec put exposer sa foi dans une sorte de mémoire conservé par Crespin. Condamné à mort le 24 octobre 1556, il en appela au Parlement de Paris, pendant que Berne faisait des démarches en sa faveur et le réclamait comme étudiant de Lausanne. Intervention inutile, Rabec fut exécuté à Angers devant l'église St-Maurice, le 24 avril 1557. On lui avait coupé la langue parce qu'il avait refusé de prononcer un *ave Maria*. Élevé en l'air et soufré pour être mieux brûlé, on l'entendait chanter d'une manière encore intelligible le psaume : *Les gens entrés sont en ton héritage*... Il dut subir l'estrapade... Hausse et baisse, disaient les moines au bourreau, jusqu'à ce qu'il ait prié la Vierge Marie... Ses entrailles étaient à demi sorties qu'il parlait encore. Il n'avait plus figure d'homme quand enfin on laissa le feu achever son œuvre.

Pierre de Rousseau était aussi un prêtre angevin converti à la Réforme. Il avait ensuite étudié à Lausanne, comme Rabec, et fut aussi cruellement traité que lui. Le bâillon de fer qu'il avait dans la bouche s'étant défait alors qu'il était à demi rôti, on l'entendit s'écrier : « Jésus-Christ, assiste-moi! Seigneur, assiste-moi! » Une âpre persécution suivit ces morts à Angers, où en peu de jours, Louis Le Moine, Imbert Bernard, Richard Yette, Claude Douas, Guillaume Boistané et René de Mongers périrent dans les flammes. Leur constance fortifia grandement les fidèles d'Angers.

A Blois, Jean Bertrand, garde de la forêt de Marchenoir, est brûlé pour la

fermeté de sa foi, en 1556 ; Barthélemy Hector, de Poitiers, est brûlé à Turin. Jérôme Casabone, du Béarn, l'est à Bordeaux. Le procès d'Arnaud Monier, de Saint-Emilion, et de Jean Decazes, de Libourne, poursuivis à Bordeaux, révéla que la conscience des juges appelés à rendre de si effroyables arrêts contre des hommes qui n'avaient à la bouche que le nom de Jésus-Christ, commençait à être singulièrement troublée. Quelques-uns se mettaient à opiner qu'il suffirait de reléguer de pareils « coupables » pendant deux mois en quelque monastère, que jamais on n'avait trouvé ni dans les livres sacrés, ni dans les livres profanes que ceux qui avaient abandonné la véritable religion dussent être punis sur-le-champ et mis à mort, qu'on n'avait commencé à procéder ainsi que depuis quarante ans et qu'au surplus, il fallait attendre les décisions du Concile [1]. C'est l'idée de la liberté de conscience qui apparaît. Mais une majorité de violence se trouva pour condamner à mort ces deux « coupables », malgré leur jeunesse. Le Parlement fit fermer les portes de la ville et garder le lieu de l'exécution. Le supplice entraînait des détails si horribles, qu'une sorte de terreur panique s'empara des assistants à cet affreux spectacle. Les archers abandonnèrent leur poste, un prieur de Saint-Antoine, le greffier prirent la fuite, les assistants affolés tombant les uns sur les autres.

A Autun, la Réforme avait fait de tels progrès que le lieutenant de la chancellerie, nommé Bretagne, avait « embrassé la religion ». Aussi vit-on avec étonnement deux libraires, Robert Cotereau et Noël Bardin, pris avec leurs balles, n'être condamnés qu'à deux mois de prison et au fouet par le parlement de Dijon. Et encore, à peine eurent-ils reçu trois coups de verges qu'ils furent couverts de manteaux par les magistrats eux-mêmes... Leurs livres furent en partie rendus, en partie achetés et payés. Mais quelque temps après, un jeune chapelain de l'Église collégiale qui s'était retiré à Genève pour cause de religion, fut moins heureux. Revenu de Genève, il fut arrêté à Monsenis et brûlé devant l'église Saint-Ladre, à Autun, le 15 octobre 1556, Il s'appelait Andoche Ménard.

On voit par cette suite de supplices que la paix, la guerre, les alliances avec le pape ou avec les protestants d'Allemagne et de Suisse contre l'empereur n'avaient que bien peu d'influence sur la destinée des malheureux protestants français. C'est

1. De Thou, II, l. XVI.

à peine si la peste, parfois, vidait les prisons et faisait chômer les juges, mais encore par la mort.

Au moment où Henri II traverse une période de succès et s'empare, grâce au concours de ses alliés allemands, de Metz, Toul et Verdun, la persécution continue. De même, en 1556, avant ou après la trêve de Vaucelles, la situation des réformés ne change pas.

Cette paix de Vaucelles constitue l'apogée de la dynastie des Valois. Elle répondait à l'état du pays, ruiné par des guerres continues; aux vœux de Montmorency et de ses neveux d'Andelot et Coligny, qui savaient voir comme lui où était l'intérêt de la France et y conformer leur conduite. Elle répondait aussi à la nouvelle politique du pape Jules III qui consistait à réconcilier l'empereur et le roi de France, pour unir toutes les forces catholiques contre le Turc et l'hérésie.

Mais quand la trêve fut signée, l'indolent et voluptueux Jules III n'était plus ; il était remplacé sur le trône pontifical par un pape plus religieux, de mœurs honorables, mais violent, colérique, d'un orgueil intraitable et qui nourrissait dès longtemps une haine implacable contre Charles-Quint.

Paul IV Caraffa avait près de quatre-vingts ans : c'était un personnage de sage doctrine et sainte vie. « Il était pieux, préoccupé de réformes ecclésiastiques ». Mais, pour la politique, ses défauts passaient de beaucoup ses qualités. Non dépourvu de fourberie, « doué d'une intelligence étroite, souvent toute aveugle ou naïve, il suivait sans retenue la force impulsive de son tempérament. La violence continuelle de ses paroles et de ses gestes inclina beaucoup de gens à le dire insensé. Les ambassadeurs suisses, venus à Rome pour le saluer, déclaraient que la vue d'un tel pape leur donnait envie de se faire « non pas luthériens, mais turcs ». Comme on le savait favorable aux Français, la corruption pour le faire élire pape fut organisée officiellement. Henri II autorisa le cardinal de Ferrare aux plus cyniques marchés : « Pourra, au nom du Roy, le dit cardinal promettre aux autres cardinaux qui lui voudront et pourront aider, jusqu'à vingt-cinq mille écus de revenus en bénéfices des premiers qui viendront ci-après à vaquer en la disposition de sa Majesté [2]. » C'est ainsi que, de part et d'autre, on aidait le Saint-Esprit dans le conclave. Les

1. Romier, *les Origines...*, II, 8.
2. *Ibid.*, 3.

Guises appuyèrent ce candidat. Ils voyaient en lui un futur complice. Une fois élu, il n'eut plus qu'une idée, s'allier à Henri II pour faire la guerre à Charles-Quint. La signature de la trêve, à Vaucelles, le rendit malade. Il voulait la guerre et il fit tout pour rompre la trêve et jeter la France dans la triste aventure qui devait se clore par le honteux traité de Cateau-Cambrésis. Mais Henri II avait signé la trêve, il avait engagé sa parole. Qu'à cela ne tienne ! Le neveu du pape, le cardinal Caraffa, viendra en mission à Paris et il obtiendra que la guerre soit décidée en faveur du pape et la trêve rompue après qu'il eut « en vertu du pouvoir qu'il avait du Saint-Père, absous le roi des serments qu'il avait faits en signant la trêve. Il lui permit même d'attaquer l'empereur et son fils sans leur déclarer auparavant la guerre [1] ». C'est ainsi que fut décidée cette rupture de la trêve de Vaucelles que Coligny déplorait comme un acte déshonorant. Mais les Guises voulaient la guerre, car ils visaient Naples et, en attendant, le commandement des armées. La reine Catherine la voulait, c'était le désir et l'intérêt de son cousin Pierre Strozzi. C'est elle, dit de Thou, qui fixa les irrésolutions du roi [2]. Diane de Poitiers agit dans le même sens, « soit à cause de l'alliance qu'elle avait contractée avec les Guises, soit parce que le cardinal de Lorraine ayant pour elle des égards qui allaient jusqu'à la plus basse soumission, elle employait tout son crédit pour appuyer les projets de cette maison ».

Quant au pape, « il espérait qu'en rallumant la guerre entre la France et l'Espagne, elle serait fatale à ces deux couronnes », et qu'il pourrait en profiter pour reprendre les villes de Toscane qu'il convoitait pour lui et les siens [3].

Le calcul était assez juste. La France n'était pas prête pour cette guerre. Le trésor était endetté de 25 millions. Les courtisans se partageaient les pensions, les abbayes, les charges, le produit des confiscations. Mais le pape lui-même n'avait pas prévu qu'il tremblerait dans Rome devant les armées de l'Empereur, qu'il serait contraint de recourir à des soldats protestants, aux Turcs mêmes. Quand il vit le danger, il traita, laissant la France se tirer d'affaire. En Italie, le duc de Guise, qui visait Naples, fut moins habile que le duc d'Albe, et dut regagner la France, tout à coup directement menacée. Le 28 juillet 1557, les Espagnols

1. De Thou, II, 417.
2. *Ibid.*, 413.
3. *Ibid.*, 416.

étaient devant Saint-Quentin. Coligny se jeta dans la place désemparée avec sept cents hommes, pendant que Montmorency accourait de La Fère pour se faire battre et prendre avec son autre neveu, d'Andelot. Ce fut une honteuse défaite et Paris trembla. Heureusement, Coligny fit à Saint-Quentin une héroïque défense de dix-sept jours, qui arrêta l'élan ennemi. Sa résistance sauva le royaume, mais lui-même, pris à Saint-Quentin, dut subir au fort de l'Écluse, puis au château de Gand, une dure captivité. Il en profita pour lire la Bible et les livres sérieux que lui envoyait son frère d'Andelot, qui avait réussi à s'échapper et qui était gagné aux idées évangéliques. Ces lectures ne firent que le confirmer dans des vues qu'il partageait déjà.

On a vu précédemment combien les semences de la Réforme avaient été largement répandues sur le sol national. Si elles levaient dans les terres difficiles où sévissait la persécution, elles poussaient plus dru encore là où elles étaient favorisées par le pouvoir. C'était le cas pour les bords de la Loire, pour la Bretagne où d'Andelot possédait de vastes domaines. Son prédicateur, Gaspard Carmel, avait gagné à la Réforme plusieurs seigneurs de son entourage : les Beaulac, Bouterne, Bohelimer. Même situation favorable en Navarre, à qui Genève fournit les prédicateurs nécessaires ; en Guyenne, gouvernée par le roi de Navarre, que sa femme, Jeanne d'Albret, fille de Marguerite de Navarre, inclinait vers la Réforme.

L'AFFAIRE DE LA RUE SAINT-JACQUES, 1557

Paris avait une église réformée secrète, depuis 1555 environ. Elle avait ses pasteurs, ses assemblées. Un incident grave vint en révéler l'importance. C'est ce que l'on appelle l'affaire de la rue Saint-Jacques.

Le 4 septembre 1557, une assemblée de culte avait été convoquée rue Saint-Jacques, dans la maison d'un nommé Barthomier, parent d'un « ancien » ou « surveillant » de l'Église réformée de Paris, Nicolas Clinet, maître d'école. Pour échapper à la police, il fallait tenir ces réunions de nuit. Mais il est difficile de réunir dans une ville plusieurs centaines de personnes sans que quelqu'un s'en aperçoive. La maison de Barthomier donnait par derrière sur le collège de Sor-

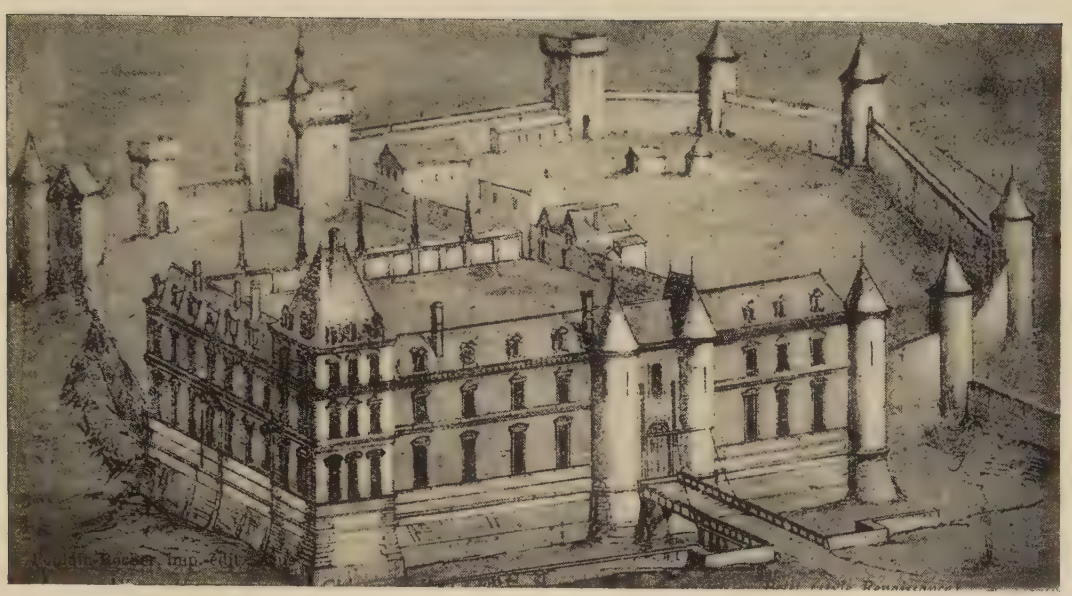

Le Château de Saint-André, à Vallery, près Sens
construit au XVI[e] siècle par Philibert Delorme (Cf. p. 344)

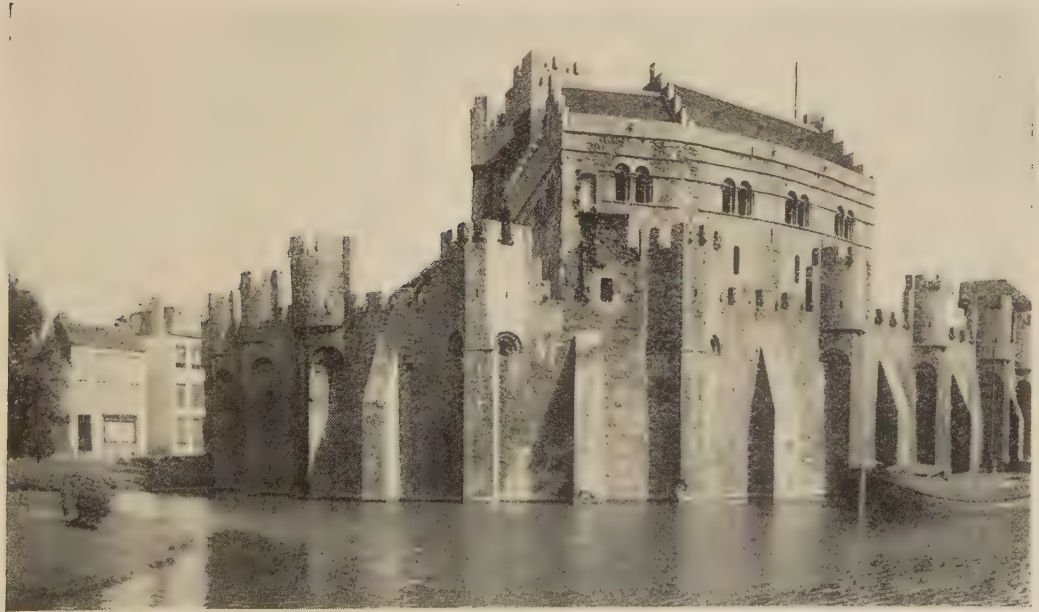

Le Château de Gand, où Coligny fut prisonnier
(Cf. p. 230)

bonne, et avait, en face, le collège du Plessis. Des prêtres de ce collège découvrirent l'assemblée, et aussitôt ils se mirent à prévenir le guet, à ameuter les voisins, le peuple. On était sous l'impression du désastre de Saint-Quentin. Paris était nerveux. Chacun s'armait pour un rien. On sait combien la contagion des foules nuit au bon sens, favorise la circulation des bruits les plus alarmistes, des accusations les plus folles. La populace est toujours facile à émouvoir. Qu'on se souvienne des massacres de juifs en plein xx^e^ siècle, sous prétexte de meurtres rituels. Des bruits semblables avaient été répandus sur les « luthériens ». Ils s'assemblent de nuit, c'est pour mal faire, pour « paillarder », pour tuer des enfants, disait-on, au cours de cérémonies atroces. C'est pour sauver la morale peut-être, qu'une foule irritée s'assemblait bientôt, pierres ou armes en mains, devant la maison de Barthomier. A l'intérieur, on se rend compte du danger. Il y avait là de quatre à cinq cents personnes ; parmi les femmes, beaucoup de nobles et même de hautes maisons. Il y avait aussi des seigneurs que leurs épées ne quittaient jamais. Ceux-ci, connaissant la couardise de la foule, proposent de faire des trouées, l'épée à la main. Et, en effet, ils sauvent ainsi la plupart des assistants, sauf un pauvre homme, atteint par une des pierres qui volaient, et qui, étant tombé à terre, fut achevé par la foule et porté au cloître Saint-Benoît. Mais des femmes plus craintives, des enfants, étaient restés dans la maison. Les femmes implorent la pitié de la foule, elles clament qui elles sont, ce qu'elles sont venues faire, mais sans rien obtenir. Enfin le guet arrive, et le procureur Martine, à qui l'émoi de ces pauvres gens tire des larmes de pitié. Il commence une enquête que l'on devrait retrouver dans les greffes. Que sont venus faire ces gens ? Prier, chanter des psaumes, célébrer la Cène. Ils n'ont pas fait autre chose. Ils ont prié pour le roi et la prospérité de son royaume, pour l'Eglise tout entière.

Au dehors, la foule se fait menaçante. Martine fait attacher ceux des « luthériens » qui sont encore dans la maison et les fait conduire au Châtelet. Les archers ne peuvent empêcher la foule d'injurier, de frapper les prisonniers ; les femmes même ne sont pas épargnées. Elles ont beau être de grande maison, la foule, fanatisée, leur arrache les cheveux, les habits. On gagne enfin le Châtelet. Pour faire place aux arrivants, il faut vider d'assassins et de voleurs ses cachots infects.

Comme il n'y a pas assez de cellules, beaucoup de prisonniers restent ensemble ; ils s'encouragent ainsi et chantent leurs psaumes. Le Châtelet retentit des louanges de Dieu.

L'instruction de cette affaire est confiée à un homme de rien, le lieutenant civil Munier, que le Parlement disqualifiera pour prendre lui-même la direction du procès. Ce procès ne pouvait aboutir qu'à des condamnations à mort, car la plupart des prisonniers n'étaient pas de ceux qui reculent. Nicolas Clinet était versé depuis longtemps dans les Écritures et il embarrassa fort le sorbonniste Maillard. Taurin-Gravelle, de Dreux, était avocat au Parlement. Il était devenu membre zélé de l'Église et l'un de ses surveillants. Il avait autrefois connu Maillard et savait la conduite immonde qu'il menait. Il confessa sa foi avec le même courage que Clinet.

Mme Philippe de Luns était venue de Gascogne à Paris pour se joindre, avec son mari, « à l'Église de Dieu ». Sa vie sainte était en exemple à chacun. Son mari, le seigneur de Graveron, était un des « surveillants » de l'Église. Leur maison était toujours ouverte aux assemblées. Veuve depuis quelques mois, Mme de Graveron se trouvait à l'assemblée de la rue Saint-Jacques. « Elle eut de rudes assauts en sa prison et par les Sorbonnistes, mais elle demeura victorieuse. » Quand le docteur Maillard voulut argumenter, elle repoussa dédaigneusement un pareil personnage. Aux autres, elle répondit avec courage et une sorte d'allégresse. Munier, par exemple, lui ayant demandé si elle ne croyait pas que le corps de Jésus-Christ fût au sacrement de l'autel : « Eh ! Monsieur, répondit-elle, qui croirait que cela fût le corps de celui à qui toute puissance a été donnée et qui est élevé par-dessus tous les cieux, quand les souris le mangent et les singes s'en jouent ! » Et là-dessus, elle se mit à conter un fait qui s'était produit dans son pays, d'une si bonne grâce et d'une façon si joyeuse, qu'on voyait bien, encore qu'elle eût la larme à l'œil, qu'elle n'était pas abattue de crainte. Elle avait si bien réponse à tout qu'on lui demanda qui l'avait si bien instruite. A quoi elle répondit qu'elle n'avait d'autre instructeur que le texte du Nouveau Testament. On lui demanda si elle n'avait pas fait enterrer son mari dans son jardin. Elle répondit qu'il avait été enterré à l'Hôtel-Dieu *avec les pauvres*.

La situation de la pauvre jeune femme fut aggravée par le fait qu'elle était

riche. « Ce qui avança le plus ses jours fut l'avarice du garde des Sceaux, Bertrand, cardinal de Sens, et de son gendre le marquis de Tran, qui était affamé de confiscations[1]. » Elle refusa de se confesser à quelqu'un d'autre qu'à Dieu et, comme on voulait lui faire prendre une croix de bois dans ses mains, elle refusa en disant que ses juges lui faisaient assez porter sa croix en la condamnant injustement et que, quant à l'autre, Jésus n'en avait jamais entendu parler. Requise, sur le bûcher, de donner sa langue qui devait être coupée, elle le fit allégrement en disant : « Puisque je ne plains pas mon corps, pourquoi plaindrais-je ma langue ? » La constance de Clinet, de Gravelle, leur calme et leur sérénité étaient admirables et Mme de Graveron les surpassait encore. « Assise sur le tombereau, elle montrait une face vermeille, voire d'une excellente beauté. » Elle avait quitté ses vêtements de deuil pour reprendre le chaperon de velours[2] et autres accoutrements de joie, « comme pour être jointe à son époux Jésus-Christ ». Tous trois furent brûlés place Maubert : Clinet et Gravelle vifs. On avait fait à la noble dame la faveur de l'étrangler d'abord après l'avoir flamboyée aux pieds et au visage. C'était le 27 septembre 1557.

Mme de Graveron était morte « aristocratiquement », comme les Saints-Cyriens de 1914 se faisaient tuer en gants blancs. Mais la poussée réformatrice était si forte, si nationale, qu'elle avait des représentants dans toutes les classes et dans toutes les régions du pays. C'est un honneur pour la France que d'avoir produit en si grand nombre des hommes et des femmes capables de mourir dans d'atroces souffrances pour affirmer leur foi. Ce fut le cas encore de Georges Tardif et de Nicolas Guyolet à Sens, du brodeur Jean Caillon à Tours, du cordonnier Nicolas à Join-

1. On sait que le roi récompensait ses serviteurs en leur distribuant les biens confisqués.

2. Ces détails nous font respirer l'air du XVI[e] siècle. M. Goyau pourtant, dans son *Histoire religieuse de la France* (p. 348), ne s'y arrête pas. Mais il en prend occasion pour exprimer l'idée fausse que la joie de mourir des martyrs a quelque chose d'« aristocratique » ! Ainsi, à Mme de Graveron il faut, dit-il, « un *chapeau* et autre accoutrement de joie ». La méprise est amusante. Si Mme de Graveron a réclamé son chaperon de velours, c'est-à-dire une sorte de capuchon qui couvrait la tête et les épaules, c'est qu'elle voulait honorer l'Évangile en reprenant pour mourir un costume que seules les dames nobles avaient le droit de porter. Les pages consacrées au Protestantisme de 1520 à 1595 renferment quelques méprises semblables. Signalons deux autres petites erreurs : Page 348, ce n'est pas Claude *Lapointe* qu'il faut lire, mais *Lepeintre*. Page 336, lire Anemond de Coct, et non de Coët. L'auteur n'est pas ici sur son terrain et, malgré son désir d'impartialité, on sent qu'il connaît mal le mouvement réformé et, par conséquent, le juge mal aussi...

ville, du médecin Nicolas Le Cène. Celui-ci était arrivé à Paris le jour même de l'Assemblée du 4 septembre. Prévenu qu'elle aurait lieu et assoiffé de la « parole de Dieu », il y était venu encore tout botté. Cela lui coûta la vie le 2 octobre, ainsi qu'à Pierre Gabart. A la fin d'octobre, c'était le tour de deux tout jeunes étudiants qui n'avaient pas vingt ans et qui, au lieu de plaindre leur jeunesse, se montrèrent d'une énergie et d'un courage dignes des plus beaux exemples de l'antiquité chrétienne. Ils s'appelaient François Rebesiers et Frédéric Danville.

Les « luthériens » avaient alors des amis partout, au Parlement, dans les greffes, dans les cours ; d'autre part, plusieurs des martyrs sont restés longtemps en prison. Ils ont parlé, écrit; leurs lettres ont été conservées et c'est ce qui nous permet par exemple de suivre pas à pas, de la rue Saint-Jacques au bûcher, un homme comme Rebesiers. Il était d'Astafort, près de Condom. Arrêté le 4 septembre, il fut interrogé le 5.

Nous ne relèverons de son long interrogatoire que les traits les plus instructifs. On lui demande s'il n'est pas une sorte d'aide des « surveillants » et distributeur des « mailles [1] ». Il l'avoue. On lui demande quels livres il a chez lui ? — Un Cicéron et un Nouveau-Testament.

« Oh ! s'écrie le lieutenant civil, ne parlons pas ici de Cicéron, *nous sommes tous théologiens.* » Aveu naïf qu'il ne s'agit pas de politique, ni de choses civiles, mais d'un délit religieux. Comme l'étudiant paraît un obstiné, on le renvoie dix-sept jours dans un cachot sans air, après quoi il comparaît devant le procureur du roi qui lui paraît « assez humain ». Mais insidieusement, on lui demande s'il ne connaîtrait pas un nommé Ballon [2]. Le 1er octobre, il est mené à la Tour criminelle et y reste quinze jours. Deux présidents et vingt-cinq conseillers l'interrogent. Ceux-ci veulent savoir ce qu'il allait faire rue Saint-Jacques. — Ouïr la parole de Dieu et faire la Cène. — Qui connaissait-il ? — Clinet, Gravelle et un nommé de Sansot. — Il savait que les deux premiers étaient morts et il inventait le nom du troisième.

On essaye de le catéchiser. « Hélas ! s'écrie-t-il, quand nous contenterons-

1. Mailles, monnaies ou méreaux. A cette époque déjà les protestants, pour n'être pas trahis, distribuaient aux fidèles des « pièces » d'identité qui permettaient de les reconnaître.

2. Qui devait être martyr à son tour.

nous de l'Evangile ? L'homme, toujours, veut y ajouter de son cerveau ! »

Il a réponse à tout. On essaie de l'émouvoir en lui parlant de ses parents : « Quiconque aimera son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi », répond-il.

Jésus-Maria ! clame le président, que veut dire cette jeunesse d'aujourd'hui qui veut se faire brûler à crédit ! On le congédie : Va, va, damné ! Le 14 octobre, toute la matinée, il est en butte à deux jacobins de la Sorbonne. Ils se font tout bénins... Mon frère, mon ami, lui disent-ils... Ils lui citent des textes. Il y répond mieux encore. Le 20 octobre, le voici devant le Parlement dont les docteurs ne sont pas plus heureux ; et comme l'étudiant avait cité le livre des Chroniques : « Va, chroniqueur avec tes chroniques », s'écrie son interrogateur, et on le renvoie. Mais le lendemain, 21 octobre, c'est la torture pour lui faire dénoncer ses complices. On le guinde. Rien. Supplice de l'eau. Rien encore. — Qu'on le mette au feu ! Ici, il s'écrie : « Est-ce ainsi que vous traitez les enfants de Dieu ? » Son récit s'arrête là sur un « à Dieu » à ses frères.

C'est qu'il est tout rompu de la torture qui lui a disjoint les membres. Il avait une épaule plus haute que l'autre, le cou tordu, il ne pouvait remuer. On l'a mis sur un lit où pourtant il achève sa confession de foi et son récit. Puis, pour se réconforter, il chante des psaumes avec son ami Danville.

Le lendemain, on les tire tous deux du cachot pour les mettre en chapelle où on leur communique la sentence qui les condamnait à être menés à la place Maubert, bâillonnés, et à être étranglés et mis en cendres. Comme ils refusent de baiser le crucifix que Demouchy et Maillard leur présentent, le premier le leur fait baiser de force.

Les voilà en route pour la place Maubert. Ils ont « la face joyeuse et contente ». Chose à remarquer : un de leurs amis était là, Jean Morel, futur martyr lui aussi, et il a le courage de dire à la foule abjecte : « Ecoutez ce qu'ils disent et vous entendrez qu'ils invoquent le nom de Dieu. » En effet, on les entend répéter : « Assiste-nous, Seigneur », après quoi, ils rendirent l'esprit.

La persécution avait fait, en moins de deux mois, sept victimes de plus à Paris seulement. Douze ou treize procès restaient à juger.

On pense bien que les protestants n'étaient pas restés inactifs. Il y avait

à Paris des pasteurs dont le courage était à toute épreuve : Macar, un disciple et ami de Calvin, Antoine de Chandieu, riche, ardent et influent par ses liens avec le roi de Navarre. Il pouvait pénétrer partout, car il n'était pas encore « brûlé » au sens figuré. Un de leurs premiers soins fut d'avertir Calvin et aussi de se défendre contre les calomnies qui leur faisaient tant de tort auprès des ignorants. Ils rédigèrent une apologie due sans doute à de Chandieu, dans laquelle ils suppliaient le roi, à qui ils la firent tenir, de ne pas condamner, sans les entendre, des gens de bien.

Mais cela ne servit à rien, car les calomniateurs les plus redoutables étaient tout près du roi. Ils rédigèrent alors une apologie publique, éloquente et habile, qui aurait été puissante si le siège des persécuteurs n'avait pas été fait d'avance. En somme, disaient-ils, on nous traite comme l'ont été les premiers chrétiens. D'eux aussi on disait : ils tuent les petits enfants, ils commettent des abominations, mais qui a jamais rien vu de semblable parmi nous? On nous accuse d'offenser la majesté des princes, mais nous prions Dieu pour leur salut. On nous dit rebelles, mais nous supportons patiemment les injures de chacun. Où est la vengeance que nous avons prise? Et pourtant, nous sommes épars par tout le monde, « mêmes vos villes, vos villages, vos cours, vos armées sont pleines des nôtres ». On nous reproche nos assemblées, mais nous nous assemblons pour invoquer Dieu ensemble. « Nous prions pour les Princes et pour ceux qui gouvernent sous leur main, pour les puissances, pour l'état et tranquillité de toutes choses ; nous nous assemblons pour faire commémoration des Saintes Lettres et les accommoder à notre temps, nous nous assemblons pour nourrir notre foi de saintes admonitions, pour nous accroître en espérance et pour nous confirmer en la vraie foi, pour apprendre la doctrine des commandements de Dieu. Il y a *exhortations et corrections et censures divines.* » Celui qui a failli est rejeté de la communication des prières et de toute l'assemblée par des anciens approuvés qui président... Dans la communauté, « chacun qui peut apporte quelque chose par mois », ou quand il veut (car nul n'y est contraint) et ces choses sont un dépôt de piété. On ne les dépense pas en banquets et ivrogneries, mais tout est employé à nourrir les pauvres, à enterrer les morts, à subvenir aux pauvres enfants, aux pauvres vieillards et à ceux qui sont prisonniers pour la vérité de Dieu et qui la maintiennent. »

« De pareilles assemblées méritent-elles d'être appelées illicites, conventicules ou factions ? Et cependant, le populaire aveuglé se réjouit de la cruauté qu'on exerce envers nous. C'est parce qu'on nous diffame et nous calomnie. Comme ceux pour lesquels plaidait Tertullien, nous sommes brûlés en innocence pour le Dieu vivant. »

On ne se plaindra pas que nous remettions en circulation ces réclamations touchantes et justifiées qui nous mettent en communication avec l'âme même des premiers protestants français. Elles se terminent non par un cri de vengeance, mais par un appel au peuple : « Je m'adresse à toi, peuple ignorant et insensé ; considère qui sont ceux qui ont failli, qui sont coupables et qui méritent punition : ou nous qui prions Dieu en une chambre, ou toi, qui étant épars au milieu des rues, blasphémais son saint nom. Lesquels étaient séditieux : ou nous qui étions en milieu paisible, ou toi qui troublais tout par ton cri et tes armes ? Lesquels s'élevaient contre le roi : ou nous, qui après avoir prié Dieu *pour lui et pour toi-même*, fûmes trouvés sans armes et fûmes pris sans défense, ou toi, qui sans commandement, sans autorité de justice, fus trouvé la nuit étant en armes ? Nous, nous ne quitterons pas le service de Dieu et nous surmonterons votre cruauté par notre patience. »

Tel est le sens, tels sont les termes mêmes de cette apologie qui fut, paraît-il, « d'un prix inestimable » en ôtant à beaucoup de gens la mauvaise opinion qu'ils avaient des assemblées. Cela ne nous étonne pas. Le pasteur qui a écrit ces belles pages était digne de ses ouailles. Il y fut répondu, certes, par Demouchy, par Cénalis entre autres, mais d'une manière grossière ou ridicule.

Pendant ce temps Calvin, à Genève, ne restait pas inactif. Il écrit d'abord (16 sept.) à l'Église de Paris pour la consoler. La tentation est grande devant un si horrible trouble, mais puisque Dieu le veut, « c'est notre vraie sagesse de nous assujettir à lui et d'attendre en silence la délivrance qu'il a promise ». Tel est le fond de sa lettre[1]. Il fait mieux, il envoie un pasteur dans la fournaise parisienne à la place de celui qui, trop connu, a dû se retirer. Pourquoi ne vient-il pas lui-même, lui qui donne de si fermes conseils à ceux qui risquent leur vie ? Il ne serait venu

1. J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, I, 141.

à personne, au XVIe siècle, l'idée de l'accuser de lâcheté. S'il l'avait cru de son devoir, il aurait sacrifié sa vie aussi facilement qu'il écrivait une lettre. Mais il décide tout par principe. Or, « Saint-Augustin a prudemment considéré que si un troupeau est assailli sans qu'on cherche le pasteur, celui qui doit fortifier les autres ne les peut licitement abandonner. Mais si on tâche de persécuter l'Église en la personne du pasteur, qu'il fera mieux de se retirer pour apaiser la rage des ennemis par son absence[1] ». Si donc celui qu'il envoie est dangereux à garder, s'il enflamme la fureur des ennemis, qu'il soit ôté.

Il est certain que Calvin n'aurait pu subsister longtemps à Paris. Or il n'était pas l'homme des gestes inutiles. Mais il fait tout ce qu'il peut pour ses frères et sœurs. Il écrit aux prisonnières. Outre Mme de Graveron, on cite encore Mmes de Rantigny, d'Ouartis, de Champagne, de Longemeau[2] qui reçurent de ses lettres.

Mme de Rantigny était la fille du seigneur de Rambouillet. Elle eut beaucoup à souffrir des brutalités de son mari qui alla jusqu'à la faire porter à la messe. Elle eut des moments de trouble, mais elle resta finalement fidèle à sa foi.

Sous le nom de Mme d'Ouartis, il faut reconnaître une des dames de la reine, Françoise de la Bretonnière ou de Warty. Elle était veuve de Charles d'Ailly, seigneur de Picquigny et mère de cette Marguerite d'Ailly qui, devenue femme de François de Châtillon, sut si bien, au temps de la Ligue, défendre un jour leur château en armant quelques marmitons et valets.

On comprend que Farel, Bèze et Carmel, écrivant au Conseil de Berne en faveur des prisonniers de la rue Saint-Jacques, puissent dire « qu'il y a des plus gros de la cour qui favorisent à notre cause, mais sont timides » (27 sept. 1557).

Quant à Mme de Champagne, elle devait être la femme de Nicolas de Champagne, comte de la Suze, grand-père du futur gouverneur de Montbéliard et de Belfort et mère de Catherine de Champagne qui épousa Amaury Gouyon, marquis de la Moussaye. Elle était née Françoise de Laval et si elle est restée catholique, comme le dit *la France protestante*[3], c'est qu'elle fut intimidée par les feux de 1557.

1. J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, *ibid.*, 143.
2. *Ibid.*, 145.
3. *Fr. pr.*, t. III, col. 1.011.

Leur fille, Perrenelle, en tout cas, fut protestante et épousa de Montgomery, comte de Lorges.

Mme de Longemeau ne peut être que la femme de Michel Gaillard de Longjumeau, dont la famille avait été des premières à adhérer à la Réforme et que nous retrouverons bientôt. Elle était née de Sains et mourut à Paris, en 1607.

Calvin écrit aussi au roi pour lui envoyer la confession de foi des réformés, autre manière de détruire les calomnies répandues contre ses coreligionnaires. Il écrit aussi spécialement à Mme de Rantigny, parce qu'il sait les efforts tentés pour obtenir d'elle un acte de faiblesse. Il écrit au roi de Navarre, qui n'avait pas encore révélé toute sa pusillanimité, qui faisait alors prêcher la Réforme en Béarn et protégeait Antoine de La Roche Chandieu. Il écrit à l'Église de Meaux, à l'Église de Dieppe. Et surtout, il écrit aux protestants d'Allemagne pour solliciter leur intervention. Il s'adresse d'abord au duc Christophe de Wurtemberg-Montbéliard, qui avait déjà fait ses preuves comme protestant et qui entretenait des relations fort intimes avec la cour de France où il avait séjourné longtemps. Rien n'était plus naturel que cet appel de Calvin et de ses amis aux princes protestants d'Allemagne. Comme le remarque Romier, ils « ne pouvaient voir persécuter et condamner les inculpés de la rue Saint-Jacques par un gouvernement qui tirait tant de secours de protestants étrangers ».

Mais la première intervention en faveur des prisonniers du Châtelet vint de Suisse, de ces cantons auxquels Henri II, comme son père, avait constamment recours pour en obtenir des soldats ou de l'argent[1]. Dès la fin de septembre 1557, Farel, Bèze et G. Carmel, dans une lettre au Conseil de Berne, pressaient les seigneurs des Ligues d'agir avec le plus de célérité possible pour sauver les prisonniers de Paris, comme ceux qui étaient à Dijon et, en même temps, ils donnaient à leurs amis, *alliés de la France*, les directives nécessaires. Il faut que les ambassadeurs voient le roi lui-même et avant que le cardinal de Lorraine soit informé, car « c'est lui qui gouverne » et, si l'on n'y prend garde, la réponse sera « forgée » avant l'audience... Quelques feux qu'on allume, les consciences ne pourront être domptées par eux. Il est certain que ceux qui font profession de la doctrine de

1. Archives de l'État, à Berne, France U. P., 54, cité par Romier, *les Origines politiques*, II, 264.

l'Evangile sont en nombre infini dans tous les quartiers de la France parmi le commun peuple, les savants et la noblesse. (Nous avons constaté déjà que cela est exact.) Ce ne sont pas des séditieux, mais si on les pousse à bout, « ils seront contraints de s'émouvoir ». Ou bien s'ils se retirent, « le royaume de France, tant peuplé et florissant sera plus désert et désolé que si les ennemis l'avaient pillé ».

C'était l'évidence même, et un roi plus intelligent que Henri II l'aurait compris. Mais il était plus jaloux de son pouvoir que du bien de son peuple, et sa paresse ne s'accommodait que trop de l'énergie du cardinal de Lorraine. Auprès de celui-ci, les considérations patriotiques de Calvin ou de Farel présentées, en effet, par les alliés et confédérés de la France, n'avaient aucun poids. La France pesait peu devant les intérêts de la maison de Lorraine. La démarche des Suisses ne produisit aucun effet. Ils n'étaient pas repartis que les bûchers se rallumaient. Celle des princes allemands fit relâcher quelques prisonniers et prisonnières, mais ne put que suspendre la persécution. Romier explique de cette manière la politique d'Henri II, si évidemment contraire aux intérêts réels de l'Etat : « Un dilemme impérieux se posait : ou bien la royauté deviendrait protestante pour continuer une lutte assurément victorieuse contre la monarchie espagnole, *ou bien elle céderait devant sa rivale* pour sauver sa propre orthodoxie. *Un an après le désastre de Saint-Quentin, Henri II était décidé à sacrifier sa politique et ses conquêtes à sa foi.* » Romier estime que ce sacrifice ne fut pas « sans grandeur et sans mérite ». C'est possible. Il y a des aveuglements respectables, mais il nous sera permis de déplorer une décision dont les conséquences fatales devaient être *à l'extérieur la soumission à l'Espagne et à l'intérieur la guerre civile* [1]. Henri II aurait pu échapper au dilemme en voyant clair dans les menées des Guises, en résistant aux suggestions haineuses de Diane de Poitiers, l'ennemie acharnée des protestants, coupables de lui avoir dit en face quelques vérités trop hardies. Au contraire, il porte devant l'histoire la responsabilité d'avoir fait du cardinal de Lorraine son principal inspirateur et

1. Je suis heureux de constater mon accord avec Romier quand il dit : « Dans la chronique sanglante du temps des troubles, ce conflit entre la tradition politique et la tradition religieuse du gouvernement français restera le problème essentiel. Catherine de Médicis et Coligny se trouveront un jour en face, dans une occasion décisive, représentants des deux systèmes ; et Coligny sera vaincu par un assassinat. » (Romier, *les Origines*, II, 291.) La grande politique française au XVI^e^ siècle, c'est donc la politique protestante ; ce sera celle de Coligny, d'Henri IV, de Richelieu. Il est regrettable que la royauté française ait compris trop tard, puis ait volontairement oublié ce fait capital.

cl. Lévy-Neurdein

HENRI II, d'après Clouet

d'avoir, par là, préparé sûrement la guerre civile. Quant aux protestants, ses victimes, on finira bien par reconnaître un jour que leur politique était la politique française par excellence, la lutte contre l'Espagne et l'Empire.

Il faut dire à la décharge de Henri II, que sa position était difficile en face d'un clergé fanatisé, qui le menaçait de soulever le peuple dès que la persécution faisait mine de se ralentir [1]. Le cardinal de Lorraine savait à merveille lâcher ses moines de toutes couleurs dans les chaires de Paris ou d'ailleurs, et l'émeute sortait facilement de leur parole. Au pouvoir des Guises, de Diane, des Jésuites dont on commence à sentir l'action, de la Sorbonne, du Parlement, des clergés régulier et séculier, les protestants ne pouvaient qu'opposer leur idéal religieux et moral. C'est assez pour imposer le respect, mais non pour vaincre, au XVI[e] siècle surtout. C'est du moins une satisfaction de constater que les hommes qui ne font pas de l'histoire un plaidoyer, commencent à reconnaître que les origines de la Réforme furent d'ordre religieux, intellectuel, économique, mais nullement d'ordre politique. Il est très remarquable que les protestants français, même après que la noblesse eut envahi leurs prêches, ne présentèrent jamais que des revendications religieuses ou cultuelles... [2].

Il est impossible de mieux affirmer qu'on les calomniait en les appelant, sous Henri II, des rebelles et des révoltés. Le roi, qui a réglé sur des mensonges sa politique envers eux, a donc manqué à son rôle et desservi la France.

Mais le parti est pris, et les deux dernières années du règne seront encore des années de terreur. Les prisons sont pleines et les pasteurs réussissent à y visiter et à y consoler les malheureux qui y croupissent. La police est en alerte, aidée de tous les clergés de Paris, et pourtant il y a des assemblées religieuses qu'on ne réussit pas à surprendre. Macar, Antoine de Chandieu, de Morel déploient une activité héroïque et qui n'est pas sans fruits, puisqu'ils décident tant de seigneurs, de femmes du monde, d'étudiants, d'ouvriers à sacrifier tout à leur foi. Il faut qu'ils aient partout des complicités pour qu'ils puissent subsister dans la fournaise parisienne.

1. Le 5 mars 1558, les prêcheurs du carême poussent le peuple à se défaire *lui-même* des Luthériens. A l'église des Innocents leurs déclamations furieuses provoquent une émeute dont deux excellents catholiques sont victimes parce que quelqu'un s'est avisé de les appeler : « luthériens ».

2. ROMIER, *les Origines*, II, 292.

Quand l'un est trop connu, on le remplace par un autre. Quand l'un est pris, le successeur arrive. Cela non plus « ne manque pas de grandeur et de mérite », si du moins ce mot peut être appliqué à des gens qui reportent tout à Dieu.

Sans doute, tous ceux qu'on arrête ne résistent pas jusqu'au bout. Il y a de pauvres femmes qui faiblissent et des hommes qu'on émeut, qu'on amène à des demi-rétractations par la pensée des enfants, de la famille qu'ils vont laisser sans appui. Les pasteurs ont plus de peine à trouver les lieux de réunion. Mais à côté de ces faiblesses bien compréhensibles, que d'actes d'héroïsme dans les cachots et sur les bûchers, que de souffrances ignorées dans les couvents devenus des prisons ! Le Français le plus laïque et le plus émancipé ne devrait pas penser sans fierté à ces hommes qui se montrent des hommes, des caractères. Tel par exemple ce jeune étudiant d'Auge, près de Lisieux, que rien ne put amener, pas même les sollicitations fraternelles les plus intenses, à une capitulation de conscience. On finit par le laisser quarante-huit heures sans lui apporter ni vin, ni eau. Il trempait au vinaigre le reste de pain que les rats lui laissaient. Contraint par la soif, il finit par avaler un « vin puant », — empoisonné peut-être — et mourut dans sa prison. On l'enterra d'abord. Mais la grand'Chambre le fit déterrer. On mit dans un tombereau ces tristes restes que l'on alla brûler en pompe devant Notre-Dame. Telle fut la fin de ce jeune martyr dont « c'était merveille d'entendre les bons propos ».

Avec de pareils hommes les prisons devenaient des sanctuaires. Le peuple en rumeur écoutait les chants, les prières, les exhortations qui en sortaient. On discutait les points controversés et cela jusque dans les galeries du Palais.

A ce moment même, l'immoralité de la cour, de la bourgeoisie, du peuple, du clergé scandalise ceux qui ont des yeux pour voir[1]; le nombre grandit sans cesse de ceux qui disent des luthériens : Ils ont raison de vouloir réformer la religion, les mœurs, la justice. Depuis longtemps il y a de ces protestataires dans toutes les classes de la population sauf dans le bas peuple, maintenu dans la superstition et les préjugés.

Mais, sous Henri II, un fait nouveau se produit. La noblesse passe en nombre

1. Personne ne s'est encore avisé d'étudier de près les mœurs publiques et privées au XVI^e^ siècle : nous avons reculé nous-mêmes devant le tableau qu'il faudrait faire. Un simple coup d'œil sur les Registres criminels du Parlement, des n^os^ 82 à 93, suffirait à faire comprendre un besoin de réforme totale qui ne reculait pas devant les bûchers.

considérable à la Réforme. On n'avait pas assez remarqué la phrase du *Martyrologe* constatant que, parmi les femmes arrêtées le 4 septembre 1557, presque toutes étaient nobles. La liste, retrouvée par Romier, vérifie absolument le fait. Sur les cent trente noms de cette liste, on compte trente noms nobles, presque tous ignorés jusqu'ici. Voici Mme de Rantigny[1], Mme de Longjumeau, Mme de La Ferrière, Mmes de Champagne, de Larivière, de Saint-Yon, de Villiers, d'Iroulx, etc. Mais combien d'autres ont échappé et dont on connaissait l'adhésion à la Réforme : Françoise d'Amboise, la mère du futur prince de Portien ; la sœur des Châtillons, Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, qui soutient les églises naissantes dans ses domaines de Picardie ; à la Ferté-sur-Marne vit sa fille Éléonore de Roye, princesse de Condé. A Verteil en Angoumois, nous trouvons une seconde fille de Madeleine de Mailly, Charlotte de Roye, comtesse de la Rochefoucauld ; à Blandy, Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin. Citons encore Mmes de Cany, d'Hoartie (Warty), Mmes de Grammont et Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier, Mme de Crussol, duchesse d'Uzès, née Louise de Clermont-Tonnerre, Mme de Coligny, Charlotte de Laval ; à Châtillon, Mme de Barbanson des Barres, sœur de Cany ; et n'oublions pas la jeune reine de Navarre. La plupart des maris ou des fils de ces admirables femmes sont aussi des tenants de la Réforme religieuse et pour des motifs religieux ou moraux. C'est le cas de Soubise-Parthenay, d'Antoine de Croy, fils de Mme de Seninghen, du duc de Longueville, fils de la marquise de Rothelin, de M. de Cany. Parmi les prisonniers de la rue Saint-Jacques, il y a Jacques de Chasteignier, Charles Billon, gouverneur de Noyon, Jean de la Châteigneraie.

La plus précieuse conquête est celle de d'Andelot. Il favorise ouvertement la Réforme dans ses domaines de Bretagne. On ne le voit plus à la messe.

Le roi ne peut plus se faire d'illusions sur l'ampleur du mouvement. Qu'aurait-il fait s'il eût été livré à lui-même ? Qui peut le dire ? Mais, en l'absence du conné-

1. Il y aurait lieu d'identifier tous ces noms, car le texte reproduit par Romier paraît fautif. Au lieu de « la damoyselle de Raubigny », il faut lire Rantigny ; au lieu de « la damoyselle de Lonquimmel », il faut lire de Longjumeau — que Calvin appelle Longemeau. — Au lieu de « Barthelemy » le propriétaire de la maison de la rue Saint-Jacques, il faut lire, je crois, avec *le Martyrologe*, Barthomier. Nous avons ici un document de police qui renferme des erreurs ou des à peu près, mais qui est très précieux. On sait d'ailleurs que la fantaisie régnait au XVI^e^ siècle dans la transcription des noms.

table de Montmorency prisonnier, le cardinal de Lorraine est tout-puissant. C'est lui, poussé lui-même par les Jésuites, qui le décide, en 1558, à tancer ses conseillers du Parlement comme « nonchalants et tardifs [1] ».

Il fallait frapper d'Andelot, mais le roi l'aimait. Pour l'atteindre, le cardinal de Lorraine rapporta une conversation qu'il avait eue au cours des pourparlers de paix avec Ruy Gomez et Granvelle, serviteurs du roi d'Espagne. Ils avaient intercepté, disaient-ils, une lettre de d'Andelot à un prince protestant d'Allemagne signalant les divisions du royaume et le priant d'être attentif à ce que feraient les protestants français... Granvelle avait ajouté que Coligny, captif encore, était très luthérien, n'entendait jamais la messe, et que « si ces seigneurs de Châtillon ne changeaient pas leur conduite, il faudrait les ruiner complètement ».

C'était un odieux mensonge. La lettre interceptée était une lettre de d'Andelot à Coligny pour l'encourager à persévérer dans sa foi et le cardinal le sut. Mais quelle aubaine pour lui ! « La nature voulait qu'il l'acceptât », dit Romier.

Il rejoignit son maître à Monceaux, le 18 mai 1558... Et voici ce qu'il apprit : le 13 mai précédent, on avait chanté publiquement des psaumes au Pré-aux-Clercs.

Le Pré-aux-Clercs s'étendait sur la rive de la Seine opposée au Louvre et aux futures Tuileries. C'est là que les étudiants prenaient leurs ébats et coudoyaient les plus illustres personnages. Ils prétendaient y être les maîtres et le maintien de leur privilège avait déjà provoqué mainte algarade. Or, il y avait beaucoup de protestants dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés. Et voilà qu'un soir, le 13 mai, ils font le tour du pré en chantant les psaumes auxquels les bûchers récents avaient fait une si terrible popularité. Ils le font « en tel accord et révérence que chacun des assistants était ravi ». Le roi de Navarre, si pusillanime pourtant, ne croit pas être un factieux en se promenant lui-même à la tête d'une troupe d'étudiants et de gentilshommes chantant ces psaumes qui étaient fredonnés à la Cour et par Henri II lui-même. La scène se renouvela les jours suivants — mais, le 3e jour, sur la plainte de la Sorbonne et des prêtres, dit Macar, le Parlement défendit de chanter des cantiques à une heure indue et en armes. « Les conseillers favorables à l'Évangile avaient dit que c'était là pure mesure de précaution et que nous pou-

1. *Op. Calv.*, XVII, 30-32.

vions continuer à nous réunir, seulement il ne fallait pas chanter trop fort de peur d'exciter des tumultes. Mais nous, nous avons sérieusement averti les nôtres de cesser. Nos ennemis ne cherchent, en effet, qu'à nous accuser du crime de sédition en nous présentant comme des novateurs qui ne rêvent que le bouleversement de l'État. Plutôt cent fois périr que d'exposer l'Évangile à l'opprobre et de laisser croire qu'il arme les hommes pour le tumulte, car nous n'avons pas oublié cette belle parole que vous adressiez à l'Église de Paris : *que Dieu fera toujours fructifier les cendres de ses serviteurs tandis que les excès et les violences n'apportent que stérilité* [1] ». Le jour même on ne chanta pas. Le lendemain, jour de l'Ascension, les chants reprirent, mais sans tumulte. Les prêtres et moines écumaient de rage. Dans le peuple, les uns admiraient le nombre et la gravité des chanteurs, les autres opinaient qu'il fallait se ruer sur les magistrats qui toléraient de pareils scandales.

Il n'y avait donc dans la manifestation du Pré-aux-Clercs aucune intention de rébellion. Il n'y eut que l'explosion d'une force contenue. A la veille d'une paix dont ils n'attendaient rien de bon pour eux, les protestants cédaient-ils ainsi à la tentation de montrer qu'ils n'étaient plus en quantité négligeable ? C'est possible. Mais il suffisait qu'il y eût trois ou quatre mille âmes réunies (six ou sept mille, disent les autres), chantant à la mode de Genève, pour que des adversaires peu scrupuleux pussent transformer une pareille manifestation en une menace politique. « Les nôtres étaient sans armes », dit Macar, sauf les gentilshommes, toujours munis de leur épée. Nous n'avons jamais trouvé sa véracité en défaut, et son témoignage nous paraît suffisant. Le roi savait que les étudiants en avaient souvent fait bien d'autres. Il ne paraît avoir pris peur qu'après le retour du cardinal de Lorraine, le 19 mai. Le 20, le cardinal de Sens recevait l'ordre d'aller de Monceaux à Paris, de faire une enquête et de punir les coupables [2]. L'accusation de

1. *Macar à Calvin*, 22 mai 1558.

2. Romier a ici une phrase étrange : « La répression parut bénigne et craintive. Les pasteurs ne furent pas inquiétés et s'en étonnèrent. » Macar dit formellement le contraire : « D'actives recherches sont dirigées contre nous en sorte que nous devons sans cesse changer de demeure. » Romier oublie trop dans les pages qu'il consacre à cet incident que les protestants étaient depuis longtemps des rebelles et des séditieux par définition seulement. Cf. *les Origines*, II, 279 et les lettres de Macar dans *Calvini Opera*, t. XVII, spécialement celle du 22 mai 1558.

sédition n'était qu'un prétexte depuis longtemps employé, mais cette fois il n'était pas trop mauvais.

Et puis, ce qui a pu porter Henri II à prendre au tragique les psaumes du Pré-aux-Clercs, c'était le gros mensonge des Espagnols insidieusement rapporté par le cardinal de Lorraine. Si d'Andelot était un traître, il était grand temps d'agir. Justement, il rentrait de Bretagne, où il avait fait prêcher hardiment la Réforme par Gaspard Carmel, par Loiseleur. Orléans, Tours, Angers, Nantes, Vitré, Saint-Lô accueillaient les missionnaires du nouveau culte.

Mandé à Monceaux, le colonel-général de l'infanterie française se vit durement demander s'il avait assisté aux réunions du Pré-aux-Clercs, s'il était vrai qu'on ne le vît plus à la messe... Il fit une réponse digne de lui... La voici en gros : « Non, je n'étais pas au Pré-aux-Clercs, mais si j'y avais été, je n'aurais rien fait contre Dieu et contre Votre Majesté !... Il y a longtemps que je n'ai été à la messe. Je ne l'ai pas fait à la légère, j'ai consulté au contraire les plus savants du royaume, et avec la grâce de Dieu, je n'irai plus jamais. Au surplus, Sire, je vous supplie de laisser ma conscience sauve et de vous servir du corps et des biens qui sont entièrement à vous. »

Outré de colère, Henri II saisit une pique, disent les uns, une assiette, disent les autres, et la lança à la tête de l'hérétique. Il le manqua et blessa à sa place le dauphin qui était près de lui. Il fit sur l'heure arrêter son ancien ami et l'enferma d'abord à Meaux, puis au château de Melun. Le pape trouva que le cardinal de Lorraine avait manqué à tous ses devoirs d'inquisiteur en ne faisant pas brûler immédiatement l'homme qui avait osé dire sans déguisement qu'il tenait la messe pour une invention humaine.

La rumeur fut énorme, car d'Andelot était fort aimé partout, et surtout à l'armée, où il avait fait bon nombre d'adeptes. La vraie noblesse nationale se sentait menacée dans son chef. « Beaucoup d'officiers et de soldats sont frémissants, écrit Macar, et menacent de ne plus se battre ». Henri II venait de commettre une nouvelle erreur politique et d'orienter les événements vers la guerre civile. On essaya aussitôt d'arranger l'affaire. D'Andelot, si ferme devant le roi, le fut moins devant les larmes de sa femme enceinte et, après de tragiques luttes intérieures, il finit par consentir à un acte de faiblesse suggéré par le subtil confesseur du roi, Ruzé.

Il fut convenu qu'il assisterait simplement à une messe, qu'il signerait une déclaration ambiguë — après quoi il serait relâché — et c'est ce qui arriva après la signature de la honteuse paix de Cateau-Cambrésis, qui sacrifiait la France à l'orthodoxie catholique[1] et permettait au roi de reprendre plus librement sa lutte farouche contre ceux qui étaient alors — il semble que ce soit acquis à l'histoire — l'élite de son peuple.

Avant la paix, Henri II avait fait ce que Romier appelle « un horrible serment » : « Je jure que si je peux régler mes affaires extérieures, je ferai courir par les rues le sang et les têtes de cette infâme canaille luthérienne. » Et la paix faite, ce serment, il le tint.

Dès la paix signée (3 avril 1559), c'est lui qui prend l'initiative de la politique catholique et de ses répressions farouches. Mais encore faut-il constater qu'il y est poussé par Diane de Poitiers, qui promet au cardinal Trivulzio, légat du pape, d'employer toute son influence « à purger le royaume de l'infection de l'hérésie[2] »; par la reine Catherine, par Montmorency, par le cardinal de Tournon, par les Guises[3]. Le cardinal de Lorraine insiste auprès du roi d'Espagne pour qu'il s'emploie à extirper l'hérésie de ses États. Il demande au roi d'Espagne de prêter des troupes au duc de Savoie pour conquérir Genève. Mais le roi d'Espagne fait ici la sourde oreille, il ne veut pas trop grandir le duc de Savoie. De même, Henri II, battu et ruiné, songe à envoyer une armée pour réduire les protestants d'Écosse, et ici encore, Philippe II « trouve excessifs les pieux mouvements de son nouvel

1. Voir dans Romier (*les Origines...*, livre IV) le détail des faits qui justifient son appréciation générale : « L'histoire diplomatique de la France n'offre guère de spectacle plus attristant que celui de la cour de Henri II pendant les six mois que durèrent les négociations de Cercamp et du Cateau-Cambrésis ». Montmorency était rentré de captivité disant au roi : « Votre Majesté peut bien voir aujourd'hui qui de nous avait raison, les Guises qui prônaient la guerre ou moi qui vous conseillais de persévérer dans la trêve de Vaucelles et de vivre en paix. Votre Majesté a dépensé et ruiné un monde pour ne rien obtenir. » Mais Montmorency lui-même avec Saint-André favorisera l'Espagne dans les négociations et y trouvera son intérêt particulier. Le roi lâcha tout et sacrifia jusqu'à sa dignité. « Le meilleur courtisan du roi catholique, c'est le roi de France. » La politique française est abandonnée et les maux de la France amoindrie vont grandir par les excès insensés d'une politique religieuse inspirée par le pape, les Jésuites, les Guises et qui va ouvrir l'ère des guerres civiles.

2. Corresp. de Trivulzio, citée par Romier, *les Origines*, II, 356.

3. « Les favoris, Diane de Poitiers, le maréchal de Saint-André apportaient dans cette affaire des sentiments aussi bas que furieux », dit Romier (II, 364). Il traite les Guises et Tournon avec plus d'indulgence — une indulgence que les faits rapportés par lui-même n'expliquent pas.

ami ». La reine Élisabeth battue, déclarée bâtarde et hérétique, c'est Marie Stuart, reine d'Angleterre, et cela ne lui plaît point. Le nouvel allié, suggéré par « la fourbe habileté de Granvelle », ne servira la politique religieuse du roi de France que quand elle affaiblira ce pays par la guerre civile ou autrement [1].

On s'acharne à montrer au roi le péril protestant de l'intérieur. « Si le roi ne forme pas une bonne armée pour châtier cette maudite secte, il risque de perdre son trône. » Pure calomnie, les protestants ne demandant que la liberté de leur culte.

Le cardinal de Lorraine déclare que plus des deux tiers des habitants de la France sont devenus luthériens. Il grossit les choses pour mieux agir sur le roi.

Celui-ci, entêté, médiocre et d'ailleurs sincèrement catholique, suit l'impulsion des chefs, comme celle de son tempérament ou de ses craintes. Le 2 juin 1559, par ses lettres patentes d'Écouen, il fait aux protestants « une véritable déclaration de guerre [2] ». C'est un ordre furieux donné à tous ses officiers et fonctionnaires de tous ordres de procéder à l'*expulsion*, punition et correction des hérétiques dans tout le territoire. « Cet acte, dit Romier, ne laissait aux protestants d'autre issue que la fuite ou la révolte [3]. »

De la part du roi, de ses conseillers, c'était là un acte de politique obtuse qui voyait dans l'hérésie non pas une réforme, mais une rebellion. Derrière eux, il y avait des hommes plus fins, les Jésuites. Ce n'était pas des rebelles que ceux-ci poursuivaient, mais des dissidents religieux. Depuis 1551, ils étaient en lutte avec le Parlement de Paris qui refusait de les reconnaître. Or, « le 1er novembre 1558, le général de l'Ordre envoyait à Paris, pour en finir, un profès dont les historiens jésuites eux-mêmes reconnaissent le caractère dangereux. C'était le P. Ponce Cogordan, homme actif, ambitieux, et, au témoignage du cardinal de Lorraine, « le plus fin négociateur qu'il ait jamais vu ». Les Guises, comme Tournon, subissaient l'influence de la célèbre compagnie, et l'intervention des Jésuites dans la dernière politique de Henri II ne paraît pas douteuse à Romier que nous

1. Romier, *les Origines*, II, 359.

2. En voir le texte dans Romier, *l. c.*, II, 362. Cet acte paraît effaroucher notre historien. Mais, avant lui, il y en avait eu bien d'autres, aussi terribles. Cf. *les Actes de François Ier*.

3. Romier, *ibid.*, 364.

aimons à laisser parler ici : « C'est à eux qu'il faut attribuer l'initiative de la fameuse mercuriale de 1559. » (Romier, II, 366).

C'était l'évêque d'Angoulême, Babou de la Bourdaisière qui « transmettait à Henri II les désirs du pape touchant la répression de l'hérésie ». Le vieux pontife Caraffa apportait en cette matière une « fougue et une violence extraordinaires ». Paul IV s'était fort ému de l'indulgence montrée à d'Andelot. Il alla jusqu'à accuser le cardinal de Lorraine d'avoir failli, et de favoriser les hérétiques ! Babou excusa son chef ; à quoi le pape répliqua que « c'était un abus d'estimer qu'un hérétique revînt jamais, *que ce n'était que toute dissimulation, et que c'était un mal où il ne fallait que le feu*[1] ». Mot horrible de la part d'un Souverain Pontife — mais du moins est-ce franc. Le pape ne s'embarrasse pas de prétextes comme feront les politiques gênés ou les historiens complaisants. L'hérétique se traite par le feu, voilà son principe. Il l'applique à Rome sans faiblesse. L'inquisition y fait rage. Le feu y dévore les hommes et les livres et c'est le régime que l'on veut établir en France. C'est la volonté formelle du pape, des Jésuites, des Guises, de Tournon, du roi.

Et c'est précisément l'heure où le Parlement paraît se fatiguer du rôle qu'on lui fait jouer depuis si longtemps. On a entendu un premier président dire à un « obstiné » : « Ce n'est pas moi qui vous condamne, mais tel est l'ordre du roi[2]. » De Thou s'excuse de la même façon : *legem habemus*. Il y a parfois des propos aigres-doux échangés entre les gens du roi et ceux du Parlement. Le 23 mai 1558, l'archevêque de Sens, suivi de plusieurs évêques, vient au Parlement faire au nom du roi une belle harangue sur la nécessité de conserver la religion des pères, disant que le roi regarderait comme des ennemis ceux qui en changeraient... Le président Lemaître lui répond que « tous ces maux dont il se plaint viennent du concordat, que le peuple reste sans instruction *parce qu'on n'a que de mauvais évêques*. On en voit en quantité dans cette ville qui n'y font que mal édifier... Ils sont vêtus de cappes... coupent leurs bois de hautes futaies, abattent la moitié de leurs églises ; leurs fautes sont cause qu'on les méprise et ce mépris rejaillit sur l'Église[3] ».

1. Babou, év. d'Angoulême à Montmorency, 25 février 1559. B. n. ff. 3122 f. 44-46. Cf. Romier, II, 368.

2. J. Bonnet, *Récits*, 89, 98.

3. Registres du Parlement, cités par Dulaure, *Hist. de Paris*, t. IV, 57.

Le Parlement avait besoin d'être sérieusement rappelé à son devoir. Il n'y avait plus d'accord entre les différentes chambres : l'une répugne à appliquer les lois draconniennes contre les hérétiques, l'autre juge à la rigueur et fournit de la chair vive aux bûchers. Le Parlement avait résisté un an à l'établissement de l'Inquisition en France. Il fallait agir. Le premier président Lemaître, qui avait des lumières et peu de caractère, le président Minard, le cardinal de Lorraine, Diane de Poitiers préparèrent un véritable coup d'État. Il s'agissait de décider le roi à assister lui-même à une mercuriale dans laquelle on amènerait les conseillers luthériens à se dénoncer eux-mêmes, après quoi le roi les ferait arrêter et punir. « Cela fera plaisir au roi d'Espagne, votre futur gendre », disait le cardinal au roi... Il faut aussi « *donner curée à tous princes et seigneurs d'Espagne* qui ont accompagné le duc d'Albe *pour solenniser et honorer le mariage de leur roi avec madame votre fille, de la mort d'une demi-douzaine de conseillers pour le moins...*[1] ».

Beau conseil pour un prince de l'Église ! Le maréchal de Vieilleville essaya de détourner le roi d'aller au Parlement « faire office d'un théologien ou inquisiteur de la foi ». Mais les prélats et les docteurs menacèrent si bien Henri II des colères divines qu'il se voyait déjà « damné s'il n'allait au Parlement ».

Il y parut, le 10 juin, avec un cortège de prélats, et alors se passa cette scène connue sous le nom de *Mercuriale* où « s'accomplit le scandale d'une violence jusque-là sans exemple dans les annales des cours de justice ». Lorsque le roi fut entré dans la salle du couvent des Augustins où siégeait provisoirement le Parlement et qu'il eut pris place avec sa suite, le garde des sceaux Bertrand, dans une déclaration hypocrite, demanda au Parlement de continuer, *en toute liberté*, la discussion commencée sur les affaires religieuses. En conséquence, plusieurs conseillers osèrent parler d'une idée qui commençait à germer, celle de la liberté des consciences. Claude Viole recommanda un concile, Louis Du Faur signala les abus

1. Le propos du cardinal nous paraît inouï. Mais nous sommes au XVI^e^ siècle, dans un temps où la cruauté se mêlait aux jeux du peuple comme à ceux de la cour. A la Saint-Jean 1573, *pour faire plaisir à Sa Majesté*, on met dans un panier 24 chats et 1 renard, on attache le panier à un arbre entouré de bûches et de fagots. Les magistrats réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville présentent une torche de cire au roi qui, gravement, allume le feu. Les chats consumés, le roi monte à l'Hôtel de Ville et mange des dragées, des cornichons et des confitures. Les Parisiens gardaient les tisons qui portaient bonheur. Les bûchers, de même, ravissaient la populace et ne scandalisaient que les âmes d'élite.

de l'Église. Anne Du Bourg [1], qui s'était déjà acquis une grande autorité par sa science du droit qu'il avait professé à Orléans, osa entrer dans le cœur du débat en exposant quelle était la règle de foi de ceux qu'on appelle luthériens et que l'on persécute si cruellement. Cette foi repose sur les saintes Écritures canoniques... Les édits les plus rigoureux n'ont pu avoir raison des nouvelles doctrines, il est donc raisonnable d'aviser à d'autres moyens et de se régler sur les saintes Écritures pour juger de cette cause... Quant à lui, le résultat de ses recherches avait été que les doctrines des luthériens étaient conformes aux Écritures, tandis que celles du pape n'étaient fondées que sur des apparences humaines et éloignées de la vraie règle des chrétiens... Il conclut en demandant un « bon, saint et libre concile » pour réformer l'Église et opina qu'en attendant il fût sursis aux exécutions des fidèles, parmi lesquels, ajouta-t-il, il ne comprenait pas « les anabaptistes, servetistes et autres hérétiques ».

Il fallait signaler cette réserve qu'avec un historien de Du Bourg nous aimerions mieux « ne pas trouver sur les lèvres d'un homme qui allait bientôt mourir comme hérétique ». Mais c'était une réserve de style. Il importait aux réformés de ne pas se laisser confondre avec ceux qui étaient encore plus compromis qu'eux-mêmes devant l'opinion. « Pas plus que Calvin son maître, dit M. Lelièvre, Du Bourg n'avait compris que la liberté de l'erreur est la meilleure garantie de la liberté de la vérité ». Déjà le protestant Castellion a proclamé cette vérité, mais dans les églises et les cercles de la Réforme, on est encore trop, sur ce point, sous l'influence des idées anciennes pour oser la proclamer avec lui [2].

La précaution était d'ailleurs bien inutile. Du Bourg en avait assez dit pour soulever les plus vives colères... Les présidents Seguier, de Thou, de Harlay, évidemment intimidés, défendirent le rôle du Parlement. Lemaître osa même recommander au roi l'exemple de Philippe-Auguste, qui avait fait brûler en un jour six cents Albigeois. Henri II ne pouvait que suivre un si bon conseil. Il fit

1. Voir sur Anne Du Bourg les articles de Math. Lelièvre, *Bull.*, 1887 et 1888.

2. Nous avons ici l'erreur du calvinisme primitif, non celle de la Réforme. Luther, en effet, en 1520, disait : *Il faut vaincre les hérétiques par l'Écriture et non par le feu. Cela est contre le saint Esprit* (*Appel à l'Empereur*). Zwingle, après lui, avait écrit : *Tous sont sans droit et sans pouvoir pour contraindre un seul à croire.* Les églises de la Réforme ont trop souvent oublié ces principes posés par les deux grands réformateurs.

arrêter sur l'heure et conduire à la Bastille Antoine Fumée, Paul de Foix et Eustache de la Porte. Du Val, du Ferrier et Viole avaient pris la fuite. Tous se tirèrent peu à peu d'affaire par de sages rétractations. Seul, Anne Du Bourg, comme nous le verrons, fut fidèle à sa conscience jusqu'à la mort inclusivement.

Mais, pour l'instant, les maîtres de l'heure avaient sous la main les six conseillers pour le moins que le cardinal de Lorraine souhaitait d'offrir en curée aux nouveaux amis espagnols, au cours des fêtes du double mariage de la fille du roi avec Philippe II et de sa sœur avec le duc de Savoie. Et le roi, que rien n'avait pu guérir de son goût pour les fêtes, se remit à préparer celles qui devaient signaler par leur magnificence la réconciliation définitive des deux rois catholiques.

Les 22 et 23 juin, eurent lieu les fêtes pompeuses(1) du mariage d'Élisabeth de Valois suivies, le 28, des fiançailles de Marguerite avec Philibert de Savoie. Au cours de ces fêtes, le roi s'était distingué dans les tournois qui se jouaient au faubourg Saint-Antoine, près des Tournelles. Le 30 juin, fatigué, il voulut engager une nouvelle lutte avec Montgomery, qui se dérobait. Le roi insistant, son adversaire obéit. La rencontre fut brutale, et la lance de Montgomery s'enfonça dans l'œil gauche du roi. On emporta le blessé aux Tournelles. Le 1er juillet, on brûla, place Maubert, un des assistants du prêche de la rue Saint-Jacques, un ouvrier qui avait tenu tête aux marmitons de Sorbonne, Geoffroy Guérin. Le 3 juillet, le roi qui se sentait mieux, faisait donner au pape l'assurance « qu'il emploierait son temps et ses forces à extirper tous ceux qui se trouveraient imitateurs des nouvelles doctrines, sans y épargner personne[2] ». Et il n'était que trop sincère, puisque déjà sa passion religieuse lui avait fait sacrifier un des hommes à qui il devait Metz, le protestant Gaspard de Heu, assassiné à huis clos par ordre des Guises à Vincennes[3]. Mais, le 10 juillet, il était mort. Les châsses de Saint-Marcel, de Sainte-Geneviève, la vraie croix, la sainte couronne d'épines, toutes les

1. Il y a ici, dans Romier, une phrase qui ne répond pas à la réalité : « Parmi ces fêtes, il n'y avait de tristesse que dans les quartiers populaires où habitaient les pasteurs protestants et leurs humbles ouailles » (II, 379). Cela ne s'applique guère à un grand seigneur comme le ministre Antoine de Chandieu et d'autre part la liste même des prisonniers de la rue Saint-Jacques montre que ces « ouailles » appartenaient à toutes les classes de la population. Romier oublie que presque toutes les prisonnières du 4 septembre étaient nobles et quelques-unes « de grande maison ».

2. Lemonnier, *Histoire de France*, V, 247.

3. J. Bonnet, *Récits*, p. 157.

reliques sorties en hâte n'avaient pas été plus secourables que les médecins.

Du côté catholique, la consternation fut profonde. On regrettait la mort du prince qui avait promis de « brûler un nombre infini de novateurs ». Le roi d'Espagne faisait déclarer au Conseil qu'il était prêt à protéger les affaires du Dauphin. Du côté protestant, ce fut une immense impression de soulagement. Le roi mort, Antoine de Bourbon devenait légalement régent du royaume, et, malgré sa légèreté, il avait donné des gages aux protestants.

La persécution n'avait fait qu'augmenter le nombre des réformés. La moitié du royaume est luthérien, avouait-on tristement. « C'est une chose étonnante, disait le vénitien Thiepolo, qu'en brûlant une personne presque chaque semaine, on n'arrive pas à éteindre le feu de l'hérésie[1]. » Ce diplomate ne connaissait rien aux choses de l'âme. Quoi qu'il en soit, à la mort de Henri II, tous les éléments du conflit sont réunis. Entre ceux qui ont la ferme intention de continuer à dresser des bûchers, qui comptent pour cela sur l'appui de l'Espagne, — et ceux qui commencent à parler plus fort au nom de leur conscience, la guerre est devenue inévitable. Guerre de religion? Non, guerre pour la liberté des consciences. Car cette idée-là est née à l'époque dont nous parlons, elle chemine dans les cerveaux, chez les disciples décriés de Castellion[2]. Elle émergera bientôt, et Coligny s'en fera l'avocat avant d'en être la plus illustre victime.

1. Romier, *les Origines*, II, 389.

2. Depuis des années déjà, un courant contraire aux idées de Calvin et de Th. de Bèze s'est établi dans les églises d'Allemagne, de Suisse, de Montbéliard. Castellion a servi ce mouvement — mais il n'est pas seul à le représenter. En dehors même de son action, le nombre grandit de ceux qui s'en vont répétant : « Il n'est pas permis de faire mourir un homme pour cause de religion. » Quand Littré dit : « Il n'y a pas un atome de tolérance dans tout le XVI^e siècle », il méconnaît toute une littérature et des faits aujourd'hui établis. Cf. F. Buisson, *S. Castellion*; J. Viénot, *la Tolérance au XVI^e siècle*, dans les *Actes du Congrès du Progrès religieux*, Paris, 1913.

CHAPITRE IV

LE CALVINISME

Le calvinisme est une doctrine, une discipline, un culte. — Les adversaires de Calvin : Servet, Castellion. — Le caractère de Calvin. — Son œuvre à Genève. — Calvin patriote français. — Organisation de l'Église calviniste. — La confession de foi. — Le culte. — La discipline. — Caractère fondamental du mouvement. — C'est un nouvel idéal de vie. — Luther et Calvin contre les disciples de Machiavel. — L'austérité huguenote. — Les faits. — La Réforme et les femmes. — Caractère français du calvinisme.

En 1560, la Réforme française a pris, depuis quelques années déjà, un caractère tranché, net et précis, c'est le calvinisme. Qu'est-ce que le calvinisme ? C'est une *doctrine* tirée par Calvin de l'Écriture (ou de la Bible), c'est-à-dire appuyée sur l'autorité souveraine substituée par les Réformateurs à l'autorité de l'Église et de la Papauté ; c'est une réforme de la vie et des mœurs, donc une *discipline*, également extraite des Livres saints ; c'est un *culte* enfin, modelé sur la simplicité évangélique.

Le principe commun des églises issues de la Réforme est celui de l'union personnelle et directe de l'homme avec Dieu. « Vous êtes tous sacrificateurs et rois. » Personne n'a le droit de s'interposer entre vous et votre Créateur. La Réforme est donc essentiellement la revendication des droits de la conscience religieuse.

Un mouvement comme celui-là devait amener nécessairement des reconstructions dogmatiques. C'est dans le détail de ces reconstructions que les différents réformateurs ont varié. Il s'agit seulement ici d'exposer en résumé la doctrine réformée telle qu'elle avait été formulée par Calvin.

Disons tout de suite que Calvin n'a pas rénové la doctrine chrétienne tout

entière. « Il a encadré sa théologie dans les doctrines essentielles des conciles œcuméniques (Trinité, Deux Natures, etc.) considérées comme interprétations fidèles de l'Évangile [1]. »

Ce qui lui appartient en propre, c'est la manière dont il sent, expose et défend la doctrine de la souveraineté de Dieu. Léopold Monod[2] a dit très bien : « On peut définir en deux mots ce qui domine, inspire, explique cet homme et son œuvre : il est prosterné en esprit devant *la souveraineté de Dieu ;* il est debout pour exécuter les ordres de ce Maître absolu. De là, en particulier, deux traits caractéristiques : dans l'ordre de la pensée, une doctrine d'après laquelle Dieu a, de toute éternité, déterminé dans son conseil insondable le sort de chaque créature humaine, promettant les uns à la félicité éternelle, et vouant les autres, par un décret également antérieur à leur existence, à une éternelle damnation : c'est le dogme de la prédestination ; dans l'ordre de l'action publique, une conception de gouvernement théocratique en vertu de laquelle le pouvoir civil, inspiré par les conducteurs de l'Église, est tenu de faire régner dans l'État non seulement le droit humain, mais plus encore le droit de Dieu, la vertu, l'orthodoxie et la piété. »

La doctrine de la prédestination est donc la clef de voûte du système et la marque distinctive du calvinisme authentique.

On voit quelles objections cette doctrine pouvait soulever. Si vraiment une volonté précise de Dieu a déterminé d'avance et de toute éternité le cours de la destinée des humains, on se demande ce que devient leur responsabilité. Calvin est un logicien et un juriste ; il est lié par les textes qu'il a rencontrés dans saint Paul, dans saint Augustin, et il a donné à des déclarations religieuses éparses une rigueur qui l'épouvantait lui-même. « Toute l'Écriture crie haut et clair qu'il n'y aura nul fin ni à la béatitude des élus ni au tourment des iniques[3]. »

On aurait tort pourtant de penser que la doctrine calviniste de la prédestination est un simple délire de la logique.

1. L. Goumaz, *la Doctrine du Salut d'après les commentaires de Jean Calvin*, Paris et Lausanne, 1917, p. 98. L'auteur remarque à ce propos que le catholicisme ici a beaucoup plus influencé Calvin qu'il ne le croit. « On a beau être un Calvin, on ne s'arrache pas d'un coup à des siècles de tradition. Voir dans les grands Conciles l'expression de la vérité sur le salut, c'est aller très vite en besogne et se lier indûment à des opinions qui ne ressortent pas directement de l'étude des documents évangéliques. »

2. Qui renvoie lui-même à O. Vuguet, *Étude sur le caractère distinctif de Jean Calvin*, 1864.

3. *Inst. chrét.*, éd. Lefranc, III, p. 287.

Elle est inspirée surtout par le sentiment de la dépendance de l'homme envers Dieu et de l'humilité qui convient à la créature en face du Créateur. L'honneur de Dieu, voilà le souci de Calvin. Tout est rapporté par lui à ce but suprême. La religion, c'est connaître et honorer Dieu. La politique, la vie sociale doivent concourir au même but. Tout par Dieu, tout pour Dieu, voilà le centre même de la pensée calviniste.

Calvin n'accepte pas d'ailleurs les conséquences que l'on tire de sa doctrine. Dieu est l'auteur du cadre où se meut la destinée humaine, mais dans ce cadre agit la responsabilité de chacun. « Ce que les iniques pèchent, cela vient de leur propre. » « L'homme trébuche, selon qu'il avait été ordonné de Dieu, mais il trébuche par son vice. » On ne peut donc pas dire que Dieu soit l'auteur du mal.

« Maintenant, dit Paul Lobstein, doyen de la Faculté de théologie de Strasbourg, que l'on s'efforce de démontrer que les formules théologiques de Calvin sont défectueuses, que son argumentation et ses preuves prêtent le flanc à d'irréfutables critiques, que l'expression dogmatique qu'il a donnée à sa foi religieuse est tributaire des préjugés de son temps et des imperfections de son esprit, nous n'y contredirons pas ; nous accorderons volontiers que le théologien moderne devra s'appliquer à redresser ces erreurs, à résoudre ces antinomies, à mettre en harmonie le fond intime de l'expérience et de la révélation chrétiennes avec la traduction scientifique qui correspond le plus exactement à l'inspiration originale de la piété. Tout cela est incontestable, mais tout cela aussi est secondaire au prix de l'obligation souveraine qui s'impose à nous : conserver vivante dans notre cœur et notre conscience la foi religieuse dont le réformateur a été l'apôtre et le héraut. »

Quelle est cette foi ? P. Lobstein en a dit le caractère et la beauté. « Après avoir séjourné au milieu de l'atmosphère chaude et lourde dans laquelle baignent les produits d'une littérature soi-disant édifiante, on éprouve un immense soulagement et une joyeuse surprise en respirant l'air vif et pur qu'envoient à nos poumons fatigués les sommets sévères et élevés du calvinisme. Quelle délivrance, quelle fortifiante révélation que celle du Dieu créateur des cieux et de la terre, maître souverain et tout-puissant de la nature et de l'his-

toire, devant lequel l'humanité est un atome perdu dans l'immensité et qui, néanmoins « charge toute la gendarmerie du ciel de faire le guet pour notre salut ». (I, 14, 7.) Comme la foi s'élève et s'épure en présence de l'Éternel, qui, « quand le ciel est brouillé de grosses nuées et épaisses, et qu'il se dresse quelque tempête violente, pour ce qu'il n'y a qu'obscurité devant nos yeux et que le tonnerre bruit en nos oreilles, en sorte que nos sens sont étourdis de frayeur, toutes fois en la clarté de sa justice et sagesse sait bien modérer telles confusions pour les amener par bon ordre à droite fin ». (I, 17, 1.) Chose admirable : la religion de Calvin, hommage à la sainte majesté du Dieu de Moïse et des Prophètes, ne renie pas, pour cela, la charité du Père céleste qui se donne à nous dans l'Évangile : Sa grandeur n'ôte rien à son amour, et son amour ne coûte rien à sa grandeur. La joie que la connaissance de ce Dieu fait naître dans le cœur du croyant n'a d'égale que l'intime et austère satisfaction qu'elle procure à son esprit, car enfin n'est-il pas évident que le Dieu prêché par Calvin a plus d'affinité avec les besoins les plus exigeants de la pensée spéculative que le Dieu imaginé par la fantaisie piétiste ou élaboré par le rationalisme de la théologie ou de la philosophie ? Ne vient-il pas au-devant des aspirations profondes et des légitimes ambitions de l'homme moderne, auquel la science a ouvert des horizons infinis et qui a besoin d'élargir son idée de Dieu dans la mesure même où s'est agrandie sa notion de l'univers ? Or, l'image la plus grandiose qu'entrevoit l'intuition du savant reste en deçà et au-dessous de celle que trace le Réformateur dont la préoccupation constante et l'intérêt suprême tendent à glorifier Dieu et à le servir sans partage. En suivant le conseil du Réformateur, qui nous rappelle que « l'infinité de l'essence divine nous doit épouvanter à ce que nous ne tentions pas de le mesurer à notre sens » (I, 13, 1), nous obéissons à l'inspiration de la piété moderne. Admirons donc l'étendue et la profondeur de la foi du Réformateur qui a célébré avec une égale ferveur le Dieu de la nature et le « Père de Jésus-Christ ». « Combien la vertu de Dieu a-t-elle de témoignages qui nous devraient ravir à la considérer ! Car ce n'est point chose cachée ou obscure, quelle vertu est requise à soutenir cette machine et masse infinie du ciel et de la terre ; quel empire c'est, en disant le mot, de faire trembler le ciel et éclater de tonnerres, brûler ce que bon lui semble de foudre, allumer l'air d'éclairs, le troubler de diverses sortes de

tempêtes, le rendre clair et paisible en une minute, de tenir comme pendus à l'air les grands flots de la mer, voire toute la mer même, qui menace d'abîmer toute la terre, quand il lui plaît l'émouvoir d'impétuosité de vents pour confondre tout ; et puis soudain ayant abattu tels troubles la rendre calme. » (I, 8, 6.)

« Quand nous aurons connu la puissance de Dieu pour nous anéantir sous lui et confesser que c'est bien raison qu'il domine sur nous et que nous lui obéissons, voire non par force, mais d'un esprit débonnaire et paisible, voilà une vraie confession que Dieu est tout puissant... C'est là où il nous faut appliquer la puissance de Dieu, c'est qu'il ne faillira point à nous tenir promesse, et que, si notre salut est en sa main, nous sommes assurés que nul mal ne nous peut advenir ; s'il nous a en sa protection, nous serons aussi tout persuadés que nous serons invincibles contre nos ennemis. Voilà, dis-je, où il nous fallait méditer la puissance de Dieu, comme il nous est montré quand il nous est dit que nul ne nous ravira de la main de Jésus-Christ lequel nous a pris en sa garde[1]. »

« La synthèse de la puissance du Dieu créateur et de la bonté du Père Céleste s'opère sans effort dans la conscience religieuse de Calvin qui n'a pas besoin de sacrifier un attribut de l'être divin pour en sauver un autre, mais qui maintient intégralement la plénitude de cet être, dans sa majesté infinie et dans son éternel amour[2]. »

C'est bien là, en effet, ce que virent les contemporains de Calvin. Comme le dit Strœhlin[3]: « Les fidèles, dégageant cette croyance de son lourd appareil scientifique, la tinrent pour équivalente à celle de l'absolue souveraineté de Dieu ; et, aux époques de souffrance et de lutte, il n'en existe aucune de plus fortifiante et de plus consolante. Ainsi l'entendaient les petits et les simples et cette foi leur communiqua un héroïsme invincible. »

La doctrine de Calvin repose sur l'Écriture qui est pour Calvin l'autorité suprême... « L'Écriture est de Dieu... Dieu parle en icelle. Elle nous a été donnée de la propre bouche de Dieu. » En un mot Calvin identifie l'Écriture avec la

1. Voir *Sermon 157 sur le livre de Job.* (Ref. 35, 457 suiv. Homilia 22 in-I, lib. Samuel, *Ibid.* 29, 484.) — *Institution chrétienne*, livre I, chap. XIV, XIX.

2. *Vie nouvelle*, 1912, p. 124.

3. *L'Œuvre de Calvin*, Genève, 1902, p. 9.

Parole de Dieu [1]. C'est par fidélité à l'Écriture que Calvin ne reconnaît que deux sacrements : le baptême et la Sainte-Cène [2]. « Le baptême est un témoignage de notre foi en la miséricorde gratuite de Dieu et de notre intention de vivre avec nos frères d'une même vie dans le sein de l'Église. » L'enfant qui meurt sans baptême n'est pas damné, car Dieu déclare dans l'Écriture qu'il adopte nos enfants dès avant leur naissance. Le pain et le vin de la Cène sont des *signes* qui représentent la nourriture invisible que nous recevons de la chair et du sang du Christ. « Notre participation au corps du Seigneur est spirituelle et non matérielle ; elle n'en est pas moins réelle et substantielle, car l'Esprit immatériel de Dieu est la réalité suprême [3]. »

Le calvinisme n'est pas seulement une Réforme de la doctrine d'après les enseignements de l'Écriture, il veut être aussi une réforme des mœurs individuelles et sociales, une réforme de l'individu et de l'État. Cette réforme des mœurs comporte une discipline. Dès 1541, Calvin avait dressé les premiers linéaments de l'organisation qu'il allait s'efforcer d'introduire et de faire prédominer à Genève.

Calvin admet et réclame l'indépendance réciproque de l'État et de l'Église. Dans la constitution de l'Église, il regarde comme institués de Dieu quatre

1. « Calvin a été trop loin, dit M. A. Bénézech, quand il a identifié la vérité de Dieu avec tous les documents contenus dans la Bible et donné au Canon fixé par des hommes une autorité divine... Il faut reconnaître qu'il y a dans la Bible, à côté du divin, du parfait, de l'immuable, des éléments humains, imparfaits, transitoires », et il rapporte des jugements semblables de théologiens conservateurs comme Pédézert, F. Godet, Bonnet, E. de Pressensé. Cf. *Théorie de Calvin sur l'Écriture sainte*, Paris, 1890.

2. Consulter sur le Calvinisme les deux excellentes notices publiées par MM. Albert Rilliet et Théophile Dufour comme introductions au *Catéchisme français* de Calvin et à la *Confession de foi* sous ce titre : *le Catéchisme français* de Calvin publié en 1537... suivi de *La plus ancienne Confession de foi de l'Église de Genève*, Genève, H. Georg, 1878. Voir également : *Étude comparative des doctrines de Mélanchthon, Zwingle et Calvin*, par Maurice Schwalb, Strasbourg et Paris, 1859 ; J. Lebeau, *Calvin maître d'énergie morale*, 1909 ; docteur Wernle, *Calvins Bedeutung für die Gegenwart*, 1909 ; Léopold Monod, *le Caractère de Calvin d'après ses lettres*, Lyon, 1912. Les ouvrages d'Eug. Choisy sur *l'État théocratique à Genève au temps de Calvin et de Th. de Bèze* et son étude de 1909 : *l'État chrétien calviniste à Genève au* XVI^e *siècle*. Sur l'enseignement et la doctrine : A. Lecerf, *le Déterminisme et la responsabilité dans la doctrine de Calvin*, Paris, 1895 ; Marc Bœgner, *les Catéchismes de Calvin*, Paris, 1905 ; Lelièvre, *la Maîtrise de l'Esprit*, Paris, 1901. On consultera de même avec fruit : Paul Seippel, *les Deux France*, chap. III, Paris, 1905. Sur les faits, voir, entre autres, A. Roget, *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*.

3. *Encyclopédie des Sciences religieuses*, art. Calvin, p. 555.

ordres d'offices : les *pasteurs*, chargés du culte et de la cure d'âmes ; les *docteurs* chargés de l'enseignement ; les *anciens* chargés de la discipline, de la surveillance des mœurs ; les *diacres* chargés du soin des pauvres.

Pour lui, l'Église repose sur la pure doctrine, sur les sacrements régulièrement administrés, sur la discipline exercée sans faiblesse. C'est le Consistoire qui est chargé de la discipline. Il était formé à Genève des six ou sept pasteurs de la ville et d'un nombre double de laïques. On avait doublé le nombre des laïques pour assurer leur prépondérance.

Les pasteurs étaient choisis par leurs collègues, mais leur choix devait être ratifié par le Conseil de la ville.

D'autre part, Calvin ne demandait pas seulement à l'État de reconnaître formellement l'Église et ses règlements disciplinaires, mais il considérait l'État comme l'organe du Consistoire, l'exécuteur de ses décisions. Pour l'État, comme pour l'Église, l'autorité c'est l'Écriture ; et l'Écriture, pour Calvin, c'est aussi bien l'Ancien Testament que le Nouveau, avec ses formidables exemples de punition envers les impies. Dans une ville bien policée comme Genève, il n'y a de place que pour la vraie doctrine, la vraie foi et la vie morale qui en découle. L'autorité doit punir et faire taire les hérétiques, les dissidents, les libertins spirituels et autres. Et voilà l'engrenage. On voit combien lourdement pesait sur la pensée de Calvin le legs du passé et combien restait marquée l'empreinte de l'Église autoritaire qu'il n'avait quittée qu'à 25 ans.

Quand donc un libertin spirituel comme Jacques Gruet écrira des blasphèmes contre Jésus, on lui coupera la tête en vertu de la loi civile sur le blasphème. Et quand passera par Genève un théologien professant sur la Trinité des opinions contraires à la confession de Genève, il tombera également sous la loi civile. C'est l'histoire de Servet. Cette histoire a eu un retentissement énorme. Elle défraye encore aujourd'hui les polémiques. Il faut la résumer ici. Servet, en somme, avait voulu élargir le champ de la réforme théologique et déplacer les bornes opposées à la pensée par les décisions des Grands Conciles devant lesquelles s'arrêtait la critique de Calvin. Dans son livre *De Trinitate erroribus*, *des Erreurs sur la Trinité* (1531), il avait attaqué ce dogme comme contraire aux Écritures et à la raison. Il avait par là beaucoup gêné les réformateurs avec les-

quels il était en relations : Œcolampade, Capiton, Mélanchthon[1]. Ceux-ci n'aimaient guère les subtilités théologiques de la doctrine, mais comment rompre avec un dogme qui paraissait alors un des éléments essentiels du christianisme ? Plusieurs se mirent à étudier la doctrine de plus près, tandis que Servet poursuivait ses travaux, les refondait dans un livre qui devint son capital ouvrage : *Christianismi restitutio, de la Restitution chrétienne*. Calvin essaya de ramener le théologien égaré, puis, n'y parvenant pas, il rompit avec lui (1546). Servet n'était pour lui qu'un affreux blasphémateur et il écrivait à Farel : « S'il venait à Genève, je ne l'en laisserais jamais sortir vivant. »

Or, le 7 avril 1553, Servet réussit à échapper aux prisons de l'inquisition de Vienne et il arrivait à Genève le 14 août suivant[2]. La situation à Genève était critique. Les ennemis de Calvin relevaient la tête et peut-être Servet le savait-il. Reconnu, il fut arrêté et Calvin, désireux de désolidariser sa Réforme d'avec les erreurs de Servet, mit tout son zèle à obtenir sa condamnation. Le Conseil hésitait. On consulta les villes de Berne, Zurich et Bâle, qui, sans indiquer la peine, souhaitèrent une condamnation. Le jugement fut prononcé le 26 octobre. Servet était condamné à être brûlé vif. Le fait que Calvin eût désiré une mort plus douce n'atténue pas sa responsabilité. Quelques jours après, Servet était brûlé à Champel. C'est la plus triste page de l'histoire du calvinisme[3].

1. Mélanchthon, par exemple, tout en traitant ces questions d'« imaginations confuses », pressent pourtant les luttes qui vont se livrer autour de celles-ci : le *logos* est-il une hypostase, l'esprit est-il une hypostase ?... « Quales tragœdias excitabit hæc quæstio εἰ ἐστιν ὑποστασις ὁ λόγος, εἰ ἐστιν ὑποστασις το πνευμα... ? » Dans une lettre à Camérarius il avouera : « Ego me refero ad illas Scripturæ voces quæ jubent invocare Christum, quod est ei honorem divinitatis tribuere, et plenum consolationis est, τας δὲ ἰδέας τῶν ὑποστασεων καὶ διαφορας ἀκριβῶς ζητεῖν, οὐ πάνυ συμφερει ». Cf. *Corp. Ref.*, II, 630 ; XXXI, 351.

2. L'affaire Servet a provoqué toute une littérature. Citons seulement les études les plus importantes : Rilliet, *Relation du procès criminel intenté à Genève en 1553 contre Michel Servet*, 1844 ; Saisset, *Revue des Deux Mondes*, 1844 ; Roget, *l. c.*, fasc. IV, 1877 ; S. Willis, *Servet and Calvin*, Londres, 1877 ; Dardier, *Revue historique*, 1879, et *Encyclopédie des Sc. relig.*, t. XI ; Les travaux de Tollin et spéc. : *Die Toleranz im Zeitalter der Reformation...* ; E. Choisy, *la Théocratie à Genève...*, 1901 ; *Revue chrétienne*, 1903 ; *Bull. de la S. H. P. F., passim*, spéc. les t. XXVIII et LII, article de N. Weiss et autres ; les biographies de Calvin, notamment : Kampschulte, *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*, 1899 ; G. Doumergue, *Calvin*, t. III ; F. Buisson, *S. Castellion*, 1892 ; Giran, *Castellion*, 1914.

3. Les protestants se sont dégagés de bonne heure de la responsabilité encourue par Calvin dans sa conduite envers Servet et quelques autres. On lit cependant dans un ouvrage récent : « Le puissant théologien de Noyon est inculpé d'intolérance dans les églises qui sont de sa marque, mais ce n'est que

Elle n'est pas la seule. Une autre victime du régime de *bibliocratie* établi à Genève par Calvin avait été un réfugié lyonnais, Sébastien Castellion, excellent humaniste, d'abord recteur de l'école de Genève, mais bientôt éloigné parce qu'il ne croyait pas à l'inspiration du Cantique des Cantiques (1544). Après Castellion, il faut citer le médecin Jérôme Bolsec qui avait cru pouvoir s'élever contre les formules de la doctrine de la prédestination. D'abord emprisonné pour ce fait, puis banni, il se vengea plus tard en lançant contre Calvin, aux frais d'un indigne prélat, l'archevêque de Lyon d'Espinac, des calomnies aussi sottes qu'odieuses, mais qui ont fait leur chemin.

Il faut le constater avec M. Léopold Monod : « En rompant avec Rome, Calvin n'avait pas rompu avec le dogmatisme autoritaire, et il en retenait toutes les conséquences. Il n'a pas vu que la première de ces ruptures entraînait nécessairement la seconde ; que chaque conscience, au même titre que la sienne, avait le droit de se soumettre à la vérité reconnue par elle, de résister à tout enseignement que l'on aurait voulu lui imposer à l'encontre de cette lumière intérieure ; et qu'enfin il n'y a point de vérité en dehors de la vérité acceptée librement, puisqu'on ne saurait se lasser de répéter ce mot évident et décisif : croire à la vérité par force, c'est croire à la force, ce n'est pas croire à la vérité [1]. »

de nos jours. Au temps où il luttait contre les Libertins et contre Servet, brûlant Servet, tranchant la tête à Gruet, bannissant Castalion, Baudoin, Blandrata, dressant la potence sur la place Saint-Gervais, nul de son époque et des siens ne s'étonna. » (Noël Vesper, *les Protestants devant la patrie*, Paris, 1925, p. 80.) — Voilà un étrange jugement qui fait peu d'honneur aux connaissances historiques de celui qui le formule. En fait, dès le XVI^e^ siècle, il y eut, chez les protestants, des protestations nombreuses et véhémentes et l'opinion protestante là-dessus se concrétise dans ces lignes publiées au XVIII^e^ siècle : « Il est impossible de justifier la conduite de Calvin à l'égard de Servet dont la mort sera toujours une tache à sa mémoire. Tout ce qu'on peut dire, pour l'excuser un peu, c'est qu'il ne lui était pas possible de se défaire tout d'un coup de cet esprit intolérant et persécuteur qu'il avait contracté dans l'Église de Rome et qui le porta à manquer ainsi de charité envers Servet. » (Mosheim, *Hist. ecclés.*, traduction de Mac Lane, t. V, p. 443 de l'éd. d'Yverdon, 1776). C'est dans cet esprit que les fils de la Réforme ont dressé à Genève, à Champel, sur le lieu même du supplice de Servet, une pierre destinée à rappeler à tous qu'ils répudient la vieille erreur séculaire qui livrait les hérétiques, ou soi-disant tels, au bras séculier. Pour nous, nous répétons ici que nous sommes de l'école de Vinet qui, à propos de toutes les tentatives d'idéaliser la figure des réformateurs, écrivait : « Si j'avais à retracer leur caractère, si j'avais à faire leur portrait, je ne leur ferais pas grâce d'une rousseur. » Ainsi doit parler toute conscience d'historien. Il y a une manie anticalviniste, antiprotestante, elle sévit chez un Galiffe ou un Jules Lemaître. Il faut se garder de la manie contraire. Cf. John Viénot, *A propos de Fénelon, réponse à M. Jules Lemaître.*

1. *Revue chrétienne*, 1^er^ juillet 1905.

En établissant un système qui ne laissait presque plus de jeu à la liberté, Calvin prêtait le flanc à ce reproche si souvent répété et que Hallam formulait ainsi : « La réformation ne fut qu'un changement de maîtres. A l'autorité du pape et de l'Église romaine on substitua celle de la confession d'Augsbourg ou de la confession de Zurich. »

Oui, cela est vrai pour certains systèmes nés de la Réforme, et pour un temps. Seulement, comme l'observe l'auteur de l'article Calvin dans la *France protestante* (2e éd.) « l'historien Hallam n'a pas songé que, longtemps avant sa propre naissance (1777), cette assimilation du calvinisme au catholicisme était démentie par les faits et que le rigorisme calviniste, né à Genève, n'a pas cessé depuis trois siècles de s'atténuer graduellement et de s'harmoniser avec les idées modernes, tandis que l'Église romaine ne cesse d'être immuable que pour reculer encore. » (col. 535.)

On peut dire aussi, à la décharge de Calvin, qu'il était trop de son temps encore pour se dégager du système de l'autorité et que ses sévérités s'expliquent par son souci de sauver les âmes. C'est le plaidoyer de Lanson en faveur de Bossuet. Comparant les lettres de Bossuet au reste de ses ouvrages, Lanson a dit admirablement : « C'est la même indifférence à la gloire et à la renommée littéraire, le même absolu dévouement à la vérité et au devoir, la même infatigable activité au service de la vérité et dans l'accomplissement du devoir, la même vigueur de logique qui revêt une sensibilité profonde et une imagination puissante, et, sous une apparence de dureté, un fonds de bonté et de tendresse qui fait découvrir que c'est le raisonnement qui est inflexible, et non l'homme. »

Et encore : « Bossuet, ses lettres en font foi, n'a eu d'autre souci que celui de la vérité. *S'il estimait qu'il y allait de toute la religion, faut-il s'étonner qu'il ait frappé fort?* »

Si l'argument vaut pour Bossuet, il vaut pour Calvin. Mais c'est là seulement une circonstance atténuante.

Il n'est pas exact d'ailleurs de dire que l'erreur de Calvin au sujet de Servet par exemple fut l'erreur de son siècle. C'est l'erreur de Rome et de la papauté qui s'arrogent le droit de condamner l'hérétique à mort. C'est l'erreur de Calvin, de Théodore de Bèze encore, mais ce n'est pas l'erreur de tout le protestantisme qui,

déjà du temps de Calvin, en face de lui et contre lui, ose proclamer que tuer un homme, ce n'est pas tuer une idée, c'est tuer un homme.

Ah ! pourquoi Calvin ne s'est-il pas souvenu en 1553 des bons conseils qu'il avait reçus de Berne à propos de l'affaire Bolsec ? Interrogés sur ce qu'il fallait faire, les ministres de Berne firent la belle réponse suivante : « Nous estimons qu'il faut bien regarder et regarder encore à ne pas statuer trop sévèrement à l'égard de ceux qui errent, de peur qu'en voulant affirmer avec trop de zèle la pureté des dogmes on ne manque à la règle qui est l'esprit de Christ, c'est-à-dire à la charité fraternelle ; c'est par elle que nous sommes réputés disciples du Christ et en inclinant du côté rigoureux nous la transgressons. »

Et Bolsec fut simplement banni du territoire de la République (22 déc. 1551).

Ce qui souligne l'erreur de Calvin, ce sont les protestations de « réformés » authentiques, comme Castellion écrivant dans son *Traité des hérétiques :* « Il faut éviter tous ceux qui nous poussent à tuer et à brûler pour la foi... Il vaudrait mieux laisser vivre cent, vivre mille hérétiques, que de faire mourir un homme de bien sous ombre d'hérésie. » C'est la pensée du réformateur luthérien Brenz, c'est celle du duc Christophe. C'est celle de ce grand seigneur, filleul de Charles Quint, Jacques de Bourgogne, qui se brouille avec Calvin et Bèze parce qu'il pense « qu'il doit être permis de parler librement de la doctrine sans pour cela être emprisonné ». C'est celle de Cellarius, professeur de théologie à Bâle, de Bernard Ochino, de Vergerio, de Zurkinden, secrétaire de l'État de Berne, c'est celle du pédagogue Colinet, de Genève, qui ose dire qu'on ne doit point punir les gens pour des opinions ; c'est celle de Catherine Cop, d'abord enfermée puis bannie de Genève, pour avoir proclamé que Servet était mort martyr de Jésus et qu'il avait été mal condamné ; c'est celle du ministre français Bonneau, de Pierre Toussain, réformateur de Montbéliard, qui rompt avec Calvin une longue amitié parce qu'il ne peut approuver la mort de Servet ; c'est l'opinion des collègues de Toussain : Gérard Guillemin, Jacques Gête, Claude Mortet, Gastard, celle de Viret, l'ami de Calvin, qui, un an après sa mort, écrit ces paroles significatives : « Ce n'est pas remédier aux maux quand on les augmente, et ce n'est pas guérir le malade quand on le tue de tout. Quand il est question d'arracher l'ivraie du champ du Seigneur... il faut que cela se

fasse avec le temps et par les plus doux moyens qu'on pourra trouver et principalement par le moyen de la doctrine. »

Voilà le véritable esprit de la Réforme [1]. Voilà le sentiment profond, déjà vivace au temps de Calvin, qui se développera peu à peu au sein des Églises réformées et fera d'elles, en Europe, les premiers asiles de la tolérance et de la liberté [2].

Le supplice de Servet jette une ombre sur la grande figure de Calvin. Ce grand homme est un homme. Comme son ami Théodore de Bèze, il professe sur la liberté de conscience une erreur que cent ans plus tard Bossuet n'aura pas répudiée et qui est maintenue hautement aujourd'hui par le catholicisme officiel. Il n'est point parfait. Il avoue lui-même qu'il est porté à la colère et il en souffre. Il ne doute pas assez de lui-même. Il se persuade trop facilement qu'il a toujours raison, qu'il s'agisse de théologie ou de pratique. A l'égard de ses adversaires religieux, il manque trop souvent au devoir chrétien de la charité. Sa conduite permanente à l'égard de Castellion est injustifiable. Il est souvent trop vif en des propos que l'on ne peut pas toujours excuser par la verdeur en usage au XVI^e^ siècle. Toute opposition l'irrite. Tranchons le mot, il est intolérant.

Mais, en face de ces ombres, que de côtés admirables aussi et d'une permanente beauté ! Cet homme est tout consacré à son œuvre de réforme salutaire. Il y sacrifie ses goûts, sa vie même. Dès sa jeunesse, c'est un travailleur acharné. C'est le travail qui l'a armé d'une science dont il use pour la défense de son idéal. Ses lectures sont immenses. Il écrit un latin merveilleux, riche de formes et de mots empruntés à toutes les latinités. Ce maître incontesté de la langue française sait bien le grec, l'hébreu. Ce théologien est un juriste auquel le conseil de

1. Cf. F. Buisson, *S. Castellion*, 2 vol., 1892 ; — E. Giran, *S. Castellion*, 1914 ; — John Viénot, *Calvin et la conscience moderne*, Paris, 1909 ; — John Viénot, *Castellion et la tolérance au* XVI^e^ *siècle*, dans les *Travaux du VI^e^ Congrès intern. du Progrès religieux*, Paris, 1913 ; — A. Cartier, *l'Excuse de noble seigneur Jaques de Bourgogne, seigneur de Falais* (réimpression), Genève, Jullieu ; — S. Castellion, *Traité des hérétiques* (1554), réimprimé par A. Olivet, préface de E. Choisy, Genève, Jullien ; — Léop. Monod, *le Caractère de Calvin d'après ses lettres*, dans le volume *Quelques épaves...*, Paris-Lausanne, 1923.

2. On voit déjà le progrès chez Coligny, La Noue, Jeanne d'Albret, Henri IV, qui veulent la liberté du culte pour eux et pour les autres. Comme l'observe F. de Crue, « la Réforme devait conduire au libre examen et donner pour juge à l'homme la conscience ; la rude éducation de Calvin, en imposant aux siens la loi du travail et du devoir moral, a relevé aussi la dignité de l'homme et l'a préparé à mériter sa liberté. » Cf. F. de Crue, *l'Action politique de Calvin*, Genève, 1909, p. 6.

Genève est heureux de recourir souvent. Avec cela, il a, comme homme, un charme qui a souvent échappé à ceux qui ont parlé de lui[1]. On en a fait un tyran insensible. Le mot est aussi faux que l'adjectif. Tyran? Mais on sait aujourd'hui que Calvin n'a régné à Genève que par la persuasion. Il est influent ou puissant quand les élections mettent ses amis au pouvoir. Dans le cas contraire, et presque jusqu'à la fin, il est toujours prêt à faire ses malles. De même, on peut lui reprocher d'être plutôt trop sensible, nerveux. La lutte le fait souffrir et l'épuise. Il sait rire et pleurer. Comment aurait-il eu partout de si fervents amis, de si chauds admirateurs, s'il n'y avait pas eu en lui quelque chose d'attirant ? On dit son style « triste ». C'est facile à dire, mais on n'écrit pas en guerre comme pendant la paix. Calvin écrit à la lumière des bûchers et comme en pleine bataille.

En tout cas, il est véridique et juste. Quand il dit : je n'ai pas fait telle chose, on peut l'en croire : le fait se vérifie toujours. Il est incorruptible. Pour lui, la loi est la loi. Et c'est la loi pour tout le monde. A Genève, pas « d'acception de personnes ». Les grands comme les petits doivent être soumis à l'ordre de la Cité, fussent-ils grands seigneurs ou grandes dames, amis ou parents du réformateur. Ses lettres aux grands, rois, reines ou seigneurs, sont pleines de dignité et de courage. Calvin aime le peuple et en a souci. « Que chacun applique sa volonté *à conserver* et à *avancer* le bien et l'utilité de tous les hommes. » Cet homme a une âme riche et profonde. Qu'on lise ses ouvrages : à côté de l'idée qui semblera périmée, on trouvera des mots frappés et d'une vérité éternelle. En même temps, il sait être simple, accessible à tous, familier même. Il parle à tous, aux magistrats, aux citoyens, aux femmes qu'il exhorte à « torcher, peigner, éplucher leurs enfants », aux ministres qui doivent maintenir la majesté de Dieu. Il y a dans la prédication de Calvin des mots d'une pénétrante émotion. Voici un sermon sur le sacrifice d'Abraham : « Isaac dit à son père : « *mon père*... il n'y a rien qui pût apporter une telle angoisse à Abraham *qui est tant amiable :* mon père... lui qui n'était ni de fer, ni d'acier, non plus que nous. »

Même familier, Calvin reste fort. Le voici qui parle de la vanité de l'homme :

1. M. Abel Lefranc a remarqué le caractère « séduisant » du personnage. Théodore de Bèze l'a montré « attractif ».

« C'est comme d'une vessie qui sera enflée, ou gonfle (qu'on appelle ici)... Il ne faut que la pointe d'une épingle pour tout crever, et voilà une peau flétrie. »

Sa langue est spontanée, nouvelle. Calvin fait de la langue française, gracieuse jusqu'à lui et comme indigente, une langue riche, forte, pleine de logique et de raison.

En faisant de Genève une cité de refuge pour les persécutés, Calvin en a fait la ville du travail, de la discipline consentie. En fondant le Collège, l'Académie, en y attirant des savants, des spécialistes comme Mathurin Cordier, il en a fait une ville de science où des milliers d'élèves ne tardèrent pas à arriver qui s'en allaient ensuite — souvent au prix du martyre — répandre dans le monde les semences du calvinisme.

Nous pouvons bien aujourd'hui nous achopper à quelques détails du calvinisme, à quelques sévérités de la discipline, un libre esprit comme Marc Monnier n'en reconnaîtra pas moins qu'à Genève, pour son temps, Calvin a eu raison, qu'il a fait de Genève une lumière et une force, qu'il y a créé le type huguenot. Harnack a dit du calvinisme :

« Au début du seizième siècle surgit de Genève un mouvement religieux et politique qui, au milieu du même siècle, s'étendit à la fois sur la France, l'Angleterre, l'Écosse et la Hollande. Ce mouvement — le calvinisme — créa en peu d'années non seulement un type moral et religieux nouveau, mais encore, étroitement lié à lui, un nouveau type politique, social et économique du caractère le plus particulier. En lui se fondirent toutes distinctions entre méridionaux, Français du Nord, Hollandais, Anglo-Saxons et Écossais : car il se montra plus fort qu'eux tous.

« Le calvinisme de l'Europe occidentale et celui des États-Unis montrent partout la même empreinte et ceux qui la portent semblent tous membres d'une race unique, qu'ils soient pasteurs dans les Cévennes ou banquiers dans Wall Street : car, même abstraction faite des éléments spécifiquement religieux, le type demeure identique à lui-même.

« Cette action géante, qui l'a exercée ? une individualité : Calvin.

« On serait tenté de le comparer, pour la puissance et l'étendue de son influence, à Confucius... »

C'est exactement ce que disait déjà, en 1558, un témoin oculaire, John Bale, évêque d'Ossory : « Cette ville-là (Genève) est un Paris, c'est un Londres, c'est un apport d'une traffique nouvelle, et un nouveau Francfort, là où on accourt, non pour faire du gain, non pour acheter de la marchandise, ou vendre et faire eschange des choses caduques, mais pour souffrir, pour perdre, pour changer les choses terrestres aux célestes, et pour, au lieu des thrésors du monde, en acquérir de nouveaux et permanents au ciel...

« N'est-ce pas un miracle qu'Hespaignols, Italiens, Écossais, Anglois, François, Allemands, brief tant de diverses nations, différentes de mœurs, langages, accoutrements et affections, quant chacun est chez soi, c'est à scavoir brebis et loups, tauraux et ours estant accouplés sur un mesme joug de Christ, vivre ensemble amiablement et fraternellement! que moines et nonnains et laïcs, différens de sectes, de noms, de façons de vivre, habitent là ensemble comme en un couvent spirituel et chrestien, ayant un mesme sentiment et accord, et n'ayant qu'une règle, qu'un cloistre et mesme cérémonie ?... Il convient donc bien rendre grâce à Dieu Tout-Puissant, ô Calvin, de ce qu'il t'a constitué en ce lieu pour estre le pasteur de ce povre troupeau espars, conducteur des bannis et des chassez pour Jésus-Christ [1]... »

Calvin, à Genève, est un Français qui songe à sa patrie. Comment un si haut esprit n'aurait-il pas discerné les véritables intérêts de la France d'alors ? Napoléon Ier a reproché à François Ier de s'être trompé à fond sur le rôle qu'il avait à prendre en Europe. Calvin, grand manieur d'hommes aussi, a bien vu que l'intérêt français se résume d'un mot à cette date : la lutte contre l'Empire qui étouffe la France en des frontières entamées de partout. De plus, l'intérêt français était aussi l'intérêt du protestantisme européen. C'est pourquoi nous voyons Calvin, de 1539 à 1541 déjà, rendre des services à son roi, François Ier, en plaidant la cause de la France auprès des princes protestants d'Allemagne et des cantons suisses. Quand ceux-ci se détachent de la France par suite des persécutions que le roi fait subir à leurs coreligionnaires, Calvin s'efforce de les regagner. C'est le rôle qu'il joue, d'accord avec les envoyés français, à Worms, à Ratisbonne, à

1. Théoph. Dufour, *Bâle, Zurich et Genève en 1558*, fragment de lettre d'un Anglais, Genève, 1886.

Francfort. Il y combat l'influence de Granvelle qui s'efforce de détacher les princes allemands d'un roi qui persécute leurs frères [1].

Voilà qui est inattendu : Calvin agent de propagande française, de défense française. De Crue a relevé le fait resté inconnu à ceux qui n'avaient pas lu avec soin la correspondance du réformateur[2]. Cette action politique de Calvin le met en opposition avec la politique obtuse ou incohérente de Montmorency, des Guises plus tard, de tous ceux qui préconisent l'alliance impériale ou espagnole, mais elle lui donne de l'influence à la cour auprès de ceux qui ont les mêmes vues : Marguerite de Navarre, les du Bellay, Furstenberg. Il en profite pour plaider la cause de ses frères. Souvent d'ailleurs les agents français envoyés en Suisse et en Allemagne sont des « évangéliques » comme Morelet du Museau, Mathieu Coignet qui souscrit aux œuvres de Calvin. Leur action commune n'en est que plus effective. Et voilà pourquoi le cardinal du Bellay, passant par Genève, exprime le désir de voir Calvin. Un farouche persécuteur comme le cardinal de Tournon, passant par Genève, s'excuse auprès de Calvin, de n'avoir pu délivrer des hérétiques arrêtés en France. Sous Henri II, cette action de Calvin continue jusqu'à ce que le triomphe de l'absolutisme politique et religieux, au traité de Cateau-Cambrésis, vienne décourager tout à fait le réformateur. Il s'attriste un peu plus de l'aveuglement du pauvre roi et de la France, mais il ne se tourne ni contre son roi, ni contre son pays. Il a une petite patrie, Noyon : il pleure sur ses désastres ; et une grande patrie, la France. Ne pouvant plus la servir autrement, il continue à agir spirituellement sur elle. C'est grâce à ses conseils que les églises éparses vont adopter vers la fin du règne de Henri II, en 1559, une constitution, une confession de foi, une discipline, et un culte qui porteront nettement l'empreinte de la pensée calviniste.

1. Cf. pour les détails et les preuves le bon travail de F. de Crue, *l'Action politique de Calvin hors de Genève*, Genève, 1909. Florimond de Rœmond constate : « Calvin, siégeant dans Strasbourg, puis à Genève, avait les yeux ouverts partout. »

2. Un fait matériel suffit à prouver ce que nous avançons ici. Calvin et Farel font, en 1549, un voyage tendant au renouvellement de l'alliance franco-suisse. Le secrétaire Merveilleux donne 40 livres 10 sols tournois pour leur voyage et Calvin n'ayant pas tout dépensé rend 4 écus et demi de reste à Merveilleux. Cf. E. Rott, *Hist. de la représ. diplom. de la France en Suisse*, II, 456, n. 7 ; 468, n. 3. *Calv. Opera*, XIII, col. 294.

ORGANISATION DE L'ÉGLISE

Dès 1546 environ, il y avait des églises sur le sol français, à Meaux, à Lyon, à Paris. Mais elles se réunissaient en dehors des villes, ou dans les maisons des fidèles. A partir de 1555, il y a un culte régulier, les sacrements sont administrés, il y a une organisation, à Paris du moins [1]. D'autres églises suivent bientôt. Mais dès 1557, un édit royal d'une sévérité extrême, l'édit de Compiègne, renouvelant le non moins terrible édit de Châteaubriand (1551) interdit, sous peine de mort, tout autre culte que le culte catholique. Le sang des martyrs coule à flots. Et cependant le nombre des « luthériens » comme on appelle encore les évangéliques, grandit sans cesse. En 1558, on évaluait leur nombre à 400.000 dans toute la France, et c'est dans ce Paris si facilement fanatisé, c'est au moment le plus chaud de la persécution que des pasteurs délégués par de nombreuses églises de France, se réunissent au faubourg Saint-Germain avec un certain nombre de leurs « anciens » ou « surveillants » pour former le premier synode national, sous la présidence du pasteur François de Morel. En face des catholiques et à cause même des calomnies adverses, il faut dire ce que croient et ce que veulent « ceux de la religion ». Ils adoptent donc une confession de foi [2] et une discipline [3]. Le rédacteur de ces documents paraît avoir été le pasteur de Paris, Antoine de Chandieu, mais leur véritable inspirateur est Calvin. Nous savons ce qu'il pense. Il est inutile de le répéter ici.

Au fond, une église s'établit sur l'unité de cœur et d'esprit. Mais comme une église est destinée à des hommes, il est bon qu'elle ait de l'ordre, des conduc-

1. Nous avons là-dessus un livre précieux : La Roche-Chandieu, *Hist. des persécutions et martyrs de l'Église de Paris*, qui embrasse la période 1557-1560. Le premier pasteur *élu* par les fidèles de Paris fut un jeune homme de 22 ans, Jean Le Maçon, sieur de Launay, fils d'un procureur du roi fort riche et très catholique. Il avait été chassé de la maison paternelle à cause de ses opinions (sept. 1555). Le second pasteur fut François de Morel (1556), remplacé par Antoine de La Roche-Chandieu, fort jeune également, auquel le rang de sa famille assurait un bel avenir de richesses et de dignités et qui sacrifia tout au ministère évangélique.

2. La confession de foi apportée par des Gallards et deux autres envoyés de Calvin vers la fin de la réunion est, à quelques termes près, celle que Th. de Bèze présenta plus tard à Charles IX au colloque de Poissy.

3. Voyez les textes : *Fr. pr.*, t. IX, et G. de Félice, *Histoire des synodes nationaux*, Paris, 1864.

teurs autorisés, une administration régulière des sacrements. C'est cette organisation que les lettres de Calvin recommandaient depuis longtemps.

Les réformés se la donnèrent dans une maison de la *Petite Genève* (auj. rue Visconti), celle de Le Vicomte peut-être[1]. A la base de tout, il y a l'église locale, la paroisse. Toutes ces églises sont égales entre elles. Aucune n'a primauté sur les autres. L'église locale se constitue d'abord en *élisant* des *anciens*, des *diacres*, des *ministres*[2]. Est électeur quiconque a été admis à la Cène. L'ensemble de ces corps forme le consistoire. Les ministres sont *désignés* par le consistoire. Ils doivent prêcher trois fois devant le peuple; s'ils ne lui plaisent pas, le consistoire jugera. En aucun cas, un pasteur ne peut être imposé à une communauté. Les pasteurs sont égaux entre eux. Ils présideront par ordre, c'est-à-dire successivement afin que nul ne prétende autorité sur son compagnon.

Quand des vides se font, le consistoire y pourvoit avec l'agrément du peuple.

Au-dessus du consistoire, il y a la classe ou le colloque composé d'un pasteur et d'un ancien de chaque église. Ils doivent s'assembler au moins deux fois l'an.

Au-dessus des colloques, il y a les synodes provinciaux qui se réunissent une ou deux fois l'an. Enfin, au sommet de l'édifice, il y a le synode national. Chaque synode provincial y délègue, au nom de sa circonscription, deux ministres et deux anciens « des plus experts dans les affaires de l'Église ».

On voit combien cette organisation était démocratique. Son influence a été assez grande pour que G. de Félice puisse dire que, en France, « l'État tout entier porte l'empreinte de l'esprit réformé[3] ».

1. Près de la maison du sculpteur huguenot Jean Cousin.

2. Les ministres sont élus par les anciens et les diacres quand ces conseils existent. Pour la première fois les pasteurs sont élus par le peuple.

3. « C'est, dit très bien F. de Schickler, une constitution très serrée en toutes ses parties, constitution démocratique, fédérative et parlementaire, cherchant à maintenir le principe d'autorité au sein de l'égalité la plus complète. Égalité des églises entre elles, des ministres entre eux, de tous les croyants pasteurs ou laïques. Cette égalité s'affirme par le suffrage universel devant renouveler, à des intervalles rapprochés, l'élément laïque, mobile et progressif, à côté de l'élément ecclésiastique, permanent et traditionnel, dans le conseil de la paroisse devant la sévère juridiction duquel tous les rangs sont confondus. Contre les excès d'autorité ou de rigueur de ce consistoire, on a recours au colloque, de lui au synode provincial, — véritable cour d'appel, — de lui à la cour suprême du synode national. » *Les grandes scènes histor. du* XVI^e^ *siècle... Organisation de l'Église calviniste*, p. 3.

C'est que Calvin avait malgré tout déjà jeté dans le monde des semences de liberté. Dans l'*Institution* il laisse clairement entendre que ses préférences vont aux gouvernements qui « tiennent le peuple en liberté ».

Écoutons-le : « Vray est que si on fait comparaison des trois espèces de gouvernemens que j'ay récitées, que la préeminence de ceux qui gouverneront tenans le peuple en liberté, sera plus à priser : non point de soy, mais pour ce qu'il n'advient pas souvent, et est quasi miracle, que les Rois se modèrent si bien, que leur volonté ne se fourvoie jamais d'équité et droiture. D'autre part, c'est chose fort rare qu'ils soient munis de telle prudence et vivacité d'esprit, que chacun voye ce qui est bon et utile. Par quoy le vice, au défaut des hommes, est cause que l'espèce de supériorité la plus passable et la plus seure, est que plusieurs gouvernent, aidant les uns aux autres et s'advertissans de leur office, et si quelqu'un s'élève trop haut, *que les autres luy soient comme censeurs et maîtres*[1]... »

Voilà des idées qui, creusées, feront leur chemin dans la tête des Hotman et des Hubert Languet. Elles n'ont rien de subversif pourtant. Calvin prêchait la soumission même aux rois persécuteurs. Il comptait sur Dieu pour les vaincre : Si les chefs de l'État sont opposés à l'Église, « s'ils nous persécutent à cause de notre piété, souvenons-nous que, devant la face de notre Dieu, tomberont et seront écrasés tous les rois et tous les juges de la terre qui n'auront pas baisé son Christ... Dieu, en son temps, suscitera des vengeurs et détruira par des impies le pouvoir des impies[2] ».

Après avoir fixé son organisation et résumé sa doctrine dans une confession de foi confirmée plus tard à la Rochelle, le synode de 1559[3] s'occupa de la discipline. « Comme la doctrine est l'âme de l'Église pour la vivifier, disait Calvin, aussi la discipline et correction des vices sont comme les nerfs pour maintenir le corps en son état et vigueur. » Elle est exercée par le Consistoire sous la présidence du

1. *Institution*, l. IV, ch. xx, s. 8.

2. *Institution*, l. IV, xx, 29. Ce sera aussi la doctrine de Bèze dans son *Traité de l'autorité du Magistrat* traduit en 1560. C'est ce que les pasteurs enseignaient au peuple, constate très bien Romier, *le Royaume*, II, 223.

3. Combien de groupes d'églises étaient-ils représentés dans ce premier synode ? Onze, dit Th. de Bèze ; douze, porte le plus ancien des exemplaires connus des actes synodaux. Au contraire, Colonius Portanus, dans une lettre contemporaine au chancelier de Saxe, parle d'une réunion de 72 églises réparties probablement entre onze ou douze groupes. Cf. H. Languet, *Lettres* et *B. S. H. P. F.*

pasteur. Elle s'applique à tous. Tous ceux qui ne s'y soumettent pas sont exclus de l'Église jusqu'à leur repentir. C'est l'excommunication, c'est-à-dire l'exclusion de la Cène. Cette discipline fut d'abord assez rigoureuse. On citait devant le Consistoire ceux qui se livraient aux jeux de hasard, s'habillaient d'une manière inconvenante, fréquentaient les bals, les spectacles, donnaient le scandale d'une vie immorale, se disputaient ou s'injuriaient, parlaient mal des pasteurs ou de l'Église. Calvin lui-même, après expérience faite, avait paru comprendre qu'une application trop rigoureuse ne répondait pas à l'esprit de la véritable Église[1].

La discipline devait également faire la police des idées et maintenir la foi. Mais ici encore Calvin avait donné de bons conseils. Il avait horreur des divisions et des schismes. Les protestants en eussent évité beaucoup s'ils s'étaient toujours souvenu de ce que Calvin écrivait à Farel en 1538 :

« Les chrétiens doivent haïr les divisions, et les éviter toujours, autant qu'il est possible. Nous devons avoir un si grand respect pour l'Administration de la Parole de Dieu et des Sacrements que, partout où nous la trouvons, on doit croire qu'il y a une église. Lors donc que l'église est servie par des personnes, parmi lesquelles on trouve les marques d'une Église, il ne faut point abandonner sa communion quand même on y enseignerait des doctrines qui ne sont pas saines, car il n'y a presque aucune église qui n'ait quelque reste d'ignorance. »

Il disait aussi :

« En cas que quelqu'un soit hétérodoxe et qu'il fasse scrupule de se servir des mots *Trinité* et *Personne ;* quoique nous n'approuvions pas sa superstition en aucune manière, et que nous fussions bien aise de le convaincre de son erreur ; nous ne croyons pourtant pas que ce soit une raison suffisante pour rejeter cet homme, qui est d'ailleurs pieux. et qui convient avec nous sur les mêmes principes de religion. Nous devons donc supporter son ignorance, sans le chasser de l'Église et sans l'exposer à aucune censure, comme un hérétique. »

Belles paroles et d'une vraie largeur[2].

1. Saint Paul, disait-il, veut que l'Église pardonne au « paillard » d'Éphèse et même qu'elle le console. Celui qui se repent de sa faute « a plus besoin de consolation que de répréhension aigre. Parquoi, si nous persévérons à le traiter rudement, ce sera plutôt une cruauté qu'une consolation ».

2. Si Calvin a semé parfois sa polémique de mots regrettables, il ne faut pas oublier qu'il a su de même rendre justice à ceux dont il combattait certaines opinions. C'est ainsi qu'il a marqué pour jamais

Bien qu'il n'ait pas été réglé par le synode de 1559, le culte était, lui aussi, un élément très important de la discipline des esprits et des volontés.

L'Histoire ecclésiastique dit en propres termes que les protestants de Meaux furent les premiers à organiser un culte sur le modèle fourni par l'église française de Strasbourg. C'est ce culte que Calvin adopta avec autant de largeur que d'à-propos[1]. Le culte commençait par cette invocation : « Notre ayde soit au nom de Dieu qui a faict le ciel et la terre. » Le ministre invitait l'assemblée à faire à Dieu la confession de ses péchés selon le texte que nous avons donné plus haut.

Ensuite, l'assemblée chantait la 1re partie du décalogue coupée par une courte prière. Venait ensuite le chant de la 2e partie du décalogue. Pendant ce chant, le ministre montait en chaire. Une nouvelle prière précédait le sermon, suivi lui-même de la prière générale d'intercession. Après cette prière, venait une brève explication de l'oraison dominicale et le chant d'un psaume. Le ministre enfin congédiait l'assemblée par la bénédiction.

Des modifications de détail ont été introduites selon les circonstances et les temps, mais le fond de ce culte est resté le même[2]. Calvin voulait qu'il n'y eût « aucune assemblée d'église... sans la parole, ni sans aumône, ni sans partici-

ce que nous devons à Luther dans une phrase admirable dont tous les protestants feront bien de s'inspirer désormais. La voici : « Lorsque la vérité de Dieu était étouffée sous tant et de si épaisses ténèbres, lorsque la religion était souillée de tant de superstitions impies, lorsque le culte de Dieu était corrompu par tant d'horribles sacrilèges, et que sa gloire gisait prosternée, que le bienfait de la Rédemption était enfoui sous tant d'opinions perverses, et que les hommes, enivrés par la confiance funeste de leurs œuvres, cherchaient leur salut ailleurs qu'au Christ ; que l'administration des sacrements, en partie déchirée et dissipée, en partie corrompue par un mélange de fictions étrangères, était profanée par de honteux marchés, que le gouvernement de l'Église n'était plus qu'un brigandage désordonné, lorsque ceux qui siégeaient au rang des pasteurs, après avoir blessé l'Église par le dérèglement de leurs mœurs, exerçaient sur les âmes une effroyable tyrannie, et que, comme un troupeau, l'humanité était poussée vers l'abîme à travers l'erreur ; du sein de ce désordre, Luther s'éleva ; avec lui se rencontrèrent d'autres hommes qui, réunissant leurs efforts et leur zèle, cherchèrent des moyens et des voies par où la religion pût être lavée de toutes ses souillures, rétablie dans la pureté de sa doctrine, et ramenée de cet abîme de misère à son antique splendeur. Nous suivons la route qu'ils nous ont tracée. »

C'est dans cet esprit qu'aujourd'hui, au-dessus des diversités inévitables qui dérivent logiquement du principe protestant, s'établit de plus en plus une unité de cœur et de foi qui s'affirme dans cet organe important et respecté qui s'appelle la *Fédération des Églises protestantes*.

1. « Quant aux prières des dimanches, dit Calvin, je pris la forme de Strasbourg et en empruntay la plus grande partie. »

2. Voyez pour les questions de détail, l'histoire des liturgies successives, principalement O. Douen, *Clément Marot*, Paris, 1879 ; — Doumergue, *Essai sur l'histoire du culte réformé*, Paris, 1890 ; — John Viénot, *la Vie ecclésiastique*, Montbéliard, 1895.

pation de la Cène, ni sans oraison ». En fait, l'usage de Genève limitant la distribution de la Cène à trois ou quatre fois par an, prévalut en France. Calvin préconisait la prière à genoux. Il insistait aussi sur l'importance du chant. C'est grâce à lui que le psaume a joué dans le culte et la vie des huguenots un rôle si heureux pour l'édification. Mais pour lui, le centre du culte reste la parole, la prédication, « la parole de Dieu expliquée par la parole de l'homme ». Il insiste aussi sur l'aumône, non pas au sens païen ou juif du sacrifice, mais « selon le sens primitif de l'oblation telle que les Pères la concevaient ; une offrande reconnaissante de soi-même à Dieu; une offrande qui s'atteste par l'obéissance, par les dons pour les frères pauvres et par la prière pour tous[1] ».

Voilà donc le calvinisme dressé et organisé. Il s'agit maintenant de le regarder de plus près dans son essence même. Ce qui nous frappe tout d'abord ici, c'est l'accord fondamental du protestantisme entier. Sans rien atténuer des diversités réelles, Luther et Calvin donnent la même note et sortent d'un même mouvement de l'âme.

Qu'a fait Luther ? Nous allons interroger là-dessus l'homme qui chez nous a le mieux pénétré l'âme du réformateur, Hippolyte Taine.

Ce qui a fait tomber les écailles des yeux de Luther, c'est d'abord sa visite à Rome. « Imaginez, si vous le pouvez, l'effet que fit sur un pareil esprit, si loyal, si chrétien, le paganisme effronté de la Renaissance italienne. La beauté des arts, la grâce de la vie raffinée et sensuelle n'avaient point de prise sur lui[2]. Ce sont les mœurs qu'il jugeait, et il ne les jugeait qu'avec sa conscience... Il eut horreur de cette vie voluptueuse, tantôt insouciante et tantôt effrénée, mais toujours affranchie des préoccupations morales, livrée à la passion, égayée par l'ironie, bornée au présent, vide du sentiment de l'infini, sans autre culte que l'admiration de la beauté visible, sans autre objet que la recherche du plaisir, sans autre religion que les terreurs de l'imagination et l'idolâtrie des yeux. » Je ne voudrais pas, disait-il au retour, pour 100.000 florins, n'avoir pas vu Rome; je me serais toujours inquiété si je ne faisais pas injustice au pape. Les crimes à Rome sont in-

1. Héring, cité par Doumergue, *l. c.*, p. 113.

2. Ici, Taine exagère. Luther appréciait les arts. Il écrit à un ami : « Il n'y a pas assez d'art dans ta maison. »

croyables ; personne ne pourra croire à une perversité si grande s'il n'a le témoignage de ses yeux, de ses oreilles, de son expérience... Là règnent toutes les scélératesses et les infamies, tous les crimes les plus atroces, principalement l'avidité aveugle, le mépris de Dieu, les parjures... Il y a un mot en Italie qu'ils disent quand ils vont à l'église : « Allons nous conformer à l'erreur populaire... ». « Si nous étions obligés, disent-ils encore, de croire en tout la parole de Dieu, nous serions les plus misérables des hommes, et nous ne pourrions jamais avoir un moment de gaieté ; il faut prendre une mine convenable et ne pas tout croire. » C'est ce que fit le pape Léon X, qui, entendant disputer sur l'immortalité et la mortalité de l'âme, se rangea à ce dernier avis. « Car, dit-il, ce serait terrible de croire à une vie future. La conscience est une méchante bête qui arme l'homme contre lui-même ». « Les Italiens sont ou Epicuriens ou superstitieux. Le peuple craint plus saint Antoine ou saint Sébastien que le Christ, à cause des plaies qu'ils envoient... »

« Ces paroles si dures, ajoute Taine, languissent auprès des faits[1]. » J'en relève quelques-uns seulement. « A l'égard d'Alexandre VI, c'est au lecteur à chercher dans Burchard la peinture des priapées extraordinaires auxquelles il assiste avec Lucrèce et César... Pareillement, que le lecteur aille lui-même lire dans les originaux la bestialité de Pierre Liugi Farnèse, le fils du pape » ; et... « comment le pape, traitant ce crime de « légèreté juvénile », lui donna, par cette bulle secrète l'absolution la plus ample de toutes les peines que.., il eût pu encourir ! » Pour ce qui est de la sécurité civile, Bentivoglio fait tuer tous les Marescotti ; Hippolyte d'Este fait, en sa présence, crever les yeux à son frère ; César Borgia[2] tue son frère. Le meurtre est dans les mœurs et n'excite plus d'étonnement... César, un jour, tua Peroso, favori du pape, entre ses bras et sous son manteau, tellement que le sang en jaillit au visage du pape... Certainement, son père et lui, par leur génie, leurs mœurs, leur scélératesse parfaite, affichée et systématique, ont présenté à l'Europe les deux images les mieux réussies du diable. Pour tout dire en un mot, c'est d'après ce monde et pour ce monde que Machiavel écrivit

1. Voyez dans le *Corpus historicorum mædii ævi*, par G. Eccard, t. II, Stephanus infessuræ, p. 1995 ; — Burchard, grand camérier du pape Alexandre VI, p. 2135 ; — Guichardin, p. 211, éd. *Panthéon littéraire*.

2. Qui fut gouverneur de Lyon.

son *Prince*. « L'effet de ce livre, au bout de cent ans, est visible. Ils se déchirent entre eux comme de beaux lions et de superbes panthères. » Cette société, cette civilisation conclut Taine « porte en soi un vice irrémédiable, une mauvaise et fausse conception de l'homme ». Les réformateurs du XVI^e^ siècle[1] « en ont bien jugé, ils ont mis le doigt sur la plaie secrète. On ne fonde pas une société sur le culte du plaisir et de la force ; on ne fonde une société que sur le respect de la liberté et de la justice ».

Il fallait donc qu' « une conception plus saine de la vie fît sortir une meilleure forme de civilisation ». Ainsi naquit la Réforme. Ce qui distingue ce mouvement, ce sont ses préoccupations morales. Ce qui touche les hommes de la Réforme c'est bien, comme le dit Taine, la noblesse intérieure. Mais ce n'est pas, comme il le croit, le climat qui les y porte en les ramenant chez eux en face d'eux-mêmes, c'est la conscience réveillée, et la conscience est indépendante de la latitude.

L'histoire de la Réforme française nous le montre à satiété par l'exemple de Jeanne d'Albret et de cent autres. Voici, d'après Taine, le portrait des hommes du Nord : « Pour eux, le modèle idéal s'est déplacé ; il n'est plus situé parmi les formes, composé de force et de joie, mais transporté dans les sentiments, composé de véracité, de droiture, d'attachement au devoir, de fidélité à la règle... » Il y a un royaume qui les console, « celui du contentement intime : sa femme est fidèle et l'aime ; ses enfants, autour de son âtre, épellent la vieille Bible de famille ; il est maître chez lui, protecteur, bienfaiteur, honoré par autrui, honoré par lui-même. » C'est le luthérien du Nord, oui, mais n'est-ce pas aussi le portrait précis du luthérien français, du calviniste et du puritain, du réformé de Genève et du vrai huguenot du Midi ?

A propos de l'œuvre d'Albert Dürer, Taine s'écrie : « C'est ici le poème populaire de la conscience, et, depuis les jours des apôtres, les hommes ne l'ont point conçu plus sublime et plus complet. » Il ajoute : « Car la conscience, comme le reste, a son poème ; par un envahissement naturel, la toute-puissante idée de la

1. Taine écrit ici « les Allemands du XVI^e^ siècle ». Lié par un système, aujourd'hui périmé, qui prétend faire dériver le sérieux et la moralité des peuples du Nord de leur climat et de leur race, il prétend expliquer par les mêmes causes la légèreté et l'absence de vraie religion des races méridionales. La figure d'un Français comme Coligny suffirait à montrer ce qu'il y a d'excessif et de factice dans la théorie qui accentue à ce point l'influence du milieu, du climat, de la race.

justice déborde de l'âme, couvre le ciel et y intronise un nouveau Dieu, qui ne ressemble guère à la calme intelligence qui sert aux philosophes pour expliquer l'ordre des choses, ni à ce Dieu tolérant, sorte de roi constitutionnel, que Voltaire atteint au bout d'un raisonnement, que Béranger chante en camarade et qu'il salue « sans lui demander rien ». C'est le juste Juge, impeccable et rigide, qui exige de l'homme un compte exact de sa conduite et de tous ses sentiments invisibles, qui ne tolère pas un oubli, un abandon, une défaillance, devant qui tout commencement de faiblesse ou de faute est un attentat ou une trahison. Qu'est-ce que notre justice devant cette justice stricte ?

« On vivait tranquille, au temps d'ignorance ; tout au plus, quand on se sentait coupable, on allait chercher une absolution auprès du prêtre ; pour achever, on achetait une bonne indulgence ; le tarif était là, il y est encore ; Tetzel le dominicain déclare que tous les péchés sont lavés « sitôt que l'argent sonne dans la caisse ». Quel que soit le crime, on en a quittance... Par malheur, les marchands de pardons ne savent pas que tout est changé et que l'esprit est devenu adulte ; il ne récite plus les mots machinalement comme un catéchisme, il les sonde anxieusement comme une vérité... A présent, quand on parle de justice, ce n'est plus une phrase morte qu'on récite, c'est une conception vivante qu'on produit ; l'homme aperçoit l'objet qu'elle représente, et ressent l'ébranlement qui la soulève ; il ne la reçoit plus, il la fait ; elle est son œuvre et sa maîtresse ; il la crée et la subit. « Ces mots *justus* et *justicia Dei*, dit Luther, étaient un tonnerre dans ma conscience. Je frémissais en les entendant ; je me disais ; si Dieu est juste, il me punira [1]. » Car sitôt que la conscience a retrouvé l'idée du modèle parfait, les moindres manquements lui semblent des crimes, et l'homme condamné par ses propres scrupules tombe consterné d'horreur et « comme englouti ». « Moi qui menais la vie d'un moine irréprochable, dit encore Luther, je sentais pourtant en moi la conscience inquiète du pécheur, sans parvenir à me rassurer sur la satisfaction que je devais à Dieu... Alors je me disais : suis-je donc le seul qui doive être triste en esprit ?... Oh ! que je voyais de spectres et de figures horribles ! » Ainsi alarmée, la conscience croit que le jour terrible va venir. « La fin du monde est proche... Nos enfants la verront ;

1. Taine signale ici lui-même la concordance de la pensée luthérienne avec celle de Calvin et renvoie à *l'Institution*, l. I, p. 2.

peut-être nous-mêmes ». — Une fois à ce propos, six mois durant, il a des songes épouvantables... Sous de telles angoisses, le corps fléchit. Pendant quinze jours, Luther fut dans un tel état qu'il ne put ni boire, ni manger, ni dormir. Jour et nuit, les yeux fixés sur le texte de saint Paul, il voyait le juge et ses mains inévitables. *Voilà la tragédie qui s'est agitée dans toutes les âmes protestantes ;* c'est la tragédie éternelle de la conscience, et le dénouement est une nouvelle religion. »

Cette religion, c'est la religion de la conscience. « Il faut que l'homme descende en son cœur, par-dessous l'obéissance littérale et la régularité juridique; que du royaume de la loi, il pénètre dans celui de la grâce, que de la rectitude imposée il passe à la générosité spontanée ; que par-dessous sa première nature, qui le portait vers l'égoïsme et les choses de la terre, une seconde nature se développe, qui le porte vers le sacrifice et les choses du ciel. Mais qui peut faire ce changement ? Dieu seul, le Dieu pur, le Juste immolé, le Réparateur, Jésus qui en imputant à l'homme sa justice noie son péché sous son sacrifice. C'est *la rénovation du cœur*. Toute la religion est là. Il faut réduire ou supprimer tout le reste ; elle est une affaire personnelle, un dialogue intime entre l'homme et Dieu, où il n'y a que deux choses agissantes, la propre parole de Dieu, telle qu'elle est transmise par l'Ecriture, et les émotions du cœur de l'homme, telles que la parole de Dieu les excite et les entretient. Écartons les pratiques sensibles par lesquelles on a voulu remplacer cet entretien de l'âme invisible et du juge invisible : je veux dire les mortifications, les jeûnes, les pénitences corporelles, les carêmes, les vœux de chasteté et de pauvreté, les chapelets, les indulgences ; les rites ne sont bons qu'à étouffer sous des œuvres machinales la piété vivante. Ecartons les intermédiaires par lesquels on a voulu empêcher le commerce direct de Dieu et de l'homme, je veux dire les saints, la Vierge, le pape, le prêtre : quiconque les adore ou leur obéit est idolâtre. Ni les saints, ni la Vierge ne peuvent nous convertir et nous sauver ; c'est Dieu seul qui par son Christ nous convertit et nous sauve. Ni le pape, ni le prêtre ne peuvent nous fixer notre croyance ou nous remettre nos péchés ; c'est Dieu seul qui nous instruit par son Écriture et nous absout par sa grâce. Plus de pèlerinages ni de reliques ; plus de traditions ni de confessions auriculaires. Une nouvelle Église paraît et avec elle un nouveau culte ; les ministres de la religion changent de rôle, et l'adoration de Dieu change de forme ; l'autorité du clergé s'atténue, et la

pompe du service se réduit. Le prêtre descend de cette haute place où le droit de remettre les péchés et de régler la foi l'avait élevé par-dessus les têtes des laïques ; il rentre dans la société civile, il se marie comme eux, il tend à redevenir leur égal, il n'est qu'un homme plus savant et plus pieux que les autres, leur élu et leur conseiller. Son église devient un temple vide d'images, d'ornements et de cérémonies... Il y a un autre lieu de prière, aussi peu décoré et non moins vénéré, le foyer domestique, où chaque soir le père de famille, devant ses serviteurs et ses enfants, fait tout haut la prière et lit l'Écriture. Austère et libre religion, toute purgée de sensibilité et d'obéissance, toute intérieure et personnelle, qui, instituée par l'éveil de la conscience, ne pouvait s'établir que chez des races où chacun trouve naturellement en soi-même la persuasion qu'il est seul responsable de ses œuvres et toujours astreint à des devoirs[1]. »

La Réforme, la voilà. Taine en bon psychologue en a bien vu le fond. Mais en faisant de cette libre religion de la conscience et du devoir une sorte d'apanage des races anglo-saxonnes ou germaniques, il nous paraît avoir été égaré par l'esprit de système et avoir fait tort à son propre pays. Il est vrai que la Réforme n'a pas triomphé en France, mais si Taine avait poussé plus loin ses recherches sur le protestantisme français lui-même, il aurait bien vu par les faits que son échec ne fut ni une affaire de climat, ni une affaire de race, mais une question de force. En 1561-1562, la Réforme a été chez nous à deux doigts du succès. Elle répondait aux aspirations profondes d'une partie très importante de la population française. Ce qui la fit échouer, ce fut le *machiavélisme* des maîtres du jour.

Que veut Machiaval ? Taine l'a dit lui-même : « Faire de l'homme un être fort, muni de génie, d'audace, de présence d'esprit, de fine politique, de dissimulation, de patience, et tourner toute cette puissance à la recherche de tous les plaisirs du corps, du luxe, des arts, des lettres, de l'autorité, c'est-à-dire former et déchaîner un animal admirable et redoutable, bien affamé et bien armé... »

Nous demandons à tous ceux qui connaissent vraiment l'histoire du XVI^e^ siècle, si nous n'avons pas là une définition exacte et précise des Duprat, des Este, des Tournon, des Saint-André, des cardinaux de Lorraine, de François de Guise, de

1. H. Taine, *Hist. de la littérature anglaise*, t. II, chap. v, *passim*.

Catherine de Médicis elle-même, et de tous les condottieri italiens amenés et mis par elle au service de la France et dont les intrigues et les violences ont fini par nouer et étouffer en France le mouvement d'âme que fut la Réforme ?

Mais en face d'eux, il y a des hommes qui ont dressé l'idéal nouveau : il faut mener une vie de travail, à l'honneur de Dieu, pour le bien de soi-même et de ses frères, selon les directions suprêmes de l'Écriture, sous l'action de la grâce, de ce Dieu qui donne aux consciences individuelles la force qui leur manque. Milton a formulé un peu plus tard l'idéal calviniste en écrivant : « Toute âme noble et libre doit être, de naissance, un chevalier. » C'est bien le sens huguenot de la vie. Elle est un noble combat; c'est une cause à défendre, la cause de Dieu et la cause de l'homme. De là l'esprit militant de la Réforme. Les idées de justice et de sainteté doivent se réaliser dans la vie de chacun et dans tout l'organisme social. C'est à ce but pratique que tendent la confession de foi, la discipline, le culte. De là, ce fait constaté par Romier : « La discipline des communautés réformées était beaucoup plus exigeante que ne l'était l'opinion catholique, habituée depuis longtemps aux faiblesses cléricales [1]. »

L'idéal huguenot est d'ailleurs un idéal français. Le calviniste adopte la thèse générale : une foi, une loi, un roi [2]. En mourant, les martyrs prient Dieu de sauver leurs frères et d'éclairer le roi. Romier à qui nous reprochons surtout une thèse générale forcée, a bien vu que « la Réforme française, telle qu'elle apparaît à la veille des guerres civiles, a un caractère profondément national [3].

« La doctrine calvinienne ne libérait les consciences individuelles des liens tangibles d'une religion hiérarchique que pour leur imposer un lien moral plus étroit avec la Providence », dit-il encore avec raison. La violence leur est interdite. Calvin condamne nettement le bris des images. « Jamais Dieu, écrit-il, n'a commandé d'abattre les idoles, sinon à chacun dans sa maison, et en public, à ceux qu'il arme d'autorité (1561). »

A l'abri des principes et par l'organisation même des églises « l'austérité

1. *Le Royaume...*, t. II, p. 209.

2. C'est seulement après de longues années de tyrannie, après Vassy et la Saint-Barthélemy surtout, que les huguenots se mettent à discuter le principe de l'autorité royale.

3. *Le Royaume...*, t. II, p. 222.

huguenote se répand ». Les synodes qui suivent celui de 1559 y travaillent. Ils proscrivent, par réaction contre le relâchement des mœurs, « toutes danses, mômeries, tours de gibecières et comédies ». Hommes et femmes sont invités à « retrancher toutes les superfluités et abolir tous les excès ». Les consistoires réconcilient les plaideurs, luttent contre l'immoralité, les vices, et bientôt un Bernard Palissy pourra tracer le tableau de la régénération de Saintes : « Vous eussiez vu les filles et vierges assises par troupes ès-jardins et autres lieux, qui se delectoient à chanter toutes choses saintes... Les enfants estoient tellement enseignez que même il n'y avait plus de geste puéril, ains (mais) une constance virile. Ces choses avoient si bien profité que les personnes avoient changé leurs manières de faire, jusques à leurs contenances. » Dans les villes où les protestants sont en majorité, les « filles de joie » sont chassées et leurs maisons « louées à de pauvres artisans ».

Naturellement, l'austérité huguenote provoque des résistances d'amuseurs gênés, mais elle attire beaucoup d'âmes choquées par les grossièretés du temps et les mœurs importées d'Italie.

Les femmes, surtout, se tournent volontiers vers l'idéal nouveau. C'est le cas de Marguerite d'Angoulême, de la duchesse de Berry, de Renée de France, de Mme de Pons, de Mme de Cany, dès le règne de François Ier. Dans l'entourage de Catherine de Médicis, parmi ses dames d'honneur, il y a nombre de femmes huguenotes. Son amie intime, la duchesse de Montpensier, meurt protestante. Dans l'assemblée du Pré-aux-Clercs, il y a des femmes de toutes conditions, des parentes du roi comme Mme de Longjumeau. Sous Henri II et plus tard, on voit dans les rangs de la Réforme Mme de Mailly, Mme de Roye, la princesse de Condé, la marquise de Rothelin, Mme de Coligny, Mme de Crussol, Jacqueline de Longwy, sans parler de Jeanne d'Albret et de son entourage. On en pourrait citer cent autres, sans parler de toutes celles qui allaient chercher dans les assemblées un appui moral et un réconfort. La femme est reconnaissante à la Réforme d'être honorée par elle, d'être remise par elle au centre d'un foyer qui doit être respecté, d'être instruite par elle; car, dès l'origine, la Réforme a voulu des écoles pour tous, pour les filles comme pour les garçons. D'après Romier, c'est la femme qui entretient au XVIe siècle dans la maison, un « idéalisme vivace » et c'est « par les mères et les épouses » que « la Réforme gagna quelques-uns de ses meilleurs soutiens dans

la noblesse ». Il faut ajouter que la femme joua souvent ce rôle dans toutes les classes de la population.

Mais nombreux sont aussi les hommes que leur conscience pousse dans les rangs réformés[1].

C'est le cas de Coligny, de ses frères, dont l'intérêt évident serait de rester du côté du roi. Romier rend à Coligny cet hommage : « Croyant, il défendait ou attaquait un principe, sans se soucier des individus et de leurs passions. » Véritable élève de Calvin et des ministres, il était sans ambition personnelle. Il ne veut pas être le chef de la Réforme, mais son serviteur. Ses plus grands adversaires, le nonce, Philippe II, Chantonay, n'ont jamais pu l'accuser que d'hérésie[2]. C'est le type même du vrai huguenot et ses frères sont aussi désintéressés que lui[3].

Condé n'avait pas la même valeur. Sans être irréprochable dans sa conduite, il se montra du moins courageux, fidèle à la cause qu'il avait embrassée au milieu des pires dangers. Il fut d'ailleurs longtemps soutenu par une femme admirable, Éléonore de Roye, la nièce de Coligny. Son foyer à Paris, à Noyers, à la Fère était le point lumineux vers lequel regardaient les persécutés. A côté d'eux viennent se grouper plus de deux mille gentilshommes qui, quoi qu'on en dise, n'étaient pas tous ni des « hobereaux », ni des rebelles. C'étaient des hommes qui pensaient à la France et à Dieu[4]. Qu'y a-t-il à dire contre un prince de Porcien, un Téligny, un François d'Aubeterre, cousin de Brantôme qui, par motif de conscience, s'en va vivre à Genève, pauvre et misérable et y devient « faiseur de boutons », car là c'était la loi que « chacun eût un métier et en vécût ». Brantôme n'en revient pas.

Quand ces seigneurs disséminés inégalement dans les provinces s'organisent, c'est à la demande de Catherine. Ils veulent se défendre, après Vassy, mais aussi

1. Romier nous donne ici un nouvel exemple de ces généralisations sans preuve qui font tache dans ses si vivants exposés : « Le nonce, dit-il, atteste que l'Amiral est le seul des seigneurs huguenots qui professe sa foi sans y mêler des intentions politiques. » *l. c.*, p. 241. Le nonce se trompe et il nous trompe.

2. Romier, *ibid.*, p. 248.

3. *Ibid.*, 253.

4. Il y en avait aussi qui pensaient d'abord à leurs intérêts. Dans ces guerres civiles, on vit des seigneurs catholiques à la tête des huguenots et des huguenots à la tête des catholiques. Ceux-là suivaient d'abord leurs intérêts.

« conduire vers Sa Majesté les forces des Églises ». Ils considèrent le souverain comme prisonnier des Guises et ils ne se trompent pas.

L'idéal nouveau n'attire pas seulement des nobles, mais aussi des universitaires, des médecins, des artistes, des gens de robe. La Réforme eût été étouffée par les impitoyables édits royaux sans la complicité des fonctionnaires qui voyaient de près ce que valaient respectivement les huguenots et leurs adversaires [1].

Ainsi un grand nombre de bourgeois apportent à la Réforme une adhésion sincère. C'est l'élite intellectuelle et l'élite morale de la France qui se tourne vers les huguenots.

A la noblesse, à la bourgeoisie, il faut ajouter nombre de marchands, de gens de métiers, de paysans aussi, de pauvres. Et tous ces gens-là, si nombreux qu'en 1562 on croit un moment que la France va passer au protestantisme, ce ne sont pas des étrangers, des anglo-saxons, ce sont des Français du bon terroir qui montrent par leur foi, leur vie, qu'un Français peut tout aussi bien qu'un homme du Nord être sérieux, grave, attaché au devoir, au travail, à la religion de la conscience.

Ce caractère si français du calvinisme a été souvent nié par l'ignorance ou le parti-pris. Faguet du moins a vu juste quand, s'opposant un jour aux préjugés académiques ou autres, il a déclaré ceci :

« Le calvinisme est purement français, non seulement parce que c'est le Français Calvin qui l'a créé, mais parce que de *tous* les collaborateurs de Calvin, à Genève, neuf sur dix sont des Français... La Genève protestante est une colonie religieuse française. Il n'y a pas eu importation de Genève en France, il y a eu exportation de France en Suisse. Il n'y a rien de plus français, de plus « vieux français » que le protestantisme de France...

« Les protestants français sont si français qu'en vérité ils ont été comme le sel de la France... Au fond, sauf les mobiles politiques et les influences de circonstances, c'est, au XVI^e^ siècle, tout ce qui avait très vif au cœur le sentiment religieux et le sentiment moral, tout ce qui avait un idéal, qui s'est fait protestant. Il faut le reconnaître sans barguigner le moins du monde...

« Si le protestantisme en France a fait la réforme catholique, a fait le gallica-

1. Lors de l'affaire d'Amboise, on prétend que parmi les gens de justice « neuf sur dix » étaient hérétiques. ROMIER, *ibid.*, p. 277.

nisme et a fait le jansénisme, ce qui me paraît incontestable, on peut dire qu'il a bien mérité de la France et l'on doit dire, en tout cas, qu'il s'est assez mêlé à l'histoire de France pour être reconnu français, vieux français, aussi français que possible.

« Ajoutez que les protestants sont les plus anciens républicains français. La monarchie française, en se défendant contre eux, ne s'y est pas trompée, et si toutes les Saint-Barthélemy sont des crimes, ce ne sont pas du tout des erreurs. — Il serait donc difficile, après trente ans de république, de dénier le titre de vieux français à des hommes qui ont été mêlés avec honneur à toute l'histoire de France, et qui, particulièrement, ont été les initiateurs de la forme d'organisation sociale où la France est définitivement arrivée et où, très probablement elle se tiendra. Il n'y a pas de Français plus français que les protestants français [1]. »

1. Faguet, *Revue latine*, 25 août 1902. Cf. G. Bonet-Maury, *le Protestantisme français et la république aux* xvi^e^ *et* xvii^e^ *siècles. Bull.* 1904, p. 234.

CHAPITRE V

L'ÉTAT DE LA FRANCE SOUS FRANÇOIS II

L'année climatérique 1560. — La famille fatale : les Guises. — Feux et martyrs. — Prélude de la résistance ouverte.

Le roi mort, le pouvoir échappait au groupe ambitieux qui gouvernait sous son nom depuis quelques mois : la reine Catherine et les Guises. Selon la tradition française, la direction des affaires, sous un roi mineur, devait revenir de droit aux princes du sang, c'est-à-dire à Antoine de Bourbon, roi de Navarre et au prince de Condé, son frère. Le premier vivait retiré dans ses terres de Navarre. Montmorency[1] lui fit aussitôt demander de rentrer à la cour. Mais ceci ne faisait point les affaires de Catherine de Médicis. Elle voulait le pouvoir, et l'escalier pour y monter, c'était alors les Guises. Elle se trompait à fond, mais ils étaient déjà si puissants qu'elle pouvait s'y méprendre. En tous cas, il n'y eut chez elle aucune hésitation. Appuyée sur les Guises, elle s'empara du pouvoir par un vrai coup d'état intérieur. Les mesures furent rapides et décisives. Le jour de la mort de Henri II, les Guises s'emparent du jeune roi, ils le conduisent au Louvre. Diane de Poitiers, la favorite du vieux roi, est renvoyée[2]. On lui reprend les dia-

1. Il faisait en cela, dit Regnier de la Planche, « acte d'un vrai Français et d'homme de bien ».

2. Renvoyée « avec courtoisie », dit Romier (*la Conjuration d'Amboise*). Il est seul à le penser. La vieille favorite fut au contraire brutalement contrainte par Catherine de s'éloigner, puis de lui céder son beau domaine de Chenonceaux contre celui plus modeste de Chaumont-sur-Loire. Diane « avait sucé le sang et la moelle du peuple, ruiné une infinité de maisons par confiscations, eu du roi les écus par monceaux, vendu les offices et bénéfices », dit La Planche. En fait, elle était fort riche et c'est ce qui la sauva, car sa fille naturelle avait épousé un des Guises, le duc d'Aumale. Celui-ci n'avait pas eu la fierté d'écarter une alliance peu honorable mais qui l'enrichissait fort. Diane fit comprendre ses intérêts à

mants qu'elle tenait du roi. Le cardinal de Lorraine s'installe dans l'ancien appartement de Montmorency, écarté avec politesse, mais écarté. Le cardinal de Lorraine prend la direction des finances, son frère François celle de l'armée. Les deux frères retirent les charges civiles ou militaires à quiconque n'est pas de leurs amis. La France est entre leurs mains [1].

En face de pareils adversaires, les Bourbons n'étaient pas de force. Antoine

son gendre, et celui-ci obtint de ses frères d'arrêter l'activité de la reine Catherine qui voulait ruiner sa vieille rivale. Cf. *Histoire de l'Estat de France*, éd. Mennechet, pp. 6 et 7.

1. B. N. f. f. 15.872. Les contemporains s'en rendent compte. N. Pithou dit des Guises : « Ils embrassèrent toutes les affaires du Royaume et se conduisirent à leur volonté. Les persécutions furent donc redoublées. » C'est, en effet, deux mois après l'avènement de François II que parait le redoutable édit de Villers-Cotterets (4 sept. 1559) ordonnant que les maisons où l'on trouvera et vérifiera que des assemblées auront eu lieu seront rasées et abattues à perpétuité.

« Depuis le mois d'aoust jusques en mars (1559-1560), il n'y avait que captures et emprisonnements, pilleries de maisons, proclamations à ban et exécutions de ceux de la religion avec très cruels tourments : et toutefois, parmi telles tempêtes, ils ne discontinuèrent leurs prédications » (Fr. prot.)., art. Trouillas). — Les agents des Guises se montraient particulièrement actifs, tel, par exemple, ce Léonard Bernard, dit Bernacle, dont parle N. Pithou en ces termes : « Le cardinal de Lorraine qui, de longtemps, avait comploté et projetté d'exterminer et ruiner tous ceux de la religion qu'on appeloit pour lors Luthérians, résolut de commencer par ceux du pays de Champagne. » Il fait nommer Bernard procureur du roi. « Ce personnage estoit a vray dire digne de telle charge et le plus propre pour l'exécuter au gré du cardinal et de ses adherans... car il estoit un pauvre affamé... chargé de femme et d'enfants, un homme cault et rusé, un triquelut du palais, cruel et maupiteux, d'une fort mauvaise conscience et ignorant du tout, normand de nation. Après que ce Bernard eust prins le mot du cardinal, il s'achemina en la ville de Saint-Dizier, lieu choisi et désigné par le cardinal pour la retraite du dict Bernard et exécuter ses cruautez... » Bernard arrive à Saint-Dizier, le 18 octobre, faisant l'office de commissaire et de procureur du roi tout ensemble. Il se saisit aussitôt de deux ou trois personnes de la ville, les seules « qui eussent quelque sentiment de la religion ». Puis il informe contre ceux du plat pays. Il fait construire des « cachots de boys fort drus et épais » dans le château de Saint-Dizier pour loger « les pauvres fidèles » Ses archers rôdent et fourragent dans le pays. A Vitry-le-François, où il y avait bon nombre de fidèles, il fait établir un « salut » quotidien auquel doivent assister tous les chefs de famille. Ceux qui s'abstenaient étaient notés d'hérésie, saisis corps et biens. Bernard avait pour « épaule » François des Boues, dit du Mesgnil, alors capitaine de Saint-Dizier « qui avoit part avec lui au gâteau ». Chacun fuyait ce commissaire comme un loup enragé. « Les catholiques même n'étaient pas « asseurés » devant lui. Les pauvres fidèles se resserroient les uns au plus fort des boys et les autres, allant au-devant du feu, racheptoient de lui à graisse d'argent, la dureté des prisons et la vie. C'estoit un très piteux spectacle de voir le nombre des pauvres fidèles, errans ça et là, contrains d'abandonner leurs maisons et ce qui estoit dedans à la merci de cette harpie cruelle. » Un seul homme osa lui résister, en appeler au Parlement, grâce à une protection particulière, c'était Jean Gillot, de Heilz-le-Maurupt, qui le força à rendre gorge. Il fallut cela et « le tumulte d'Amboise » pour arrêter les pernicieux desseins de Bernard. A la lumière de ces faits que l'on pourrait multiplier, on comprend le tumulte d'Amboise, essai manqué de résistance à cette tyrannie, et le pamphlet du *Tigre de France* que F. Hotman allait lancer à la face du cardinal auteur de tant de maux. Pour connaître la vraie situation des protestants d'alors, il faut lire N. Pithou, *Histoire ecclésiastique et séculière de la ville de Troyes*... B. N. Fonds Dupuy. En copie B. S. H. P. F., ms. n° 440 in-fol., p. 254 et s.

de Bourbon manquait de caractère et il voulait récupérer la Navarre, prise par les Espagnols. Il tarde à se mettre en route. Quand enfin il arrive à Vendôme pour y trouver son frère Condé, il ne sait pas prendre la décision nécessaire. Il renvoie à plus tard les délégués des huguenots mortellement inquiets de la tournure que prennent les affaires. A la Cour, il montre la même faiblesse, ne sait pas affirmer ses droits. Il accepte une mission qui l'éloigne, celle de conduire à Philippe II sa jeune fiancée, Élisabeth, fille de Henri II. Condé, pauvre, empêché par sa jeunesse, se laisse écarter, lui aussi, et s'en va porter à Philippe II la ratification du honteux traité de Cateau-Cambrésis. Du côté réformé, Calvin, Morel, de Chandieu déplorent l'insigne faiblesse du triste roi de Navarre. Il aurait eu presque toute la noblesse avec lui et il a manqué l'occasion de donner à la France une direction qui l'eût sauvée des guerres civiles[1]. Une vraie comédie de palais avait assuré le pouvoir à ceux qui exploitaient déjà à leur profit l'État et l'Église de France.

Le moment est venu d'envisager de plus près les différents membres d'une famille dont on peut dire, sans exagération, qu'elle a été fatale aux destinées de la France.

Claude de Lorraine[2] avait laissé huit fils et quatre filles qui, pour notre malheur, firent leur carrière en France. Celui qui joua le rôle le plus important fut Charles de Lorraine, né en 1524, à Joinville. Il était archevêque de Reims à 9 ans et cardinal à 23. Héritier principal de son oncle, le cardinal Jean, Charles de Lorraine avait accumulé sur sa tête les titres et les bénéfices. « D'une belle et noble figure, dit un historien, d'un esprit facile, d'une instruction variée, aimable lorsqu'il n'était pas arrogant, Charles de Lorraine, tour à tour hautain et souple, fier et caressant, dur et familier, trop prompt à offenser les autres ou à s'en venger, montrait la plus aveugle insolence dans la bonne fortune et le plus pusillanime

1. *Op. Calv.*, XVII, 590.

2. Claude de Lorraine avait voulu exclure de la succession paternelle son frère aîné Antoine. N'y ayant pas réussi, il s'était tourné vers la France. Il avait séduit Louis XII par son esprit et son courage et le roi lui avait fait épouser Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme. Ses fils étaient donc par là les cousins d'Antoine de Bourbon, de Condé, etc. Claude de Lorraine s'était acquis en France, par cette alliance, une grande situation. Sous François Ier, il avait brillé aux armées. C'est lui qui, en 1525, avait taillé en pièces les vingt mille paysans d'Alsace et des pays voisins qui réclamaient leur droit à la vie. Son frère Jean, le premier cardinal de Lorraine, s'était distingué à la cour par ses galanteries et, dans les affaires diplomatiques, par une habileté sans scrupules. Cf. De Croze, *les Valois et Philippe II*, pp. 5-7.

abattement dans l'adversité. Prédicateur éloquent, docte théologien, négociateur adroit et insinuant, le jeune archevêque de Reims devait mettre de bonne heure au service de la cause catholique[1], confondue avec ses intérêts, son éloquence, sa science, son habileté. En même temps, par son ambition remuante, par son caractère ardent, par son esprit dominateur, par son imagination féconde en intrigues, il devait avancer et compromettre à la fois les ambitieux desseins de sa famille[2]. »

Ce somptueux cardinal savait passer par les chemins étroits qui mènent au pouvoir. Il n'avait pas une crainte exagérée de s'y salir. Il avait accepté d'Henri II la terre de Chevreuse, confisquée sur la duchesse d'Étampes, maîtresse dépouillée du feu roi François Ier. Maître courtisan, il s'était astreint à vivre deux ans à la table de la maîtresse du roi, Diane de Poitiers. Sa souplesse lui avait valu de belles récompenses et un total de revenus s'élevant à 300.000 livres[3]. Un contemporain affirme qu'il « était d'une nature si dénaturée qu'il n'a jamais rien su faire qui n'ait été contre son roi et sa patrie[4] ».

En fait, il avait été d'abord un adversaire de l'Espagne, mais le cardinal de Granvelle lui avait fait comprendre son véritable intérêt et il ne fut plus ensuite qu'un agent de l'Espagne dont il recevait pension. Philippe II veillait, en effet, « à prévenir, en France, un retour de raison qui eût entraîné sa ruine. Dès le règne de François II, il ne cessa de tout corrompre en France par son or, par ses conseils et surtout par ses exemples. Le cardinal de Lorraine fut son ministre autant que le duc d'Albe. » Ainsi parle Lacretelle[5].

Tel était l'homme qui, au lendemain de la mort de Henri II, devenait le maître des finances de la France. Un homme qui a passé sa vie dans les archives, Ch. Read, l'appelle un prélat « cynique et sanguinaire ». Son frère, le duc François de Guise, était un soldat brillant qui a rendu des services à la France, mais qui l'a autrement desservie par son orgueil et son ambition. De bonne heure, les Guises s'étaient fait fabriquer une généalogie qui faisait d'eux les descendants de Charlemagne[6].

1. Il avait été l'élève du fanatique sorboniste Le Picard.
2. De Croze, *l'Eglise, les Valois et Philippe II*, I, 9.
3. Cf. N. Weiss, *Chambre ardente*. LV, et B. N., f. f. 8809, f. 284.
4. *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. III, 285.
5. *Hist. de France pendant les guerres de religion*, I, 317.
6. De Croze, *l. c.*, I, 11.

Les contemporains accusaient le cardinal de Lorraine de chercher à se faire pape, et son frère, le duc François de rêver du trône de France. « L'histoire, dit Ch. Read, ne saurait reprocher aux Guisards d'avoir reculé devant aucun des moyens qu'ils crurent propres à servir leur ambition. S'ils ne sont pas parvenus à usurper la couronne, ils ont pleinement réussi à mettre en pourpoint les derniers Valois et en chemise le pauvre peuple, qui dut à leur faction persévérante quarante années de troubles, de misères et de deuils [1]. »

Le troisième des Guises était le duc d'Aumale, gendre de la femme qui avait sucé les moelles de la France, Diane de Poitiers. Un autre, Louis, était archevêque de Sens, cardinal « très adonné aux plaisirs », et qu'on avait surnommé à cause de ses penchants *le cardinal des Bouteilles* [2]. Un deuxième François de Guise était grand prieur de Malte. René était marquis d'Elbeuf et général des galères. L'une des sœurs, Marie, avait épousé le roi d'Écosse, Renée était abbesse de Saint-Pierre de Reims, Antoinette, abbesse de Faremoutier; une quatrième avait épousé René de Nassau, prince d'Orange, puis le prince de Chimay. Outre toutes ces alliances de famille, les Guises, comme héritiers de la maison d'Anjou, « avaient de vastes terres en Provence, en Champagne, en Picardie, en Flandre, des fiefs considérables en Normandie. A eux tous, ils réunissaient une fortune d'environ 600.000 livres de rentes provenant tant de leurs biens patrimoniaux que de biens d'Église, de pensions et de traitements [3] ».

François Ier mourant avait aperçu le danger que cette famille ambitieuse pouvait faire courir à son fils. Il lui avait dit : « Craignez les Guises, contenez le duc d'Aumale [4]. » Henri II avait eu le tort de n'en rien faire et ses descendants portèrent la peine de sa légèreté.

1. *Le Tigre de France*, p. 120.
2. De Croze, *l'Eglise, les Valois et Philippe II*, I, 10.
3. De Croze, *l. c.*, 11.
4. On fit de ce mot le quatrain bien connu :

Le feu roi devina ce point :
Que ceux de la maison de Guise
Mettraient ses enfants en pourpoint
Et son pauvre peuple en chemise.

Catherine finit par s'en apercevoir. Dans une lettre du 29 mars 1561, elle écrit : « Il n'a pas tenu à des fols qu'ils ne m'aient mise en pourpoint et spoliée de ce que je pense justement m'appartenir. » C'est-à-dire le gouvernement du Royaume. *B. N. V. C.*, Colbert, 27-343.

Sa mort plaçait son fils sous la tutelle arrogante de gens insatiables de pouvoir et d'argent.

François II, nature malsaine et faible, colérique comme Henri II, abandonne totalement le pouvoir aux oncles de sa femme et, suivant leur nature, ils en abusent. Catherine de Médicis a cherché des appuis, elle s'est livrée à une faction.

Henri II avait été un triste roi, sa politique d'ostentation, ses guerres, avaient ruiné le pays. Sa folle politique d'extermination à l'égard des protestants avait soulevé les consciences et léguait à ses successeurs tous les germes de révolte et de guerre. Les paysans, écrasés sous les tailles, désertaient les villages pour ne pas payer les impôts.

Les soldats licenciés par la paix, mais non payés, se rattrappaient sur le peuple. La noblesse qui n'était pas rangée au nombre des clients des Guises était appauvrie, mécontente, écartée. Bon nombre d'entre les nobles étant venus réclamer à Fontainebleau auprès de la camarilla au pouvoir, reçurent l'ordre de s'éloigner aussitôt, s'ils ne voulaient pas être pendus sur l'heure. Une dette énorme de 40 millions de livres, due aux prodigalités du roi, pesait sur la France. L'État empruntait à 16 0/0 à des financiers étrangers, protégés et compatriotes de Catherine de Médicis[1].

Il fallait agir. Les Guises s'avisent de mettre à exécution l'emprunt forcé décidé en 1558. On suspend le paiement des pensions, des gages des magistrats, des factures des fournisseurs de la cour. On révoque les donations royales et on fait une véritable faillite en ne payant plus les intérêts des sommes empruntées.

Depuis des années le commerce a fléchi. Mais les banques ont prospéré par la diffusion du prêt à intérêts. Ces fortunes rapides ont amené le mépris du travail et du commerce. De plus, les fils de ces enrichis de la banque et du comptoir se jettent bientôt sur les charges et offices mis à l'encan par la royauté[2]. Ils

1. Le commerce de l'argent, la banque est entre les mains des étrangers, les Strozzi, les Gondi, etc. et, dit Romier, ils marquent de leur empreinte la politique du Très-Chrétien. Ils ont des représentants au Conseil, l'entourage florentin de Catherine de Médicis est à leur service. Catherine couvre ces étrangers de charges, d'honneurs et d'amitiés. Romier trouve « habile » cette politique qui s'appuyait ainsi sur des puissances financières, contre une noblesse terrienne qui s'appuyait sur les fiefs et contre une bourgeoisie dont « l'esprit communal » restait suspect. Romier, *le Royaume*, II, 8. En réalité, c'était une politique antifrançaise.

2. Romier, *l. c.*, II, 33.

acquièrent des terres, des titres. Ils exproprient la vieille noblesse française. Catholiques, soutiens de la politique royale, ils faussent la direction de l'esprit français. De plus, outre qu'ils s'enrichissent trop vite, les gens de finance suivent l'exemple du clergé et se dérobent autant qu'ils peuvent à l'impôt.

On imagine les rancœurs que cette situation provoquait chez tous ceux qui n'étaient pas abrutis par l'ignorance ou la misère. Les colères montaient vers les Guises qui, maîtres de François II, régnaient sous son nom[1]. On s'étonnait de voir les princes du sang tenus à l'écart, traités en subalternes, « on comprenait difficilement que des princes, étrangers après tout, quelque grands que fussent leurs services, prissent ainsi hautement le pas sur des princes de sang royal. » Les Guises répondaient : le roi est majeur. C'était vrai en un sens — légalement — mais le roi avait seize ans et demi. D'après les précédents, il devait être entouré de conseillers et ce rôle revenait aux princes du sang. De plus, par la faute même des rois qui avaient accumulé les erreurs et les crimes, on commençait à discuter leurs droits. Des écrits anonymes attaquaient la tyrannie des Guises — le mot n'est pas trop fort — et réclamaient la convocation des États généraux. Les plus mécontents étaient les protestants, d'abord parce qu'ils étaient les plus maltraités, ensuite parce qu'ils avaient un idéal moral plus élevé. Que l'on compare, impartialement, un Coligny, un Lanoue à la moyenne des gens au pouvoir, surtout au cynisme des Guises ! « Les nouvelles idées, dit Bourrilly, plongeaient dans la partie vivante et agissante de la nation[2]. » Mot très juste. Depuis qu'il a été écrit, de nouvelles études établissent que les adhérents des idées réformatrices se recrutaient dans toutes les classes, le peuple, la bourgeoisie, la noblesse[3].

Il y a des protestants nombreux à Paris et dans les environs, dans le nord et le centre ; le midi tout entier paraît gagné. Dans bon nombre de villes passées en grande majorité à la Réforme, les pasteurs prêchent dans les églises catholiques. A la Rochelle, le *simultaneum* est introduit.

Les coups d'audace perpétrés sous le gouvernement des Guises sont la preuve d'une situation nouvelle. On sent, dès le début du règne de François II, que la

1. Bourrilly, *Bull.*, 1906, p. 394.
2. *Bull.*, 1896, p. 395.
3. Le chiffre de 500.000 donné par Bourrilly est arbitraire. D'après les Guises, le tiers du royaume est gagné aux idées de réforme religieuse et morale.

politique des protestants va changer. Tant que la répression a eu des allures légales, les protestants ont accepté la volonté de Dieu et « tendu la gorge aux bourreaux », selon un mot d'Agrippa d'Aubigné. Mais, aujourd'hui, c'est un parti, une faction où les étrangers dominent qui gouverne au nom du roi, et chez beaucoup de protestants se fait jour le sentiment que leurs droits naturels sont méconnus, qu'ils ont le devoir de résister, le droit des Macchabées contre Antiochus. Ils ont des juristes [1] pour établir leurs droits et des bras vaillants pour les réclamer. D'ailleurs, la cruauté des Guises, l'aveuglement d'une reine, étrangère elle aussi, leur enlèvent toutes illusions. Il n'y a plus à choisir qu'entre la résistance ou la mort.

A la mort de Henri II, les protestants avaient eu une lueur d'espoir [2]. Ils s'étaient adressés à sa veuve. Ils lui avaient rappelé que, depuis longtemps, « ils espéraient en sa douceur et bénignité... ». Elle parut touchée. Elle promit même à Mme de Roye, à Coligny, d'obtenir de son fils des adoucissements au régime de terreur, d'extermination plutôt, suivi par son mari et les Guises. En attendant, les Guises faisaient appliquer avec la plus grande rigueur le terrible édit d'Ecouen.

La paix espérée dura quelques jours, et les persécutions reprirent, plus nombreuses et plus cruelles que jamais [3]. A Paris, les protestants se virent défendre de s'assembler sous peine d'être brûlés vifs et d'avoir leurs maisons rasées. Les délateurs obtenaient la moitié des biens de leurs victimes. Des commissaires de quartiers furent chargés de visiter tous les jours les maisons suspectes, les hôteliers furent transformés en espions. Pour qu'il n'y eût aucun arrêt dans la persécution,

1. Du Moulin, Hotman, etc.

2. Ces espérances optimistes, nées chez les protestants du sentiment qu'ils avaient de l'excellence de leur cause, nuisirent beaucoup à l'unité de leur action. Ils avaient, si l'on peut dire, trop de scrupules en face d'adversaires qui n'en avaient pas du tout. Sur ces espérances voyez Regnier de la Planche, *l'Estat de France*, éd. Mennechet ; l'*Histoire ecclésiastique*, *op. Calv.*, t. XVII, p. 590. Un protestant de la Cour, Guillaume Segond, écrit à Mauvans le 20 juillet 1559 : « Nous avons bonne espérance de la reine et sommes cependant en paix. » B. N. ff. 15872 f. 155.

3. Ici trouve place l'ignoble aventure de la famille Trouillas. Pour exciter le peuple contre les protestants, il fallait les calomnier. Deux jeunes apprentis soudoyés déclarèrent qu'il se passait des horreurs dans les assemblées protestantes, toutes chandelles éteintes, qu'ils en avaient été les témoins chez l'avocat Trouillas, place Maubert. Trouillas, pour défendre l'honneur de ses deux filles, en appela à la Justice en allant lui-même se faire enfermer à la Conciergerie avec sa femme et ses deux filles. Il fallut malgré tout leur rendre justice. (*Fr. prot.*, art. Trouillas. Les détails dans N. Pithou, *Histoire de Troyes*, ms. B. N., Fonds Dupuy, n° 698; B. S. H. P. F., copie, fol. 252, et Regnier de la Planche.)

le lieutenant-criminel du Châtelet put juger sans appel les protestants qu'on lui amenait. On mit au coin des rues des images entourées de cierges et de fleurs, et quiconque refusait le salut et l'offrande était arrêté. Bientôt les prisons furent pleines et quelles prisons ! C'était la *poche* ou *la chausse à l'hypocras*. Le pasteur de Paris, F. de Morel, l'a décrite : « C'était d'abord un cachot de la Conciergerie nommé l'*oubliette*, qui serait mieux appelé un tombeau à cause de l'étroitesse, de l'obscurité, du manque d'air... Plus lamentable est le sort de celui qui a été relégué dans une fosse en forme d'entonnoir, qu'on appelle pour cette raison la *poche d'hypocras* et dans laquelle on ne peut ni s'asseoir, ni se tenir debout, ni se coucher, tant on y est serré à l'étroit [1] ! »

Une autre s'appelait *la fin d'aise*.

Les prisons du Châtelet, de la Conciergerie rivalisaient d'horreur. L'eau y pénétrait souvent; les rats, les crapauds y pullulaient. On y descendait les prisonniers comme dans un puits. Il y avait, en outre, des prisons dans les différentes « justices » de Paris, dans les couvents et monastères. Le fanatisme et la délation en assuraient le triste peuplement.

Ceux qui tenaient à leur foi n'en sortaient que pour mourir. Henri II n'était mort que depuis quelques jours quand s'alluma le bûcher de Nicolas Guenon, colporteur de livres, d'Annizeuil, en Champagne, que l'on fit mourir « en grande langueur » pour satisfaire la populace. C'était à la fin de juillet 1559. Le 2 août, c'est le tour d'un colporteur de bons livres religieux et moraux, Marin Marie, de Saint-Georges, près de Lisieux [2]. Il mourut en priant, bientôt suivi dans la mort par un jeune charpentier de Sens au nom inconnu. Le 19 août, une femme digne de toute admiration monte sur le bûcher. Elle s'appelait Marguerite Le Riche, ou La Caille, à cause de son mari, Antoine Ricault, libraire à l'enseigne de la Caille. Il savait bien, comme tous les esprits éclairés du temps, qu'il fallait une *Réforme* et il la désirait. Mais il n'osait exprimer une opinion si dangereuse. Sa femme se montra autrement forte et courageuse. Une fois gagnée aux idées évangéliques, elle se joignit aux assemblées secrètes des protestants. A Pâques, elle refusa, malgré

1. *Op. Calv.*, t. XVII, trad. J. Bonnet, *Récits*, 2e s., p. 232.

2. Il avait été arrêté à Sens avec une charge de Bibles, de Nouveaux Testaments et autres livres de piété. C'est une victime de la propagande par le livre.

prières et menaces, de participer aux offices de l'église Saint-Hilaire, sa paroisse. Dénoncée par le curé, elle fut enfermée à la Conciergerie, où elle fit une courageuse profession de sa foi, résistant aux convertisseurs et même affermissant dans leurs convictions ses pauvres frères chancelants et, spécialement, Anne Du Bourg lui-même. Une captivité de plusieurs mois lui permit d'édifier son entourage par une admirable sérénité. Enfin, condamnée au feu, elle fut mise dans la chapelle de la Conciergerie où elle ne cessa de chanter des psaumes et d'exhorter jusqu'à ce qu'on la mît dans le tombereau qui devait la conduire à la place Maubert. La renommée de sa constance avait réuni une multitude de gens amassés par les rues. *Elle passa comme triomphante* au milieu de cette foule, avec un visage franc et de bonne couleur, les yeux au ciel et un bâillon à la bouche, de sorte qu'elle était en admiration aux plus obstinés du peuple. Ferme jusqu'au bout, elle commença à se dépouiller elle-même pour montrer que la mort ne l'effrayait pas. Le feu enfin vint consumer la noble femme.

En septembre, pas de supplices connus. Le 23 octobre, on brûle à petit feu Adrien Daussy, dit Douliancourt. Il le méritait bien. Pour la seconde fois, il avait été arrêté pour colportage de livres. Cette fois, il fut pris à Clermont en Beauvaisis, porteur de traités religieux, de lettres des réformateurs. Ramené à Paris, condamné au feu, on n'osa pas faire exécuter la sentence à Clermont même, de peur qu'il ne fût délivré en chemin *comme beaucoup d'autres*. Ce trait montre que, si la populace applaudissait à ces supplices, le vrai peuple protestait à sa manière en enlevant les prisonniers quand il le pouvait. Daussy fut brûlé au bout de la rue de Seine, sans qu'on l'entendît pousser un soupir.

Le 24, c'est le tour d'un étudiant au Collège de la Merci, Gilles Lecourt, de Lyon. Il avait été dénoncé par un faux frère, ainsi qu'un cordonnier, Philippe Parmentier et un orfèvre, Marin Rousseau, de Boutigny en Gâtinais. Mis au Châtelet, condamnés à être brûlé sur la place Maubert, ils moururent « bien joyeux et chantants », car ils n'avaient pas de bâillon. Voyant s'allumer le feu, ils chantèrent le cantique de Siméon : *Or laisse, Créateur, en paix ton serviteur*... Le 26, supplice de Pierre Milet[1] ; le 15 novembre, celui de Pierre Arondeau ; en décembre, celui de

1. C'était un marchand qui avait donné asile à la dame de la Caille.

Jean Geoffroy. Le 23 décembre, la place Saint-Jean en Grève voit le supplice de l'illustre Anne Du Bourg. Enfin, André Coiffier, Jean Isabeau, Jean Judet, avertisseur de l'Église de Paris, viennent compléter la liste des martyrs de 1559.

On imagine l'émotion produite par ces dénonciations, arrestations, perquisitions et brûlements. L'irritation fut portée à son comble par la reprise du procès d'Anne Du Bourg. Déjà un laïque de l'Église de Paris, le sire de Villemadon, avait osé écrire à la reine Catherine une lettre éloquente et hardie où il lui rappelait le temps où elle chantait des psaumes, à l'heure de son délaissement. L'Église de Paris, sachant que les Guises pressaient le procès d'Anne Du Bourg, osa lui rappeler qu'elle avait promis de faire cesser la persécution, mais que l'on ne s'était point aperçu d'un ralentissement quelconque, alors que les protestants s'étaient efforcés de faire, selon son désir, de petites assemblées pour ne pas fournir de prétextes à leurs persécuteurs. Ils lui affirmaient que Dieu ne laisserait pas sans punition une iniquité comme la mort d'Anne Du Bourg. Puisque Dieu avait commencé à châtier le feu roi par une mort inattendue, elle pouvait penser que son bras serait encore levé pour parachever sa vengeance sur elle et ses enfants. Si on attente contre lui et les autres chrétiens, il y a « grand danger de troubles et émotions ».

La reine, aveuglée, vit la menace et non l'avertissement. « On me menace. Ils veulent me faire peur. Ils n'en sont pas encore là où ils pensent. »

Dès lors, toute intervention en faveur de Du Bourg fut écartée. Ses frères, neveux d'un chancelier de France, furent renvoyés durement. On essaya d'agir sur Rome, à force d'écus. On essaya de délivrer Du Bourg par un coup de main qui ne réussit pas.

Pendant ce temps, Du Bourg était étroitement tenu à la Bastille, souvent au pain et à l'eau. Après le coup de main, le prisonnier fut mis dans une cage de fer. Plusieurs venaient à lui pour le détourner, mais il restait ferme, sûr de la justice de sa cause. Il louait Dieu en chantant des psaumes et s'accompagnant sur son luth.

Pourtant, il avait 38 ans [1]... Des amis habiles lui représentaient qu'on se contenterait d'une semi-rétractation qui laisserait sa conscience libre. Il eut un moment

1. Voir sur Du Bourg, *France protestante*, Jules Bonnet, *Récits du XVI^e siècle*, 2^e série, 1885. *Bull.*, 1887-1888, les articles de M. Mathieu Lelièvre.

de défaillance. Mais le ministre Marlorat lui fit sentir que toute faiblesse serait un scandale. Il eut le sentiment de sa faute et rétracta la confession ambiguë qu'on lui avait arrachée le 13 décembre.

A ce moment, le président Minard, un de ses plus farouches adversaires, fut assassiné. Par qui ? on ne le sut jamais. En tous cas, ce crime démontrait la surexcitation des esprits. Le cardinal de Lorraine s'en inquiéta. Il savait que l'Électeur palatin envoyait demander la grâce de Du Bourg dont il voulait faire un professeur de droit à Heidelberg. Il ordonna au Parlement d'en finir, et la Cour obéit. Par arrêt du 23 décembre, Du Bourg, convaincu du crime d'hérésie, était condamné à être brûlé en place de Grève.

Il avait eu le temps de rédiger, en sa prison, un discours à ses juges, connu déjà par des fragments publiés par La Place, mais dont le prudent auteur n'avait pas osé reproduire les traits les plus incisifs [1].

Il y a dans cette plainte, d'une éloquence désordonnée bien permise à un homme qui va mourir, des traits hardis, révélateurs des nouveaux sentiments qui se faisaient jour dans la conscience protestante. L'heure de la soumission passive est passée. Il faut examiner de plus près les droits des rois devenus des tyrans.

« Qui a fait roi notre Prince et qui lui a baillé autorité sur tant de peuple ? N'a-ce pas été le grand Seigneur de tous les rois ?... Le roi notre prince est sujet et tous les siens aux commandements du souverain Roi... Vous, rois de maintenant, pensez-vous échapper à la fureur de Dieu en ne portant plus de révérence à sa Parole ? »

Puis, s'adressant directement à ses juges, Du Bourg leur dit :

« Considérez quelle cruauté vous exercerez. Et, si vous avez quelque égard aux hommes plus qu'à Dieu, sondez en vos cœurs en quelle estime vous pouvez être aux autres pays, et le rapport qu'on fait à tant d'excellents Princes, de tant de prises de corps que vous décernerez au mandement de ce rouge Phalaris ! (le cardinal de Lorraine.) (Que puisses-tu, cruel tyran, par ta misérable mort, mettre fin à nos gémissements). »

1. *Oraison au Sénat de Paris pour la Cause des Crestiens, à la consolation d'iceux : d'Anne Du Bourg prisonnier pour la parole*, 1560... B.N.L^{b}32. Nous croyons, comme M. Mathieu Lelièvre, ce discours authentique et pour les raisons qu'il donne. *Bull.*, 1888, p. 517 et s. Ajoutons que si ce discours avait été rédigé par un autre que Du Bourg, il n'aurait pas manqué d'employer contre le cardinal de Lorraine l'épithète de *Tigre*, rendue populaire par le foudroyant pamphlet d'Hotman (1560). Or, dans ce texte, Du Bourg flétrit le cardinal des noms de *Phalaris*, d'*Astrée*, jamais de *Tigre*.

Enfin, il conclut :

« Non, non, messieurs, nul ne pourra nous faire séparer de Christ, quelques lacs que l'on nous tende, soit fâcherie d'esprit, soit que nos corps endurent. Non, non, vous savez bien, il y a longtemps que nous, habitants en la terre, nous sommes destinés à la boucherie comme brebis d'occision. Donc, qu'on nous tue, qu'on nous brise : pour cela les morts du Seigneur vivront et nous ressusciterons ensemble... Je suis donc chrétien, je le suis ; je crierai encore plus haut, je suis chrétien. Puisqu'ainsi est, happe-moi, Bourreau, mène-moi au gibet. Voilà donc vos jugements sur moi ! Je ne suis point idolâtre : donc, je dois être retranché de votre église. Je l'admets. Je veux montrer l'abus de l'antéchrist : donc je suis séditieux. Je le nie. J'ai recours à mon Dieu seulement par Notre-Seigneur Jésus-Christ : c'est ma condamnation. O pitié ! Je veux soutenir que le seul vrai but de l'homme est de le connaître ainsi : c'est là ma mort. O cas lamentable ! O ruine sur vous... ».

Voilà pourquoi souffraient et mouraient les martyrs de la Réforme, pour leur foi en Dieu connu par Jésus-Christ, pour le redressement des torts et injustices, pour la création d'un peuple chrétien.

Au matin du 23 décembre 1559, Anne Du Bourg fut amené de la Bastille à la chapelle de la Conciergerie du Palais. Il y reçut communication de sa sentence. Le condamné chargea le greffier d'assurer ses juges qu'il n'éprouvait pour eux, au moment de mourir, aucun mauvais sentiment. Puis, il entonna un psaume... il eut encore à subir l'assaut de trois docteurs de Sorbonne, Antoine de Mouchy dit Demochares, dont le nom sinistre a enfanté celui de mouchard, Fabet et De la Haye. Ils se heurtèrent à une âme d'acier et l'abandonnèrent aux soins du curé de Saint-Barthélemy, l'abbé de Montebourg, que le prisonnier ne voulut pas même entendre.

A trois heures, Du Bourg fut livré à la justice et le cortège se dirigea vers l'hôtel de ville, sous l'escorte de 400 hommes d'armes et de 200 cavaliers. On craignait un enlèvement. En chemin, le prisonnier fortifiait son cœur par le chant des psaumes. Sur la place, apercevant la foule, il dit : « Mes amis, je ne suis point ici comme un larron ou un meurtrier, mais j'y suis pour avoir maintenu l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Le prêtre qui l'accompagnait lui présenta un crucifix. Mais il détourna la tête pour ne point le baiser, tandis qu'on l'entendait répéter plusieurs fois cette prière : « Seigneur, mon Dieu, ne m'abandonne point,

afin que je ne t'abandonne. » Son corps se balança bientôt dans l'espace, tandis que le feu allumé sous la potence consumait ses restes mortels.

Un avocat passionné du catholicisme, Florimond de Raemond, raconte que la jeunesse fondait en larmes au retour de l'exécution et maudissait les juges qui avaient condamné Du Bourg. Il ajoute que « ce supplice fit plus de mal au catholicisme que cent ministres n'eussent su faire [1] ».

Lancé sur une pareille voie, il est impossible de s'arrêter. La mort d'Anne Du Bourg n'est qu'un épisode au milieu de scènes de terreur. « Depuis le mois d'août jusqu'au mois de mars suivant (de 1559 à 1560), dit l'historien des *Martyrs*, il n'y eut que prises et emprisonnements, pilleries de maisons, proclamations à bans et meurtres des serviteurs de Dieu. » Th. de Bèze dit tout aussi fortement du règne de François II, qui ne dura que 17 mois : *Si ces jours-là n'eussent été abrégés, personne ne serait échappé.*

Que l'on compare un homme comme Antoine Du Bourg, jurisconsulte éminent, brûlé pour rester fidèle à sa conscience comme à son rêve de Réforme, avec le cardinal astucieux et roué, intelligence sans scrupules, capable de toutes les souplesses ou de toutes les violences pour conquérir ou garder le pouvoir, et qu'on nous dise franchement lequel fait le plus d'honneur à la France et à l'humanité.

Au XVI^e^ siècle même, la mort de pareils hommes apparut comme un insupportable scandale. Un sursaut général souleva tous ceux qui souffraient déjà des abus, des violences, de la ruine du pays, et la conviction naquit qu'il fallait arracher un roi, mineur en fait, à la camarilla tyrannique qui ruinait le pays à son profit, achevait de déshonorer l'Église et répandait dans tout le pays des semences de bassesse et de corruption. La conjuration d'Amboise n'est pas autre chose qu'une ligue de Bien public.

1. Moins équitable, M. Goyau met des guillemets au mot « martyr » quand il veut désigner les héros de la résistance française au désordre et à la corruption. Son *Histoire religieuse de la France* n'est en fait qu'une Histoire tendancieuse du catholicisme français.

CHAPITRE VI

LA RÉFORME SOUS FRANÇOIS II

Le cardinal de Lorraine pape et roi en France. — État troublé du pays. — Mécontentement général sous la tyrannie. — La protestation des pamphlets. — La conjuration d'Amboise, entreprise de salut public. — Impitoyable répression. — Le Tigre d'Holman. — Les Guises veulent établir l'Inquisition en France. — L'Hospital et la reine promulguent l'édit de Romorantin. — Les Guises font, les premiers, appel à l'étranger. — Un régime de terreur. — Arrestation de Condé. — Il est condamné à mort. — François II est emporté en 17 jours. — Sa mort met fin à la terreur.

Sous le nom de François II, les Guises étaient rois. Était-ce légitime ? D'après la tradition française, certainement non. Légalement, le roi était d'âge à gouverner par lui-même. Mais, dans la crise du royaume, comment laisser un pouvoir absolu à un jeune prince fort peu intelligent, en proie à des accidents nerveux et livré tout entier à la passion que lui avait inspirée sa jeune femme, Marie Stuart ? Il avait besoin de conseillers et ce rôle devait revenir aux princes du sang, les Bourbons. Les Guises avaient accaparé le pouvoir et ils en abusaient de toutes manières [1]. Leur attitude devait coaliser contre eux tous ceux qu'ils avaient écarté à leur profit, les Bourbons d'abord, ensuite la puissante maison du connétable de Montmorency, ses neveux les Châtillon, et en troisième lieu, les protestants qu'ils avaient la prétention d'exterminer. Derrière ces trois groupes, se rangeaient tous les bons Français qui avaient à souffrir de l'état déplorable du royaume livré à des ambitieux étrangers, tous les mécontentements légitimes et

1. Voyez les témoignages concordants de l'ambassadeur d'Angleterre, de l'envoyé du duc de Toscane. Celui-ci écrit : « Le cardinal de Lorraine est pape et roi en France. » Van Dyke, *Cath. de Médicis*, I, 139.

les haines provoquées par une suite déjà longue de passe-droits, de violences et d'injustices.

Il fallait agir. Le royaume était profondément troublé. Vers la fin de 1559, l'ambassadeur vénitien écrit qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait plusieurs personnes brûlées, beaucoup d'autres emprisonnées et cependant le nombre des opposants grandissait chaque jour. En province, les hérétiques étaient fréquemment arrachés des mains de ceux qui venaient les arrêter. A la même date, un sergent de police qui portait des lettres de l'inquisiteur fut tué près de Chambord[1] où se trouvait la cour, et dépouillé de son courrier. Signes évidents du mécontentement général.

Il y en avait d'autres. La guerre de pamphlets dirigée déjà contre les usurpateurs du pouvoir est commencée. Il faut donner une voix à ces protestations de Français, si souvent sacrifiés par des historiens qu'égarent leurs passions confessionnelles ou leur respect inné du pouvoir.

C'est au peuple que les mécontents s'adressent : « Peuple français, l'heure est maintenant venue de montrer « la foi et loyauté » que nous avons à notre bon roi. Voici les étrangers à nos portes qu'ils ont fait venir pour être ministres et instruments de leur méchante entreprise... Ils font descendre huit mille Italiens pour mettre le pauvre peuple français en proie et en pillage... Ha ! pauvre nation française, est-ce là l'estime que l'on fait de ta fidélité[2] !... »

On se passait sous le manteau pamphlets et brocards dévoilant l'ambition des Guises, leur avarice insatiable, leur vie privée, les attaquant comme étrangers, comme usurpateurs. Le prince de Condé, autrement énergique que son frère, avait fait faire une enquête destinée à établir les méfaits des Guises et à chercher ce qui pourrait être tenté *en bonne conscience* pour le bien de Sa Majesté et du public. Les Guises étaient accusés de larcins, pilleries, concussions sur les deniers du roi et du public[3], et la conclusion s'imposait. Il faut s'emparer des deux frères, de François de Guise et du Cardinal, et faire leur procès par les États généraux.

1. Et non près de Chantilly comme dit Van Dyke, *l. c.*, I, 748.
2. *Complainte au peuple français. Mém.* de Condé, I, 404...
3. Cf. Regnier de la Planche ou plutôt le travail publié sous ce nom : *De l'Estat de France...*

Mais, sur les moyens, on se divisa. Les Montmorency et les Châtillon reculaient devant une action violente que l'on pourrait représenter comme dirigée contre le roi.

Condé ne paraît pas avoir été arrêté par ces scrupules et il fut « le chef muet » de l'entreprise qui allait suivre. Il entendait que rien ne fût fait « contre Dieu, le roi, ses frères, ou l'État », mais il voulait que quelque chose fût tenté contre les Guises usurpateurs du pouvoir et contre la Cour telle qu'elle était alors constituée.

Il semble, au dire d'historiens incomplètement libérés de la littérature royaliste des siècles écoulés, que la cour, c'était la France, que lutter contre elle, c'était attaquer la France elle-même. Pourtant, nous savons aujourd'hui ce qu'était cette cour encombrée de métèques italiens, espagnols, lorrains, ce que valaient ses mœurs, et quelle éducation pouvait résulter d'un contact journalier avec ces gentilshommes sans foi ni loi, avec ces « belles et honnêtes dames » que Brantôme a si copieusement détaillées[1].

Nous avons vu que les mécontents étaient nombreux sur tout l'ensemble du territoire. Le peuple, écrasé, ne comptait guère. Mais parmi les seigneurs, les hauts bourgeois, les intellectuels du temps, on ressentait les outrages reçus des Guises. La sédition était dans l'air. Mais il fallait un agent d'exécution. Il se trouva dans la personne de Jean[2] de Barry, seigneur de la Renaudie.

La Renaudie avait eu des démêlés avec la famille Du Tillet, qui avait gagné un procès contre lui, grâce à de faux témoins et à des faux. Il avait été ensuite rétabli dans son honneur et ses droits[3]. Pendant les persécutions du règne de Henri II, il s'était réfugié à Lausanne « pour la religion ». C'est là qu'il avait épousé Guillemette de Louvain, fille du seigneur de Rognac, sœur de la femme de Gaspard de Heu, seigneur de Buy, échevin de Metz. Les Rognac s'étaient ralliés de bonne heure aux idées nouvelles et avaient quitté la France en 1533 après l'affaire des placards. La Renaudie était parent du seigneur de Caussade, égale-

1. L. Mouton, *Bussy*, p. 31.

2. La *France protestante*, dit Naef (*la Conjuration d'Amboise*, p. 261), soutient la tradition de Godefroy. C'est vrai pour l'article Barry, mais dans l'article *Bouchard*, la *France protestante* donne bien le prénom de Jean et, cela, d'après les archives de Genève.

3. Naef, p. 45.

ment réfugié pour la foi. Sa fille épousa Pierre de Larochefoucauld. En Suisse, il était en relations avec les réformateurs, avec Calvin, de Bèze, Viret, Macar.

D'autre part, il servait auprès du roi de Navarre les intérêts de l'église persécutée. En 1560, il avait l'âme ulcérée par l'assassinat de son beau-frère Gaspard de Heu, que les Guises avaient fait étrangler sans forme de justice dans les fossés de Vincennes. Sa situation personnelle devait le mettre à la tête de tous ceux qui avaient à se plaindre de l'éloignement des princes du sang, de la corruption de la justice, de la répartition partiale des finances, charges et offices. Les violences et les abus finirent par réveiller les consciences, et Jean de Barry se chargea de les grouper en une fédération de réformateurs et de mécontents.

Avant de passer à l'action il fallait consulter les juristes et les théologiens. Pouvait-on légitimement s'opposer au gouvernement usurpé par les Guises[1] ? Les juristes répondirent affirmativement et, parmi eux, le plus illustre, Fr. Hotman.

La Renaudie prit alors la tête du mouvement. En janvier 1560, il réunit ses adhérents à Aubonne, dans le canton de Vaud. Des réunions semblables eurent lieu à Lyon, à Nantes. De nombreux gentilshommes, délégués des provinces, y assistèrent. On fixa le coup de main au 6 mars. Tout semblait marcher à souhait. Mais, à Paris, la Renaudie était descendu chez un avocat protestant, des Avenelles, qui, pris de scrupules ou de peur, fit avertir les Guises. La Cour, affolée, quitta Blois en hâte pour se renfermer au château d'Amboise plus facile à défendre. Coligny et ses frères furent mandés à la Cour pour servir d'otages. On publia en hâte un édit qui promettait une amnistie générale aux protestants. Pendant ce temps, les conjurés avançaient. Le coup, fixé au 10 mars, fut remis au 22. De nouvelles trahisons livrèrent aux Guises les noms et les forces des conjurés qui, arrivant par des routes différentes, furent exterminés en détail ou amenés captifs à Amboise. La Renaudie lui-même fut tué, le 18, dans la forêt de Château-Renaud. Son corps, mis en pièces, fut exposé sur des pieux aux environs d'Amboise. Le

1. D'après Chantonay, ambassadeur d'Espagne, les prédicants d'Augsbourg, de Strasbourg et autres villes protestantes « n'ont jamais trouvé bon que l'on ensaigna les mains ni du sang du roi, ni de ceux de Guise ni autres ». Ils proposaient seulement de s'emparer du roi, des Guises, puis de convoquer les États généraux. Si les Guises faisaient opposition, il faudrait les proscrire. Il prétend qu'à Genève on conclut qu' « on pouvait tuer tous les contrariants ». Calomnie manifeste en ce qui regarde Calvin, qui désapprouva ostensiblement la conjuration. Cela ne peut plus être contesté. Voyez Naef, *la Conjuration d'Amboise*, ch. iv.

courage évident des conjurés se heurta partout aux mesures que les Guises avaient eu le temps de prendre. Mais ils avaient eu vraiment peur et, dans la répression, ils se montrèrent impitoyables. Condé, soupçonné d'être le « chef muet » de l'entreprise, fut mis aux arrêts. Quant à tous ceux qui furent noyés, pendus, décapités, il serait difficile d'en fixer le nombre[1]. « Le supplice de ces malheureux, dit Davila, historien catholique, panégyriste de Catherine de Médicis, le supplice de ces malheureux, tourmentés par les soldats, déchirés par les bourreaux, forma un horrible spectacle. » Dans la Loire on voyait des groupes de six, dix, douze noyés attachés à des perches et ayant encore leurs bottes aux jambes. « On ne vit jamais telle pitié », dit un contemporain.

Cette répression est d'autant plus horrible qu'elle se continua et se prolongea à froid. La Bigne, secrétaire de Condé, avait révélé les secrets de la conspiration pour sauver sa vie. Il n'en fut pas moins exécuté. D'autres, comme Mazères, Renay, Du Pont, Villemongis avaient été arrêtés, malgré l'édit portant amnistie aux conjurés qui promettraient de se retirer. Ils n'en furent pas moins décapités. A Amboise et aux environs, il y avait des pendus partout. La puanteur des cadavres sans sépulture était horrible. Pour les gentilshommes, on avait dressé un échafaud sous les fenêtres du château. La reine Catherine exigeait que la Cour, parée, vînt assister aux exécutions. Elles ne se passaient pas toujours sans incidents. Sur l'échafaud, par exemple, Villemongis, trempant ses mains dans le sang de ses compagnons, les avaient élevées vers le ciel en criant : « Seigneur, voici le sang de tes enfants ! Tu en feras la vengeance. » On sait combien la cruauté est voisine de la débauche. La Cour se condamnait elle-même en se montrant capable de supporter de pareils spectacles. Il y eut une femme cependant qui n'en put tolérer l'horreur, c'était Anne d'Este, la propre femme du duc de Guise. Elle se souvenait sans doute des leçons évangéliques de sa mère, Renée de France. Se levant un jour, éperdue et baignée de larmes, elle se retira dans ses appartements. Catherine la suivit, voulut savoir la cause de son émoi : « J'en ai, répondit-elle, toutes

1. Les sources antiguisardes parlent de 1.200 victimes. Chiffre exagéré peut-être, bien que les victimes connaissent en général mieux leurs blessures que les autres. Romier, sans la moindre apparence de preuves, réduit à *cent* le nombre des *victimes officielles !* Il passe fort vite sur ce qu'eut d'odieux la répression. Cf. Naef, *la Conjuration d'Amboise*, p. 118.

les raisons du monde, car je viens de voir la plus piteuse tragédie et étrange cruauté à *l'effusion du sang innocent et des bons sujets du roi*, que je ne doute pas qu'en bref un grand malheur ne tombe sur notre maison et que Dieu ne nous extermine pour les cruautés et inhumanités qui s'exercent[1]. »

Parmi ces « bons sujets du roi », il y avait, en effet, un baron de Castelnau, qui étonna par sa connaissance des saintes écritures[2] son triste et faible juge, le chancelier Olivier. Il lui rappela le temps où il penchait lui-même vers la Réforme nécessaire : « Ne désiriez-vous pas aussi, de tout votre cœur, que toute la noblesse de France me ressemblât en zèle et bonne affection parce que j'avais suivi la bonne et sûre voie? N'est-ce pas vrai?. »

Olivier resta confondu — mais opina pour la mort. Ces hommes qui avaient risqué leur vie dans une entreprise de Salut public ne craignaient pas les enquêtes. L'orfèvre Le Picard « déchiffra au chancelier de fil en aiguille ce qu'il avait été toute sa vie ». Un homme de lettres, le jeune Pierre de Campagnac, rappela de même à son juge que dans sa jeunesse, à Poitiers, il avait tué un de ses camarades, ce qui fit que son propre père n'avait plus voulu le revoir jamais. Mortifications terribles qui, mêlées de remords sans doute, jetèrent le pauvre chancelier dans une telle mélancolie qu'il en mourut peu après.

Ces exemples suffiront à faire comprendre le mot douloureux de Jean d'Aubigné. C'était peu après la triste fin de la conjuration; le seigneur huguenot passait à cheval par Amboise, avec son jeune fils Agrippa et une vingtaine de compagnons. Apercevant à une potence une rangée de têtes encore reconnaissables, il ne put contenir son indignation et s'écria : « *Ils ont décapité la France, les bourreaux!* » Puis, posant la main sur la tête de son fils âgé de huit ans et demi, il ajouta : « Mon enfant, il ne faut pas que ta tête soit épargnée, après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction. »

1. « Cette scène funèbre, dit, en effet, très bien Michelet, sembla porter malheur à tous ceux qui en avaient été les témoins, à François II, à Marie Stuart, au grand Guise, au chancelier Olivier, protestant dans le cœur, qui les avait condamnés et en mourut de remords. » *Précis de l'Hist. de France.*

2. « Où êtes-vous devenu si savant? » demandait Olivier à Castelnau. — « Chez vous, par vous-même, par vos exhortations, quand vous me disiez d'aller à Genève, quand je vous vis pleurer votre faiblesse pour le massacre des Vaudois... »

On sait que la tragique leçon ne fut pas perdue.

Malgré les efforts d'historiens qui veulent faire servir leur art à un avenir de réaction, la répression d'Amboise fut un massacre effroyable. La France n'était pas tombée assez bas pour que l'indignation nationale pût rester sans voix. Une nuée de libelles s'abattit sur le cardinal de Lorraine, un surtout, atroce, enragé, rugissant comme son titre même, *le Tigre*.

C'est la catilinaire de la Réforme « qui déversait l'opprobre goutte à goutte sur la vie tout entière du cynique et sanguinaire prélat [1] ». Il faut connaître au moins quelques-unes de ces pages vengeresses où chaque mot porte, où chaque phrase est un coup de massue qui terrasse : « Tigre enragé ! Vipère venimeuse ! Sépulcre d'abomination ! Spectacle de malheur ! Jusques à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de notre roi ? Ne mettras-tu jamais fin à ton ambition démesurée, à tes impostures, à tes larcins ? Ne vois-tu pas que tout le monde les sait, les entend, les connaît ? Qui penses-tu qui ignore ton détestable dessein, et qui ne lise en ton visage le malheur de tous nos jours, la ruine de ce royaume et la mort de notre roi ? »

« Je ne veux d'autre témoignage, pour te convaincre, que tes propres actions. Tu sais bien que, vivant le roi François Ier (le jugement duquel était admirable), tu n'osais comparaître devant lui, et qu'il défendit au feu roi Henri, son fils, que toi, ni les tiens, n'eussiez aucune intelligence de ses affaires. Mais toi, voyant que ta vertu ne t'y pouvait conduire, tu vins à implorer l'aide des femmes et demander leur alliance... Avec tels moyens, tu entras au maniement des affaires de ce royaume, dont, depuis, il n'a été que misérable. Car il n'a été fait, dit, ni pensé autre chose par toi qui ne revienne au dommage de la France... Tu fais mourir ceux qui conspirent contre toi : et tu vis encore, qui as conspiré contre la couronne de France, contre les biens des veuves et des orphelins, contre le sang des justes et innocents ! Tu fais profession de prêcher de sainteté, toi qui ne connais Dieu que de parole, qui ne tiens la religion chrétienne que comme un masque pour te déguiser ; qui fais ordinaire trafic, banque et marchandise d'évêchés et de bénéfices ; qui ne vois rien de saint que tu ne souilles, rien de chaste que tu ne

1. Read, *le Tigre*, p. 7.

violes, rien de bon que tu ne gastes !... Monstre détestable ! Chacun te connaît, chacun t'aperçoit et tu vis encore ! N'entends-tu pas crier le sang de celui que tu fis étrangler dans une chambre du Bois de Vincennes [1] ? S'il était coupable, que n'a-t-il été puni publiquement ? Où sont les témoins qui l'ont chargé ? Pourquoi as-tu voulu en sa mort rompre et froisser toutes les lois de France, si tu pensais que, par les lois, il pût être condamné ? »

Le cardinal sentit, cette fois, le fer rouge et Brantôme témoigne que si le « galant auteur du *Tigre* » eût été appréhendé, « quand il eût eu cent mille vies, il les eût toutes perdues », tant le cardinal en fut exaspéré. On ne put trouver l'auteur qui n'était autre que Fr. Hotman, et on se rattrapa sur un pauvre libraire sur qui on avait saisi un exemplaire de l'ouvrage. Il fut mis à la question et pendu sur la place Maubert et bientôt suivi dans la mort par un libraire de Rouen qui, voyant la foule prête à se ruer sur son confrère, avait opiné qu'il ne fallait pas souiller ses mains du sang d'un malheureux que le bourreau allait dépêcher.

Le conseiller *de Lyon* qui faisait si prompte justice voulait, paraît-il, « contenter » le cardinal et « gagner son état de président au parlement de Bordeaux ».

On voit à ces détails si « les mécontents » avaient des raisons de l'être. En somme, ils étaient légion, ils emplissaient Paris, les villes, les provinces. Qu'ils aient songé à « conspirer » contre un pouvoir de fait conquis par des mains et des moyens indignes, rien de plus naturel.

Cela ne peut étonner que les historiens de l'ancienne monarchie ou les préparateurs d'une monarchie nouvelle. Qu'il y ait eu beaucoup de protestants dans ceux qui rêvaient d'une révolution libératrice, rien de plus logique. « Quand la protection publique cesse, le gouvernement s'affichant comme le gouvernement d'un parti, chacun était tenté de se protéger soi-même. » Ce mot de Michelet indique bien que, derrière les conjurés d'Amboise, il y avait tout un peuple et toute une révolution. Elle échoua, cette révolution, par la légèreté des Bourbons, par les scrupules des huguenots que leurs chefs retenaient dans la soumission, par la réserve des Montmorency, l'abstention des Châtillon. La conjuration d'Amboise, dit Romier, « ne fut pas une entreprise des protestants, les faits le prouvent, le roi et

1. Gaspard de Heu, beau-frère de la Renaudie, un de ceux qui avaient servi la cause française à Metz et qui en avait reçu cette singulière récompense.

les Guises eux-mêmes le reconnaîtront. » Calvin la condamna expressément. Si Théodore de Bèze l'approuva, il n'osa le faire ouvertement. Mais d'autre part, un nouveau protestantisme naissait qui se souvenait des Macchabées et qui trouvait légitime la résistance aux tyrans. Ces protestants-là approuvèrent la conjuration. La répression sans mesure qui en fut la suite ne fit qu'augmenter le total déjà effrayant des haines déchaînées.

La peur avait poussé les Guises à de nouveaux crimes. Mais la reine-mère qui avait eu peur aussi se prit à réfléchir. Elle sent faiblir un des partis sur lesquels elle s'appuie, celui des Guises. Elle veut savoir d'où vient le mouvement. Elle interroge Coligny, qui la supplie de prendre le pouvoir en mains. Elle va jusqu'à vouloir interroger un ministre huguenot.

Il paraît, en effet, qu'elle avait voulu consulter le distingué ministre de Paris, Chandieu [1]. Mais ces convocations, malgré les sauf-conduits, finissaient si souvent par des supplices, que Chandieu ne parut point. On remit alors à la reine un mémoire rédigé par d'Albiac, ministre de Tours.

D'Albiac expose que, puisqu'un Français ne peut voir la reine sans danger de mort, il faut bien lui écrire. Pour lui, il y a un moyen d'apaiser les troubles, c'est *que la raison devienne maîtresse et non la force*. Les conjurés d'Amboise n'en voulaient pas au roi, ni à elle-même. Ils voulaient seulement ne pas être empêchés de présenter leurs doléances. Les huguenots n'approuvent pas la rébellion. Souvent ils ont préféré être taxés de lâcheté plutôt que de révolte. Ce qui a rendu nécessaire et légitime leur violence, « c'est *que leurs ennemis empruntaient les forces du roi pour les détruire* ». Les huguenots sont les plus fidèles sujets du roi. Mais il faut renoncer à les exterminer. Toutes les exécutions n'ont servi et ne serviront à rien. Il faut un libre concile général ou tout au moins national. En attendant, qu'on laisse en repos les consciences en la simplicité des Écritures [2].

Le mémoire avait été remis par un jeune homme, nommé *Le Camus*. Il faillit

1. « J'ai entendu réciter tant de vertus singulières de ce jeune gentilhomme que je crois qu'il ne me trompera point, joint *que ce sont gens de parole...* Ils m'ont bien assuré l'an passé que si je ne faisais cesser les persécutions, on verrait une merveilleuse confusion et désordre en ce royaume et vous voyez où nous en sommes venus ; mais je crains que pis advienne. » Regnier de la Planche, éd. Pellechet, p. 153.

2. Lire ce Mémoire dans Regnier de la Planche.

coûter la vie au messager. La reine-mère le lisait, quand elle fut surprise par Marie Stuart qui épiait toutes ses actions. Elle eut la faiblesse de le lui remettre pour le porter à ses redoutables oncles, le duc et le cardinal. Ceux-ci firent courir après Le Camus qui, ramené devant le roi, les reines, eux-mêmes, fut soumis à un interrogatoire serré. Ne voulant pas dénoncer ses amis, il prétendit tenir le document d'un gentilhomme nommé Théophile... Les Guises, sentant qu'ils avaient mis la main sur un huguenot, l'interrogèrent sur l'affaire d'Amboise. Le Camus affirma n'en rien savoir, sinon que l'entreprise avait été faite pour assembler les États du royaume et remédier à la situation. Il ajouta que l'échec du mouvement n'avait pas découragé ses « entrepreneurs », qu'ils entendaient continuer leur œuvre de salut en s'emparant, par exemple, d'une province du royaume, en s'y fortifiant et en semant de là tant d'écrits et en tant de langues, que les nations verraient la bonté de leur cause. L'aveu était d'importance. Le Camus fut emprisonné et les interrogatoires se renouvelèrent et, hors de toute règle, par le cardinal lui-même. Finalement celui-ci, pour intimider le jeune homme, lui fit connaître une prétendue condamnation à mort qui allait être exécutée le jour même. Il ajouta, en bon apôtre rompu à ces ruses, qu'il avait bien du regret d'une pareille décision à cause de l'amitié qu'il avait eue pour le père du condamné, et de la jeunesse de celui-ci. Bien qu'ému de voir la mort si proche, le jeune homme ne faiblit point. Après avoir prié Dieu, il déclara fermement que « puisqu'il n'avait commis aucun crime contre la majesté du roi, celui-ci ne pouvait le faire mourir que par manifeste tyrannie »; qu'il acceptait au reste la volonté de Dieu, mais que, quant à demander un prêtre pour se confesser et à prendre une croix, il n'en ferait rien, car cela était contre sa religion. Le lieutenant du roi, le chancelier ne purent rien en tirer d'autre et alors commença pour lui un triste voyage de prison en prison, au hasard des déplacements de la cour. On finit par mettre la main, à Tours, sur les sœurs du jeune homme qui, pour le sauver, révélèrent que le prétendu Théophile était le ministre de Tours. Le Camus, mis au courant, avoua qu'il avait égaré les recherches pour ne pas compromettre ses amis et celui dont il tenait le mémoire, le contrôleur Servin. Ce fut l'occasion d'une dernière scène entre les Guises et lui. Comme il continuait à affirmer que l'entreprise d'Amboise n'était dirigée que contre les Guises qui s'étaient emparés du roi et du gouvernement, le duc s'em-

porta sans mesure, criant qu'il en avait menti et, « levant les mains comme forcené », il se serait livré contre le prisonnier à quelque acte de violence s'il n'avait été retenu par la présence de la reine-mère. Le Camus, sans se laisser intimider, répliqua qu'il n'était pas l'auteur des bruits qui couraient : le duc n'avait qu'à dépêcher des gens par tout le royaume et il en aurait son cœur éclairci... Là-dessus, le jeune homme fut remis au régime précédent, c'est-à-dire qu'il suivit la cour de prison en prison, jusqu'au jour où la mort de François II vint le délivrer comme beaucoup d'autres.

Cet épisode est révélateur de l'état de l'opinion : la meilleure France était contre les Guises. Ils étaient le seul obstacle à la réconciliation et à la paix. Chantonay lui-même le reconnaissait et conseillait à la reine de les éloigner. Mais elle n'osait. Faible, partagée, reculant devant la hardiesse de protecteurs qu'elle savait capables de tout, elle n'eut pas le courage qu'il fallait pour obéir à l'opinion.

Les Guises, eux, avaient senti le vent qui les menaçait. Ils voulurent aussitôt parer au danger. Pour ramener, c'est-à-dire, en fait, pour tromper l'opinion, ils opposèrent pamphlets à pamphlets et poussèrent Du Tillet à se faire le médiocre avocat d'une mauvaise cause. En même temps, ils résolurent d'envoyer vers le roi d'Espagne et autres princes chrétiens. Au roi d'Espagne il s'agissait de rappeler les décisions prises à la paix de Cateau-Cambrésis, qui stipulaient l'extermination de l'hérésie. Quant aux princes luthériens, il fallait leur faire entendre qu'on les calomniait eux, les Guises. Ils étaient opposés aux sacramentaires et calvinistes, mais ils n'étaient pas ennemis de l'Évangile, ni de la doctrine luthérienne. Ils désiraient au contraire l'introduire au royaume [1].

Avec l'argent du roi, les Guises entretiennent des « pensionnaires » près des villes impériales ; les Rascalon jouent le même jeu auprès du Palatin.

En France, ils ont tellement mâté les gens vertueux des Parlements, tellement institué de mercenaires « par dons et promesses de bénéfices », que nul n'ose plus, là, « lever le nez ». Ils songent même à introduire en France l'Inquisition d'Espagne. Ils l'auraient fait, si le nouveau chancelier, l'Hôpital, n'avait

1. Regnier de la Planche, L'exactitude du récit connu sous ce nom est confirmée par les documents publiés de nos jours sur l'entrevue de Saverne où les Guises, avant le massacre de Vassy, jouèrent en effet cette comédie auprès du bon duc Christophe, qui y fut un moment trompé.

réussi à les en détourner, ce qui fait que Régnier de la Planche rend à l'Hôpital cet hommage qu' « il aurait pu s'opposer plus virilement au mal, mais qu'en somme, il fut, lui seul, par sa modération, l'instrument dont Dieu s'est servi pour retenir plusieurs flots impétueux où fussent submergés tous les Français ».

Ce qui vint, en effet, ce ne fut pas l'Inquisition d'Espagne, mais l'édit de Romorantin (mai 1560). En mars de cette année, la cour, sous le coup de la menace des mécontents, avait promulgué l'édit d'Amboise qui était un acte de peur, plus qu'une décision de tolérance. L'édit de Romorantin n'avait pas de portée réelle. Il enlevait la répression de l'hérésie aux juges séculiers pour la confier aux juges d'église, aux prélats, mais il confiait toujours à l'autorité laïque l'*exécution* des ordonnances et jugements des juges d'église. L'édit condamnait les assemblées comme illicites et ceux qui les fréquentaient comme des rebelles soumis aux peines de lèse-majesté. Les auteurs de placards et libelles étaient soumis aux mêmes peines... Tout ce que les huguenots pouvaient en conclure, c'est que, chez eux, sans assemblée, ils pouvaient vivre en liberté de conscience, si du moins quelque prélat ne se mettait pas en peine de les convertir. Mais qu'est-ce qu'un culte sans assemblée? C'est pour cette liberté surtout que les huguenots avaient souffert et lutté [1].

L'édit de Romorantin, substitué par l'Hôpital à l'Inquisition espagnole que voulaient établir les Guises, ne pouvait satisfaire les huguenots qui se sentaient au contraire de plus en plus menacés [2]. Les Guises, en effet, agissaient avec toute la décision, la suite et la rapidité qui manquaient à leurs adversaires. Dès le début de 1560, ils avaient appelé en France des Allemands avec leurs troupes, celles de Reckerode, de Grumbach et de Weimar. Et c'est ce qui avait porté les huguenots à se prémunir de ce côté-là, à tenir avec le palatin les conférences

1. L'Édit de Romorantin ne satisfit personne. Chantonay fit remarquer que les clercs de l'Église étaient si décriés qu'ils n'oseraient poursuivre les hérétiques. Les Parlements refusèrent d'abord de l'enregistrer parce qu'il était illégal, contraire aux coutumes de l'Église gallicane non moins qu'aux droits de la justice civile. L'Hôpital avoua qu'il ne produisit rien. Il faut beaucoup de bonne volonté pour voir, comme Romier, dans les édits d'Amboise et de Romorantin, « la fondation de la première tolérance ». On n'a, pour être fixé, qu'à lire le texte du dernier : *France protestante*, t. X. *Pièces justificatives*.

2. « Je sais bien, disait l'Hôpital, que ma loi est mauvaise, on pourra l'abroger plus tard... mais si je vous laissais imposer la sainte Inquisition bien plus mauvaise encore, je suis bien certain que vous ne vous en débarrasseriez jamais. » Le savant et habile avocat des Guises, M. Romier, n'a pas signalé ce point de vue.

de Heidelberg. Ce ne sont pas les huguenots, ce sont les Guises qui ont fait, les premiers, appel aux étrangers. Ce sont eux qui envoient le Rhingrave en Allemagne, et des émissaires en Suisse pour lever des mercenaires... Et comme cela ne leur paraît pas suffisant encore, ils demandent au roi d'Espagne son intervention armée[1]. A l'intérieur, ils prennent partout position d'attaque. Ils lèvent des impôts pour payer les mercenaires, ils appellent le ban et l'arrière-ban de la noblesse, noyant les suspects dans les troupes fidèles, ils donnent au roi de France une garde étrangère commandée par le féroce Richelieu. Au même moment, les vieilles troupes envoyées en Écosse pour soutenir la mère de Marie Stuart rentraient en France. Les provinces avaient été fournies de gouverneurs énergiques, affiliés aux Guises. Tout sentait la guerre. Les protestants s'organisaient comme ils pouvaient. Ils sentaient de plus en plus qu'il n'y avait plus d'espoir pour eux que dans une résistance ouverte. Les chefs religieux comme Calvin ne tenaient plus leurs partisans. C'est qu'aussi on leur demandait trop. Ils se fatiguaient de tendre la gorge aux bourreaux. Il y avait des révoltes locales. Maligny fit, pour s'emparer de Lyon, une tentative malheureuse qui fut noyée dans le sang. Le maréchal de Saint-André gagna une fortune honteuse à cette répression, faite sous les yeux du cardinal de Tournon. L'hérésie était partout, à Nîmes, à Montpellier, dans le Dauphiné, mais partout aussi, c'était du sang, des villes prises, des châteaux rasés. Les Guises voulaient des exemples terribles; la corde ou la hache pour les révoltés ouverts; pour les autres, les galères, car « le roi a grand besoin de forçats ».

Malgré tout, après Amboise, après l'arrivée du chancelier L'Hôpital, on sent qu'une autre influence commence à se manifester[2]. L'Hôpital, leur créature, est au fond un tolérant, et Catherine s'inquiète de plus en plus de voir les Guises rencontrer en France des opposants si passionnés. Elle comprend bien que, sur beaucoup de points, les mécontents ont raison. L'Église, disent-ils, est corrompue comme l'État. Mais le chancelier lui-même est venu en faire l'aveu devant le Parlement : « Il n'y a plus d'unité que dans la corruption... Les prélats et les pasteurs eux-

1. 31 août 1560. Le 13 septembre une réponse favorable arrivait. Depuis plusieurs mois les Guises employaient déjà des mercenaires étrangers. Brantôme avoue formellement, en le déplorant, que ce sont les catholiques qui ont fait pour la première fois cet appel aux troupes étrangères si souvent reproché aux protestants.

2. L'ambassadeur d'Espagne sent le changement et s'empresse de le signaler à son maître.

mêmes n'en sont pas exempts. Au lieu d'instruire le peuple, ils ne lui parlent que des dîmes et offrandes, au moyen de quoi ils font métier de le piller et dérober sans conscience... »

Le ministre La Roche-Chandieu et ses confrères ne disaient pas autre chose.

On se plaint d'autre part de la tyrannie des Guises. La reine en souffre elle-même. Elle voudrait s'en libérer, mais elle n'ose. Elle redoute les Guises, déteste Montmorency. Elle sent que les Bourbons conspirent contre elle, et elle a d'ailleurs tout fait pour se les aliéner. Dans ses inquiétudes, elle cherche à se renseigner encore et fait venir un jour un ami des Montmorency, un homme intelligent et intègre, Régnier de La Planche. On ne s'arrête pas assez, d'ordinaire, à cette scène, qui jette un jour très vif sur l'état de l'opinion à une heure décisive de notre histoire nationale.

Voici donc la reine, très douce, et Régnier en face d'elle. Derrière une tenture, le cardinal de Lorraine écoute. D'abord très prudent, Régnier se rassure peu à peu et parle plus nettement. Il y a, dit-il, les *huguenots de conscience* qui ne songent qu'à défendre leur religion, et les autres, plus nombreux, qui songent surtout aux malheurs de la patrie. Les uns veulent être délivrés des cruautés des Guises, les autres pensent que pour rétablir la paix, il faut mettre à leur place les princes de sang. Il faut donner satisfaction aux premiers par un Concile réformateur, et aux seconds par le renvoi de ceux qui se font indûment appeler Princes de Lorraine. C'est à eux seuls que les *prétendus conjurés* en veulent. Le roi, par eux, ne courra aucun risque. Dans un second entretien, la reine essaya d'intimider Régnier en lui demandant si Condé n'était pas le vrai chef des rebelles, et de livrer le nom des conjurés qui avaient échappé à la justice.

Régnier de la Planche répondit avec courage et dignité qu'il avait donné en honnête homme les conseils qu'on lui demandait, mais qu'il n'était ni espion, ni prévôt et qu'au reste, il était peu vraisemblable que Condé ait joué le rôle d'un conspirateur contre son roi.

Là-dessus, la reine fit conduire Régnier en prison, d'où il fut tiré quatre jours après par L'Hôpital.

Naturellement, Montmorency fut exaspéré que l'on osât traiter ainsi un homme

qui avait sa confiance, et Condé sut mieux encore ce qu'il avait à faire, c'est-à-dire se mettre hors de la portée de ses ennemis.

Pendant ce temps, la reine continuait ses consultations. Elle envoyait Coligny faire une enquête en Normandie et enfin, sur ses avis, réunissait une sorte de Conseil élargi qui prit le nom d'Assemblée de Fontainebleau (21 août 1560). La reine et le roi lui-même engagèrent les princes et seigneurs réunis à parler en toute franchise, et plusieurs, en effet, s'exprimèrent avec une liberté fort instructive pour nous. Le chancelier lui-même convint « que les esprits étaient fort indisposés contre les principaux ministres du roi », il fit un sombre tableau de la corruption de l'État et de l'Église, à quoi le duc de Guise répondit assez vivement pour défendre son administration.

Le 23 août, Coligny présenta hardiment une requête qu'il rapportait de Normandie et intercéda pour « des sujets aussi fidèles que malheureux ». Les auteurs de la requête affirmaient leur loyauté royaliste — mais ils devaient aussi à Dieu « un pur service » et « c'est pour cela qu'on les persécutait par le fer et le feu ». « On leur a ôté jusqu'à la liberté de se réunir pour recevoir la pâture céleste. » On les a calomniés. Ils ne demandent pourtant qu'une chose, qu'il leur soit loisible d'entendre, sans se cacher, la pure parole de Dieu.

Le roi loua le zèle de Coligny sans se prononcer sur le fond. Monluc, évêque de Valence, vint ensuite. Il constata les maux criants et affirma que le remède était non la force, mais la douceur. « L'ordre ecclésiastique est tombé dans un tel mépris, que l'homme d'église à peine ose confesser de quel état il est. » Il faut entendre ce langage qui venge la Réforme française de tant de calomnies anciennes ou récentes : « La nouvelle doctrine, osait dire Monluc, n'a pas été semée en deux ou trois jours par des apôtres qui n'auraient d'habileté et de vertus que leur fanatisme. Il y a tantôt trente ans qu'une foule de ministres diligents, exercés aux bonnes lettres, ayant tous les dehors de grande modestie, gravité et sainteté, travaillent à la propager, sans craindre de s'exposer à perdre la vie pour confirmer leur prédication ; et pour cela m'est avis qu'une doctrine qui se recommande par de tels propagateurs mérite au moins quelque attention sérieuse. Or, ces nouveaux prédicants ayant trouvé les peuples sans conduite de pasteur ni de berger, il n'est pas merveilleux qu'ils s'en soient fait volontiers écouter. » Contre eux, quels

moyens a-t-on employé : « Les papes n'étaient occupés pendant ce temps-là qu'à la guerre et à entretenir l'inimitié et les dissensions entre les princes chrétiens. Les rois, qu'ont-ils fait ? Ils ont ordonné des supplices, et leurs ministres... se sont arrangés pour condamner à mort sans pitié ceux dont leur cupidité voulait confisquer les biens à leur profit ou à celui de leurs amis... Les évêques se sont tenus à dissiper dans de folles et scandaleuses dépenses les riches revenus de leurs bénéfices ; et pour comble d'égarement, vous verrez qu'on a pris précisément ce temps pour donner des évêchés à des enfants, ou à des incapables... Les curés, avares, ignorants, ne songent qu'à mener une vie joyeuse et dissolue, et les menus prêtres, plus dégradés aujourd'hui que les barbiers et laquais, se sont, par la corruption effrénée de leurs mœurs, rendus odieux et contemptibles à tout le monde... » Les remèdes ? Ce serait de revenir à Dieu « par un changement complet de vie et de conduite », ce serait de réunir quelque chose comme les États généraux et enfin un Concile général. Que l'on punisse les séditieux, c'est légitime; quant « aux huguenots de conscience, ils ne doivent pas être regardés ni punis comme séditieux ». — « Je le confesse, ajoute le prélat, chaque fois que je vois quelqu'un d'eux mourir si constamment[1] pour la défense de sa croyance, les cheveux me dressent à la tête ; et je me sens contraint de déplorer la dureté de nous autres qui ne sommes touchés ni de ce zèle pour la religion... ni de cette héroïque patience et résignation qui les rend en quelque sorte semblables à nos saints martyrs. »

Marillac, archevêque de Vienne, prononça ensuite un discours habile et hardi, semé de pensées politiques profondes. Un gouvernement ne doit jamais oublier que toute délibération doit avoir son résultat.

« La différence qu'il y a entre le roi et le tyran, c'est que le roi règne avec bienveillance et du consentement de la nation, et que le tyran domine par la force et la crainte. » C'était condamner d'un mot toute la politique religieuse suivie jusqu'alors et renforcée par les Guises. « Ceux qui sont toujours craints, disait Marillac, sont toujours haïs. » Comme remèdes, il faut un Concile général ou national, il faut contraindre les prélats à la résidence et, « comme premier moyen d'amélioration,

1. L'évêque de Valence est plus juste pour les martyrs huguenots que Georges Goyau qui, dans son *Histoire religieuse de la France,* n'écrit leur nom qu'entre guillemets comme pour refuser à leur constance l'admiration que professait un Monluc !

ôter les bénéfices à tous ceux qui ne résideront pas — sans épargner surtout messieurs les Italiens, qui occupent la troisième partie des bénéfices de ce royaume, ont pensions infinies, sucent notre sang comme sangsues... »

Que dut penser Catherine à ce coup droit, elle qui avait amené et intrônisé la plupart de ces sangsues italiennes ?

Il y a eu des prises d'armes, continuait Marillac. « Des deux côtés, il y a eu des fautes de ce genre. Les protestants se sont armés pour présenter une pétition au roi, et beaucoup de prêtres et curés ont, du haut de leurs chaires, appelé leurs auditeurs aux armes, les lançant contre les huguenots, sous prétexte de défendre la religion, comme s'il y eut jamais de bonne religion qui eût besoin pour être implantée ou retenue, de faire répandre le sang de ceux qui, après tout, sont nos frères ! »

Nobles paroles, trop peu connues et citées, qui valurent à leur auteur la haine des Guises.

Coligny parla encore le lendemain. On lui avait demandé combien de personnes avaient appuyé la pétition lue la veille... « Plus de cinquante mille hommes, répondit-il, sont prêts à venir la signer devant vous... » Il protesta en outre contre la garde étrangère imposée au roi — ce qui était un outrage aux sujets. « Le mécontentement qui se manifeste partout n'est pas contre la personne sacrée de Sa Majesté, mais seulement contre ceux qui manient les affaires de l'État. » — « Vous lui avez inspiré, dit fièrement Coligny, la crainte et la méfiance de son peuple. C'est une chose fâcheuse et de périlleuse conséquence. » Il faut licencier cette garde, donner relâche aux persécutions pour la religion, jusqu'à la tenue d'un libre concile.

C'était de la vraie et saine politique, qu'un soldat comme le duc de Guise ne pouvait comprendre. Il riposta avec emportement : « Depuis quand appartient-il aux sujets de venir ainsi régenter leurs princes ? »

Il opposait ainsi à la politique de réflexion et de tolérance la conception autoritaire du privilège et de la force. « Jamais, s'écria-t-il, un concile ne me forcera à renoncer à la foi de mes pères. »

Quant aux États généraux que l'on demande, le roi en décidera. Or le roi, c'était lui et son frère. Celui-ci, plus habile, ne s'emporta point. Mais il déclara

que le roi ne pouvait accorder des temples à ceux de la religion, car, en le faisant il se damnerait à jamais. A quoi servirait un Concile général ? Les dogmes sont depuis longtemps fixés... Il pense cependant qu'on pourrait traiter avec plus d'indulgence ceux qui fréquentent les prêches et chantent les psaumes en français, puisque d'ailleurs la sévérité n'a rien fait. Puis, bon apôtre, il se déclara prêt à sacrifier sa pauvre vie pour la conversion de ces infortunés qui se damnent de gaîté de cœur... Quant aux États généraux, il les acceptait.

Dans la séance du 25 août, les chevaliers de l'Ordre opinèrent à leur tour — mais « sans haranguer ». *Tous* adoptèrent l'avis du cardinal de Lorraine. Il y comptait bien. Dans une promotion toute récente, il avait su n'y faire entrer que des hommes dont il était sûr.

Le lendemain, un édit convoquait les États généraux, pour le 10 décembre.

Les Guises se mirent aussitôt à l'œuvre pour préparer les élections aux États généraux. Ils retirèrent d'abord aux états provinciaux le droit ancien de « députer en corps ».

Chacun d'eux ne put que déléguer un syndic, et la contrainte officielle opéra partout où elle était nécessaire aux intérêts de la faction au pouvoir. Mais toute cette pression ne put étouffer la voix des mécontents.

Dans l'assemblée de l'Ile-de-France, un membre de l'Église de Paris voulut faire insérer dans le cahier des doléances une demande de libre exercice de la religion. A Blois, Jean Bazin exposa les remontrances « de ceux qui tenaient la vraie religion ». A Bourges, il y eut des orages. L'assemblée d'Angers fut signalée par un appel du ministre Ch. d'Albiac à la nombreuse noblesse huguenote et plus encore par l'admirable discours de l'avocat Grimaudet. A Châtellerault, à Poitiers, les huguenots exprimèrent hautement leurs réclamations. A Rodez, leurs candidats furent élus malgré tout. L'ensemble de ces cahiers et remontrances montre clairement que l'opinion, librement consultée, eût été contraire aux Guises. Elle l'était là même où les protestants étaient en très petit nombre. A aucune époque, la France ne fut aussi évidemment non pas antireligieuse, mais anticléricale Le cahier d'Épernay ose dire que les gens d'église ont l'habitude de dénoncer comme une hérésie le moindre reproche qu'on leur adresse.

En résumé, malgré les précautions prises et le régime de terreur imposé par

les Guises seuls, la situation générale était mauvaise. Pris de peur, le roi et ses conseillers décidèrent que les États généraux se tiendraient à Orléans, et ils vinrent s'enfermer dans cette ville. Le roi logea dans le bel hôtel du bailli Jacques Groslot, huguenot que l'on chassa de chez lui et que l'on emprisonna.

Des forces écrasantes entouraient la cour. Les Guises avaient demandé des secours aux princes étrangers. 3.000 hommes étaient venus de Lorraine. On attendait 2.000 Allemands. On retira aux Orléanais, alors en majorité huguenots toutes leurs armes, jusqu'à leurs couteaux.

Des ordres impératifs de se rendre à la cour avaient été expédiés au roi de Navarre et à Condé. Il fallut obéir, car l'Espagne avait promis d'envahir la Navarre en cas de résistance. Leurs amis les pressaient de se déclarer, de se mettre à la tête des mécontents du pays. La princesse de Condé suppliait avec larmes son mari de ne pas se livrer à ses ennemis. Les Bourbons trompèrent toutes les espérances et, le 31 octobre, presque sans suite, ils entraient à Orléans. Ils furent mal reçus, abreuvés de mauvais procédés. Bourbon resta surveillé et Condé enfermé dans une maison couverte de canons, surveillée par des troupes, et dont on avait muré les portes et les fenêtres. Son procès commença aussitôt. On sortit des dossiers l'interrogatoire de La Sagne, courrier de Condé, sur qui on avait saisi des lettres des princes protestants d'Allemagne; l'interrogatoire et les lettres du noble vidame de Chartres, et bien d'autres pièces destinées à établir « le complot ». Il y avait aussi un dossier secret que l'on ne sortit point. Condé se révéla dans l'adversité. Jamais il n'admit ni le complot, ni la légalité du procès qui lui était fait. Seul, séparé de sa belle-mère, en prison comme lui, de sa femme, qu'on refusa de lui laisser voir, de son frère, qui pleurait sans oser agir, il tint bon. Sa femme, un jour, vint se jeter aux pieds du roi, entouré de sa mère, de la Cour, mais elle le supplia en vain[1]. Les Guises avaient eu peur. Ils avaient fait la leçon à leur royal

1. Eléonore de Roye ne demandait qu'une chose, la faveur de voir « une seule fois son seigneur et mari ». Le jeune roi répondit durement que Condé était son plus mortel ennemi, qu'il avait voulu lui ôter son royaume et la vie et qu'il devait s'en venger. Il ne faisait que répéter la leçon apprise. Le cardinal de Lorraine qui était présent « chassa cette princesse fort rudement, l'appelant importune et fâcheuse ». La Planche assure qu'ils avaient résolu de se débarrasser par un assassinat des embarras que la princesse leur causait. C'est la scène de l'Hôtel Groslot, à Orléans, que rappelle l'émail curieux que nous reproduisons plus loin grâce à l'amabilité de son propriétaire, notre ami M. G. Roy. Cf. Les *Mémoires* de Vieilleville ; La Planche, *État de France*, II, 417.

neveu, Condé était donc condamné. La duchesse de Ferrare, Renée, fille de Louis XII, arrivée sur ces entrefaites, ne fut pas plus heureuse. Un arrêt de mort contre Condé fut rédigé d'avance. Les commissaires du procès et tous les princes et seigneurs de la cour reçurent l'ordre de le signer. Trois hommes seulement refusèrent leur signature : le chancelier, qui se prétendit malade, du Mortier et de Beuil, comte de Sancerre. Ce dernier avait répondu : « Je sais mourir, Sire, mais non me déshonorer. »

Catherine, cependant, avait vu avec terreur les événements se précipiter. Elle fit venir L'Hôpital. Les Guises, dit-elle, viennent de prononcer l'arrêt de mort du prince de Condé ; et ils veulent faire assassiner le premier prince du sang. « C'est la guerre civile qu'ils vont allumer en France », répondit le chancelier. Rassurée par ses conseils, la reine avertit le roi de Navarre, elle obtint de lui qu'il renonçât à la régence éventuelle. Antoine, qui ignorait la grave maladie du roi, se montra docile, et Catherine put retourner au chevet de son fils.

François II était tombé malade le 17 novembre. Un abcès de l'oreille le faisait cruellement souffrir. On frémit à la pensée des intrigues furieuses qui entouraient le lit d'agonie du mourant. Le duc de Guise, furieux de voir le pouvoir lui échapper, injuriait les médecins. Il les appelait « larrons et abuseurs de peuples ». Il jurait et blasphémait, parlait de recourir à l'alchimie, aux devins. Il affolait ainsi des hommes qui auraient eu besoin de sang-froid. Ambroise Paré proposa la seule opération qui aurait pu sauver le jeune roi. On ne l'écouta point. Le cardinal de Lorraine ordonnait des vœux, des processions, des cérémonies expiatoires où maint prédicateur demanda au ciel la conservation des jours du roi, *au moins* « *jusqu'à l'extermination complète des hérétiques* [1] ». Le roi lui-même, fanatisé dès longtemps, se vouait à Dieu, aux saints, aux saintes, à Notre-Dame de Cléry. On est pris de pitié pour cette triste victime de l'éducation reçue, en apprenant que, de sa voix mourante, il s'emportait en menaces contre ses sujets calvinistes. Il voulait vivre pour « purger » son royaume de l'hérésie. Il voulait « que Dieu le fît promptement mourir si seulement il épargnait femme, mère, sœurs, parents, amis qui en seraient tant fût peu soupçonnés [2] ».

1. A. de Ruble, *Ant. de Bourbon et J. d'Albret*, t. II, p. 433.
2. Regnier de la Planche, éd. Mennechet, p. 334.

Il était de plus en plus séquestré par les Guises. Coligny et le cardinal de Châtillon, arrivés depuis peu, ne purent le voir et s'en plaignirent. Mais, le 5 décembre, à 10 heures du soir, il expirait. Condé devait être exécuté quelques jours après. Rien ne pouvait plus le sauver que cette mort même.

Ainsi se terminait le règne court, mais fatal, qui, par le gouvernement personnel des Guises, avait ouvert l'ère des guerres civiles.

CATHERINE DE MÉDICIS

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME SOUS CHARLES IX

Catherine et le roi de Navarre. — Situation difficile. — Les États d'Orléans. — Progrès des Protestants. — Les États provinciaux de Pontoise. — Politique de réparations. — Résistance des coupables. — Formation du triumvirat. — Le Colloque de Poissy.

Le nouveau petit roi avait dix ans. Les lois du royaume exigeaient bien nettement, cette fois, un Conseil et la participation au pouvoir des premiers princes du sang[1]. Mais Condé était un condamné à mort et son aîné avait frisé la prison. Catherine, profitant des circonstances, s'empara immédiatement du pouvoir. Par ruses et intermédiaires, par flatteries mêlées d'intimidation, elle obtint d'Antoine de Bourbon qu'il acceptât le titre de lieutenant-général du royaume et qu'il partageât avec elle une autorité dont elle conservait seule la pleine réalité.

Pour se protéger des Guises, elle rappella à la cour le vieux connétable de Montmorency. Arrivé à Orléans, le vieux « rabroueur » trouve à la porte la garde étrangère imposée par les Guises. — « Que faites-vous là ? dit-il. Allez-vous en, si vous ne voulez pas être branchés aux arbres. Le roi de France est gardé par son

1. « De la sorte, la direction du pays se trouvait entre des mains françaises. » De la Barre, *Hist. de Charles IX*, p. 4.

peuple. » Les Guises étaient souples quand il fallait. Ils laissent passer l'orage et tiennent bon sur place, car ils sont encore puissants et tout entourés d'amis et de créatures.

Pourtant, l'ambassadeur vénitien prévoit que le cardinal de Lorraine devra quitter la cour à cause de la haine qui s'attache à son nom. Sa vie même, pense-t-il, est en danger si le connétable reprend la direction des affaires. L'ambassadeur d'Espagne a vu, de son côté, que la reine ne peut plus écarter le roi de Navarre, parce que le peuple et la noblesse sont entièrement de son parti. Celui-ci, un moment, s'exalte si bien, qu'il exprime à Georges Gluck, envoyé du roi de Danemarck, son espoir de voir la France se convertir au protestantisme *devant que l'an fût révolu*.

Sur quoi, le Danois conseille au prince de faire la France luthérienne [1].

Mais la reine ne veut se livrer entièrement ni aux Bourbons, ni aux Montmorency, ni aux Guises. Elle veut les utiliser tous (en les neutralisant l'un par l'autre) pour l'affermissement de son autorité, la seule chose à laquelle elle tienne vraiment. Elle avait besoin du concours de tous pour la sortir d'abord du danger que pouvaient présenter les sessions des États généraux qui allaient s'ouvrir, à Orléans même, le 13 décembre (1560).

Aux derniers États, à Tours, en 1483, on avait entendu des paroles bien hardies.

Philippe Pot disait alors : « Quelle est la puissance en France qui a le droit de régler la marche des affaires quand le roi est incapable de gouverner ? Évidemment, cette charge ne retourne ni à un prince, ni au conseil des princes, mais *au peuple donateur du pouvoir*. Le peuple a deux fois le droit de diriger ses affaires, parce qu'il en est le maître, et parce qu'il est toujours victime d'un mauvais gouvernement... Il n'a pas le droit de régner, mais il a le droit d'administrer le royaume par ceux qu'il a élus [2]. »

Depuis lors, il est vrai, le régime « du bon plaisir » avait supprimé en fait les droits de la nation. Mais les erreurs et les crimes du pouvoir personnel, l'État

1. Ce fut longtemps l'espoir du comte Christophe de Wurtemberg, ami et allié de la France, qui fit traduire en français à toutes fins utiles le *Grand catéchisme* de Brenz.

2. Chabrier, *les Orateurs politiques de la France*, p. 17.

ruiné, l'Église en décomposition, le peuple misérable, tout cela n'était-il pas de nature à rappeler des idées qui n'étaient pas mortes dans la conscience de tous et qu'un jurisconsulte comme Hotman s'apprêtait déjà à reprendre avec éclat !

La reine pouvait être inquiète et elle l'était.

Nous n'avons à retenir ici, de tout ce qui se fit aux États d'Orléans, que ce qui nous renseigne sur l'état de l'opinion et la situation réelle du royaume. Dès que les mains tyranniques qui pesaient depuis si longtemps sur la France furent contraintes de modérer quelque peu leur pression, on entendit tout à coup des voix qui étaient bien celles du pays. C'est le chancelier de l'Hôpital lui-même qui constate que l'hérésie s'est principalement établie en France par les abus de l'Église. Il n'est plus possible de maintenir que toute la France était encore imbue des idées de l'intolérance autoritaire, quand on entend le chancelier déclarer, en opposition ouverte avec toute la pratique royale et ecclésiastique depuis quarante ans, que « l'hérésie ne s'étouffait que par la parole de Dieu et par le bon exemple... Que la violence ne servait de rien en matière de religion, et que tout l'avantage que la politique en avait tiré consistait « à dépeupler les États en perdant les corps et les âmes ». Paroles prophétiques que trois siècles d'histoire ont, depuis, vérifiées, mais que ne pouvaient entendre les fanatiques et les privilégiés qu'elles visaient.

Le chancelier ajoutait qu'il fallait avant tout établir la paix dans la nation ; puis s'occuper des finances, car « les deux derniers rois, bien loin de laisser l'Épargne garnie de quatre à cinq millions, à l'exemple de François Ier, avaient dissipé leur domaine et laissé l'État chargé de quarante millions de dettes » !

Il était impossible de souligner plus nettement la grave responsabilité qui pesait sur ceux qui avaient eu la réalité du pouvoir sous les deux règnes précédents.

Le cardinal de Lorraine aurait voulu être chargé de faire la harangue au roi au nom des trois États. Le clergé y avait consenti pour sa part. Mais la noblesse répondit qu'elle voulait avoir son orateur. Le tiers état fit savoir brutalement qu'il se garderait bien de choisir pour son avocat *un homme dont il avait intention de se plaindre.*

En conséquence, Jean Quintin, professeur en droit canon à Paris, fut chargé

de parler au nom du clergé[1], Jacques de Silly, baron de Rochefort, au nom de la noblesse, et Jacques Lange, avocat à Bordeaux, au nom du tiers.

Quintin, qui avait passé pour calviniste, n'était ici que la voix du cardinal et il outra son zèle de catholique néophyte. Il avoua bien que le désordre était grand parmi les ecclésiastiques et qu'ils avaient besoin d'être réformés par l'autorité du roi, mais il opina aussi que la correction devait porter sur les mœurs, et non sur la doctrine, qu'il n'y avait rien à changer dans la tradition de l'Église. Il proposa que l'on *exterminât* une hérésie qui faisait profession de ruiner et profaner les Églises, de briser les images. Coligny demandait des temples pour ses coreligionnaires. Quintin, dans une allusion à peine voilée, le compara à un « usurpateur » Goth, Gainas, qui avait, lui aussi, demandé un temple pour les Ariens à Constantinople, comme prélude à ses vues ambitieuses.

Du coup, tous les regards s'étaient tournés vers l'amiral, qui, fort offensé, se plaignit le lendemain au roi et à la reine. Quintin dut faire des excuses et déclarer qu'il n'avait pas entendu viser Coligny.

Rochefort, représentant de la noblesse, regretta que celle-ci se fût affaiblie par ses libéralités aux Églises. Non seulement elle leur avait abandonné le plus clair de ses biens, mais encore la justice, et pourtant la profession ecclésiastique n'était pas de se mêler des affaires séculières, mais de prier, de prêcher, d'administrer les sacrements. Il ajouta *que le clergé était le corps le plus déréglé de la*

1. Au nom du « très-saint clergé », Quintin demande que les sectaires soient traités comme des « ennemis ». C'est le cas où le Prince doit se servir de l'épée qu'il a reçue de Dieu pour punir du dernier supplice ceux qui sont infectés de la peste de l'hérésie. Pendant ce temps les pasteurs parlaient ainsi à leurs troupeaux : « Prenez garde, mes frères, que quelqu'un de ceux qui se nomment frères, ne marche désordonnément entre vous, donnant scandale à l'Évangile du Seigneur, auquel reluit la gloire de son fils... qu'en toute pureté vous conversiez en la maison du Seigneur, qui est son Église, que les marchands se contentent d'un raisonnable profit, sans se laisser surmonter par cupidité d'avarice, disans toujours vérité à leur prochain. Et ceux qui sont en l'autorité de Magistrat, qu'ils rendent à chacun ce que justement lui appartient sans acception de personnes : car telle est la volonté de Dieu. Bref que tout homme appelé à participation de l'Évangile et à la communion du corps de Jésus-Christ, marche dignement en sa vocation... Efforcez-vous, tant qu'en vous est, d'avoir paix avec tout le monde, et ne souffrez qu'homme du monde reçoive injures de vous, qui êtes marqués du Sainct-Esprit : mais qu'au contraire, si quelqu'un vous en fait, qu'il soit confus par votre douce patience et patiente douceur. Priez pour ceux qui vous blâment et vous persécutent... » *Exhortation d'un des pasteurs de la France à son troupeau*, p. 561, B. S. H. P. F. R., 16136. Quintin, dont la harangue avait paru si faible, vit tomber sur lui une pluie de libelles. Il en fut si affecté qu'il en mourut de déplaisir.

monarchie[1] et que toute réforme devait commencer par la sienne. Qu'on y réussirait surtout en déchargeant le clergé de ses immenses richesses qui ne servaient qu'au luxe et à la licence et *en les rendant à la noblesse*. Il protesta aussi contre la vénalité des charges, les abus de la chicane et des confiscations.

On remarqua qu'en parlant du roi il avait toujours évité de se servir du mot de *majesté*.

Lange [2], orateur du tiers état, fit valoir qu'il parlait au nom d'un corps sans comparaison plus nombreux que les deux autres. Le tiers ne possédait pas la dixième partie de la fortune nationale et pourtant il portait, à lui seul, presque toutes les charges publiques, contre l'équité naturelle et la jurisprudence des sociétés. Lange s'éleva ensuite en paroles amères contre le clergé. Il accusa les prêtres et les moines d'ignorance, d'avarice, de luxure. Leur avarice laissait les pauvres périr de misère dans les campagnes ; leur ignorance et leurs vices faisaient la fortune du calvinisme en mettant en relief les vertus des réformateurs. Incapables de prêcher, ces « chiens muets » laissaient sans réponse les objections des ministres.

Ce langage ne faisait que répéter ce que les Huguenots déclaraient depuis des années. Les faits d'ailleurs criaient plus haut encore.

Le 13 janvier, on aborda la question financière. Le chancelier fit connaître le chiffre du déficit : 43 millions, quatre fois le revenu annuel du royaume ! La meilleure partie du domaine royal était vendue ou engagée. Or, Henri II avait trouvé dans le trésor de son père 1.700.000 écus. Ces révélations produisirent des incidents tumultueux. Où tout cet argent avait-il passé ? Dans les guerres sans doute, mais le déficit provenait surtout « des dons excessifs que les favoris du roi sous Henri II et sous François II avaient extorqués au trésor royal. Diane de Poitiers, Le maréchal de Saint-André[3], le connétable, la tribu des Guises et de leurs amis s'étaient enrichis aux dépens du roi[4] ».

1. « Il y a céans des chanoines de l'église de Paris *dont les enfants sont chanoines* et se défient de la justice pour les faveurs. » Registres du Parlement, 15 juin 1554 cités par Dulaure, *Hist. de Paris*, III, 377.

2. Lange chanta plus tard la palinodie et devint un catholique fanatique.

3. Voir dans Romier, *le Maréchal de Saint-André*, la liste fantastique des prodigalités de Henri II en faveur de son indigne favori.

4. Voir sur les *États d'Orléans*, Varillas, *Hist. de Charles IX*, 1684, t. I, § 1, A. de Ruble, *Ant. de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, ch. 1 et p. 30.

La reine-mère parla de restitution. L'idée fut acclamée par les trois ordres. Le roi de Navarre proposa de commencer l'examen par ses biens personnels.

Oui, mais cette mesure aurait ruiné du coup Montmorency le connétable, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le duc d'Aumale, héritier de la duchesse de Valentinois et ce grand-maître en exactions, le maréchal de Saint-André. « Ils firent tant que le coup fut rompu espérant que le temps ferait parler d'autre chose que de rendre. »

Les pilleurs du Trésor n'avaient aucun intérêt à voir les séances des États se prolonger. D'autre part, les députés, irrités de la ruine du pays, des prodigalités royales, refusèrent tout subside au roi avant d'avoir obtenu de leurs électeurs de nouveaux pouvoirs. La séance de clôture eut lieu le 31 janvier. Le chancelier promettait la convocation d'une nouvelle assemblée pour le 1er mai, à Melun.

Catherine, qui avait tout redouté des États, se montra satisfaite du résultat de la session.

On comprend que les députés, revenus dans leurs provinces, y aient rapporté des sentiments d'une admiration mitigée envers les administrateurs du royaume.

La constatation publique et officielle de la corruption de l'Église et de la ruine financière ne pouvait que favoriser la propagande des Huguenots, amener des adhérents au programme de royauté constitutionnelle et de relèvement moral qui était celui des réformateurs. Le régime de compression à outrance avait fait assez de mal pour qu'on eût le droit de réclamer un peu de tolérance [1].

En fait, le peuple se réveille. Bailliages et sénéchaussées s'unissent pour réclamer le concile promis, la réforme de l'Église. A Meaux, on demande « la suppression de la messe », et cela paraît à Chantonay une effronterie [2].

Les Huguenots comptent sur le roi de Navarre qu'ils ne connaissent pas encore à fond. Avec Condé et les frères Châtillon, Antoine de Navarre, soutenu qu'il est par les États, réclame « la liberté des prêches ». Mais ce serait la liberté de

1. De Ruble constate : « Point de province, point de ville qui ne fût la proie des séditieux de la religion nouvelle. » (*ouvr. cité*, III, p. 32.) Les *séditieux*, pour notre auteur, ce sont les Français qui protestent contre le pillage des finances, les abus de toutes sortes, les désordres inouïs des deux derniers règnes. Singulière façon d'écrire l'histoire de France. Et ce sont ces vues que l'on propage encore en plein xxe siècle.

2. Chantonay à Philippe II, 8 déc. 1560, A. N. K. 1493, n° 115.

conscience. Catherine recule devant les résistances qu'elle trouverait chez les Guises, le pape, chez Philippe II surtout. Elle louvoie, tergiverse [1] ; Hotman, Calvin se tournent vers le roi de Navarre, le pressent, l'encouragent. Mais, pour ses desseins secrets [2], il a besoin de n'exaspérer ni le pape, ni le roi d'Espagne. Il se montre mou, irrésolu. L'homme d'action, c'est Condé, son frère. Mais le vrai chef prudent, droit, sans ambition personnelle, le défenseur des persécutés, c'est Coligny.

On n'est pas étonné d'apprendre que quelques jours après la mort de François II les Huguenots de Bretagne aient pris les armes. On en parle au Conseil. L'amiral opine que ce soulèvement pourrait avoir une cause légitime. Le duc de Guise, celui qu'Hotman n'avait pas besoin de désigner par un autre mot que le *tyran*, riposte que rien ne peut justifier la résistance aux édits. Ce scrupule étonne de sa part... On s'échauffe. Le roi de Navarre appelle la reine-mère, et Guise sort du Conseil en disant tout haut que « n'était le temps présent, il poignarderait l'amiral [3] ».

Une seule chose le retient, en effet, la crainte. Il se sent entouré de toutes les haines qu'il a provoquées : « Les Guises sont mal vus et ont la haine générale ; chacun voudrait qu'ils s'en allassent et on crie contre eux », avoue l'ambassadeur de Toscane (18 janvier 1561). Voilà qui jette un jour rétrospectif sur la conjuration d'Amboise. Mais la reine les retient parce qu'elle a besoin d'eux comme contrepoids. Des ordres contradictoires partent de la cour, les uns dans le sens des Guises, d'autres en conformité avec les vœux des États. Le 28 janvier, une ordonnance fait mettre en liberté tous les prisonniers détenus pour cause de religion. Et aussitôt la reine s'excuse auprès du roi d'Espagne des changements opérés dans le gouvernement. Chantonay au contraire, qui exerce sur les affaires de France un contrôle intolérable, pousse son maître à la menace : « Votre Majesté fera bien de faire entendre à la reine que, si elle s'écarte de l'intérêt du bien de la religion pour favoriser ou prêter l'oreille aux égarés, Votre Majesté lui retirera ses bons

1. « La reine jetait parfois de l'huile sur tel feu, parfois de l'eau », dit A. d'Aubigné qui la connaissait bien. *Hist. un.*, 1626, t. I, col. 141.

2. On lui fait espérer du pape la dissolution de son mariage avec Jeanne d'Albret, ce qui lui permettrait d'épouser Marie Stuart. On prétend obtenir de Philippe II la restitution de la partie de la Navarre confisquée par lui.

3. *Calendars*, 1560, p. 544.

offices [1]. » Comme le remarque de Ruble, voilà bien la politique occulte ou déclarée qui pèse sur la maison de Valois pendant quarante ans. En janvier, Philippe II expédie à la reine-mère un envoyé extraordinaire, don Juan Manrique de Lara, porteur d'instructions impérieuses indiquant à la reine, et dans le détail, tout ce qu'elle doit faire pour rester fidèle à la politique de répression à outrance qui devait, chez nous, enfanter les guerres civiles, avant de ruiner l'Espagne elle-même. Habituée dès longtemps à dissimuler, Catherine reçoit l'envoyé avec effusion. Mais, d'autre part, il y avait la France, les États, les Huguenots. Il ne pouvait plus être question de détruire tant d'oppositions légitimes, d'exterminer tous les Français gagnés à l'idéal nouveau. Sous les yeux de la reine, les trois frères Châtillon n'allaient plus à la messe. Coligny venait d'avoir un fils, né le 24 décembre 1559 ; il l'avait fait baptiser à la huguenote, au milieu d'une grande affluence de seigneurs. Exaspéré de ce qu'il voyait autour de lui, l'envoyé d'Espagne, don Manrique, osa déclarer que si la Réforme triomphait en France, le roi d'Espagne prendrait les armes pour l'écraser [2]. La reine pleura. Mais le lendemain elle ordonnait au Parlement d'exécuter les lettres closes du 28 janvier 1561.

Il faut reconnaître que cette « politique de bascule » lui était imposée par la situation qu'elle s'était faite. Car, si, d'une part, elle redoutait son gendre Philippe II, elle voyait aussi se former contre elle d'autres nuages menaçants.

Il y avait d'abord les progrès des Huguenots. La Réforme débordait à la cour. Les fêtes de Pâques approchaient. Des ministres nombreux étaient arrivés à Paris et dans d'autres villes. Ils prêchaient à portes ouvertes. Les anciennes ordonnances sur le carême n'étaient plus obéies. Coligny avait installé un ministre dans son logis, en plein château de Fontainebleau. Le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne apprirent avec stupéfaction que la reine avait conduit le roi et ses autres enfants au prêche de l'amiral. Le bruit courut en Espagne que le roi n'allait plus à la messe.

Cette situation créait des incidents violents et renouvelés. Le cardinal de Tournon, poussé par le nonce, interpella un jour vivement Coligny au sujet du ministre qu'il faisait prêcher. L'amiral maintint son droit d'avoir un ministre chez

1. A. N. K., 1493, n° 113, 3 déc. 1560.
2. A. de Ruble, III, 40.

lui, comme Tournon avait un prédicateur dans sa maison. Le cardinal répliqua que le prêcheur de Coligny était un excommunié et que toutes les maisons où se tenaient de pareils sermons devaient être brûlées. Le connétable de Montmorency apaisa la querelle tout en blamant son neveu [1].

L'heure est sévère pour les Guises. Le cardinal de Lorraine est retourné dans son diocèse [2]. Le duc est resté, mais il est seul. L'ambassadeur vénitien le constate : « Guise est seul. Il est vrai qu'il a toujours avec lui une vingtaine d'hommes, surtout des Italiens, qui ne le perdent pas de vue. »

Il est seul, mais il ne s'abandonne pas. Il reste un danger pour la reine. Il dénonce à Philippe II les faiblesses de Catherine et celle-ci est obligée de se défendre. Elle écrit à sa fille de prémunir son gendre contre ce que peuvent dire ceux qui étaient habitués à régner.

D'autre part, Guise s'attache à reconquérir le connétable, à le séparer du roi de Navarre et des Châtillon.

Les circonstances vont le servir.

Les États de Pontoise venaient de prendre une position identique à celle des États provinciaux de Paris. Leur thèse revenait à ceci : il était impossible de payer par des moyens ordinaires l'énorme dette de la royauté. Le délégué du tiers, de Bretaigne [3], disait au roi : « Vos sujets ne se peuvent persuader que vous soyez redevable d'une si forte somme. Nous ne croyons pas que cette somme soit entrée dans vos coffres. Vos prédécesseurs ne l'ont pas touchée. Mais il y a des gens qui l'ont touchée. Ordonnez à vos financiers de rendre compte de leur administration devant les États... » Les cahiers du tiers proposaient, en outre, de vendre les ornements précieux des églises du royaume, de donner les bénéfices à ferme, de vendre le temporel des gens d'église... de ne plus faire de guerre sans le consentement des États [4].

1. A. N. K. 1495 fol. 23, 30. B. N. Ital. 1723, fol. 278.

2. Il était reparti dans son évêché « chargé, dit l'ambassadeur vénitien, de la haine de tous, à cause de son obstination, sa vanité dans la conduite des affaires, son inconstance, son arrogance et ses manières hautaines ». B. N. Ital. 1723, fol. 13.

3. Maire d'Autun, délégué de Bourgogne.

4. « Les Etats d'Orléans et de Pontoise, dit un historien, méritent l'admiration de la postérité. Aucune assemblée politique n'eut à un si haut degré le sentiment des besoins présents et des institutions convenables à la France. Les cahiers de la noblesse et du tiers témoignent d'une maturité, d'une sagesse, d'une

Les mesures préconisées par les cahiers de Paris, de Pontoise, étaient justes et sages. Mais elles détruisaient les privilèges financiers de l'Église, elles faisaient rendre gorge à ceux qui avaient profité jusqu'au scandale des faveurs royales et au premier rang desquels figuraient Montmorency lui-même et le maréchal de Saint-André. Guise sut le leur faire entendre.

Les États provinciaux de l'Ile-de-France, encouragés par Coligny, avaient osé demander une enquête sur les *vols publics*... « Mémorable insolence, dit Michelet, tous les voleurs s'en indignèrent et crièrent que tout était perdu. »

Tout le passé de Montmorency le séparait des « réformateurs » ; Philippe II lui avait épargné une rançon de 200.000 écus. Il avait, dès lors, suivi les Granvelle... Les mesures annoncées lui ouvrirent les yeux. Son sort était lié à celui des Guises. On le voit aussitôt redevenir scrupuleux catholique. Le 6 avril 1561, jour de Pâques, « jour que l'histoire marquera d'un rouge sombre », ces trois bons apôtres, Montmorency, Guise et Saint-André communiaient d'une même hostie dans la chapelle de Saint-Saturnin à Fontainebleau. *Le triumvirat était formé*, la ligue des privilégiés dont l'action devait être si fatale à la France.

Montmorency était sincèrement catholique. Les sermons de Monluc, archevêque de Valence, frère du maréchal, mais demi-huguenot en paroles du moins, le mettaient en fureur. Il était, d'autre part, violent, sans lettres, avare. Sa fidélité à François Ier et à Henri II l'avait puissamment enrichi. On ne peut s'empêcher de remarquer que la ferveur de son zèle se ralluma surtout quand il s'agit de rendre gorge.

Le maréchal de Saint-André était le type du soldat sans scrupule et sans âme, cruel, vaniteux, prodigue; il était parti de rien et avait amassé une fortune scandaleuse même pour le temps, et par les pires moyens [1].

François de Guise était l'homme de valeur du groupe. N. Peyrat l'a bien décrit : « Le duc François avait une figure italienne, et cachait des férocités espagnoles sous les grâces françaises. Grand capitaine, mais trop vanté, il ne fut

éducation politique rares. On doit regretter amèrement les funestes passions qui rendirent vaines de si belles promesses et noyèrent dans le sang les espérances des gens de bien ». Chabrier, *les Orateurs politiques de la France*, p. 62.

1. Voir pour les preuves surabondantes le livre de Romier : *Jacques d'Albon de Saint-André*. Paris, Perrin, 1909.

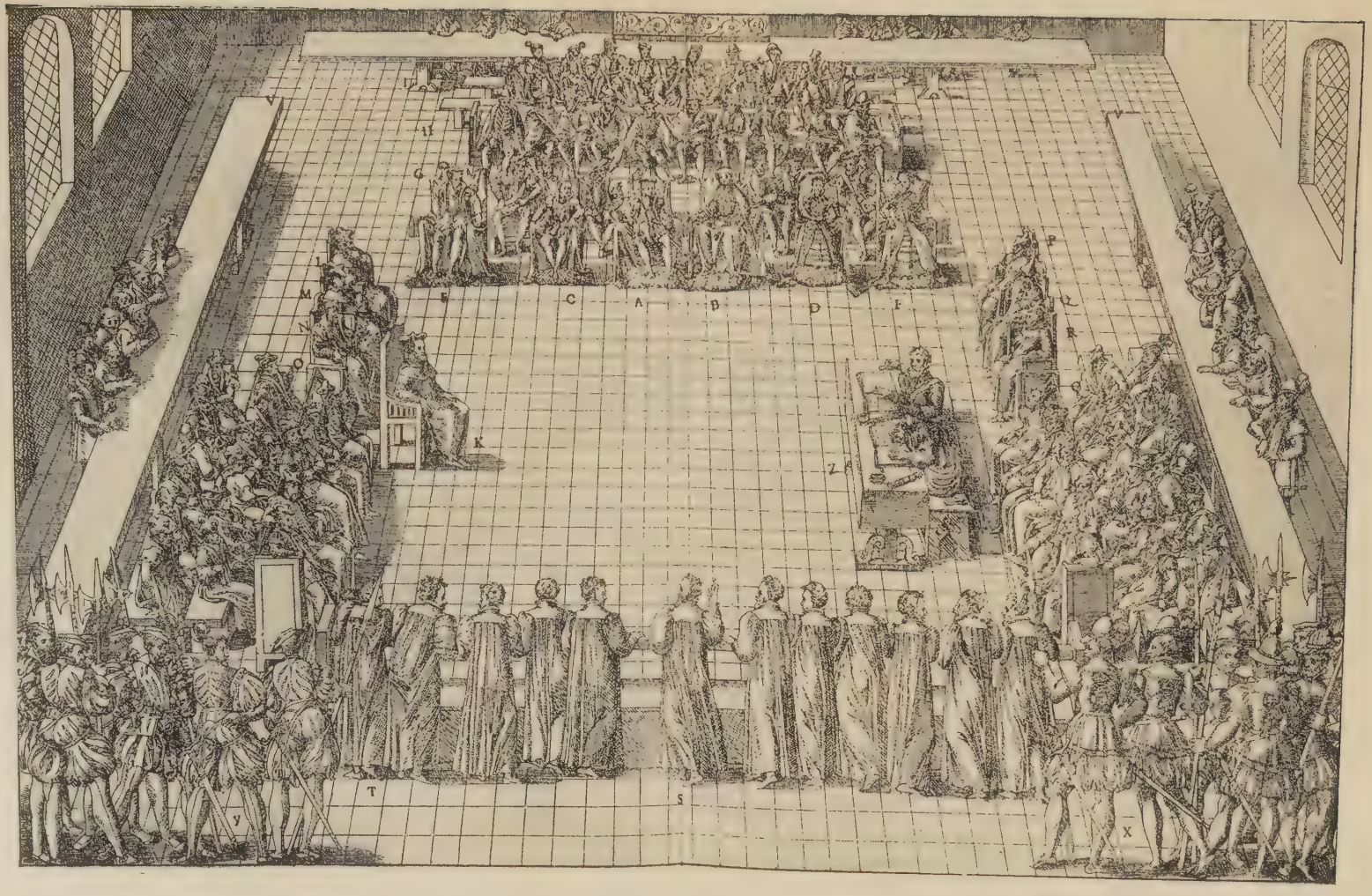

Le Colloque de Poissy, d'après Tortoret Perissin

pourtant pas un héros, car il se baigna dans le sang français ; ni un patriote, car il voulait livrer la France à l'Espagne ; ni un politique, car il n'eut pas l'intuition de l'avenir. Guise, avec toutes ses brillantes qualités, ne fut qu'un aventurier magnifique, un splendide condottiere, un champion hasardeux du passé, un chevalier farouche de l'Inquisition, un funèbre maréchal de l'Espagne et de Rome[1]. »

En face du Triumvirat, il y a un groupe compact d'hommes qui veulent rétablir le royaume par l'économie, l'ordre, le travail, selon des principes constitutionnels, car ce mot exprime bien l'esprit des « cahiers » du temps. Les huguenots demandent la liberté de leur culte. Quelques-uns ont déjà l'idée de la liberté de conscience, c'est-à-dire qu'ils croient à la nécessité de laisser les âmes libres dans les cadres de l'État. Ils pensent donc à renverser la religion « idolâtrique » et à la remplacer par la religion « pure » qui est la leur. C'est dans les cercles où l'on pense qu'il y a le plus de diversité dans les idées. Déjà, et c'est leur honneur, les huguenots s'entendent sur la nécessité d'une réforme religieuse et morale qui ramènera dans l'État l'ordre et la paix. La majorité ne va pas plus loin que ceci : qu'on leur donne la liberté de leur culte et tous les désordres cesseront. Mais c'est ce que le triumvirat ne veut pas accorder. Et il a des forces derrière lui, tous les tenants du passé, les esprits conservateurs, l'ensemble d'un clergé riche, puissant et tout irrité de voir ses fautes dénoncées et ses privilèges menacés, beaucoup d'hommes aussi ou de soldats, comme Monluc, qui croient qu'un changement de religion amène fatalement la ruine d'une royauté. Telles sont les idées qui s'affrontent et les intérêts qui s'opposent. Catherine, au milieu de tout cela, joue son jeu de manière à sauver d'abord son autorité et celle de ses fils. Elle voit bien les dangers qui l'entourent. Elle craint l'Espagne et un gendre qu'elle n'aime pas, et elle a raison, car Philippe II et Granvelle ont des agents en France qui redoutent que la France devienne ou prospère, ou huguenote. C'est assez que, déjà, les Pays-Bas soient si près de l'Allemagne, de l'Écosse, de l'Angleterre, pays protestants. L'Espagne prêche la répression à outrance. Peu lui importe que la France soit ruinée par ses divisions. Catherine, elle, ne veut pas régner sur des ruines. Elle

1. N. Peyrat, *le Colloque de Poissy*. Paris, 1868, p. 43.

calme Philippe II et lui explique sa politique. Elle contrecarre le jeu des triumvirs et *cherche ce qui peut pacifier le royaume.*

Un moyen serait d'avoir un Concile national, puisque les protestants ont été exclus du Concile de Trente. Ne pouvant l'obtenir, elle se rabat sur l'idée d'un colloque entre protestants et catholiques. Elle montrait par là qu'elle était plus forte en politique qu'en théologie, car la conciliation dans le domaine des idées n'était déjà plus possible.

Le cardinal de Lorraine ne s'opposa point à cette idée. Il espérait triompher au colloque par sa parole naturellement éloquente et aisée. Il espérait surtout compromettre les huguenots par leurs déclarations mêmes et les séparer des luthériens allemands en opposant aux yeux de tous Wittemberg et Genève.

Théodore de Bèze fut « prêté » par Genève pour venir exposer à Poissy[1] les idées réformées. Le roi de Navarre le conduisit chez la reine qui le reçut courtoisement, lui parla de ses livres. Le cardinal de Lorraine ne fut pas moins aimable. Il posa questions sur questions et se déclara satisfait, si bien que Mme de Crussol, dame d'honneur de la reine et huguenote, s'écria en riant : « Il faut obliger le cardinal à signer son dire, sinon, demain, il ne se souviendra de rien. »

A la séance publique, Th. de Bèze apparut avec onze collègues et vingt-deux laïques devant le jeune roi, la reine-mère, le conseil des ministres, les princes entourés de théologiens catholiques. Parmi ceux-ci un jésuite, Lainez.

L'Hôpital souleva un orage rien qu'en déclarant : que « tous les faux raisonnements des calvinistes ne les empêchent pas, après tout, d'être nos frères et de croire en Jésus-Christ. » Le cardinal de Tournon protesta et voulut s'en aller. On le retint.

Th. de Bèze se leva ensuite au nom des protestants. « C'était un homme de quarante-deux ans, bien fait, de belle taille, doué d'un beau visage, ayant l'air fin et délicat, employant des manières distinguées, agréables, plaisant aux grands,

1. Cf. sur Poissy : N. Peyrat, *le Colloque de Poissy*. Paris, 1868 ; comte Jules Delaborde, *les Protestants à la cour de Saint-Germain lors du colloque de Poissy*. Paris, Fischbacher, 1874. A. de Ruble, *A. de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III. Paris, 1885. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1889. Mss *Brief recueil et sommaire de tout ce qui s'est faict en la ville de Poissy durant l'assemblée des Prélats de l'Église gallicane française depuis le 26e jour du mois de juillet jusqu'au 14 d'octobre 1561*. B. N. fonds Dupuy, 641, fol. 76. *Id.* 309. B. N. ff. 17813, 17294. A notre sens toute l'histoire de l'année 1561 est à refaire en utilisant ces sources et celles qu'indique Romier, *le Royaume de Catherine de Médicis*, I, xxv.

Cl. Fréd. Boissonnas

THÉODORE DE BEZE
d'après un panneau d'auteur inconnu
(*Collection de M. Robert Tronchin, à Genève*)

surtout aux dames. Son esprit était vif, enjoué, familier avec les belles-lettres, la philosophie, le droit... » Debout, tête nue, entouré de ses collègues, il commença par réciter la belle prière qui est devenue la confession des péchés usitée dans le culte protestant. Après quoi il exposa à grands traits la doctrine des Réformés en se basant sur l'Écriture. Il ne pouvait éviter la question de l'eucharistie. Il affirma qu'il ne croyait pas le Christ absent de la Cène. Mais, ajouta-t-il, s'il s'agit de son corps, « nous disons que son corps se trouve éloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre ».

A ces mots, un orage s'éleva parmi les prélats que l'orateur sut dominer et son discours, écouté volontiers, fut un succès auprès de tous ceux dont le siège n'était pas fait d'avance.

Mais cette première séance avait montré une divergence capitale entre les deux églises, entre la doctrine évangélique de la Cène et la théorie de l'eucharistie. On pouvait voir dès lors qu'aucune conciliation n'était plus possible entre Rome et Genève. La conférence dura. Le cardinal de Lorraine y parla [1], plusieurs ministres aussi. Lainez prononça sur les calvinistes quelques paroles violentes et injurieuses [2]. Mais aucun résultat pratique ne pouvait être et ne fut atteint. Pas même celui qu'avait visé le cardinal de Lorraine. Le colloque était clos quand les Allemands arrivèrent [3].

1. Ramus déclara plus tard que ce fut le discours du cardinal en faveur du catholicisme qui le convertit au protestantisme.

2. Il menaça la reine mère de la ruine du royaume « si elle ne chassait pas ces loups, renards, serpents et assassins ». Van Dyke, I, 219.

3. Ils étaient venus sur un appel du roi de Navarre. La délégation était double. L'électeur palatin Frédéric III était « réformé ». Il avait envoyé son prédicateur de cour, Michel Diller, et un Français Pierre Boquin, professeur de théologie à Heidelberg, dont le frère, Jean Boquin, avait été délégué au Colloque par les églises de Saintonge. Christophe de Wurtemberg, bon luthérien, avait envoyé ses négociateurs ordinaires : J. Beurlin, B. Bidenbach et Jacques Andreae. Tous furent reçus avec déférence avant d'être congédiés. « Nous saluâmes l'amiral, raconte Boquin, et lui annonçâmes notre prochain retour en Allemagne. Dans un langage empreint d'une dignité et d'une bonté qui lui sont habituelles, il nous adressa les meilleurs vœux ; puis, arrivant à parler de la religion chrétienne, au service de laquelle il consacre toute l'énergie de son âme, il nous recommanda chaleureusement de travailler à en étendre l'influence salutaire. Il déclara qu'en tout ce qui dépendrait de lui, il ne cesserait de concourir au règne de Jésus-Christ : devoir sacré qui lui tenait au cœur plus profondément que jamais... Aussitôt après, nous fûmes reçus par la princesse de Condé (Éléonore de Roye, nièce de Coligny) : son accueil fut des plus aimables. Elle aussi nous fit part de ses vives préoccupations et de ses vœux ardents pour l'extension de la piété chrétienne dans les âmes... Nous vîmes, en même temps que la princesse, Mme de Roye, sa

Les difficultés subsistaient donc pour tout le monde. Les États de Pontoise, par la voix du tiers, avaient demandé que les persécutions cessassent, sauf pour les anabaptistes, libertins et athées, que dans chaque ville un temple fût garanti aux dissidents sous la surveillance d'un représentant du roi. C'était le chemin de la paix. Mais les mêmes États avaient déclaré ne vouloir voter aucun subside ou impôt avant que tous ceux qui avaient la charge des finances sous François Ier, Henri II et François II n'eussent rendu compte des dons immenses qu'ils avaient reçus.

Le propre secrétaire de la reine, L'Aubespine, décrit à son frère, ambassadeur à Madrid, l'effet produit par cette double demande: « La pauvre reine est naturellement portée à faire ce que le peuple désire. C'est pour l'en empêcher que les Guises poussent à la roue pour créer des incidents et des troubles. Quant au connétable, à cette pensée, il rue dans les brancards et, en dépit du triumvirat, il ne sait où il en est, car *il voudrait bien couvrir le tout du manteau de la religion*, comme les autres, d'ailleurs, qui soufflent sur le feu autant qu'ils peuvent pour effrayer la reine. Cette nuit, à minuit, Guise et le connétable ont tenté d'effrayer la reine avec tout cela, disant comme certain que les catholiques arment et qu'il y a un danger immédiat de voir le royaume divisé par la guerre civile. Dieu veuille que tout cela tourne bien, mais nous vivons dans de terribles temps [1]. »

mère, femme d'une rare piété et d'un noble caractère, qui depuis bien des années professe la religion évangélique, dans les voies de laquelle elle a attiré ses filles, son gendre et plusieurs autres personnes. Ses convictions et son zèle motivèrent récemment (sous François II) son incarcération. Douée d'une éloquence réelle et d'un grand amour pour la vraie religion, cette noble dame nous a parlé avec entraînement des sentiments qui l'animent. » Coligny de même fit une vive impression sur le théologien luthérien Jacques Andreae... « Si Dieu, s'écrie-t-il, consent à faire surgir le salut de l'État du milieu des troubles qui désolent présentement la France, ce sera certainement en faisant de cet homme l'instrument de ses desseins. » Cf. Kluckhohn, *Briefe Friedrich des Frommen*, p. 224 et B. Kugler, *Christoph Hertzog zu Wirtemberg*, II, 309. Sur cette mission, on trouvera des détails nouveaux et intéressants, qu'il serait bon de faire connaître en France, dans le travail de Bossert, *Die Reise der wurt. Theologen nach Frankreich*, 1899. Il en ressort que la reine Catherine déclara aux envoyés allemands qu'à cette date : « elle était en matière de foi complètement d'accord avec le roi de Navarre et le prince de Condé; qu'il fallait pour l'instant supporter encore bien des choses, mais qu'elle désirait ardemment l'union des églises française et allemande afin de conserver la vieille amitié qui unissait la France et l'Allemagne. » Cela correspond bien avec toute l'attitude de la reine en 1561. Elle s'appuie pour le moment sur le roi de Navarre, Condé, Coligny. La cour paraît à demi huguenote. La reine cherche en outre le concours des princes allemands. C'est pour contrecarrer cette politique que les Guises iront à Saverne berner le duc Christophe. C'est la politique de l'édit de janvier 1562, que Vassy viendra faire échouer.

1. B. N. f. f. 6618 f. 4. A. N., K, 1494. Les apologistes des Guises comme Romier rejettent la responsabilité des troubles sur les Réformés qui, en voulant se réunir, le faisaient illégalement, en armes, etc.

Catherine, cela est évident, penchait alors du côté des Réformés parce qu'elle les sentait forts, parce que Coligny avait, en somme, mis son influence au service de son autorité à elle. L'ambassadeur d'Espagne, en septembre 1561, écrit : « Plus d'espoir pour la religion dans ce royaume ; je ne sais que penser de la reine-mère qui fait tout pour le plaisir des hérétiques. Tout ce qui a de l'influence sur elle, hommes et femmes, sont de cette diabolique opinion. » (A. N. K. 1494.)

On comprend l'irritation de Chantonay. Les huguenots gênaient toute sa politique. Leurs chefs ne visaient à rien moins qu'à briser le pouvoir des Guises et à imposer silence à la prétention de l'Espagne de régler les affaires religieuses de notre pays. Ces Français calomniés forment en réalité un parti national anti-guisard et anti-espagnol. Pour l'instant, il a l'appui de la reine, de la cour. Le triumvirat se sent bridé. Les Guises quittent la cour, le 15 octobre 1561, avec une suite de plus de six cents chevaux. Deux jours après, le connétable, Brissac et Saint-André se retirent chacun chez eux.

Le roi d'Espagne prend peur. Il avertit Catherine de ne pas tolérer l'hérésie en France par crainte de l'infection des Pays-Bas. Il a peur que les petits princes ne deviennent huguenots. Et c'est peut-être à cette crainte qu'il faut rattacher une tentative d'enlèvement de l'héritier du trône que l'on aurait pu opposer au jeune Charles IX. Catherine eut peur. Elle en voulut davantage aux Guises et au roi d'Espagne. Son point d'appui était alors Coligny, Condé et les huguenots[1].

Les indifférents renvoient les deux partis dos à dos en distribuant à chacun des épithètes appropriées. Ils ne blessent ainsi personne tout à fait. Seuls, les historiens qui s'intéressent à la marche de l'humanité et au progrès des idées, s'efforcent de voir clair à travers la poussière de ces controverses. La lettre de L'Aubespine nous montre bien qui avait intérêt à susciter des troubles et qui poussait réellement à la roue des séditions : les hommes du privilège et de la réaction. Une fois de plus, on s'aperçoit, à la lumière d'un texte nouveau, combien Michelet voyait juste. Lire son chapitre sur le triumvirat, *Hist. de France*, t. II.

1. Catherine de Médicis savait bien que les Réformés n'étaient point ennemis du trône et de la dynastie de ses enfants, quand elle fit cette réponse à ceux qui cherchaient à lui inspirer des craintes sur leur fidélité : « *Je ferai d'eux tout ce que je voudrai en les rassasiant de prêches.* » Martin Rollin, *Mémoire historique*, p. 65.

CHAPITRE II

LA RÉFORME SOUS CHARLES IX (*suite*).

Le Triumvirat au travail : le plan des Triumvirs. — Rôle de Chantonay, ambassadeur d'Espagne. — Le triumvirat lâche « la grande lévrière », la populace fanatisée. — Incidents produits par les excitations des chaires catholiques à Beauvais, à Paris. — Édit de juillet 1561. — Les prêches à Paris. — Le tumulte de Saint-Médard. — Le capitaine Brule-bancs. *— Violences en Bourgogne et dans le Midi. — Mission de Monluc.*

« Le Triumvirat avait un chef invisible dans le roi d'Espagne, Philippe II, qui voulait le triomphe du catholicisme dans toute l'Europe et l'anarchie de la France. » Guise, Montmorency, Saint-André, « moins par zèle religieux que par animosité contre leurs ennemis, se liguaient sans l'aveu de leur souverain, et sous les auspices d'un souverain étranger [1] ».

Le programme des triumvirs ressort aussi net des documents que des faits : donner la superintendance au roi Philippe, adoucir ou ployer le roi de Navarre, lâcher la populace et tous leurs suppôts d'église ou de caserne contre le vrai peuple, appeler à la rescousse les princes allemands catholiques, tromper les princes protestants par des déclarations mensongères, le tout dans le but d'extirper l'hérésie par la violence et de maintenir à tous prix leurs privilèges et leur pouvoir [2].

Nous allons voir peu à peu se réaliser ce programme. Philippe est en réalité

1. Lacretelle, *Hist. de Fr. pendant les guerres de religion*, II, 14. Le 15 mai 1561, Catherine de Médicis demande au duc de Guise si le nouveau parti catholique lui refuserait obéissance au cas où elle changerait de religion. — Oui, répond le duc. *Ainsi s'exprimait la pensée révolutionnaire des Triumvirs.* Romier, *Saint-André*, p. 337.

2. Romier constate lui-même que la politique espagnole est *l'inspiratrice et la protectrice du Triumvirat. Saint-André*, p. 343.

cl. Girendon

CHARLES IX, d'après Clouet

le surintendant des affaires de France. C'est auprès de lui qu'on s'explique quand on a pris une mesure qui peut l'indisposer. Chantonay, son ambassadeur, intervient incessamment dans les affaires de la France. Comme Granvelle, son frère, il a chez nous ses affidés, ses espions. La reine se sent surveillée et s'en irrite parfois. Elle s'est bien aperçue que tous les troubles de l'État viennent des Guises « pour la haine, dit-elle, que tout ce royaume porte au cardinal de Lorraine et au duc de Guise ». Ils ne cherchent que « ce qui peut leur apporter grandeur et profit, car ils n'ont que *cela dans le cœur*[1] ». Pour apaiser ces troubles, elle rend l'édit du 19 avril 1561, bien insuffisant, mais qui pouvait permettre aux réformés de s'assembler secrètement. Chantonay s'indigne à l'idée que pourront être tolérées « ces cérémonies abominables » ! Il essaie d'inquiéter la reine : « Quand la vie se trouvera exempte de la sujétion spirituelle, peut-être seront les princes bien empêchés à conserver la temporelle. » Menace, oui, mais aussi aveu que ce qu'il cherche c'est « la sujétion » politique et religieuse. Pour cela, il faut empêcher les prêches publics et privés, faire des visites domiciliaires, surveiller les juges eux-mêmes et ne pas compter sur les évêques. A leur propos, il avoue crûment que leur présence dans leurs diocèses « est d'évident dommage » parce qu'ils « ne sont pas instruits aux choses de leur profession[2] ». On se demanderait de quoi se mêle cet ambassadeur étranger, si on ne savait qu'il y a collusion entre le roi son maître et les hommes du Triumvirat.

Pour arrêter le mouvement réformateur, un autre bon moyen c'est de « lâcher la grande lévrière [3] », tout ce qu'il peut y avoir de léger, d'obtus ou d'ignorant

1. *Lettres de C. de M.*, I, 592 et 593. « On ne leur veut mal que pour les sottises qu'ils ont faites à tout le monde. »

2. Lettre du 22 avril 1561. M. Jules Gauthier a donné cette lettre importante comme inédite dans le *Bull. du Comité des travaux historiques*, 1886, 17. Mais elle se trouve déjà dans les *Mémoires de Condé*, II, p. 6. Le texte du *Bull.* apporte quelques corrections de détail, à la fin. M. Jules Gauthier fait une observation importante pour nous en ce qu'il constate que Chantonay était « le porte-voix du cardinal de Lorraine ».

3. Le cardinal, par exemple, gêné par l'exercice du culte protestant à Paris, fait « mouvoir toutes ses machines et tous les prédicateurs des paroisses de Paris, qui *à l'exception de trois ou quatre*, prêchaient séditieusement et n'épargnaient ni le roi, ni la reine ». Le peuple fanatisé se jetait alors sur les religionnaires qu'une histoire mal informée ou tendancieuse rend aujourd'hui responsables de ces troubles. L'accusation portée ici contre un clergé de guerre civile vient du gouverneur de Paris, le prince de la Roche-sur-Yon, quand il alla, le 12 décembre 1561, porter au Parlement les ordres du roi. Elle s'appuie en outre sur les registres du Parlement où on lit : « 10 avril 1561. Plaintes contre *les prédi-*

dans une masse populaire. Pour ce travail, la légion des prédicateurs et des moines de toute couleur convenait à merveille. « Les moines qu'on alarmait sur leurs biens s'étudiaient à augmenter la confusion en irritant toutes les haines. Du fond de chaque monastère sortaient des hommes qui, défenseurs ardents des principes ultramontains, *formaient en France une véritable milice pour un prince étranger.* » (Lacretelle.) Voilà le fait. Il produisait parfois des sursauts de patriotisme. Un jour, un prêtre, *Arthur Didier* [1], envoyé du clergé à l'Espagne, est saisi avec tous ses papiers et livré au Parlement. Ce corps si ardent à brûler de bons Français relâche sur une peine dérisoire « le messager de la trahison », fait brûler ses papiers et cache le nom du vrai coupable (juillet 1561).

La chaire est alors un moyen puissant d'agitation. Aux Rameaux 1561, un prédicateur nommé *Fournier*, attaque ouvertement la reine-mère, et sous prétexte d'expliquer ce texte évangélique : *Allez vers ce château qui est contre vous*, il faisait de ce château un « Châtillon » et désignait ainsi Coligny [2] aux coups de la populace.

Le curé de Saint-Paul, Simon Vigor, docteur de Sorbonne, recteur de l'Université, prêche en ces termes : « Notre noblesse ne veut frapper... N'est-ce pas grande cruauté, disent-ils, de tirer le couteau contre son oncle, contre son frère ? Viens çà davantage ; lequel t'est plus propre, le frère catholique et chrétien, ou bien ton frère charnel huguenot[3] ? ».

cateurs séditieux, notamment contre Mᵉ Fournier, prêchant à Saint-Germain, dimanche dernier, il dit de la reine : *Si c'était son état et d'une femme de conférer les évêchés et bénéfices...* En ce sermon qui était sur l'entrée de Jésus à Jérusalem, il y a, comme Jésus dit à deux de ses disciples : *Allez en ce château qui est contre nous : et, peuple, sais-tu qui est ce château qui est contre nous ? C'est ce château qui vous jettera hors de vos maisons. Au latin,* il y a Castellum... C'est ce Chastillon qui est contre vous et vous ruinera. » Ridicule induction qui désignait Coligny.

Le 14 novembre 1561, le procureur général se plaint au Parlement des discours séditieux des prédicateurs. On charge l'évêque de les réprimer. Celui-ci répond « qu'il n'a pu en venir à bout ». Le 14 juillet 1561 le Parlement condamne à l'amende honorable un prêtre fanatique, Artus Désiré, qui était parti pour l'Espagne demander à Philippe II protection et secours au nom des catholiques de France. Trois prédicateurs carmes qui prêchaient à Saint-Merri, à Saint-Eustache et à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, sont désignés comme perturbateurs publics dans les registres du Parlement. Voir au 12 décembre 1561 et cf. Dulaure, *Histoire de Paris,* III, 425. La plupart de ces prédicateurs sont aux gages du roi d'Espagne. « La preuve en existe, je la citerai », dit Dulaure, *Ibid.*, 429.

1. Ou mieux : Artus Désiré. Cf. la note précédente.
2. Cf. la note de la page précédente.
3. *Sermons,* éd. de 1595, t. II, p. 25.

Sous le feu de ces appels aux passions, aucun des excès populaires ne peut étonner. Il y en a partout, car partout la lévrière est lâchée. A Auxerre, à Provins, à Angers, un dominicain, le P. Divolé, prêche avec tant de violence contre *la coupable tolérance* et *le criminel esprit de conciliation* de la reine et du lieutenant-général que les magistrats dressent une information contre lui. Guise le tire d'affaire. Il recommence et, à Angers, enflamme si bien de colère ses auditeurs, que l'on prend pour un huguenot un homme qui se lève et veut sortir et qu'il est, à l'instant, poignardé dans l'église [1]. Le 23 avril 1561, l'évêque du Mans écrit pour excuser un tout petit massacre que « son bon peuple » vient de faire sur des hérétiques.

A Beauvais, le cardinal Odet de Châtillon est adoré de tout le monde. Il a beaucoup fait pour la ville et le pays. Il a fait élever dans le Beauvoisis des églises, des châteaux, des hospices, des maladreries, un collège, des fabriques de drap où il employait des ouvriers sans travail. Mais, à Pâques 1561, il a fait célébrer la Cène dans son palais épiscopal à la manière protestante. Les huguenots exultent de joie et, comme ils ne sont pas des anges, le lendemain, ils insultent une procession qui passe devant le logis d'un maître d'école protestant. Celui-ci est tué et ce fut le commencement d'une émeute qui dura deux jours et où le cardinal manqua perdre la vie.

Là, il y a eu tout au moins une provocation. Il n'y en eut pas dans l'affaire dite du Pré-aux-Clercs. Michelet la raconte ainsi : « Aux derniers jours d'avril (1561), les bandes sales de l'Université, moines tondus et régents tonsurés, le noir peuple séminariste commence à grouiller sur les places... De l'Aventin crotté, le peuple souverain des cuistres, dans sa force et sa dignité, s'achemine vers le Pré-aux-Clercs. Il y avait sur le pré même l'hôtel du sire de Longjumeau qui avait ouvert sa porte aux protestants et protégé leurs assemblées. La bande marche à l'assaut, soutenue de bons pauvres, d'infirmes, d'aveugles clairvoyants. Pas un n'y manque. La maison est riche. » Les mots dont se sert l'illustre historien peuvent paraître un peu vifs. La psychologie de la scène est exacte. C'est du fanatisme suggéré. Un écrivain plus simple, qui se

1. *Mémoires du curé Claude Haton*, p. 141. Bèze, H.-E., I, 408, éd. Toulouse.

borne à résumer les actes du Parlement sur cette affaire, en indique fort bien l'origine. Les protestants venaient de recevoir l'autorisation de se réunir. Longjumeau offre sa maison. Il était cousin du roi Henri II, donc de la reine-mère [1]. Il pensait être plus à l'abri qu'un autre des passions populaires. Il était dès longtemps lié avec Th. de Bèze, qui lui avait vendu, en 1548, son prieuré de Saint-Éloi.

C'est l'homme pourtant « qu'une troupe d'écoliers de l'Université, jeunesse depuis longtemps habituée aux séditions et aux combats, excitée par des agents secrets » vint attaquer dans sa maison. Longjumeau se défendit et, entre autres, avec le concours d'un avocat nommé Pierre ou Jean Ruzé, qui contint longtemps de son épée des agresseurs peu hardis. Les portes, les fenêtres de la maison furent brisées, les murs de clôture abattus, plusieurs personnes blessées ou tuées. Longjumeau, qui en avait appelé au Parlement, reçut le conseil de *se retirer pour éviter un meurtre* [2]. Il se retira dans son château de Chilly où la populace sut le retrouver plus tard lorsqu'elle put sans crainte se livrer au pillage des maisons huguenotes des environs de Paris.

Ce qui montre combien cette agitation était voulue et factice, ce sont les progrès faits par le protestantisme au lendemain de Poissy. Calvin écrit à Bullinger que sa porte est assiégée par des délégués qui viennent lui demander des pasteurs. « Mais, dit-il, nous sommes à bout de ressources [3]. »

Ces protestants, que le martyre probable n'effraye point, ne sont pas toujours très adroits, tels ces membres du Synode de Poitiers qui, en mai 1561, expri-

1. Il s'agit ici de Michel (III) de Longjumeau, fils de Michel II Gaillard de Longjumeau. Ce Michel II de Longjumeau était, paraît-il, bâtard du duc de Lorraine. Il avait épousé, en 1512, *Souveraine d'Angoulême*, sœur naturelle de François Ier, fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême et d'une fille de la maison de *Polignac* d'Angoumois. Il était seigneur de Chilly et de Longjumeau. Son fils, Michel III, avait épousé Louise de Sains, fille de *Jean de Sains*, baron de *Maligny*. C'est elle que nous avons vue assister déjà à l'assemblée de la rue Saint-Jacques, en 1557. Avant de passer à Michel II Gaillard de Longjumeau, la seigneurie de Chilly appartenait au *duc de Guise*. Michel II de Longjumeau dut se retirer en Suisse et vendre son domaine de Chilly-Longjumeau à *Martin Ruzé*, secrétaire des commandements du roi. Une tradition de famille veut que Nicolas Gaillard, pasteur à Motiers (canton de Fribourg) ait été son fils. Cela est probable, sans être sûr. Si le fait est exact, la descendance de Michel Gaillard de Longjumeau est encore nombreuse parmi les protestants de Suisse, de France et même des États-Unis, par exemple les membres des familles Engelhard, Chatoney, Hartung, Juncker, L. Peugeot. Cf. *Dict. un. de la noblesse de France. Supp.*, t. III, p. 227. B.-N. f. f. 20254. *Bull.*, 1898, p. 396, art. de M. Jacques Pannier.

2. Registres du Parlement, 15 février, 1er mars, 10 avril 1561.

3. *Calv. op.*, XVIII, n° 3397. Cf. Philippe Cleisz, *le Prot. fr. à la veille de la première guerre de religion*, 1905.

ment le vœu que la régence soit retirée à la reine-mère, parce qu'elle est femme. Dès juin 1561, ils demandent des temples, car, en plusieurs villes et villages, ils forment la majorité de la commune. Leur demande fut appuyée au Conseil par Coligny, mais, attaquée par le duc de Guise, elle fut repoussée à trois voix de majorité, et l'honnête Pasquier observe ici que « ce n'était pas la raison qu'à l'appétit de trois voix toute la France entrât en combustion ». Ce qui veut dire nettement que, de l'avis d'un catholique neutre, la liberté du culte eût dès lors amené la paix intérieure.

L'ÉDIT DE JUILLET 1561

Au lieu de temples, les protestants eurent l'édit de juillet, qui, tout en adoucissant les peines portées contre eux, défendait pourtant aux réformés, sous peine de confiscations de corps et de biens, « tous conventicules et assemblées publiques où se feraient prêches ou administration de sacrements ».

C'était, d'ailleurs, un trompe-l'œil, une façade pour cacher à Philippe II et au pape les affranchissements graduels que leur nombre et leur courage assuraient aux réformés.

En fait, il y avait prêche chez la princesse de Condé, chez Coligny. En août, Chantonay dénonce le fait que les prédicants sont aussi libres au château de Fontainebleau que les prêcheurs catholiques. Pendant le colloque, les lettres des pasteurs dénotent leurs sentiments alternatifs de crainte ou d'espérance [1]. Mais l'espérance domine. La reine de Navarre est à Paris. Des assemblées se tiennent chez elle, les jeunes princes s'y rendent avec une foule de gentilshommes et on chante des psaumes à pleine voix. Catherine, qui veut régner avant tout, n'empêche rien. En un mot, le protestantisme est à la mode. A Argenteuil, Théodore de Bèze bénit le mariage du prince Jean de Rohan avec Diane de Barbançon, la propre nièce de Mme d'Étampes.

Ainsi le colloque de Poissy, sans résultats théologiques, avait rendu aux protestants le service de mettre au grand jour leur doctrine et leur programme,

1. *Calv. op.*, t. XIX, passim.

de faire saisir à beaucoup que la voie des répressions sanglantes devait être désormais fermée. On ne peut emprisonner ou exterminer tout un peuple, à moins d'être un duc d'Albe ou un Philippe II. « Toute la France, dit d'Aubigné, se sentit du colloque de Poissy, les réformés élevés de leur droit ne chantaient que la victoire de leurs ministres. »

Après le pillage de l'hôtel de M. de Longjumeau, les protestants s'étaient réunis en divers endroits, mais en prenant des précautions et en ayant soin de se faire garder contre les malveillants soudoyés. Ce fut hors des murs, contre le monastère Saint-Antoine-des-Champs, dit Pasquier, chez la comtesse de Sénigan qu'ils s'assemblaient. Enfin, en 1561, on décida que l'on aurait deux prêches alternatifs, l'un au faubourg Saint-Marcel, au lieu dit *le Patriarche* [1], l'autre à *Popincourt*, hors la Porte-Saint-Antoine.

Il y a, pendant et après le colloque de Poissy, un penchant général en France vers la Réforme. Presque partout, les églises ont été occupées par les Réformés devenus la majorité.

C'est le cas à Orléans, Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle, Meaux, Lyon, Montpellier, dans toute la Gascogne. Carcassonne a chassé son évêque. On demande avec instances des pasteurs pour Lyon, Nîmes, Gap, Grasse. « Ceux de Tournon en Agenais font grande instance pour en avoir », dit Beaulieu à Farel, « car en ces pays-là il y a encore plus de trois cents paroisses qui ont mis bas la messe et n'ont point encore de pasteurs [2] ».

A Paris, au dire de Pasquier, les prêches attirent de six à sept mille auditeurs. Mais il faut être prudent, car ici l'armée du conservatisme et du privilège est nombreuse aussi et organisée. Bèze prêche la patience.

Nous avons vu que, chassés du Pré-aux-Clercs, les protestants avaient choisi un endroit de réunion écarté, dans la maison et le jardin de *la Cerisaie*, hors de la porte du Temple. On ne les y laissa point tranquilles. « Les placards séditieux

1. Les bâtiments et les jardins occupaient un espace compris entre les rues Mouffetard, de l'Épée-de-Bois, du Noir et d'Orléans. Le nom est resté à une *cour du Patriarche* où se tint un marché aux légumes.

Les protestants utilisèrent enfin un bâtiment situé faubourg Saint-Jacques, rue de l'Égout, au sud du Val-de-Grâce. Tous ces lieux de culte furent brûlés ou violemment supprimés après 1562.

2. Beaulieu rapporte l'avis autorisé de gens qui estiment que si l'on avait de quatre à six mille pasteurs, ils seraient employés. *Calv. op.*, XIX, n° 3569.

publiquement affichés, les sermons des prédicateurs prononcés dans les églises excitaient contre eux le fanatisme du peuple [1]. » Une multitude furieuse vint attaquer les protestants réunis à la Cerisaie. Pour échapper à la rage populaire ils se défendirent. Il y eut des morts et des blessés. « Jamais persécuteurs, toujours persécutés, et, pour cela même, toujours plus affermis dans leur croyance, les protestants ne perdirent point courage », dit Dulaure. Pour donner le moins de prise possible aux provocations, ils avaient choisi pour leurs assemblées les deux endroits écartés cités plus haut : *Popincourt* et *le Patriarche* [2]. Mais rien ne pouvait désarmer le cardinal de Lorraine. Il mit en mouvement les prédicateurs de Paris *à l'exception de trois ou quatre.*

L'audace des prédicateurs allait si loin dans leurs attaques contre le roi et la reine que, dans la nuit du 9 décembre 1561, la cour fit enlever de son couvent un frère minime qui prêchait l'avent à Saint-Barthélemy. Mais elle n'osa faire arrêter tous les prêtres séditieux qui se sentaient soutenus par le triumvirat. Le moment est grave. Si, à Paris et ailleurs, l'Église possède encore des partisans passionnés et même fanatiques, les Guises sentent bien que l'opinion, la vraie, leur échappe et ils sont décidés à tout faire pour la ressaisir et pour intimider ceux qui ne se contentent plus d'assemblées cachées, mais qui réclament à haute voix des temples et la liberté [3]. Les chefs veulent procéder régulièrement; au moment où une émeute factice gronde, en octobre, autour du temple de la Cerisaie. Hubert Languet écrit : « J'apprends que l'église des dominicaines vient d'être achetée par les nôtres pour 3.000 couronnes. »

En province, nous l'avons vu, les populations s'étaient servies elles-mêmes. La reine ne pouvait tolérer que les huguenots n'eussent pas attendu l'assentiment royal. Un édit du 16 octobre cherchait visiblement à arrêter le développement des troubles à Paris même. Le lendemain, un édit nouveau, émané du Conseil, donc de

1. Nous citons ici Dulaure (*H. de Paris*, t. III, p. 392) parce qu'il s'est donné la peine de consulter sur ces affaires les registres si instructifs du Parlement.

2. Ces lieux de réunion furent choisis d'accord avec L'Hôpital. De L'Aulnay prêchait avec Lestang à Popincourt, Malot et Viret au Patriarche.

3. Il y a alors plus de 2.150 églises qui veulent vivre et mourir sous l'autorité du sceptre royal et qui demandent qu'on leur assigne légalement un nombre d'églises convenables et proportionnées à la multitude des fidèles en chaque ville et village du royaume.

Coligny comme des Guises, ordonnait la restitution des églises saisies, sous peine de rébellion. Édit inutile, puisque sur simples lettres de la reine les protestants d'Orléans avaient déjà restitué les églises occupées par eux. Le mouvement se serait généralisé. Mais il fallait bien donner une satisfaction apparente au roi d'Espagne.

En fait, les progrès des protestants continuent. Hubert Languet exprime l'espoir qu'avant la fin de cet hiver la religion aura fait de tels progrès que le pays sera mis hors du péril des séditions intérieures. Le colloque de Poissy s'était clos le 19 octobre. Les évêques devront, par édit royal, rejoindre leurs diocèses. Les ministres s'en vont également, sauf Pierre Martyr, Des Gallars et de Bèze; Catherine voulait retenir « celui-ci parce qu'il était Français et qu'on avait encore affaire de lui ».

Etait-elle entièrement sincère ? Bien fin qui le dirait. Au même moment, elle assurait les Guises de sa bonne volonté envers l'ancienne religion et les priait de la conseiller toujours. Sa politique n'est pas si compliquée qu'on l'a cru: elle divise pour régner, ou profite des divisions pour régner, et c'est tout. En tous cas, en cette fin de 1561, elle règne avec les conseils des Châtillons surtout. Elle a peur des guerres civiles et entrevoit dans les réformes nécessaires et dans la liberté de culte un moyen de les éviter. Elle est donc, sur ce point, en nette opposition avec les Guises qui réclament toujours la même chose : il faut changer l'édit de juillet, chasser tous les ministres, interdire les assemblées, conserver l'ancienne religion en son entier avec rigoureuse punition des délinquants.

Politique plus folle que jamais à cette date où la moitié de la France penche vers la Réforme. La reine le voit et c'est parce qu'elle ne veut plus obéir à leur suggestion sur ce point que, brusquement, le 19 octobre, les Guises quittent la cour. Le cardinal s'en va dans son archevêché de Reims, le duc de Guise se retire à Nanteuil, le duc de Nemours en Savoie, le connétable à Chantilly, Saint-André en Bourgogne, dans son superbe château de Vallery, près Sens, acquis par ses exactions. Départ menaçant. *Quelque chose se trame*, écrit de Bèze à Calvin [1].

1. Languet écrit quelques jours après : « Je redoute pour ma part une issue tragique; car il est évident à mes yeux, que ceux qui ont été arrachés au pouvoir, à qui déplaît la révolution religieuse, cherchent toutes les occasions de déchaîner la guerre civile. »

En attendant, la politique de la tolérance triomphe. Le Conseil, c'est alors la reine-mère, le roi de Navarre, Condé, L'Hôpital, Coligny, La Roche-sur-Yon. Un seul membre est hostile aux Réformés, c'est M. de Montpensier.

Le 30 octobre, de Bèze avertit Calvin qu'il a obtenu de la reine l'autorisation pour les réformés de se réunir en cachette dans des maisons particulières et jusqu'à 300. Le gouvernement veillera à ce qu'aucun trouble ne survienne.

En vertu de cette autorisation, les protestants se réunissent pour la première fois publiquement (1561). Mais il ne s'agit plus de deux ou trois cents personnes. Ce sont des milliers qui viennent, *quinze mille*, estime Languet, pour le 1er novembre. Et Pasquier confirme : « Il serait presque incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouve à ces nouvelles dévotions. »

Ces grandes assemblées se tenaient hors des murs et en semaine, pour ne pas provoquer de tumulte aux jours fériés. Les femmes se tenaient au centre de l'assemblée, les hommes autour, et, à l'extérieur du cercle, les archers du gouverneur, sous les ordres de Gabaston, gardaient les abords, prêts à intervenir en cas de tumulte. A la fin de l'assemblée on faisait une collecte dont le produit était distribué aux pauvres.

Outre ces grandes assemblées hors des murs, il y en avait d'autres, secrètes, en pleine ville... Languet constate : « Les Papistes s'agitent, mais je pense qu'ils ont renoncé au fol espoir d'entraver le mouvement des esprits. »

En cela, il se trompait. Le mouvement des esprits était visible à tous. Les trois quarts des gens de lettres étaient favorables à la Réforme. Dix évêques au moins l'avaient acceptée. Mais le Parlement de Paris, la Sorbonne, le chapitre de Paris restent les fermes piliers de la réaction. Et de plus, Pasquier l'avoue, « nos prêcheurs animent le peuple à prendre les armes ». L'un des plus échauffés, Jean de Han, frère minime, a été incarcéré, mais cela même a irrité les suppôts de l'école et de l'Eglise. La guerre civile reste dans l'air parce que, après trente ans de persécutions, il y a des impatients qui ne veulent pas attendre que le gouvernement ait fixé le régime nouveau ; parce que des esprits modérés comme Pasquier, ne peuvent pas comprendre encore que deux religions différentes puissent subsister côte à côte dans un même pays ; parce que, enfin, le plan des triumvirs est formel et comporte l'extermination des « mal sentants ».

C'est cette politique qui devait amener les graves incidents qui vont suivre.

Les protestants, poursuivant la revendication de leurs droits, avaient obtenu de se réunir non pas seulement en semaine, mais aussi aux jours fériés. Le 26 décembre, deux grandes assemblées eurent lieu sans être troublées. Toutes les classes y étaient représentées. D'Andelot ramena ouvertement de Bèze à travers la ville sans incidents. Les quartiers étaient pleins de gens favorables à la Réforme. Le lendemain matin, nouvelle assemblée plus nombreuse encore que les précédentes. L'après-midi, il devait y avoir prêche au Patriarche. De Bèze, averti que les prêtres tramaient quelque chose, aurait voulu l'ajourner. Mais il ne fut pas écouté et il se rendit lui-même au rendez-vous.

Ce fut l'occasion d'un incident qui est connu dans l'histoire sous le nom de tumulte de Saint-Médard.

Voici donc environ deux mille protestants réunis pour le prêche dans leur temple du Patriarche, tout proche de l'église Saint-Médard. Mais ils ne peuvent entendre leur prédicateur dont la voix est couverte par les cloches que les prêtres font sonner à toute volée pour les contrarier. Le ministre, Jean Malot, envoie deux auditeurs chargés de prier le curé de faire cesser cette sonnerie. Ceux-ci sont mal reçus et l'un d'eux, nommé Pasquot, est tué à coups d'arquebuses.

Pendant ce temps, le tintamarre continue, et c'est le tocsin que sonnent les cloches de l'église. Le prévôt des maréchaux, chargé de maintenir l'ordre au prêche protestant, intervient. Il trouve la porte de l'église fermée et le clocher garni de gens qui font tomber une grêle de pierres sur quiconque tente d'approcher. Le prévôt jugeant impossible, avec ses quelques archers, d'imposer silence à ceux dont le tocsin ameute tout le quartier, réquisitionne une poignée de passants parmi lesquels un certain *Nez d'Argent*, auxquels se joignent quelques huguenots sortis du prêche ainsi interrompu. La résistance, les projectiles reçus, la vue du paisible messager du prêche trouvé assassiné, tout cela excite les assaillants. Les défenseurs de Saint-Médard sont malmenés, mais aucun n'est tué. La foule qui a pénétré dans l'église est maintenant fort mêlée. L'église est mise à sac, profanée, les images saintes sont jetées à terre, piétinées ; les autels sont dépouillés ; on attaque, on se défend à coups de statues. Pas de massacre, en somme, mais un vrai tumulte qui se termine par la victoire de la police qui, Gabaston en tête, con-

duit au Châtelet une trentaine de défenseurs de Saint-Médard et, parmi eux, quelques prêtres qui faisaient triste mine. La populace de Paris n'était pas habituée à voir la police jouer ce rôle et témoigna de son indignation, mais la vue des archers la tenait en respect.

Agitation superficielle toutefois, puisque le lendemain matin, dimanche, une nouvelle assemblée pouvait avoir lieu au Patriarche sans encombre. L'après-midi, ce fut une autre affaire. A la tombée de la nuit, la foule envahit le Patriarche désert, brisant les portes, la chaire, les bancs, les chaises. Elle aurait tout brûlé sans l'arrivée de la police suivie bientôt de quelques gentilshommes huguenots, Jacques de Clermont d'Amboise dit Bussy, Sourcelles, Stuart, etc. Quelques arrestations furent encore opérées, et le tout se termina par un long procès qui fit des victimes inattendues. Une église catholique avait été attaquée en plein Paris. On vit le fait et on passa sur la conjuration, ou sur les circonstances qui l'avaient provoqué. Th. de Bèze s'étonne de l'audace et du cynisme des adversaires des huguenots. Le pauvre *Nez d'Argent* paya de sa vie son zèle à aider la police. On coupa encore le poing à deux autres victimes, deux autres hommes eurent la langue percée d'un fer rouge, après quoi ils furent encore pendus et brûlés au Patriarche. Gabaston lui-même fut exécuté le 31 août 1562. Mais la suite de ce scandaleux procès nous a conduit à quelques mois de l'incident lui-même, c'est-à-dire à une date où les Guises avaient ressaisi le pouvoir et où une nouvelle Terreur ecclésiastico-politique régnait de nouveau sur Paris.

Les protestants ne pouvaient plus se réunir au Patriarche. Deux jours après, le connétable, rentré de son court exil volontaire, marchait à la tête d'une force armée vers le temple de Popincourt. Il en chassa les ministres et fit brûler la chaire et les bancs de l'auditoire. Les protestants se vengèrent de lui en l'appelant le capitaine *Brûle-bancs* [1].

Ces attaques à main armée de huguenots paisiblement assemblés pour le culte ne sont pas des accidents fortuits. On sent derrière eux la volonté formelle

1. Les Huguenots, fourmis patientes, firent réparer *Popincourt* et remplacèrent *le Patriarche* par un bâtiment situé faubourg Saint-Jacques, derrière le Val-de-Grâce, qui s'est appelé longtemps le *Temple de Jérusalem*. Quelques semaines après, le 4 avril 1562, Montmorency, à la tête de 200 hommes armés, parcourait les rues de Paris, faisait mettre à la Bastille l'avocat Ruzé, le héros du Pré-aux-Clercs, et brûlait successivement le *temple de Jéruzalem* et, de nouveau, celui de *Popincourt*.

de s'opposer au culte nouveau par tous les moyens, au nom du principe : un roi, une foi.

La pudeur bien compréhensible des écrivains catholiques de tendance ou d'origine les empêche, sinon de voir, au moins de constater le fait évident que la guerre civile était dans la parole des prédicateurs catholiques avant de passer dans les faits. Vigor, curé de Saint-Paul, futur archevêque, ne s'en cache pas. Il crie et on imprimera ses paroles : « Je dis que puique tu *ne veux pas frapper contre les huguenots*, *tu n'as pas de religion*... Je ne dis pas qu'on le fasse, mais que Dieu le permettra. »

Voilà qui éclaire d'un jour fort cru les graves incidents de Paris aussi bien que ceux d'Auxerre ou de Cahors.

A Auxerre, « les abus de l'épiscopat étaient arrivés à un point presque incroyable ». Son évêque, sous François Ier, ne quittait guère la cour où il était connu, selon Rabelais, pour sa sensualité et la simplicité de son esprit. Ce François de Dinteville, dans les rares séjours qu'il fit dans son diocèse, y donna le spectacle de violences et de cruautés inouïes, tuant de sa main un braconnier surpris dans ses chasses, ou *faisant crucifier* un garde qui avait vendu quelques faucons sans sa permission. Son successeur, Jean de La Rochefoucault, ne mit jamais les pieds à Auxerre dont il affermait les revenus. Le cardinal de Lenoncourt, après lui, ne s'occupa de son évêché que pour en aliéner les biens, en faire abattre les forêts, comme celle de Bertrange [1].

Philippe de Lenoncourt, son neveu, était, au dire des Italiens, le plus beau chevalier français qu'ils eussent vu depuis longtemps. Il accumulait sur sa tête des bénéfices qui lui permettaient une vie opulente près du roi de Navarre dont il était le favori.

Dans un pareil diocèse, la Réforme avait eu de bonne heure des partisans. Or, en 1561, le 9 octobre, les protestants d'Auxerre, qui n'avaient pas encore de ministre, étaient réunis dans une grange et dans une rue écartée pour la prière en commun. La réunion n'était pas publique, et, dès lors, ils agissaient conformément aux prescriptions de l'édit. Mais ils furent surpris par des prêtres qui,

1. Voir sur ces incroyables vies épiscopales : Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur la chasse*, III 296. Lebeuf, *Hist. des évêques d'Auxerre*, et A. Challe, *Hist. des guerres du Calvinisme*, t. I, 10 et suiv.

sans doute, les faisaient épier, et presqu'aussitôt, ils entendirent sonner le tocsin[1] qui attira bientôt une foule nombreuse[2] estimée à deux mille personnes. Au premier bruit de la cloche, les protestants s'étaient dispersés. Mais la foule, furieuse de ne pas les trouver, se jeta sur leurs maisons, et en pilla une trentaine. L'abbé Lebeuf atténue autant que possible la gravité de l'émeute ainsi provoquée.

Tavannes, envoyé par la reine-mère pour réprimer cette émeute, était un adversaire de la politique de conciliation et des édits de tolérance qu'il regardait « comme des portes par où les protestants entraient en France ». Il fit pendre trois des émeutiers, mais, par esprit d'équilibre, il fit aussi pendre en effigie cinq huguenots « coupables sans doute d'avoir trop énergiquement défendu leurs maisons contre le pillage et cinq autres furent par lui bannis de la ville avec confiscations de leurs biens ».

Ces « sévérités étranges », dit A. Challe, contre des gens qu'il était chargé de protéger, s'expliquent fort bien quand on lit les *Mémoires* où Tavannes constate qu'il recevait de la cour des dépêches différentes. Celles de MM. de Guise portaient qu'il fallait tout tuer (les huguenots, bien entendu) et la reine tout sauver.

En ce qui concerne l'émeute d'Auxerre, les faits, conclut A. Challe, « ne permettent pas de révoquer en doute *la préméditation et l'impulsion extérieure* ».

C'est la même impulsion que l'on sent derrière le massacre qui eut lieu à Cahors, le 19 novembre de la même année. Un culte s'y était ouvert le 15 octobre, avec l'autorisation de Burie, lieutenant du roi en Guyenne. Les prêtres résolurent de mettre fin aux prêches par la violence. Le 19 novembre donc, une centaine de huguenots s'étant réunis dans la maison d'un des leurs nommé d'Oriolle, une foule de séditieux, rassemblés *au son du tocsin*, assaillirent cette maison, y mirent le feu et massacrèrent tous ceux qui essayaient d'en sortir pour fuir l'incendie.

La haine des factieux s'acharna sur un riche marchand nommé La Gacherie. On le traîna jusqu'à son logis et on l'y assassina avec sa femme et ses enfants,

1. Comme à Saint-Médard.

2. Challe, *l. c.*, I, 39. C'est la « populace », tant de la ville que de la campagne, qu'on ameute ainsi au témoignage de Lebeuf.

en même temps que sa maison était mise au pillage. Il y eut plus de cinquante victimes. Vingt-cinq ou trente cadavres furent traînés par la ville, traités avec ignominie et finalement à demi-carbonisés sur un bûcher improvisé.

A Grenade, près de Toulouse, trente ou quarante réformés de tout âge et de tout sexe étaient réunis dans une maison pour leur culte. Ils furent assaillis « par les prêtres dudit lieu à l'issue des vêpres » et par « un bon nombre de gens de leur parti ». Plusieurs réformés furent tués sur place ; d'autres furent conduits sur la place publique et inhumainement massacrés. On en fit cruellement dévorer d'autres par les pourceaux, « faisans lesdits prêtres *faire le tocsin* par l'espace de deux ou trois jours ». Ces faits sont relatés dans un rapport officiel de Burie à la reine. (Cf. B. N. Saint-Germain fr. vol. 689 f° 293.) *L'Histoire du Languedoc* a oublié ce fait, constate de Ruble.

On est surpris que de pareils faits n'aient pas entraîné du côté protestant de plus violentes réactions. Les chefs, il est vrai, suppliaient leurs frères d'avoir encore un peu de patience, parce que l'on touchait enfin à la paix religieuse. Il y eut cependant des représailles regrettables ou des explosions de colère, comme à Marmande où les huguenots soulevés s'emparèrent du couvent des Franciscains et les en chassèrent [1]. En Agenais, on signale à cette date le meurtre du seigneur de Fumel. Celui-ci avait séjourné en Turquie et y avait pris des habitudes barbares. Depuis une vingtaine d'années, il terrorisait ses alentours. Un soir, rentrant de la chasse, il rencontre un groupe de vassaux qui sortaient du prêche. Sans autre raison que sa haine pour « ceux de la religion », il assomme à moitié, d'un coup de manche de pistolet, un diacre qui tombe à terre. Les huguenots, furieux, se rappellent toutes ses tyrannies et crient au meurtrier, au tyran... Fumel qui était à cheval, s'enfuit. Ses vassaux le poursuivent et le rejoignent devant son château. Il y avait parmi les assaillants le fils d'un homme que Fumel avait fait envoyer aux galères après l'avoir ruiné, et le fils d'un autre vassal que le cruel seigneur avait autrefois attaché à la queue d'un cheval pour lui faire ainsi

1. Monluc (*Mém.*, II, 342) rapporte le bruit que les Huguenots avaient tué les moines et incendié le couvent. Mais comme *l'Hist. eccl.*, si véridique, n'en parle pas, le fait reste pour nous douteux. Michel Nicolas, plus récemment Van Dyke adoptent la version de Monluc sans la vérifier. On remarquera que partout, à Saint-Médard, à Auxerre, à Cahors, etc., les populations sont ameutées au son du tocsin.

traverser quatre ou cinq fois le Lot. Le jour de la vengeance leur paraît venu. Ce sont eux qui, le château pris, tuent Fumel, après lui avoir reproché ses violences. C'était une de ces représailles dont les chefs huguenots ne voulaient point; l'*Histoire ecclésiastique* proclame ouvertement que « cette manière de procéder était inexcusable » aussi bien que le pillage qui suivit et les insultes faites ensuite à la femme et aux enfants de Fumel [1].

Ces explosions de haine, si compréhensibles qu'elles soient, allaient à l'encontre de la politique des huguenots et la desservaient terriblement. Beaucoup de seigneurs de ce temps avaient bien des méfaits semblables à se reprocher. Ils eurent peur de voir venir le jour des comptes à rendre et formèrent en hâte une ligue qui avait pour but de défendre la noblesse menacée.

Ces violences ramenaient à l'esprit de réaction même des hommes modérés et fournissaient des armes à ceux qui estimaient la Réforme dangereuse pour l'autorité royale.

La reine ne pouvait les laisser impunies, car elles compromettaient aussi bien que les excès du triumvirat sa politique de conciliation.

Deux commissaires furent envoyés à Cahors pour punir les auteurs du massacre. Et bientôt elle leur adjoint Monluc. Ce choix ne fut pas une perfidie, mais une erreur. Monluc est un soldat à vues et informations courtes. Il ne croit qu'à la force. Il n'est pas persuadé, comme la reine, que les rigueurs n'ont servi et ne serviront à rien. Les huguenots sont pour lui des séditieux. Il a entendu répéter de hardis propos que des ministres tenaient contre l'autorité royale. Il ne se demande pas si ces paroles sont plus ou moins justifiées par trente-cinq ans de persécutions. Il apprend qu'ils lèvent des impôts, font des capitaines, enrôlent des soldats. Il ne se doute pas qu'ils font tout cela à la demande même de Catherine de Médicis [2] et il tombe sur l'Agenais comme un furieux. Deux bourreaux officiels l'accompagnent partout, mais il n'a pas même la patience d'attendre leurs bons offices. A Saint-Mézard, tout près de son château de Cempoy, on lui amène un

1. Van Dyke (I. 224) dit que les Huguenots ont rappelé les cruautés de Fumel pour excuser à moitié le crime commis. Mais, au contraire, ils déclarent *entièrement inexcusable* cette façon d'agir. Il faut tenir compte d'une pareille déclaration à des gens qui écrivent sous les coups de rigueurs continues et injustifiées. De Thou admet comme prouvés les reproches faits à Fumel. Cf. *Mém. de Condé*, III, 107.

2. Voir le chapitre suivant.

nommé Verdier accusé d'avoir offensé la majesté royale : il le saisit à la gorge, le jette à terre en disant au bourreau : « Frappe, vilain. » Et il se vante de sa première exécution « sans sentence, ni écriture ». Pour punir les meurtriers de Fumel, il fait pendre ou rouer en un jour trente ou quarante paysans [1].

A Cahors, c'est autre chose. Les commissaires civils Compain et Gérard ont découvert que le crime ne s'est pas commis « sans quelques instigations du clergé ». Ils ont même fait arrêter un M. de Viole, chanoine et archidiacre de Cahors. Il va être condamné. Monluc, furieux, arrête la procédure, bouscule les commissaires et passe en Rouergue où des églises avaient été saccagées et pillées. Monluc croit sincèrement que si tout le monde avait agi comme lui, le feu eût été assoupi. Il est de ceux qui baptisent paix le silence de la mort. *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Il n'y a pas de pires pourvoyeurs de guerres civiles et de révolutions.

1. Monluc, il le dit lui-même, a reçu de la reine la mission de « courir sus à ceux qui prendraient les armes » de quelque côté qu'ils fussent. Mais les pauvres Huguenots surpris dans leurs assemblées n'avaient pas pris les armes. En fait, il traite les Huguenots comme des ennemis du roi. Tout ce qu'il raconte sur les pasteurs qui lui offrent leur concours, qu'il accuse d'avoir voulu le corrompre, montre qu'il n'a rien compris à la situation. Il est pris de furie quand un ministre vient lui offrir 4.000 hommes de pied. Il ignore que la reine a fait demander aux Huguenots, en secret, combien d'hommes ils pourraient fournir. Sa violence empêche toute discussion et on comprend l'ahurissement du ministre qui veut aller s'expliquer avec Burie, lieutenant du roi et qui dit : Ce que nous en faisons, « c'est pour nous défendre ». Les rapports de Burie sont à étudier et cette histoire est à reprendre à fond. Monluc, le boucher de Guyenne, est un témoin insuffisant. Cf. ses *Mémoires*, t. III, 325 et suiv.

CHAPITRE III

L'ANNÉE DE VASSY (1562)

L'action des triumvirs : ils entraînent le roi de Navarre. — Isolement de Catherine, elle fait appel aux Réformés. — L'Édit de janvier 1562. — Violente opposition des Guises à toute tolérance. — Ils s'efforcent de gagner le duc Christophe : l'entrevue de Saverne. — Le massacre de Vassy. — Le massacre de Sens. — Le coup d'État des triumvirs. — La guerre inévitable.

La politique des triumvirs s'inspirait largement de leurs intérêts. Ils trouvaient un point d'appui chez tous ceux qui ne voulaient point perdre leurs privilèges et chez tous ceux qui, comme Monluc, pensaient qu'une révolution dans l'Église suppose nécessairement une révolution dans l'État. Les hommes du triumvirat songent surtout à eux, mais beaucoup des tenants de l'orthodoxie songeaient aussi au roi. Et les partisans de la royauté ne se trompaient pas tout à fait quand ils voyaient dans les protestants une menace pour l'absolutisme. Il est certain que l'on doit toujours, en bonne logique, avoir la politique de sa religion. Un protestant est — d'essence — un royaliste constitutionnel. Calvin, Bèze, Coligny, La Noue sont sincèrement loyalistes et royalistes, mais leur programme n'est déjà plus celui de la royauté absolue. Ils font une place à la nation, aux États, et, à côté d'eux, parlent et écrivent déjà des hommes chez qui les erreurs et les crimes de la royauté ont fait naître l'idée d'un État où le roi n'est pas le maître absolu, mais le représentant contractuel des intérêts de la nation.

Sur le terrain religieux, le fossé était profond entre la religion du miracle eucharistique et celle de la *Cène* évangélique. Une rupture était inévitable. Mais conduisait-elle nécessairement à la guerre civile ? Non. La politique de conciliation

était possible, s'il n'y avait pas eu en face de Catherine des hommes décidés à tout, même à la guerre civile, pour atteindre le but de leurs ambitions et pour maintenir à l'ancienne religion le droit exclusif de subsister en France. La guerre civile est née des exigences du pape, du clergé et des hommes du Triumvirat, des Guises surtout. Catherine le voyait bien quand elle écrivait à sa fille la reine d'Espagne : « Vous pouvez penser que ceux qui soulaient [1] être rois et qui nous ont tant embrouillé nos affaires, mettent toujours peine de faire trouver mauvaises mes actions, de peur que soient connues leurs fautes et grandes ambitions, *étrangers comme ils sont dans ce royaume*. Car ils y sont tant haïs que tant qu'on les a vus près de moi, je n'ai jamais su avoir l'obéissance entière » (1561)[2].

Ceux-ci, poursuivant habilement leur politique d'isolement à l'égard de la reine et du parti de conciliation, avaient commencé par gagner le triste et faible roi de Navarre en lui promettant monts et merveilles du côté de l'Espagne. S'il restait catholique, Philippe II pouvait lui rendre la Navarre espagnole ou le faire roi de Sardaigne. Et puis, Nostradamus n'avait-il pas prédit que Catherine verrait tous ses fils sur le trône de France ? Cela ne voulait-il pas dire qu'ils mourraient jeunes ? Et, dans ce cas, n'était-il pas leur plus proche héritier ? Mais comment un hérétique pourrait-il être leur successeur ? Et voilà pourquoi, vers la fin de décembre 1561, on revit le roi de Navarre à la messe en attendant qu'il se ralliât complètement à la politique du triumvirat.

Catherine vit le danger de cette défection. Elle essaya de parer le coup en faisant elle-même des promesses. Une fois la partie perdue, il ne lui restait plus

1 Soulaient (*solebant*) ceux qui étaient habitués à régner. Voir la lettre ici résumée : *Lettres de C. de M.*, t. I, p. 581.

2. Romier, *Catholiques et huguenots*, p. 111. Quand les Triumvirs, jetant le masque, somment leur roi « de n'approuver ni souffrir en son royaume aucune diversité de religion », ils légitiment la révolte de Condé aux yeux des protestants les plus timides. Non pas « après coup », comme dit Romier, car leur politique était connue depuis longtemps. C'est la politique de l'Espagne et du pape. « *Peu importe, au fond, les responsabilités à l'origine de la guerre civile* », dit Romier (*Cath. et Huguenots*, p. 300). Pour nous, il importe beaucoup au contraire. Romier, par piété filiale envers Rome, tend à dégager la responsabilité du pape. Nous respectons son sentiment. Mais le fait historique est là. C'est la papauté qui a inspiré en France toutes les mesures prises contre la liberté religieuse et, pendant les guerres civiles, les subsides du pape sont venus aider le Triumvirat. Sans ce concours étranger, sans les « doublons » d'Espagne et la complicité intéressée du Triumvirat, la France aurait pu jouir, dès 1562, du régime de la tolérance. Cf. *Intervention, à l'instigation des papes Pie IV et Pie V, de la commune de Rome dans les guerres de religion*, par E. Rodochanachi. *Bull.*, 73e année, avril-juin 1924, p. 113.

qu'à mesurer les forces en présence, quitte à pencher vers le parti qui lui paraîtrait le plus fort.

Elle demanda donc à Coligny sur quel secours elle pourrait compter en cas de besoin. On lui répondit qu'il y avait environ 2.500 églises en France, dont les membres, en échange de la liberté de l'Évangile, offriraient au roi « leurs vies et leurs biens ».

La reine demanda alors que chaque ministre, à l'heure du sermon, publiât dans son église un écrit, conservé par l'*Histoire ecclésiastique*, et disant ceci : Des bruits courent avec fortes apparences de raison que « les étrangers sous ombre de la religion romaine, qu'ils disent vouloir maintenir, veulent entrer en ce royaume et s'en emparer », le devoir de tous les fidèles sujets du roi est de « démontrer l'obéissance et entière volonté qu'ils portent à leur roi, de quelque religion qu'ils soient ». Et, comme ces étrangers semblent rendre ceux de la nouvelle religion responsables de la guerre qui se prépare, c'est à eux surtout à faire « manifeste démontrance » qu'ils ne veulent épargner ni corps ni biens, à maintenir l'état et la grandeur de leur roi... Qu'ils disent donc combien de gens de pied et de cheval ils pourront fournir [1].

Ce document est capital. Il démontre à l'évidence que si les huguenots sont devenus, d'un parti de réforme religieuse, politique et sociale, un parti militaire et guerrier, ce fut à la demande expresse de la reine, représentante alors avec eux de l'intérêt français [2].

Qui sont ces « étrangers » qui menacent la France? Il n'y a aucun doute possible sur la pensée de la reine. C'est le roi d'Espagne, le pape [3], les Guises, un

1. Voir le texte : H. E. I, 745. M. Romier interprète les textes qui vont contre sa thèse. Mais il est trop galant homme pour les supprimer... *Il n'y a pas moyen, dit-il, de mettre en doute ce fait, si déconcertant qu'il puisse nous paraître. Les témoignages locaux confirment la version de Bèze et* de l'Histoire ecclésiastique... *quoi qu'il advînt, les protestants devaient trouver dans l'appel de Catherine un titre pour se considérer comme les vrais défenseurs de l'autorité royale. Cath. et Hug. sous Charles IX,* p. 283, 284.

2. Voilà le fait qu'oublient les historiens qui reprochent aux huguenots leurs recensements et préparatifs guerriers. Monluc, en Guyenne, n'en peut revenir. Il entend parler de synodes, d'anciens, de ministres, de quelques-uns de ceux-ci qui « prêchaient que les rois ne pouvaient avoir aucune puissance que celle qui plaisait au peuple ». Il accepte sans contrôle tout ce qu'on lui raconte, le vrai et le faux. Il ne comprend rien à ce mouvement et il fond sur ses partisans en véritable furieux, « sans procédure » ruinant ainsi la politique de la reine qu'il était censé représenter. Cf. le chapitre précédent.

3. Sur la responsabilité du pape et de la curie, voici un document nouveau que nous empruntons à

certain nombre de princes catholiques allemands appuyés sur les hommes du Triumvirat et peut-être la noblesse catholique de Guyenne.

Si l'esprit politique des Réformés avait été à la hauteur de leur conscience et de leur moralité générale, ils auraient répondu en masse. Mais, dans beaucoup d'églises, on hésita à entrer dans cette voie. La réponse ne fut pas unanime et on précipita ainsi la guerre que l'on voulait éviter.

En même temps qu'elle faisait cette démarche auprès des réformés, Catherine écrivait à son gendre Philippe II pour le dissuader d'appuyer le parti qui s'opposait à sa politique de conciliation. Puis, le 3 janvier 1562, elle réunissait à Saint-Germain une nouvelle assemblée des notables, où les gens du Triumvirat brillèrent par leur absence.

L'assemblée, en somme, fut favorable à la politique de conciliation et personne ne plaida cette cause avec plus d'éloquence et de succès que la reine elle-même [1].

L'ÉDIT DE JANVIER 1562

Les délibérations de l'assemblée aboutirent au fameux édit de janvier qui, sans mettre l'Église réformée sur le même pied que le catholicisme, lui accordait pour la première fois un état légal en France. Il portait que ceux de la nouvelle

M. Romier: « Un envoyé de la Curie venu à Madrid au mois d'octobre (1561), le comte Brocardo Persico, présenta les choses à Philippe II de la manière suivante: « Il nous a paru bon de rapporter à Votre Majesté ce que maintes fois à Rome nous ont dit certains cardinaux parmi les plus âgés et prudents et les mieux au courant des affaires du monde. Ils disaient, ces cardinaux, considérant la grande calamité dont souffre le royaume de France, que Votre Majesté, d'accord avec Sa Sainteté, pourrait facilement délivrer le dit royaume. Quant aux moyens, ce serait, disaient-ils encore, que Votre Majesté poussât sur les frontières de France sa gendarmerie de Flandre et d'Espagne... » Très simple en effet. « Bientôt, continue Romier, la Curie se compromit d'une manière plus officielle. Les instructions remises quelques semaines plus tard au nouveau nonce envoyé en Espagne contenaient cette clause explicite: « Exhorter Sa Majesté à se réchauffer en faveur des catholiques de France, attendu que les adversaires de la religion abusent de la patience qu'on leur montre. » Et le pape ne parlait pas seulement, il agissait. Le cardinal de Tournon avait reçu des fonds pour la campagne contre Mauvans... Chantonay d'autre part déclarait bien haut que son maître avait offert ses forces à la régente « pour s'en ayder contre les rebelles ». Cf. Romier, *Cath. et Huguenots*, 245, 247.

1. L'assemblée de Saint-Germain avait entrevu la solution : le seul moyen de rétablir la paix était d'accorder la liberté de conscience, l'égalité des cultes ou au moins une tolérance provisoire. La majorité de l'assemblée penchait vers la Réforme. C'est « l'obstruction catholique » qui fit échouer cette politique en s'opposant de toutes ses forces à son application. Cf. dans Romier, *Cath. et Huguenots*, le chapitre: *L'obstruction catholique.*

religion devaient rendre les églises qu'ils avaient saisies, ainsi que les maisons, biens et revenus appartenant aux ecclésiastiques, les reliquaires et ornements des églises. Il leur était défendu de s'assembler dans les villes, soit de jour ou de nuit, publiquement ou en secret. Mais ils pouvaient aller, venir, s'assembler hors des villes pour les prêches, prières et exercices *de leur religion*. Les magistrats devaient tenir la main à ce qu'ils n'en soient empêchés [1]... C'était la reconnaissance officielle de la « nouvelle religion » que l'on renonçait enfin à exterminer (17 janvier 1562).

L'édit de janvier, rédigé en assemblée des Notables, c'était la loi. Cependant, il fut vivement attaqué du côté orthodoxe, difficilement enregistré par les Parlements [2] et fréquemment violé à Paris comme dans les provinces, surtout quand un quelconque des triumvirs avait de l'influence dans la région.

On discutait encore les termes de l'Édit en conseil, lorsque Chantonay l'attaqua vivement dans une conversation avec la reine. Pour lui, l'édit c'était « la ruine totale du royaume », le roi son maître en serait fort mécontent. La reine, piquée au vif, lui demanda comment il était si bien renseigné, puisque ce qui se passait au Conseil devait être secret... Elle se plaignit d'être, en somme, espionnée par lui et desservie auprès du roi son maître. Ce n'était pas de sa faute si les choses de la religion en étaient à ce que tout le monde voyait. Le nombre si grand de ceux de la religion rendait impossible d'y pourvoir autrement que par une grande patience, si on ne voulait tout perdre. Suivre le conseil de Chantonay, c'est-à-dire chasser les prédicants et plier les autres, serait exciter la guerre civile... Chantonay répondit qu'il n'y avait rien à craindre, *puisqu'elle avait les forces du roi son maître, qu'il les lui offrait...* [3].

Sans être française de naissance, Catherine avait assez le sentiment de son

1. Voir le texte *Fr. pr.*, t. X, p. 48.

2. Deux mois après, un magistrat de Sens prétendait ne pas le connaître. Plusieurs parlements refusèrent de l'enregistrer, celui de Paris en tête. On se souvient que les Guises l'avaient rempli de leurs créatures. Cf. *Premières lettres de jussion du roi envoyées à la Cour de Parlement* pour faire publier l'édit de janvier 1561 (1562 n. s.) B. du Sénat, n° 1037.

Voyez sur cette résistance du parti catholique à la loi les derniers chapitres de Romier dans son livre, *Cath. et Huguenots sous Charles IX*. M. Romier y tente de mettre hors de cause les Guises ses clients. Nous ne pensons pas qu'il y ait réussi.

3. Voir le texte, *Condé*, II, 601.

rôle pour ne pas vouloir mettre les armées étrangères au service de l'orthodoxie catholique. Elle répondit qu'elle ne voulait pas voir d'étrangers dans le royaume, ni allumer une guerre qui la contraignît de les y appeler.

Battu sur ce point, l'Espagnol se rejeta sur l'éducation du roi et des princes. Sur quoi, la reine s'emporta fort d'être ainsi critiquée et déclara sèchement qu'elle élevait le roi et ses frères de manière à donner satisfaction aux gens de bien[1].

Cet édit de janvier aurait apporté un grand soulagement aux maux de la France, il aurait empêché la guerre civile, si la reine et le parti de la tolérance avaient été en mesure d'en imposer l'application.

Malheureusement, ce parti n'était plus rien. Le roi de Navarre, son frère, le cardinal de Bourbon, se séparaient de Condé, leur jeune frère, pour rejoindre les Guises. Le connétable ne partageait pas les vues de ses neveux, les Châtillon. Au contraire, les Guises et leurs amis faisaient bloc. Ils étaient sûrs de l'appui de l'Espagne. Mais les huguenots, en cas de guerre civile, pourraient compter sur l'Angleterre et sur les princes luthériens d'Allemagne. Ceux-ci, sur quelques points, étaient en vive opposition avec les calvinistes. Il fallait donc tâcher de décider ces princes à empêcher dans leurs États des levées de mercenaires pour l'armée huguenote. Le duc de Guise était depuis longtemps en relation avec le duc Christophe de Wurtemberg-Montbéliard, qui ne désespérait pas de convertir Guise à son luthéranisme très sincère.

ENTREVUE DE SAVERNE

Une entrevue fut décidée entre eux, et Saverne fut choisie pour point de rencontre.

Déjà avant Saverne, le duc de Guise avait fait entendre à Christophe qu'entre lui et les Réformés de France il y avait un abîme. Il lui avait écrit : « Il est vrai que tels séditieux se couvrent du titre de la religion dont vous êtes amateur. Mais leur hypocrisie est si évidente qu'il sera toujours facile de connaître combien ils se montrent traîtres à vous-même... Selon ce que j'ai entendu, ils ne font non plus de cas de votre confession et forme d'église que de celle du pape... »

1. Cf. Sur l'éducation donnée aux jeunes princes, Van Dyke, *Cath. de Médicis*, I, 233.

C'était une calomnie complète, car, pour le dire en passant, Calvin appréciait la « confession » du duc Christophe — mais comme celui-ci se piquait de théologie, ce coup fourré était habile. Christophe ne s'y laissa pas prendre d'abord et profita de l'occasion pour montrer à son correspondant les points où la Réforme s'imposait et pour lui faire entendre de belles paroles : « Je ne sais pas, pour ma part, autre moyen plus commode d'apaiser votre conscience devant Dieu, sinon que vous ne vous abusiez à cette longueur et prescription du temps et coutumes lesquelles en cette matière de salut éternel ne peuvent avoir aucun lieu ; mais plutôt écoutez ce que Notre Seigneur nous a commandé de faire et de croire, *lequel ne dit point : Je suis la coutume ancienne, mais je suis la Vérité.* »

A Saverne, les Guises entrent plus à fond dans le jeu. L'édit de janvier les a atterrés. Il faut isoler les Réformés français des princes qui peuvent jeter des reîtres sur la France. Les voilà maintenant aussi luthériens que Christophe. Ils le déclarent tout net. Le cardinal prend l'attitude la plus édifiante : « J'ai lu, dit-il, Luther, Mélanchthon, Brentius et d'autres. J'accepte pleinement leur doctrine, et je m'accorderai bien vite avec eux dans tout ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique. Mais il faut que je dissimule encore quelque temps, afin d'en gagner plusieurs qui sont encore faibles dans la foi. Le duc François n'est pas moins avancé. Il ne met son espoir ni dans la Vierge, ni dans les Saints, mais dans le sacrifice du Christ. »

On l'accuse d'avoir fait mourir quelques huguenots, il n'en est rien. « Je vous le jure au nom de Dieu mon créateur, en y engageant le salut de mon âme, je ne suis coupable de la mort d'aucun homme condamné pour cause de religion. » (15-18 fév. 1562).

Avec de pareils adversaires, le bon duc Christophe n'était pas de force. Comment aurait-il pu mettre en doute de telles affirmations ? Nous-mêmes, malgré tout ce que nous savons déjà sur les Guises, nous hésiterions peut-être, si nous ne savions pas que, quelques jours plus tard, le 28 février, le duc François écrivait à Lamothe-Gondrin, son lieutenant en Dauphiné : « Je pense que s'il se fait par delà quelque assemblée notable où il y ait beaucoup de gens, il sera bon de se saisir du ministre et de le faire tout soudain pendre et étrangler comme auteur de séditions et de tumultes... » Quatre jours après, il ajoute de sa main en marge : « Vous êtes homme de guerre, il vous faut attraper les dits prédicants quand ils sont peu

accompagnés, hors de leur prêches, et soudain, le billet au pied, les faire pendre par le prévôt comme séditieux, contrevenant aux édits du roi. » La lettre est datée de Dammartin, la veille du massacre de Vassy. Le post-scriptum a été ajouté après le massacre dont le bon duc donne la version suivante : « De mes voisins et sujets m'ont voulu il y a trois jours faire une braverie où ils m'ont blessé une douzaine de gentilshommes, de quoi ils se sont trouvés marchands », c'est-à-dire mauvais marchands[1]. Avant d'arriver à Dammartin, le duc avait fait pendre un épinglier du bourg de S. Nicolas, coupable d'avoir fait baptiser son enfant à la mode de Genève[2]. Nous sommes donc ici en plein mensonge, et le chef des « séditieux », c'est Guise lui-même qui, de sa propre autorité, s'élève contre l'édit de janvier.

LE MASSACRE DE VASSY

Ces faits jettent un jour très cru sur le massacre de Vassy.

Nous voici au 1er mars 1562. Guise, appelé par le roi de Navarre gagné au Triumvirat, se rend à Paris pour discuter avec le prince « des mesures à prendre pour renverser et détruire tout ce qui a été fait contre l'édit de juillet ». C'est l'édit de janvier qu'il s'agit de détruire, l'aveu est formel. Cela connu, suivons les événements. Le 1er mars, les Guises sont à Joinville, avec leur mère, dans le domaine familial. Soixante fermiers des environs ont fui à leur approche. Tout près de là, il y a la petite ville de Vassy. Les Réformés y forment la majorité. Guise le sait si bien qu'il déclare que, dans sa marche vers Paris, il avait résolu de ne pas s'y arrêter et d'aller déjeuner plus loin. L' « église » de Vassy était la fille spirituelle de l' « église » de Troyes et c'est pour intimider ses fidèles que le duc de Guise, déjà précédemment, y avait posté quelques hommes d'armes. Il en avait été pour ses peines. Le 13 décembre précédent, le ministre de Troyes était revenu visiter les fidèles de Vassy et procéder à quelques baptêmes. A peine arrivé il lui fallut prêcher, tant « le pauvre peuple était ardent après la pâture ».

Le 17 du même mois, un fait se passait à Vassy qui fut une des causes du carnage

1. H. E., t. III, p. 300.
2. *Condé*, t. III, p. 133.

et que les historiens, pressés de n'y voir qu'un incident de route, ont trop négligé.

Le duc de Guise, qui séjournait, on s'en souvient, dans les environs, sur les conseils du cardinal son frère, avait envoyé à Vassy l'évêque de Châlons, escorté d'un moine célèbre parmi ses coreligionnaires et protégé par une troupe de soldats en armes. Les Réformés refusèrent d'aller entendre le moine, mais ils firent dire que s'il plaisait à M. l'Évêque de venir entendre leur ministre, on ne lui ferait aucun mal ni déplaisir. L'évêque, assez ébahi de la réponse, se rendit pourtant à l'invitation et entra dans la salle où les Réformés faisaient leur culte, au moment où ils chantaient les commandements de Dieu. Après le chant, on s'était mis à prier Dieu, mais l'évêque interrompit la prière en disant : « Messieurs je viens ici comme évêque de Châlons et par conséquent, de ce lieu. » Le ministre l'interrompit à son tour pour maintenir son droit de parler le premier : le gouverneur de Champagne, siégeant à Troyes, leur avait permis d'invoquer Dieu à la façon des églises réformées, il entendait maintenir le droit établi par les édits du roi. Une controverse fort vive s'établit ainsi, le ministre refusant de reconnaître l'évêque pour tel. — Pourquoi ? répliqua celui-ci. — Parce que vous ne prêchez pas. « Quand avez-vous repu votre troupeau de la pâture de Dieu[1] ? » La controverse continuant s'échauffa. « Voyez-vous, pauvre peuple, il veut faire croire que celui-là est le berger qui se contente d'avoir une pannetière et houlette pour vivre à son plaisir à la maison, sans mener les brebis aux champs... — Je vois, dit l'évêque, que tout se gouverne ici par furie. — Non, reprit le ministre, mais par un saint zèle qui a ému jadis les apôtres à dire à vos semblables : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Là-dessus, l'évêque se retira, assez confus, tandis que quelques hommes du peuple s'oubliaient à crier : « Au loup ! au renard ! à l'âne ! à l'école[2] ! » Ce fut une scène de réunion publique un peu mouvementée, que l'évêque s'empressa d'aller raconter à sa façon à Joinville où le duc d'Aumale le couvrit de brocards. Le 25 décembre, on fit la Cène, qui fut reçue par 900 personnes sur 3.000 de la

1. C'étaient presque dans les mêmes termes les reproches faits aux évêques, par Monluc évêque de Valence et par Chantonay lui-même. (Voir ci-dessus.)

2. Ne pas oublier que l'évêque Burgensis avait été envoyé aux gens de Vassy pour « les réduire à la religion catholique » : Il avait fait des menaces. « Vous délogerez », avait-il dit ; alors « aucuns ne se peuvent tenir de crier : au loup, au renard... » Cf. Pithou de Changobert, ms. *Histoire ecclésiastique de Troyes*, fol. 350.

ville et environs. On n'avait pas obéi aux craintes de quelques-uns qui croyaient savoir « que le duc de Guise avait délibéré de tout saccager ce jour-là ».

Le 27 janvier, un ministre arrivait de Genève. La mère des Guises, Antoinette de Bourbon, avait eu beau défendre à quiconque d'assister aux prêches, ceux-ci avaient continué. Telle était la situation que trouvaient les Guises à leur retour de Saverne. Quand on lui dit que le nombre des huguenots croissait toujours, le duc s'en montra fort irrité, « mordant sa barbe » comme il avait coutume de faire quand il était courroucé.

Quand on sait tout cela, comment admettre la fable d'un passage fortuit par Vassy, entraînant la dispute, puis le massacre[1]? C'est la version de Guise au duc de Wurtemberg, un mensonge de plus. En réalité, tout fut voulu d'avance. Vassy, c'est le Rubicon du duc de Guise. La guerre civile était de l'autre côté.

Suivons les événements. Le samedi 28 février, François de Guise part de Joinville. Il est accompagné du cardinal, son frère, de sa femme enceinte, de ses deux fils enfants, appareil pacifique dont il saura se servir plus tard. Il va coucher à Dammartin-le-Franc. Il y retrouve sa mère, encore sous le coup de la défaite de son évêque. Le lendemain 1er mars, il se dirige sur Vassy. Il a avec lui 200 arquebusiers, une compagnie d'archers et ses domestiques armés jusqu'aux dents. Arrivé à Brousseval, à 2 kilomètres de Vassy, il entend une cloche. Il demande ce que c'est. On répond que c'est la cloche qui appelle les Réformés au prêche. *Marchons, marchons*, dit le duc, *il faut aller voir ces gens pendant qu'ils sont assemblés*. Son entourage comprend. On murmure : *Il y en aura qui seront bien huguenotés.*

Arrivé à Vassy, il entre dans l'église pour ouïr la messe, dit-il. En réalité, il

1. Dans un *Discours sur le bruit qui court que nous aurons la guerre à cause de la religion*, attribué à l'évêque de Valence, on lit: « Ayant donc leur dessein ainsi acheminé, le seigneur de Guise, retournant de son voyage d'Allemagne, pour donner à connaître, le *premier de tous*, l'inimitié hostile qu'il portait à la Religion laquelle il entendait persécuter, et à tous ceux aussi qui la veulent favoriser, prit délibérément son chemin par une ville de Champagne nommée Vassy, étant averti qu'il y avait audit lieu une église réformée, et y étant arrivé accompagné de nombre de gens de guerre, y fit un tel et si cruel carnage de pauvres gens sujets du roi, qu'il n'y fut occis moins de 80 personnes et autant ou plus de blessés : entre lesquels il y avait femmes et petits enfants tous assemblés sans armes pour ouir la prédication et prier Dieu à leur manière accoutumée. » *Condé*, III, 191.

confère rapidement avec le prévôt et le prieur de Vassy, prend un peu d'eau bénite et sort. Il défend aux catholiques de se trouver dans les rues « où ils pourraient être en danger de leur vie ». En même temps, il ordonne à ses gens de marcher sur le « prêche » qui n'était pas sur la route d'Eclaron où il prétendait aller. Il y a au prêche 1.200 personnes de Vassy et environs. Elles écoutent le pasteur Morel. « D'arrivée » les assaillants tirent des coups d'arquebuse : les protestants, surpris, veulent fermer la porte ; elle est enfoncée, et les massacreurs se précipitent aux cris de : *Tue*, *tue*, *mort Dieu*, *tue ces huguenots !* Le duc et ses gens frappent âprement. Les fidèles éperdus courent, tombent les uns sur les autres ; plusieurs sont tués et meurent sur place ; d'autres rompent le toit, sautent par-dessus les murailles de la ville et s'enfuient aux champs.

Les massacreurs restés dehors surprennent cette manœuvre, tirent sur le toit et font tomber quelques-uns de ces malheureux, « comme on ferait des pigeons ». Le ministre, Léonard Morel, avait continué de prêcher jusqu'à ce qu'un coup d'arquebuse fût tiré droit à la chaire ; alors, il se mit à genoux, pria Dieu pour son troupeau, puis quitta sa robe et voulut sortir de la grange. Il heurta un cadavre, tomba, reçut un coup d'épée à l'épaule, se releva, fut frappé derechef. Un de la troupe sanglante se mettait en devoir de lui couper les jarrets, mais « Dieu voulut que l'épée de celui-là se rompît à l'endroit de la garde ».

Reconnu, le ministre est conduit au duc qui ordonne de dresser sa potence. Après le massacre, le pillage. Le tronc des pauvres est arraché, une maison voisine est pillée « jusqu'à la dernière serviette [1] ». Pendant toute la scène, le duc, l'épée à la main commandait à ses gens de tuer [2]. Du dehors, le cardinal appuyé sur le mur entourant le cimetière, regardait le massacre.

Enfin, le duc rassemble sa troupe, emmenant avec lui comme prisonniers le ministre blessé, porté sur une échelle, et même le capitaine de Vassy que le duc

1. « Les autres morts et abattus, tant en la grange que dans les rues, furent pour la plupart pillés, même jusqu'à déchausser leurs souliers, les manteaux, bonnets, chapeaux, ceintures et gibecières des hommes, les chaperons, coiffes et couvre-chefs des femmes et filles, pris et emportés par les massacreux et pillards. » *Discours entier... Condé*, III, p. 124. Le même récit donne les noms d'une cinquantaine de victimes, sans parler des morts « dont on n'a encore connaissance ». On pouvait donc vérifier.

2. Lavisse et ceux qui le suivent ne peuvent admettre cette forme de l'activité du duc de Guise. Ils oublient ce qu'il a déjà fait, ce qu'il fera encore et que Tavannes avoue avoir reçu de MM. de Guise « l'ordre de tout tuer ». Tavannes, *Mém.*, p. 274.

avait fait arrêter pour avoir toléré des assemblées, d'ailleurs légales et autorisées par le lieutenant du roi à Troyes.

Le 4 mars, il y avait déjà 45 personnes mortes et enterrées. Il restait une centaine de blessés, dont quelques-uns très grièvement. Finalement, le nombre des morts s'éleva à 60 et on compta 250 blessés et estropiés. Du côté des Guises, pas une victime. Les huguenots de Vassy eussent été bien maladroits s'ils avaient été armés, comme on le prétendit plus tard.

Lorsque le juge de Vassy, tancé par le duc pour avoir toléré les assemblées, invoqua pour sa défense l'édit de janvier, Guise répondit en mettant la main sur son épée : *Le tranchant de celle-ci réduira bientôt à néant cet édit.* Grave propos rapporté par un écrivain tout catholique, Davila [1].

Après ce massacre, Guise devait penser au duc Christophe qu'il avait si bien trompé. Il lui écrivit, en effet, une lettre aussi sincère que sa conversation l'avait été à Saverne. Mais Christophe avait eu ses renseignements et, au bas de sa relation de l'entrevue de Saverne, il écrivit : « Hélas ! on voit maintenant comme ils ont tenu leur promesse ! *Deus sit ultor doli et perjurii, cujus namque res agitur* (*Que Dieu venge la fraude et le parjure car il s'agit ici de sa cause*)[2]. Christophe était un chrétien sincère et un homme loyal. Il songea un instant à provoquer en champ clos l'astucieux politicien de Saverne. Guise, pour l'apaiser, lui envoya quelques-uns de ces beaux chiens qu'il aimait. Mais Christophe les fit tuer, en disant à Rascalon, envoyé du duc : « Va dire à ton maître que si je le tenais, je lui en ferais autant comme j'ai fait à ses chiens [3]. »

Ce qui donne au massacre de Vassy tout son caractère et sa portée, ce ne sont pas seulement les ordres envoyés à Lamotte-Gondrin ou à Saulx-Tavannes, ce sont les faits qui suivirent et, en particulier, les cruautés exercées sur les pro-

1. *Hist. des guerres civiles de France*, t. III, p. 192.

2. *Bull.*, IV, 196.

3. *Bull.*, XXIX, 119. Christophe s'était renseigné sur les Guises et leur rôle. Fidèle à sa nouvelle méthode, Romier, tout en reconnaissant que le massacre de Vassy fut un crime, accorde à son client des circonstances atténuantes et, oubliant les ordres et les actes de Guise avant ou après Vassy, il conclut avec indulgence : « Le duc *laissa* tuer des sujets du roi, des femmes, des enfants, dans un mouvement irréfléchi. » (*Cath. et Huguenots...*, p. 321.) Il nous paraît au contraire que l'acte volontaire ressort des faits et des textes. Vassy est un épisode de l'obstruction catholique, de la résistance organisée à l'édit de janvier. Voir là-dessus Romier lui-même dans les derniers chapitres de son volume, *Catholiques et Huguenots sous Charles IX.*

Le Massacre de Sens, d'après Tortorel et Perissin

testants de Sens, paisiblement réunis dans leur temple pour la célébration de leur culte [1].

1. Le massacre de Vassy a une grande importance historique puisqu'il marque le début des guerres dites de religion, qui sont, en réalité, des guerres pour la liberté de conscience. Malgré l'évidence des faits, les écrivains modernes, en recul sur les écrivains catholiques du temps de la royauté, propagent la légende d'un accident fortuit dont Guise fut l'occasion plus que la cause. Lavisse, en particulier, dans un travail de jeunesse, publié dans *les Grandes scènes historiques du XVI^e siècle*, a exprimé des vues qui ne sont depuis longtemps plus au point, malgré leur prétention à une impartialité supérieure. Il récuse les sources qui l'embarrassent et accepte en somme comme véridique le plaidoyer des coupables. Il vaut donc la peine d'attirer l'attention des esprits indépendants sur les témoignages relatifs à cette tragédie. La source principale à notre sens, est la *Destruction et saccagement exercé cruellement par le duc de Guise et sa cohorte en la ville de Vassy le 1^er jour de mars 1561* (1562 n. s.) *Caens* (*sic*) 1562, court récit qui porte la marque du témoin oculaire. Reproduit par Lavisse à la suite de son étude sous le titre de *Relation de l'occision faite par le duc de Guise, à Vassy, en Champagne*, d'après *Condé*, III, p. 111.

Le second récit, plus détaillé porte pour titre : *Discours entier de la persécution exercée en la ville de Vassy*... Cf. *Condé*, III, p. 124. Lavisse récuse cette source comme « tardive » écrite dans un « dessein préconçu ».

Tardive? Pure supposition que Hauser n'accepte pas (*les Sources*..., III, 183). Dessein préconçu? Evidemment. Elle a été écrite pour renseigner les princes protestants allemands, trompés par les Guises, sur ce qui s'était passé à Vassy. Ecrite par un ministre ? Cela paraît probable. Ce n'est pas cela qui autorise à douter de la vérité du récit. Catherine de Médicis reconnaissait qu'ils étaient « gens de parole ». Ils crient fort comme gens qu'on extermine, mais ils ne mentent pas. Il y a là, au contraire, comme l'a vu Hauser « une multitude de menus détails difficiles à inventer ». Pour nous, ce récit n'est pas tardif, la date donnée par Lavisse (1565) ne s'appuie sur rien. Il a été rédigé avant la I^re diète impériale qui suivit les entretiens de Saverne. Christophe, sincère et un peu naïf, avait été si heureux d'entendre les Guises « dénigrer le purgatoire, le mérite des saints et autres plus lourds abus de l'église romaine » qu'il les croyait véritablement « de la confession d'Augsbourg » ! Il l'affirma, le 1^er jour de la diète, en exposant en pleine assemblée « le bien et profit qui reviendrait à l'empire d'avoir un si grand capitaine associé avec eux ». Mais le comte palatin avait reçu le même jour « des lettres certaines du massacre qu'avait fait le duc de Guise passant par Vassy ». Il s'étonna que le duc de Wurtemberg se fût ainsi laissé tromper par le duc de Guise qui était en tout vrai papiste « et, pour prouver son dire, il exhiba les lettres qu'il avait reçues d'où il ressortait que sortant de l'église de Vassy, il entra dans une grange où il y avait grand nombre de protestants assemblés pour ouir la prédication, qu'il massacra, lui et ses gens, à tort et à travers sans avoir égard à sexe ni à âge ». Christophe ne pouvait croire que le duc de Guise « lui eût fait un si lâche tour » et pour s'assurer de la vérité il envoya un homme exprès pour enquérir, lequel étant de retour et ayant fait entendre la cruauté du dit de Guise, « il en fut si fort irrité qu'il dit qu'il se vengerait ». B. N. f. f. 20793. *Bull.*, XXIX, 116 et s. Le document remis au Palatin c'est le *Discours entier* qui ne peut être ainsi de 1565 [1]. Nous apprenons en outre que ses assertions ont été vérifiées par l'envoyé d'un homme qui aurait voulu ne pas croire à la cruauté du duc, pour être dispensé de rougir de sa propre naïveté.

Lavisse admet avec peine la tromperie de Saverne. « Si l'on veut » dit-il. Il ne s'agit pas de vouloir, mais d'accepter les faits. Brantôme lui-même déclare avoir entendu le cardinal de Lorraine approuver à demi la confession d'Augsbourg, « plus pour complaire à aucuns messieurs les Allemands que pour autre

1. Cf. *Condé*, III, 122. Je crois que le *Discours entier* était joint à la lettre latine qui le résume et était destinée aux princes allemands. La lettre compte à Vassy 150 morts et 200 blessés. Il y avait alors 1.500 réformés à Vassy.

On sait combien la Réforme s'était développée en Bourgogne, par réaction contre les scandales trop visibles qu'y donnaient les gens d'église. L'esprit de liberté constitutionnelle restait vivace dans la partie la plus éclairée de la population. Le programme de réforme tel que le concevait Coligny devait trouver là des adhérents plus que partout ailleurs. Malheureusement pour eux, le lieutenant du bailliage de Sens, Robert Hémard, était en même temps le bailli particulier du cardinal-archevêque Louis de Guise (celui-là même qui avait assisté au massacre de Vassy), et du maréchal de Saint-André.

Les protestants de Sens, pour se mettre en règle avec l'édit de janvier, avaient acheté un terrain hors de la ville et ils y avaient construit un temple avec tant de diligence qu'il pouvait être occupé dès la fin de mars.

Aussitôt que leur projet fut connu, les échevins de la ville avaient résolu de soulever les passions populaires contre un pareil dessein [1]. Les protestants ne

chose. » Christophe a donné de sa main, un récit de l'entrevue de Saverne qui ne peut être suspecté venant d'un prince dont A. Muntz déclare avec raison qu'il était « l'un des hommes les plus loyaux et les plus honorables de son siècle » (*Bull.* IV, 185.)

Toute la dissertation de Lavisse est remplie d'à peu près ou d'erreurs. « L'assemblée qui se tenait dans une ville fermée était illégale. » Mais Vassy était une ville ouverte [1]. Ce n'est pas Vassy qui a déchaîné la guerre. Un autre incident l'eût provoquée, « les deux armées étaient prêtes ». Erreur de fait. Avant Vassy, Coligny et les vrais chefs protestants n'étaient pas décidés à la guerre et espéraient l'éviter. Lavisse veut qu'on se défie de « la véracité du récit du *Discours entier*. Il a, dit-il, un caractère légendaire très marqué, on y rencontre des miracles ». Mais Hauser n'a pas vu ce caractère légendaire ni ces prétendus miracles. Ce que Lavisse appelle ainsi, c'est l'interprétation religieuse de faits constatés. Un huguenot va être tué mais la dague se brise à temps... C'est Dieu qui a fait cela, dit le récit. Cela n'infirme pas le fait lui-même. On a l'impression en un mot que Lavisse ne connaît pas encore les alentours de son sujet, ni ce qui a précédé, ni ce qui a suivi, et il en vient à se tenir à la lettre apologétique du duc de Guise à Christophe dont il fallait précisément se défier. Un coupable sait quelquefois se défendre et tromper ses juges.

Rectifions en passant une légère erreur de Hauser. Son n° 1825 (*les Sources...*, III, 182) n'est pas une source catholique. Le récit trouvé dans un couvent de Vassy et publié par Gourjon, en 1844, n'est que la copie modernisée du *Discours entier*.

1. « Ce bourg n'étant point une ville fermée, le prêche y était légalement ouvert ». A. Challe, *Hist. des guerres du Calvinisme*, I, 46. Romier, en 1924, commet la même erreur que Lavisse. Il dit que le prêche de Vassy était illégal, la ville étant fermée. Romier constate pourtant lui-même avec quel soin les protestants avaient obéi à l'Edit, sortant même des *villes* où le culte catholique n'était plus célébré, comme à Castres. *Cath. et Huguenots*, p. 321 et 292.

1. « Pour ce que plusieurs personnes en la ville de Sens sont non seulement infectées de l'hérésie luthérienne et opinions nouvelles, mais seraient dans l'intention de planter publiquement, pour prédication qu'ils veulent faire en un lieu qu'ils y ont destiné, un parloir fermé hors la ville à un endroit appelé le Marché aux pourceaux, a été avisé que les frères prêcheurs des Jacobins seront priés de la part de

s'étaient pas laissé intimider. Ils avaient construit leur temple et demandé l'autorisation de s'y réunir. Le bailli de Sens, Hémard, avait répondu qu'il ne connaissait pas l'édit et s'opposait aux assemblées. Les protestants, forts de la loi, ouvrirent leur salle le 29 mars. A leur retour, ils trouvèrent les portes de la ville fermées, sauf une seule, de sorte que l'on put prendre les noms de ceux qui s'étaient rendus à l'assemblée. D'autre part, les protestants de Courtenay qui s'étaient joints pour le culte à leurs frères de Sens, furent attaqués en chemin par des mariniers de l'Yonne et auraient été déjà massacrés sans le secours opportun que leur donnèrent quelques gentilshommes venus à leur secours. Le lendemain, Hémard partit pour Melun demander au cardinal de Guise ses instructions. Il en reçut l'ordre de les exterminer comme à Vassy. Il n'y a à cela rien d'étonnant. « Alors Hémard, dont les passions violentes étaient stimulées par l'impunité du massacre de Vassy, conçut le projet de couper court à ce qu'il considérait comme de monstrueuses impiétés, en déchaînant les fureurs populaires et en exterminant dans un massacre général tout ce qui, à Sens, avait trempé activement dans le parti de la Réforme[1]. » On recruta des sicaires « à un teston par jour, non compris ce qu'ils pourraient piller ». On marqua d'une croix les maisons où il fallait piller, de deux croix celles où l'on devait égorger. Toutes les mesures étaient prises avec la connivence et sous l'inspiration du clergé local.

En conséquence, le dimanche 12 avril, une grande procession solennelle parcourut les rues de la ville. A l'église, un jacobin, nommé Begneti, prêcha avec une extrême violence contre les huguenots. La foule sortit exaspérée de l'église et se ruant en armes sur le temple où les protestants étaient réunis pour leur office, les attaqua avec furie, en tua et blessa un grand nombre et, après avoir contraint les autres à fuir, se mit à démolir, avec des pieux et des leviers dont elle s'était munie, l'édifice religieux et deux maisons qui y étaient attenantes et à arracher les arbres et les vignes du jardin... Aussitôt après, *au son du tocsin* de la cathé-

la ville d'employer ce qu'ils pourront, comme ils ont fort bien commencé, à résister et prêcher contre... et leur sera à la fin du carême, baillé à chacun d'eux la somme de dix livres tournois... » Registre des Délibérations, qui a disparu mystérieusement, mais d'où le docteur Crou avait extrait des copies. Cf. A. Challe..., t. I, p. 49. D'après Ducoudray, le prêche des Huguenots était au faubourg Saint-Pregts, près de l'abreuvoir.

1. A. Challe, t. I, p. 55.

drale, la foule entra dans la ville et se mit à piller et à saccager les maisons des principaux protestants, celles des conseillers Hodoart, Boulenger, Michel Boucher, Maslard, du prévôt Claude Gousté, de l'avocat Aubert, de l'imprimeur Richebois, du médecin Ithier [1]. Richebois, déjà blessé, fut assassiné dans les bras de sa femme sur le point d'être mère. La femme du médecin Ithier est, après d'affreux outrages, massacrée avec l'une de ses filles.

Les corps des victimes sont ensuite traînés à la rivière et il en fut de même de celles des jours suivants. Malgré les dénégations intéressées, les textes produits par un des historiens de Sens, A. Challe, prouvent qu'il y eut plus de cent victimes. Le récit du si partial curé Haton laisse entendre que le chiffre des morts fut énorme. Le chroniqueur Taveau, l'un des acteurs du crime, conclut son affreux récit en disant : « Cela abaissa le caquet et l'orgueil d'iceux hérétiques pour un temps. » Vieilleville dans ses *Mémoires* opine que « le fait de Vassy n'est rien au regard de celui de Sens [2].

Quand les nouvelles de Vassy parvinrent à Paris, Théodore de Bèze fut délégué avec Francourt pour aller se plaindre à la reine. Mais que pouvait-elle

1. Parmi les maisons pillées il y eut encore celle de Pierre Royer, avocat, parent de ce Jean le Royer qui fut obligé de s'enfuir à Genève où il fonda une famille d'où devait descendre un futur président du Sénat français Elie le Royer ; celle d'Etienne Bouvier, apothicaire. Etienne Bouvier d'après la *Fr. Pr.* (art. Cousin 2° d. c. 852) était écuyer, seigneur de Monthard (près Sens), receveur du grenier à sel et apothicaire de Sens. Né en 1521, il avait épousé Marie, fille du célèbre Jean Cousin. La famille Bouvier trouva un refuge à Montbéliard où elle fit souche. Qu'il y ait eu un lien entre les Bouvier et les Cousin semble prouvé par le menu fait suivant. Le cabinet des estampes à la B. N. possède un document à la fin duquel se trouve une signature *Bouvyer apothicaire à Sens, 1563* et dessous : *Acquis par moi Jean Georges Bardot* (*L. Berdot*) *de Montbéliard, de maistre Geofroy Bouvier*, 1665. En 1606, les Bouvier commencent à porter à Montbéliard un surnom qui deviendra dans la suite leur seul nom : Bouvier, dit Grammont. Les Grammont ont fourni nombre de magistrats, commerçants, pasteurs, etc., et sont encore représentés par M. Maurice Grammont, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier.

2. Consulter sur le massacre de Sens : A. Challe, *Hist. du Calvinisme et de la Ligue dans le département de l'Yonne*, t. I et II, et à la Bibliothèque de Sens la collection du docteur Crou qui avait copié des documents significatifs, aujourd'hui mystérieusement disparus ; dans les mss. Quantin, *les Mémoires d'un protestant* contemporain. Il y aurait lieu de voir si la relation en allemand citée par Hauser (n° 1829) : *Historia wie jemerlich...* etc., ne serait pas la traduction de la relation citée par Condé dans sa lettre à la reine mère (*Condé* III, p. 300) et dont une note de Secousse dit « qu'elle ne s'est pas conservée. » Consulter l'H. E. ; de Thou, t. IV, p. 181 ed. fr.. Ducoudray a publié dans Tortorel : *les Grandes scènes...*, une notice sur *le Massacre fait à Sens en avril 1562* qui est tout à fait insuffisante. Ce travail, publié en 1886, et qui semble confié à un spécialiste, ignore l'ouvrage de A. Challe et les documents nouveaux qu'il apportait en 1873 ! On voit combien toute cette histoire huguenote a besoin d'être revisée avec soin par d'autres que des apologistes des Guises.

Le massacre de Tours

Pl. 28.

faire ? Guise, rentré lui-même à Paris, se montrait d'une triomphante insolence. Catherine répondit évasivement, promit de faire des informations. Le pauvre roi de Navarre avait tourné au vent de ses intérêts. Il répondit que « qui toucherait son frère (*sic*) de Guise au bout du doigt, le toucherait lui-même au corps », que les « misérables » (*sic*) de Vassy n'avaient que ce qu'ils méritaient. Il prétendit que les pauvres gens de Vassy étaient armés... Bèze savait riposter. Il répondit qu'on ne persuaderait à personne qu'une assemblée de paisibles laboureurs, de femmes et d'enfants occupés à prier Dieu, eût provoqué une compagnie de gendarmes et il conclut : « *Au reste, je n'ignore pas que c'est à l'Église de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non d'en donner, mais il vous plaira, sire, de ne pas oublier que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux.* » Belles paroles que les huguenots n'oublièrent pas et dont ils firent la fière devise de l'Église sous la croix.

Après le massacre de Sens, Condé, le 19 avril, écrivit à la reine une lettre dont le post-criptum éloquent se résume en deux mots : « Madame, *si vous êtes libre*, vous ne laisserez pas impuni le fait inhumain qui s'est exécuté à Sens. »

COUP D'ÉTAT DES TRIUMVIRS

Mais elle n'était plus libre. Le triumvirat avait enlevé le jeune roi par un nouveau coup d'état et le gardait sous la main [1]. La série des attentats contre les per-

1. Voir sur le coup d'Etat des triumvirs le chapitre de Romier, *les Triumvirs maîtres de Paris et du roi.* (*Cath. et Huguenots*, 328...) Pendant que Condé hésite et tergiverse, les triumvirs qui sont sans scrupules légaux ou autres, s'emparent de Paris « en violation des ordres de la reine », puis courent à Meaux s'emparer de Catherine et du roi. Saint-André avait parlé de jeter Catherine à la rivière. Elle eut peur d'être assassinée et le petit roi fut ramené à Paris, gémissant et pleurant. Après 40 ans de violences envers les personnes, c'est l'illégalité flagrante. Voilà la vraie cause des guerres civiles. L'Edit de janvier assurait aux protestants sécurité et liberté. Le parti catholique s'insurge contre l'Edit, contre le pouvoir légal dont il s'empare sans droit. Alors, de Meaux, le 25 mars, est lancé aux églises réformées du royaume l'ordre de levée en masse ; « car il est question d'être du tout ruinés et quant à l'état de la conscience et quant au corps et aux biens, ou de s'opposer entièrement et résolument à ceux qui ont soif de nos vies et de nos biens. » (Baum, *Beza*, p. 172-173). Ceux qui avaient vu agir les Guises, Montmorency ou le maréchal de Saint-André savaient qu'il n'y avait là aucune déclamation. Le lecteur moderne, un peu averti, ne suivra pas Romier dans ses *distinguo* par trop fins et retiendra son aveu : « La thèse des protestants s'appuie donc sur un fait exact, à savoir que l'association des personnes royales au parti catholique fut le résultat d'une contrainte ». Cela seul, comme l'appel de la reine aux huguenots, suffirait à légitimer leur prise

sonnes et les édifices continuait en province, à Paris même. Que faire ? Il n'y avait plus qu'à recourir aux armes pour le droit, la loi et la liberté de conscience. Il y avait décidément en France un parti inexorable, aux yeux duquel tout huguenot était digne de mort. A Paris même, huit ou neuf cents huguenots venaient d'être assassinés parce que la rumeur publique les avait accusés d'être les auteurs d'un incendie à l'Arsenal... Coligny, jusqu'alors, dans son loyalisme scrupuleux, avait toujours reculé devant la résistance armée. C'est une noble femme, la sienne, qui l'y décida au cours d'une scène familiale dont Agrippa d'Aubigné nous a conservé le récit et que tout Français devrait connaître.

« A Chastillon-sur-Loing, s'estoient assemblés près de l'amiral le cardinal et d'Andelot, ses frères, Genlis, Boucard, et autres, pour le presser de monter à cheval.

« Ce vieil capitaine trouvoit le passage de ce Rubicon si dangereux, qu'ayant par deux jours contesté contre cette compagnie, et par doctes et spécieuses raisons rembarré leur violence, il les avoit estonnez de ses craintes, et n'y avoit comme plus d'espérance de l'esmouvoir, quand il arriva ce que je veux donner à la postérité, non comme un intermède de fables, bienséantes aux poètes seulement, mais comme une histoire que j'ai apprise de ceux qui étoient de la partie.

« Ce notable seigneur, deux heures après avoir donné le bonsoir à sa femme, fut resveillé par les chauds soupirs et sanglots qu'elle jettoit : il se tourna vers elle, et, après quelques propos, il lui donna occasion de parler ainsi :

« C'est à grand regret, Monsieur, que je trouble vostre repos par mes inquiétudes : mais, estant les membres de Christ déchirés comme ils sont, et nous, de ce corps, quelle partie peut demeurer insensible ? Vous, Monsieur, n'avez pas moins de sentiment, mais plus de force à le cacher. Trouverez-vous mauvais de vostre fidèle moitié, si, avec plus de franchise que de respect, elle coule ses pleurs et ses pensées dans vostre sein ? Nous sommes ici couchez en délices, et les corps de nos frères, chair de nostre chair et os de nos os, sont, les uns dans les cachots, les autres par les champs, à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lit m'est un

d'armes. Nous la regrettons quand même, car elle va faire dévier la Réforme française de sa voie religieuse, elle va forcer les huguenots à recourir à leur tour à des concours douteux, à l'étranger aussi, et il n'y a rien de plus triste que la guerre civile.

tombeau, puisqu'ils n'ont point de tombeaux ; ces linceux me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis... Je remémorois icy les prudens discours desquels vous fermez la bouche à Messieurs vos frères... Je tremble que telle prudence soit des enfans du siècle, et qu'estre tant sage pour les hommes ne soit pas estre sage à Dieu qui vous a donné la science de capitaine. Pouvez-vous, en conscience, en refuser l'usage à ses enfans ? Vous m'avez advoué qu'elle vous resveilloit quelquefois : elle est le truchement de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous fasse coupable en la suivant ? L'espée de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligez, ou pour les arracher des ongles des tyrans ?... Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nôtres ; ce sang et vostre femme crient au ciel vers Dieu et en ce lict contre vous, que vous serez meutrier de ceux que vous n'empeschez point d'estre meurtris.

« L'admiral respond : Puisque je n'ai rien profité par mes raisonnemens de ce soir... puisque... tant de force du côté des ennemis, tant de faiblesse du nostre ne vous peuvent arrester, mettez la main sur votre sein, sondez, à bon escient, vostre constance, si elle pourra digérer les desroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans, les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succès, les trahisons des vostres, la fuite, l'exil en païs estrange, là les choquements des Anglais, les querelles des Allemands, vostre honte, votre nudité, vostre faim, et, ce qui est plus dur, celle de vos enfans : tastez encore si vous pouvez supporter vostre mort par un boureau après avoir veu vostre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire, et, pour fin, vos enfans infâmes valets de vos ennemis accreus par la guerre et triomphans de vos labeurs : je vous donne trois semaines pour vous esprouver ; et quand vous serez, à bon escient, fortifiée contre tels accidens, je m'en irai périr avec vous et avec nos amis.

« L'admiralle respliqua : Ces trois semaines sont achevées ! Vous ne serez jamais vaincu par la vertu de vos ennemis ; usez de la vostre, et ne mettez pas sur votre teste les morts de trois semaines : je vous somme au nom de Dieu, de ne nous frauder plus, ou je serai tesmoin contre vous en son jugement. »

« D'un organe bien aimé et d'une probité esprouvée les suasions furent si violentes qu'elles mirent l'admiral à cheval pour aller trouver le prince de Condé et

autres principaux chefs du parti à Meaux. » (Hist. universelle, tome I, livre III, ch. II.)

Toute la psychologie des guerres de religion est dans ce morceau. Tant que la persécution avait été légale, les huguenots, comme dit d'Aubigné, « avaient tendu la gorge aux bourreaux ». Ils se révoltent seulement quand une faction doublement étrangère, puisqu'elle s'appuie sur le pape et l'Espagne, inaugure une politique de terreur et d'extermination. « Les protestants avertis, dit Ducoudray, ne veulent plus se laisser égorger : ils surprennent la grande cité de Rouen (15-16 avril), la ville de Lyon, le 30 avril. Les villes de Caen, du Mans, de Beaugency, de Vendôme, d'Angers, de Tours, de la Rochelle, de Châtellerault, de Montauban, de Chalon-sur-Saône, de Mâcon, de Bourges, se déclarent pour le prince de Condé. » Il ajoute : La France entière « va être victime de l'ambition des princes plus encore que de l'antagonisme de deux religions ». Et c'est ainsi qu'au nom d'une apparente impartialité, on renvoie dos à dos les victimes et leurs bourreaux. C'est démoraliser l'histoire et en pervertir la leçon. Certes, nous respectons le sentiment de pudeur qui pousse des hommes nés catholiques à dégager les responsabilités terribles de leur église dans ce formidable conflit. Nous aussi, nous voudrions bien, pour l'honneur du nom chrétien, voir ici surtout des luttes de princes. Mais les faits sont là et les textes. Ce que l'historien indépendant ne manquera pas d'apercevoir un jour, c'est qu'il y a en France, sous Charles IX, un parti puissant qui s'appuie sur la fatale théorie de l'Église faisant de l'hérétique un criminel, sur le fanatisme d'un Philippe II, et qui pousse l'exaltation religieuse et politique jusqu'à croire qu'il n'y a de salut que dans l'extermination totale des hérétiques. Sans doute, l'Église a horreur du sang ; théoriquement, elle s'en remet au pouvoir séculier pour la punition des hérétiques, mais c'est après lui *avoir imposé sous peine d'anathème des lois d'extermination contre eux*. Qu'on lise dans le droit canon le titre *De hæreticis*, et dans les actes du concile de Constance (18 février 1418) le *Puniantur ad ignem*, « que leur punition soit le feu, » et on verra que la cause est entendue.

En se levant contre le triumvirat et sa *Terreur*[1], les huguenots faisaient

1. « *There can be litlle doubt that they (The Guise) had determined on a policy of terror, wich, if it had*

acte de bons Français, car ils combattaient pour la liberté de tous. Les libres penseurs ne devraient pas l'oublier, car, sans eux, la France serait devenue une autre Espagne. Au fond, ce que les Guises, inspirés par les Jésuites et par l'Église, voulaient imposer à la France, c'est un credo déjà inacceptable pour beaucoup, pour la moitié de la France. Ils s'y sont obstinés parce que de ce côté étaient leurs intérêts et leurs passions, ils s'y sont obstinés jusqu'à la tyrannie et c'est pourquoi les guerres de religion sont leur œuvre. Bayle l'a dit : Basilidès, grand-duc de Moscovie, sous peine de mort, « commandait à ses sujets de traverser en hiver les rivières à demi glacées, de s'ensevelir tout nus dans la neige..., de lui porter à son lever, quand il gelait à pierre fendre, un verre de leur sueur... Il ne commandait pas des choses plus impossibles que l'est, à certaines gens, de croire ceci ou cela en matière de religion. On peut dire de bouche ou signer de sa main qu'on croit ceci ou cela, et faire toutes les postures du corps qu'un convertisseur exige, mais ce n'est pas ce qu'un roi, qui conserve du moins les apparences de la religion, doit exiger en première instance. Il est plus facile de trouver de la sueur en hiver que d'affirmer ceci ou cela — quand on pense le contraire. Il suit de là que toute loi qui viole la liberté de conscience n'est plus une loi, elle est nulle dans son principe comme les lois absurdes et tyranniques de Basilidès [1] ».

Les triumvirs, les Guises, des hommes comme Monluc, la moitié de la France sous Charles IX étaient en retard. Ils n'ont pas compris cela, et l'erreur que l'Église du temps leur avait inculquée a provoqué les guerres de religion qui sont des guerres pour la liberté de conscience. Louis XIV ne l'a pas compris davantage, c'est pour cela qu'il a mis la France sur le chemin de la ruine et qu'il a ouvert à son deuxième successeur le chemin de la guillotine. Il y a des choses qu'il faut dire pourtant, quand on aurait contre soi toutes les fictions de l'intérêt, de la prudence et du respect.

not precipitated a civil war at once, would have led to extermination of the Reformed churches and the unquestioned supremacy of the house of Guise. Van Dyke, *Catherine de Médicis*, I, 177.

1. Cf. *la France toute catholique sous Louis le Grand.*

CHAPITRE IV

LES GUERRES POUR LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE (1562-1570)

« Cette guerre n'est pas comme les autres, car le moindre pauvre qui vit ici y a intérêt, puisque nous combattons pour la liberté de nos consciences. »

Viret à Soubise, 1562.

Deux systèmes en lutte ; oppression à outrance ou tolérance légale : Philippe II et la France. — Programme huguenot. — La lutte contre l'édit de janvier. La reine « captive » des hommes de réaction. — Les protestants se soulèvent à son appel. — Les catholiques demandent des secours à l'étranger. Les protestants les imitent. — Le malheur des guerres. — La discipline huguenote ne peut être longtemps maintenue. — Regrets des chefs. — L'affaire du Havre. — Première guerre. — Assassinat du duc de Guise. — Paix d'Amboise (12 mars 1563). — Résistances à la paix. — Formation de la ligue catholique, son action. — Entrevue de Bayonne. — Mauvais conseils trop suivis. — La Cour dessert les intérêts français au dedans et au dehors. — Nouvelle guerre. — Paix de Longjumeau (23 mars 1568). — L'Hôpital congédié. — Troisième guerre. — Paix de Saint-Germain (8 août 1570).

L'année 1562 est décisive dans l'histoire de la France du XVI^e^ siècle. L'erreur ommise alors aura sa répercussion jusqu'à la fin du siècle, jusqu'à l'édit de Nantes. Deux systèmes sont maintenant nettement en présence. Il y a la politique des réformes, de la tolérance dont on commence à comprendre la nécessité, et la politique de la royauté absolue, de la répression à outrance, de l'extermination des hérétiques.

Philippe II écrivait au cardinal Granvelle : « Nous voyons l'exemple de nos voisins. Devenons sages à leurs dépens. Pour n'avoir osé, dès le commencement,

arrêter l'hérésie par des punitions exemplaires, la France en est maintenant comme inondée. Il nous faut donc suivre des manières toutes contraires. »

Philippe se croyait un grand politique en parlant ainsi, mais un homme qui a vécu dans l'intimité de ses papiers, l'abbé Boisot, remarquait déjà que « ce roi si ponctuel pour des vétilles était négligent dans les grandes affaires ». Il les remettait sans cesse. Ou bien il en avait peur, ou bien il ne les comprenait pas. « Il avait ébloui tout le monde. Sa lenteur passait pour une prudence admirable, ses incertitudes pour de mûres délibérations, son silence pour quelque grand mystère. Enfin, la faiblesse et les discussions de ses voisins, la valeur de ses troupes, l'habileté de ses ministres, la magnificence de ses ambassadeurs, ses dépenses excessives en bâtimens, son adresse à se mêler de toutes affaires de l'Europe, une grande gravité, une profonde dissimulation, ses manières hautaines, ses défiances continuelles, la mort même de son fils et le soulèvement de ses sujets, lui ont donné de la réputation, mais, à ne rien déguiser, je vous le dis à l'oreille, Monsieur, c'était un prince fort médiocre. » En pesant sur Catherine de Médicis, en payant les Guises, en leur fournissant des troupes pour faire marcher la France, il a été le mauvais génie de notre pays, de même qu'en poussant à fond sa politique sanguinaire, il devait faire perdre les Pays-Bas à l'Espagne et ruiner de toutes façons ce grand et malheureux pays.

En face de la politique espagnole, représentée maintenant par le triumvirat auquel s'est joint Antoine de Bourbon, il y a celle des Huguenots. Que veulent ils ? Des réformes, une royauté tempérée par les États, l'expansion de la France au dehors, la lutte contre l'Espagne et, au dedans, la paix par la liberté de culte. Ce programme était-il réalisable ? Il avait pour lui la moitié de la France. Coligny, Condé, Lanoue en sont les porte-parole. Il faut savoir gré à Romier de l'avoir constaté : « La sincérité de Coligny est un fait notoire, même pour les catholiques passionnés. » Au moment de Poissy, le nonce atteste que « l'amiral est le seul des seigneurs huguenots qui professe sa foi sans y mêler des intentions politiques ». C'est un catholique encore qui reconnaît que Coligny agit « non par rivalité ni par ambition, mais parce qu'il croit que sa foi est la vraie ». Il fut « le disciple soumis des pasteurs et un homme tout religieux [1] ».

1. Romier, *le Royaume*, II, 245, 246.

Condé est moins pur, mais Lanoue l'est tout autant et, derrière eux, il y a tout un peuple qui partage leurs sentiments. Si ces hommes-là ont fait la guerre civile, c'est bien parce qu'il le fallait pour sauver les consciences.

Ces guerres, nous n'avons pas l'intention de les raconter. Il suffit à notre but d'en déterminer la cause et d'en suivre le rythme. Dès que la guerre a amené la paix et une sécurité suffisante pour les églises, les huguenots déposent les armes.

Reprenons maintenant la suite des événements[1].

Le 17 janvier, la reine a signé le premier édit de tolérance. Cela ne faisait point les affaires du Parlement ni du clergé, qui viennent, dès le 24, supplier la reine de retirer cet édit. Elle n'en fait rien, mais elle cherche à se renseigner sur les forces respectives des partis en présence. On la voit, en février, aller incognito par les boutiques de Paris pour savoir ce qu'on pense d'elle. Elle s'installe dans une maison privée pour voir passer les huguenots allant au prêche et supputer leur nombre.

Le 7 mars, malgré les résistances de la cour, l'édit est publié à Paris. Dès le 17 janvier, les huguenots avaient cessé de se réunir au *Patriarche*, au faubourg Saint-Victor. Ils se réunissent à Popincourt, hors la Porte Saint-Antoine, pour se conformer à l'édit. La ville est agitée. Il y avait une bande d'écoliers qui allaient au prêche deux à deux, avec l'épée. Pour assurer l'ordre, on donne au connétable une garde de trois cents soldats « pour la sûreté de tous ». Condé, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret suivent le prêche à Popincourt. En mars, on voit les ministres prêcher entre les portes Saint-Jacques et Saint-Marceau, dans un grand jardin, près de Bracque. Ils y font pendant 4 ou 5 jours leurs exercices religieux jusqu'à ce qu'on les déloge de là. Pendant ce temps, les nouvelles de Vassy sont arrivées. Il y a dans Paris une telle agitation que la reine fait dire à Guise de n'y pas venir. Il passe outre et entre dans Paris, le 16 mars, par la porte Saint-Denis, au milieu d'un peuple infini. On l'acclame. On lui crie qu'il est encore venu à temps pour chasser les huguenots. On sait le rôle que jouaient alors les prédicateurs. Ils avaient tout un peuple, le faux peuple, à leur dévotion. Le 20 mars, on enterre un huguenot au cimetière des Innocents, *à la mode nouvelle*. « Mais sou-

1. Nous suivons ici le *Journal* dit de Paschal, publié en 1831 dans le t. V de la *Revue rétrospective*, mais en corrigeant ce texte par l'original qui est B. N., fonds Dupuy, n° 944.

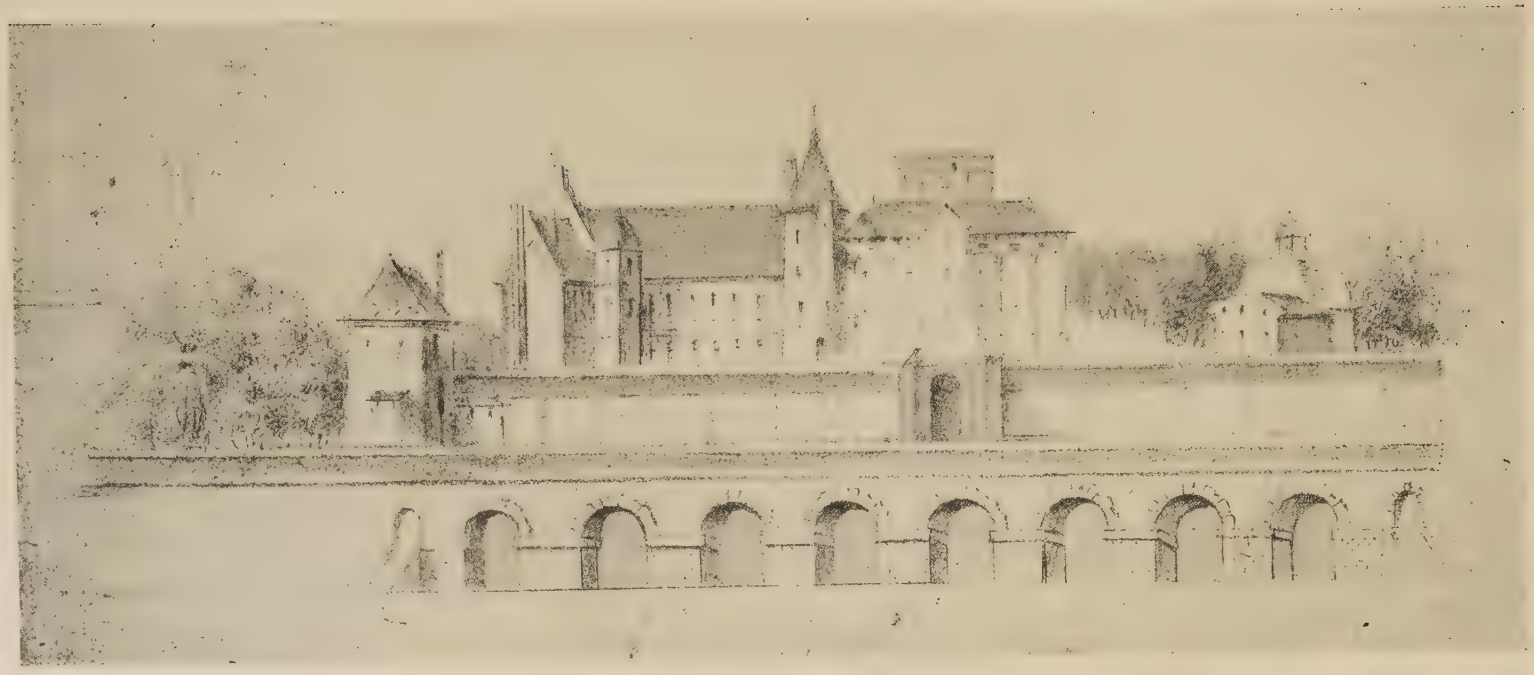

Le Château de Châtillon, avant sa destruction par la Bande noire
d'après un crayon de Girodet (1800)
(Collection de M. Filleul, au Château de Châtillon Coligny)

dain, les papistes le vinrent désensevelir et mirent le corps mort en la grande rue au milieu de la boue. » Les huguenots veulent de nouveau l'enterrer... Il y a lutte, des blessés, un mort.

Guise était entré dans Paris entre le connétable et le maréchal de Saint-André, déclarant qu'il allait trouver le roi et la reine. Il n'osa pourtant et envoya M. de Randon qui eut, paraît-il, « mauvaise réponse » du roi Charles. Il fut reçu au Parlement le 19 mars, et eut, ce même jour, une conférence avec le connétable et les marchands de la ville. Le Parlement envoie le président Baillet demander à Condé d'empêcher les ministres de prêcher là où ils prêchaient, car cela déplaisait aux possesseurs des fiefs. Condé répond que « puisque le roi avait permis de prêcher, ils prêcheraient ».

Le 22 mars, jour des Rameaux, le roi de Navarre, le connétable, le duc de Guise, Saint-André, se rendent en grande pompe à Notre-Dame pour y entendre la messe. Bèze prêcha aussi ce jour-là et fit plusieurs baptêmes. Il prêchait dans le jardin (de Bracque) et le ministre La Rivière prêchait à une fenêtre donnant sur les fossés de la ville. Le chroniqueur catholique remarque ici que le nombre des catholiques était bien plus grand...

Condé comprit-il, dès lors, ce qui se tramait. C'est probable, car dès le lendemain 23 mars il quittait la capitale.

Le chroniqueur catholique que nous suivons a vu, ce jour-là, l'ambassadeur d'Espagne en conférence avec le roi de Navarre et M. de Guise. On sait les conseils qu'il pouvait leur donner.

Quant à la reine-mère, il est certain qu'elle compte alors pouvoir s'appuyer sur Condé contre les Guises. Elle lui écrit coup sur coup quatre lettres fameuses qui se résument en ces mots « sauvez la reine, les enfants, le royaume[1] ». Elle

1. Voici la plus importante de ces lettres : « Mon cousin, j'ai parlé à Ivoy aussi librement que si c'était à vous-même, m'assurant de sa fidélité, et qu'il ne dira rien que à vous-même et que vous ne m'alléguerez jamais et aurez seulement souvenance de conserver les enfants et la mère et le royaume comme celui à qui touche et qui se peut assurer ne sera jamais oublié. Brûlez cette lettre incontinent. Votre bonne cousine, Catherine » (du 16 au 26 mars 1562). Condé et les protestants crurent de bonne foi, qu'en prenant les armes ils allaient au secours de la reine et du royaume. D'ailleurs, Catherine écrivait au même moment, au baron des Adrets « qu'il lui ferait plaisir de s'attacher à détruire en Dauphiné l'autorité du duc de Guise ; que tous les moyens étaient bons, pourvu que l'affaire réussît ; qu'il pouvait prendre parmi les protestants des forces pour lui opposer ; que ce n'était pas ici une affaire de religion, mais de politique ; que l'Église était moins intéressée que le roi ; qu'enfin elle prenait tout sur elle et le

l'invite en somme à prendre les armes pour sa défense [1]. Condé obéit. Il se rend à Orléans, saisi par d'Andelot, et invite la reine à le rejoindre. Mais les Guises n'en sont pas à un coup d'état près. Pour échapper aux troubles de Paris, la reine s'était réfugiée à Fontainebleau. Le connétable l'en déloge positivement en faisant enlever les meubles du château. Il force le roi et la reine-mère à monter en voiture et les conduit à Melun d'abord, puis à Vincennes, et enfin à Paris. Condé comprend alors que la reine, captive, sera la prisonnière de la politique des Guises. « Il ne faut plus rien espérer, dit-il, que de Dieu et des armes. » Il entraîne Coligny, toujours si sage, si pondéré. Orléans sera leur quartier général. C'est de là que part, le 12 avril, leur manifeste de guerre. Condé y déclare que « désirans à notre pouvoir remettre Sa Majesté et la couronne en sûreté et aussi conserver les pauvres fidèles de ce royaume en la liberté de conscience..., nous avons été, comme bons et loyaux sujets, forcés et contraints de prendre les armes. » Partout, en effet, les protestants se soulèvent. Ils ont le droit de penser qu'ils le font autant pour sauver la reine et le royaume que la liberté de leur foi. La reine ne leur a-t-elle pas fait demander depuis des mois quels secours ils pourraient fournir? Bientôt, ils sont les maîtres de Blois, Poitiers, Tours, Angers, Rouen, Le Havre, La Rochelle, Mâcon, Châlon, Bourges, Montauban, etc... Le fanatisme catholique éclate avec fureur. Ce ne sont partout qu'assassinats, violences et injures envers les femmes et les enfants. Monluc se signale par des cruautés inouïes. Les bandes d'Espagne et d'Italie renouvellent les scènes de carnage, de pillage et de luxure dont les troupes de Bourbon avaient donné à Rome le spectacle écœurant. Dans l'armée protestante, il y a d'abord, grâce à l'influence de Bèze et des ministres, une exacte discipline. « Pas un blasphème dans le camp, dit le loyal

soutiendrait partout, etc. » Cf. *Biographie universelle*, Bruxelles, 1842, art. Des Adrets). Ces deux documents montrent une fois de plus que les prétendus « rebelles » de 1562 étaient au fond les vrais défenseurs du royaume. C'est le cas de rappeler le mot de Brantôme : « Je m'étonne que nos histoires de notre temps sont été si déloyales ou ignorantes qu'elles n'aient touché ces choses. » VIII, 487.

1. Plus tard, contrainte de modifier sa politique, la reine prétendit que ces lettres avaient pu être altérées. Quand Chantonay les lui montra, elle resta longtemps silencieuse, les tournant et retournant et finalement s'en tira par un mensonge. Mais Condé avait pris ses précautions. Il avait remis les lettres à la comtesse de Roye sa belle-mère qui les avait portées en Allemagne où elles devaient servir à appuyer la demande de secours. Spifame les montra à la diète après les avoir fait authentiquer. Cf. Laugel, *Fragments d'histoire*, p. 97, Catherine de M., *Lettres*, I, p. cxx, 282 et suiv.

UN REITRE

d'après une aquarelle empruntée à un *Album amicorum* formé d'un exemplaire interfolié des *Alciati emblemata,* relié en 1573

(Collection de M. John Viénot)

Lanoue ; les femmes en étaient bannies. On n'y eût trouvé ni une paire de dés, ni un jeu de cartes. » C'était bien une armée combattant pour la religion. Les prières étaient fréquentes. Les soldats chantaient les psaumes. « Ils ne pillaient point, ni ne battaient leurs hôtes[1]. »

Comment pouvait-il en être autrement avec des hommes qui vivaient leur religion ? C'était le cas de Coligny, profondément humain et tolérant de nature et de principes. Lanoue, son second, faisait passer avant tout la religion ; mais comme le constate son biographe, « c'était une religion humaine et douce, et au rang des articles de foi, il plaçait la loyauté, l'humanité, le patriotisme[2] ». Il aurait fallu en rester là. Malheureusement, les huguenots, pour ne pas être écrasés dès l'entrée, durent suivre l'exemple que leur avaient donné leurs compatriotes catholiques et faire, eux aussi, appel à l'étranger. Cela répugnait fort à Coligny et, à la première mention de ce projet, il avait « rompu la délibération » disant « qu'il aimait mieux mourir que consentir que ceux de la religion fussent les premiers à faire venir les forces étrangères en France ».

D'autre part, le roi d'Espagne offrait au roi de France 30.000 hommes de pied, 6.000 chevaux. Les Triumvirs avaient levé 6.000 Suisses. Le Rhingrave leur avait donné 20 enseignes de lansquenets. Il fallait donc en venir là comme eux. Briquemault, en riposte, alla solliciter le secours anglais ; d'Andelot celui des princes protestants allemands[3].

1. Les exemples de cette discipline surabondent. En voici un, rapporté par un écrivain antihuguenot, Brantôme. Dans son *Discours sur les Belles Retraites*, après avoir rendu hommage à la valeur militaire des huguenots et de Coligny, Brantôme signale l'aventure héroïque de 50 soldats huguenots qui réussirent à traverser la France de Metz à Orléans pour rejoindre Condé. Quelque temps après, 3 soldats sont surpris à faire du ravage dans l'église Sainte-Croix, que d'Andelot avait ordonné de respecter. Celui-ci leur reproche leur désobéissance et ordonne que les 3 seront pendus. « Monsieur, s'écrie alors l'un d'eux, sauvez-nous la vie, nous sommes des 50 soldats de Metz qui vous sommes venus trouver !... — Vous êtes de ceux-là, répond d'Andelot, la vie vous est sauve. » Et il fait pendre le troisième coupable qui « n'en était pas », pour l'exemple.

2. H. Hauser, *la Noue*, p. 12.

3. Il est de style dans la littérature historique courante de rendre les huguenots responsables de cet appel à l'étranger. Brantôme, qui le déplore comme nous, est plus juste. Il constate que les catholiques ont été les premiers à mêler ainsi fâcheusement les étrangers à nos querelles : « Aux premières guerres, nous *en eûmes premiers* des Suisses et des lansquenets du comte Rhingrave... J'ai vu les huguenots nous donner deux batailles sans aucuns étrangers, celle de Saint-Denis où nous avions des Suisses 6.000. A celle de Jarnac, ils n'en avaient non plus : nous avions des Suisses et même des reîtres... » Il raconte avoir entendu dire à l'amiral que si c'était à refaire, « il n'appellerait plus de telles gens pour s'en servir ;

Il fut naturellement impossible d'appliquer la discipline huguenote à ces étrangers qui combattaient non pour la cause, mais pour le pillage et le gain.

D'autre part, les huguenots eux-mêmes étaient exaspérés par le régime auquel ils étaient soumis dans leur patrie depuis 40 ans, et plus encore par la terreur que les massacres de Vassy, de Sens et d'ailleurs avaient répandue partout. Ils avaient des rancunes à satisfaire, des parents à venger, et beaucoup d'entre eux furent saisis d'un déplorable esprit de représailles. Leur histoire, si pure jusqu'alors, va se mêler de violences envers les personnes et les biens. Ici et là, ils se ruèrent contre les églises qui avaient sonné le tocsin des massacres, contre les prêtres qui les avaient inspirés, quelquefois commandés, contre les couvents transformés en prisons. L'exaltation de leur foi poussa beaucoup d'entre eux jusqu'au fanatisme, et les statues de pierre payèrent pour ceux qui en exploitaient savamment le culte. Ce sont des scènes de révolution. Ceux qui y prirent part méritent à leur tour les sévérités de l'histoire, autant que ceux dont la tyrannie et le fanatisme avaient provoqué ces explosions de passions humaines. Encore faut-il constater que s'il y eut des protestants fanatiques et iconoclastes, ils ont toujours rencontré d'abord les sévères condamnations et remontrances des chefs, de Calvin[1], de Théodore de

ils étaient trop fâcheux, avares et trop malaisés à contenter... » *Œuvres*, éd. de 1787, t. VI, p. 329 et suiv.

1. Lorsque Calvin apprend qu'en 1562, à Lyon, un pasteur s'est mis à la tête des émeutiers qui ont ravagé les églises, il écrit une lettre d'une extrême sévérité : « *Nous serions* traîtres à Dieu, à vous et à toute la chrétienté, en dissimulant ce que vous avez fait à notre grand regret. Ce n'est pas un acte décent qu'un ministre se fasse soudart ou capitaine, mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire pour porter les armes : le comble est de venir au gouverneur de la ville, le pistolet en main, et le menacer en se vantant de force et violence ; car voici les récits qu'on nous a récités et que nous avons entendus par témoins dignes de foi : « Monsieur, il faut que vous le fassiez, car nous avons la force en mains ! » Nous vous disons rondement que ce propos nous est en horreur comme un monstre... » La lettre est à lire tout entière; elle fait honneur au Réformateur. J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, 465.

Théodore de Bèze ne s'élève pas avec moins de vivacité contre les excès amenés par la guerre. A propos de violences commises à Grenoble par des partisans huguenots, Bèze blâme « l'insolence et dissolution des soldats, lesquels peu à peu, depuis la reprise de Grenoble, s'étaient merveilleusement débordés en pilleries, cruautés, brûlements et autres excès non tolérables, même en la guerre, sans une extrême nécessité, montrant par effet qu'ils avaient oublié les deux occasions de cette guerre, à savoir l'observation de l'édit de janvier, et la conservation de l'état du royaume contre les perturbateurs du repos public, et non la ruine du peuple et du pays, ni l'établissement de la religion et abolition de l'Église papale à force d'armes, encores moins l'anéantissement de toute religion. » *H. E.*, III, 332. Il y a dans ces quelques lignes tout le programme des réformés. La légende n'en a pas moins fait de Th. de Bèze un pilleur d'églises qui, en 1567, c'est-à-dire à une date où Th. de Bèze était rentré à Genève depuis longtemps,

Bèze, de Condé, de Coligny, de d'Andelot, de Lanoue, de tous ceux qui savaient ce que la vraie religion avait à perdre à ces élans de colère.

Si Monluc, soudard catholique, est effrayant, Des Adrets, soudard protestant, ne l'est pas moins. Mais celui-ci fut désavoué par les protestants, et c'est ce qui le ramena dans le giron de l'église catholique [1].

Parmi les erreurs des protestants, il faut signaler l'engagement du Havre aux Anglais en échange de leur concours en hommes et en argent. On en fait grand éclat du côté catholique. On appelle cette imprudence la trahison de Coligy qui n'en est pas responsable. Voici le fait tel qu'il nous apparaît.

Dans l'armée des Guises, il y a, dès le printemps 1562, des reîtres allemands et des compagnies espagnoles envoyées des Pays-Bas par Philippe II. Pour lutter contre la faction antifrançaise des Guises, les huguenots n'ont qu'une armée insuffisante et surtout ils n'ont pas d'argent. Ils font un emprunt à la reine d'Angleterre et, pour garantir cet argent, ils consentent à l'occupation temporaire du Havre par les Anglais. C'est là le sens du traité de Hampton-Court, signé le 20 septembre 1562 par le vidame de Chartres.

Que la reine Élisabeth ait espéré se servir d'une occupation temporaire du Havre pour tenter de récupérer Calais, cela paraît certain. Mais les protestants n'avaient jamais eu cette pensée. L'ambassadeur d'Élisabeth en France, Trockmorton, ne s'y est jamais trompé, et il avait prévenu sa souveraine, de la part de Condé, que « ce serait pour eux une sorte d'infamie si, par leur intermédiaire, elle introduisait 6.000 hommes dans le Havre, Dieppe et Rouen *pour garder ces villes*. Si même elle y parvenait *malgré eux* (qu'on remarque ce mot), elle serait obligée de

n'aurait pas hésité à mettre lui-même le feu aux poudres qui devaient faire sauter la cathédrale d'Orléans ! Sotte histoire encore répétée par M. Pignard-Péguet, *Hist. gén. ill. des départements*, Loiret, 1910, p. 247.

1. Il faut reconnaître d'ailleurs que la légende a grossi les crimes de des Adrets. Un jésuite n'a-t-il pas imaginé qu'il enseignait à ses fils à se laver dans du sang humain ! En fait, des Adrets a été 10 mois au service des huguenots. Quand il se mit à les trahir, il s'excusa en disant que Coligny voulait conduire la guerre selon les maximes des ministres, ce qui confirme ce que nous disons dans le texte. Des Adrets se montra surtout impitoyable envers ceux qui avaient été cruels et sans foi.

Désavoué pour ses excès, il fut remplacé par Soubise dans le gouvernement de Lyon protestant. Ce fut le commencement de son détachement de la cause. « Il ne fit jamais si mal pour sa réputation », dit Brantôme. Voyez, sur ses erreurs et ses qualités, l'article Beaumont des Adrets, dans la *F. P.* 2e édition.

les défendre *contre la France entière* », c'est-à-dire contre catholiques et huguenots réunis dans un même sentiment patriotique.

Le traité lui-même, si habilement qu'il fût rédigé dans l'intérêt anglais, indique nettement qu'il s'agit d'une occupation toute provisoire : « Pour défendre Rouen, Dieppe et le Havre en Normandie, le prince de Condé livrera cette dernière ville au lieutenant de la reine d'Angleterre, à la condition que cette ville soit maintenue et gardée au nom du roi de France, par la reine et ses lieutenants, pour la défense du Prince et de ses confédérés, ainsi que des autres sujets du roi (de France) qui, rien qu'à cause de la profession de la religion et de l'Évangile, et à cause de leur obéissance à l'édit royal (celui du 17 janvier) sont poursuivis et attaqués par les Guises. »

Il n'y a rien là qui permette de parler de cession ou de vente d'une partie du territoire français. Coligny avait demandé le secours anglais dans une lettre très digne. C'est le vidame de Chartres qui avait consenti, dans sa détresse, à signer une clause vague qui semblait subordonner l'évacuation du Havre, non seulement au remboursement des sommes avancées aux huguenots, mais à la restitution de Calais. Condé, Coligny ont toujours déclaré n'en avoir rien su.

Guise, en face de cette levée de boucliers huguenots, s'efforce de reprendre les villes perdues, et Rouen tout d'abord. Pendant le siège de cette ville, le roi de Navarre reçoit une blessure dont il meurt. Condé et Coligny se portent au secours de Rouen avec une troupe de reîtres recrutés par d'Andelot. Mais les protestants sont atteints à Dreux par l'armée catholique formée de troupes suisses et espagnoles (14 déc. 1562), et malgré des prodiges de valeur, ils sont forcés à une retraite honorable. Des deux parts, il y a des pertes sensibles. Le connétable de Montmorency a été fait prisonnier, le maréchal de Saint-André est tué [1]. Du côté protestant,

1. La mort du maréchal de Saint-André fut digne de sa vie. A la bataille de Dreux il était tombé entre les mains de Jean Perdriel de Bobigny, « celui dont il avait brisé le bonheur comme jeune époux, qu'il avait fait condamner à mort par contumace et dont il *détenait les biens confisqués à son profit* ». Ces biens étaient considérables et Saint-André se les était fait attribuer par une machination diabolique. Pourtant, « la première pensée de Bobigny fut généreuse. Pensant peut-être par cette prise pouvoir recouvrer sa fortune et sa situation, il accepta la foi que lui jura Saint-André. Mais juste à ce moment passait le prince de Porcien... S'approchant du prince, Saint-André trahit sa première foi et s'engagea de nouveau à lui. Furieux, Bobigny déchargea son pistolet dans la tête du maréchal qui tomba raide mort. » Romier, *Saint-André*, p. 380. Cf. Tortorel et Perrissin, *Quarante tableaux*... La IV[e] charge de la bataille de Dreux, où M. le maréchal de Saint-André fut tué, le 19 décembre 1562.

Condé est fait prisonnier et le commandement passe à Coligny qui se retire à Orléans, d'où il repart bientôt pour soumettre la Normandie. Il prend Etampes, Poitiers. Pendant ce temps, le duc de Guise met le siège devant Orléans avec une armée de vingt mille hommes. Le 18 février, il est blessé par un protestant fanatique, Poltrot de Méré. Il meurt à 44 ans, victime lui-même de la guerre qu'il avait déchaînée et des passions que sa politique avait suscitées. Il semble avoir compris alors sur quelle mauvaise route il avait orienté son parti, car il meurt en conseillant à la reine de faire la paix et en demandant la grâce de ses assassins. Cette mort rachetait bien des erreurs, mais elle provoquait aussi des haines nouvelles. Sa veuve, le fils du duc de Guise accusèrent Coligny et les protestants d'avoir armé le bras de l'assassin. Celui-ci, dans ces confessions terrifiées qu'arrachait la torture, aurait lui-même désigné Calvin, Coligny, Th. de Bèze comme ses inspirateurs. Rien n'était plus contraire au caractère et aux principes déclarés des hommes mis en cause.

Coligny avoua hautement que la mort du duc était une grande délivrance, qu'il avait payé Poltrot comme espion, non comme assassin. Et c'est bien ce que doit retenir l'histoire. Mais la veuve et le fils de François de Guise restèrent convaincus de la culpabilité de Coligny. La veuve se consola bientôt, mais le fils garda sa terrible rancœur. Certains huguenots d'ailleurs montrèrent trop leur joie d'une délivrance due à un crime, et cela nuisit à leur popularité[1].

PAIX D'AMBOISE (12 MARS 1563)

La mort du duc de Guise débarrassait Catherine d'un redoutable rival. Elle en profita pour négocier, et Condé, pressé de sortir de prison, signe hâtivement la paix d'Amboise qui n'accorde plus l'exercice du culte que dans une ville par bailliage et dans les maisons des nobles. Coligny se montra fort mécontent d'une paix qui sacrifiait les simples fidèles et dit alors que la noblesse aurait dû se souvenir que les villes lui avaient donné l'exemple et les pauvres aux riches.

1. Les protestants se rendaient compte que le principal obstacle à la paix était le duc de Guise, et Brantôme était de cet avis : « Que sitôt après sa mort, la paix fut faite... » La popularité de François de Guise, d'après des hommes de guerre, venait de ce qu'il était leur « père nourricier ». Car « un soldat sans guerre est une cheminée sans feu en été. » BRANTÔME, VIII, 325.

Le traité de paix stipulait le renvoi réciproque des étrangers. Les protestants ne tardèrent pas à envoyer Briquemault en Angleterre pour demander à la reine « aujourd'hui que la tyrannie de Guise est écartée, de bien vouloir, au terme de sa protestation, rendre le Havre au roi de France ». Mais la reine ne l'entendait pas ainsi, et prétendait garder le Havre comme un gage, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu Calais.

Elle faisait valoir sa prétention en s'appuyant sur la clause [1] du Traité de Hampton-Court arrachée à l'inattention où à la faiblesse du vidame de Chartres. Mais Condé déclara hautement n'avoir jamais rien su d'un pareil article. Il indiqua nettement à Smith, l'agent de la reine, que, sur ce point là, catholiques et protestants seraient d'accord pour attaquer le Havre. D'Andelot, frère de Coligny, tenait à Smith le même langage, affirmant que le contrat intervenu pour le Havre n'avait qu'un objet, couvrir la dette contractée.

L'article dont on parlait avait été inséré de force.

Est-ce que jamais des sujets peuvent donner des villes de leur prince? Coligny parlait de même à Middleton et, comme celui-ci lui opposait les termes du contrat, l'amiral protesta qu'il en ignorait les termes, qu'il ne l'avait jamais vu avant que Trockmorton le lui montrât et que s'il avait pu croire qu'on y eût inséré une autre clause que celle du remboursement de l'argent prêté par la reine, que Dieu ne le bénisse jamais!

Il est bien évident aujourd'hui que les protestants avaient cédé le Havre pour être gardé par la reine d'Angleterre au nom du roi de France et comme couverture provisoire de l'emprunt contracté. C'est pourquoi, à cette heure où Catherine s'appliquait à rapprocher les cœurs, les huguenots s'unirent aux catholiques pour reprendre le Havre. Ce fut un moment béni que celui où Montgommery, lieutenant de la reine-mère, devant les murs du Havre pouvait crier : « D'ici à Bayonne, tout crie : Vive la France[2]! »

1. Voici cette clause : Sans que le présent traité puisse préjudicier au droit de la reine d'Angleterre sur Calais. »

2. La cession, même provisoire, du Havre aux Anglais était une faute. Car on pouvait s'y tromper et on s'y trompa. Le duc d'Aumale lui-même, qui se piquait d'impartialité, mais qui ne connaissait pas tous les textes qui ont, depuis, vu le jour, reproche à Condé d'avoir signé le « honteux » traité d'Hampton-Court. La faute, chez les écrivains passionnés, est devenue une trahison, pour quelques-uns

La reine d'Angleterre trouva fort mauvaise la conduite des huguenots. « Voilà, dit-elle, de quoi me rendre sage à l'avenir et s'ils ont jamais besoin de moi, je saurai bien ce que j'aurai à faire. » Lorsqu'on rapporta ces paroles à Coligny, « il ne faut pas s'en étonner, dit-il, c'est le premier effet de son ressentiment, mais je gagerais bien qu'elle n'a pas tenu le même langage une heure après ». En effet, on sut que, sa colère étant passée, elle dit que le « roi devait être heureux d'avoir de tels sujets, c'est-à-dire qui faisaient marcher le service de Dieu avant toutes choses, puis après, le sien ».

Le traité d'Amboise, si peu satisfaisant qu'il fût pour les protestants, ne plaisait pas davantage aux catholiques qui avaient espéré mieux. La reine ne l'avait présenté au Parlement qu'avec des excuses, et il ne fut enregistré qu'après de violentes résistances. Ce que le Parlement voyait dans le traité, c'était une autorisation formelle de la nouvelle religion, et c'est ce qu'il ne pouvait accepter. En signe de deuil, ses membres siégeaient en robes noires. En Provence, à Toulouse, en Bourgogne, etc., les résistances furent les mêmes. Il est certain que la guerre à laquelle ils avaient été contraints avait fait perdre aux huguenots beaucoup de leur popularité. Leurs ennemis n'en furent que plus acharnés à leur perte. Sous l'inspiration de prélats particulièrement échauffés, comme le cardinal d'Armagnac, le cardinal Strozzi, et de seigneurs comme Monluc, Négrepelisse, Fourquevaux, Joyeuse, une *Ligue* se forma, composée d'ecclésiastiques, de nobles, de magistrats, de bourgeois dont le but était de lever des troupes, de poursuivre à main armée et de livrer à la justice les hérétiques, leurs fauteurs et adhérents, jusqu'à ce que le royaume en fût entièrement purgé, car on s'interdisait même la liberté de les mettre à rançon. Le Parlement de Toulouse avait approuvé le plan de la Ligue qui prétendait servir le roi, mais sans lui en avoir demandé l'autorisation.

L'état d'esprit était tel qu'on n'avait pas osé publier l'édit rétablissant l'état

la trahison de Coligny. C'est comme si l'on accusait Henri IV d'avoir trahi en vendant telle ou telle de ses villes, quand il les engageait provisoirement au duc de Wurtemberg ou à d'autres en couverture des sommes empruntées. C'était une pratique courante. Les catholiques eux-mêmes ne se firent pas faute d'engager des villes à l'Espagnol. Il y a assez de tristesses dans les guerres civiles sans augmenter par passion le nombre des traîtres à la patrie. Cf. sur cette controverse, en sens contraire : H. DE LA FERRIÈRE, *la Normandie à l'Étranger, le XVI^e siècle et les Valois*, 1879 ; duc d'AUMALE, *Hist. des princes de Condé*, t. I, 161 ; N. WEISS, *la Prétendue trahison de Coligny*, *Bull.*, 1900 ; comte JULES DELABORDE, *Coligny* ; H. AMPHOUX, *Essai sur le protestantisme au Havre...*

de paix. Sous prétexte de ne pas les abandonner aux fureurs de la foule, les prisonniers protestants de la dernière guerre n'avaient pas été relâchés et le chancelier dut s'en plaindre.

Les gros bénéficiaires ecclésiastiques étaient fort mécontents d'un édit préparé par la cour qui, pour subvenir à la détresse du royaume, allait faire vendre des biens de l'Église jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente. Pour justifier cette sécularisation, l'Hôpital disait : « C'est notre dernière ressource. » Il fallut tenir un lit de justice pour contraindre le Parlement à enregistrer l'édit ; après quoi on passa à la réalisation de cette mesure qui augmenta le nombre des ennemis du chancelier.

Ainsi s'effritaient les forces sur lesquelles la reine avait cru pouvoir appuyer sa politique de conciliation. On la sentait préoccupée de sauvegarder son autorité. Un moyen s'offrait à elle de la consolider, c'était de faire déclarer majeur son fils qui atteignait sa quatorzième année. Elle pourrait ainsi gouverner au nom de son fils sans avoir à compter soit avec le Conseil, soit avec un lieutenant général.

Après une entrée solennelle à Rouen, le 17 août, le roi fut officiellement déclaré majeur en présence du Parlement assemblé. La cérémonie se termina par la lecture de l'édit qui confirmait l'édit de pacification, interdisait aux bourgeois le port des armes, défendait toute association, toute correspondance avec ces puissances étrangères qu'on n'avait que trop mêlées à nos affaires. Tout cela dénotait d'excellentes intentions que la réalité ne devait pas tarder à démentir.

La première difficulté vint du Parlement de Paris, fort mortifié d'avoir vu le roi déclarer sa majorité devant la cour de Rouen. Ils firent au roi d'amères représentations prétendant que la cérémonie de Rouen ne tendait qu'à faire triompher la Réforme en France. Ils dénonçaient au roi la manœuvre, en protestant contre la tolérance. L'évêque de Valence, Monluc, répondit par une harangue remarquable où il défendait à la fois l'édit de majorité et l'idée de tolérance. « On représente, disait-il, l'édit de pacification d'Amboise comme la ruine de la religion catholique, mais sans les effets salutaires qu'il a commencé à produire, nous n'aurions déjà plus de religion en France. Car si je demandais au catholique : de quelle religion étiez-vous il y six mois, et qu'il me répondît : j'étais de la religion catholique ; appelez-vous catholique, lui dirais-je, une religion qui permet de violer la foi pu-

FERDINANDVS ALVARVS A TOLETO DVX DAIVA
PHILIPPVS II REGIS HISPANIARVM BELGICARVM GVBERNAT
obyt An.° 1582. ÆTATIS SVÆ. 74.
Titianus Pinxit
P. de Iode

Le duc d'ALBE

blique, d'exciter des séditions, de voler et d'égorger ses frères ? Si je faisais la même question à quelque partisan des nouveautés et qu'il me répondît : j'étais de la religion réformée ; quelle abominable réforme, lui répliquerais-je, a pu vous autoriser à renverser les autels, à profaner les vases sacrés et à vous permettre contre les personnes consacrées à Dieu les excès les plus révoltants ? Renoncez donc, de part et d'autre, à des titres qui ne vous conviennent en aucune manière puisque la religion chrétienne n'a rien de commun avec la profession de brigands. Il n'est que trop vrai, sire, nous courions tous à l'athéisme lorsque votre édit est venu, comme un baume salutaire, calmer les vapeurs noires qui troublaient nos débiles cerveaux ; revenus à eux-mêmes et rougissant de leur égarement, catholiques et réformés ont commencé à s'entre-regarder sans effroi, à écouter la voix de la nature et à jeter les fondements d'une réconciliation que chacun de ceux qui ont l'honneur de vous approcher, sire, voudrait avoir achetée au prix de son sang... »

Magnifiques paroles que l'histoire a eu tort d'ensevelir dans l'oubli. Elles prouvent que le grand XVI^e^ siècle était déjà mûr pour la liberté religieuse et que celle-ci eût triomphé, épargnant à la France le sang de la Saint-Barthélemy, des dragonnades et de la Révolution, si elle n'avait eu contre elle l'habileté et la force d'un parti qui ne voulait se laisser avertir et instruire par rien [1].

1. On lit dans l'*Histoire générale de Lavisse et Rambaud*, V, 125, « Castellion, dans son *Conseil à la France désolée*, affirmait que le seul moyen de salut était d'accorder aux deux cultes l'existence légale. Mais de pareils sentiments ne pouvaient alors être compris de la foule. De part et d'autre, les haines étaient impatientes de s'assouvir... » Ce jugement repose sur une documentation évidemment imparfaite. Son auteur, M. G. Martin, ne connaît pas à fond son sujet. Que demande Castellion ? Que l'on renonce à *forcer les consciences*. C'est ce qu'il crie aux catholiques : « Vous vous appelez *catholiques*, et faites profession de maintenir la foi catholique *contenue ès Saintes Écritures*, et cependant tenez pour hérétiques et brûlez tout vifs ceux qui ne veulent croire que *ce qui est contenu ès Écritures !* »

Aux évangéliques, Castellion fait entendre aussi leurs vérités : « Vous avez autrefois patiemment souffert persécution pour l'Évangile. Vous avez aimé vos ennemis et rendu bien pour mal... D'où vient maintenant un si grand changement *en aucuns de vous ?*... Vous tuez et massacrez, et mettez à la pointe de l'épée vos ennemis... Vous voulez les *contraindre* à se trouver en vos sermons... » En pleine bataille, Castellion expose le principe des temps modernes : il faut laisser les âmes libres. Courageusement, il se sépare de ses coreligionnaires qui veulent substituer *par la contrainte* une église à une autre. Mais il sait qu'il y en a d'autres qui ne veulent que leur liberté à eux en respectant celle des autres. C'est l'idée fondamentale des chefs, Coligny, Jeanne d'Albret, Lanoue. Renvoyer dos à dos tous ces combattants comme des fanatiques, c'est se faciliter trop la tâche. La paix religieuse était dès lors possible. Elle fut pratiquement réalisée là où les fanatiques furent dominés. Il nous paraît évident que ce qui a tout gâté, ce sont les Guises appuyés sur l'Espagne, les jésuites et la Papauté. Castellion avait bien vu le fond des choses : « La principale cause de cette guerre est de vouloir maintenir sa religion », et le vrai mal, c'est « le forcement

Le jeune roi eut beau déclarer qu'il voulait être obéi, le Parlement ne se soumit que pour la forme.

De l'aveu des historiens catholiques, les Réformés formaient alors presque le tiers du royaume et il y avait en France des hommes assez insensés pour admettre comme un devoir leur complète extermination.

En attendant, on s'attachait à restreindre la liberté relative accordée par l'édit d'Amboise, on enlevait aux protestants de la prévôté de Paris la liberté de se rendre aux prêches des bailliages voisins, on enjoignait aux anciens religieux et aux religieuses qui s'étaient mariés, de rentrer dans leur cloître ou de sortir du royaume; on interdisait la prédication à tout étranger, ce qui rompait les relations avec Genève et la Suisse française, on mettait hors la loi les réfugiés flamands, portugais, espagnols, italiens. En même temps, on menait grand bruit de la prétendue complicité de Coligny dans le meurtre du duc de Guise dont on réclamait à grand fracas la punition.

En février 1564, on vit arriver à Fontainebleau une ambassade vraiment « extraordinaire », composée d'envoyés du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie qui venaient demander à la France l'obéissance aux décrets du Concile de Trente. Ils proposaient, en outre, de rechercher avec le gouvernement français les moyens de faire rentrer les dissidents dans le sein de l'Église. En attendant, ils exhortaient le jeune roi à faire cesser la vente scandaleuse des biens d'Eglise, à punir du dernier supplice les chefs des schismatiques qui avaient dévasté ses provinces, appelé les étrangers et livré aux ennemis de sa couronne les places fortes de son royaume... [1]. En résumé, c'était un nouvel appel à l'extermination d'un tiers de la France...

« On présuma que cette scène d'apparat avait été arrangée par le cardinal de Lorraine [2]. »

Il était, en effet, revenu du Concile où il avait joué un rôle assez bizarre. Il

des consciences. » Sur Castellion, cf. F. Buisson, *Castellion*, 2 vol. in-8, Paris, 1892 ; Ét. Giran, *Sébastien Castellion*, Paris, 1914.

1. Ce langage tenu par des étrangers apparaît d'une hypocrisie un peu forte à ceux qui savent que l'exemple de l'appel à l'étranger vint des catholiques, que les protestants n'avaient, de fait ni d'intention, rien livré du tout et que quelques mois plus tard le cardinal de Lorraine devait offrir au roi d'Espagne *plusieurs places fortes* françaises en échange de son concours.

2. Garnier, *Hist. de France*, t. XX, p. 480.

avait commencé par y exposer les droits de l'Église gallicane, affectant, comme à Saverne, un semi-luthéranisme, réclamant le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, la réforme des abus [1].

Mais il avait trouvé devant lui un pape à la riposte prompte qui demandait avec ironie à l'ambassadeur du roi si le cardinal serait plus propre que lui à réformer les abus ? Comment plaiderait-il pour la résidence des évêques, lui qui ne s'était jamais éloigné de la cour, ou contre la pluralité des bénéfices, lui qui possédait six ou sept évêchés et un plus grand nombre d'abbayes !

En fait, à la fin du Concile, le cardinal avait rejoint le gros des troupes papales qui ne voulaient pas de réformes et il était rentré en France pour faire appliquer les décrets dans son archevêché, et pour reprendre la lutte contre les huguenots. Une décision du chancelier L'Hôpital vint lui en fournir l'occasion.

Un grand nombre de Réformés obligés de séjourner dans les villes où l'exercice de leur culte était défendu, se plaignirent au chancelier de manquer de consolations spirituelles dans leurs maladies, d'instructeurs pour leurs enfants. Le chancelier permit secrètement à tout particulier d'avoir un ministre dans sa maison.

C'était le rétablissement des cultes secrets. Le Parlement de Dijon avait député à la Cour deux de ses membres pour se plaindre de cette tolérance. Le cardinal se chargea d'être leur interprète. — « Eh quoi, Monsieur, s'écria le chancelier, êtes-vous déjà venu pour nous troubler ? »

— Je ne viens point troubler, répondit le cardinal, je prétends seulement em-

1. Catherine de Médicis, avant d'avoir changé sa politique par crainte de Philippe II, du pape et des Guises, était dans les mêmes sentiments. Voyez sa curieuse lettre à Pie IV à propos du concile de Trente : « Considérant donc, très saint Père, combien est grand le nombre de ceux qui se sont séparés de l'Église romaine, il est impossible de les réduire ici par les lois, ni par les armes; des nobles, des magistrats attirent la foule à cette croyance par leur exemple. Heureusement, dans cet éloignement pour Rome, il ne s'est élevé aucune opinion monstrueuse, anabaptiste ou antitrinitaire : toutes reconnaissent les douze symboles apostoliques. Que si on pouvait les accorder, ce serait le meilleur moyen de fondre les deux Églises... Je vous proposerai donc, très saint Père, de supprimer le culte des images, de ne conférer désormais le baptême que par l'eau et la parole. La communion serait donnée sous les deux espèces ; on chanterait les psaumes en langue vulgaire à ceux qui viendraient s'approcher de la sainte table ; enfin, on abolirait la fête du Saint-Sacrement... » *B. N.* Fonds Béthune, n° 8476.

C'eût été une réforme catholique. Mais à ces propositions, la Papauté ne répondait que par des conseils d'extermination.

pêcher que vous ne troubliez l'État comme vous avez déjà fait par le passé, bélître que vous êtes... » L'Hôpital dut céder et retirer sa déclaration. Mais sur la réception des décrets du Concile il tint bon et ne voulut rien entendre[1].

Ainsi, quand la France espérait pouvoir goûter un peu de repos, le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie, avec la complicité des défenseurs de l'orthodoxie romaine, venaient réveiller le fanatisme et la persécution ! On peut imaginer la sécurité que pouvaient avoir les protestants dans des provinces dont Saint-André, Monluc, Tavanes ou le duc de Montpensier étaient les gouverneurs.

Chose plus grave encore. La reine, en inclinant vers l'Espagne, se détachait peu à peu du parti de la conciliation pour inaugurer une politique dont l'aboutissement fatal devait être la Saint-Barthélemy.

Elle avait formé l'intelligent projet de montrer le jeune roi à tous ses sujets et commencé à travers la France un voyage qui aurait pu augmenter sa popularité et son pouvoir. Mais elle était la duplicité même[2]. Ses bonnes paroles n'empêchaient pas les protestants d'être insultés sur sa route et tués quelquefois. Sûre désormais qu'ils n'étaient pas les plus forts, elle veut décidément complaire à Philippe II et le mettre dans ses intérêts. Elle aurait voulu le voir à Bayonne. Orgueilleux et casanier, il ne vint pas lui-même, mais envoya sa femme et le duc d'Albe.

Rien de moins héroïque que cet homme, dit un historien : « Dès qu'il pouvait s'appuyer du prétexte de la religion ou de l'autorité royale, il n'y avait plus de crime à ses yeux. Il s'efforça de persuader à tout l'entourage de la reine qu'il fallait détruire les hérétiques. « Que faites-vous des chefs, demandait-il à la reine ? Que tardez-vous à les exterminer ! *Une tête de saumon vaut mieux que dix mille grenouilles.* » Le mot fit fortune, le roi le répéta souvent au cours du voyage. Il devait s'en souvenir sept ans plus tard. Pour l'instant, entouré du bataillon volant des dames d'honneur de sa mère, il en est, comme toute la cour, aux plaisirs dissolus. Le vent des réformes a passé. L'austérité huguenote ne fait

1. Le plus fameux jurisconsulte du temps, Charles Du Moulin, ami de l'Hôpital, attaqua les décrets de Trente au nom des droits de l'Église gallicane. Le Parlement irrité fit décréter Du Moulin de prise de corps. L'Hôpital sauva son ami qui dut néanmoins gagner l'étranger.

2. Maisonfleur, envoyé du duc d'Alençon à Élisabeth d'Angleterre, appelait Catherine de Médicis : *la Serpente*. La Ferrière, *le* XVI^e^ *siècle*, p. 340.

plus de conquêtes dans cette cour. Dès lors, l'historien s'aperçoit que la France, une fois de plus, va manquer sa destinée. L'ennemi principal de l'intérêt français, cela crève les yeux, c'est l'Espagne[1]. La France s'oriente vers l'Espagne ; une fois de plus, elle touche à tout et manque tout. Il aurait fallu panser les blessures de la guerre, développer les arts, l'industrie, et, comme Élisabeth, fonder des colonies. Coligny, dès longtemps, avait vu cela ; il avait armé des vaisseaux à ses frais, mais la cour elle-même et Catherine l'avaient trahi. Il aurait fallu arrêter l'ambition de Philippe II, élargir nos frontières, porter secours aux victimes des Pays-Bas. « Mais, dit Lacretelle, l'intérêt du vice décrédite toutes les combinaisons de cette nature et, s'environnant de fraudes, il fait passer pour de brillantes chimères tout ce qu'indique le bon sens[2]. »

1. De Croze (*les Guises, les Valois et Philippe II*, I, 113) reconnaît que Philippe fait servir toutes ses ressources « à entretenir la guerre civile en France pour y préparer plus tard une révolution dynastique ». Or il a pour auxiliaires et pour *pensionnés* le cardinal de Guise, le duc de Montpensier, Monluc. Montpensier, à Bayonne, déclare que si on lui ouvrait le cœur on y trouverait le nom de Philippe ! »

2. C'est ainsi que l'on voit le cardinal de Lorraine ou la Cour contrecarrer toutes les expéditions dirigées par Coligny vers le Brésil d'abord, puis vers la Caroline. L'historien indépendant ne peut que constater ce fait : c'est le fanatisme et la politique personnelle des Guises qui ont arrêté alors l'expansion de la France au dehors. Sans eux, le Brésil serait resté la *France antarctique* et *la Nouvelle Angleterre* n'aurait pas si vite remplacé la nouvelle France. Voyez : Léon Guérin, *Hist. maritime de la France*, t. I, p. 544 et 559 et suiv. L'auteur déplore « les incohérences d'une époque où la France, s'abdiquant elle-même, se trouvait, par les excès du catholicisme, sous l'influence espagnole, et, par Catherine de Médicis, sous l'influence italienne, toutes deux si perfides que Menendez déclara qu'il venait non seulement par l'ordre de Philippe II, son maître, mais avec l'assentiment du roi de France Charles IX, combattre des Français hérétiques et les empêcher d'établir leur culte en Amérique. En un mot, Menendez était le chef d'une croisade contre les huguenots de France colonisant dans le nouveau monde. » Ceux-ci, sous l'influence de Coligny s'étaient établis dans « les Florides ». Ils avaient baptisé Charles-fort du nom de leur roi ; ils avaient baptisé des noms de Seine, de Loire, les fleuves qu'ils découvraient. Ils avaient pris possession du pays au nom du roi de France et dressé une colonne commémorative. Après des péripéties nombreuses, l'espagnol Menendez fit écorcher vif le chef de l'expédition, Ribaut ; il fit tuer ses compagnons et enfin ordonna de pendre leurs tristes restes à des arbres avec cette inscription : *Ceux-ci n'ont pas été traités de la sorte comme Français, mais comme hérétiques et ennemis de Dieu.* La Cour de France resta insensible à cette fin tragique de l'établissement français en Caroline. Mais un simple gentilhomme gascon, de Gourgues, voulut venger l'injure faite à la France : Il vendit son bien, emprunta, équipa trois navires, cingla vers la Caroline, réussit à s'emparer de la garnison espagnole qu'il fit pendre aux arbres mêmes où les huguenots avaient été branchés. A la place de l'ancienne inscription de Menendez, on put lire : *Je fais ceci, non comme à Espagnols, mais comme à traîtres, voleurs et meurtriers.* » Dénoncé par la Cour d'Espagne à la Cour de France, Gourgues à son retour dut se cacher à Rouen chez le président Marigny et n'échappa qu'avec peine aux coups de Catherine et de la faction lorraine qui avaient déjà donné l'ordre d'instruire son procès.

La France moderne a oublié tout cela. Mais en 1924, les États-Unis se sont souvenus. La colonne de Ribaut a été solennellement relevée. On a pu voir sur un dollar les effigies réunies de Coligny et de Guil-

Ne pouvant exterminer les Français, car la reine a des hésitations et des retours, le fanatique de l'Escurial met à feu et à sang ses Pays-Bas qu'un des hommes les plus admirables du XVIe siècle, Guillaume d'Orange, réussira bientôt à arracher à sa tyrannie.

A Bayonne, le cardinal de Guise, Montpensier et Monluc avaient indiqué au duc d'Albe quels étaient les moyens bien simples d'en finir avec les hérétiques : il fallait renvoyer tous leurs ministres, forcer les restants à vivre en bons catholiques et couper la tête aux cinq ou six qui étaient les chefs de la faction.

Condé et Coligny surent-ils cela ? C'est probable. En tous cas, l'exécution des comtes d'Egmont et de Horn vint leur prophétiser leur sort. Le roi avait fait venir six mille Suisses, tous zélés catholiques. Ils craignirent que « Charles IX imitant le duc d'Albe, ne commençât à guérir la maladie de son royaume en attaquant ses principaux membres[1] ». Il y avait un moyen de l'empêcher, c'était de faire à leur tour ce que les Guises avaient fait deux fois, s'emparer du roi. Il était alors à Monceaux, près de Meaux. La reine, prévenue, quitta Monceaux en hâte. Les Suisses protégèrent la fuite du jeune roi qui devait garder sur le cœur, comme Catherine, cette tentative manquée.

La guerre était de nouveau déchaînée. Les deux troupes adverses se rencontrèrent le 10 novembre 1567 dans la plaine Saint-Denis. Le connétable de Montmorency y reçut une blessure dont il mourut deux jours après.

Les protestants, à Saint-Denis, n'étaient qu'une poignée en face de toute une armée, mais ils avaient l'enthousiasme d'une bonne cause. L'envoyé du Grand Seigneur ne cessait d'admirer leur intrépidité : « Ah ! disait-il, si mon maître avait six mille de ces casaques blanches, il ferait la conquête de l'Asie. »

La victoire resta indécise. Des deux parts on s'était retiré du champ de ba-

laume d'Orange. La colonne de Ribaut a été reproduite sur des timbres. Des fouilles pieuses et intelligentes ont permis de retrouver les restes de la palissade de Ribaut ainsi que les grosses chevilles de fer forgées à la main qu'il employait. La colonne de l'Ile Parris *redressée par des mains américaines* offre aux yeux du Nouveau monde l'image de l'intelligent patriotisme de Coligny. Voir : *le Fort Charles* ou *Charlesfort dans l'île Parris*, par G.-H. Osterhout, chef de bat. de la marine américaine. Cf. Jean de Léri, *Hist. d'un voyage fait en la terre du Brésil;* Laudonnière, *Hist. notable de la Floride... F. P.*, 2e éd. Article *Durand de Villegagnon.* H. Lehr, *les Protestants d'autrefois.* Sur mer et outre-mer, Paris, 1907. *F. P.*, articles *Laudonnière, Le Moine, Ribaut...*

1. *Ambassadeurs vénitiens*, II, p. 111.

La Colonne de Ribaut
(Cf. p. 391)

taille. « Qui a gagné, disait le roi à Vieilleville ? — Ce ne sont, répondit le maréchal, ni les catholiques, ni les protestants qui ont gagné la bataille, c'est le roi d'Espagne. » Celui-là voyait clair.

Cette seconde guerre fut courte. Le 23 mars 1568, la paix était signée à Longjumeau, paix dite « boiteuse et mal assise » par allusion à ses deux négociateurs Gontaut-Biron qui était boiteux et le conseiller d'État Malassise.

La paix rétablissait l'édit de Janvier 1562, mais sans villes de sûreté, donc sans garanties réelles. Les reîtres du duc Casimir, venu au secours de ses frères, furent payés et renvoyés et ce fut le seul résultat obtenu, car la reine avait été décidément gagnée à la méthode espagnole et ne songeait plus qu'à s'emparer des chefs, ce qui la dispenserait d'observer l'édit. Elle eut recours, dit Lacretelle, au cardinal de Lorraine qui suscita contre les huguenots le zèle homicide des prédicateurs, et particulièrement des jésuites. Ils disaient du haut de la chaire, ils imprimaient dans des décisions théologiques, qu'il était permis ou plutôt ordonné, de manquer de foi aux ennemis de l'Église ; qu'on devait se hâter de révoquer des promesses sacrilèges, et qu'il fallait traiter les hérétiques comme autrefois les Israélites traitaient les tribus infidèles. La multitude, échauffée par ces prédications féroces, ne cessait d'assaillir les prêches des protestants dans toutes les grandes villes où, sous la foi des édits, on venait de les rouvrir. Un grand nombre de huguenots furent égorgés à Lyon, à Rouen, à Orléans, à Amiens.

Des partis se tenaient en embuscade pour massacrer les fugitifs qui voyageaient ensemble. Quelquefois une exécrable populace se formait en tribunal pour les condamner au supplice et faisait tour à tour office de juges et de bourreaux. Les historiens calvinistes portent à dix mille le nombre des huguenots qui périrent ainsi en peu de mois ; mais il y a sans doute de l'exagération dans leurs calculs. Cypierre, un des gentilshommes les plus distingués, fut égorgé avec trente-six de ses compagnons en traversant la Provence... A Toulouse, un gentilhomme nommé Rapin, un des ancêtres de l'historien Rapin-Thoyras, « fut arrêté par ordre du Parlement au moment où il venait lui notifier la paix de Longjumeau [1]... » Il avait été autrefois condamné à mort pour un délit de religion. Tout porteur qu'il était

1. Lacretelle, *Hist. de France*, II, 204.

de pouvoirs émanés de Condé et du roi, il fut mis à mort pour un crime couvert par deux amnisties.

La reine et le cardinal de Lorraine, la politique de répression à l'espagnole, préconisée à Bayonne, étaient derrière ces violences sans nombre. Mais un homme les gênait encore, l'Hôpital lui-même. On lui permit de se retirer dans sa maison de Vignay, près d'Étampes.

Ce n'était pas encore assez. Le roi d'Espagne et le pape pressaient Catherine de rompre la paix. Le pape publiait une bulle permettant d'aliéner pour cinquante mille écus de biens d'Église afin de soutenir la guerre contre les hérétiques.

La reine s'apprêtait à faire arrêter les chefs protestants selon les suggestions reçues à Bayonne. Coligny, qui se trouvait chez son frère d'Andelot, vit, le premier, le danger. Il rejoignit en hâte Condé dans son château de Noyers en Bourgogne. Un avis pressant leur parvint, leur conseillant une fuite rapide. Le procédé de la reine ne parut pas très noble sans doute à un soldat comme Tavannes. Il laissa en somme les fugitifs et leurs familles gagner la Rochelle où ils furent rejoints bientôt par la reine de Navarre et son fils Henri. Ils y furent reçus avec enthousiasme. Le jeune prince avait avec lui trois mille hommes. D'Andelot amena trois mille Bretons. Le cardinal de Châtillon avait réussi à gagner l'Angleterre dans l'espoir de réveiller les sympathies de la reine d'Angleterre envers les huguenots français.

Le 28 septembre 1568, la reine a levé le masque. Par un édit nouveau elle abolit celui de janvier 1562 ; elle interdit l'exercice du culte sous peine de mort, ordonne aux ministres de quitter la France dans les quinze jours, enjoint à tous les protestants de se démettre de leurs offices et assujettit tous les membres du Parlement et des universités à prêter le serment de catholicité.

Cet ukase qui mettait la France sous le régime espagnol, soulève les protestants. Ils s'emparent du Poitou, de l'Angoumois, d'une partie du midi. Soubise, La Rochefoucault, Mouy, Genlis, La Noue sont les chefs de cette armée sous les ordres de Condé et de Coligny. L'armée catholique est commandée par le duc d'Anjou, assisté des maréchaux de Tavannes et Biron. Après des marches et contremarches, une alternative de succès et de revers, les protestants, très diminués en

nombre, sont battus à Jarnac (13 mars 1569) où Condé est lâchement assassiné par Montesquiou.

Deux mois après, d'Andelot meurt à Saintes, empoisonné, pense-t-on.

Les huguenots cependant ne perdent pas courage. L'ardeur et la foi de Jeanne d'Albret contribuent à les relever. Elle leur présente à la Rochelle son fils âgé de quinze ans. Il est déclaré protecteur des églises avec le fils de Condé. Mais le vrai chef, c'est maintenant Coligny. Rejoint par le duc de Deux-Ponts qui a amené des troupes à travers toute la France, il bat les catholiques au combat de La Roche-Abeille. La Noue est vainqueur à Niort. Après avoir échoué devant Poitiers où il s'était arrêté malgré lui, Coligny, dont la tête a été mise à prix par le Parlement de Paris, est surpris à Moncontour par l'armée cosmopolite[1] de Tavannes. Les huguenots sont taillés en pièces. Coligny ramasse ces débris, les reforme à Saint-Jean-d'Angély, à la Rochelle, d'où ils repartent, le 18 octobre 1569, pour traverser le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais, la Bourgogne... A Arnay-le-Duc, ils passent à travers l'armée ennemie et marchent sur Paris. Pie V s'efforce de ranimer le courage des catholiques. Mais les deux partis sont épuisés. On craint un effort désespéré des huguenots[2] et on leur accorde la paix de Saint-Germain (8 avril 1570). Ils obtiennent la liberté de culte — sauf à Paris — et des garanties constituées par quatre villes de sûreté, Cognac, la Rochelle, la Charité, Montauban.

Brantôme reconnaît loyalement que, quand le roi accordait à Coligny et à ses

1. Y compris les troupes envoyées par le Pape.

2. Dans une admirable lettre, Jeanne d'Albret avait plaidé auprès de Catherine la cause de la paix. Elle y révèle les intrigues du cardinal de Lorraine contre toute pacification. Elle accuse hautement celui-ci d'altérer les lettres qui doivent être mises sous les yeux de la reine. Elle communique à Catherine une lettre du sieur de Créqui (client du cardinal) qui, écrivant au duc d'Albe, l'avertit de ne pas compter sur Catherine dont il fait le portrait suivant : « Si ce n'estoit le personnage que savez (le cardinal) elle se laisseroit bientost aller ; elle est si dissimulée que, disant l'un, elle pense l'autre. » Pour la reine de Navarre le cardinal est « ennemi de Dieu, du roi et de son sang et de ses bons serviteurs. Ne l'a-t-il pas assez fait paraître par les assassinats qu'il a procurés et de fraîche mémoire? Je sais véritablement qu'il a fait dépêcher trois hommes qui sont assez remarqués pour aller tuer mon fils, mon neveu et monsieur l'Amiral. Je ne doute point qu'il n'en essaye autant de moi ; mais nous sommes entre les mains de Dieu... » En terminant, Jeanne d'Albret adjurait Catherine, au nom de ses fils et du royaume, de vouloir faire une bonne paix « pour éviter l'entière ruine qui ne peut nullement faillir, si cette guerre continue. » La lettre est datée de la Rochelle, le 10 février 1570 ; la paix fut signée à Longjumeau le 8 août suivant. Cf. *Lettres de Cath. de Médicis*, III, 347 et suiv.

partisans l'exercice de leur religion, « le voilà qui mettait aussitôt les armes bas... ». Après la paix de Saint-Germain, va-t-on voir la fin de la tentative insensée de soumettre la France entière à une religion imposée ? Non, hélas ! Après deux ans de tranquillité et de reconstruction, un brusque retour de la politique espagnole va provoquer le grand crime de la Saint-Barthélemy.

cl. Moutet

GASPARD DE COLIGNY, d'après Clouet

CHAPITRE V

LE GRAND CRIME : LA SAINT-BARTHÉLEMY

Lorsque le comte de Horn monta sur l'échafaud tendu de noir où sa tête devait tomber, il ne s'éleva point contre la noire ingratitude de son souverain. Il dit seulement : « Apprenez, mes amis, par notre sort, quelle est la mesure de l'obéissance que vos maîtres exigent de vous. » Les huguenots de France voulaient bien obéir, mais la conscience sauve. Dès qu'ils avaient obtenu la liberté de leur culte, ils reprenaient leur place dans la nation et se remettaient au travail.

Malheureusement, ils retrouvaient toujours devant eux les mêmes irréconciliables qui ne pouvaient admettre deux religions en France, les privilégiés qui ne voulaient rien abandonner de leurs prébendes, et ces deux puissances qui ont exercé alors sur nos affaires une si déplorable influence : l'Espagne et la papauté.

A la paix de Saint-Germain, les irréconciliables, qui sont alors les deux cardinaux de Lorraine et de Guise, les ducs de Montpensier et de Nemours, quittent la cour. L'Espagne est indignée et son ambassadeur s'attire cette rebuffade de Catherine : « Le roi d'Espagne veut-il donc être le maître dans notre maison ? » Le pape est horrifié d'une paix qui assure la liberté de conscience à des hérétiques.

Mais les Guises et leurs amis sont décidément en disgrâce et l'Espagne a trop montré le bout de l'oreille dans les négociations de paix. Elle a révolté jusqu'au maréchal de Tavannes qui s'est écrié : « Ces Espagnols feraient mieux de s'occuper de gouverner leur propre maison plutôt que de se mêler des autres royaumes. Tout ce qu'ils veulent, c'est de fomenter des guerres civiles, détruire

chaque parti l'un par l'autre pour rester supérieur à tous. Pour moi, j'aime mieux voir cent casaques blanches (les huguenots) qu'une croix rouge (insigne des Espagnols). Car ceux-là sont nos frères et les autres sont les ennemis naturels de la France. »

Belles paroles que le maréchal devait trop oublier lui-même. Pour l'instant, les Guises avaient de nouveau suscité les jalousies de la reine et de ses fils. L'ambassadeur d'Espagne lui-même avait parlé de « la tyrannie et de l'insolence avec lesquelles le cardinal de Lorraine dirigeait toutes les affaires ». Pour assurer leur pouvoir, les deux cardinaux de Lorraine et de Guise avaient été jusqu'à préparer un mariage de leur neveu, le duc Henri de Guise, avec la fille de Catherine, la belle Marguerite, au moment même où la reine-mère négociait le mariage de sa fille avec le roi de Portugal ! Marguerite elle-même avait du goût pour le jeune duc, ce qui provoqua une terrible scène de famille d'où la jeune princesse, durement traitée et maltraitée par sa mère et le roi son frère, n'était sortie qu'échevelée et en larmes. Catherine s'était hâtée ensuite de marier le jeune duc avec la veuve du prince de Porcien.

Il s'était donc formé à la cour un parti de catholiques qui avaient repris, sans lui, la politique de L'Hôpital. Ils étaient anti-espagnols, partisans de la conciliation, pro-huguenots, et avaient pour chef le maréchal de Montmorency, cousin de Coligny. Un rapprochement sur ces bases s'était fait avec les protestants. Coligny, après un séjour à la Rochelle où il avait fondé un collège, était rentré à Châtillon et, enfin, avait consenti à faire confiance au roi et à Catherine et à se montrer de nouveau à la cour. Il avait pu développer ses plans devant le jeune roi et reprendre sur lui une influence qui tendait au bien de la France. Brantôme a rendu à l'amiral ce beau témoignage : « Bien est-il vrai qu'il a été fort ambitieux pour son roi et fort songeant et tendant à le faire grand. » Coligny, dès le règne de Henri II, avait été l'initiateur de la politique coloniale. Il avait repris cet effort en 1561, et il aurait réussi à créer une grande France du dehors s'il n'avait pas été trahi par la cour elle-même, par les seigneurs catholiques qui dénonçaient ses préparatifs à l'Espagne ! De Thou le constate honnêtement [1].

1. Voyez là-dessus : Henry Lehr, *les Protestants d'autrefois, sur mer et outre-mer*. Paris, Fischbacher, 1907.

Guillaume d'ORANGE, dit le Taciturne
d'après une peinture de Dresde

Il avait recommandé l'alliance anglaise qui aurait débarrassé la France et la cour de la terreur de l'Espagne. Déjà une ligue défensive s'était établie entre la France et l'Angleterre.

Mais surtout l'amiral avait vu clair dans le jeu de l'Espagne et bien montré au roi la situation de la France serrée de toutes parts entre les possessions de Philippe II. Aider les Pays-Bas dans leur effort d'affranchissement [1], s'en faire des alliés et des amis, c'était dégager les poumons de la France, au nord comme à l'est. L'Espagne était à Arras, elle avait le couloir de la Meuse, elle était à deux pas de Dijon.

Enfin, le 10 août 1572, la guerre d'Espagne paraissait décidée. L'avis du Conseil avait été contraire. Mais Coligny comptait bien ramener le roi, le convaincre, malgré l'échec déjà subi par Genlis aux Pays-Bas.

Mais ici se produit un de ces revirements qui déroutent les calculs les mieux établis. La reine-mère ne veut pas de la guerre avec l'Espagne et elle est décidée à l'empêcher. L'ambassadeur d'Espagne en dit crûment les raisons : si la guerre est décidée, la reine perd son influence sur le Conseil où elle n'assistera plus. Si elle a brisé avec les Guises pour garder son contrôle sur le gouvernement, elle est femme à briser avec Coligny dont l'influence sur le roi l'inquiète fortement. Au fond, d'ailleurs, elle le hait pour son austérité, pour son autorité. Elle garde la rancœur de Meaux et regrette d'avoir elle-même manqué Coligny à Tanlay. Pendant la guerre, elle fait mettre sa tête à prix. La reine n'est pas une fanatique de

1. La politique de Charles-Quint continuée par Philippe II se résume en cet édit : « Considérant que les protestants sont des perturbateurs du repos public, seront condamnés ceux d'entre eux qui se repentiront : les hommes à être décapités, les femmes à être enterrées vivantes. » Faut-il s'étonner dit Aug. Sabatier « si de telles cruautés révoltaient les catholiques, si le peuple s'opposa parfois à l'exécution de barbares sentences, si les ultra-calvinistes, les profanateurs des églises et les briseurs d'images se laissèrent aller à des représailles coupables ? » (*Guillaume le Taciturne*, p. 16.) Pour triompher d'une résistance générale, Philippe II eut recours à l'Inquisition. Mais cette institution souleva aussitôt contre elle tous les partis. C'est alors que Granvelle et le duc d'Albe virent s'élever contre eux la noble figure de Guillaume d'Orange. En 1555, Guillaume d'Orange, alors beau jeune homme de 22 ans, au front noble et réfléchi, au regard calme et droit, assistait à l'abdication de Charles-Quint qui s'appuyait sur son épaule. Quelques années après, les fautes accumulées par Charles-Quint et son fils faisaient de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, le héros de la Révolution qui devait arracher la moitié des Pays-Bas à l'Espagne, le fondateur de la République hollandaise. L'intérêt qu'avait la France à soutenir le prince d'Orange et les révoltés des Pays-Bas était si évident que Coligny avait réussi à persuader Charles IX lui-même.

religion. Mais elle aime le pouvoir et pour le garder elle ne reculera ni devant la pensée, ni devant le fait du crime : la vie humaine a si peu de prix d'ailleurs dans cette cour où l'on compte quatorze assassinats en quelques jours. Catherine est profondément superstitieuse ; elle croit à l'influence des astres, aux prophéties de Nostradamus. Elle a deux astrologues pour pensionnaires et s'entretient avec eux des plus hautes questions. Elle croit que l'on peut faire mourir par envoûtement, par sortilèges. La nuit, elle se transporte sur la tour de l'hôtel de Soissons où elle consulte les astres, assiste à des opérations magiques. Tout cela est aujourd'hui incontestable [1].

Coligny a profité d'une courte absence de la reine-mère pour ramener le roi à l'idée de la guerre contre l'Espagne et de la délivrance des Pays-Bas protestants. N'est-ce pas l'heure de se souvenir des conseils du duc d'Albe à Bayonne ?

Mais il lui faut d'abord marier sa fille avec Henri de Navarre, ce qui empêchera celui-ci de devenir trop redoutable en épousant Élisabeth d'Angleterre.

Après de longues négociations portant surtout sur la question religieuse, le mariage avait été enfin décidé. Jeanne d'Albret était arrivée, après avoir exigé que Lectoure fût rendue aux protestants et que fût démolie la croix de Gastine élevée pour rappeler le crime commis sur une famille qui avait le tort d'être protestante. « Je ne veux pas être trompée, avait-elle déclaré, comme d'autres l'ont été. »

Elle ne devait toutefois pas voir le mariage de son fils. Prise, le 4 juin, de douleurs mystérieuses, elle expirait cinq jours après, et, dans l'atmosphère de suspicion et de haine où l'on vivait, beaucoup pensèrent qu'elle avait été empoisonnée. Il est plus probable cependant qu'elle mourut d'un mal ignoré des médecins d'alors [2].

Il fallut consacrer quelques semaines au deuil royal. Enfin le mariage fut fixé au 18 août. Il avait été décidé que ce mariage mixte serait célébré au civil, sur un

1. L'hôtel de Soissons occupait l'emplacement de la Bourse du commerce. Mais la colonne-observatoire est encore accolée à cet édifice. C'est pour Cosme Ruggieri, pour ses consultations magiques, ses envoûtements de haine ou d'amour, que Catherine avait fait construire cette colonne. Elle avait fait son astrologue *abbé de Saint-Mahé*, en basse Bretagne. Cf. Defrance, *Catherine de Médicis*. Paris, 1911.

2. L'autopsie du corps de Jeanne d'Albret fut faite par ses médecins calvinistes Caillaud et Desnœux. Leur procès-verbal conclut qu'elle succomba à une fièvre maligne. Huillard-Bréholles, *Essai sur le caractère et l'influence de Catherine de Médicis*, p. 4.

JEANNE D'ALBRET

échafaudage construit devant Notre-Dame. Ainsi fut fait. Ensuite, le roi, les seigneurs, le roi de Navarre et sa suite conduisirent l'épousée dans l'église d'où les seigneurs protestants, Henri de Navarre en tête, ressortirent immédiatement sans entendre la messe. Quand celle-ci fut dite, les époux se rejoignirent pour aller déjeûner à l'évêché.

De Thou raconte dans ses *Mémoires* qu'il assista, tout jeune encore, à ce mariage, et qu'en passant devant les drapeaux huguenots pris à Moncontour et étalés dans la cathédrale, il entendit l'amiral Coligny dire à son voisin Damville : « Dans peu, on les arrachera d'ici et on les remplacera par d'autres qui seront plus agréables à voir. »

Après les fêtes du mariage, Coligny n'était resté à Paris que par devoir. De toutes parts, on l'avait averti qu'il y avait eu danger à y venir, qu'il y en avait à y rester. Mais il avait à cœur deux choses : la guerre libératrice et les affaires de ses coreligionnaires. On venait de lui signaler de nouvelles violations de l'Edit de Saint-Germain. A Troyes, se fiant à l'édit, les protestants avaient ouvert un prêche à l'Isle-Aumont. Le 10 août, ceux qui en revenaient avaient été assaillis à coups de pierre, et un enfant avait été tué dans les bras de sa mère [1]. Les protestants de Troyes avaient prié Coligny d'être le défenseur de leurs droits auprès de Charles IX. Coligny attendait donc une occasion d'entretenir le roi des sujets qui lui tenaient à cœur.

Dans son zèle pour la France, il s'irritait des obstacles que l'on opposait à ses plans [2]. Un jour, avec sa franchise habituelle, il avait dit à Tavannes : « Monsieur le maréchal, la guerre de Flandre n'a pour adversaires que les mauvais Français. Pour en détourner le roi, il faut être vendu à l'Espagne et avoir l'écharpe rouge dans le cœur. » — Tavannes avait fait le sourd. — « N'avez-vous pas entendu ? »

1. G. Carré, *Hist. p. de Troyes*, 1881, p. 269. C'était l'enfant d'un nommé Nicolas Purille, joueur de luth, qu'on rapportait de baptiser. Quelques instants avant, des meurtriers apostés entre le bourg de Bréviande et le faubourg nommé Gaingne-Petit, avaient laissé passer le gros de l'Assemblée mais s'étaient rués sur deux artisans restés en arrière pour se rafraîchir et les avaient chargés à grands coups d'épée. Ms. Pithou de Changobert, *Hist. eccl. de Troyes*, p. 715.

2. Insistons sur le fait évident que, dès les règnes de François Ier et Henri II, l'alliance avec les luthériens d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Angleterre, tous ennemis soit de l'Autriche, soit de l'Espagne, en un mot l'alliance protestante, était « la vraie politique de l'intérêt national ». Ce qui le prouve, c'est que ce fut après les guerres civiles et la Ligue fomentées par l'Espagne, la papauté et les Guises, qu'Henri IV et Richelieu « reprirent le système de l'alliance protestante ». Huillard-Bréholles, p. 5.

lui dit un de ses familiers. — « Je l'ai très bien entendu, mon ami, et, plus jeune, je m'y serais perdu, mais il en coûtera la vie à mon agresseur. »

L'amiral était logé rue de Béthisy, dans une maison appartenant à la famille Du Bourg. C'était à deux pas du Louvre où avaient été logés une grande quantité de seigneurs venus pour les noces du roi de Navarre. Coligny avait vu le roi le 20 août. Il retourna au Louvre, le 22, pour accommoder un différend entre jeunes seigneurs. Après avoir assisté un instant au jeu de paume où se trouvait le roi, le duc de Guise et le jeune gendre de l'amiral, Téligny, il retournait chez lui par la rue transversale qui aboutissait à son hôtel. En chemin, un serviteur des Guises lui remit un placet et, comme il retardait un peu sa marche pour le lire, il reçut un coup de feu qui l'atteignit à l'épaule gauche et à la main droite. Le coup était parti d'une fenêtre grillée dont le devant se trouvait en face de Saint-Germain-l'Auxerrois. Tandis que les amis qui entouraient l'amiral enveloppaient ses blessures et le reconduisaient chez lui, d'autres se précipitaient vers la maison du crime qui appartenait à un ancien précepteur des Guises. On n'y trouva qu'une servante et on sut par elle que l'assassin, le coup fait, avait sauté sur un cheval tout sellé. Il ne fut pas difficile de l'identifier : c'était Maurevert. Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, n'était pas un simple spadassin. Il avait été page de la maison de Lorraine, il possédait de beaux domaines et avait épousé la fille d'un maréchal de France. Déjà précédemment, il avait offert ses services pour tuer Coligny, et n'ayant pu en venir à bout, il s'était rabattu sur un ami de l'amiral, Mouy « le second du parti huguenot ». Après quoi, il avait reçu de Charles IX le collier de l'ordre de Saint-Michel. On ne tarda pas à savoir d'où venait le coup. Il venait de tous ceux qui avaient intérêt à empêcher la guerre des Flandres, des pensionnés d'Espagne, des Guises sans doute, mais aussi de Catherine elle-même et du duc d'Anjou, son fils. L'ignoble maréchal de Retz avait fait la liaison. Le roi ne savait rien. Il aimait l'amiral et avait alors pleine confiance en lui.

Après l'attentat, de Piles était retourné au jeu de paume où se trouvait encore le roi. Quand celui-ci apprit la nouvelle, il brisa sa raquette en disant : « N'aurai-je donc jamais de repos ? »... pendant que Guise, silencieux, se retirait au Marais. Furieux, Charles IX ne parlait pas, il jurait. *Quatre heures* après l'attentat, il vint trouver l'amiral, l'appela son père, lui disant : « Monsieur l'amiral, je sais

que vous êtes homme de bien, bon Français, et que vous aimez l'accroissement de mon État. Je vous tiens pour un vaillant personnage et excellent capitaine et chef de guerre. »

L'amiral avait été, dès le premier moment, entouré de ses fidèles, Monneins, Téligny et Cornaton qui le déridait par ses saillies. Ambroise Paré l'avait pansé

C'est lui qui encourageait ses amis : « Ne pleurez pas, mes compagnons. Songez donc que j'ai reçu ces blessures pour notre Dieu. » A son ministre, Merlin, il disait : « Monsieur, c'est une grâce du Sauveur. Je suis en sa puissance. Qu'il fasse de moi selon sa volonté. » Et comme il demandait à Merlin ses consolations, celui-ci répondit : « Monsieur, je n'essaierai pas de vous enseigner la constance, c'est vous qui l'enseignez aux autres. » Il ne prononça pas une parole de colère ou de vengeance.

Il ne soupçonnait qu'une personne de cet attentat : le duc de Guise, mais sans pouvoir l'assurer, et il déclara que d'ailleurs il avait depuis longtemps appris à ne craindre ni ses ennemis, ni la mort, sachant bien que Dieu, en qui seul il mettait toute son espérance, n'était ni trompeur, ni menteur.

Coligny avait été blessé alors qu'il rentrait chez lui pour déjeuner. Dans l'après-midi arrivèrent donc le roi, sa mère, ses frères, Montpensier, le cardinal de Bourbon, d'Amville, Tavannes, de Retz, Nemours... Le roi commanda que l'on fît sortir tous les gens de l'amiral, sauf Téligny et sa femme. Il eut ensuite avec le blessé un entretien suprême qui a de l'intérêt pour l'histoire.

L'amiral remercia le roi de sa démarche. Il savait bien qu'on l'avait calomnié comme perturbateur de l'État. Mais les faits avaient montré que c'était pour avoir défendu contre l'audace et la violence les édits de Sa Majesté. Il supplia le roi de remédier aux troubles et de ne pas laisser perdre l'occasion d'intervenir en Flandre où plusieurs villes désiraient la faveur et la protection du roi. Si les affaires n'avaient pas déjà mieux tourné, si Genlis avait été défait, c'est qu'on ne pouvait pas tourner un œuf dans son Conseil, ni dire une parole qu'elle ne fût aussitôt rapportée au duc d'Albe... Il supplia le roi d'y veiller et de faire observer l'édit de pacification. Il lui rappela les incidents de Troyes, en le suppliant de ne pas laisser de pareilles méchancetés impunies.

Le roi ne répondit pas un mot sur l'affaire des Flandres, mais il promit de

tenir la main à l'exécution de l'édit, assurant que, déjà, des commissaires avaient été envoyés dans les provinces. La reine-mère confirma le fait.

« Oui, reprit Coligny, mais de ceux qui ont mis ma tête au prix de cinquante mille écus ! »

Le roi, là-dessus, rompit l'entretien sous prétexte de ne pas fatiguer le blessé, l'assurant au reste qu'il ferait du crime une rigoureuse vengeance. Il demanda à voir la balle de cuivre qui avait blessé l'amiral. Cornaton, resté près du lit, montra la balle et expliqua que le sang dont son pourpoint était plein était celui de l'amiral qui en avait beaucoup perdu. Là-dessus, la cour se retira.

Les seigneurs huguenots, restés seuls, tinrent une sorte de Conseil. Le vidame de Chartres opinait avec force qu'il fallait sur l'heure sortir de Paris, que cet acte était le premier d'une tragédie qui en aurait d'autres. Mais Téligny s'opposa vivement à ce projet, assurant qu'il ne fallait pas douter de la bonne volonté du roi.

Le lendemain cependant, les amis de l'amiral constatèrent que l'on remuait fort par la ville, que l'on portait des armes. Ils résolurent d'avertir le roi et de demander des gardes pour le logis de l'amiral. Le roi envoya Cosseins avec cinquante hommes, ce qui fut accepté fort froidement par l'envoyé protestant. Les soupçons croissaient. Maligny, vidame de Chartres, renouvela ses instances pour un prompt départ, mais Téligny, « de douce et paisible humeur », s'y opposa encore. Il congédia même les seigneurs huguenots qui voulaient garder l'amiral pendant la nuit, si bien que, seuls, Cornaton, La Bonne, Yolet, le ministre Merlin, Ambroise Paré, chirurgien du roi, et quatre ou cinq serviteurs restèrent auprès du blessé. Téligny lui-même, logé au coin de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré, se retira vers minuit avec sa jeune femme. Dans la cour, il y avait cinq gardes suisses que le roi de Navarre avait envoyés.

Pendant ce temps, ceux qui ont préparé le coup manqué contre l'amiral ont aussi conféré et agi. Leur situation n'est pas moins tragique [1].

1. Un des éléments du crime qui va se commettre, c'est la *politique d'extermination* que la papauté recommande avec instance. Les pontifes intervenaient à chaque instant dans les affaires de France par leurs subventions, leurs troupes et leurs objurgations à plus de sévérité. Non content d'avoir envoye des troupes auxiliaires qui avaient fortement contribué au gain de la bataille de Moncontour, Pie V « écrivait lettre sur lettre pour empêcher la conclusion de la paix ». « Si Votre Majesté, écrivait-il à Catherine,

La vérité se répand dans Paris. On sait déjà quels sont les coupables ; si on laisse au roi le temps d'agir, c'est une punition terrible qui va peser sur eux tous. Il faut prévenir le coup. Mais maintenant le meurtre de l'amiral et de quelques chefs ne suffit plus. Il faut abattre les huguenots dont beaucoup ont vu clair. Si les Guises sont condamnés pour le crime qu'ils ont commandé, ils ne se laisseront pas condamner seuls, ils découvriront leurs complices, leurs vrais inspirateurs, et c'est ainsi que Catherine et son fils sont entraînés à élargir le crime et à vouloir supprimer à la fois les « saumons » et les « grenouilles », pour rappeler le mot du duc d'Albe. Et alors ce sera la fin des troubles, ce sera l'autorité royale assurée, le roi d'Espagne calmé. C'est le seul moyen qu'a maintenant Catherine de conserver ce pouvoir dont elle est assoiffée.

Le crime du 24 août devrait ainsi son horrible ampleur au coup manqué de Maurevert.

Mais le plan est-il réalisable ? A Paris, sans aucun doute. Les Guises y sont populaires, le clergé y est influent. Il suffira de répandre des bruits sinistres contre les huguenots. La crédulité du peuple est infinie et, au nom du roi, il fera ce qu'on voudra. Les huguenots, d'ailleurs, ont crié fort. Ils ont parlé de se faire justice eux-mêmes si on leur refusait la justice. Il sera facile de les compromettre auprès d'une population surexcitée depuis longtemps contre eux par les prédicateurs que l'on sait. La reine et le duc d'Anjou, avec les Guises et les Nemours, sont derrière le premier attentat. Ils seront, avec Tavannes, les

veut faire fleurir son royaume, elle doit travailler à extirper l'hérésie, elle ne doit souffrir dans ses États que l'exercice de la seule religion catholique... » Huillard-Bréholles, p. 8.

Catherine avait fini par adhérer entièrement à cette politique qui devait être si fatale à la France. Dès *le 8 août 1572*, elle avisait de ses intentions le cardinal secrétaire d'État et celui-ci avoua qu'il en avait averti le pape, au moins par des allusions transparentes. Le mot d'ordre de Grégoire XIII était aussi l'*exterminio del Hugonotti*, l'extermination des huguenots. « Après l'événement, la cour de Rome, dit H. Hauser, trouva l'opération insuffisante et fit demander à Charles IX, par Orsini, le 20 novembre, l'extermination *complète* des huguenots. » On voit après cela ce que valent les efforts de nos historiens récents pour innocenter la cour de Rome. « Idées du temps, dit Hauser, soit ; mais qu'on ne nous dise pas que Rome ne les a point eues. » *Revue histor.*, juillet-août 1924, article consacré au t. IX de Pastor, *Geschichte der Päpste*. Dans un ouvrage publié en 1924, mais rédigé depuis quelques années, F. Rocquain écrit : « Toutes ces démonstrations publiques ont fait accuser la papauté de complicité dans la Saint-Barthélemy. Les lettres de Salviati, à défaut d'autres preuves, suffiraient pour détruire cette accusation. » L'auteur de cette affirmation retarde. Nous le renvoyons à la remarque d'Henri Hauser, aux lettres de Pie X et surtout aux textes publiés par C. Poyntz Stewart : *The roman church and heresy*, London, c. J. Thinne and Jarvis. Cf. F. Rocquain, *la France et Rome pendant les guerres de religion*, 1924.

auteurs du massacre. Il y a longtemps qu'ils songent à cette solution radicale[1].

L'occasion est survenue, il faut la saisir. Mais à cela, il faut décider le roi. Et alors commence le siège d'un homme de vingt ans, colérique, impulsif, ami des choses violentes, perverti plutôt qu'éduqué...

Écoutons le récit du très catholique ambassadeur vénitien Giovanni Michiel : « La chose pressant, la reine et monseigneur d'Anjou se renfermèrent dans le cabinet du roi, à eux trois seulement. L'affaire fut révélée au roi, et la reine lui démontra qu'il avait là une occasion très opportune de se venger des rebelles qu'il tenait tous réunis et enfermés comme dans une cage, c'est-à-dire dans les murs de Paris, et de se laver de la honte d'avoir traité avec eux... Elle lui fit voir combien étaient séditieux les artifices et les conseils de l'Amiral pour le pousser à la guerre et amener la ruine complète du royaume... Si l'on ne faisait pas mourir l'Amiral, le danger était plus grand encore ; il faudrait nécessairement recommencer la guerre civile, attendu que lui et les siens chercheraient tous les moyens de se venger ; il était donc nécessaire de les prévenir afin de n'être pas prévenus... Le roi gagné par la reine et par son frère, on fit venir sans retard le prévôt des marchands... on lui demanda sur combien d'hommes il pourrait compter... on lui fit prêter le serment le plus rigoureux de garder le silence et le secret et on lui commanda de prescrire aux chefs des quartiers sous le même serment, de donner l'ordre que cette nuit même un homme par maison se tînt prêt avec ses armes et des torches... » Le prévôt congédié, « on appela M. de Guise et on le chargea d'aller avec son oncle M. d'Aumale et avec le chevalier, frère naturel du roi, tuer l'amiral, Téligny, son gendre, et tous les siens. On chargea le maréchal de Tavannes et le duc de Nevers, regardés comme très sûrs et ennemis acharnés des huguenots,

1. Il est certain que la reine a songé avant la Saint-Barthélemy à se défaire de l'amiral. Elle y es alors poussée par Philippe II qui lui écrit : « Si Sa Majesté très chrétienne veut purger son royaume de ses ennemis, le moment est favorable; l'amiral se trouvant à Paris au milieu d'un peuple catholique et dévoué à son roi, elle peut s'en délivrer pour jamais. » Elle est poussée par Rome à l'extermination des huguenots. C'est contre toute évidence que Rocquain écrit qu'elle ne prit conseil que d'elle-même. Cela est contraire aux faits et à la psychologie de la reine. Ce qui est vrai, c'est que ce fut son intérêt personnel qui la décida. En déclarant la guerre à l'Espagne, en faisant passer le pouvoir aux soldats, Coligny l'a blessée « dans sa passion la plus vive, celle de gouverner ». Elle sacrifia ainsi l'intérêt français à son intérêt propre et c'est ce qui constitue sa grande responsabilité. » Il ne faut pas lui savoir gré de ce qu'elle a fait; elle n'a agi que dans son propre intérêt, non dans celui de son fils et de l'État. » C'est ce qu'écrit à Philippe II son ambassadeur Cunéga. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, introd. Cf. Rocquain, p. 117.

d'agir de même avec Mgr. de la Rochefoucauld, malgré l'amitié que le roi avait pour lui, et avec les autres chefs. Si je raconte ces détails, c'est qu'il me semble que votre Sérénité doit les entendre avec plaisir. Votre Sérénité peut penser avec quelle satisfaction M. de Guise reçut cette commission et avec quelle ardeur il l'exécuta[1] ».

Tout jeune qu'il fût, Charles IX mesurait bien les conséquences du oui fatal qu'on lui demandait. Il céda enfin par un mot qui doit être historique : « Tuez tout, tuez tout. » Il l'avait entendu trop souvent pour qu'il fût difficile à répéter. D'ailleurs, « il y a en lui du tigre, dit M. de la Ferrière, la férocité de sa nature se réveille ».

Et alors, ce à quoi la reine songe depuis longtemps, ce qu'elle a préparé déjà au cours d'un entretien secret dans le jardin des Tuileries avec Nevers, Gondi, Birague, Italiens prodigues du sang français, et Tavannes toujours ami des violences, va se réaliser.

Le crime décidé, le roi tient son dernier « coucher » avant le massacre. Huguenots et catholiques sont mêlés encore autour du roi. On a décidé de sauver Condé et Henri de Navarre, mais ceux-là seulement. A un seul moment, le roi paraît hésiter. Quand La Rochefoucauld qu'il aime prend congé, il tente de le retenir : « Ne t'en va pas, Foucauld ! ». Celui-ci ne comprend pas et s'éloigne. Chacun se retire.

La comédie terminée, le roi et la reine-mère se rejoignent. Il ne s'agit pas de faiblir au dernier moment.

Tout a été réglé avec un ordre qui confond, avec une précision qui ne semble pas dénoter une préparation de quelques heures. On commencera par les nobles, par ceux qui ont des armes, par Coligny, par ceux qui habitent près de lui, par ceux que le Louvre hospitalise, pour passer ensuite aux bourgeois et au peuple. Peu après minuit, la tuerie commence au Louvre même. Vers deux ou trois heures du matin la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donne le signal aux conjurés du dehors. Aux premiers coups du tocsin, Guise, Aumale, le bâtard d'Angoulême sont devant le logis de l'amiral. Cosseins se fait ouvrir la porte de la cour

1. William Martin, *la Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise*, 1872, p. 40 et ss.

par La Bonne qui reconnaît sa voix. Celui-ci est aussitôt tué par la bande de spadassins étrangers qu'ont amenés les Guises. Ils ont vite fait de tuer l'un des cinq suisses du roi de Navarre. Ils enfoncent la porte de l'escalier, imparfaitement barricadée en hâte par les suisses survivants. Ils montent dans la chambre de l'amiral. Au premier bruit Coligny a compris. Il s'est levé, a passé une robe de chambre. Le pasteur Merlin prie à haute voix. « La porte est enfoncée », dit une voix. L'amiral ne veut pas entraîner la mort inutile de ses fidèles. Il leur ordonne de fuir. Merlin, Cornaton gagnent les toits. Seul, un fidèle valet de chambre, Nicolas Muss, reste avec Coligny.

Besme est devant le vieillard :

« Es-tu l'amiral ? — Oui, jeune homme, tu devrais avoir pitié de ma vieillesse ; mais fais ce que tu voudras. Tu ne feras pourtant ma vie plus brève ».

La brute lui plonge son épée en plein corps, et la retirant, lui en balafre le visage. C'est à qui frappera le vieillard tombé, Sarlabos, Attin, Tosinghi, Petrucci et trois suisses de la garde du roi, Martin Roch, Conrad Burq, de Saint-Gall et Grassenfelder, de Glaris.

Dans la cour Guise s'impatiente : « Est-ce-fait ? — Oui répond Besme. — Jette-le nous. »

L'amiral respirait encore. Besme, Sarlabos le saisissent pour le jeter par la fenêtre. Des mains il s'aggrippe un instant au rebord de la fenêtre avant de tomber lourdement sur le pavé de la cour.

« C'est bien lui », dit le bâtard d'Angoulême après avoir essuyé le sang de son visage, et il lui donne un coup de pied. Guise le mesure du regard : « Qu'il est grand », dit-il. Petrucci lui coupe la tête qu'il va porter au Louvre[1].

Le cadavre reste aux mains d'une populace ignoble qui le mutile et en fait un jouet. Le jour est venu. Le corps est traîné jusqu'à la Seine, repêché, puis enfin porté à Montfaucon où il est pendu par les pieds au gibet... La Cour ira l'y contempler comme pour signer son crime[2]. Mais, dans une des nuits suivantes,

1. Elle fut embaumée et portée à Rome, comme un trophée, par courrier spécial.

2. La complaisance de nos historiens politiques envers les auteurs de la Saint-Barthélemy nous force à rééditer ce tableau : « Catherine voulut être de la partie, et se rendit à Montfaucon comme à un gala, avec toute la cour, en se bouchant les narines, à cause de l'infection des cadavres qui encombraient

La Saint-Barthélemy

quelques hommes courageux, envoyés par le maréchal de Montmorency, l'en détacheront pour lui donner, à Chantilly, une sépulture honorable [1].

Ainsi mourut pour la politique, pour la religion et pour l'idée qu'il représentait un homme qu'un universitaire français a caractérisé ainsi :

« Ce qui nous paraît constituer sa véritable originalité, son incontestable grandeur, c'est qu'avec toutes les vertus des héros des vieux âges, cet honnête homme, si bien frappé à l'antique marque, eut en même temps les meilleures, les plus fécondes idées des penseurs modernes ; c'est qu'au milieu des horreurs de la guerre il fit son possible pour sauvegarder les droits sacrés de l'humanité ; c'est que jamais, au milieu des triomphes passagers de la force, il ne sembla mettre en doute la victoire définitive de la raison humaine, proclamant la nécessité de l'instruire, de l'éclairer, pressentant en quelque sorte le grand rôle de l'instruction générale, qu'il répandit et préconisa, et considérant le développement intellectuel de l'individu comme la condition du progrès moral de la société ; c'est enfin, qu'au milieu d'une époque d'anarchie et de fanatisme religieux, il montra toujours la foi la plus ardente sans l'ombre même de fanatisme, les plus nobles aspirations vers la liberté politique, sans le moindre esprit de rébellion, prouvant ainsi par son exemple que l'obéissance aux édits, que le respect de la loi n'est nullement inconciliable avec le vif sentiment de l'indépendance individuelle et l'amour des libertés publiques [2]. »

les rues. Pour ajouter au piquant de la visite, on envoya quérir les enfants de la victime : ils vinrent là tous pleurant et sanglotant. Puis un bel esprit... improvisa le quatrain suivant :

Ci-gît (mais c'est mal entendu,
Ce mot pour lui est trop honnête),
Ici l'Amiral est pendu
Par les pieds, faute de tête.

On ne peut se défendre d'un profond dégoût en ramassant dans la boue et dans le sang tant de libelles infâmes, publiés avec privilège du roi. Ce dégoût augmente, quand on retrouve dans cette tourbe d'insulteurs posthumes quelques-uns des plus beaux noms de la pléiade. Jodelle le libertin, l'athée, fut un des premiers à signaler son zèle avec le cynisme d'un homme qui ne croit à rien et la platitude d'un courtisan prêt à tout. Mais il fallait plaire à la cour et s'acquitter envers le duc d'Anjou des écus qu'on avait reçus, ou qu'on espérait recevoir. L'infamie ne lui profita guère : il mourut bientôt à l'hôpital, de débauche et d'ivrognerie ; mais il fut enseveli en terre sainte, au lieu de pourrir, comme l'amiral, à Montfaucon. » Cf. Lenient, *la Satire en France au* XVI^e^ *siècle*, p. 317.

1. Sur l'odyssée tragique des restes de l'amiral qui reposent actuellement au château de Châtillon-Coligny, voir Becquerel, *Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny*. Paris, Didot, 1876.

2. Jules Tessier, *l'Amiral Coligny*. Paris, 1872, p. 212.

« A d'autres ! », crièrent les assassins quand Coligny fut mort.

Les autres, ce furent Téligny, l'aimable et doux Téligny, tué sur les toits dans l'hôtel qu'il habitait au coin de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré, La Rochefoucauld tué rue des Prouvaires, Caumont-La Force et son fils aîné, de Resnel, Groslot, le bailli d'Orléans, Lavardin, Mme de Châteauvieux et ses trois filles...

Une des scènes les plus révoltantes fut la tuerie du Louvre.

Un calme étudiant suisse dont le récit est empreint d'une exactitude minutieuse, Geizkofler, la raconte ainsi : « Peu après minuit, le roi donna l'ordre aux suisses de faire bonne garde au palais et dans les rues voisines ; puis il convoqua les principaux officiers et conseillers du roi de Navarre et des princes de Condé, au nombre d'environ 200, qui tous logeaient au palais. Il les somma de rendre leurs armes et de se transporter de l'intérieur du palais dans la cour du château. Là, une centaine de suisses et de gardes françaises attendaient, avec la consigne de massacrer tous les gentilshommes de Navarre et de Condé, jeunes ou vieux.

« A cette nouvelle, le roi de Navarre et l'aîné des princes de Condé coururent vers le roi, le conjurant, les larmes aux yeux, de les épargner, eux et leurs serviteurs, d'oublier les vieilles injures, les événements de la dernière guerre, et de considérer plutôt l'étroite alliance scellée par le récent mariage, les sérieux gages de paix qu'ils venaient de lui donner. Mais S. M. repoussa brusquement leurs supplications et enjoignit à nouveau à sa garde d'exécuter l'ordre sans délai.

« C'est ainsi que la plupart des gentilshommes de Navarre et de Condé périrent misérablement.

« En tout, plus de 200 gentilshommes furent tués au Louvre, y compris ceux qu'on fit sortir de la chambre du roi de Navarre pour les assassiner. Charles IX s'attira dans le cours de cette nuit tragique de terribles appels. Au début, c'est Condé l'aîné qui, comme fou de désespoir, lui lance cette vigoureuse apostrophe : « Tu as violé la paix, impie et parjure ! » — A quoi le roi ne sut faire que cette triste réponse : « Te plaît-il aussi de perdre la vie selon tes mérites ? Va, sors de « ma présence ! » Et s'adressant aux capitaines de sa garde : « Surveillez-le de très « près ; qu'il ne quitte pas son appartement sans ma permission expresse [1]. »

1. Geizkofler, p. 60.

Un peu plus tard, c'est Armand de Clermont, baron de Piles, capitaine fameux dont les exploits, dit Mézeray, surpassent la croyance et presque la vertu humaine, qui, conduit à la boucherie, et devant le monceau de morts qu'il allait augmenter, s'écria : « Est-ce donc là cette parole que le roi nous a donnée, ces promesses, cette paix qu'on nous a jurée ! Juste juge, vengez un jour une perfidie et une cruauté si détestable ! » De Clermont fut tué d'un coup de hallebarde qu'un garde-suisse lui asséna par le côté [1].

Dans la ville, après le meurtre de l'amiral, les soldats altérés de sang avaient couru chez Téligny son gendre, chez le comte de La Rochefoucauld. Comme on sommait à grand bruit celui-ci d'ouvrir au nom du roi, il vint lui-même ouvrir sa porte, croyant à une de ces plaisanteries dont le roi était coutumier. Il lui arrivait de venir surprendre au lit quelques-uns de ses familiers pour les faire fouetter comme des enfants. Mais, pour l'heure, il ne s'agissait plus de rire et un instant après le cadavre du comte de La Rochefoucauld était jeté devant sa porte.

Parmi ces gentilshommes, plusieurs vendirent chèrement leur vie ; d'autres s'échappèrent par la fuite, comme M. de Chartres ou Montgomery. Ce dernier « avait une jument qui courait sans boire ni manger un espace de temps incroyable, si bien que les guisards, avec des chevaux toujours prêts, furent incapables de le rattraper. Il réussit à se sauver et à s'embarquer pour l'Angleterre ».

« Après avoir commis toutes ces horreurs au palais et aux alentours, dit Geizkofler, une partie des assassins firent irruption chez les membres du Parlement et les conseillers notables, personnages un peu moins suspects et moins riches. Ils pillèrent aussi les boutiques des gros marchands, malgré leur qualité de bons papistes ; ils violèrent d'honnêtes femmes et filles, sans distinction de croyance. Puis, obéissant à leur furie insensée et barbare, ils se portèrent à l'Université, sans souci de ses franchises et se ruèrent au *collegium* de Pierre Ramus, lequel dut par quatre fois payer sa rançon. Sa bourse épuisée, il se cacha dans une cheminée où il fut découvert et jeté de l'étage supérieur du collège de Presle dans la rue. Une jeune canaille impie le frappa, le dépouilla et le traîna vers la Seine. Les parents encourageaient ces misérables garnements : « Courez voir, disaient-ils, comment

1. *Mémoires de Jean de Mergey.*

on arrange votre maître Ramus, cet hérétique corrupteur, qui vous empoisonne avec sa doctrine. »

« Par les rues, une bande succédait à une autre bande, sans interruption, surtout au quartier des libraires. Plusieurs de ces derniers furent précipités du haut de leur maison dans le feu où flamboyaient les livres. Les femmes, avec leurs enfants dont elles ne voulaient pas se séparer, étaient traînées vers la Seine, percées de coups et jetées dans le fleuve en si grand nombre que l'eau se teignit de rouge. On voyait flotter des milliers de cadavres, un vent violent les ramenait au bord, la populace et la jeune canaille les repoussaient au large : il fallait, disaient-ils, envoyer ces poissons à Rouen et autres lieux habités par les hérétiques. Bref, le carnage se prolongea du dimanche 24 août à minuit jusqu'au lendemain. » (Geizkofler.)

Ce récit d'un étudiant protestant correspond bien à celui du catholique de Thou, témoin oculaire lui-même : « La ville n'était plus qu'un spectacle d'horreur et de carnage ; toutes les places, toutes les rues retentissaient du bruit que faisaient ces furieux en courant de tous côtés pour tuer et piller ; on n'entendait de toutes parts que hurlements de gens ou déjà poignardés ou prêts à l'être... Les rues regorgeaient tellement de sang qu'il s'en formait des torrents ; enfin, il y eut une multitude innombrable de personnes massacrées : hommes, femmes, enfants. »

Toutes les horreurs que peuvent inspirer à des hommes la haine, l'ambition, la cupidité, la luxure sont déchaînées sur Paris. Et n'oublions pas le fanatisme, hélas ! Giovanni Michiel en fait la remarque : « On vit alors quelle peut être la force de la passion religieuse, et cela semblait une chose étrange et barbare de voir dans toutes les rues des gens commettre de sang froid des cruautés *contre des compatriotes* inoffensifs, souvent des connaissances, des voisins, des parents. »

Ce qui effraye le plus, c'est que tout avait été minutieusement préparé. Les huguenots sont frappés à coup sûr. Pourquoi ? C'est que la reine avait à Paris des espions qui, se faisant passer pour huguenots, livraient les noms et les adresses de leurs « frères [1] ». D'autre part, un auteur catholique donne ces précisions : « Voici comment le massacre avait été préparé. Paris comptait alors seize quartiers, chacun d'eux était commandé par un quartinier qui avait reçu un extrait des rôles de taxes

1. Cf. J. Viénot, *Un Apologiste de la Saint-Barthélemy, P. Carpentier*. Paris, Fischbacher, 1902.

sur lequel étaient marqués tous les protestants habitant la circonscription. » Avec des troupes nombreuses on bloquait les rues en les tendant de chaînes pendant que les détachements, commandés chacun par un notable bourgeois, pénétraient dans les maisons pour tuer les protestants qui figuraient sur la liste des proscriptions. Le massacre fut dirigé avec tant d'ordre, avec un ensemble si parfaitement combiné... que tous les calvinistes qui exerçaient une profession dans Paris furent massacrés sans exception. Ceux qui échappèrent à la mort étaient des gentilshommes arrivés récemment dans cette ville pour assister aux noces du roi de Navarre. » L'auteur admire fort cette organisation si parfaite dont il reporte l'honneur sur la bourgeoisie parisienne. Et il conclut que la reine-mère, le roi, le duc d'Anjou ne furent pas les initiateurs du massacre qui fut « à Paris l'explosion de la haine des catholiques, c'est-à-dire de tout un peuple. Ce massacre, imposé par toute la population aux magistrats de la ville, fut ensuite médité, dirigé et payé par eux [1] ».

Cette explication royaliste nous renseigne du moins sur l'excellence de la préparation du crime due, nous le savons aujourd'hui, à la collaboration de la cour et des prévôts des marchands, l'ancien et le nouveau, Claude Marcel et Jean le Charron.

Le massacre dura toute la journée du 24 et les deux ou trois jours suivants. Les rues étaient encombrées de cadavres nus et sanglants entassés les uns sur les autres. Le jeune *Caumont*, plus tard duc *de Laforce*, alors âgé de douze à treize ans, fut sauvé après avoir passé de longues heures sous les corps de ses parents.

Il fallut organiser le transport des cadavres. « Les charrettes chargées de corps morts de damoiselles, femmes, filles, hommes et enfants étaient menées et déchargées à la rivière couverte de corps morts. » Parfois, pour s'épargner le transport, on amenait les protestants vivants sur les ponts et on les jetait à l'eau. On vit ainsi un homme vider sa hotte dans la rivière. Elle renfermait deux petits enfants dont il venait d'égorger les parents. On pourrait continuer longtemps le récit de ces scènes où se mêlaient la cruauté et la luxure. Les nobles fournirent un contingent énorme de victimes. Mais le peuple ne fut pas épargné. Il y eut parmi les victimes des négociants, des marchands, des ouvriers, des artistes comme Jean

1. Lazare frères, *Dict. administratif et historique de Paris*, cité dans le *Cabinet historique*. Paris, 1856, t. II, 253.

Goujon, des libraires, des imprimeurs, des professeurs célèbres comme Ramus, aussi bien que des magistrats et des pasteurs.

Pour avoir quelque chance d'être épargné, il fallait porter à son chapeau une médaille avec l'inscription *Jésus-Maria*. Des prêtres les vendaient très cher aux portes des églises.

Le massacre, inspiré par la politique et par le fanatisme, continua par cupidité. Les cadavres même étaient dépouillés, les maisons huguenotes, et d'autres aussi, pillées, les biens séquestrés. Le roi eut pour sa part trois millions de bénéfice. Le malheureux, affolé par la peur, avait lui-même, de sa chambre dans le pavillon sud-est du Louvre, tiré sur des protestants en fuite.

Ce fait paraît avoir scandalisé quelques historiens modernes au point qu'ils ne l'ont point considéré comme historique, malgré le témoignage formel de Brantôme, ami du roi et qui n'avait aucun intérêt à le charger. On a de même volontairement fermé les yeux sur le témoignage de Conon, qui était à Paris lors du massacre, et qui prétend tenir ses renseignements *de gens sages et à portée d'être bien instruits*. Conon explique le fait de la manière la plus rationnelle. Un homme avait passé en nacelle de la ville au faubourg Saint-Germain, vers cinq heures du matin, et avait averti Montgomery de ce qui se passait. Celui-ci avertit le vidame de Chartres et les seigneurs huguenots logés au faubourg. Plusieurs de ceux-ci ne pouvant croire que le roi « fût auteur de cette tuerie », résolurent de passer la rivière en barque pour l'aller trouver « aimant beaucoup mieux se fier à lui » que de montrer en fuyant leur défiance. C'était l'état d'âme de Téligny la veille encore. D'autres croyaient que le coup était dirigé *contre le roi* et désiraient se rendre près de lui « pour le servir et mourir, si besoin était, à ses pieds ». « Mais dès qu'ils virent sur la rivière venir à eux plus de deux cents soldats armés de la garde du roi, et leur tirant des arquebusades à la vue de ce prince même qui était aux fenêtres de sa chambre (encore m'a-t-on dit que le roi, avec une harquebuse de chasse, criait en reniant Dieu : *Tirons*, *tirons*, *car ils s'enfuient*), à ce spectacle, ces pauvres seigneurs furent contraints de s'enfuir pour sauver leur vie. » C'est un catholique qui parle ainsi et il n'y a aucune raison de contester son témoignage.

Charles IX, « nature de tigre », dit le comte de La Ferrière, tirant sur son

peuple, n'est pas plus étonnant que sa mère accompagnant son fils, le soir du massacre, pour voir les corps morts *les uns après les autres*, et accordant au cadavre du seigneur de Soubise une scandaleuse attention.

Le tigre, en effet, était lâché et le même chroniqueur nous en donne cette preuve involontaire : « Le roi, quelques jours après, envoya chercher Pizon, boucher, et grand massacreur, auquel il demanda s'il y avait encore dans la ville quelques huguenots de reste. A quoi Pizon répondit qu'il en avait jeté le jour auparavant cent vingt dans l'eau, et qu'il en avait entre ses mains autant pour la nuit suivante. De quoi le roi, grandement réjoui, se prit à rire si fort que ne le sauriez croire [1]. » Le narrateur ajoute que, le lendemain, le roi « ému de peur et de colère » jurait en blasphémant qu'il voulait tuer de sa main tout le résidu des huguenots. Il demanda ses armes, fit venir à lui les capitaines de ses gardes et voulait se mettre à leur tête pour achever la funeste besogne en commençant par tuer Condé. Mais la « reine régnante », la fille de Maximilien, s'agenouillant devant lui, le supplia de ne pas faire une chose de si grande conséquence. Sur quoi le roi « vaincu des prières de sa femme, soupa et dormit... [2] ».

Voilà qui sent le contact direct de la réalité. La scène correspond parfaitement à ce que nous savons du roi et de sa charmante femme.

Parmi ces scènes d'un tragique parfois si odieux on en cherche une qui puisse nous réconcilier avec l'humanité. La reine Elisabeth nous la fournit. Lorsqu'elle apprit de la bouche de son chapelain, Herman de Manz, une partie de la vérité, « elle demanda au roi son époux une audience, elle se jeta tout en larmes à ses genoux, le suppliant d'arrêter l'effusion de sang, de ne pas faire périr les innocents avec les coupables. Sans lui répondre, le roi dit à un chambellan : « Faites relever la déesse germanique et reconduisez-la dans ses appartements. » Il n'aimait guère sa femme. Elle n'était pas assez frivole et docile. Cependant, il eut peur sans doute de la colère possible de son beau-père, l'empereur Maximilien, qui n'approuvait pas la politique d'extermination et qui pourrait se plaindre si on lui tuait quelque Allemand ou Autrichien. Le seul résultat de la démarche de la pieuse Elisabeth fut que Charles IX fit défendre à son de trompe « de ne tuer aucun Allemand ni

1 et 2. *Particularités du massacre de la Saint-Barthélemy, tirées des manuscrits d'A. Conon, avocat au parlement de Rouen*, dans LEBER, *Collection...*, t. XVIII, p. 54 et 55.

étranger quelconque sous peine de mort[1] ». La mort pour leurs idées était un privilège réservé aux Français.

Combien la Saint-Barthélemy fit-elle de victimes ? Il est difficile de le savoir exactement. Il y a là-dessus des témoignages ou des avis spontanés, puis des calculs tardifs. A qui se fier ? J'incline à accepter le témoignage de ceux qui étaient là, qui ont vu et sans doute entendu compter par à peu près. Le catholique Conon, de qui son fils dit qu'il ne croyait pas à la légère, s'exprime ainsi : « Tout le dimanche 24 août fut employé à tuer, voler et saccager : de sorte qu'on croit que le nombre des tués ce jour-là dans Paris et les faux-bourgs *surpasse dix mille* personnes tant seigneurs, gentilhommes, présidents, conseillers, avocats, écoliers médecins, procureurs, marchands, artisans, femmes, filles, qu'enfants et prêcheurs. Les rues enfin étaient couvertes de corps morts, la rivière teinte en sang, les portes et entrées du palais du roi peintes de même couleur : mais les tueurs n'étaient pas encore assouvis[2]. »

Le protestant Geizkofler dit : « Passé dix mille créatures, hommes et femmes, jeunes et vieux furent misérablement égorgées en vingt-quatre heures. » On peut s'en tenir, semble-t-il, jusqu'à la production de documents nouveaux, à cette impression de gens qui étaient sur place.

On ne sait, en effet, sur quels calculs reposent les chiffres donnés plus tard. Péréfixe, dans sa *Vie d'Henri IV*, parle de 1.200 gentilshommes, plus 3 ou 4.000 soldats et bourgeois tués à Paris. Et les femmes et les enfants ? Il pense que dans les provinces, il y eut près de 100.000 hommes tués et ceci est évidemment exagéré. Bossuet parle de 6.000 personnes égorgées, de 6 à 700 maisons pillées. Le jésuite Bonami compte 4.000 hommes tués. Il ne parle pas non plus des femmes et des enfants. Quant aux provinces, il dit avec désinvolture : « On se débarrassa de 25.000 individus. » Papyre Masson, dans un but évident, ne veut plus que 2.000 victimes à Paris et 10.000 en tout. A mesure que l'on s'éloigne du crime et que la littérature apologétique catholique grossit, les chiffres diminuent au point de nous ramener aujourd'hui à peu près aux conclusions si évidemment fausses de l'abbé Caveirac dans sa fameuse dissertation.

1. *Mémoires de Luc Geizkofler*, p. 66.
2. *Ouvrage cité*, p. 415, notes 1 et 2.

Pour nous, nous adoptons pour Paris les chiffres de Leber qui sont ceux du *Martyrologe* de Crespin : 10.468.

Pour les provinces, il est impossible de s'en tenir aux chiffres du *Martyrologe*, livre précis, exact, dont les indications ont été maintes fois contrôlées, mais manifestement incomplet. Péréfixe parle de 100.000 victimes en tout, Sully de 60.000 et de Thou de moins de 30.000. C'est le chiffre qui nous paraît le plus vraisemblable. Capilupi, qui écrit à Rome après le massacre, s'exprime ainsi : « Tant y a, que jusqu'à maintenant on fait compte qu'il est déjà mort des huguenots environ 25.000 personnes. »

Ces chiffres, en tout cas, jettent un jour sinistre sur les scènes qui se déroulèrent en province après Paris. Les villes qui comptèrent le plus grand nombre de victimes furent Orléans, Lyon, Rouen, Toulouse, Bordeaux, Meaux, Troyes, Bourges, Saumur, Angers, La Charité, Romans, Nîmes, etc...

La « grande lévrière » est lâchée. Les horreurs de Paris se renouvellent à froid dans les provinces. Ce sont les mêmes scènes de meurtres, de pillage, de débauche et de luxure. Il n'y a malheureusement pas un de ces mots que l'on ne puisse appuyer d'exemples nombreux. Comme l'a dit Charles Read, c'est l'élite de ses sujets qu'un roi de France fait ainsi égorger. Il est impossible de tracer, même en raccourci, le tableau de tant de violences et de crimes. Il suffira de renvoyer le lecteur aux études spéciales qui le renseigneront sur les Saint-Barthélemy provinciales[1].

Dès le 25 août, on avait expédié à tous les gouverneurs de province l'ordre de « tuer ou laisser tuer » les chefs et les factieux. Les ordres ne furent que trop bien exécutés. S'ils ne le furent pas en Bourgogne, à Auxerre, Sens, Tonnerre, Joigny, Avallon ou Dijon, c'est que la besogne avait été faite d'avance. Si le comte de Tende, en Provence se dispensa de l'ordre du massacre, c'est que les protestants étaient réunis en nombre dans cette province et que l'ordre ne pouvait être exécuté sans danger. On a fait longtemps honneur à Mandelot d'avoir refusé de massacrer les Lyonnais. Il a été établi depuis que Mandelot fut un des plus hypocrites et des plus acharnés ennemis des protestants[2]. A Lyon, il y eut un héros qui refusa d'exé-

1. Voir en particulier *Bull., passim.* Pour Troyes, cf. *l'Hist. ecclés.*, de Pithou de Changobert.
2. Voir les *Lettres* de Mandelot publiées par Paulin Paris.

cuter en dehors des formes légales des hommes désarmés, ce fut le bourreau. Les soldats se refusèrent également à cette besogne à laquelle consentit la garde bourgeoise. Il y eut environ 1.800 victimes. Les huguenots ayant été enfermés d'avance, le massacre eut lieu à froid dans les prisons, sans distinction d'âge ou de sexe. Parmi les victimes se trouvait l'illustre compositeur Claude Goudimel.

Il est regrettable que le rôle honorable prêté à l'évêque Le Hennuyer à Lisieux, ou au vicomte d'Orthez qui commandait à Bayonne, soient purement légendaires. Il y eut certes de braves gens catholiques qui donnèrent secours et asile à leurs compatriotes huguenots, mais ils se perdent généralement dans la foule anonyme.

Ce que nous avons dit jusqu'ici suffit à donner une idée de l'ampleur du crime de 1572.

La Saint-Barthélemy fut-elle un simple crime politique ou, comme le dit M. H. de la Ferrière, le crime de la peur. Les apologistes de l'Église le prétendent depuis longtemps. M. de la Ferrière lui-même va jusqu'à dire : « La religion n'y fut pour rien. » On connaît depuis longtemps cette théorie. C'est celle de Caveirac ou de M. de Falloux.

Que la vraie religion ne soit pour rien dans la Saint-Barthélemy, nous le concédons volontiers.

Malheureusement, si impartial que nous prétendions rester, il nous est impossible d'ignorer la théorie ecclésiastique qui a inspiré pendant des siècles des persécutions effroyables et la Saint-Barthélemy elle-même.

Certes, dans les motifs qui ont poussé Catherine et les Guises, il y a des raisons politiques[1]. Ce qui est frappé dans Coligny, c'est le huguenot, mais c'est aussi le représentant de la politique française de libération du joug de Philippe II.

Lorsque le crime fut commis, l'ambassadeur de France, Saint-Gouard, alla trouver Philippe II et lui dit : « Avouez, sire, que c'est au roi mon maître que vous devez vos Pays-Bas[2] ! » Le mot est presque incroyable et montre bien la couleur du patriotisme du parti espagnol.

1. A propos des auteurs et fauteurs de la Saint-Barthélemy, Ch. Lenient osait écrire en 1866 : « Tous... en ont gardé aux mains et sur leur nom une tache de sang que l'eau bénite de Rome et les raisonnements spécieux des historiens n'ont pu effacer. » *La Satire en France*, p. 313.

2. Dépêches de Saint-Gouard, B. N., f. f. 16.104, f. 184, 191. Le duc d'Albe a senti le coup que la France se portait à elle-même par le meurtre de Coligny. Il se réjouit de la mort de « l'ennemi capital

Mais il serait bien superficiel de s'en tenir là.

Catherine a voulu sortir, par une solution violente à laquelle elle pensait depuis longtemps, des difficultés politiques où elle se trouvait. Mais qui avait créé ces circonstances ? Les théoriciens qui avaient fait de l'erreur un crime ; l'Église, qui s'arrogeait le droit de punir de mort quiconque prétendait s'affranchir de son dogme ou de sa discipline. Cette idée qu'il ne peut y avoir qu'une église et que celle-ci a le droit légitime de s'imposer à tous est si bien ancrée dans les esprits que les protestants eux-mêmes ont eu beaucoup de mal à s'en dégager. Ils l'ont fait les premiers avec Castellion et ses émules, avec Jeanne d'Albret et Coligny qui laissaient le culte catholique subsister à côté du leur, là où ils étaient les maîtres[1] ; mais il y eut des protestants qui supprimaient la messe là où ils étaient en majorité.

On ne se libère pas facilement et totalement d'une emprise séculaire. On se demande vraiment à quel homme instruit on peut faire croire aujourd'hui que la Saint-Barthélemy eût été possible si les rois de France ne s'étaient pas faits les exécuteurs de la volonté des Papes, traduite par leurs théoriciens et leurs prédicateurs et qui réclamait l'*extermination complète* des hérétiques ?

C'est en vertu de ces théories que le père Fouqueray, encore aujourd'hui, considère l'*édit de tolérance* de 1562 comme « *un sanglant outrage à cette religion catholique qui faisait, depuis dix siècles, le bonheur et la gloire de la France*[2] ». Comment l'histoire fera-t-elle pour supprimer cette lettre de Pie V adressée à Catherine de Médicis le 3 mai 1569 : « Si Votre Majesté continue à combattre ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique, *jusqu'à ce qu'ils soient tous massacrés*[3], qu'elle soit assurée que le secours divin ne lui manquera pas... Ce n'est que par l'*extermination entière des hérétiques* que le roi pourra rendre à

de son roi », mais « il aimerait mieux avoir perdu les deux mains que l'avoir fait ». *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IV, p. 233, note.

1. En 1562, après le sac de Lyon, Condé proteste hautement et ordonne à Des Adrets de laisser aux catholiques de Lyon quelques églises pour l'exercice de leur religion. 20 mai 1562, B. N., f. f. 10.190.

2. *Hist. de la Compagnie de Jésus*, I, 263, 264.

3. C'est ici le moment de rappeler l'ingénieuse trouvaille de Romier qui traduit *extermination* par *exil*, mise hors des frontières. L'Église a des avocats savants et subtils. Mais les bulles et les lettres des papes sont là. Voyez spécialement : De Potter, *Lettres de saint Pie V*. Bruxelles, 1827, p. 43.

ce noble royaume l'ancien culte de la religion catholique. » Ceux qui tentent de faire admettre que la religion et l'Église n'eurent aucune part dans la Saint-Barthélemy oublient trop et cette lettre et les constatations déjà faites par Lenient : « Dans les chaires, dit-il, aucune mesure n'était gardée, et, durant les huit guerres civiles qui désolèrent la France jusqu'à l'Édit de Nantes, le clergé, par ses sermons, joua un rôle considérable et aida le plus souvent à la violence des partis. »

Le cardinal de Lorraine avait été l'élève du fanatique père Le Picart qui, dix ans avant le supplice d'Anne Du Bourg, disait en chaire au sujet des protestants : « Le roi devrait pour un temps contrefaire le luthérien parmi eux, afin que, prenant de là occasion de s'assembler hautement partout, on pût faire main basse sur eux tous et en purger une bonne fois le royaume[1]. »

C'était, à l'avance, tout le plan de la Saint-Barthélemy. Il y a plus. Écoutons Lenient encore : « De Thou assure qu'on prêchait ouvertement le meurtre des hugnenots. » Une coïncidence singulière rattache particulièrement la prédication au fait même de la Saint-Barthélemy. Dans la nuit qui précéda cette malheureuse journée, Charles IX hésitait; un mot, une citation de sa mère le décida. Le trait était emprunté aux sermons de ce Cornelio Musso, qui avait prononcé un discours si ridicule à l'ouverture du Concile de Trente. *Pieta lor se crudele, crudelta lor ser pietosa.* Ce furent les derniers mots prononcés par Catherine, et Charles IX

1. Dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus de France*, le P. Fouqueray tient, lui aussi, à dégager sa Compagnie de toute responsabilité dans les massacres de 1572. Or, au contraire, un historien de Bordeaux parle de la population catholique de cette ville « fanatisée par les prédications des Jésuites ». (Gaullieur, *Hist. du collège de Guyenne*, p. 306). Le Père Fouqueray lui reproche de ne citer aucune source. Mais il y en a une que le P. Fouqueray aurait facilement trouvée, c'est le *Martyrologe* de Crespin et surtout les *Mesmoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t. I, 380 de l'éd. de 1579. Nous y lisons que « le P. Emond Auger criait tous les jours en pleine chaire, tançant aigrement la nonchalance et tardiveté de ceux de Bordeaux et la pusillanimité du gouverneur, jusques à dire que son épée tenait au fourreau... » Or, plus on vérifie les dires des *Mémoires de l'Estat de France*, plus ils se trouvent conformes à la vérité. Il est permis d'accepter leur témoignage quand on se rappelle que, en 1568, le P. Auger dédiait au roi *le Pédagogue d'armes pour instruire un prince chrétien à bien entreprendre et heureusement achever une bonne guerre, pour être victorieux de tous les ennemis de son État et de l'Église catholique.* Il y fait l'éloge de la guerre et spécialement des guerres de religion. Il ne faut pas que le roi se croie tenu par les termes de ses édits de pacification, etc... Tout cela ne dénote pas un esprit très pacifique. Il faudrait d'ailleurs oublier trop de choses et trop de textes pour admettre avec M. Fouqueray que « durant les heures pénibles de la Saint-Barthélemy les Pères de la Compagnie de Jésus eurent un rôle tout charitable et apostolique. » Cf. *Le P. Emond Auger et le massacre de Bordeaux*, par H. Hauser, *Bull.*, 1911. C'est un modèle de discussion historique.

laissa aussitôt donner le signal. Trois prélats, d'après Lenient, « ont trempé dans les événements du 24 août 1572 » : Sorbin, Hennequin et Panigarolle. Dès les premiers mois de 1572, Sorbin, évêque de Nevers, *faisait rage* contre le roi qui n'ordonnait pas de tuer les huguenots; il excita même publiquement le duc d'Anjou à entreprendre l'*œuvre* lui-même [1]. Ce sont des faits qu'il ne serait pas consciencieux d'oublier. Ils déchargent en partie Catherine, d'Anjou, le roi, les Guises de la lourde responsabilité qu'ils partagent avec leurs inspirateurs.

L'Église, à la Saint-Barthélemy, avait armé le bras des conspirateurs royaux. Devant le fait accompli, ses représentants montrèrent une joie indécente. Quand la nouvelle parvint à Rome, Pie V était mort depuis le mois de mai. Grégoire XIII, son successeur, célébra le massacre en faisant tirer le canon du château Saint-Ange, en allumant des feux de joie dans Rome, en publiant un jubilé pour tous les peuples, en faisant faire par Vasari, pour la salle dite des rois, trois tableaux rappelant un événement si heureux, en faisant frapper une médaille dont le revers représente le pape lui-même et l'avers un ange tenant d'une main la croix, de l'autre une épée qui vient de jeter à terre des ennemis vaincus [2].

Le 8 septembre 1572, dit une brochure célèbre publiée à Rome deux mois après la Saint-Barthélemy, les Français de Rome firent une procession solennelle à l'église Saint-Louis. Le pape honorait de sa présence une cérémonie où se trouvait la plupart de la noblesse et du peuple de Rome. Il avait à ses côtés les cardinaux Du Montet, d'Este... Après la messe, on afficha aux plus grandes portes de l'église des lettres à la fin desquelles on pouvait lire : «... On assure, et tient-on pour tout certain que cette conjuration entre le pape, le roi de France et le roi d'Espagne avait été tellement brassée et faite par la ruse et moyen de ce cardinal, que le roi de France ferait tuer par tout le royaume tous les chefs des huguenots aux noces du roi de Navarre et qu'il aiderait de tout son cœur le duc d'Albe à exterminer les rebelles des Flandres... », enfin « que tous alliés et confédérés emploieraient toutes leurs forces et puissances pour détruire et extirper les hérétiques d'Allemagne, et

1. Lenient, *Démocratie de la Ligue*, p. 5 à 8.

2. Nous en devons la description à un *jésuite* qui indique nettement que la médaille est destinée à représenter la boucherie de Paris, *lanienam horribilem ;* boucherie, ajoute-t-il que *Dieu avait conseillée et pour laquelle il avait prêté sa divine assistance.* Cf. *Numismata pontific. Roman. a* Phil. Bonnani, Soc. Jesu, t. I, p. 525, Romæ, 1699.

pour dresser et établir par tout l'empire une nouvelle forme selon les ordonnances du pape. On affirme aussi cela du roi de France, dont personne ne doute nullement, qu'il a trahi par lettres au duc d'Albe les huguenots qui ont été défaits et mis en pièces auprès de Mons en Hainaut[1]. »

Lorsque le cardinal Alexandrin apprit le massacre de la Saint-Barthélemy, il s'écria : « Voilà donc ce que préparait le roi de France. Loué soit Dieu, il m'a tenu promesse. » Le futur Clément VIII avait entendu cette parole, il la répéta lui-même au Sacré Collège, et le cardinal d'Ossat qui la tenait de lui, l'a répétée dans ses Lettres[2]. Ce débordement de joie romaine ne nous incline pas à croire que «la religion n'eut aucune part » dans le drame sanglant du 24 août 1572[3].

1. *Lo Stratagema...*, B. N., L^{b33}, p. 306. Leber, au n° 3961 du catalogue de sa bibliothèque, ajoute la note suivante : *Lo Stratagemo di Carlo IX, re di Francia, contro gli ugonotti rebelli di Dio et suoi*, traduit en français sous ce titre : *Le stratagème ou la ruse de Charles IX, roi de France, contre les Huguenots rebelles à Dieu et à luy*. Escrit par le seigneur Camille Capilupi et envoyé de Rome au seigneur Alphonse Capilupi. MDLXXIIII. Il y avait plusieurs frères du nom de Capilupi, dont Camille et Alphonse : le premier, courtisan du pape résidant à Rome; l'autre, courtisan de Charles IX, élevé à Paris. Rectifiant une erreur de Le Duchat, Leber continue : « Il est certain que Camille composa sa relation à Rome, d'après la correspondance de la cour de France avec le Saint-Siège dont les secrets lui étaient connus ; et cette position de l'auteur donne à l'ouvrage un intérêt tout particulier. L'impression avait été commencée à Rome en 1572, presque immédiatement après la nouvelle du premier massacre de Paris ; mais elle fut arrêtée par le cardinal de Lorraine alors retiré près du pape « parce qu'il avoit eu avertissement « que rien n'estoit achevé en France comme on avoit présumé, et qu'on avoit usé d'autre langage envers « plusieurs princes estrangers, joinct que cela eust pu rompre l'élection de Pologne » (c'est-à-dire du duc d'Anjou). Le livre parut donc un peu plus tard à Rome. » (Cat. de la Bibl. de Leber, t. II, p. 180.)

Cela signifie que devant le succès de la Saint-Barthélemy et les applaudissements reçus, le cardinal de Lorraine avoue qu'il y a eu complot prémédité et il s'en attribue l'honneur. Mais, devant le soulèvement d'opinion produit en Europe par un pareil crime, il recule et adopte la nouvelle version mensongère imaginée par la cour de France et transmise à toutes les puissances européennes. Les protestants, par contre, sentant le parti qu'ils pouvaient tirer ou de ces aveux ou de ces vantardises, s'étaient procuré une des copies du manuscrit courant à Rome et l'avaient publié en le faisant précéder d'un argument qui va des pages 1 à 14 du *Stratagème*. Qui l'a fait ? Nous inclinons à penser que c'est Hotman échappé à ses assassins de Bourges et réfugié à Strasbourg. Les caractères rappellent ceux du *Tigre de France* et ceux de la liturgie de P. Toussain. J'ai l'impression que ce petit livre sort de Bâle ou de Strasbourg. Cf. la réédition de Goulart dans les *Mémoires de l'État de France*.

2. *Lettres du Cardinal d'Ossat*, Amsterdam, 1714, t. III, 502-504.

3. Il faudrait pourtant que les écrivains catholiques ou catholicisants se missent d'accord.

Aujourd'hui, le mot d'ordre paraît être : « La religion ne fut pour rien dans la Saint-Barthélemy. » En 1879, le journal *le XIX^{e} siècle* (27 mars) publiait une dictée de style donnée l'année précédente en France par des Religieux à leurs écoliers : « Charles IX et la grande Catherine de Médicis seront toujours chers au cœur des vrais chrétiens ; par leur courage et leur foi héroïque, le pays fut délivré en une même nuit de cinquante mille huguenots. » Cf. H. Bordier, *la Saint-Barthélemy*, p. 113.

Certes, tous les catholiques de France ne trempèrent pas dans ce crime, et nous le constatons avec joie.

Depuis plusieurs années déjà, la folie de la politique de répression sanglante apparaissait à nombre de bons esprits. Granvelle signalait à Morillon cette tendance qu'il jugeait funeste : « Les seigneurs pressent pour régler les choses de la religion d'une manière que l'on ne punisse point les hérétiques à moins qu'ils ne soient séditieux, ce qui sous peu introduirait la liberté de conscience... »

C'est donc une insuffisance d'information qui porte à excuser la Saint-Barthélemy par l'esprit du temps. Déjà l'esprit de tolérance et de charité, qui est l'essence de l'Évangile, pénétrait des esprits divers. Le crime commis, L'Hôpital retiré dans son domaine de Bélebat écrivait une dernière lettre au roi et à la reine les suppliant de gouverner « ce grand et beau royaume avec toute douceur et clémence, à l'imitation de celui qui est bon et patient à porter nos affaires et prompt à tout nous remettre et pardonner[1] ». Le pasteur Jean Bonneau, de Beaugency, se déclarait hautement partisan du principe de la liberté de conscience dans toute son étendue et soutenait qu'il n'est pas loisible au magistrat de punir les hérétiques.

La Saint-Barthélemy est un des plus sanglants épisodes de la lutte tragique des idées. Le nier, c'est être injuste envers les bourreaux dont beaucoup croyaient certainement sauver par la cruauté l'ordre, la royauté, l'avenir ; c'est être surtout injuste envers les victimes qui savaient qu'aucun progrès ne se fait sans luttes et qui donnaient leur vie — non pour quelque misérable intérêt politique — mais pour leur idéal de chrétiens et de Français. Ce serait encore leur faire injure que de tirer des motifs de haine du récit de leur martyre.

Mais nous croyons historiquement juste d'appliquer à la Saint-Barthélemy une réflexion de M. Alexandre Bérard : « Encore une fois le fanatisme catholique l'emporta, et, encore une fois, il ruina la France, en déchaînant sur elle le fléau des guerres civiles et en la livrant à la plus insensée des politiques extérieures[2]. »

1. B. N., f. f., 15.463, f. 399.
2. *Les Vaudois*, Lyon, 1892, p. 293.

CHAPITRE VI

APRÈS LE DRAME (1572-1589)

La journée de la Saint-Barthélemy provoqua dans toute l'Europe des cris de stupeur. On peut dire qu'elle fut un scandale européen. Ce n'est pas seulement le crime qui stupéfiait — mais la manière dont il avait été perpétré. Un facétieux secrétaire du prince de Condé disait de cette journée où il l'avait échappé belle, « qu'il avait dans sa vie joué et vu jouer à beaucoup de jeux, mais qu'il n'en avait jamais vu jouer un si vilain, si méchant et si traître que celui de la Saint-Barthélemy [1] ».

A la joie intense de Rome et de l'Espagne répondirent du côté des pays protestants de sévères paroles de réprobation.

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, Élisabeth d'Angleterre met sa flotte sur pied, et répond à la fois aux avances de la Rochelle et à celles de l'Espagne; et quand l'envoyé officiel de la France essaiera d'expliquer les choses, elle feindra de se prêter au jeu tout en usant de termes outrageants.

En Suisse, dans les cantons protestants, l'indignation est si vive que l'agent de France, de Diesbach, paraît craindre même pour sa vie. Il écrit à un de ses cousins pour lui recommander sa femme et ses enfants [2]. Mais l'indignation se mêle d'inquiétude. On pense que le meurtre ne peut pas se borner à la France seule. Il s'agit de se préparer à tout, et, en attendant, de faire bonne garde. Il faut signaler les dangers que l'on court aux princes voisins, au duc de Wurtemberg et aux villes évangéliques [3].

1. *Fr. Pr.*, art. *Caboche*.
2. A. N., f. f. 15.902.
3. Berne, S. A. *Ev. Absch*, B[d] A, 251, 255.

En Allemagne, on tient pour certain qu'il y a eu préméditation, que la ligue du pape contre le Turc est en réalité une ligue anti-protestante. On se prépare à aider les protestants des Pays-Bas.

Lorsque Vulcob, envoyé de France en Autriche, se présente devant l'empereur Maximilien, il est reçu avec une froideur que ses lettres ne dissimulent pas. Évidemment, l'empereur ne croit pas un mot de ce qu'il lui dit. Maximilien déclare qu'avant le massacre il avait eu des nouvelles de Rome disant : « Maintenant que tous les oiseaux sont en cage, on les pourrait bien prendre tous ensemble — et, depuis, on lui avait mandé du même lieu que M. le cardinal de Lorraine avait dit que tout le fait avait été délibéré avant qu'il partît de France [1]. » Quand Vulcob essaie d'invoquer la prétendue culpabilité de l'amiral et des huguenots, l'empereur répond que « quand on veut faire une chose, on ne demeure jamais à faute de trouver couleur et prétexte ». Si le roi son gendre est « calomnié », il doit savoir à qui s'en prendre. Mais, reprend Vulcob, « le roi de Navarre et Condé se sont convertis, ils ont été à la messe. Ils ont édifié tout le monde »... — « Il le fallait bien » riposte l'empereur [2].

Même au XVI[e] siècle, il fallait déjà compter avec l'opinion publique. Elle était soulevée contre la France. La cour s'efforce très vite de calmer l'indignation européenne. Bellièvre est envoyé en Suisse pour tâcher d'arrêter, de détruire les récits huguenots. D'autres vont en Allemagne, en Angleterre, en Pologne. La Pologne, en majorité catholique, pratiquait la tolérance. Pour rendre possible l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, il fallait rétablir la réputation française. On en chargea Monluc, esprit délié. Et voilà Monluc [3], Pibrac [4], le juriste Charpentier [5] chargés

1. B. N. V[e] Colbert, 397 *passim*.

2. Condé avait répondu : « Quant à la religion, Sire, je suis délibéré d'y demeurer ferme... » Sur quoi, le roi lui avait donné trois jours pour réfléchir et se raviser sous peine de perdre la tête sur l'échafaud. De Serre, *Inv. gén.*, II, 438.

3. Jean de Monluc, évêque de Valence, celui-là même qui parlait si bien contre la corruption de l'Église. Il remplit d'importants emplois diplomatiques. Il avait eu un fils d'une demoiselle Anne Martin. Celui-ci, qui devint le maréchal de Balagny, l'accompagna en Pologne. Monluc a toujours conformé sa politique à celle de Catherine de Médicis. En 1573, il est rentré dans la communion romaine et publie une Apologie de la Saint-Barthélemy. Il mourut à Toulouse dans les bras d'un jésuite, en 1578.

4. Guy du Faur de Pibrac. Habile négociateur, il eut la faiblesse de rédiger l'apologie de la Saint-Barthélemy qui lui avait été commandée par la cour. C'est l'auteur des quatrains.

5. Pierre Charpentier, de Toulouse, était un vil espion qui avait réussi à se faire nommer professeur de droit à Genève et à capter la confiance de Théodore de Bèze. Il communiquait à la reine-mère et

d'expliquer dans des brochures de propagande que la Saint-Barthélemy n'est que la juste punition des fautes et conjurations de l'amiral et des huguenots. Au premier moment, on s'était vanté du massacre. Le cardinal de Lorraine s'en était attribué la préparation et l'honneur. Après avoir chargé les Guises de cette responsabilité, le roi l'avait revendiquée lui-même en plein parlement. Mais devant le scandale produit, on recula et on se mit à expliquer ceci : il y a eu de la part des huguenots menaces et complot. Il a fallu les prévenir. On les a massacrés pour n'être pas massacré soi-même. Nous avons ainsi deux, trois, quatre explications contradictoires, toutes présentées avec un grand air de sincérité. Van Dyke, le dernier historien de Catherine de Médicis, caractérise ainsi toutes ces justifications: « un tissu de mensonges ». Ils produisirent cependant leur effet. On les voit encore de temps à autre reparaître par bribes. Ils ne méritent pourtant pas de nous arrêter davantage.

La journée de la Saint-Barthélemy, en elle-même et par ses conséquences, devait être fatale au protestantisme français.

Les pertes en vies humaines, en hommes, femmes et enfant étaient considé-

au duc d'Albe le double des lettres que Th. de Bèze échangeait avec le duc de Hesse, avec Coligny, la liste, le nom des ministres envoyés de Genève en France ou aux Pays-Bas. Il était à la fois à la solde de Catherine et à celle des Espagnols. En 1572, il était à Paris faisant encore le huguenot, trahissant ses frères. A la Saint-Barthélemy, il se retira chez Bellièvre. La cour pensa qu'il ferait un bon apologiste de la Saint-Barthélemy et il accepta cette odieuse mission moyennant les charges dont il fut, en effet, pourvu. Nous avons retrouvé à Bâle les preuves matérielles de son indignité, confirmant tout ce qu'avançaient les *Mémoires de l'État de France*. Il y a là jusqu'au chiffre dont il se servait dans sa correspondance. (Cf. J. Viénot, *Un Apologiste de la Saint-Barthélemy*, Paris, 1902.) Les huguenots, après la Saint-Barthélemy, l'avaient démasqué, mais on refusait de les croire et on le présentait comme un huguenot modéré dont la parole pouvait avoir du poids. Voici un nouveau texte qui achèvera de peindre le personnage : « 1572. Icy faut remarquer le passage par Metz de Pierre Charpentier, toulousain, envoyé en Allemagne pour rejeter sur les Huguenaux la cause du massacre de Paris... De retour à Metz et y estant recognu par un marchand de Genève qui y étoit venu pour son commerce, il le mena une fois chez le ministre Olivier qui se retiroit quelquefois de Montoy à la ville, avec lequel il eut quelques propos touchant la Saint-Barthélemy, puis d'un discours passant à un autre, il lui dit qu'il s'étonnait de la patience de ceux de la religion. Charpentier ayant perdu son temps à exciter les Allemands et à les éveiller pour prévenir le danger qui les menaçait avec les autres, et, comme le ministre lui eut répondu que ce luy estoit assez d'exhorter son troupeau à la patience, il luy *reprocha d'être lasche...*, tâchant d'exciter ceux de la religion pour les perdre ». Paul Ferry, *Observations séculaires*.

Walsingham écrit le 2 janvier 1573 à lord Burleigh : « Je vous envoie un livre infâme de Charpentier pour défendre ce qui a été fait ici en dernier lieu... » En voici le titre : « Lettre de Pierre Charpentier, jurisconsulte, addressée à François Portes, candiois, par laquelle il monstre que les persécutios des Églises de France sont advenues, non par la faulte de ceux qui faisoient profession de la Religion, mais de ceux qui nourrissoient les factions et conspirations qu'on appelle *la Cause*, s. l. 1572, 36 f. f.

rables. Au reste les coups qui abattaient les huguenots frappaient en même temps la France.

L'émigration suivait naturellement le crime. Au premier moment, c'était à qui fuirait une patrie qui traitait ainsi ses enfants. De tous côtés on gagnait les frontières. Au commencement de 1573, il y avait à Londres quarante pasteurs venus seulement de Normandie et de Picardie. Le gouvernement se préoccupa de ce mouvement qui menaçait de dépeupler encore un pays déjà si atteint par tant de départs et tant de guerres. La politique de répression religieuse, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, a coûté cher à la France, il faut être aveugle pour ne pas le voir.

La royauté elle-même, qui croyait préserver son pouvoir par la persécution des huguenots, ne tarda pas à être discutée dans son principe. Les protestants français sont, dès le principe, loyalistes et royalistes. Ils ont, sur la royauté et les devoirs des sujets, les idées courantes. M. Romier l'a bien vu. Mais d'autre part, comment rester attaché à un roi assassin de son peuple?

Les victimes d'un pouvoir arbitraire et tyrannique devaient naturellement être amenées à en discuter les principes. Chez les protestants de France, cette discussion commence déjà lors de la conspiration d'Amboise, elle arrive à des conclusions formelles après la Saint-Barthélemy [1]. Une main mystérieuse fournit aux protestants le *Discours de la servitude volontaire* de la Boétie — peut-être adapté par Montaigne aux besoins du jour. Que l'auteur y ait songé ou non, le portrait qu'on y lisait du tyran paraissait s'appliquer admirablement à Henri III.

Hotman, échappé à grand'peine aux assassins de Bourges, a réussi à gagner Genève, puis Bâle. C'est de là que ce grand travailleur passionné dirige contre les maîtres passagers de la France ses terribles livres *De furoribus Gallicis* [2],

1. Cf. Bonet-Maury, *le Protestantisme français et la République aux XVIe et XVIIe siècles*, *Bull.*, 1904; John Viénot, *les Premiers Républicains français :* E. Doumergue, *les Théories politiques de Théodore de Bèze* dans la brochure : *le 3e centenaire de la mort de Th. de Bèze;* N. Weiss, *la Démocratie et le Protestantisme*, Ed. de La Cause. Ces diverses études complètent l'œuvre de G. Weil, *les Théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion.* Paris, Hachette, 1892.

2. C'est un simple et navrant récit du massacre, sans apostrophes et sans rhétorique, recueilli de la bouche même de ceux qui venaient d'y échapper. « Nerveux et précis comme Tacite, il laisse deviner plutôt qu'il n'exprime la colère qui lui monte au cœur. » *Le tocsin contre les massacreurs...* « acheva de sonner l'alarme à travers les États protestants. Ce fut comme un branle-bas général qui s'étendit de la Tamise à la Vistule, une longue imprécation contre le pape, le roi d'Espagne, la Reine-Mère et le duc d'Anjou. » Ch. Lenient, *la Satire en France*, p. 317.

(1573) et la *Franco-Gallia*, la *Gaule Franque*, et sans doute bien d'autres écrits anonymes.

M. de Bonald ne s'est pas trompé quand il notait comme un fait historique indéniable la liaison intime du principe populaire et du principe protestant. Les principes et les faits ont amené les protestants à être les premiers républicains français.

La théorie républicaine est déjà dans Hotman. Elle se ramène à ceci : la domination royale, quand elle n'est pas enchaînée, a une tendance propre vers la tyrannie. C'est pour cela que l'hérédité est mauvaise et que le peuple a toujours le droit de choisir son chef à son gré. Il ne convient pas à des hommes libres, à des hommes intelligents, de subir le bon vouloir et le bon plaisir d'un seul homme.

L'humanité n'est pas un troupeau de brutes. Un peuple peut toujours déposer un mauvais roi et en choisir un autre. Le droit de choisir n'appartient pas seulement au clergé ou aux nobles, mais à tous les citoyens, à la multitude. Le livre fit un bruit énorme. Il révélait à la France le mal dont elle souffrait, le despotisme. Hotman a pu donner à son ouvrage des bases historiques fragiles, le principe est resté et devait faire son chemin. Hotman affirmait, en face d'un roi indigne et d'une femme ambitieuse, le droit imprescriptible du peuple, et en cela il a bien servi la cause de la liberté[1].

Avec Hubert Languet et son ouvrage, publié sous le nom de Junius Brutus, nous faisons un pas de plus. Les sujets cessent de devoir l'obéissance au roi quand il va contre la loi de Dieu, car la nation est supérieure aux princes. Henri III, quand parut cet ouvrage, envoya un messager exprès à Genève auprès de Simon Goulart, pour tenter d'en connaître l'auteur. Mais celui-ci se garda bien de rien dire[2].

1. « L'imprescriptible souveraineté des nations sur elles-mêmes, dit Henri Martin, n'avait point encore été prêchée parmi nous avec tant de vigueur et d'autorité, et l'on peut dire qu'après la Gaule Française, il faut aller jusqu'au contrat social pour rencontrer dans notre littérature une œuvre de politique républicaine supérieure en influence à l'œuvre d'Hotman. » *Histoire de France*, t. IX, p. 370.

2. L'ouvrage de H. Languet est intitulé : *Vindiciæ contra tyrannos*, Edimbourg (c'est-à-dire Bâle), petit in-8°, 1579. Il fut traduit en français sous ce titre : *De la puissance légitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince*, 1581. Ce livre a été attribué à tort à Duplessis-Mornay qui l'a peut-être simplement traduit. Publié sous le coup de la Saint-Barthélemy, les dates peuvent à dessein être inexactes. Cf. B. N., E. 532. D'après Barrère, qui a restitué ce livre à Languet, nous avons ici le plus remarquable des écrits poli-

Mêmes idées ou à peu près chez l'auteur des *Droits des magistrats sur leurs sujets*[1]. Il affirme le droit de la résistance aux tyrans. Mais les simples particuliers sont tenus de rester soumis. Ils sont liés par le serment et la parole de Dieu. Ils ne peuvent agir que par leurs représentants, c'est-à-dire par les États généraux, organes de la nation entière.

On trouve dans les *Mémoires de l'État de France* réimprimés bout à bout les écrits politiques qui ont fait dire que « la Réforme protestante a formulé, ou si l'on veut, ramené sur la scène du monde un ensemble de pratiques politiques qui ont transformé la notion de l'État ».

Les réformés, on le voit, ne manquaient pas de « ces plumes bien taillées qui mènent les esprits, » comme disait Agrippa d'Aubigné[2].

La bataille, bataille des idées[3] et non une simple lutte de misérables intérêts

tiques protestants par la hardiesse et la logique de la pensée. Il se résume en ces mots de bon sens : le roi n'a pas le droit de traiter ses peuples comme si c'étaient quelques troupeaux de moutons ou haras de bêtes à cornes. C'est le peuple qui est le vrai souverain. Les rois s'en vont, mais *le peuple ne meurt jamais.*

1. *Mémoires de l'État de France*, t. II, p. 739. Ce traité fut publié quelque temps après *la Gaule-Franque.* M. Cartier l'attribue à Théodore de Bèze. Seulement Th. de Bèze avait exprimé des idées contraires. (Cf. *Bull.*, t. XXI, p. 28). On sait que de Bèze avait écrit un traité *De jure magistratuum circa sacra*, que le Magistrat de Genève ne l'avait pas autorisé à publier. D'après la *Fr. pr.*, 2e éd., t. II, col. 540, de Bèze l'avait supprimé sans hésiter. Serait-il revenu sur cette décision pour publier son ouvrage en français, hors de Genève, en 1573? C'est possible. Il faudrait alors constater que, sous le coup des événements de 1572, les idées de Th. de Bèze auraient évolué et lui auraient fait abandonner l'idée calviniste de la soumission absolue aux puissances établies. Le devoir des sujets est d'obéir aux gouvernements « comme s'ils servaient à Dieu même » disait encore Calvin. Mais, contrairement à Calvin, Knox, dès 1559, affirmait qu'il était permis de résister à l'autorité royale.

2. Citons encore : *le Réveille-matin des Français*, traduction des *Dialogi ab Eusebio Philadelpho cosmopolita*, dont l'auteur est Hotman, d'après Sayous. On y trouve l'idée du contrat qui lie le roi à son peuple; *le Tocsin contre les massacreurs; le Politique*, la réimpression du traité de Barnaud.

3. Lenient dit très bien : « Les combats d'idées qui se livrent dans les régions supérieures du monde moral ont, à certaines heures, un attrait aussi dramatique et plus instructif que ces grandes boucheries humaines, où le sang coule à flots parmi les cris, la fumée et le bruit du canon. » Ici les généraux, continue Lenient, sont « Hotman, Languet, de Bèze, Henri Estienne, Michel Hurault, Pithou, hommes d'études et de cabinet, qui n'en sont pas moins de valeureux combattants. » (*la Satire en France*, p. 321.) Le chapitre v de cet ouvrage est encore à lire. L'auteur y raconte la lutte entre ces intrépides remueurs d'idées qui « jettent en pâture à l'avenir cent questions brûlantes, autour desquelles nous nous agitons encore aujourd'hui », et les disciples de Machiavel. « Avec les modes, les arts et les vices de leur pays, les Médicis avaient amené en France le fléau de la politique italienne. Le traité de Machiavel, cet évangile du mensonge et de l'incrédulité en matière de gouvernement, était devenu le bréviaire de la cour : cardinaux, ministres, gentilshommes, magistrats, dames galantes, maîtres de danse et d'escrime tous s'étaient faits les disciples et les instruments de cette corruption. Ainsi se forma peu à peu une, génération d'étourdis impitoyables, de petits scélérats éhontés, s'exerçant à dédaigner, comme des pré-

ou d'ambitions, comme le voudraient certains historiens, va continuer ; et c'est encore une des conséquences de la Saint-Barthélemy, d'avoir provoqué de nouvelles guerres civiles. L'État « s'est crevassé » à la Saint-Barthélemy et cela ressortira des faits qu'il nous reste à exposer.

La Saint-Barthélemy a porté un coup terrible au protestantisme par le meurtre, par l'émigration, par un grand nombre de conversions aussi. Bon nombre de nobles et de riches, découragés ou terrorisés, se décident à aller à la messe pour être enfin tranquilles et conserver leurs situations et leurs biens. On voit des fils d'assassinés se « convertir », des fils de héros feindre une soumission qui n'est pas dans leur cœur [1]. C'est humain.

Mais aussi chez d'autres, le grand crime a exalté le courage et la foi. Il a révolté un grand nombre de catholiques qui se sont tournés vers les vaincus pour les mêmes raisons que Caton. Il y en eut plus de cent mille, dit un auteur. Nous ne retenons pas le chiffre, mais le fait.

Chez d'autres protestants, la journée du 24 août a déposé des germes d'une haine qui va jusqu'à l'exaspération. Ceux-ci se croiront tout permis à l'égard d'adversaires aussi déloyaux. La fidélité même à la patrie sera atteinte. Comment rester fidèles à une mère qui tue ses enfants ? A la Rochelle, la ville fidèle par excellence et qui le restera, on voit un moment des fanatiques implorer le secours de l'Angleterre en appelant Élisabeth leur légitime souveraine !

Les ministres du culte, si souvent trompés par une royauté perfide, ne veulent pas croire aux promesses du loyal La Noue et l'un d'eux, un jour, un exalté qui devint fou, s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet. Plus chrétien que le pasteur, La Noue se borna à faire remettre le ministre à sa femme en lui recommandant de ne plus le laisser vaguer par les rues, car il avait l'esprit aliéné. Ce sont des scènes de guerre qui ne se comprennent que trop.

jugés et des chimères, les mots de droit, de loi, de justice et de liberté. Ce fut parmi eux qu'on trouva les assassins de Guise et de Coligny. » A ces doctrines énervantes, qui faisaient de l'intrigue la seule sagesse, de la force le seul droit, du succès le seul but, les gardiens de l'antique honneur français opposèrent une généreuse protestation. Les huguenots que nous avons cités ont leur grande part dans ce combat. Cela suffit à leur honneur et au nôtre. Grâce à eux « la violence et le crime ne peuvent plus compter sur le silence et l'oubli ». Nous opposons ces vues si fermes et si vraies aux tentatives de partielle réhabilitation tentées par Romier ou Rocquain.

1. A la suite du roi de Navarre et de Condé, 527 seigneurs huguenots s'étaient convertis. A. N., K. 1530, 29 septembre.

Car la guerre avait recommencé et dans des conditions nouvelles. Peu à peu, la situation des partis s'était modifiée. Il y a, d'un côté, le parti fanatique de la répression à outrance formé par le clergé, les jésuites et la cour. Le cardinal de Lorraine avait comparé Charles IX à Josias. Le clergé avait approuvé la journée sanglante et les jésuites tonnaient dans les chaires contre ceux qui n'avaient pas encore été massacrés. Mais bon nombre de catholiques n'approuvaient que par politique ce qui s'était fait. C'était le cas de Morvilliers, de de Thou père, de Pibrac, de l'évêque Monluc, de Bellièvre. De Thou raconte que son père, privément, ne cessait de déplorer la terrible journée. On pourrait peut-être compter sur les doigts les noms des nobles de France qui approuvaient la Saint-Barthélemy. Quand Cosseins, traître à celui qu'il devait garder, vint au siège de la Rochelle, il fut tenu en quarantaine presque autant que Maurevel. Brantôme raconte, que, jouant à la paume avec Cosseins, il l'avait souvent entendu répéter : « maudit soit le jour de la Saint-Barthélemy ». Quant aux hommes capables de la moindre pensée politique, ils ne pouvaient approuver davantage un acte honteux qui déshonorait au dehors le nom français. Tavannes à part, ceux qui avaient décidé le crime dans le fatal conseil, étaient presque tous des étrangers : Nevers, Retz, Birague... Les autres, un roi âgé de vingt-deux ans, le duc d'Anjou qui en avait vingt et un, Guise leur contemporain, étaient de tout jeunes hommes sous l'influence de leurs mères italiennes. Ce qui remplissait beaucoup de catholiques de dégoût, c'était surtout la traîtrise du procédé qui passait en Italie même pour un « coup de Médicis[1] ».

Catherine, elle, dans sa parfaite *amoralité*, ne connaissait pas ces scrupules. Elle n'était point fanatique, n'ayant aucun principe. Elle aurait suivi les huguenots, s'ils avaient été les plus forts. Deux motifs l'ont surtout poussée : la crainte de l'Espagne et celle de devoir céder la direction des affaires à un homme comme Coligny.

Le coup fait, elle veut du moins qu'il soit définitif et la débarrasse enfin de ses ennemis. Au lendemain du massacre, la Cour avait envoyé aux gouverneurs des villes et des provinces l'ordre d'égorger les protestants. Ceux-ci, quand ils

1. C. Van Dyke, *Catherine de M.*, t. II, p. 103, et *Rel.*, I, 299, B. N., n. a. f., 20.600 f. 55.

ont pu échapper au massacre, quittent leurs maisons et se cachent. Les routes sont remplies de fugitifs que poursuivent des bandes d'assassins et de pillards. D'autres vont à la messe : à Saint-Maixent, le 12 octobre, on vit des protestants assister à une procession faite par le clergé pour célébrer la Saint-Barthélemy. Tous les magistrats, avocats et fonctionnaires qui refusent d'abjurer sont démis de leurs emplois. Les plus virils des protestants, ceux qui entendent maintenir malgré tout les droits de leurs églises et de leur conscience, se sont réfugiés dans les villes restées au pouvoir de leurs frères. Ils préfèrent recourir aux armes plutôt que d'être simplement assassinés. Retranchés dans la Rochelle, Sancerre, Sommières, Millau, Mirabel, Aubenas, Privas, Anduze, Nîmes, Montauban, ils attendent leurs adversaires.

Ceux-ci, par des édits plus doux, ont tenté d'obtenir d'abord le désarmement de la Rochelle. La Cour demande à La Noue d'aller tâcher de les amener à composition : « L'impossibilité de la chose, répond-il, et ma conscience ne me permettent pas de conseiller aux Rochelois qu'ils tendent la gorge à ceux qui la leur veulent couper. » Il y va pourtant, surtout pour se tirer de la Cour et pour trouver un terrain de conciliation. Quand il est bien persuadé de l'inutilité de ses efforts, il avertit le roi et se met au service de la ville huguenote. Biron commence alors un siège qui devait durer des mois.

Pendant ce temps, La Châtre tente de s'emparer de Sancerre. Mais la petite ville, perchée sur son pain de sucre, n'est pas d'un accès facile. Le siège dure et la faim dévore les assiégés. On mange les ânes, les mulets, les chevaux, les chiens, les chats, les souris, le cuir, les parchemins... Un vigneron et sa femme dévorent leur enfant mort.

La ville aurait succombé cependant, si Monluc n'avait pas dû promettre aux Polonais, en échange de l'élection du duc d'Anjou, que toutes les villes et toutes les personnes molestées en France pour la religion seraient délivrées et mises en liberté. L'héroïsme des défenseurs de Sancerre n'avait donc pas été inutile. La Rochelle fut délivrée pour la même raison, après avoir montré le même courage. Les hommes, les femmes, les enfants, tous avaient travaillé à réparer les brèches, à renverser les assaillants, jusqu'au jour où la paix vint... de Pologne.

PAIX DE LA ROCHELLE (1573)

La Paix de la Rochelle accordait le libre exercice de la religion dans trois villes dites de sûreté, la Rochelle, Nîmes, Montauban. Ailleurs — sauf à Paris — les protestants pouvaient célébrer leurs cultes et cérémonies dans leurs maisons, pourvu que leur nombre ne dépassât point dix personnes.

Une pareille paix ne pouvait satisfaire les protestants encore si nombreux dans le Languedoc, la Gascogne, le Dauphiné, le Vivarais, le Quercy. C'est une paix plâtrée, disaient-ils. On veut nous plonger en athéisme et les meurtriers sont absous.

Ce qui était trop peu pour les uns, était trop encore pour les autres, et les articles de cette paix insuffisante n'étaient pas même observés partout. A Sancerre, le lieutenant du roi La Châtre avait bien accordé à peu près les mêmes conditions qu'à la Rochelle, mais il avait pris douze otages et, par un ordre secret, prononcé la mort du bailli Johanneau. A peine entré dans la ville, il avait fait abattre les murailles, brûler les portes. Sancerre devint, du jour au lendemain, un gros village rempli de ruines.

A mesure que les fils de la reine grandissaient autour d'elle, une jalousie féroce les divisait. La Cour était remplie d'intrigues et de complots. Toutes les laideurs morales s'y donnaient carrière. Charles IX avait été heureux de voir partir le duc d'Anjou, comme roi de Pologne. Mais le duc d'Alençon restait, non moins séparé du roi par la jalousie et l'ambition. La Mole et Coconas payèrent de leur tête leur essai *d'envoûter* le duc d'Anjou par les procédés de Ruggieri. C'est au milieu de ces trames impures que mourut Charles IX dans les bras, dit-on, d'une nourrice huguenote, le 30 mai 1574.

Les protestants, après avoir exposé dans un appel aux princes, à la noblesse et aux Parlements les outrages qu'on leur avait fait subir depuis plusieurs mois, avaient repris les armes. La Noue est cette fois leur chef principal. «Nous savons, dit Hauser, par des témoignages venus des deux partis, comment il faisait la guerre. » Ses soldats se distinguaient par le bon ordre, l'obéissance. Ils s'abste-

naient de « la picorée ». La Noue lui-même donnait l'exemple de l'humanité. « Partout où il logeait, il payait son hôte s'il y était. Et s'il n'y était pas, il faisait laisser de l'argent en quelque trou[1]. »

Un des traits de cette guerre, c'est que les protestants n'étaient plus seuls à la mener. Les politiques, les malcontents avaient fini par se grouper autour du duc d'Alençon que l'on savait n'avoir pas approuvé la Saint-Barthélemy.

Un historien de Charles IX dit qu'à la mort de ce prince il semblait difficile que la dynastie pût tomber plus bas. Elle y tomba pourtant avec Henri III, car si Charles IX est plus cruel, Henri III est plus méprisable.

La tâche qui incombait à ce prince efféminé, dont on n'ose trop sonder le caractère et les mœurs, n'était pas facile. Le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, s'était mis à la tête des « mécontents ». Le roi de Navarre qui rongeait depuis longtemps son frein à la cour, sous la surveillance jalouse de Catherine et du duc de Guise[2], avait réussi à s'échapper (février 1576)... Dans le Dauphiné avec Mombrun, à Livron, au Pouzin, à Privas, dans tout le Vivarais avec Rochegude, Pierregourde et Saint-Romain, à Lusignan en Poitou, les huguenots avaient fait des résistances désespérées. Leurs succès de 1576, l'arrivée des reitres du comte palatin Casimir, une révolte à Marseille, inquiétèrent Catherine qui signa, le 15 mai 1576, la paix de Monsieur.

1. Hauser, *La Noue*.

2. Il s'agit ici d'Henri de Guise, le Balafré. Le cardinal de Lorraine était mort, en effet, le 24 décembre 1574. C'était à Avignon. Henri III, superstitieux comme les faibles, s'était joint à une confrérie de *pénitents* célèbre dans cette ville par son lugubre habillement et ses flagellations sanglantes. La reine-mère elle-même avait paru un jour sous leur costume, ce qui avait fait rire le roi et ses favoris : « *oh! la belle pénitente* », criaient-ils. Pour faire sa cour, le cardinal de Lorraine avait dépouillé la pourpre, « pour se mêler à la procession des *battus* (c'était l'ignoble nom que se donnaient les flagellants). Le roi et toute sa suite marchaient pieds nus, la tête découverte, le crucifix à la main. Chacun se frappait à coups redoublés, mais à travers les gémissements perçaient souvent les éclats de rire. Le serein du soir incommoda vivement le cardinal de Lorraine : pendant la nuit, il fut attaqué d'un violent mal de tête. Bientôt une fièvre, accompagnée de délire, le saisit... Il mourut, âgé de cinquante ans. Son confesseur, le jésuite Emond Auger, publia une relation très édifiante de sa mort et ne persuada personne... Catherine de Médicis ne put apprendre sans trouble la disparition de l'homme qui avait le plus contribué avec elle à susciter l'interminable fléau des guerres civiles. D'abord elle s'efforça d'en montrer quelque joie : « *Nous aurons enfin la paix*, disait-elle, *puisque nous voilà délivrés de ce méchant cardinal.* » Lacretelle, *Guerres civiles*, III, 17, 19. D'après L'Estoile. Cf. Jean de Serre, *Inv. gén.*, II, 479.

PAIX DE MONSIEUR (15 mai 1576)

Le duc d'Alençon y gagnait le titre de duc d'Anjou avec le duché de ce nom, ceux de Berry et de Touraine. Les huguenots obtenaient enfin la liberté de culte partout, sauf à Paris. Les arrêts rendus contre eux étaient annulés. La mémoire des victimes des « Matines de Paris » était réhabilitée. Leurs enfants étaient exemptés d'impôts pendant six ans. Un grand nombre de villes de sûreté étaient accordées aux protestants auxquels était promis enfin, pour le 15 novembre, l'ouverture, à Blois, d'États généraux pour assurer le maintien de la paix publique Cinq cent mille livres étaient accordées à Jean Casimir pour éviter l'entrée de ses troupes en France.

C'était la victoire de la plume et de l'épée des Huguenots et du bon sens français.

Mais le parti qui ne veut ni de la tolérance, ni de la liberté de culte n'a pas désarmé. Il est assez fort pour empêcher l'observation des clauses les plus importantes du traité. Son chef est alors un homme d'une ambition qu'exalte le discrédit où s'enfonce de plus en plus la famille régnante. Il reprend le plan de la Ligue, ébauché déjà par son oncle le cardinal de Lorraine et son père; cet homme est le Balafré.

L'Espagne est toujours là qui craint que la paix en France ne porte la guerre aux Pays-Bas. Déjà le prince d'Orange se met sous la protection du roi pour échapper à la tyrannie espagnole. Entre le roi d'Espagne, les Guises et le pape, une Ligue est fondée dont le manifeste est rédigé par les Jésuites et dont le but sera le rétablissement complet de l'orthodoxie et la restitution aux Carlovingiens de la royauté française: « Au même jour paraîtront les forces de la Ligue pour se saisir tant du frère du roi que de ceux qui l'avaient accompagné dans sa folle entreprise... Chacun en son ressort courra sus aux hérétiques, lesquels ils passeront au fil de l'épée et s'empareront de leurs biens pour être employés aux frais de la guerre... Et finalement, par l'avis et permission de Sa Sainteté, le duc de Guise fera enfermer le roi et la reine dans un monastère, comme Pépin son ancêtre avait fait à Childéric » [1].

1. *Extrait d'un conseil tenu à Rome peu après l'arrivée de l'évêque de Paris...*, 1576 ; *Abrégé d'un discours fait avec S. S. par aucuns de ses confidents...* trouvé dans les papiers de l'advocat David.., 1576.

Cela signifie que les huguenots ou les partisans de la tolérance avaient toujours devant eux les mêmes adversaires qui ne renonçaient ni à leurs projets, ni aux moyens employés pour les réaliser. Il y parut bien aux États de Blois, où, cette fois, les trois corps de l'État, clergé, noblesse et tiers-état, furent unanimes à presser Henri III de ne souffrir qu'une religion et de s'armer pour écraser les huguenots.

Henri III, pour évincer un rival dangereux, Guise, se déclara chef de la Ligue. Et naturellement la guerre recommença. Henri de Navarre, Condé, Damville organisèrent avec le roi de Suède, les princes allemands, la reine d'Angleterre et la Suisse protestante une contre-Ligue. L'union entre les Huguenots et les malcontents était rompue. Monsieur, gagné par la cour, s'emparait de la Charité et y renouvelait de nouveau les cruautés des Valois. La Noue était écœuré de ces duplicités. Il désirait la paix en France et y travaillait en pleine guerre afin de pouvoir aller combattre les Espagnols. Héritier religieux et politique de Coligny, il voit bien, comme le dit Hauser, « que le destin de la France se joue sur les bords de l'Escaut et que, si les Espagnols triomphent de la rébellion des provinces, ils deviendront tout puissants en France et y feront établir l'Inquisition[1] ».

La paix de Bergerac (17 sept. 1577) vint assurer trois ans de tranquillité. Ces périodes de « relâche » permettent de voir combien il eût été facile d'établir un régime général de tolérance, si l'Église et la royauté avaient renoncé à leur rêve d'unité religieuse imposée. A chaque trêve, on voyait les compatriotes protestants et catholiques se rapprocher. A Privas[2], en 1578, catholiques et protestants sont réunis pour s'occuper des affaires du Vivarais, et, bien que dans une ville essentiellement protestante, les catholiques de l'assemblée peuvent en toute liberté célébrer leur messe.

Hauser (*les Sources*, III, 280) dit à ce propos : « L'histoire huguenote de la découverte faite à Lyon, dans les papiers de David, est très suspecte. » Mais Brémond d'Ars nous dit que « de Madrid (par Saint-Gouard) « vint la preuve, sinon de la complète véracité du libelle huguenot, du moins de l'exactitude du fond « même de l'accusation et une copie des mémoires que Rome envoyait à Philippe II pour mettre ce « prince au courant de la négociation de David... Le père Theiner a fait trop bon marché de l'affaire David. »

1. Hauser, *La Noue*, p. 92.

2. Chareton, *la Réforme et les guerres civiles en Vivarais*, p. 81, ss. Il y a des faits intéressants dans cet ouvrage, mêlés à des vues fantastiques sur la Ligue et la royauté. Pour l'auteur, le protestantisme est encore synonyme de « féodalité ». Capefigue est son inspirateur général.

Catholiques et protestants en ont assez des tueries et des pillages, comme des exactions de la royauté. Ils se liguent à la fois contre le fisc et contre les maraudeurs. Il se forme en Vivarais des ligues paysannes qui montrent à quel point le fanatisme et les vices des Valois avaient désorganisé le pays. Ces ligues demandaient la punition des fonctionnaires coupables, des usuriers, la répression des crimes, la restitution à leurs propriétaires des biens ecclésiastiques confisqués au au profit de seigneurs, de soldats et même de femmes. C'est-à-dire qu'elles protestaient contre le régime qui, depuis François Ier, faisait servir les bénéfices ecclésiastiques à récompenser les services les plus civils et parfois les moins avouables. Catholiques et protestants approuvaient ces ligues. En 1579, le peuple du Vivarais refuse de payer les tailles. Un désordre local, un acte d'intolérance, une rupture de trêve, amène une guerre nouvelle terminée par une paix hâtive, car tout le pays est excédé et ruiné. Dans les intervalles de paix, Catherine s'occupe à séduire les seigneurs huguenots par l'appât des honneurs et des places et n'y réussit que trop souvent.

La mort du duc d'Anjou, en 1584, vint tout à coup réveiller les passions. Cette mort faisait du jeune roi de Navarre l'héritier d'Henri III. La perspective de voir un roi protestant ranima le zèle de la Sainte Union. Ce fut une explosion de fanatisme, une profusion d'écrits et de paroles dénonçant le roi *relaps* qui ne pouvait en aucun cas monter sur le trône du roi très chrétien.

Henri III, intimidé, fut contraint de donner à la Sainte Union des gages sérieux et il le fit par l'édit de Nemours (juillet 1585) qui, en somme, supprimait totalement le protestantisme en France. On en revenait d'un coup aux bûchers du temps de Henri II. Ce fut encore l'occasion de bien des « soumissions [1] », mais aussi de courageuses résistances. La lutte dura des années. D'un côté, il y avait le roi de Navarre et ses fidèles, Condé et les siens, et de l'autre Guise, Joyeuse, Nevers.

1. Celle, par exemple, du bon Charles Gouyon de la Moussaye qui note tout simplement dans ses attachants *Mémoires* qu'en 1585, après l'édit de Nemours, il était à Paris pour un procès. « Voyant, dit-il, les choses ainsi confuses, et selon l'apparence, une ruine inévitable de ma famille et maison, j'obéis à l'édit du roy, faysant la profession. » Mais sa noble femme, qui avait plus de tête que lui, tint bon. « Quant à ma chère femme, comme elle était pleine de piété, de zèle et de crainte de Dieu, elle persévéra jusqu'a la fin *en la vraie religion*, employant le temps à lire de bons et saints livres, en prières et saintes méditations et à l'instruction de ses chers enfants. » Cf. *Mémoires*, publiés par Vallée et Parfouru. Paris, Perrin, p. 142.

Bien que de beaucoup les plus faibles, les protestants n'étaient pas toujours vaincus. C'est ainsi que le Béarnais battit à Coutras les étourdis de la cour. Ce succès, suivi de quelques autres, exaspéra les Ligueurs. Il y avait alors dans toutes les provinces une surexcitation extrême contre les huguenots. Le clergé enflammait les esprits par des prédications d'une violence dont ne peut se faire une idée, si on ne les étudie pas d'un peu près. Peut-être aurait-on, dès lors, malgré le roi de Navarre, obtenu l'étranglement définitif du mouvement huguenot, sans le changement d'orientation que subit tout à coup la politique de Henri III.

Il avait espéré se servir de la Ligue et avait feint un fanatisme qu'il ne partageait pas. Mais le mouvement l'avait vite débordé. Les polémistes catholiques avaient changé de tactique. Tant que le roi était catholique, ils étaient pour la royauté absolue; en face d'un héritier huguenot, ils devenaient adversaires du pouvoir royal.

Les Jésuites se distinguent dans le mouvement. Ils tournent à leur profit les théories de Hotman et de Hubert Languet, en les modifiant : les rois tiennent leurs droits de l'Église; si l'un d'eux est infidèle, l'autorité revient aux États. Henri III voyait déjà poindre son successeur et un successeur impatient, Guise lui-même.

Et en fait, le vrai roi, populaire, tout-puissant grâce à l'appui du clergé, c'est bien Henri de Guise. Henri III, rongé de jalousie, dissimule quelque temps puis un beau jour fait assassiner à Blois son rival lui-même et le cardinal de Guise son frère[1] (1588).

Catherine, prévenue par son fils, se montra d'abord fort émue de l'événement; finalement, elle déclara l'approuver et conseilla d'avertir le Légat du pape. Quelques jours après, la vieille reine qui, par ses faiblesses et son ambition, avait été si longtemps le mauvais génie de la France, mourait elle-même dans le trouble et l'isolement. « On n'y fit pas plus attention, dit un contemporain[2], qu'à une chèvre morte. »

Peut-être qu'en d'autres temps le destin d'une reine qui ne manquait point des dons de l'intelligence et de l'esprit eût été différent. Le mot définitif a peut-être été

1. Cf. le récit, *Satire Ménippée*, éd. 1714, p. 143 et s. s.
2. L'Estoile.

Le Procureur de l'Inquisition.

Ces rentes de Maisons de prez. de Mestairies,
Est ce que iay gagné sur plusieurs Innocens;
Vous me voyez chargé de leurs riches presens
Le Sanctifie ainsi toutes mes voleries. 22

l'Inquisiteur.

Malheur à qui combat contre le Sainct Office,
Il contendit à Dieu: et avec ce couteau,
Du Huguenot du Juif. ie me dis le Bourreau,
Si ie ne puis trouver de plus rude Supplice . . 19

Caricatures extraites du "Renversement de la morale chrétienne"
publié en Hollande, au XVII^{e} siècle (Collection de M. Armand Lods)

dit sur elle par Agrippa d'Aubigné, quand il déclare qu'elle ne fut médiocre « ni en vices, ni en vertus ».

L'assassinat des Guises provoqua de terribles colères. Les ligueurs étaient déjà prêts à l'action. Ils soulevèrent Paris et les principales villes du royaume si bien qu'Henri III fut heureux de s'unir au Béarnais. Abandonné des catholiques, il se tourna vers les Huguenots. C'est par eux qu'il fut sauvé.

Précisément, ils venaient de remporter quelques succès. Ils avaient pris Loudun, Thouars, Mirebeau, Vivonne, Saint-Savin, Laroche-Pozay, Châtellerault.

Le roi leur accorda une trêve par laquelle l'exercice de la religion était autorisé dans les lieux qui étaient au pouvoir des protestants, et, dans tous ces lieux d'exercice, Henri de Navarre, donnant l'exemple d'une tolérance qui était beaucoup plus dans les possibilités qu'on ne l'a cru jusqu'ici, eut la sagesse de permettre l'exercice des deux cultes en exhortant les uns et les autres à la concorde et à la paix.

D'autre part, la nouvelle politique de Henri III donnait plus de force à la Ligue[1]. Elle fondait en un bloc tout le parti catholique. Plusieurs villes, d'abord indécises, se déclarèrent pour la Ligue. Le populaire couvrait Henri III et les Huguenots des mêmes imprécations. Les prédicateurs prêchaient ouvertement la révolte[2].

1. Ch. Lenient a donné la psychologie de la Ligue : « Mouvement populaire à l'origine, intrigue de famille, œuvre ténébreuse de la politique étrangère, la Ligue est bien l'hydre aux cent têtes, le monstre fantastique et bariolé que nous représentent les gravures du temps... L'absolutisme s'alliant à la démagogie, l'orthodoxie religieuse à l'hérésie politique, le sentiment de l'indépendance nationale à la domination étrangère, les disciples de Loyola, ces héros de l'obéissance et de l'humilité, prêchant la révolte et sanctifiant le poignard de Brutus, n'y avait-il pas là de quoi désespérer *Antiphysis* elle-même !... Des convictions furieuses, des haines implacables, des ambitions effrénées, des folies et des corruptions éhontées, des crimes transformés en actes de vertu et de sainteté, toutes les aberrations de la foi, de la raison et de la passion venant se joindre aux maux de la guerre, de la famine et de la peste, telles sont les inspirations où iront puiser les prédicateurs et les publicistes de la Sainte-Union. Dans cet intervalle de trente ans, le sermon et le pamphlet accumulent toutes les licences et toutes les folies », *l. c.*, p. 371. Il n'est pas étonnant qu'en face de la Ligue les publicistes huguenots aient riposté parfois à l'aide de livres et de gravures dont nous donnons ici quelques échantillons. L'horreur et le dégoût de l'écrivain trouvent des interprètes dans les dessinateurs. (Cf. les caricatures hors textes).

2. « Les prédicateurs forment l'avant-garde, ou pour mieux dire, ils sont l'âme de la Ligue. Par eux, la duchesse de Montpensier peut se flatter d'être plus puissante que Guise et Mayenne avec tous leurs soldats : par eux elle chasse Henri III de sa capitale avant de le tuer, et tient, durant cinq ans, Henri de Navarre écarté d'un trône où l'appelaient sa naissance, son génie, ses victoires. Eux-mêmes s'intitulent *l'Église militante*, et jamais nom ne fut mieux justifié. Le chef de la bande est le fameux Boucher, curé de Saint-Benoît. Avec son visage borgne et couperosé qu'empourprent le sang et la colère, Boucher

Les deux Henri comprirent qu'il leur fallait frapper un grand coup : il fallait avoir Paris. Ils mirent le siège devant la capitale qui était toute aux Ligueurs. Mais le crime appelle le crime. C'est devant Paris, à Saint-Cloud que Henri III fut frappé, le 1er août 1589, par le poignard d'un moine fanatique, Jacques Clément : « *Oh ! le vilain moine*, s'écria le roi touché à mort, *il m'a tué*[1] ! »

Ainsi finissait par un crime une race royale qui en avait tant commis.

apparaît comme le type malfaisant de la Ligue, le démon de la tempête. Hargneux molosse de sacristie, injurieux comme Thersite, véhément comme Gracchus, excité par la haine et les doublons du roi d'Espagne, il aboie et tousse du matin au soir, hurlant la guerre civile du haut de la chaire, versant des flots d'encre et d'injures en interminables libelles... » Il a des émules en Guillaume Rose, évêque de Senlis, en Lincestre, en Pighenat, en Génébrard, Porthaise, Christin, Feu-Ardent « vrai tison de révolte » en Panigarole, Frère Bernard dit le Petit Feuillant, dans le P. Commolet « jésuite criard et tempétueux » en Cueilly, Aubry... Grâce à eux, l'Église est « transformée en club, la chaire en tribune, les ministres de l'Évangile en démagogues et en spadassins... » En face d'eux, *la Satire Ménippée* sera la réaction du bon sens français. Cf. Lenient, *l. c.*, le chapitre vii.

1. Cf. *Satire Ménippée*, III, p. 314; *Mémoires de la Ligue*, 587.

HENRI IV, à 4 ans
(gravure d'après Clouet)

CHAPITRE VII

HENRI IV ET L'ÉDIT DE NANTES

Henri de Navarre, roi de France. — Premières oppositions. — Agrippa d'Aubigné réconforte le roi. — Première campagne. — Victoires d'Arques, d'Ivry. — Siège de Paris. — Années d'épreuves. — Henri IV entre dans Paris. — Son abjuration (25 juillet 1593). — Émotion et inquiétude des huguenots. — Ils s'organisent. — Ils obtiennent l'Édit de Nantes. — Hommage aux hommes de la résistance huguenote et aux ouvriers de la tolérance religieuse.

Quand Henri III, mourant du poignard de Jacques Clément, vit arriver le roi de Navarre, il lui tendit la main en disant : « Mon frère, vous voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité ; il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent autant. » Henri III déclara le roi de Navarre son légitime successeur et invita les seigneurs présents à le reconnaître.

Mais cette royauté était encore bien précaire. Pour l'instant, comme on l'a dit, son sceptre était une épée et « son Louvre une tente ».

Henri se heurta d'abord aux cyniques mignons du feu roi. Pendant que dans la chambre mortuaire les capucins lisaient leurs liturgies et qu'on tenait le menton du roi mort, Henri IV pouvait entendre les chuchotements des seigneurs catholiques. Il voyait des mains se serrer, il entendait dire : « Plutôt souffrir mille morts. »

Mis en demeure d'abjurer par les compagnons du dernier Valois et par d'O, leur porte-parole, Henri consulta La Force et d'Aubigné. « Sire, lui dit ce dernier, vous avez plus besoin de conseils que de consolations... Vous êtes entouré de gens qui grondent et qui craignent et couvrent leurs craintes de prétextes généraux.... Je les viens d'ouïr ; ils menacent que, si vous ne changez de religion, ils change-

ront de parti, en feront un à part pour venger la mort du roi ; comment oseront-ils cela sans vous, puisqu'ils ne l'osent avec vous ?... Quand votre conscience ne vous dicterait point la réponse qu'il leur faut, respectez les pensées des têtes qui ont gardé la vôtre jusqu'ici ; appuiez-vous, après Dieu, sur ces épaules fermes, et non sur ces roseaux tremblants à tous vents ; gardez cette partie saine à vous; et dedans le reste, perdez ce qui ne se peut conserver, et triez aujourd'hui les catholiques moins attachés au pape qu'à leur roi, car les autres feront plus de mal proches qu'éloignés. » Il terminait en montrant au roi deux cents gentilshommes tout prêts à le suivre et à faire sauter par les fenêtres ceux qui feraient grise mine. Henri IV refusa fièrement d'abjurer le couteau sur la gorge. Là-dessus un gentilhomme catholique, Givry, s'écria : « Ma foi, Sire, vous êtes le roi des braves ; lâche et poltron qui ne vous suit ! » Henri, ainsi encouragé, intimida quelques récalcitrants, congédia les plus suspects et se mit à sa besogne de roi.

Elle n'était pas facile. Avec son armée réduite, Henri ne pouvait tenir sous Paris. Il gagna la Normandie et commença une première campagne, qui est regardée comme un chef-d'œuvre de science et de tactique militaires.

Les adversaires du nouveau roi s'étaient lourdement trompés à son égard. Mayenne, chef militaire de la Ligue, le laissa partir plus par mépris que par crainte. A Paris, on avait déjà loué des places pour voir rentrer dans la capitale le roi de Navarre vaincu et captif.

Il lui restait 10.500 soldats. C'était assez pour combattre, dans un temps où l'on n'avait pas les moyens de ravitailler une armée nombreuse. Le 28 août, Henri était devant Dieppe. Le gouverneur vint le recevoir et lui ouvrir la place. Et comme on voulait le féliciter, il coupa court : « Mes enfants, point de cérémonies ; je ne veux que vos amitiés, bon pain, bon vin et bon visage d'hôte. »

Bientôt rejoint par Mayenne, Henri eut à subir pendant vingt-trois jours des attaques répétées qui se terminèrent par la victoire d'Arques. Ce qui fait alors le charme et la force d'Henri, c'est le sentiment de son bon droit, de la justice de sa cause. Ainsi, au matin de la bataille, il fait prisonnier un officier ennemi sur lequel on trouve le plan de Mayenne. Il le traite avec bonté et, celui-ci, flatté, lui confie sympathiquement que sa position lui paraît critique, vu l'infériorité de ses forces. — « Vous ne les voyez pas toutes M. de Belin, s'écrie le roi, car vous

ne voyez pas derrière mes troupes Dieu et le bon droit qui m'assistent et me décuplent. »

Fort de ce droit, Henri montre une indomptable énergie. L'ennemi est beaucoup plus nombreux. Il a recours à la trahison. Rien n'y fait. Par quelques traits heureux, le roi a électrisé tout le monde, et, quand il juge que l'heure décisive est arrivée, il se décide à faire donner ses fidèles huguenots. Ceux-ci ne sont pas de ces pilleurs d'églises ou de maisons auxquels il avait bien fallu — trop souvent — avoir recours. Ce sont des croyants qui luttent pour une idée. Henri se tourne vers le ministre d'Amours : « Monsieur, dit-il, entonnez le psaume. » Et l'armée chante l'appel sublime au Dieu des justes causes :

Que Dieu se montre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place ;
Le camp des ennemis épars
Et ses haineux de toutes parts
Fuire devant sa face.

Dieu les fera tous s'enfuir
Ainsi qu'on voit s'évanouir
Un amas de fumée.
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi des méchants devant Dieu
La force est consumée.

En effet, les huguenots, Châtillon, le fils de Coligny, à leur tête, enfoncent le centre des ligueurs, et Mayenne décampe piteusement, le 26 octobre 1589. Henri le suit. Il le devance sous les murs de Paris. Il prend cinq faubourgs, et il aurait pris la ville elle-même s'il avait été bien servi. La négligence d'un lieutenant qui oublia de faire sauter un pont permit à Mayenne d'arriver à temps pour sauver la capitale.

Henri IV retourne alors en Normandie, et, après une campagne de six mois, il avait établi son autorité sur huit provinces contiguës du Nord et du Centre du royaume. Il était reconnu par les neuf dixièmes des membres du clergé, par cent évêques sur cent dix-huit.

A l'extérieur, les Suisses avaient renouvelé leur alliance avec lui, Venise l'avait reconnu. L'Angleterre, l'Écosse, les Pays-Bas le soutenaient de leurs sympathies et de leurs subsides.

La Ligue n'avait pas désarmé sans doute. Mais elle est battue à Ivry, dans une bataille où Henri montre encore toutes ses qualités militaires et politiques. Il avait donné un mot d'ordre habile : « Tue l'étranger et sauve le Français. » La

bataille d'Ivry coûta cher à l'armée de la Ligue : quatre mille tués ou blessés, six mille prisonniers, son artillerie, ses bagages, son trésor.

Cette victoire cependant ne changeait pas beaucoup le fond des choses. Avec une armée trop faible pour attaquer Paris, Henri s'était décidé à l'affamer par le blocus. Bientôt, la famine y fut horrible. Généreux et habile à la fois, Henri, qui disait ne pas vouloir régner sur des morts, laissait passer des vivres aux Parisiens. Il laissa sortir aussi les bouches inutiles. Ces mesures prolongèrent la résistance et, de la fin de 1590 à 1593, Henri IV passa les plus rudes années de sa vie.

Parmi les moyens de sortir de ces difficultés, il en est un que le roi apercevait depuis longtemps, c'était la conversion. Beaucoup[1] l'y poussaient, et Gabrielle d'Estrées la première. Dès le 26 avril 1593, il y était décidé. Mais il fallait sauver les apparences. Résolu à ce geste politique, Henri ne voulut point de conférences contradictoires entre le clergé catholique et les ministres. Il accepta l'idée de se faire instruire, dans des conférences qui s'ouvrirent le 23 juillet à Saint-Denis, en l'absence de tout représentant de l'église protestante. Il avait assisté pour la dernière fois au prêche le 18. Si sa décision n'avait pas été déjà prise, il aurait été mal armé pour répondre au clergé catholique. Comme le remarquent très bien MM. Haag, dans les rapides alternatives de dangers et de débauches au milieu desquels sa vie s'était écoulée depuis la Saint-Barthélemy, Henri n'avait guère eu le temps *d'étudier* sa religion, de se pénétrer de ses dogmes et de ses préceptes. Chez lui, le sentiment religieux était profond ; mais, comme il n'avait point été cultivé, il était resté vague, obscur, il dormait, pour ainsi dire, au fond de son cœur. Dans les situations ordinaires de la vie, Henri se montrait indifférent, sceptique même... mais, à l'approche du danger, dans les circonstances graves, sa dévotion se réveillait et se manifestait, non par un sérieux retour sur lui-même, mais par des pratiques extérieures. « Il savoit, lit-on dans Benoît[2], plusieurs passages des Pseaumes et des autres livres de l'Écriture, qu'il appliquoit assez bien, principalement quand il s'agissoit de se consoler après quelque revers ou de recourir à Dieu dans les incertitudes de l'avenir, et il s'acquittoit assez bien de ses dévo-

1. Voir sa lettre au duc de Toscane à cette date. *Fr. prot.*, t. V, p. 476.
2. *Hist. de l'Édit de Nantes.*

tions ordinaires et des prières avant le combat ou des actions de grâces après la victoire. Aussi, à ce que rapporte le véridique L'Étoile, parlant d'après un témoin oculaire, opposa-t-il aux arguments des docteurs catholiques des passages de l'Écriture avec tant d'à-propos, « qu'ils en demeurèrent estonnés et empeschés de donner solutions valables à ses questions. »

Cependant, comme sa résolution était prise, il cessa bientôt cette escarmouche théologique, en disant : « Vous ne me satisfaites pas comme je le désirois et me l'estois promis par vostre instruction. Voici, je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Je vous prie, prenés-y garde : car là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort, et de cela je vous le jure et proteste. » « Et ce disant, ajoute L'Étoile, les larmes lui sortirent des yeux. » Le même jour, Henri écrivit à Gabrielle : « Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux. » Le lendemain matin, après avoir lu la formule d'abjuration qu'on avait préparée, il manda auprès de lui le Premier Président du Parlement de Paris et celui de Rouen, et, la leur présentant, il se plaignit vivement de la violence qu'on prétendait faire à sa conscience, en l'astreignant « à des sermens estranges et à signer et croire des badineries qu'il s'asseuroit que la plupart d'eux ne croioient pas : comme mesmes du Purgatoire ». « Dites-leur, ajoute-t-il en colère, que j'en ai assés fait; que s'ils passent oultre, il en pourra advenir pis. » Le clergé, tremblant de perdre les fruits de l'apostasie du roi, s'empressa d'adoucir la formule d'abjuration. « On en retrancha tout ce qui n'était point essentiellement la foi, lit-on dans Mézeray ; et néanmoins on l'envoya telle qu'elle avait été dressée au pape, afin de mieux persuader Sa Sainteté de l'entière conversion de ce prince. » Dans celle que le roi signa, nous lisons : « Je confesse qu'il y a un purgatoire où les âmes détenues peuvent être soulagées des suffrages et bienfaits des fidèles. » Et il venait de déclarer le contraire ! Ainsi, dès son entrée dans l'Église romaine, sa conduite et celle de ses nouveaux guides spirituels sont entachées d'hypocrisie et de mensonge.

Le dimanche matin, avant de se rendre à l'église, Henri prit congé de son ministre La Faye qu'il embrassa en pleurant et qu'il exhorta à prier pour lui, en lui jurant qu'il ne souffrirait jamais qu'on fît violence à la religion réformée.

L'abjuration eut lieu le 25 juillet, dans l'église abbatiale de Saint-Denis... Cette comédie jouée, on entendit dire à un évêque qui avait toujours suivi le parti

du roi : « Je suis catholique de vie et de profession et très fidèle subjet et serviteur du roy : vivrai et mourrai tel. Mais j'eusse trouvé bien aussi bon et meilleur que le roi fust demeuré en sa religion que la changer comme il a fait : car en matière de conscience, il y a un Dieu là-haut qui nous juge; le respect duquel seul doit forcer les consciences des rois, non le respect des roïaumes et couronnes, et les forces des hommes. Je n'en attends que malheur. »

Tels durent être les sentiments de tous les gens vraiment religieux, à quelque communion qu'ils appartinssent.

« Au point de vue de la morale, il est, en effet, impossible de justifier l'abjuration de Henri IV; le chrétien pieux dira qu'il a péché contre le Saint-Esprit; l'honnête homme de toute religion, qu'il a menti à sa conscience. Abandonner une opinion, même religieuse, pour une autre que l'on a reconnue meilleure, c'est non seulement un droit pour l'être raisonnable et libre, mais c'est un devoir, de l'accomplissement duquel aucune considération humaine ne peut le dispenser... L'homme doit chercher avec un zèle infatigable la lumière qui est la vie de son âme; il doit la chercher avec sincérité et bonne foi, et dès qu'il croit avoir trouvé la vérité, il doit la professer hautement... Or, à moins de nier l'évidence, qui oserait affirmer que Henri IV a cherché la vérité de bonne foi? Qui oserait prétendre que sa conversion a été le résultat d'une conviction ferme et entière[1]? L'évêque Péréfixe lui-même, qui ne rougit pourtant pas de faire intervenir l'Esprit-Saint dans l'acte impie de Saint-Denis, est forcé d'avouer que Henri ne céda pas uniquement à l'impulsion de la grâce, mais qu'il obéit aussi à des motifs humains, c'est-à-dire d'intérêt ou d'ambition. Henri IV est donc condamné au tribunal de la conscience. Ses apologistes même l'ont si bien senti que, ne pouvant l'absoudre au point de vue de la morale, ils ont essayé de l'excuser par la raison d'État; ils ont fait valoir « l'immensité des résultats politiques » de son apostasie; mais, aux yeux de l'homme religieux comme du philosophe, ce qui est mal en soi ne saurait se justifier par la fin qu'on se propose. Et d'ailleurs, est-il bien prouvé qu'abjurer était pour Henri IV le seul moyen de terminer la guerre civile? Les sectateurs de la doctrine commode du fatalisme en histoire, les docteurs des faits accomplis, tran-

1. D'après Richelieu, Henri avait confessé à la reine qu'*au commencement*, il n'embrassa *qu'en apparence* la vérité de la religion *pour s'assurer en effet sa couronne*.

chent sans hésiter la question d'une manière affirmative. Pour nous, qui avons vu tant d'actes politiques proclamés nécessaires après coup, et par cette seule raison qu'on avait osé les accomplir à tout prix, nous croyons que, même à l'égard de la raison d'État, le problème est encore à résoudre [1]. »

Nous avons tenu à reproduire en entier ce jugement si ferme et si motivé des frères Haag. Théodore de Bèze, sous le coup de la nouvelle, s'était écrié que le roi s'était converti « à la religion de Machiavel ». Les Huguenots ont toujours reproché à Henri cette faiblesse de conscience qui leur paraissait un acte d'ingratitude, une erreur politique et une infidélité religieuse.

La faute politique est réelle; car, en abjurant, Henri rendait la conscience de sa force à un parti qui n'abdique jamais. Il ne réussit d'ailleurs à gagner que les catholiques déjà ralliés à un roi huguenot. Les autres n'eurent jamais une absolue confiance et, de 1594 à 1610, les tentatives d'assassinat pour cause de haine religieuse ne s'arrêtèrent jamais. Il y en eut beaucoup plus qu'on ne le croit d'ordinaire. Les Jésuites se montrèrent particulièrement ardents contre un roi qui leur jouait le mauvais tour de se dire catholique.

D'autre part, sans vouloir excuser une faiblesse qui paraît certaine, il faut essayer de comprendre un homme qui avait des vulgarités sans être vulgaire, et de grandes qualités à côté de très visibles défauts. Son père avait voulu faire de lui un vrai Béarnais, résistant, solide, ne craignant ni mont, ni plaine, ni coupe, ni gobelet. Henri tenait de lui ses défauts. Jeanne d'Albret avait voulu faire de son fils un homme, une conscience. Les premières années du futur roi de France se passèrent dans un château isolé, au milieu des rochers d'un pays âpre et rude. La vie y était simple et austère. Jeanne d'Albret voulait ôter à son fils « tous les blandissements et allèchements de volupté qui amollissent les plus fiers courages ». Dans ce cadre d'une simplicité antique, Henri lit Plutarque, et devant un trait admirable, il pleure parfois d'admiration et d'attendrissement. Mais l'admirable mère veut plus encore. Elle veut qu'il soit « ennemi de toute feintise », qu'il soit « véritable en sa parole ». Et, pour cela, il faut qu'il soit pieux. « Tenez la main, écrit-elle à ses précepteurs, qu'il persiste en la piété. »

1. *Fr. pr.*, t. V, p. 478,

Mais le jeu de la vie amène le prince, jeune encore, à la cour des Valois. Il y voit les spectacles les plus déprimants, le choc des ambitions et des convoitises. Les dangers courus lui apprennent la dissimulation. Gendre de Catherine, il en subit l'influence[1]. Il lui faut contrefaire le catholique, alors qu'il est encore huguenot et, pour désarmer les soupçons, suivre les jeunes princes, ses cousins, dans d'abominables jeux. Comment sa conscience n'en aurait-elle pas souffert ?

Qu'il y ait une part de « feintise » dans sa conversion, cela paraît évident. Devant sa mère et les Huguenots rassemblés, il avait juré « sur son âme, honneur et vie de n'abandonner jamais la Cause ». Et cependant, devant le corps d'Henri III, il promet déjà, non d'abjurer, mais de se faire instruire.

En 1593, il fait demander aux Réformés des jeûnes et des prières pour lui. Il dit aux pasteurs réunis à Saumur : « Si l'on vous dit que je me suis détraqué de la religion, n'en croyez rien. J'y mourrai. » Et, trois mois après, il faisait à Saint-Denis « le saut périlleux ».

Le 18 juillet 1593, à Mantes, près du château de Rosny, Henri IV assiste au dernier prêche huguenot. Le matin même de l'abjuration, à Saint-Denis, avant de se lever, le roi parle familièrement au ministre Antoine de la Faye, il le prend par le cou, l'embrasse par deux fois... Feintise ! Le roi cède à des craintes personnelles[2], à une nécessité politique, à son immense désir de voir la paix se rétablir. On imagine difficilement, à distance, les dangers qu'il courait : les attentats se produisaient par séries, les prédicateurs le dénonçaient sans cesse à la haine de leurs auditeurs. On les punissait, on en pendait, on donnait aux autres « le billet » de départ, mais les couvents étaient pleins d'irréconciliables. Henri crut, par sa conversion, les désarmer. Il se trompait. Mais il serait cruel de lui refuser les circonstances atténuantes. Il lui fallait être catholique, c'était sa conviction. Et puis, comme malgré tout, il a de la noblesse dans l'âme, il désire être sincèrement ce

1. Jeanne d'Albret le craignait. En 1572, elle écrit : « Le roi et la reine-mère désirent que mon fils reste à la Cour après le mariage et ils ne veulent pas lui permettre l'exercice de sa religion afin d'en faire un athée... » A lui-même, elle dit : « Mettez-vous en garde contre tous les allèchements pour vous débaucher en votre vie et votre religion. *C'est leur but, ils ne le cèlent pas.* » Elle voyait juste.

2. C'est la crainte trop bien fondée d'être assassiné qui le décida à l'abjuration, c'est cette crainte qui lui fit commettre bien d'autres fautes, celle, entre autres, de rappeler les Jésuites après les avoir chassés « quoiqu'il fût bien convaincu de leurs attentats contre sa vie ».

qu'il a fallu qu'il soit, et, quand, plus tard, il dira : « je suis catholique », il ne ment plus [1].

Henri IV était à Saint-Denis, devant Paris, quand il faisait cette abjuration fameuse pour le motif avoué : « Paris vaut bien une messe. »

Il crut l'abjuration nécessaire à la réussite de ses projets. Peut-être là encore s'est-il trompé [2]. Car, précisément, à Paris, la Ligue était à bout de forces. On voit dans le *Journal* de L'Étoile de quels éléments troubles elle se composait [3].

Les Parisiens raisonnables s'étaient tus, par force, pendant l'orage de fanatisme déchaîné par des prédicateurs qui semblaient parfois hors de sens. Ils avaient vu des processions étonnantes où paradaient des docteurs en morions et des moines armés d'arquebuses. Ils avaient vu les scandales se mêler aux superstitions [4]. Ils

1. Cf. E. Staehelin, *Der Uebertritt Kœnigs Heinrichs des Vierten von Frankreich zur r. cath. Kirche*, Bâle, 1856; F. Gœrung, *Essai historique sur l'abjuration d'Henri IV*, th. de la Fac. de th. prot. de Paris, 1901.

2. Par un décret du 7 mai 1590, la Sorbonne prescrivait à tout catholique de s'opposer en conscience à ce que Henri de Bourbon, fauteur d'hérésie, parvienne au gouvernement du royaume, *quand même il serait absous par le Pape*. L'abjuration, en effet, ne convertit pas les chefs de la Ligue, ne modéra pas l'éloquence des prédicateurs et ne livra point Paris à Henri IV.

3. D'après les auteurs de la *Satire Ménippée*, il y a trois sortes de ligueurs : « les ligueurs *zélés* qui voulaient ruiner à feu et à sang les politiques aussi bien que les huguenots; les ligueurs *espagnols* qui désiraient transmettre la couronne au roi d'Espagne ou à l'Infante, sa fille, et une dernière sorte qui demandait l'extirpation de la nouvelle religion, mais non la ruine ou la mutation de l'État. » Cf. *Satire Ménippée*, Ratisbonne, 1696, p. 290.

4. « Du milieu de ce cloaque de corruption s'élèvent quelques actions dignes d'éloges; elles sont particulières, très rares, et n'opposent à la règle générale que de faibles exceptions. Je vais rapporter celles qui sont dignes de remarque.

Au mois de mars 1589, on découvrit dans Paris un ministre protestant appelé Damours : il fut conduit prisonnier à la Bastille. Il aurait, suivant l'usage, été brûlé vif; mais Bussi-Leclerc, ce fameux et redoutable ligueur, loin de le faire tourmenter, eut pour lui beaucoup d'égards. « Il disoit, en jurant Dieu comme un bon catholique, que Damours, tout huguenot qu'il étoit, valoit mieux que tous ces politiques de présidents et conseillers qui n'étoient que des hypocrites, et fit si bien que le ministre sortit. » (*Journal de Henri IV*, t. II, p. 186.)

Au mois de juin 1589, deux honnêtes dames de Paris, toutes deux protestantes, qui, depuis les barricades, s'étaient toujours cachées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, furent enfin découvertes par le peuple, qui, suivant L'Estoile, sans autre figure ni forme de procès, les voulait saccager et traîner à la rivière : « Pour être mieux autorisé dans cette exécution violente, le peuple les traîna dans la maison du curé Wincestre, un des docteurs tirant gage de Mme de Montpensier, et des plus séditieux et fendants prédicateurs de Paris, qui ne prêchoit que le sang et le meurtre, principalement contre tels gens... Toutefois, comme si de loup, en un instant, cet homme fût transformé en agneau, et, devenu tout autre homme, elles trouvèrent en lui tant de douceur et d'humanité qu'après avoir conféré amiablement avec elles, remontré et disputé sur les points de leur religion, les ayant trouvées fermes et résolues d'y persister, et même ayant trouvé à une desdites dames une méditation de Théodore de Bèze sur le psaume 80, après la lui avoir rendue, non seulement les conduisit lui-même à un lieu de sûreté, les tirant des mains

avaient souffert de la tyrannie d'une démocratie souillée de crimes. L'insolence des Espagnols les avait irrités et leur mépris déjà se trahissait, dans l'ombre, dans un pamphlet trop méprisé par Brunetière, la *Satire Ménippée* de Pithou, de Rapin.

Battus devant l'opinion, les Ligueurs recouraient aux violences, à l'assassinat. Bien que puissants encore et trop puissants, ils sentaient Paris se détacher d'eux — si bien que, le 22 mars 1594, Henri, presque sans coup férir, entrait pacifiquement dans Paris dont les portes lui étaient ouvertes par Brissac, gouverneur de la ville, traître à ses serments.

En fait, Brissac, ancien ligueur, avait été acheté. Henri lui avait garanti 200.000 écus une fois payés, 20.000 livres de pension, le bâton de maréchal, le gouvernement de Mantes et de Corbeil. Le roi accordait d'autre part amnistie entière à Paris, *interdiction du culte protestant dans un rayon de dix lieues*, libre sortie pour le légat, les ambassadeurs d'Espagne et la garnison espagnole... Les soumissions, les achats de conscience vont ensuite leur train... Le 16 novembre, le duc de Lorraine abandonne la coalition contre la France et fait sa soumission contre le versement de 2.766.826 livres. « Il faut citer ces chiffres, cyniquement exacts, pour apprécier l'esprit de ces temps et la conscience de ces grands seigneurs qui avaient tant combattu pour la gloire du catholicisme. En détail comme en somme, le roi en sut bien le prix, et ce ne furent pas trente millions qui suffirent à racheter pièce à pièce les lambeaux sacrés de la mère-patrie. « Ventre-saint-gris, disait-il, mon royaume, on ne me l'a pas rendu, à moi, on me l'a vendu[1] ! »

On voit, en effet, que Paris et le royaume de France ont coûté cher à Henri IV, à sa conscience et à sa bourse.

On peut deviner la douleur et l'émoi des huguenots qui avaient lutté et souffert

de cette populace enragée, à laquelle il fit accroire qu'elles étoient toutes réduites et converties à retourner à la messe, encore qu'elles n'eussent rien promis, mais aussi leur donna le moyen d'évader et sortir de la ville, et leur aida en ce qu'il put, Dieu les retirant du gouffre de la mort par les mains de cet homme, leur capital ennemi et se servant de lui en cette œuvre pour les conserver et mettre en liberté. »

De tels exemples sont trop rares alors pour qu'on ne les relève pas avec soin. Cf. Dulaure, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 305-307; *Journal de Henri IV*, t. II, p. 195-196.

1. Bordier et Charton, *Hist. de France*, t. II, p. 107.

pour un roi qui les abandonnait. Ils constatent que « la conversion » du roi n'a d'ailleurs pas désarmé les fanatiques. Ainsi, le 27 décembre 1594, le roi, revenant d'Amiens, était entré à l'hôtel du Bouchage, près du Louvre, chez Mme de Liancourt[1] (Gabrielle d'Estrées) où un jeune homme de 18 ans, Jean Châtel, élève des Jésuites, l'avait frappé d'un coup de couteau. C'était au moment précis où le roi se baissait pour embrasser les chevaliers de Ragny et de Montigny, inclinés devant lui. Le coup destiné à la gorge dévia et porta sur la face, à la lèvre, et coupa une dent. « L'instruction démontra que le criminel n'avait été excité que par la dépravation de ses idées religieuses. Se tenant pour condamné par ses vices à la damnation éternelle, il avait cru se racheter en assassinant un roi « qui n'était pas approuvé du pape » et qu'il avait entendu tant de fois maudire autour de lui[2]. »

Quelques temps après, Henri montrait sa lèvre percée à un compagnon des mauvais jours, Agrippa d'Aubigné, qui ne décolérait plus depuis la prétendue conversion. « Sire, lui dit le hardi personnage, vous n'avez encore renié Dieu que des lèvres et il vous a percé la lèvre ; quand vous le renierez du cœur, il vous percera le cœur. » Mot terrible et magnifique, mot d'épopée qui évoque déjà le crime de 1610.

Agrippa d'Aubigné traduisait ainsi les sentiments des huguenots, émus de voir le roi payer si cher les anciens ligueurs en laissant dans le besoin ses vieux compagnons d'armes et le fils même de Coligny. Le roi est tout entier à ses tractations avec les catholiques[3]. Il a un confesseur jésuite, le P. Cotton. Il n'entend plus

1. Cet hôtel Du Bouchage, acheté plus tard par les Oratoriens, se trouvait sur l'emplacement de l'annexe du Louvre contiguë à l'église de l'Oratoire du Louvre.

2. Bordier et Charton, *Hist. de France*, t. II, p. 107. « Un mois s'était à peine écoulé depuis l'abjuration de Henri IV, qu'il se forma un complot entre les moines et les prêtres pour assassiner ce roi. Un nommé Barrière fut dépêché de Lyon pour commettre ce crime. Un jacobin, Séraphin Bianchi, le P. Varade, recteur des Jésuites à Paris, Christophe Aubin, curé de Saint-André-des-Ars, son vicaire, et plusieurs autres, devinrent ses complices. Barrière fut, le 27 août 1593, arrêté dans la ville de Melun où le roi séjournait. On trouva sur lui un couteau d'un pied de longueur, tranchant des deux côtés. Il fut condamné, et subit à Melun un supplice cruel. » (Dulaure, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 173.) D'où cette réflexion tardive d'Henri IV à Sully : « N'est-ce pas une chose estrange de la malignité du cœur des hommes, que d'en voir qui font profession d'estre religieux, auxquels je ne fis jamais de mal, ni n'en ai volonté, qui attentent journellement contre ma vie. L'on m'avoit tant de fois dit que, me faisant catholique, toutes ces mauvaises volontés cesseroient, et que M. du Maine et ses parents n'attendoient que cela pour me reconnoistre; mais je commence à voir qu'il y a dans le cœur plus d'ambition et d'avarice que de religion et de justice. » (*Œconomies royales*, t. I, ch. xli.)

3. Rappelons-en quelques-unes. Louis de l'Hôpital, seigneur de Vitry, vend au roi la ville de Meaux

rien, dira d'Aubigné, « le *coton* lui bouche l'oreille » ! Les protestants sentent donc le besoin de resserrer leurs liens. Ils sont gênés par l'édit de 1577. A Paris même, ils ne peuvent se réunir que chez Madame, sœur du roi. Il est vrai que là, au Louvre, ils se trouvent jusqu'à 1.500 dans la salle qui est aujourd'hui celle des Cariatides ; mais qu'est cela à côté des réunions de 1562 ? « A douze lieues à la ronde, ils ne peuvent se réunir dans les environs de Paris, et il y a des huguenots disséminés dans toute cette région qui restent sans culte, sans « consolation[1] ».

Pour y pourvoir, les assemblées des huguenots siègent en permanence, de 1594 à 1598.

En 1594, l'assemblée de Sainte-Foy rétablit un règlement politique. Les huguenots sentent, et après tout, avec raison, qu'avec un roi aussi fin, qui élude sans cesse leurs demandes, qui leur paraît si visiblement inspiré par la politique de l'intérêt, il est nécessaire de rétablir leurs forces et de constituer pour lui une menace réelle.

Faute de mieux, ils demandent au moins le rétablissement de l'édit de janvier : « Mais nous sommes en février », réplique le Béarnais.

Tant et si bien que l'assemblée de Loudun refuse de se séparer, et qu'en 1596 une nouvelle guerre civile paraît sur le point d'éclater.

Le roi passait par de durs moments. Il avait bien repris la politique de Coligny, la lutte contre l'Espagne. Mais la prise d'Amiens venait de l'inquiéter. Les

pour 20.000 écus et la charge de bailli de cette ville. Le sieur de Villeroy vend Pontoise contre 476.594 livres. Le sieur de Villars vend Rouen, le Havre et autres places de Normandie pour 3.477.800 livres, etc., etc. Tous ces ligueurs avaient juré de ne jamais reconnaître le Béarnais. Et c'est aux dépens de la nation qu'ils vendaient ainsi ce qui ne leur appartenait pas. Henri IV les appelait les *vendeurs*... (*Journal de Henri IV*, t. II, pp. 9 et 10.)

1. D'après les plaintes qu'ils présentèrent au roi et publièrent en 1597, voici comment les protestants étaient traités. A Montagnac, on défend de couvrir le local acheté pour célébrer le culte, et les protestants sont contraints de se réunir dans un local inachevé d'où on finit par les expulser. A Lourmarin, les troupes du duc de Guise ont changé le temple en étable. A Rochechouart, les troupes du château tirent deux coups de canon sur 1.500 réformés assemblés à l'Hôtel de Ville. La propre sœur du roi, Madame, est forcée de sortir de Rouen pour aller communier, le légat du pape ayant défendu que la Cène fût célébrée pour personne dans la ville même. De tous côtés les plaintes abondent, chants des psaumes interdits, Bibles enlevées et brûlées, enterrements troublés par des insultes, tombes profanées. Quelquefois, les protestants ont été obligés de porter les cercueils de leurs morts jusqu'à cinq lieues. Tels étaient les griefs dont les protestants demandaient le redressement à leur ancien « Protecteur ».

huguenots qu'il emmena le soutinrent mollement. Le roi sentit qu'il ne fallait pas pousser à bout des gens « qui n'avaient pas les genoux écorchés par la servitude », et les négociations pour l'établissement d'un régime de tolérance firent tout à coup quelques progrès.

Mais, avant de régler les affaires des huguenots, Henri voulut encore traiter avec le dernier des ligueurs, le duc de Mercœur[1] (2 mars 1598), faire avec l'Espagne la paix de Vervins (2 mai 1598). Après quoi, il se crut libre de signer, le 13 avril 1598, le fameux *Édit de Nantes*. L'original, revêtu du grand sceau de cire verte réservé aux édits perpétuels et irrévocables, fut déposé par les protestants dans les archives de La Rochelle.

L'ÉDIT DE NANTES

Cet édit fameux, par le désordre de sa rédaction, trahit les négociations pénibles dont il était le fruit. Il proclame d'abord l'amnistie pour le passé. Tous les sujets doivent « se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens ». La religion catholique est rétablie dans tous les endroits où son exercice avait été suspendu[2].

Les réformés, au contraire, n'obtiennent partout que la liberté de conscience individuelle. Ils peuvent exercer leur culte dans cinq conditions seulement : 1° dans les fiefs des seigneurs haut-justiciers ; 2° chez tous les seigneurs, pour eux, leur famille et trente personnes ; 3° dans les endroits où le culte était publiquement exercé en 1596 et 1597 ; 4° dans tous les endroits où le culte était autorisé par l'édit de 1577 ; 5° dans un second lieu par bailliage et aux faubourgs d'une ville.

1. Il accorde à Mercœur, en échange des villes qu'il tenait, 4.200.000 livres. Il signe en même temps le contrat de mariage de la fille de Mercœur avec le premier fils qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées, le duc de Vendôme, alors âgé de quatre ans. Deux ans auparavant, Henri avait obtenu la soumission de Mayenne en lui allouant une somme de 3.580.000 livres, plus de 13 millions d'aujourd'hui, écrivaient Bordier et Charton en 1872. (*L. c.*, p. 108.)

2. Une note du *Journal de Henri IV* en dit long sur les progrès insoupçonnés qu'avait faits la Réforme et sur les avantages que l'Église tirait, malgré tout, de l'Édit de Nantes : « On vit avec plaisir la messe rétablie en plus de 250 villes murées et en plus de 2.000 paroisses d'où elle avait été chassée depuis environ quinze ans. » (*Journal de l'Etoile*, II, p. 543.)

Le culte reste interdit partout ailleurs, nommément à la cour, à Paris, aux armées, sauf dans les quartiers des chefs protestants. Les réformés pourront avoir des temples et des cimetières.

Il est défendu d'enlever les enfants des protestants pour les faire catholiques. Les serments d'abjuration imposés par force sont annulés. Mais les protestants sont tenus de payer les dîmes ecclésiastiques et d'observer les lois catholiques en fait de mariages et de fêtes. Les livres protestants ne peuvent être imprimés et vendus qu'aux lieux où le culte est exercé régulièrement. Les protestants sont admis dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les charges. Une forme spéciale les dispense « de toute cérémonie contraire à leur religion ».

Pour établir ou garantir autant que possible une égale justice, les procès où les protestants seront en cause seront jugés, à Paris, dans la Chambre de l'Édit et, dans quatre autres parlements dans les *chambres mi-parties*, c'est-à-dire composées de juges catholiques et protestants. Leur nationalité est assurée aux enfants des protestants réfugiés à l'étranger ; les prisonniers et les *galériens pour la foi* seront libérés. Par contre, le roi interdit désormais les assemblées politiques des réformés. Ils garderont pendant huit années encore leurs places de sûreté. Tous les édits et actes antérieurs sont révoqués et l'ordre est donné à tous les magistrats de faire exécuter l'édit[1].

Il était temps pour la France que l'Édit de Nantes vînt amener la paix et la possibilité du relèvement.

« Les guerres civiles avaient fait périr 800.000 personnes. Neuf villes rasées, 250 villages réduits en cendres, 128.000 maisons détruites ; diminution effrayante de la population par le fer, le feu, les bûchers, les émigrations, les terres en friche ; manufactures arrêtées faute de capitaux, commerce extérieur anéanti, dettes énormes, tel était le bilan des pertes. La fatale politique de répression religieuse imposée au roi par une grande Église qui s'attribuait le droit de contraindre par la force les fidèles qui voulaient soit la réformer, soit se séparer d'elle, avait coûté cher à la patrie.

1. « Mais avec les villes, les parlements, les universités, les prêtres, il fallut, pour leur faire accepter cette charte de tolérance et de justice, que le roi parlât en maître. « Je couperai les racines de toutes ces factions ; je ferai accourcir tous ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de ville ; je sauterai bien sur des barricades. » Il tint bon et fit tout plier. (Bordier et Charton, *l. c.*, p. 110.)

Lorsque, en 1560, l'assemblée de Fontainebleau avait demandé que les huguenots pussent célébrer leur culte « selon les règles de leur piété », le cardinal de Lorraine s'était écrié : « Leur accorder des temples et des assemblées publiques, ce serait approuver leur culte, ce que le roi ne saurait faire sans encourir l'éternelle damnation. »

C'est à cette idée, c'est au chimérique espoir de rétablir l'unité religieuse depuis longtemps impossible, que furent sacrifiées des milliers de vies humaines. Depuis le premier bûcher de 1523, depuis les « feux » du roi Henri II, depuis Vassy, Sens, la Saint-Barthélemy jusqu'à la Ligue et à ses fureurs, tous les malheurs de la France viennent d'une erreur qu'il eût fallu laisser au moyen âge [1].

Par l'Édit de Nantes, le principe de la tolérance est posé. L'unité religieuse factice est rompue au profit de la liberté et la France a l'honneur d'avoir proclamé pour la première fois dans un acte officiel et public que les âmes sont libres de professer la religion qui leur paraît la meilleure. Ailleurs en Europe, dans les pays protestants, et même, en Pologne, il y avait des tolérances de fait, imposées par les mœurs, par une nouvelle conscience en formation; mais la route était encore obscurcie par le rêve et la recherche de l'unité en matière de foi. Deux cultes pouvaient coexister et existaient dans une même monarchie, c'était le fait. Avec l'Édit de Nantes, le droit est proclamé dans un acte public [2].

1. J. W. Thompson, qui nous a donné une très instructive histoire des guerres de religion, arrête son récit à la Paix de Monsieur (1577), car, dit-il, le conflit, de 1576 à 1598, n'était plus religieux, mais politique. Il rend l'Espagne et son or, et la Ligue, son instrument, responsables de la prolongation du conflit où il ne veut plus voir qu'une opposition d'intérêts politiques. La coupure nous paraît tout à fait arbitraire, car derrière l'Espagne et la Ligue, il y a toujours l'Église inspiratrice. Les conditions du combat, les hommes qui le mènent et les motifs qui les poussent peuvent changer, le fond est toujours le même. Le conflit, de 1576 à 1598, est mêlé de politique, c'est évident. Il en est toujours ainsi. Mais le motif religieux est toujours prédominant, et cela est si vrai, qu'avant l'Édit de Nantes, le pape pâlit de colère en apprenant la signature de l'édit de tolérance de 1577 ; et qu'après l'Édit de Nantes, apprenant que le roi a signé, Clément VIII s'écrie : « *Cela me crucifie* ». (Cf. *Lettres du cardinal d'Ossat*, 1627, I, 549; Thomson, *The Wars of religion in France*, p. 523.) D'après Clément VIII « la liberté de conscience à tout chacun est la pire chose du monde. » Jamais ni le pape, ni le clergé, n'ont accepté l'édit de Nantes. Il fut toujours considéré par eux comme une faveur provisoire qui serait révoquée tôt ou tard. (Cf. N. Weiss, *Bull.*, 1906, p. 373.)

2. « Les principes posés par l'Édit de Nantes ne furent en Allemagne appliqués que 50 ans plus tard, par la paix de Westphalie (1648). Les pays entièrement catholiques, comme l'Italie et l'Espagne, n'ont jamais connu avant le XIX^e^ siècle rien qui ressemble à la liberté de conscience. (Cf. *Troisième Centenaire de l'Édit de Nantes*, 1898, p. 119.)

Devant cette victoire, comment ne pas accorder une pensée reconnaissante à tous ceux qui l'avaient préparée par leur courage et leur fidélité ?

Prisonniers pour la foi, martyrs ou exilés, écrivains, publicistes, soldats, pasteurs et fidèles, héros obscurs disparus dans le fond des provinces, leurs vies et leurs sacrifices n'avaient pas été vains.

L'histoire de l'humanité serait la plus sinistre des comédies, si le moindre des citoyens ne pouvait se dire qu'il est une cellule du corps social et qu'une cellule saine accomplit dans le mystère une mission de sauvegarde.

Nous saluons donc, malgré les fautes individuelles ou collectives qu'ils ont pu commettre, les hommes de la résistance qui ont amené les jours de la liberté.

Cette résistance n'a été possible que parce que la Réforme, comme l'a constaté Michelet, avait refait en France des *caractères*.

Où s'étaient-ils formés, ces « caractères », ces hommes et ces femmes capables de résister jusqu'à la ruine et à la mort, pour affirmer leur programme de réforme religieuse, morale, politique et sociale ? A l'école de l'Évangile, sous le feu de la parole humaine rajeunie et comme toute trempée de la saveur évangélique. Nous avons des témoignages multiples de l'extraordinaire action exercée sur les âmes par cette prédication ardente, incisive, qui mettait l'accent sur les besoins du temps [1].

1. Rappelons ici le morceau savoureux dans lequel Palissy décrit les résultats obtenus par la prédication du pasteur Claude Boissière. « Déjà les jeux, danses, ballades, banquets et superfluités de coiffure et dorures avaient presque tous cessé ; il n'y avait plus guère de paroles scandaleuses ni de meurtres. Les procès commençaient grandement à diminuer. Car soudain que deux hommes de la religion étaient en procès, on trouvait moyen de les accorder... L'Église avait si bien profité que même les magistrats avaient policé plusieurs choses mauvaises qui dépendaient de leur autorité. Il était défendu aux hôteliers de tenir jeux, ni de donner à boire et à manger aux gens domiciliés, afin que les hommes débauchés se retirassent en leurs familles. Vous eussiez vu en ces jours-là, les dimanches, les compagnons de métier se promener dans les prairies, bocages et autres lieux plaisants, chantant par troupes psaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant les uns les autres. Vous eussiez vu aussi les filles et vierges assises par troupes aux jardins et autres lieux qui se délectaient à chanter toutes choses saintes. » Les enfants étaient si bien enseignés qu'ils montraient « une *constance virile* »... Tout le morceau est à lire dans la *Recepte véritable*. (Cf. Bernard Palissy, *thèse de L. Palaysi*, Paris, 1899.) Même spectacle à Troyes, en 1562, par exemple. Nicolas Pithou, le frère du Varron de la France, en fait ce tableau : « Il se voyait en la jeunesse, touchée par la prédication de la parole de Dieu qui, auparavant, était si dépravée, un changement si subit et étrange que les catholiques mêmes en demeuraient tout étonnés. Car tels qui se laissaient aller à leurs voluptés... et s'étaient plongés en gourmandise, ivrognerie et jeux défendus... depuis qu'ils étaient entrés en l'Église quittaient leur vie passée et la détestaient, se rangeant et soumettant allégrement à la discipline ecclésiastique. » Cf. *Histoire ecclésiastique de l'Église réformée de Troyes...*, par Nicolas

Le chant des psaumes ravissait aussi à Strasbourg, dès 1524, le futur évêque Gérard Roussel. Plus tard, ces psaumes qu'on avait entendus maintes fois sortir des bouches expirantes des martyrs produisaient une sorte d'exaltation sainte.

Mais le caractère se formait surtout dans la famille huguenote. Le catholicisme se défiait de la femme. Il en avait peur. Des mœurs dégénérées la ravalaient chez les uns à un rôle de plaisir, chez les autres à celui de servante-mère.

La Réforme rend à la femme sa place au foyer. Elle l'éduque, veut qu'elle s'instruise. Elle l'honore comme épouse et comme mère, en tant qu'éducatrice des enfants et protectrice du foyer. Pour le grand pédagogue protestant Claude Baduel, « le mariage[1] est un don éminent de la bonté divine, le célibat n'étant réservé qu'à quelques vocations exceptionnelles... Il est à propos que la jeune épouse ait eu sous les yeux des exemples d'honnêteté et de chasteté ». Il faut la choisir plutôt vertueuse que riche ; toutefois, jointe à la pudeur, la richesse n'est pas à dédaigner, car elle assure l'indépendance. L'épouse choisie sera diligente dans l'accomplissement de ses devoirs domestiques, attachée à son époux en qui elle verra à la fois un supérieur et un égal, simple en sa toilette, pieuse et adonnée à la prière. Elle priera chaque jour avec son mari. « Je puis dire, ajoute Baduel, combien cette habitude est douce, agréable à Dieu, propre à développer la piété. Les prières réunies d'un mari et d'une femme ont un grand prix devant Dieu : elles affermissent la foi, ajoutent à l'affection mutuelle et sont la source d'une grande joie. L'épouse, se sentant l'aide de son mari, lui ménage la tranquillité et le repos, le soulage des soins qu'elle peut prendre pour lui, l'encourage au travail par le silence, la propreté élégante, l'affection dont elle l'entoure, le console dans ses ennuis ; élève ses enfants dans la foi, bref, lui assure la paix au dedans, la dignité au dehors[2]... »

Pithou. B. N. fonds Dupuy, nº 698. Publié en partie par Recordon sous ce titre : *le Protestantisme en Champagne*. Paris, 1863. Ce manuscrit du plus haut intérêt aurait déjà dû être publié en entier depuis longtemps.

1. Claude Baduel, *De la dignité du mariage*. Paris, 1548. Voyez aussi : *l'Institution du mariage chrétien*, Lyon, 1565, par les frères Pithou. Le Concile de Trente, au contraire, décide : « Que celui qui dira que le célibat n'est pas plus digne que le mariage, soit anathème ! »

2. M. J. Gaufrès, *Claude Baduel*. Paris, 1880, pp. 121, 122.

Que l'on pénètre dans le ménage de Coligny, de La Noue, de Gouyon de la Moussaye, de Gabrielle de Bourbon, dame de la Trémouille, de tant d'autres et l'on verra si ce n'est pas cela le type du mariage huguenot.

Le caractère se formait aussi à l'école, ouverte à tous, garçons et filles, obligatoire pour tous là où la Réforme domine et peut s'organiser [1].

Quarante années de persécutions subies sans défaillance formèrent aussi le caractère de ce temps.

La persécution, dans son injustice profonde, tend les nerfs, exalte les volontés et rend capables du bûcher et de la torture hommes et femmes, savants et ignorants, jeunes et vieux.

Ainsi se forge, sous l'enclume des édits de mort et de proscription, une âme résistante et solide, simple et héroïque, capable de faire rencontrer en un d'Aubigné le sourire narquois, l'imprécation tragique, l'appel au bon sens, le mot qui juge et emporte le morceau ; capable aussi de soumissions plus héroïques encore que la résistance, jusqu'au jour où, toute patience perdue, l'âme de quelques-uns s'oublie en des colères dévastatrices d'églises et de couvents.

Le type même de ce caractère huguenot, n'est-ce pas aussi ce Bernard Palissy, que le roi Henri III venait voir, à la Bastille, un jour de 1588, pour lui dire : « Mon bon homme, si vous ne vous accommodez pour le fait de la religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains de mes ennemis. » A quoi le vieillard de 90 ans répondit : « Sire, vous avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moi, mais moi j'ai pitié de vous, car ce n'est pas parler en roi. C'est ce que vous et ceux qui vous contraignent (les Ligueurs) ne pourrez jamais sur moi, *car je sais mourir*. »

Voilà l'esprit de la résistance huguenote.

Loin de nous la pensée d'absoudre ce qui est condamnable dans certains excès de cette résistance si passionnée et si passionnante.

Il suffit de suivre Calvin, Viret, Théodore de Bèze, Coligny, Condé, La Noue pour condamner sans réticence des actes de colère sporadique qui éclatèrent, en

1. Cf. John Viénot, *la Réforme et l'Éducation*. Paris, 1918. Paul de Félice, *les Protestants d'autrefois. Éducation, instruction*. Paris, Fischbacher, 1902.

En face l'idéal catholique : « Toute femme doit savoir filer et coudre. Mais à femme on ne doit apprendre lettres ni écrire, si ce n'est spécialement pour être nonnain, car par lire et écrire de femme sont maint mal avenus. »

temps de guerre, à Lyon, à Montpellier, à Nîmes. Rien de plus juste que d'avoir pitié des cœurs défaillants qui, au pied du bûcher, ou devant la ruine et l'exil, faisaient tristement leur soumission. Que ceux qui se sentent des cœurs d'acier leur jettent la première pierre.

Mais il sera sans doute permis aussi, devant la liberté ou la tolérance enfin conquise, d'accorder une pensée de reconnaissance à ceux qui ont combattu et souffert pour une cause qu'ils croyaient juste et sainte.

Ceux qui ont « résisté » dans cette dernière période, ce sont des directeurs de pensée et des conducteurs d'âmes, des pasteurs comme d'Amours, Th. de Bèze, Marlorat, Daniel Chamier, Couet du Vivier, Jean de l'Espine, de la Faye, Gardési, de la Jarrière, La Roche-Chandieu, Laubéran de Montigny, J.-B. Rotan. Ce sont des chefs ou des soldats comme d'Amboix de Larbont, d'Andelot père et fils, d'Arènes, d'Aubigné, Canisy, Cany, François de Châtillon, de Clausonne, les Condé, La Force, d'Hangest, Montbrun, de Mouy, de Pardieu-Bourneville, Pierregourde, le duc de Rohan, Romegoux, de Ségur-Pardaillan, le noble jeune prince de Porcien.

Ce sont des juristes consommés comme Charles du Moulin, Hotman, Hubert Languet, Claude Gousté[1].

Ce sont des hommes de gouvernement comme Duplessis-Mornay, Sully; des savants, comme Casaubon, Ambroise Paré[2], Ramus, Jean et Olivier de Serres; des artistes comme Jean Cousin, Jean Goujon, Ligier Richier, Léonard Limousin, Tortorel et Perissin, Androuet du Cerceau, Salomon de Brosse, Palissy[3]; des musi-

1. Claude Gousté, prévôt de Sens et huguenot, assassiné dans cette ville au cours du massacre de 1562. Il avait publié un *Traité de la puissance des rois*, Paris, 1561, réimprimé dans les *Traités des libertés de l'Église gallicane*. Il avait été un des députés du tiers-état du bailliage de Sens, un des hommes qui avaient parlé de faire rendre gorge au maréchal de Saint-André et à ses semblables.

2. On a contesté tout récemment encore qu'Ambroise Paré fût huguenot. Un professeur de l'Université catholique de Lille, après avoir emprunté à A. Paré des citations magnifiques et d'une haute piété, en conclut qu'un pareil homme ne pouvait être protestant. Il ignore que Brantôme, Sully ont déclaré qu'Ambroise Paré était « fort huguenot ». Malgaigne lui-même, éditeur des *Œuvres* de Paré, après avoir contesté le protestantisme du célèbre chirurgien, reconnaît son erreur et la confesse dans une préface ajoutée au 3e volume des *Œuvres* de Paré. L'erreur de Malgaigne vient de ce qu'il avait consulté d'abord une édition des *Œuvres* de Paré où le passage dans lequel celui-ci indique qu'il était « de la religion » avait été supprimé.

3. Bernard Palissy, le potier de génie, l'inventeur des « rustiques figulines » qu'on s'arrache aujourd'hui à prix d'or, l'ami de la nature et de l'expérience qui a fait dire à Brunetière cette énormité : « Il

ciens comme Bourgeois, Claude Goudimel; des poètes comme Marot, A. d'Aubigné [1], Du Bartas [2].

Ce sont des femmes aussi, souvent plus fidèles et plus courageuses que les hommes, Jeanne d'Albret, Charlotte Arbaleste [3], femme de Duplessis-Mornay, Catherine de Bourbon [4], Mme de Caumont, Mme Gouyon de la Moussaye [5], Mme de Marizy, la courageuse sœur des frères Pithou [6], ou encore la charmante femme de La Noue. Ce sont aussi ces femmes et filles de pasteurs partageant la destinée de leurs maris ou de leurs pères, et, souvent, mourant avec eux dans les outrages et les supplices. Et que d'autres bourgeois et commerçants, hommes du peuple et paysans, aux noms inconnus mais dont Coligny disait qu'ils donnaient l'exemple « les pauvres, aux riches [7] ».

Tous ces hommes, toutes ces femmes (je parle des meilleurs, bien entendu, de l'élite issue des principes fondamentaux de la Réforme), apportaient un esprit nou-

n'y a pas d'art dans un pot », comme si un pot de Bernard Palissy ou un vase de Gallé ne valaient pas un sonnet de Ronsard.

1. Voyez sur d'Aubigné : S. Rocheblave, *Un Héros*. Brantôme dit de lui qu'il « est bon, celui-là, pour la plume et pour le poil, car il est bon capitaine et soldat, très savant et très éloquent, et bien disant s'il en fut oncques ».

2. Du Bartas, « le poète de l'opinion religieuse grave », de la croyance chrétienne, si fervente alors dans une classe de la société. Soldat, ambassadeur, il joue un rôle considérable dans le parti d'Henri de Navarre et meurt à 46 ans d'une blessure reçue à la bataille d'Ivry. Son œuvre principale est *la Semaine ou la Création du Monde*, 1578.

3. Son union avec Duplessis-Mornay « devint l'un des plus purs modèles du mariage chrétien ». Cf. dans le *Bull.*, II, xvii, les études du comte Delaborde et la *Correspondance, les Mémoires de Mme de Mornay*, 1868-1869.

4. Sœur unique d'Henri IV, qui resta fidèle jusqu'au bout à sa foi, malgré son mariage avec le duc de Bar, de la maison de Lorraine. C'est à elle que le roi converti renvoyait les huguenots, parce que, disait-il, « votre royaume est tombé en quenouille ». Mais c'est chez elle que resta surtout le courage viril de sa mère.

5. Cf. les attachants *Mémoires* de son mari qui peignent de façon naturelle la vie d'une famille de seigneurs huguenots du xvi[e] siècle.

6. La famille Pithou est une des plus illustres familles protestantes du xvi[e] siècle. Juristes, écrivains, savants, ils avaient recueilli des manuscrits qui sont parmi les plus précieux de la Bibliothèque nationale. Une partie de la famille s'exila pour conserver sa foi. Pierre Pithou se soumit pour rester à Paris, mais fit payer à la Ligue par sa participation à la *Satire Ménippée* son humiliation personnelle. Ses deux sœurs se faisaient remarquer par leur charme et leur courage. Celle-ci qui avait épousé de Marisy, ayant été obligée de s'enfuir avec ses enfants, en 1562, désarma si bien ses poursuivants par sa présence d'esprit, qu'ils lui offrirent de l'argent pour continuer son voyage. V. Nicolas Pithou, *Histoire ecclésiastique*, et Recordon, *le Prot. en Champagne; Fr. Pr.*, article Pithou.

7. *Le Troisième Centenaire de l'Édit de Nantes*. Paris, 54, r. des Saints-Pères, 1898, pp. 64, 65.

veau, un principe directeur riche d'avenir s'il n'était pas étouffé sous la pression des événements et des hommes.

Le clergé réclamait dans toutes ses assemblées « la ruine de l'huguenotisme ». A cette menace continue, les Réformés répondaient par la plume de Duplessis-Mornay : « Il faut nous accoutumer à vivre les uns avec les autres, puisque nous avons à nous conserver ou à périr les uns par les autres, et l'exemple doit venir des plus sages. »... « Nous désirons de toute notre âme être reconnus d'eux (les catholiques) pour frères, les honorons comme tels, leur en rendons tous offices et services » (1597).

Comme le dit très bien N. Weiss, c'était la réponse de la conviction personnelle établie sur le double fondement de l'évidence rationnelle et de la conscience morale à l'absolutisme de l'Église, doublé de l'absolutisme de l'État. Ces défenseurs des droits de l'homme, de l'homme intérieur, disaient avec l'un d'eux : « Quelque violence qu'on fasse aux hommes, on ne peut obtenir qu'ils ne pensent pas ce qu'ils pensent. La conscience est faite pour dépendre de Dieu seul ; elle est comme le subdélégué de la justice éternelle, qui rend compte à Dieu du cœur de l'homme, mais ne le rend qu'à lui. » Et ils ajoutaient : « La paix des réformés n'ôte rien aux catholiques ; la conscience d'un catholique n'est pas moins libre, quoique celle d'un réformé ne soit pas mise à la gêne[1]. »

L'Édit de Nantes, pour la première fois, apportait aux Réformés de France liberté, justice, sûreté. « Liberté, justice, sûreté, disait Duplessis-Mornay, qui ne se peuvent dénier aux chrétiens puisque le pape les donne aux juifs ; aux Français, puisqu'elles sont dues aux étrangers. »

Saint-Simon a vu dans l'Édit de Nantes un chef-d'œuvre de politique et de bon sens. Avec le baron F. de Schickler[1], nous voulons y voir surtout, en même temps que le respect de la foi personnelle et des droits de la conscience, l'appel fait à tous les enfants d'une même patrie à se dévouer à elle d'une même ardeur et, « par leur concorde, à rétablir l'opulence, la force et la splendeur de l'État ».

Nous avons dû rappeler dans ce volume bien des erreurs et des crimes, non pas, certes, pour réveiller ou entretenir des haines, mais pour servir le présent et

1. Cf. *Troisième Centenaire*, etc..., p. 32.

l'avenir. Michelet l'a très bien dit : « Puissent s'amortir les haines...! Mais il faut que les souvenirs restent, que tant de malheurs, de souffrances, ne soient jamais perdus pour l'expérience des hommes. Il faut que la première, la plus sainte de nos libertés, la liberté religieuse, aille souvent se fortifier, se raviver par la vue des affreuses ruines qu'a laissées le fanatisme[1]. »

1. *Hist. de la Révolution fr.*, t. I, p. 422.

INDEX DES NOMS PROPRES

A

Abria (D.), 96.
Adam, 204.
Adrets (des), 381.
Agrippa. V. Nettesheim.
Aillon (L. d'), 101.
Ailly (d), 238.
Albe (d'), 392.
Albiac (d'), 308.
Albret (J. d'), 376, 394-5, 400, 447-8.
Alciat, 179, 181.
Alençon (duc d'), 433-5.
— (G. d'), 224.
Alexandre VI, 276.
Alexandrin, 422.
Alix, 157.
Allen, 41.
Allier (R.) 109.
Amoncourt (J. d'), 6.
Amours (d'), 443.
Andelot (d'), 243-4, 246, 379.
Andreae, 333.
Angoulême (bâtard d'), 407-8.
Arande (Michel d'), 56, 58, 67, 101.
Argentré (d'), 51, 85, 88-9, 91.
Aristote, 23.
Aubespine (L'), 334.
Aubigné (Agr. d'), 13, 305, 343, 372, 429, 441, 451-2, 460.
Audebert (Anne), 216.
Augustin (Saint), 255.
Aumale (duc d') 258.
Avenelles (des), 271.

B

Baïf (J.-Ant.), 18.
Bale (John), 268.
Barbias (J.), 67.
Barre (de la), 133, 321.
Bartas (du), 460.
Barthomier, 230-1, 243.
Baschet (Arm.), 18.
Baum, 369.
Baume (P. de la), 122.
— (Cl.), 6.
Bayle, 7, 41.
Beatus Rhenanus, 31.
Bebel, 31.
Becker (G.), 84.
Bédier, 50-1, 87, 98, 113, 120-1, 127, 146.
Belin (de), 442.
Bellant, 158.
Bellay (G. du), 14, 18, 107, 119, 124, 129, 175.
— (J. du), 16.
— (R. du), 107, 118-9.
Belleau (R.), 108.
Bellièvre, 425.
Bénard, 188.

Bénézech (A.), 259.
Benoît, 174, 444.
Bérard (Al.), 423.
Berger (P.), 223.
— (S.), 64, 66.
Besnard (L.), 287.
Berquin (L. de), 18, 49, 84, 88, 97, 102-3.
Berriat de St-Prix, 27.
Bertrand, 128, 226.
Besme, 408.
Bèze (Th. de), 60, 62, 76, 78-9, 117, 171, 185-7, 190, 194, 216, 239, 332, 341, 344-7, 368, 377-8, 380, 429, 447.
Bigne (La), 272.
Blet (Bled, du), 96-7.
Bluteau, 215.
Bobigny, 382.
Bodart (P.), 67.
Boegner (M.), 259.
Bolsec, 262, 264.
Boissière (Cl.), 456.
— (de la), 216.
Bonald (de), 428.
Bonet-Maury, 41, 285, 427.
Bonneau (J.), 423.
Bonnet (J.), 139, 249, 296, 380.
Boquin, 333.
Bordier (et Charton), 450, 454.
Bossert, 334.
Bossuet, 263.
Boucherat, 158.
Boulay (du), 51, 116, 118.
Bourbon (Antoinette de), 362.
— (Catherine de), 460.
— (connétable), 11.
— (Nicolas), 18, 83, 122.
Bourg (Anne du), 251-2, 296-9, 402.
Bourgogne (de), 264.
Bourgoing (de), 215.
Bourrilly, 129, 138, 292.
Brant (Séb.), 31.
Brantôme, 15, 16, 98, 307, 312, 379, 383, 395, 431.
Brenz, 264, 322.
Briçonnet (G.), 45-7, 56-9, 62, 65-75.
Briet (E.), 0.
Brion, 14.
Briquemault, 379, 384.
Brouosse (Arn. ou J. de), 90-1.
Brully, 205.
Bucer, 104, 119, 168, 173, 204-5.
Buchanan, 22.
Budé, 17, 18, 49, 112, 216.
Buisson, 169-170.
Bullinger, 120.
Burchard, 276.
Burdin (N.), 227.
Bures (Id. de), 205.
Burgensis, 361.
Burie, 349-350.
Burigny, 41.
Buz (J. de), 74.

C

Calvin, 76, 117-8, 121, 161, 177-206, 237-40, 254-84, 340, 380.
Camus (de), 309-10.
Capefigue, 48.
Capiton, 261.
Carmel, 127, 238-9.
Caroli (P.), 58-9, 67-8.
Carré (G.), 401.
Castellion, 253, 262, 264-5, 387-8, 419.
Castelnau (de), 273.
Catherine (de Médicis), 10, 13, 105, 210, 229, 286, 290, 304, 308, 312-4, 321-4, 327-9, 331, 334-7, 344, 351, 354-8, 368-9, 377, 383-4, 390-4, 398, 400, 402-8, 413, 418-9, 431, 434, 438.
Caturce (L. de), 108.
Cavalli, 105.
Celtès (C.), 31.
Chabrier, 322.
Challe, 317, 336, 348-9, 366-8.
Chamberlain (H,-S.), 1.
Champagne (Mme de), 238.
Chandieu (Ant. de), 236, 239, 241, 270.
Chantonay, 303, 326-7, 335, 341, 345, 347-8.
Charles VII, 8.

Charles VIII, 8.
— IX, 377, 386, 388, 390-5, 401-7, 414-5, 420-2, 433-4.
— Quint, 103-6.
Charpentier, 425.
Chartres (vid. de), 349-50, 352, 381-2, 384, 404, 411.
Chastel (P.), 18.
Chastellain (J.), 60.
Chateaubriand, 29.
— (Mme de), 14.
Châtel (J.), 451.
Châtelain, 95.
Châtillon (Odet de), 16, 211, 307, 339.
Chauvet, 215.
Chesne (G. du), 94.
Chiffet (J.), 6.
Choisy, 259.
Christian (A.), 24.
Christophe (de Wurt.), 239, 264, 333, 358-9, 364, 366.
Claude (reine), 10, 13.
Cleisz, 340.
Clément (J.), 440.
— VII, 13, 59, 92, 105, 119.
— VIII, 422, 455.
Clermont (de), 411,
Clichtou (J.), 87.
Clinet (N.) 230.
Cogordan (le P.), 248.
Coligny, 228-30, 244, 282, 314, 316, 327-8, 335, 338, 355, 370-1, 375, 377-8, 381-5, 391, 394-5, 399-409, 418-9.
Colin (J.), 17.
Collinet, 264.
Compagnon (J.), 69.
Condé, 282-3, 288, 304, 318-20, 369, 377-8, 381-4, 394-5, 410, 419.
Confucius, 267.
Congy (J. de), 67.
Conon, 414, 416.
Cop (Cath.), 264.
— (G.), 49, 184-5.
— (J.), 115.
— (M.), 215.
Cop (N.), 115-9, 121.
Coquelet (B.), 71.
Cordier (Math.), 22, 116, 178, 180.
Cornaton, 403-4.
Corrard, 158.
Cossé (Q. de), 14.
Cosseins, 404, 407, 431.
Cotereau (R.), 227.
Cotton (le P.), 451.
Cousin (G.), 40.
Crespin, 62, 216, 226, 417.
Crou, 368.
Croze, 289-90, 391.
Crue (de), 269.

D

Danès, 112.
Daniel (Fr.), 180, 184, 186.
Danville, 234.
Dargaud, 161, 225.
Daurat (J.), 18.
Daussy (Douliancourt), 295.
Davila, 364.
Decazes, (J.), 227.
Defrance, 13.
Delaborde (J.), 332, 385, 460.
Delisle (L.), 90.
Delorme (Phil.), 4.
Denis, 72.
Denise (P.), 119.
Denosse (Des noces), 119.
Desdevizes du Désert, 2.
Desus, 102.
Diane (de Poitiers), 14, 16.
Didier (D.), 338.
Diesbach (de), 424.
Diguet, 128.
Dimonet, 223.
Dintheville (Fr. de), 348.
Divolé (le P.), 339.
Doellinger, 1.
Doinel, 183, 192.
Dolet (E.), 143-6, 158.
Dorez, 100.

Douen, 134, 139, 199.
Doumergue (Em.), 177.
Dubec, 217.
Dubois (S.), 108.
Duchesne (Quercus), 55, 87.
— (Ponce), 67.
Ducoudray, 372.
Dufour, 121, 178, 184, 189, 259.
Dulaure, 213, 249, 325, 338, 343.
Duplessis, V. Toussaint.
— (d'Argentré), 51.
— (Mornay), 460-1.
Duprat (Ant.), 11, 16, 73, 107, 130.
Dupré (Nicole), 67.
Durer (A.), 31.
Du Val, 128, 218.
Dyke (van), 300-1, 333, 351, 373, 426.

E

Egerton, 94.
Eléonore (d'Autriche), 13.
Elisabeth (d'Angleterre), 381-2, 384-5, 424.
— (d'Autriche), 415.
Entragues (Mme d'), 67, 99.
Erasme, 17, 18, 31, 35, 41, 51, 55-6, 88-9, 97-8, 100.
Estienne (Rob.), 56, 112 .
— (Henri), 89, 164.
Este (Anne d'), 272.
— (Hippolyte), 210.
Estoile (P. de l'), 180-1.
Etoile (L'), 449, 483.
Estrées (Gabrielle d'), 444-5, 451.
Etampes (duchesse d'), 14, 170, 187.

F

Faguet, 284.
Fagot (Fayot), 218.
Farel, 56-7, 59, 172, 197, 202, 204, 239-40.
Farnèse (Al.), 207-8.
Febvre (L.), 40-1.
Félice (G. de), 271.
— (P.), 458.
Ferrare (duc de), 13.
— (duchesse de), 287.
Feugère, 37-8, 41.
Fontana, 201.
Fontaine, 161.
Forge (de la), 127-8.
Fouan (Foncin), 128.
Fouqueray, 419.
François Ier, 10-15, 18-19, 25, 49, 63, 83-4, 88-9, 100, 103-8, 113, 115, 118-132, 148-9, 159-162, 173-5, 195, 268, 290.
François II, 286-92, 300, 319-20.
— (Dauphin), 10, 13.
— (de Paule), 10.
— (Etienne), 150.
Franklin (A.), 14, 21, 27, 34, 183.
Frédéric (de Saxe), 50, 107.
Fréville (de), 89.
Friburger (M.), 23.
Friedmann, 17.
Frouard (Pasquier), 78.
Fumel, 350-1.

G

Gabaston, 345-7.
Galimar, 218.
Gambier (Hon.), 67.
Gaufrès (J.), 457.
Gauthier (J.), 337.
Geiler (de Kays.), 31.
Geizkofler, 410, 412, 416.
Geneviève (sainte), 10.
Gilles (de Viterbe), 6.
Gillot (J.), 287.
Giran, 261.
Godeau, 220.
Goudimel, 418.
Goulart (S.), 428.
Goumaz (L.), 255.
Gourgues (de), 391.
Gousté (Cl.), 459.
Gouvéa, 22.
Gouyon de la Moussaye, 437, 458, 460.
Goyau, 146, 159, 201, 299, 315.

Granvelle, 6, 244, 248, 423.
Gratien, 1.
Graveron (Mme de), 232-3.
Grégoire, 111, 421.
Greitter (Matth.), 204.
Grésille (de la), 150.
Gringoire (P.), 91, 93.
Grognet (Ad.), 78.
Gruet 260.
Grynaeus, 204.
Guenon (N.), 294.
Guérard (P.), 95.
Guérin (G.), 252.
Guibert, 98.
Guiffrey, 10, 26, 89, 120-22, 133, 136, 171.
Guillart (Ch.), 99.
Guise (Fr. de), 287, 329-31, 336, 357-65, 369, 376-77, 383, 405-8.
Guise (H. de), 434-8.
— (les), 209-12, 229, 247, 286-93, 300-4, 308-12, 315-22, 327, 334-35, 337, 343, 357-9, 373, 397-99.
Guyon, 214.

H

Haag (frères), 444.
Hachefort (Herquefort de), 95.
Hallam, 263.
Hamilton, 156.
Han (J. de), 345.
Haton, 368.
Hauck, 88.
Haureau, 12, 14, 16-17.
Hauser (H.), 29, 41, 43-24, 84, 89, 146, 165-71, 366, 379, 405, 433, 436.
Hémard (R.), 366-67.
Henri II, 207-19, 228-29, 239-53, 269, 290.
— III, 428, 434-41.
— IV, 400-1, 437-54.
— VIII, 17, 103-4, 107.
Héring, 275.
Herminjard, 61, 71, 74, 85-87, 98, 104, 114, 116, 119, 122, 184-86, 121-22, 129, 186, 190.
Heu (G. de), 302-3, 307.
Hohenlohe (de), 97.
Holbein, 147.
Hôpital (L'), 300, 311-13, 323, 332, 389, 394, 423.
Horn (de), 397.
Hotman, 218, 287, 422, 427-29.
Huant, 102.
Hugo (V.), 23.
Hurault, 110.
Huss (J.), 31.
Hutten (U. de), 33.

I

Ithier, 368.

J

Jamet, 127.
Janssen, 82.
Jérôme (saint), 3.
Job, 23.
Joery, 221.
Joubert (G.), 97.
Judet (J.), 296.
Jules II, 33.
— III, 208-10, 228.

K

Kampschulte, 193, 261.
Kluckhorn, 334.
Kugler, 334.
Kuhn (F.), 109.

L

La Boétie, 427.
La Bonne, 408.
La Catelle, 126.
La Châtre, 432-33.
Lacretelle, 257-306, 336, 338, 391, 393, 434.
La Faye, 445, 448.
La Ferrière, 414, 418.
La Force (de), 413.

Lainez, 332-33.
Laloé, 224.
Lambert (d'Avignon), 57, 60, 61, 84, 91.
Lange, 325.
Languet (H.), 343-45, 428.
Lanoue, 379, 395, 430, 432-34, 436.
Lanson, 263.
La Rivière, 377.
La Rochefoucauld, 348, 410-11.
Launay (de), 270.
Lautrec, 11, 13.
Laval (Charlotte de), 14.
Lavisse, 363, 365-6, 387.
Lazare, 413.
Lebeau, 259.
Le Brun (Philibert), 69.
Le Cène, 234.
Lecerf, 259.
Le Clerc, 127.
Leclerc (P.), 77-78.
— (J.), 60-1, 96.
— (curé), 115.
Lecoultre, 169, 178.
Lecourt (G.), 295.
Lefebvre (d'Et.), 47-49, 55-56, 65, 67-68, 87, 93, 96, 100, 106, 166.
Lefèvre (R.), 156.
— (J.), 158.
Lefranc (A.), 84, 110-11, 135, 142.
Le Hennuyer, 418.
Lehr (H.), 392.
Lenfant (J.), 126.
Lelièvre (M.), 251, 259, 296-97.
Le Mère (Et.), 69.
Lenient, 409, 420-1, 427, 429, 439-40.
Lenoncourt (de), 348.
Léon X, 6, 50, 276.
Le Peintre, 150.
Picart (le P.), 420.
Le Roy, 224.
Lesieur, 156.
L'Huillier (Nic.), 126.
Littré, 253.
Lizet, 65, 95, 100, 212, 216, 228, 215.
Lobstein, 256.
Longjumeau (de), 239, 243, 339-40.
Longueville (de), 11.
Loré, 119, 183.
Lorraine (J. de), 16.
— (cardinal de), 3, 244, 247-50, 287-90, 297, 306-7, 313, 332-33, 359, 363, 388-89, 425-26, 434.
Lortsch, 191, 199.
Louis XI, 8.
— XII, 8, 11.
Louise (de Savoie), 10, 12-13, 92.
Luther, 18, 39, 49-54, 84, 86, 88, 104, 109, 196, 275.
Lyner, 232.

M

Macar, 236, 415.
Machiavel, 280.
Maillard, 232, 235.
Malesherbes (Mme de), 99.
Malot (J.), 346.
Mandelot, 417.
Mangin (Et.), 78-79.
— (Nicole), 67.
Marcel (Denis), 85.
Marcou, 220.
Marguerite (sainte), 10.
— (de Valois, 11, 13, 56, 63, 84, 97, 99, 108, 110-11, 113-15, 122, 124, 133-34, 219,
Marillac, 150, 315-6.
Mark (R. de la), 98.
Marlorat, 297.
Marolles (de), 215.
Marot, 17-8, 108, 112, 114, 122, 128-40, 165.
Marsac (de), 223.
Martin-Rollin, 335.
— (saint), 12.
— (W.), 407.
Martine, 231.
Masson (Papyre), 185, 416.
Maurevert, 402, 405.
Maximilien (emp.), 425.
Mayenne (duc de), 442-43.
Mazurier (Martial), 56-59, 62, 67, 72.

Meigret (Aimé), 92-93, 122, 133.
— (Laurent et Louis), 108, 137-8, 167.
Mélanchthon, 173-74, 261.
Ménard (And.), 227.
Mercœur (duc de), 453.
Merlen, 408.
Mesmin (Mme de Saint-), 123.
Mézeray, 14, 410.
Michelet, 43, 88, 305, 307, 339, 456, 462.
Michiel (G.), 406, 412.
Middleton, 384.
Milet (P.), 295.
Minard, 297.
Moïse, 257.
Monier (Cl.), 220.
— (Arn.), 227.
Monnier (Marc), 31, 35, 41.
Monod (Léop.), 177, 259, 262.
Montaigne, 427.
Montgommery, 352, 384, 411.
Montluc, 350-53, 355.
— (évêque), 385, 425, 432.
Montmorency (connétable), 14, 17, 211, 230, 313, 321, 330, 347, 382.
Montpensier (duchesse de), 439.
Montpezat, 14.
Morand, 91, 119.
— (J.), 119.
Moreau, 220.
Morel (L.), 331, 363.
— (J.), 235.
— (Fr. de), 241, 270, 294.
Morelet du Museau, 99, 172, 191.
Mosheim, 262.
Moulin (Ch. du), 209.
Mouy, 402.
Munier, 232.
Myconius, 120-21.

N

Naef, 302-4.
Nail, 223.
Navarre (Ant. de), 12, 288, 318-19, 321, 327, 332, 354, 360, 369, 410, 434.
Néel, 224.
Nettesheim (Agr. de), 92.
Neufville (de), 99.
Nez d'Argent, 346-47.
Nostradamus, 354.

O

Œcolampade, 261.
Olivétan, 172, 179, 180-81, 188, 197-201.
Olivier (chancelier), 305.
Oppède (baron d'), 160, 209.
Orthez (d'), 418.
Ory (Math.), 145, 149, 212.
Ossat (d'), 422.

P

Palissy (B.), 282, 456, 459.
Pannier (J.), 184, 188, 189, 193.
Papillon (Ant.), 96.
— (J.), 94.
— (Phil.), 73.
Paradis, 110.
Paré (Ambr.), 403, 459.
Parthenay (Anne de), 99.
Pasquin, 341, 345.
Paul III, 207-10.
— IV, 209, 228, 249.
— (saint), 255.
Peloquin, 210.
Péréfixe, 416-17.
Perrault (cardinal), 9.
Petavel, 199.
Petit (Parvi, Guil.), 49, 53, 56, 112, 116.
Petit de Julleville, 9.
Petrucci, 408.
Peyrat (N.), 330-32.
Philippe (de Hesse), 20.
— II, 247, 252, 288-89, 328-29, 335-36, 354, 356, 374, 379, 391, 399, 406.
Piaget, 198.
Piard (C.), 9.
Pibrac, 425.
Picard, 79.
Pie V, 404, 419.
Pierre (saint), 9.

Pierson, 193.
Pignard-Péquet, 381.
Pinard de la Boullaye, 6, 33, 41.
Pineau, 41.
Piquery (L.), 78.
Pirkheimer, 31.
Pithou (N.), 287, 293, 361, 401, 417, 450. 457, 460.
Pointet (J.), 120-21.
Poitiers (Diane de), 210-1, 229, 247, 254, 257.
Poltrot de Méré, 383.
Pot (Phil.), 322.
Potentien (saint), 9.
Pouent (Pavanes), 61-62, 98, 167.
Poupin, 215.
Poyet, 14, 63-64.
Prévost (J.), 67.

Q

Quicherat, 24.
Quintin, 324.

R

Rabec, 226.
Rabelais, 16, 19, 135, 140-3.
Rabot, 156-7.
Raemond (Florimond de), 45, 158, 181, 269, 299.
Ramus, 411.
Rantigny (Mme de), 238, 243.
Rapin, 393.
Read, 306, 417.
Rebener, 234.
Regnault, 102.
Regnier de la Planche, 202, 286, 293, 308, 310, 313, 318-19.
Renaudet, 41, 47.
Renaudie (de la), 302-3.
Renée (de France), 13.
Renier, 101.
Retz (de), 402.
Reuchlin, 31-32.
Reusch, 155.
Reuss (R.), 6.
Rhingrave, 379.
Ribaut, 391-92.
Ricault (Ant. et Margu.), 294-95.
Richebois, 368.
Rieux (D. de), 101.
Rilliet, 259.
Rocheblave, 470.
Rochefort (de), 324.
Rochète (de), 156.
Rocquain, 405-6, 430.
Rodochanachi, 354.
Roget, 259.
Romier, 52, 173, 207, 209, 211, 228, 241, 244-45, 247-48, 282-83, 286, 291, 325, 330, 334, 336, 354-57, 369, 375, 430.
Rott, 269.
Rouillard (S.), 9.
Rousseau (M.), 295.
— (de), 226.
Roussel (G.), 56-58, 67-68, 74-75, 101, 108. 112-13, 15, 120.
Roye (de), 318, 333.
Ruble (de), 325-6, 328, 332, 350.
Ruggieri, 433.
Ruzé, 340-47.

S

Sadolet, 18.
Saint-André (maréchal de), 330, 344, 382.
Saint-Gelais (M. de), 18.
Saint-Gouard, 418.
Saint-Paul (de), 221.
Saint-Simon, 401.
Salmon (dit Maigret), 18.
Sanguin, 186.
Saunier, 26.
Sauval, 106.
Savini (N.), 7.
Savoie (bâtard de), 11.
Savonarole, 31.
Schickler (de), 271, 461.
Schmidt (Ch.), 49, 74, 98.
Schuch (W.), 96.
Schwalb, 259.
Scot, 3, 23.
Sébiville (J. de), 96.

Seippel (P.), 239.
Semblançay, 12-14, 132.
Serres (J. de), 105.
Servet (M.), 191, 197, 260-1, 263-64.
Sézille, 189.
Sorbon (R.), 22.
Soubise (Mme de), 201.
Souche, 157.
Staehelin, 449.
Standonck, 22.
Stroehlin, 258.
Sturm, 129.

T

Taine, 2, 275-80.
Taurin-Gravelle, 232.
Tavannes, 14, 349, 363, 397, 401, 406.
Taveau, 368.
Téligny, 403-4, 406, 410-1.
Tende (de), 417.
Tessier (J.), 409.
Tetzel, 278.
Thierry, 219.
Thomas (saint), 3, 23.
Thompson, 455.
Thou (de), 217, 229, 249, 251, 351, 398, 401, 412, 431.
Tillet (du), 189, 192.
Torquemada, 1.
Tour (de la), 101.
Tournon (cardinal de), 16, 18.
Toussain (P.), 68, 98-9, 264.
Toussaints-Duplessis, 46, 60, 66, 70, 74, 148.
Trouillot, 293.

U

Ulrich (de Wurtemberg), 84.

V

Vadian, 49, 104, 222.
Valleton (And.), 126.
Vallière (J.), 90, 179.
Varillon, 325.
Vasari, 421.
Vatable, 112.
Vendôme (duc de), 11.
Venot, 217.
Vergniaud-Romanesi, 123, 187.
Verjus (André), 94.
Versoris, 90.
Vesper (N.), 262.
Vigor (S.), 338, 348.
Viénot (J.), 61, 68, 90, 102, 253, 262, 265, 412, 427, 458.
Vigny (A. de), 11.
Viguet (O.), 255.
Villemadon (de), 296.
Villeneuve (de), 137.
Vincent, 158.
Vinci (L. de), 24.
Vinet, 84.
Viole (de), 352.
Viret, 54, 264, 343.
Vivès, 24.
Voulté, 17.
Voye (de la), 136.
Vulcob, 425.

W

Waïn (G.), 102, 107.
Walker, 193.
Walsingham, 426.
Weil (G.), 427.
Weiss (N.), 47, 92, 109, 161, 164, 212, 219, 289, 385, 427, 455, 460.
Wernlé, 193, 259.
Wiklef, 18, 30.
Wimpheling, 31.
Wingle (P. de), 198.
Wolmar, 181.

Z

Zeller (J.), 33, 41.
Zollikofer, 222.
Zwingle, 31, 49, 55-56, 104, 196.

TABLE EXPLICATIVE DES ABRÉVIATIONS

D'Argentré : Collectio judiciorum de novis erroribus 1200-1632. Paris, 1724-1731.

A : Archives.

Arch. m. : Archives municipales.

A. N. ou Arch. nat. : Archives nationales, à Paris.

B. S. H. P. F. : Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

B. N. ou Bibl. nat. : Bibliothèque nationale, à Paris.

Bull. : Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Calv. op. : Calvini opera, collection publiée par MM. Baum, Cunitz et Reuss, 59 vol. Brunswick, 1860 à 1900.

Condé : Collection de textes et mémoires dits de Condé.

Corpus reform. : Collection du *Corpus reformatorum* publiée par MM. Baum, Cunitz et Reuss.

Du Boulay : *Historia universitatis paris.*, 6 volumes.

F. P. ou *Fr. prot. : La France protestante*, des frères Haag, 1re et 2e éd.

Haag : France protestante.

Herm. : L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, 9 vol. 1866 à 1897.

H. E. : *Histoire ecclésiastique*, dite de Th. de Bèze.

Journal : Journal d'un bourgeois de Paris, éd. Bourrilly.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. — Érasme
2. — Ulrich Zwingle 36
3. — Luther 52
4. — Guillaume Farel 56
5. — Clément Marot 136
6. — Jean Œcolampade
7. — Henri Bullinger 168
8. — Philippe Mélanchthon
9. — Martin Bucer 174
10. — Jean Calvin, à 26 ans
11. — Jean Calvin, à 31 ans 176
12. — Le collège Fortet
13. — Le plafond du château de Tanlay 184
14. — Jean Calvin, à 50 ans 194
15. — Lettre autographe de Jean Calvin. 202
16. — Charles Du Moulin
17. — Pierre Ramus 208
18. — Odet de Châtillon
19. — D'Andelot 210
20. — Le château Saint-André, à Vallery
21. — Le château de Gand 230
22. — Henri II 240
23. — Catherine de Médicis 320

24. — Le Colloque de Poissy 330
25. — Théodore de Bèze 332
26. — Charles IX. 336
27. — Le massacre de Sens 364
28. — Le massacre de Tours. 368
29. — Le château de Châtillon. 377
30. — Un reître 378
31. — Le duc d'Albe 386
32. — La colonne de Ribaut. 392
33. — Gaspard de Coligny 396
34. — Guillaume d'Orange 398
35. — Jeanne d'Albret. 400
36. — La Saint-Barthélemy 408
37. — L'inquisiteur
38. — Le procureur } 439
39. — Henri IV à 4 ans. 440

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I. — L'Église de France au XVI^e siècle. 1
II. — L'État. — Le Roi et la Cour 11
III. — L'État (*suite*). — L'Université, le Parlement, la Justice. 20
IV. — L'Attaque. — L'Humanisme : Reuchlin, Ulric de Hutten, Érasme 29

LA RÉFORME FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

I. — La Préréforme. — La Réforme catholique à Meaux. 43
II. — — Fin de la Réforme catholique à Meaux 63
III. — La Réforme sous François I^er. — La Réforme à Paris (1517-1530) 81
IV. — — (1530-1535) 103
V. — Le mouvement littéraire et anticlérical de 1530 à 1547. — Clément Marot, Rabelais, Dolet. 131
VI. — La Réforme sous François I^er (1535-1547) 148
VII. — Les Protestants avant Calvin 163

DEUXIÈME PARTIE

I. — Calvin 177
II. — Calvin a Bâle, a Genève et a Strasbourg 194
III. — La Réforme sous Henri II (1547-1559). 207
IV. — Le Calvinisme 234
V. — L'état de la France sous François II. — L'année climatérique 1560. La famille fatale : les Guises. Feux et martyrs. Prélude de la résistance ouverte 286

TROISIÈME PARTIE

I. — La Réforme sous Charles IX. 321
II. — La Réforme sous Charles IX (*suite*) 336
III. — L'Année de Vassy (1562) 353
IV. — Les guerres pour la Liberté de conscience (1562-1570) 374
V. — Le grand crime : la Saint-Barthélemy 397
VI. — Après le drame (1572-1589) 424
VII. — Henri IV et l'Édit de Nantes 441
Index des noms cités 463
Table explicative des abréviations 473
Table des illustrations 475

5747-3-26. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.